3 1761 08309021 7

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SEIZIÈME ANNÉE

1902
Réimpression avec accord des éditions A. Pedone
KRAUS REPRINT LIMITED
Nendeln / Liechtenstein
1967

JX
3
R48
1902

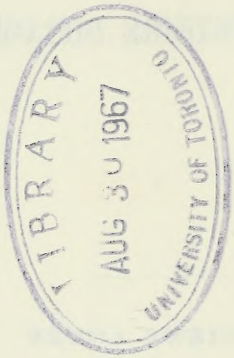

Printed in Germany

Lessing-Druckerei – Wiesbaden

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	M. le baron DE COURCEL, sénateur, ancien ambassadeur, membre de l'Institut.
Vice-Présidents :	M. le marquis DE VOGÜÉ, de l'Académie française, ancien ambassadeur.
	M. le marquis DE GABRIAC, ancien ambassadeur.
	M. le comte B. D'HARCOURT, ancien ambassadeur.
Secrétaires :	M. le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, ancien secrétaire d'ambassade.
	M. Ed. ROTT, ancien secrétaire de légation.
Trésorier :	M. Octave NOEL, administrateur de la Compagnie des Messageries maritimes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comte A. d'Antioche.

Le baron d'Avril, ancien ministre plénipotentiaire.

Le comte Baguenault de Puchesse, docteur ès lettres.

Le marquis de Barral-Montferrat, *secrétaire de la Société*.

Le marquis de Beaucourt.

Le comte Boulay de la Meurthe.

Le baron de Courcel, *président de la Société*.

Le marquis de Courcy, ancien diplomate.

Philippe Crozier, ministre plénipotentiaire, directeur du Protocole.

J. Delaville-Le Roux, ancien élève de l'École des chartes.

L. Delavaud, secrétaire d'ambassade, chef de cabinet de M. le Ministre des Affaires étrangères.

Paul Durrieu, membre de la Société nationale des Antiquaires de France.

Fagniez Gustave, membre de l'Institut.

Funck-Brentano, professeur à l'École des sciences politiques.

Le marquis de Gabriac, *vice-président de la Société*.

Le comte d'Harcourt, ancien ambassadeur.

Le comte d'Haussonville, de l'Académie française.

P.-L. de Kermaingant.

Le duc de la Trémoille, membre de l'Institut.

Paul de Laboulaye, ancien ambassadeur.

René Lavollée, ancien consul général.

Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Le comte de Luçay, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat.

R. de Maulde-La Clavière.

Le comte de Moustier, duc de La Mothe-Houdancourt, ancien secrétaire d'ambassade.

Octave Noel, *trésorier de la Société*.

G. Picot, membre de l'Institut.

Plantet, secrétaire d'ambassade honoraire.

Rott, *secrétaire de la Société*.

Schlumberger, membre de l'Institut.

Le comte de Semallé, secrétaire d'ambassade.

A. Sorel, de l'Académie française.

Le chevalier de Stuers, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Paris.

Le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie en France.

Charles Tranchant, ancien conseiller d'État.

Albert Vandal, de l'Académie française.

Le marquis de Vogüé, de l'Académie française, *vice-président de la Société*.

Le comte de Vorges, ministre plénipotentiaire.

Wallon, de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Paris, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

O. H. Aagaard, professeur au collège royal de Frederiksborg, membre de l'Académie de Stanislas (Danemark), Hilleröd.

La Bibliothèque de la Magyar Tudomanyos Akademia (Hongrie), Budapest.

Léon Adam, licencié en droit, avoué, avenue de Paris, 9 *bis*, à Versailles (France).

S. E. M. Akerman, ministre plénipotentiaire de Suède et Norwège, 58, avenue Marceau, Paris.

Le marquis d'Albon (France), 17, rue Vaneau, Paris.

Jean Alexandropoulos, premier secrétaire de la légation royale de Grèce (Grèce), à Bucarest.

S. E. le baron d'Anethan, ministre plénipotentiaire de Belgique en France (Belgique), 38, rue du Colisée, Paris.

Le comte d'Ansembourg, député, chargé d'affaires (grand-duché de Luxembourg), château d'Ansembourg, grand-duché de Luxembourg.

Le comte d'Antioche, *membre du Conseil* (France), 110, rue de l'Université, Paris.

Le comte Alexandre Apponyi (Hongrie), Lengyelen, Tolna-Mégie, Hongrie.

S. E. M. G. Argyropoulos, ministre plénipotentiaire de Grèce en Roumanie (Grèce), à Bucarest

S. E. Aristarchi-Bey, ministre plénipotentiaire (Turquie), 15, rue Treilhard, Paris.

Asser, conseiller d'État (Pays-Bas), La Haye.

Hippolyte Aubert, archiviste paléographe, directeur de la bibliothèque de Genève (Suisse), Vermont, près Genève.

Le comte Ludovic d'Aubigny, ministre de France, légation de Munich.

Le duc d'Audiffret-Pasquier, membre de l'Académie française, sénateur (France), 23, rue Fresnel, Paris.

Le comte Balny d'Avricourt (France), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, 11 *ter*, rue de la Faisanderie, Paris.

Le baron d'Avril, *membre du Conseil* (France), 22, rue de la Trémoille, Paris.

Louis d'Avril, deuxième secrétaire d'ambassade à Madrid (France), 22, rue de la Trémoille, Paris.

M. Aubry-Vitet, 9, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

S. B. Mgr Azarian, *membre correspondant* (Turquie), Constantinople.

Le comte Baguenault de Puchesse, *membre du Conseil* (France), 18, rue Vignon, Paris.

Le chevalier Bajnotti, consul d'Italie, à Liverpool.

Le baron de Barante (France), 22, rue du Général-Foy, Paris.

Le marquis de Barral-Montferrat,

secrétaire de la Société (France), 64, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Le vicomte de BARRAL, 37, avenue des Champs-Élysées, Paris.

BARRÉ de LANCY, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales (France), 32, rue Caumartin, Paris.

Camille BARRÈRE, ambassadeur de la République française (France) près Sa Majesté le roi d'Italie, Rome.

Fernand BARTHOLONI (France), 18, rue de La-Rochefoucault, Paris.

A.-D. BASILY, attaché de légation (Grèce), 15, rue Lesueur, Paris.

Eug.-Louis BASTIN, consul de Belgique à Paris, 12, rue Galilée, Paris.

Le baron Ernest BAYET, secrétaire du cabinet du roi des Belges, Bruxelles.

Le comte HORRIC de BEAUCAIRE, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 9, avenue d'Eylau, Paris.

Le marquis de BEAUCOURT, *membre du Conseil* (France), 53, rue de Babylone, Paris.

S. E. M. de BEAUFORT, *membre correspondant*, ministre des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas (Pays-Bas), den Treck Leusden, par Amersfort, province d'Utrecht.

Le vicomte Frédéric de BEAUMONT, ancien ministre plénipotentiaire (France), 56, avenue d'Iéna, Paris.

Léon BÉCLARD, secrétaire d'ambassade (France), 10, boulevard Malesherbes, Paris.

Le vicomte BÉGOUEN (France), rue Sidi-Grassas, à Tunis.

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES, Palais royal, à Bruxelles.

Le comte de BELLISSEN, ancien secrétaire d'ambassade (France), 63, rue de Varenne, Paris.

Ph. BÉRARD, secrétaire d'ambassade (France), 37, avenue Hoche, Paris.

Le baron J.-A. de BERNON, docteur en droit (France), 3, rue des Saints-Pères, Paris.

P. BERTRAND, bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 51, boulevard Arago, Paris.

Le comte V. BETTONI, à Brescia (Italie).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de BELGIQUE (Belgique), Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE du ministère des Affaires étrangères (Belgique), 5, rue de Louvain, Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de LA HAYE (Pays-Bas).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de DRESDE (Allemagne).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de STUTTGARD (Wurtemberg).

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ d'AMSTERDAM (Pays-Bas).

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ de BUDAPEST (Hongrie), Ferencziektere, 5, sz. a., Budapest.

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ de BESANÇON (Doubs).

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ de FRANCE à la Sorbonne, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG (Alsace-Lorraine), par M. E. d'Oleire, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE DE JURJEW, aux soins de Per Lamm, 338, rue Saint-Honoré.

La BIBLIOTHÈQUE de l'UNIVERSITÉ DE LYON, section des lettres (France), quai Claude-Bernard, Lyon.

D. BIKÉLAS, *membre correspondant* (Grèce), 50, rue de Varenne, Paris.

Basile BILBASSOF, membre de la Société historique de Russie (Russie), 36, Liteïna, Saint-Pétersbourg.

BLADÉ, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, professeur à l'Ecole des hautes études

commerciales (France), 11, rue de la Pépinière, Paris.

Le baron de Blockhausen, ancien ministre d'Etat, député (grand-duché de Luxembourg), château de Birtrange, grand-duché de Luxembourg.

S. A. le prince Roland Bonaparte (France), 10, avenue d'Iéna, Paris.

Le baron Carl Jedward Bonde, ancien grand chambellan, chevalier de l'ordre des Séraphins (Suède), château d'Ericsberg, par Catrineholm, Südermanland, Suède.

Boniecki (Russie), 53, Nowy Swyat, Varsovie.

M. Bopp, secrétaire d'ambassade (France) aux archives du ministère des Affaires étrangères et 27, avenue d'Antin, Paris.

Maurice Borel, secrétaire d'ambassade (France), 19, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte Boulay de la Meurthe, *membre du Conseil* (France), 23, rue de l'Université, Paris.

Joseph Bourdel (France), 10, rue Garancière, Paris.

Alfred Bourguet, avocat (France), 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris; Pont-de-l'Arc, près Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Boutiron, premier secrétaire d'ambassade (France), ambassade de France, à Saint-Pétersbourg (Russie).

Le vicomte Maurice Boutry (France), 47, rue de l'Université, Paris.

Félix Bouvier (France), 5, place Passy, Paris.

Le marquis de Breteuil (France), 10, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Le vicomte de Bresson, ancien ministre plénipotentiaire, 3, avenue Matignon, Paris.

Le comte Jean du Hamel de Breuil (France), 118, rue du Bac, à Paris, et à Vienne (Autriche).

Le comte Pierre de Cossé-Brissac, ancien secrétaire d'ambassade, (France), 39, rue Dumont-d'Urville, Paris.

Le marquis Brivio Sforza, consul du Chili (Italie), casa propria, Milan.

Le duc de Broglie, député, ancien secrétaire d'ambassade (France), 48, rue de la Boëtie, Paris.

G. Brolemann (France), 52, boulevard Malesherbes, Paris.

Son Altesse Royale Mgr le prince de Bulgarie.

Charles de Burenstam, *membre correspondant* (Suède), Snaflunda, Tjelfvesta, province de Nerike (Suède).

Le comte C.-J.-E. van Bylandt, membre de la députation permanente des Etats de la province de la Hollande méridionale (Pays-Bas), La Haye.

Cambon, ambassadeur de France (France) près S. M. Britannique, palais de l'ambassade de France, Londres.

Le comte de Canclaux, ancien ministre plénipotentiaire (France), 10, rue Crevaux, Paris.

S. E. Carathéodori-Effendi, ancien ministre plénipotentiaire de Turquie (Turquie), avenue Louise Bruxelles.

Carteron, consul général de France, à Anvers (Belgique).

Casati de Casatis, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris (France), 16, rue Alfred-de-Vigny, Paris.

Comte Boni de Castellane, député (France), 122, avenue de Malakoff, Paris.

Antonio de Castro y Casaleiz, ministre plénipotentiaire (Espagne), 9, calle de Columela, Madrid.

Sir T. Major Tankerville-Chamberlayne (Grande-Bretagne), retired, Londres, 31, Lancaster Gate.

La Bibliothèque de la Chambre des députés (France), Palais-Bourbon, Paris.

CHARVÉRIAT (France), 29, rue Gasparin, Lyon.

Le marquis de CHAUMONT-QUITRY (France), 13, boulevard des Invalides, Paris.

M. Basile CHEREMETEW, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie, correspondant des Archives principales du ministère impérial des Affaires étrangères (Russie), 71, rue de la Faisanderie, Paris.

Le baron CHLAPOWSKI, *membre correspondant* (Prusse), Szoldry, Gr. D. de Posen.

CHOTARD, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (France), 61, rue de Vaugirard, Paris.

CHOUMIGORSKI, archiviste de la chancellerie de S. M. l'Empereur de Russie, pour les institutions de l'Impératrice Marie (Russie), 7, rue Kasanskaya, Saint-Pétersbourg.

Le comte Salvatore DE CIUTHS, camérier secret de Sa Sainteté (Italie), 64, via Santa-Lucia (Naples).

CLAVERY, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, rue de Milan, Paris.

Le duc de CLERMONT-TONNERRE, ancien secrétaire d'ambassade (France), 26 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

Jules de CLERCQ, consul général de France à Gênes, Italie.

Le bibliothécaire des Facultés de CLERMONT-FERRAND (France), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

COBLANCHI, chargé d'affaires d'Italie, à Tokio (Japon).

COGORDAN, ministre plénipotentiaire (France), à l'agence et consulat général de France, au Caire.

M. Henri O'CONNOR-MARTINS, secrétaire de l'ambassade de Portugal près le Saint-Siège (Portugal), Institut Royal de Saint-Antoine des Portugais, à Rome.

P. COQUELLE, à Meulan (Seine-et-Oise).

CORDIER, professeur à l'École des langues orientales (France), 54, rue Nicolo, Paris.

M. CORGIALEGNO (Grèce), George yard, Lombard street, Londres, E. C.

Le vicomte Roger de CORMENIN (France), 25, rue de l'Arcade, Paris.

S. E. J.-A. FERREIRA da COSTA, ministre plénipotentiaire du Brésil près le Saint-Siège, 25, via 20-Settembre, Rome.

Jules COULBAUT, ancien élève de l'École des langues orientales (France), 92, avenue d'Iéna, Paris.

Le baron de COURCEL, *président de la Société* (France), 10, boulevard Montparnasse, Paris.

Georges de COURCEL (France), 178, boulevard Haussmann, Paris.

Valentin de COURCEL (France), 20, rue de Vaugirard, Paris.

Le marquis de COURCY, *membre du Conseil*, 33, rue Saint-Dominique, Paris.

CRAMPON, ancien consul général de France à la Havane (France), château du Grand-Rozoy, par Oulchy-le-Château, Aisne.

Le chevalier Benoît CROCE (Italie), 23, via Atri (Naples).

Philippe CROZIER, *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire (France), directeur du protocole au ministère des Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, Paris.

Jean DARCY, inspecteur des finances (France), 192, avenue Victor-Hugo, Paris.

Ernest DAUDET (France), 34, rue Hamelin, Paris.

Albert DECRAIS, ancien ambassadeur, ministre des Colonies, député, 62, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Francis DE CRUE de STOUTZ, *membre correspondant*, professeur à l'Université (Suisse), 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.

L'abbé DEDOUVRES, professeur de lit-

térature latine aux Facultés libres d'Angers (France), 12, rue Cubain, Angers (Maine-et-Loire).

Delafosse, ancien député (France), 11, rue de Courcelles, Paris.

Louis Delavaud, *membre du Conseil*, secrétaire d'ambassade (France), 85, rue de la Boëtie, Paris.

J. Delaville-Le Roux, *membre du Conseil* (France), 52, rue Monceau, Paris.

M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, 11, boulevard de Clichy, Paris.

L. Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale (France), 8, rue des Petits-Champs, Paris.

N. Delyannis, ancien président du Conseil des ministres, ministre de Grèce (Grèce), 3, rue Anatole-Delaforge, Paris.

Deprez, chez M. Colnaphi et C° (Grande-Bretagne), 13/14, Pall mall, East, London.

Paul Deschanel, président de la Chambre des députés, au palais Bourbon, Paris.

Descos (France), premier secrétaire d'ambass., 26, rue Boissière, Paris.

Le baron des Michels, ancien ambassadeur (France), 9, rue d'Aguesseau, Paris.

H. Doniol, membre de l'Institut, ancien directeur de l'Imprimerie nationale (France), 66, rue Pierre-Charron, Paris.

Le général Donop (France), inspecteur de cavalerie, au Mans (Sarthe).

Jean Doulcet, secrétaire d'ambassade (France), 4, place du Palais-Bourbon, Paris.

Carlos du Bocage (le colonel), *membre correspondant* (Portugal), à Lisbonne.

Bernard Dutreil (France), 22, rue de Marignan, Paris

E. Dragoumis, ancien ministre des Affaires étrangères (Grèce), Athènes.

Le vicomte du Dresnay, attaché d'ambassade de France, à Vienne (Autriche).

Driault, professeur agrégé (France) au lycée d'Orléans (Loiret).

Dubois de l'Estang, inspecteur des finances (France), 43, rue de Courcelles, Paris.

Le vicomte Dugon (France), château de Moidière, par la Verpillère (Isère).

Constantin Dumba, conseiller d'ambassade (Autriche-Hongrie), 8, rue Tronchet, Paris.

Dupuis, secrétaire de l'Ecole des sciences politiques (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Paul Durrieu, *membre du Conseil* (France), 11, rue Cortambert, Paris.

La Bibliothèque de l'École des sciences politiques (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Michel Ephrussi (France), 201, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le baron Bezuel d'Esneval (France), 29, rue Saint-Guillaume, Paris.

S. A. R. Mgr le comte d'Eu, 7, boulevard de Boulogne, à Boulogne-sur-Seine.

A. Eyden (France), 9, avenue de Picardie, Versailles.

L'honorable H. Fabre (Canada), 10, rue de Rome, Paris.

Fagniez (France), de l'Institut, *membre du Conseil*, 111, rue de Paris, Meudon (Seine-et-Oise).

Féraud-Giraud, conseiller à la Cour de cassation (France), 74, rue de Rennes, Paris.

Féridoun, ministre plénipotentiaire (Turquie), 7, avenue Victor-Hugo, Paris.

Lord Edmond Fitzmaurice (Grande-Bretagne), Leigh house, Bradford on Avon, Witz (Angleterre).

M. Flament, archiviste paléographe, 32, boulevard des Batignolles, Paris.

Le comte de Florian, ministre plé-

nipotentiaire, 8, rue Royale, Paris.

FLURY, ancien ministre plénipotentiaire (France), 11, rue Murillo, Paris.

Le colonel FRANASSOWITCH, ancien ministre des Affaires étrangères (Serbie), Belgrade.

Le comte ED. FRÉMY, 14, rue Cassette, Paris.

M. le marq^is de FRONDEVILLE (France), 13, rue Daru, Paris.

Le comte KRAG JUEL VIND FRYYS, ancien président du Conseil des ministres (Danemark), Bolley, Horsens, Jutland (Danemark).

FUNCK-BRENTANO, *membre du Conseil* (France), 5, rue Albouy, Paris.

Frantz FUNCK-BRENTANO, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 5, rue des Moulins, à Montfermeil (Seine-et-Oise).

Le marquis de GABRIAC, *vice-président de la Société* (France), 28, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Le prince Paul GALITZINE, *membre correspondant* (Russie), directeur général des Archives centrales des affaires étrangères, Moscou.

J. GENNADIUS, ancien ministre de Grèce (Grèce), 6, Garfield villas Acacia road, London, N. W.

Léon GEOFFRAY, premier secrétaire d'ambassade (France), 37, rue de la Pompe, Paris.

Ch. GEOFFROY de GRANDMAISON (France), château de Nagel, par Conches (Eure).

Le colonel docteur Vladan GEORGÉVITCH, ministre plénipotentiaire (Serbie), légation de Serbie, à Constantinople.

A. de GIERS, consul général de Russie, à Jassy (Roumanie).

Michel de GIERS, ministre de Russie (Russie), à Pékin.

S. E. Nicolas de GIERS, ministre de Russie (Russie), à Bruxelles.

Mgr le Dr Adolfo GIOBBIO, camérier secret de Sa Sainteté, attaché à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, professeur à l'Académie des nobles ecclésiastiques, 3, piazza di Spagna, Rome.

J.-G. GLEICHMANN, ancien ministre des finances, président de la seconde chambre des États-Généraux (Pays-Bas), La Haye.

Le baron de GOLSTEIN, ancien membre du Conseil de régence, ancien ministre des colonies (Pays-Bas), La Haye.

Le comte Théodore de GONTAUT-BIRON (France), 45, rue de Varenne, Paris.

Le commandeur Giacomo GORRINI, directeur des archives au ministère des Affaires étrangères (Italie), palazzo della Consultà, Rome.

M. le comte GOUBAUX, 33, rue Cortambert, Paris.

Gr. GRAM, *membre correspondant*, ancien ministre (Norvège), Stockholm.

Alfred GRANDIDIER, membre de l'Institut, 6, rond-point des Champs-Élysées, Paris.

Le duc de GRAMONT (France), 52, rue de Chaillot, Paris.

Édouard GRENIER, ancien secrétaire d'ambassade (France), 174, boulevard Saint-Germain, Paris; Baume-les-Dames (Doubs).

La BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (France), Grenoble (Isère).

Le comte GREPPI, ancien ambassadeur, sénateur (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Emmanuel GREPPI, membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Le vicomte de GROUCHY, ministre plénipotentiaire (France), 29, avenue Montaigne, Paris.

Le baron GROUVEL, 292, boulevard Saint-Germain, Paris.

Ricardo-Fernandez GUARDIA, premier secrétaire de légation (Costa-Rica), 53, avenue Montaigne, Paris.

Aless. GUESALAGA, ministre de la République argentine en Bolivie, à Sucre (Bolivie).

Le comte de GUICHEN (France), Cirey-sur-Vésonge (Meurthe-et-Moselle).

S. E le baron GUILLAUME, ministre de Belgique en Grèce (Belgique), légation de Belgique, à Athènes.

S. E. le comte GYLDENSTOLPE, ministre de Suède et de Norwège en Russie (Suède et Norwège), à Saint-Pétersbourg (Russie).

M. Alexandre HALOT, docteur en droit, secrétaire du Conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, consul impérial du Japon, 302, av. Marie-Louise, Bruxelles.

Agathon de HAMMARSKJOLD, attaché aux archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

Le comte B. d'HARCOURT, *vice-président de la Société* (France), 11, rue Vaneau, Paris.

Le comte d'HAUSSONVILLE, *membre du Conseil*, ancien député, membre de l'Académie française (France), 32, rue Saint-Dominique, Paris.

S. E. M. de HEGERMANN LINDENCRONE (Danemark), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Danemark en France, 27, rue Pierre-Charron, Paris.

Le docteur HEIMBURGER, professeur à l'Université de Giessen (grand-duché de Hesse), Allemagne.

Le comte d'HÉRICOURT, consul général, chargé d'affaires (France), à Leipzig (Allemagne).

S. E. Henry HOWARD, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique (Grande-Bretagne), 19, Wedeinde, La Haye.

J.-W.-M. Van IDSANGA, docteur en droit (Pays-Bas), directeur au ministère de l'Intérieur, La Haye.

Eugène JARRY (France), Orléans, 8, place de l'Étape.

L'honorable Louis-A. JETTÉ, *membre correspondant* (Canada), Montréal.

Gaston JOORIS, secrétaire de légation (Belgique), 91, avenue Louise, Bruxelles.

JOVANOVIZ, Milan-Paul, *membre correspondant* à Vukovar-sur-le-Danube, Slavonie (Autriche-Hongrie).

Le comte R. de KERGORLAY, ancien secrétaire d'ambassade (France), 26, rue de l'Aiguillon, Montpellier.

P.-L. de KERMAINGANT, *membre du Conseil* (France), 102, avenue des Champs-Élysées, Paris.

M. Jean KNIGHT, attaché à l'ambassade de France près le Saint-Siège, Rome

Aladar de KISS de NEMESKER, secrétaire d'ambassade (France), 3, rue de la Terrasse, Paris

KOCH, vice-consul (Suisse), à Rotterdam.

Romain KOMIEROWSKI, membre du Reichstag (Allemagne), Neizychowo, Weissenhohe (Prusse).

Le marquis de LA BORDE (France), 25, quai d'Orsay, Paris.

E. de LABOULAYE, *membre du Conseil*, 129, avenue des Champs-Élysées, Paris.

J. de LA BOULINIÈRE, ministre de France à Cettigne (Monténégro).

Camille LABOURET, conseiller d'ambassade (France), 22, rue de l'Élysée, Paris.

A. LACAZE, ministre plénipotentiaire (France), 12, rue Paul-Baudry, Paris.

M. Bernard de LACOMBE, anc. élève de l'École des chartes, 5, cité Vaneau, Paris.

René LENEPVEU-BOUSSAROQUE de LAFONT, secrétaire d'ambassade (France), 8, rue Lincoln, Paris.

Pierre de LA GORCE, ancien magistrat (France), Fouquières-lès-Béthune, par Béthune (Pas-de-Calais).

Louis de LAIGUE, consul général (France), Trieste.

Le marquis de LA MAZELIÈRE (France), 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Roger LAMBLIN, membre du Conseil général de la Seine (France), 30, rue Saint-Dominique, Paris.

Léonidas LAMBRINUDI (Grèce), 16, Cleveland square, Hyde Park, Londres.

Léon de LANZAC de LABORIE (France), 96, rue de l'Université, Paris.

Le comte Aymery de LA ROCHEFOUCAULD (France), 93, rue de l'Université, Paris.

S. E. M. LARDY, ancien ministre de Suisse en France (Suisse), 5 *bis*, rue de Marignan, Paris.

Marquis DE LASTEYRIE, 225, rue de l'Université, Paris.

Le duc de LA TRÉMOILLE, *membre du Conseil* (France), 4, avenue Gabriel, Paris.

Fernand LAUDET, ancien secrétaire d'ambassade (France), 45, rue de Rome, Paris, et château de Lodève, par Merciac (Gers).

Le comte de LAUGIER-VILLARS, ministre plénipotentiaire (France), 250, boul. Saint-Germain, Paris.

S. E. le marquis de LA VÉGA de ARMIJO, ministre d'État (Espagne), Madrid.

R. LAVOLLÉE, *membre du Conseil* (France), 162, boulevard Haussmann, Paris.

Léon LEFÉBURE, ancien député (France), 36, aven. Marceau, Paris.

M. A. LEFÈVRE-PONTALIS, 3, avenue du Trocadéro, Paris.

André LE MALLIER, avocat (France), au consulat général de France, Palazzo Grimani, Venise.

S. E. M. de LÉON Y CASTILLO, marquis DEL MUNI, ambassadeur d'Espagne en France, ambassade d'Espagne, boulevard de Courcelles, à Paris.

Anatole LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris.

Le duc de LESPARRE (France), 62, rue de Ponthieu, Paris.

LEVASSEUR, *membre du Conseil* (France), 26, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

La LIBRARY DEPARTMENT OF STATE, États-Unis, aux soins de l'ambassade des États-Unis, 59, rue de Galilée, Paris.

La baron Albert LOMBROSO (Italie), à Frascati (Italie).

De LOMÉNIE, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 92, rue de Miromesnil, Paris.

LOREAU, ancien député (France), 243, boulevard Saint-Germain, Paris.

F. de MENÈZES DORIA, baron de LORETO, *membre correspondant*, ancien ministre (Brésil), 28, Draïa da Lapa, Rio-de-Janeiro.

L'abbé LOTH, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, à Rouen.

Le comte de LUÇAY, *membre du Conseil* (France), 90, rue de Varenne, Paris.

Le marquis de LUPPÉ (France), 29, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

S. E. le comte de MACEDO, ministre plénipotentiaire de Portugal en Espagne (Portugal), 113, Attocha, Madrid.

Le docteur Ch. MACRY (Grèce), Tecuci, Roumanie.

Le marquis MAC SWINEY de MASHANAGLASS, camérier secret de S. S. le pape Léon XIII (Grande-Bretagne), palazzo Medici, via Giulia, Rome.

C.-G. MALMSTROM, ancien ministre, ancien chef des archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

Le comte Nério MALVEZZI de MEDICI, député au Parlement italien, *membre correspondant* (Italie), Bologne.

Le duc de MANDAS, ancien ambassadeur (Espagne), Madrid.

Bernard de MANDROT, ancien élève de l'École des chartes (Suisse), 40, avenue du Trocadéro, Paris.

Le baron Antonio MANNO (Italie), 19, via Ospedale (Turin).

Le comte Andrea MARCELLO, *membre correspondant* (Italie), Venise.

L. DE MARCHE, bibliothécaire, Pavia (Italie).

M. de MARTENS, *membre correspondant* (Russie), 12, Panteleimanskaia, Saint-Pétersbourg.

Alphonse de MARTIN (France), Inverness Place, W., London (Angleterre); Nouvelle Ricardelette, par Narbonne (Aude); 5, avenue Bosquet, Paris.

Frédéric MASSON, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 122, rue de la Boëtie, Paris.

R. de MAULDE-LA CLAVIÈRE, *membre du Conseil*, 10, boul. Raspail, Paris.

Lucien MAUROUARD, deuxième secrétaire de légation (France), légation de France, Athènes; 110, boulevard Haussmann, Paris.

Michel MAVRO (Grèce), Odessa.

Le prince N. MAVROCORDATO, ministre de Grèce en Turquie (Grèce), Constantinople.

S. E. le commandeur Edmond MAYOR DES PLANCHES, ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi d'Italie à Belgrade (Serbie), Moncalieri, province de Turin (Italie).

Le comte MEUNIER du HOUSSOY, ancien secrétaire d'ambassade (France), 22, rue de Prony, Paris.

René MILLET, ancien résident général de France en Tunisie, ministre plénipotentiaire, 14, boul. Flandrin, Paris.

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ÉQUATEUR (Équateur), Quito.

Le chef de la division des Archives au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Le directeur des affaires politiques au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

S. E. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES d'ITALIE (Italie), Rome.

S. E. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES d'AUTRICHE-HONGRIE (Autriche-Hongrie), Vienne.

S. E. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES de FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

S. E. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES de TURQUIE (Turquie), Constantinople.

M. A. MIRON DE L'ESPINAY, docteur ès lettres, à Blois.

S. E. H. MISSAK-EFFENDI, ministre plénipotentiaire de Turquie (Turquie), à La Haye.

S. A. S. Mgr le prince DE MONACO, à Monaco.

Le marquis de RIPERT de MONCLAR, ministre plénipotentiaire (France), à la légation de France à Caracas (Venezuela), 18, rue de l'Arcade, Paris; château d'Allemagne à Allemagne (Basses-Alpes).

Le comte de MONTEBELLO, ambassadeur de France (France), Saint-Pétersbourg.

Albert de MONTET, secrétaire de la Société d'histoire de la Suisse romande (Suisse), Chardonne-sur-Vevey (Suisse).

Le marquis de MONTMARIN, ministre plénipotentiaire (France), château de Montmarin, par Sargé (Loir-et-Cher), et 47, rue de Verneuil, à Paris.

Le comte Renaud de MOUSTIER, duc de LA MOTTE-HOUDANCOURT, *membre du Conseil* (France), 12, avenue de Tourville, Paris.

Le marquis de MOUSTIER, député (France), 15, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte de MOUY, ancien ambassadeur de France, 26, rue Nicolo, Paris.

S. E. Munir-Bey, ambassadeur de Turquie (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris.

A. Munir-Bey-Sureya, secrétaire au commissariat impérial de Turquie, à Sofia (Bulgarie).

Le comte Louis Mycielski, député au Reichstag (Prusse), Galowo, par Samter (grand-duché de Posen).

Le comte de La Barre de Nanteuil (France), château de Néchoat, par Morlaix (Finistère).

Le baron Amaury de La Barre de Nanteuil, ancien élève de l'École des sciences politiques (France), château de la Chevalerie, par Alençon (Orne).

Ferdinand Henry de Navenne, ministre plénipotentiaire (France), palais Farnèse, Rome.

Mme Christine Negroponte (Grèce), 13, quai d'Orsay, Paris.

Le baron de Nervo, rue de Marignan, Paris.

Le baron Jean de Neufville, 7, rue Dupont-des-Loges, Paris.

N. Nicolaides, directeur de *l'Orient*, 91, avenue de Malakoff, Paris.

Le Dr François Nitti (Italie), à Rome.

Octave Noel, *trésorier de la Société* (France), 37, rue Galilée, Paris.

M. Notowitch, directeur du journal *la Russie*, à Paris.

C.-T. Odhner, professeur honoraire de l'Université de Lund, chef des Archives royales (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

M. Ollanesco, ministre plénipotentiaire, membre de l'Académie roumaine, rue François-Ier, 37, Paris.

Le marquis de Olivart, *membre correspondant* (Espagne), 69, Bruch, Barcelone.

Le comte Xavier Orlowski, attaché à la légation de Russie, à Munich (Bavière).

M. d'Ornellas, pair du royaume, ministre plénipotentiaire de Portugal en Russie, Saint-Pétersbourg.

Ambassade impériale ottomane, 10, rue Presbourg, Paris.

S. E. le prince Ouroussof, ambassadeur de Russie (Russie), au palais de l'ambassade, rue de Grenelle, Paris.

Nedor Pais (Italie), directeur du Musée national, Naples.

Georges Pallain, gouverneur de la Banque de France (France), Paris.

Alexandre Pangiris-Bey, secrétaire interprète de la Banque impériale ottomane (Turquie), Banque impériale, Constantinople.

Le conseiller d'État marquis de Paranagua (France), ancien ministre (Brésil), chez M. le marquis de Barral, 64, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Th.-G. Paraschos, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople.

Louis Passy, député (France), 81, rue Taitbout, Paris.

Le baron de Penedo, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), 66, avenue d'Iéna, Paris.

Manuel de Peralta, *membre correspondant* (Costa-Rica), 85, Calle de Alcala, Madrid.

Le marquis de Persan (France), consul général à Varsovie, et chez MM. Flury-Hérard, banquiers, Paris.

Maxime Petit, conseiller à la Cour des comptes (France), 10, rue Stanislas, Paris.

Harris Phelps (États-Unis), 13, rue Vaneau, Paris.

Georges Picot, *membre du Conseil* (France), 54, rue Pigalle, Paris.

Le comte Artus de Pina de Saint-Didier, ancien ministre plénipo- (France), 37, rue de Naples, Paris.

Albert Pingaud, attaché au ministère des Affaires étrangères (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Léonce PINGAUD, membre correspondant de l'Institut de France, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), Besançon (Doubs).

M. Hector PÉTIN, 116, rue de la Boëtie, Paris.

Le prince PIO de SAVOIE, marquis de CASTEL RODRIGO (Espagne), via Borgo Nuovo, Milan.

Le baron de PLANCY (France), ancien ministre plénipotentiaire, 7, rue Lincoln, Paris.

PLANTET (France), *membre du Conseil*, 8, rue Hamelin, Paris.

M. POLOVSTOF, secrétaire de l'Empire, vice-président de la Société impériale historique de Russie (Russie), Moïka, Saint-Pétersbourg.

Le marquis de POMMEREU (France), 67 et 69, rue de Lille, Paris.

PRADIER-FODÉRÉ, *membre correspondant* (France), 65, cours Vitton, Lyon.

Le docteur A.-F. PRIBRAM, membre de l'Académie des sciences (Autriche), 20, Landesgerichtsstrasse, Wien.

Le prince Léon RADZIWILL, 3, place d'Iéna, Paris.

S. A. S. le prince RADOLIN, ambassadeur d'Allemagne en France, 78, rue de Lille, Paris.

Le comte de RAMBUTEAU, conseiller général de Saône-et-Loire, ancien conseiller d'État (France), 32, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Lord REAY, pair du Royaume-Uni, ancien gouverneur de Bombay (Grande-Bretagne), 6, Great Stanhope street, Londres.

S. E. le baron de REEDTZ-THOTT, ministre des Affaires étrangères (Danemark), Copenhague.

L. RENAULT, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris (France), 30, rue du Cherche-Midi, Paris.

S. E. le baron RENZIS de MONTANARO, ambassadeur d'Italie à Londres, Grosvenor square.

Abel RIGAULT, attaché au ministère des Affaires étrangères, 3, rue Lecourbe, Paris.

Emmanuel RODOCANACHI (France), 54, rue de Lisbonne, Paris.

H. de RONSERAY (France), 19, rue de Lille, Paris.

Le comte de ROSEBERRY, pair du royaume, ancien ministre des Affaires étrangères (Grande-Bretagne), chez MM. Colnaphi et C°, 13-14, Pall Mall East, Londres.

Le baron Alphonse de ROTHSCHILD (France), 2, rue Saint-Florentin, Paris.

Le baron Gustave de ROTHSCHILD (France), 23, avenue de Marigny, Paris.

Le baron Edmond de ROTHSCHILD (France), 41, faub. Saint-Honoré.

Ed. ROTT, *secrétaire de la Société* (Suisse), 50, avenue du Trocadéro, Paris.

L. RUYSSENAERS, ministre plénipotentiaire, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye.

Le comte Sigismond RZYZCZEWSKI (Russie-Pologne), 36, Novo Zielna, Varsovie.

M. Paul ROCHE, 10, rue Sainte-Anne, Paris.

Le duc de SABRAN-PONTEVÈS (France), château de Magnane, par Château-Gonthier (Mayenne).

S. E. SAID-PACHA, *membre correspondant* (Turquie), ministère des Affaires étrangères, Constantinople.

Gustave SAIGE, *membre correspondant* (Monaco), au palais de Monaco.

Maurice SAINCTELETTE, conseiller de légation de S. M. le roi des Belges, 90, Lange Voorhoul, à La Haye.

H. POUGET de SAINT-ANDRÉ (France), 6, rue Murillo, Paris.

Fleury de SAINT-CHARLES, docteur en droit (France), à Saint-Étienne-la-Varenne (Rhône).

Le comte Hervé de SAINT-GILLES

(France), 25, rue Marbeuf, Paris.

SAINT-PAUL, auditeur au Conseil d'État (France), 8, place des États-Unis, Paris.

Le comte SALA, ministre plénipotentiaire (France), à Buenos-Ayres.

S. E. le marquis de SALISBURY, pair du royaume, premier ministre (Grande-Bretagne), 20, Arlington Street, Londres, S. W.

Georges SALLES, archiviste paléographe auxiliaire de l'Institut (France), 76, rue de la Tour, Paris.

Le comte Henri de SAN-MARTINO et VALPERRA (Italie), 137, rue Nazionale, Rome.

Le marquis de SAPORTA (France), 100, rue de l'Université, Paris.

Le vicomte Louis de SARTIGES, secrétaire d'ambassade à Munich, 16, Léopoldskrasse (France), 14 *bis*, av. Bosquet, Paris.

SAWAS-PACHA, ancien ministre des Affaires étrangères (Turquie), 76, rue Desbordes, Paris.

Le marquis de SAYVE, ministre plénipotentiaire (France), 18, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Christian SCHEFFER (France), villa Scheffer, rue Scheffer, Paris.

Le docteur SCHLITTER, aux Archives de la Cour (Autriche-Hongrie), Vienne.

Le docteur von SCHLOSSBERGER, *membre correspondant* (Wurtemberg), Konigl. Archiv, Stuttgard.

Emm. SCHLUMBERGER, secrétaire d'ambassade (France), 57, avenue de Villiers, Paris.

G. SCHLUMBERGER, *membre du Conseil* (France), 27, avenue d'Antin, Paris.

Le comte Pierre de SÉGUR, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 43, avenue d'Iéna, Paris.

Le vicomte de SÉGUR-D'AGUESSEAU (France), secrétaire de la légation de France à La Haye (Pays-Bas).

Le vicomte de SÉMALLÉ, *membre du Conseil* (France), 16 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

Em. SENART, membre de l'Institut (France), 18, rue François-Ier, Paris.

Nikolaki-Effendi SGOURIDEZ (Turquie), directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, à Constantinople.

Jacques-Hora SICCAMA, ancien chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), La Haye.

Von SICHERER, *membre correspondant* (Allemagne), recteur de l'Université de Munich.

J.-A. SILLEM, membre de la députation permanente des États provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam.

Le comte SIMÉON, *membre correspondant* (France), Oberhofen, lac de Thun (Suisse).

Guillaume SINGER, directeur du *Neue Wiener Tagblatt* (Autriche), Vienne.

M. le comte Wladimir SKORZENSKI, à Lubostich, par Labischin, grand-duché de Posen (Prusse).

La SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HOLLANDE (Pays-Pas), Utrecht.

Léon SOMZÉE, membre de la Chambre des représentants (Belgique), 217, rue Royale, Bruxelles.

S. E. le comte Albert DE SONNAZ, ministre d'Italie, à Lisbonne.

Albert SOREL, *membre du Conseil*; de l'Académie française, professeur à l'École des sciences politiques, secrétaire général du Sénat (France), palais du Luxembourg, Paris.

SOULANGE-BODIN, ministre plénipotentiaire, ancien chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères (France), 30, avenue de Messine, Paris.

Henri STANDISCH (Grande-Bretagne), 43, avenue d'Iéna, Paris.

R.-F. STEVENS (États-Unis), 4, Trafalgar square, London.

M.-A.-N.-L. de STIEGLITZ (Russie), Angluski Prospect, 30, Saint-Pétersbourg.

STOLOJIAN, député (Roumanie), Bucarest.

Le docteur STRANSKI, ancien ministre des Affaires étrangères et des cultes (Bulgarie), Sofia.

S. E. le chevalier de STUERS, *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas (Pays-Bas), 55, av. Kléber, Paris.

Gabriel SYVETON, professeur agrégé d'histoire (France), 20 *bis*, avenue de Neuilly, à Neuilly.

S. E. M. Lad. SZOGIENI MARICH de MAGYAR-SZLOGAEGYHAZA, ambassadeur d'Autriche-Hongrie (Autriche-Hongrie), ambassade d'Autriche-Hongrie, Berlin.

TARGET, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire (France), 7, rue Montaigne, Paris.

André TCHÉGLOW, gentilhomme de la chambre de S. M. l'empereur de Russie (Russie), chargé d'affaires de Russie près S. M. le Schah, à Téhéran (Perse).

TERNAUX-COMPANS, ancien conseiller d'ambassade (France), rue Jean-Goujon, Paris.

THOUVENEL, ancien secrétaire d'ambassade (France), 6, rue Lincoln, Paris.

THUREAU-DANGIN, membre de l'Académie française (France), 11, rue Garancière, Paris.

G. van TIENHOVEN, ministre des Affaires étrangères (Pays-Bas), 71, avenue Gracht, à Harlen (Pays-Bas).

C. TOLLU, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris.

S. E. le comte TORNIELLI BRUSATI DI VERGANO, *membre du Conseil*, ambassadeur du royaume d'Italie, 73, rue de Grenelle, Paris.

TORRES CAMPOS, professeur à l'Université de Grenade (Espagne), Université, Grenade.

M. DE LA TOURRASSE, professeur au lycée Albert-le-Grand, à Arcueil.

Le comte de TOVAR, ministre de Portugal en Belgique (Belgique), Bruxelles.

Charles TRANCHANT, *membre du Conseil* (France), 28, rue Barbet-de Jouy, Paris.

Raoul TREUILLE (France), 156, rue de Rivoli, Paris.

Le prince TRIVULZIO (Italie), palazzo Trivulzio, piazza Alessandro, Milan.

Albert VANDAL, *membre du Conseil*, membre de l'Académie française (France), 10, rue Lincoln, Paris.

VASSILAKI-BEY SARAKIOTI, ancien colonel-médecin dans l'armée ottomane (Turquie), Constantinople.

Le conseiller VEDEL, *membre correspondant* (Danemark), Udenrigsministeriet, Copenhague.

S. E. le général Joachim F. VELEZ, ministre de Colombie près le Saint-Siège (Colombie), Hotel Royal, vià Venti-Settembre, Rome.

M. Charles VERGÉ, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, avenue d'Antin, 3, Paris.

Mil. R. VESNITCH, professeur à la Faculté de droit, membre de l'Institut de droit international, ancien ministre, à Belgrade (Serbie).

Wenceslao de VILLA-URUTIA, *membre correspondant* (Espagne), ministre plénipotentiaire d'Espagne aux Pays-Bas, La Haye.

Le marquis VISCONTI-VENOSTA, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères (Italie), 34, vià Monforte, Milan.

Arnold VISSIÈRE, consul de France, secrétaire interprète du gouvernement pour la langue chinoise, 10, avenue des Pages, Le Vésinet (Seine-et-Oise).

Le marquis Paolo VITI-MARIANI, camérier secret de Sa Sainteté, 209,

corso Vittorio-Emanuele, Rome.

Étienne-A. VLASTO (Grèce), à Ramleh, Alexandrie (Égypte).

Le marquis de VOGÜÉ, *vice-président de la Société* (France), 2, rue Fabert, Paris.

Le vicomte Eugène-Melchior de VOGÜÉ, membre de l'Académie française (France), 14, rue Las-Cases, Paris.

Le comte A. Gilbert de VOISINS, (France), à la Régie des tabacs, Constantinople.

Le comte de VORGES, *membre du Conseil* (France), 46, rue du Général-Foy, Paris.

Le comte WALISZEWSKI, *membre correspondant* (Russie), 30, rue de Lubeck, Paris.

Daniel-Mackensie WALLACE (Grande-Bretagne), 46, Caxton Street, Saint-Ermins Mansions, London.

WALLON, *membre du Conseil* (France), palais de l'Institut, Paris.

M. le docteur Ottocar WEBER, Kleinserter quai, n° 1, à Prague (Autriche-Bohême).

Frédéric von WEECH, chambellan de S. A. R., chef des Archives du grand-duché de Bade, *membre correspondant* (Allemagne), Karlsruhe.

Le professeur van WERVECKE, *membre correspondant* (grand-duché du Luxembourg).

Serge de WESTMAN, attaché au ministère impérial des Affaires étrangères (Russie), Saint-Pétersbourg.

Th. WESTRIN, premier archiviste aux archives royales (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

James-Gustavus WHITELEY (Etats-Unis), 223, West Lanvale Street, Baltimore, Maryland.

THE PRESIDENT OF THE WHITE-LIBRARY, Cornell-University, Ithaca, New-York (Etats-Unis), chez M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76, Paris.

Le baron Jean de WITTE, rue Jean-Goujon, 14, Paris.

M. le comte Louis VOINOVITCH, chargé des fonctions de ministre de la Justice, Cettigne (Monténégro).

S. E. le comte de WOLKENSTEIN-TROTTSBURG, ambassadeur de Sa Majesté impériale et royale apostolique en France (Autriche-Hongrie), rue de Varenne, Paris.

Van YPERSEELE de STRIHOU, secrétaire à la légation de Belgique, à Lisbonne (Portugal).

Léonidas ZARIFI, banquier (Grèce), Constantinople.

ZIAD-PACHA, ancien ambassadeur, chez M. Postasi Hassan Agha, Constantinople.

RECUEILS PÉRIODIQUES

AVEC LESQUELS LA *REVUE* ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Société de l'histoire de France, aux Archives nationales.

Revue historique, paraissant tous les deux mois, boulevard Saint-Germain.

Revue des Questions historiques, paraissant tous les trois mois.

Questions diplomatiques et coloniales, revue de politique extérieure, paraissant les 1er et 15 de chaque mois, 16, rue Cassette.

Revue d'histoire, rédigée par l'état-major de l'armée (section historique) au ministère de la Guerre.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, paraissant tous les deux mois, 17, rue Cujas.

Polybiblion, revue mensuelle, partie littéraire et partie technique.

Le Carnet historique et littéraire, revue mensuelle, rétrospective et contemporaine, 59, avenue de Breteuil.

Revue des Études historiques, paraissant tous les deux mois, 82, rue Bonaparte.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*), 12, avenue de l'Opéra.

Revue de Synthèse historique, 12, rue Sainte-Anne.

Revue Napoléonienne, bi-mensuelle, à Turin.

Correspondance bi-mensuelle du « Bureau international permanent de la Paix », à Berne.

Revue de Droit international et de Législation comparée, 9, rue d'Egmont, Bruxelles.

Royal historical Society, Londres, 115, St Martin's lane, W. C.

Archivio storico Lombardo, corso Vittorio Emmanuele, Milan.

Boletin de la Real Academia de la historia, Madrid, 21, calle del Leon.

L'ÉVOLUTION

DU

PANGERMANISME

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

ET LA DIPLOMATIE

(Suite)

VI

Pendant que le Parlement provisoire procédait ainsi à ses travaux, la Diète n'était pas restée inactive et s'était également occupée de la question d'une Assemblée nationale. Les résolutions prises par elle furent un peu différentes de celles du Parlement. Cependant, lors des conférences qu'elle eut avec les membres de la commission exécutive, elle se montra très conciliante et modifia, avec la meilleure volonté du monde, certaines de ses résolutions pour se mettre d'accord avec la commission. Toutefois l'idée qu'elle se faisait de l'Assemblée nationale future n'était pas plus claire que celle énoncée dans la proposition de Soiron. L'on ne fit rien pour écarter un malentendu possible; il semblait que chacun eût peur de toucher à la question des pouvoirs de la future Assemblée, et l'on en remit encore une fois la solution à plus tard. Quelques événements survenant inopinément allaient rendre cette solution de plus en plus difficile et compliquer singulièrement l'œuvre du Pangermanisme.

D'abord Struve et ses partisans réussirent à déchaîner dans le grand-duché de Bade la guerre civile longuement préparée par eux. Après un certain nombre de combats sanglants qui

durèrent tout le mois d'avril, le soulèvement révolutionnaire fut étouffé par les troupes régulières; mais l'agitation continua en sourdine son œuvre néfaste.

Ensuite la Prusse allait être obligée de faire la guerre au Danemark. Le 24 mars 1848, le roi du Danemark Frédéric VII, poussé par le parti démocratique arrivé au pouvoir lors de la révolution, avait déclaré l'annexion complète du duché de Schleswig, jusqu'alors réuni par union personnelle à la couronne du Danemark [1]. Les habitants, voulant maintenir leurs droits, se soulevèrent et formèrent, à Kiel, un gouvernement provisoire composé de représentants du Schleswig et du Holstein; ils ne voulaient pas détacher le Schleswig-Holstein du Danemark, mais seulement défendre, contre l'arbitraire du cabinet de Copenhague, les droits séculaires des duchés de rester indivis. Le comte Arnim, ministre des affaires étrangères à Berlin, voyant l'opinion publique en Allemagne manifester sa sympathie pour la cause du Schleswig-Holstein, persuada à Frédéric-Guillaume qu'il se rendrait populaire en reconnaissant les droits des duchés [2]. C'est ainsi que le roi de Prusse s'engagea, bien contre son gré, dans cette affaire qui devait lui aliéner les sympathies des grandes puissances.

Enfin, dans le grand-duché de Posen, les Polonais s'étaient soulevés et avaient pris les armes. Nous avons vu combien la cause de la Pologne était sympathique à la plupart des libéraux teutons; une députation polonaise sut obtenir de Frédéric-Guillaume son assentiment à une réorganisation nationale, c'est-à-dire polonaise, du grand-duché de Posen. Mais les Polonais ne voulaient rien moins que la restauration de leur ancien royaume, et la faiblesse du roi de Prusse allait lui attirer les colères de la Russie. Il fallut donc se décider à écraser la révolte

[1] En 1460, la population des duchés avait offert le pouvoir au roi de Danemark comme duc. L'union des duchés entre eux et leur union personnelle à la couronne de Danemark n'avaient pas été modifiées depuis.

[2] C'est-à-dire d'être des États autonomes, de rester indivis et d'être régis par la loi salique, tandis que le Danemark, d'après la loi de succession de 1660, admettait la descendance féminine.

qui mettait à feu et à sang le grand-duché, ce qui ne fut obtenu qu'après des combats opiniâtres.

A chaque instant des incidents regrettables surgissaient dans les pourparlers engagés par la commission exécutive du Parlement avec la Diète, incidents qui ne faisaient qu'entretenir un état d'incertitude et de défiance malveillante dans les esprits au moment où l'on procédait aux élections pour l'Assemblée nationale. Ainsi la Diète avait envoyé aux gouvernements un *pro memoria* pour attirer leur attention sur l'utilité évidente d'avoir dans le sein de l'Assemblée des députés acquis à leur cause; la commission exécutive flétrit cet acte par les déclarations les plus fulminantes, accusant la Diète de tentatives de corruption. Les cabinets ne faisaient qu'augmenter le désarroi général en échangeant notes sur notes, où les projets les plus hétéroclites étaient développés, chacun essayant de se créer le plus d'avantages possible. Le roi de Prusse faisait montre d'un idéalisme fort dangereux pour tous, tandis que l'Autriche, au contraire, voulant d'une part conserver sa prépondérance et craignant d'autre part pour son industrie menacée par celle de l'Allemagne, se détachait de plus en plus du Pangermanisme pour se rallier à cette opinion qu'avant d'être Teuton il fallait être surtout Autrichien.

L'anarchie la plus complète régnait partout; l'on avait perdu toute direction au moment même où le Pangermanisme aurait eu besoin d'un homme de génie, d'une énergie sans pareille, pour sortir de ce chaos.

VII

Les projets proposés pour résoudre le problème de l'unité teutonique, pouvaient se réduire à deux formes bien distinctes. L'une comprenait l'Allemagne entière, à l'exclusion de l'Autriche, sous la suprématie de la Prusse. Elle rencontrait l'opposition des États du sud de la Confédération et, chose singulière au premier abord, celle du roi de Prusse. L'autre, englobant dans

une seule nation tous les peuples teutons, y compris l'Autriche, rendait toute cohésion réelle impossible, à cause des Magyars et des Slaves, et n'était en somme qu'un renouvellement plus ou moins avantageux du pacte fédéral de 1815.

C'est en présence de ces complications extraordinaires que l'Assemblée nationale élue par le suffrage populaire, tant universel que restreint, se réunit, pour la première fois, à Francfort, le 18 mai 1848, dans la basilique de Saint-Paul.

Ses membres étaient partagés en deux camps bien distincts : les monarchiques et les républicains. Les premiers formaient la grande majorité. Il est évident que, personne ne se connaissant intimement, il fallut un certain temps pour que des groupes se formassent dans les deux camps. Ces groupes étaient : l'extrême droite, dont faisaient partie les cléricaux romains ; la droite, fraction nombreuse composée de 150 membres, appelée tantôt le parti prussien, tantôt le parti des professeurs; le centre, qui professait le dogme de la souveraineté de l'Assemblée et dont une partie, le centre droit, faisait cause commune avec la droite, mais seulement dans les questions touchant l'ordre public; enfin la gauche et l'extrême-gauche, composées de républicains.

Une modification profonde s'était faite dans les esprits politiques depuis 1847 : certains membres de l'opposition du congrès de Berlin siégeaient à l'extrême droite de l'Assemblée nationale.

Deux projets de constitution avaient été présentés, l'un par la Diète, l'autre par l'ancien comité de Heidelberg; mais aucune communication n'ayant été faite, ni par la Diète, ni par les gouvernements, au sujet de l'étendue des pouvoirs de l'Assemblée, son président, Henri von Gagern, ne put que constater l'attitude des cabinets dont il ignorait encore les intentions réelles. Il ajouta : « Le Parlement provisoire a compris la difficulté d'amener une entente avec les gouvernements et nous a imprimé le caractère d'une Assemblée constituante. L'Allemagne veut être unie; elle veut être régie par la volonté du peuple entier, avec le concours de tous ses membres; notre devoir, parmi tant

d'autres, est donc de nous assurer aussi du concours des gouvernements. »

Le but suprême de l'Assemblée était de donner une constitution au peuple allemand; mais, en présence du désarroi universel, il importait avant tout de créer un pouvoir exécutif provisoire destiné à assurer l'ordre intérieur et la sécurité extérieure de l'Allemagne.

La bataille s'engagea immédiatement sur cette première question. Elle fut chaude, car il s'agissait de déterminer exactement la forme du pouvoir exécutif, ce qui allait amener une collision entre les deux camps. La majorité monarchique eut le dessus: mais comme il était impossible de s'entendre, on dut déléguer une commission pour étudier la question. Le rapporteur de celle-ci, Dahlmann, présenta, le 19 juin, un projet tendant à instituer un Directoire, sans responsabilité, composé de trois membres désignés par les gouvernements et acceptés par l'Assemblée nationale, avec un ministère responsable. Les membres du Directoire devaient être nommés l'un par l'Autriche, le second par la Prusse et le troisième par l'ensemble des autres États.

La bataille recommença avec une violence extrême. Von Gagern, ayant reconnu la nécessité de réunir les pouvoirs exécutifs dans une seule main, s'entendit successivement avec ses collègues et leur proposa la nomination d'un lieutenant général de l'empire. Son projet rencontra tous les jours de nouveaux adhérents, car l'on savait qu'il voulait désigner, pour cette fonction, l'archiduc Jean, alors très populaire dans toute l'Allemagne. Mais les délégués à la Diète von Schmerling (Autriche), von Usedom (Prusse) et von Closen (Bavière), n'ayant pas reçu d'instructions de leurs gouvernements à ce sujet, étaient d'avis de former le Directoire. Dahlmann, rapporteur de la commission, déclara qu'il donnait son assentiment à l'institution d'un lieutenant général *nommé* par les gouvernements et *ratifié* par l'Assemblée; von Usedom, de son côté, reçut de Berlin l'ordre formel de s'opposer à l'élection de l'archiduc, ordre qu'il n'osa exécuter pour ne pas provoquer une rupture entre son gouver-

nement et l'Assemblée, de plus en plus fanatique pour le projet de von Gagern. Mais ce dernier voulait démontrer, de la façon la plus éclatante, la souveraineté du peuple; et, quoique le libéral Mathy eût mis l'Assemblée en garde contre un coup d'État parlementaire, il n'hésita pas à faire ce coup d'État et réussit à faire *élire*, le 29 juin 1848, avec une majorité de 436 voix, l'archiduc Jean à la dignité de lieutenant général.

Une loi votée le 28 juin définissait ses prérogatives. Elle stipulait également que les pouvoirs de la Diète devaient prendre fin à son avènement. Basserman et Welcker avaient en vain essayé de démontrer la nécessité absolue de conserver, à côté du lieutenant général, la Diète, ce seul organe légal des gouvernements confédérés. Mais on ne les écouta pas, et l'on tomba d'un extrême dans l'autre. De quelle puissance disposait l'Assemblée nationale pour destituer la Diète, pour courber ainsi tous les gouvernements sous un seul pouvoir central? Elle n'avait que l'autorité morale dont elle jouissait par la confiance des peuples. C'était en réalité peu de chose, car les gouvernements, quoique ébranlés, avaient conservé leur force primitive et l'Assemblée nationale venait, sans s'en rendre compte, de s'engager sur la pente qui devait l'entraîner à la ruine.

L'archiduc Jean, nommé régent d'Autriche à la place de l'empereur alors à Innsbruck, accepta la dignité de lieutenant général. La Diète se hâta de le féliciter par écrit et de lui affirmer que les gouvernements s'étaient déclarés pour lui, avant son élection, ce qui n'était pas exact. Elle ne voulait pas se laisser détrôner par l'Assemblée nationale; mais elle ne protesta point, elle fit pire. Elle lui donna tout simplement un croc en jambe à la Metternich. Elle savait qu'elle aurait, de fait, cessé d'exister dès l'avènement de l'archiduc Jean; mais, pour tomber avec grâce, elle décida qu'elle ne cesserait son existence réelle que lorsque la constitution aurait été votée. Von Schmerling, qui cumulait les fonctions de président de la Diète et de député à l'Assemblée nationale, remit officiellement à l'archiduc Jean, lors de sa réception solennelle à Francfort, le 12 juillet, les droits et

les devoirs de la Diète. « Cette Assemblée, ajouta-t-il, considère la mission qu'elle eut jusqu'ici comme terminée en ce moment. »

C'était certainement rendre au lieutenant général la tâche aussi facile que possible; car il pouvait, à son choix, régner *soit en vertu de cette résolution, soit par la volonté de l'Assemblée nationale.* Certes la loi du 28 juin, qu'il devait respecter sous serment, ne lui permettait pas de s'appuyer sur la Diète, puisque cette dernière, par cette loi même, avait cessé d'exister. Mais, en admettant un instant que l'œuvre de l'Assemblée pût être compromise dans un avenir plus ou moins prochain, il était facile de voir que la Diète aurait pu alors renaître de ses cendres. Le centre gauche de l'Assemblée nationale sentit ce danger, sur l'observation de Robert Blum, et proposa de déclarer la remise des droits de la Diète au lieutenant général comme nulle et non avenue. L'Assemblée, aveuglément confiante dans sa puissance momentanée, refusa de voter l'urgence et cette proposition devait s'enfouir à tout jamais dans ses archives.

L'Assemblée nationale, au lieu d'aborder immédiatement la discussion de la constitution, crut devoir procéder à l'étude des droits des citoyens. C'était accentuer encore plus la division entre ses deux camps, car les républicains les voulaient aussi étendus que possible pour rendre plus tard toute forme monarchique impraticable. La discussion s'éternisa et les esprits s'aigrirent de jour en jour. De graves événements allaient rendre la tâche de la Constituante de plus en plus difficile.

Le général Cavaignac venait d'écraser dans les sanglantes journées de juin la révolte populaire; de son côté, le prince de Windischgraetz avait étouffé, à main armée, le soulèvement de Prague. Les princes régnants, humiliés et froissés par l'élection de l'archiduc Jean, virent alors que la révolution pouvait être vaincue par le fer et par le feu, et il fallait s'attendre à les voir mettre un jour cette opinion en pratique.

De grandes difficultés surgissaient dans la formation du ministère du lieutenant général. Ce fut enfin le prince de Leiningen qui en assuma la présidence après des négociations intermi-

nables; prince médiatisé, il ne voyait aucun inconvénient à médiatiser les autres et ne s'était pas gêné pour le proclamer tout haut. Aussi son arrivée au pouvoir suscita-t-elle un grand mécontentement dans toutes les cours d'Allemagne.

Un fait significatif allait montrer que les deux grandes puissances teutonnes n'avaient nulle envie d'obéir au lieutenant général. Le ministre de la guerre du gouvernement de Francfort, le général Peucker, avait ordonné que toutes les armées d'Allemagne, par une parade solennelle, prêtassent serment à l'archiduc Jean et prissent la cocarde allemande. La Prusse fit la sourde oreille; et dans une entrevue d'ailleurs sympathique que le lieutenant général eut avec Frédéric-Guillaume, lors des fêtes de la consécration de la cathédrale de Cologne, ce dernier crut devoir lui rappeler qu'il y avait encore des princes régnants en Allemagne et qu'il en était un. Quant à l'Autriche, elle opposa une fin de non-recevoir catégorique; le gouvernement autrichien de l'archiduc Jean, régent d'Autriche, alla même jusqu'à adresser une protestation au gouvernement teuton du même archiduc Jean, lieutenant général d'Allemagne.

La situation s'aggravait de jour en jour. L'Assemblée nationale refusait de valider l'élection de Hecker, qui avait déchaîné en avril la guerre civile dans le grand-duché de Bade, et provoquait ainsi les colères des révolutionnaires. Ensuite une discussion des plus orageuses eut lieu au sujet de la Pologne. La Prusse avait séparé dans le grand-duché de Posen les Allemands des Polonais, à la suite du soulèvement de ces derniers. Les radicaux voyaient dans cet acte une nouvelle division illégale de la Pologne, qu'ils se refusaient à reconnaître comme les précédentes. Mais la majorité de l'Assemblée nationale accepta dans son sein les députés allemands de Posen et s'opposa à tout vote qui eût flétri les divisions antérieures de la Pologne, comme n'étant pas de sa compétence. La fureur des révolutionnaires sympathiques aux Polonais monta à son comble; dès lors ils considérèrent la majorité comme une bande de réactionnaires achetés par les despotes. Ce fut la question du Schleswig-Hol-

stein qui mit le feu aux poudres. La Prusse, contrainte par les puissances européennes, venait de signer l'armistice de Malmö [1] qui séparait les soldats du Schleswig de ceux du Holstein, dissolvait le gouvernement provisoire reconnu par la Confédération et le remplaçait par un autre sous la direction de Charles Moltke. L'Assemblée nationale réclama impérieusement l'annulation du traité; le ministère déclarait cette mesure impossible; malgré cela, l'annulation de l'armistice fut votée par 238 voix contre 221, et le cabinet donna sa démission. Dahlmann, chargé de former le nouveau cabinet, échoua dans sa mission et les anciens ministres reprirent leurs fonctions.

Le 14 septembre, l'Assemblée discuta la question de savoir si elle accepterait ou rejetterait le traité de Malmö. Les modérés, sur la proposition de quatre députés du Schleswig, étaient d'avis de consentir au texte du traité, d'essayer d'obtenir les quelques modifications officieusement promises et de charger le gouvernement de Francfort d'engager les pourparlers définitifs de paix. La discussion dura trois jours, au milieu du tapage indescriptible de la populace qui avait envahi les galeries. Enfin, le 16 septembre, la proposition des modérés fut acceptée par 258 voix contre 231. Alors l'émeute éclata. La majorité fut accusée publiquement d'avoir trahi: l'on dressa des barricades. Von Schmerling fit requérir, en toute hâte, des troupes autrichiennes et prussiennes de la forteresse de Mayence. Il n'était que temps : l'Assemblée nationale fut attaquée par la populace, deux députés de la droite, von Auerswald et le prince Lichnowsky, massacrés devant les portes de la ville. Le 18 septembre, à onze heures du soir, la révolte était étouffée. Mais elle eut son contre-coup dans

[1] Malgré l'opposition de l'Assemblée de Francfort, la Prusse avait envoyé le 22 juin le comte Pourtalès à Malmö, où se trouvait le roi de Suède, qui avait pris fait et cause pour le Danemark. Les négociations furent ensuite continuées par un nouvel ambassadeur, le général Below, qui signa le 26 août 1848 l'armistice. L'archiduc Jean avait été consulté et son gouvernement avait délégué les pouvoirs nécessaires à la Prusse, mais en formulant des prétentions inacceptables pour les Danois; elles ne purent être maintenues.

les provinces; Struve essaya d'envahir le grand-duché de Bade avec 2,000 hommes; de toutes parts les républicains se soulevaient. Grâce à l'énergie du gouvernement de Francfort, cette nouvelle guerre civile fut bientôt éteinte.

Le prestige de l'Assemblée nationale venait de recevoir une rude atteinte. Elle s'était courbée pour la première fois devant le cabinet de Berlin dans la question du Schleswig et avait été forcée de se rétracter. Et qui plus est encore, elle, l'Assemblée nationale élue par le peuple, avait eu besoin des baïonnettes pour se défendre contre ce même peuple!

La fureur de la populace venait de chasser de Vienne la cour et le gouvernement, qui s'étaient retirés à Olmutz; le prince de Windischgraetz, avec une armée de 90,000 hommes, assiégea la capitale, et la prit d'assaut après une résistance opiniâtre. Robert Blum, membre de l'Assemblée de Francfort, envoyé par la gauche pour encourager les révolutionnaires viennois, fut pris et, quoique inviolable en sa qualité de député, fusillé après une procédure sommaire devant une cour martiale.

Au milieu de ces désordres sanglants, de ces guerres civiles, l'Assemblée nationale avait enfin commencé, le 19 octobre, la discussion de la constitution. La première question à résoudre était la définition du futur empire teuton. Immédiatement la bataille s'engagea. La commission chargée de l'étude du projet proposait de comprendre dans l'empire tous les États de la Confédération germanique. L'Autriche aurait dû, d'après ce projet, ne faire partie de l'Allemagne que par ses pays teutons, les séparer par conséquent profondément de ses autres pays. Cette solution, l'expression suprême du Pangermanisme, était inadmissible pour elle. Après une chaude discussion, von Gagern proposa un moyen terme qui devait être, pendant de longues années, la formule du Pangermanisme : les États d'Allemagne, à l'exclusion de l'Autriche, forment entre eux une confédération étroite, unie à l'Autriche par une alliance étroite. Mais ce projet fut repoussé et celui de la commission accepté, avec une grande majorité, le 27 octobre. Il faut se rendre compte qu'à cet instant

l'Autriche était encore en pleine anarchie : les Magyars et les Croates en guerre civile, Vienne à la merci de la populace, Prague victime d'un soulèvement slave en faveur de l'autonomie du royaume de Bohême. Si l'armée autrichienne, alors par sa fidélité à toute épreuve seul soutien de la dynastie des Habsbourg, n'arrivait pas à avoir le dessus dans ce cataclysme, les républicains allemands pouvaient espérer de faire entrer les provinces teutonnes de l'Autriche dans l'Allemagne unie. En acceptant le projet de la commission, ils croyaient donner un nouvel essor à la révolte autrichienne et hâter ainsi le démembrement de la monarchie austro-hongroise. Mais il en advint autrement : car le prince de Windischgraetz terrassa les révolutionnaires et le vote de l'Assemblée devait devenir, en suscitant le mécontentement de l'Autriche, une des principales causes de la crise finale qui l'engloutit.

Le roi de Prusse, froissé par l'élection de l'archiduc Jean et très indisposé contre l'Assemblée nationale par l'attitude de cette dernière dans la question du Schleswig, sentait son ressentiment contre elle augmenter de jour en jour. Gagern résolut de se rendre à Berlin avant que l'Assemblée n'entamât la discussion du gouvernement futur de l'Allemagne. Reçu par le roi, il lui exposa que son élection comme empereur était presque certaine, s'il se déclarait dès maintenant prêt à accepter la couronne et la constitution. Le monarque répondit que l'Assemblée nationale n'avait pas le droit de faire cadeau de cette couronne sans l'assentiment des autres princes; puisqu'elle ne lui appartenait pas, c'eût été un acte révolutionnaire. Gagern répondit qu'il se chargeait d'obtenir cet assentiment. Frédéric-Guillaume devint soupçonneux, croyant que l'Assemblée forcerait la main aux princes en suscitant des troubles. Tout en persistant dans son opinion, il comprit cependant que ces hommes qui lui offraient la couronne ne pouvaient être ses ennemis. Il avait déjà entamé des négociations avec les princes allemands au sujet de la forme future de l'empire; mais son attitude hésitante avait excité au plus haut point leur méfiance; certains d'entre eux étaient con-

vaincus qu'il était secrètement lié avec le parti impérialiste de Francfort [1]. Il voulut se rapprocher de l'Autriche pour connaître son opinion à ce sujet.

VIII

Dans ce pays, les choses avaient bien changé : au sein de la tempête furieuse qui menaçait d'emporter le trône, seule l'armée restait debout, forte et victorieuse. Les généraux étaient au pouvoir : l'Empereur avait nommé premier ministre l'un d'eux, le prince Félix Schwarzenberg, homme usé par la débauche, mais doué d'une intelligence remarquable et d'une volonté de fer. Et grâce à lui l'Autriche, qui jusqu'ici dans sa faiblesse n'avait pu que se cramponner désespérément à sa diplomatie en déroute, allait maintenant parler à l'Allemagne d'une tout autre façon.

Schwarzenberg se rendait bien compte de la situation intérieure déplorable de son pays; mais il paya d'audace et, en exigeant impérieusement ce qu'il lui eût été impossible d'obtenir par la force, il donna à toute l'Allemagne l'illusion du réveil du lion. Le 27 novembre il publia, à Kremsier, où les Chambres avaient été convoquées, son programme; ce dernier se résume en ces mots : l'intégrité de l'Autriche. Par cela même il n'acceptait pas le vote de l'Assemblée nationale du 27 octobre et paraissait se ranger au moyen terme de Gagern. Mais une phrase de son discours était très menaçante : « Jusqu'à ce que les nouvelles constitutions de l'Autriche et de l'Allemagne soient un fait accompli, disait-il, l'Autriche continuera à remplir fidèlement ses devoirs de puissance de la Confédération. » N'était-ce pas dire que l'Autriche, ancienne puissance présidentielle de la Confédération,

[1] Le 22 novembre 1848, l'ambassadeur bavarois avait soumis au ministère prussien un projet de traité entre la Prusse, la Bavière et le Wurtemberg, concernant la forme à donner au futur pouvoir central. La réponse évasive de Frédéric-Guillaume avait fait supposer son entente secrète avec l'Assemblée de Francfort.

entendait garder jusqu'au bout sa prépondérance? Les Pangermanistes ne pouvaient-ils pas, dès lors, se demander avec angoisse quelle serait son attitude vis-à-vis de l'Assemblée de Francfort si celle-ci ne se conduisait pas comme le voulait le prince Schwarzenberg?

Le résultat immédiat de cette déclaration fut un vote de méfiance de l'Assemblée nationale pour Schmerling, qui, comme Autrichien, ne pouvait dès lors conserver sa situation de ministre teuton. Il donna sa démission et fut remplacé par von Gagern. Ce dernier déclara que l'Autriche ne paraissait pas disposée, d'après le programme de Schwarzenberg, à entrer dans l'Empire allemand futur, ainsi qu'il avait été défini par les votes précédents; par conséquent il fallait, pour conserver les relations indispensables, discuter avec elle, par voie diplomatique, un traité d'union; mais dans aucun cas, ajouta-t-il, ces pourparlers ne pourront avoir trait à la constitution de l'Empire. On comprend la sensation produite par cette déclaration maladroite. Les Pangermanistes, qui voulaient à tout prix avoir les huit millions d'Autrichiens teutons dans l'Empire; les Particularistes, qui craignaient la prépondérance de la Prusse si l'Autriche ne faisait pas partie de l'Empire; enfin les députés autrichiens eux-mêmes protestèrent avec la plus grande énergie. Von Gagern avait voulu sauver la situation; mais en réalité il avait endossé, sans le vouloir, toute la responsabilité d'une rupture possible avec la monarchie des Habsbourg.

Pendant ce temps les négociations entre la Prusse et l'Autriche suivaient leur cours. Schwarzenberg voulait que la monarchie autrichienne avec tous ses peuples fût acceptée dans l'Empire [1]. Comme il ne pouvait se conformer aux lois dictées par l'Assemblée de Francfort, il était nécessaire, d'après lui, que l'Autriche et la Prusse s'entendissent pour rédiger ensemble la constitution du futur État allemand. Il pensait que la seule forme possible était une Confédération dotée d'un pouvoir exécutif puissant;

[1] Note du 13 décembre 1848.

elle ne devait pas avoir d'Assemblée nationale, mais bien une Chambre formée par les représentants de tous les princes. Il était indispensable de s'entendre dans le plus grand secret avec les autres princes régnants et d'être prêt à réprimer à main armée toute tentative de soulèvement.

Frédéric-Guillaume n'était nullement satisfait de ces propositions où aucun avantage n'était réservé à la Prusse; dans son désappointement il se tourna de nouveau vers l'Assemblée de Francfort; mais il ne voulait pas que cette dernière pût disposer sans appel de la couronne impériale. Il fit donc répondre à Schwarzenberg [1] qu'il entendait procéder, d'accord avec les gouvernements et l'Assemblée, à une revision de la constitution de l'Empire futur; il voulait instituer un collège composé des rois d'Allemagne et investi du pouvoir, ayant à ses côtés un Sénat composé des princes, et garder l'Assemblée nationale comme Parlement. Il faisait remarquer dans sa note que l'adoption de l'Autriche tout entière dans le sein de l'Empire ne rendait pas possible une union plus étroite que la forme fédérative; mais rien n'empêchait, d'après lui, que le reste de l'Allemagne ne s'unît plus étroitement encore.

L'ambassadeur prussien, le comte Bernstorff, essaya vainement de gagner Schwarzenberg aux idées de son souverain. Le prince, vivement sollicité par la Bavière et le Wurtemberg qui, effrayés des résolutions de l'Assemblée nationale, en demandaient la dissolution à cause de sa majorité impérialiste favorable à Frédéric-Guillaume, déclara nettement qu'il était temps d'en finir avec elle; mais que, si l'on voulait absolument la garder, le Sénat proposé par la Prusse était inutile et serait avantageusement remplacé par les envoyés des rois d'Allemagne. A son avis il fallait diviser l'Allemagne en six groupes, à la tête desquels se trouveraient l'Autriche, la Prusse, la Saxe, le Hanovre, le Wurtemberg et la Bavière; c'était la question la plus importante et qu'il fallait décider avant tout. Quant à la forme à donner au

[1] Note du 19 décembre 1848.

pouvoir central, il n'y avait pas lieu de le concentrer dans une seule main; il valait mieux en investir un triumvirat de trois directeurs dont l'Autriche aurait eu la présidence [1].

On conçoit que cette forme était complètement opposée au principe du Pangermanisme : car au lieu d'être unie, l'Allemagne eût été divisée en groupes où tous les États, moyens et petits, auraient été médiatisés au profit des grands.

Schwarzenberg communiqua son projet d'un ton hautain à l'Assemblée de Francfort et réussit à gagner à son système les quatre autres royaumes de l'Allemagne, dont la satisfaction était évidente, puisque l'hégémonie prussienne et cette unité allemande nullement désirée étaient détruites du même coup.

Schmerling s'était rendu en toute hâte à Olmutz pour connaître l'avis du prince de Schwarzenberg sur la déclaration de von Gagern. Il en revint au commencement de janvier 1849 et soumit au ministère de Francfort une note, en date du 28 décembre 1848, dans laquelle le prince reprochait à von Gagern de s'être mépris du tout au tout sur le sens du programme de Kremsier : l'Autriche, disait-il, entend se réserver le droit d'entrer dans le nouvel État allemand quand cela lui semblera convenable et se refuse à toute négociation diplomatique; d'ailleurs aucune constitution ne peut être légale sans l'assentiment des souverains allemands, dont le premier est Sa Majesté l'Empereur d'Autriche.

Von Gagern tint bravement tête à l'orage et demanda à l'Assemblée nationale de l'autoriser à entamer des négociations diplomatiques avec l'Autriche, quand le moment lui paraîtrait opportun. Le tumulte fut indescriptible; une commission conclut au rejet de la proposition. Après une discussion orageuse de trois jours, Gagern triompha avec 37 voix de majorité. Son parti demanda la discussion immédiate des articles de la constitution

[1] Frédéric-Guillaume se plaignit d'avoir été mal compris et fit remettre à Schwarzenberg, par l'entremise du comte Brühl, une note en date du 4 janvier 1849, qui développait son projet. Schwarzenberg demeura inébranlable.

concernant le pouvoir central. Après une bataille parlementaire qui dura cinq jours entiers, l'on adopta, par 258 voix contre 211, un projet tendant à remettre ce pouvoir entre les mains d'un souverain allemand. Mais le rapporteur de la commission de la constitution ayant proposé l'hérédité de la dignité impériale, la bataille recommença de nouveau et s'éternisa. Il fut impossible d'arriver à une solution; il fallut passer à l'étude des droits souverains de ce pouvoir central que l'on s'occuperait de définir plus tard.

Pendant ce temps les gouvernements ne restaient pas inactifs. L'Autriche et les royaumes moyens de l'Allemagne étaient décidés à détruire l'œuvre de l'Assemblée nationale. La Prusse temporisait et essayait de concilier ses intérêts particuliers avec ceux du Pangermanisme. Elle envoya à tous les gouvernements une note circulaire [1] dont voici le résumé : « Une entente entre l'Assemblée nationale et les gouvernements est une chose indispensable; pour la réaliser, les chargés d'affaires à Francfort devraient communiquer l'avis de leurs gouvernements à l'Assemblée avant la seconde discussion de la constitution. S'il est douteux que l'Autriche entre dans le nouvel État allemand, il est possible de maintenir l'ancienne union avec elle tout en réunissant les autres États dans un État fédératif. Le roi de Prusse n'acceptera aucune fonction sans l'assentiment des autres souverains; la création d'une nouvelle dignité impériale n'est pas nécessaire; la Prusse ne demande que la part du pouvoir qui doit lui revenir naturellement, sans demander ni refuser d'être seule à la tête de l'Allemagne. »

Cette note produisit une vive sensation à Francfort; Schmerling s'empressa de solliciter une déclaration de la part du gouvernement autrichien. Schwarzenberg répondit [2] que l'Autriche était loin de refuser d'entrer dans une réunion intime de tous les États teutons; seulement il ne pouvait accepter la forme proposée jusqu'ici qui l'aurait obligé, ou bien d'opérer une scission

[1] 23 janvier 1849.
[2] Note du 4 février 1849.

profonde de l'Autriche, ou bien de se séparer complètement du reste de l'Allemagne.

Sur ces entrefaites, le roi de Prusse changea encore d'avis; il ne voulait plus se servir de l'appui de l'Assemblée de Francfort pour rompre avec les Habsbourg. Dans son idéalisme, il désirait maintenant voir l'empereur d'Autriche couronné empereur romain, tandis que lui se serait contenté de la dignité héréditaire de chef suprême de l'armée teutonne. Un autre fait lui rendait l'Assemblée nationale de plus en plus antipathique : elle venait en effet d'adopter le principe du suffrage universel, à la grande majorité de la gauche tout entière, des Autrichiens et des Pangermanistes, ces deux dernières fractions étant heureuses de pouvoir jouer, par cela, un mauvais tour à Frédéric-Guillaume.

A la suite de quelques succès militaires en Hongrie, le gouvernement autrichien procéda à la dissolution de la Chambre, proclama une nouvelle constitution pour une Autriche indivisible [1] et fit remettre au ministère de Francfort une note [2] mentionnant cette proclamation et réclamant l'adoption de toute l'Autriche par la Confédération; en conséquence, l'Allemagne devait modifier la constitution proposée pour elle. De son côté Schmerling fit connaître les desiderata de l'Autriche : le pouvoir central devait être confié à un Directoire de sept membres, ayant à leurs côtés un Conseil d'État de 70 membres, nommés par les gouvernements et les Chambres, dont 38 par l'Autriche et 32 par le reste de l'Allemagne. Le territoire devait être divisé en six groupes, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

La sensation produite par cette note fut très vive; car c'eût été assurer à l'Autriche la prépondérance absolue et indiscutée sur le reste de l'Allemagne. A l'Assemblée nationale, Charles Welcker, dans un discours véhément, déclara que tous les moyens de conciliation étaient épuisés. Il proposa l'acceptation en bloc de la constitution et l'élection du roi de Prusse à la dignité d'empereur d'Allemagne. Après une discussion acharnée où furent

[1] 4 mars 1849.
[2] 6 mars 1849.

prononcés des discours admirables, l'acceptation en bloc fut repoussée. Alors une partie de la gauche, craignant de voir l'œuvre nationale détruite à jamais, et préférant à tout prendre un empereur constitutionnel avec des ministres responsables à un directoire investi de pouvoirs despotiques, proposa au parti impérialiste un compromis : elle voterait pour une dignité impériale héréditaire, à condition que les impérialistes eussent fait quelques concessions dans la constitution et de plus se fussent engagés à ne jamais en accepter à l'avenir la modification. Les impérialistes sentaient fort bien qu'ils rendaient par cette dernière clause toute entente future entre l'Assemblée et les grands États teutons impossible; néanmoins ils consentirent à cette proposition, intimement persuadés du succès final de leur œuvre.

La seconde discussion de la constitution fut reprise et terminée; on vota à bride abattue, sans discours, sans discussion. Le 27 mars on adoptait la proposition de remettre le pouvoir central à l'un des souverains régnants, et aussitôt après, à une majorité de 4 voix, l'on acceptait l'hérédité de la fonction. Enfin, le 28 mars, au milieu d'une agitation pleine d'angoisses, le roi de Prusse était élu empereur d'Allemagne par 290 voix, le reste s'étant abstenu. Le canon tonna, les cloches sonnèrent; une députation de 32 membres de l'Assemblée, ayant à sa tête le président Simson, se rendit à Berlin pour annoncer officiellement au roi son élection.

L'archiduc Jean donna sa démission et déclara vouloir remettre ses pouvoirs au roi de Prusse; la Bavière protesta et supplia Frédéric-Guillaume de ne pas accepter l'élection. Ce dernier ne voulait pas recevoir des mains d'une Assemblée nationale née de la révolution une couronne impériale; il ne voulait à aucun prix rompre avec l'Autriche et les autres États. Il prit conseil de ses ministres. En recevant solennellement la députation de Francfort, le 3 avril, il répondit qu'il reconnaissait dans le vote de l'Assemblée la voix du peuple allemand, mais qu'il ne pouvait prendre une décision si grave pour l'Allemagne tout entière,

sans consulter les autres princes régnants; de plus, il fallait que la constitution fût soigneusement revue par eux pour constater si elle convenait au peuple allemand et si les attributions du pouvoir central étaient suffisantes pour réaliser les espérances des populations.

Les membres de la députation se retirèrent avec une déception poignante; ils crurent voir la souveraineté de l'Assemblée nationale lésée et le dur travail de toute une année perdu. Malgré les encouragements du prince Guillaume, malgré les instances des ministres, ils répondirent le 4 avril qu'ils se voyaient obligés d'interpréter la réponse du roi comme un refus, puisqu'il considérait cette constitution, en vertu de laquelle on lui offrait la couronne, comme un projet nécessitant une revision. Ils reprirent, tristes et découragés, la route de Francfort.

Une agitation profonde s'empara de toute l'Allemagne : qu'adviendrait-il de la constitution votée par l'Assemblée nationale, si les souverains déclaraient ne vouloir l'accepter que sous réserves? L'Autriche criait tout haut que l'Assemblée n'existait plus pour elle et ordonna à ses députés de la quitter [1]; l'archiduc Jean avait reçu de l'empereur d'Autriche l'injonction de garder son poste de lieutenant général [2]. L'Assemblée nationale, de son côté, déclara le 11 avril qu'elle ne changerait pas un iota à sa constitution. 28 petits États allemands se déclaraient d'ailleurs prêts à la reconnaître et à accepter le roi de Prusse comme empereur. De toutes parts l'effervescence augmentait : le Palatinat, le Wurtemberg, la Saxe se soulevaient en armes; les gouvernements, affolés, suppliaient le cabinet de Berlin d'en finir et de les aider à réprimer la révolte et la guerre civile. L'Autriche, enfin, venait d'essuyer des défaites sanglantes en Hongrie. Alors le roi de Prusse se décida, d'autant plus qu'à cet instant la Chambre prussienne était sur le point de voter l'adoption de la constitution allemande. Il répugnait à Frédéric-Guillaume de tirer tout son avantage de la victoire des Magyars révoltés, des menaces

[1] 5 avril 1849.
[2] Note du 8 avril 1849.

des républicains et des révolutionnaires allemands, de l'affolement des gouvernements; aussi le 21 avril ordonna-t-il au comte de Brandenburg, son premier ministre, de déclarer à la Chambre qu'il repoussait la constitution de l'empire d'Allemagne.

Ce fut le glas funèbre de l'Assemblée nationale de Francfort. Peu à peu la droite et les modérés se retirèrent, la gauche seule resta, tonnant contre les gouvernements, excitant les peuples au soulèvement général, à la révolution. Enfin, comme elle avait transféré ses séances à Stuttgard, qu'elle troublait par son agitation incessante, un détachement d'infanterie envoyé par le gouvernement dispersa un beau jour les restes de ce qui avait été le premier parlement national de l'Allemagne.

IX

De toute cette agitation en faveur du pangermanisme, de ce grand soulèvement national de 1848 en faveur de l'Allemagne unie, il ne restait plus qu'un monceau de ruines. Si l'on se rappelait les efforts restés inutiles, si l'on pensait au grand nombre d'hommes de valeur qui avaient prêté leur concours dévoué à cette œuvre écroulée, l'on pouvait croire sa réalisation impossible à jamais. Elle l'était en effet dans la forme qu'avait prise alors le mouvement; mais ce qui fut irréalisable par la révolution devait devenir plus tard possible par l'évolution, grâce à la diplomatie prussienne.

Le mouvement pangermaniste de 1848 offre des enseignements remarquables. Il montre d'une façon éclatante le grand danger que présente l'idéalisme en matière de politique et les fautes graves qu'il peut provoquer. L'Allemagne n'était pas prête pour le pangermanisme à cette époque : trop d'intérêts divers la déchiraient encore. Le particularisme était trop puissant pour permettre une fusion intime des différents États, dont beaucoup étaient encore entachés de despotisme. Les bienfaits de l'association douanière (Zollverein), quoique vivement ressentis,

étaient trop récents pour avoir pu convertir complètement les différentes classes des populations à l'idée de l'Allemagne unie. D'ailleurs le Pangermanisme, compliqué alors du mouvement révolutionnaire, souffrait du mal inhérent aux manifestations de cette espèce : il avait à sa disposition un trop grand nombre d'hommes intelligents et manquait de l'homme de génie qui eût imposé sa volonté à tous. Ensuite les conceptions en vue de sa réalisation pratique manquaient de clarté; pour la plupart elles n'étaient que des aspirations de rêve et, pendant que celles-ci se donnaient libre cours, les intérêts opposés pouvaient travailler en sourdine à leur aise.

Von Gagern était le seul peut-être qui eût une idée nette de la situation, puisque le moyen terme proposé par lui fut réalisé plus tard. Mais il eut le tort de croire l'autorité de l'Assemblée nationale assez fortement établie pour qu'elle pût imposer sa volonté, tandis qu'au contraire elle avait à ce moment contre elle la plupart des princes d'Allemagne. Au début, dans le premier affolelement de la révolution, elle aurait pu leur dicter ses volontés; mais plus tard ils avaient repris confiance, en voyant l'ordre rétabli, grâce aux mesures militaires, et en assistant aux échecs continuels que l'Assemblée éprouvait dans les diverses questions à l'ordre du jour. Ensuite la réalisation de la pensée de von Gagern dépendait entièrement du roi de Prusse, et ce dernier, hésitant et incertain, changeait d'opinion à tout instant. Jamais le manque absolu d'une idée directrice bien arrêtée de la part des hommes au pouvoir ne s'est fait autant sentir que dans ce chaos. Et ce qui devait logiquement arriver arriva. Le premier qui eut cette idée directrice et qui osa employer toute son énergie pour la soutenir, réussit : Schwarzenberg. Sa hardiesse était une audace téméraire; mais justement sa volonté, parce qu'elle était volonté, devait s'imposer à tous; en présence des hésitations des princes allemands et du désarroi général, elle déconcerta complètement Frédéric-Guillaume. Ce dernier eut un mot typique : von Beckerath, ministre teuton, lui ayant fait de nouvelles propositions quelques jours après son refus d'accepter la cou-

ronne impériale, il énuméra d'abord les dangers que ces propo sitions présentaient pour la Prusse; puis il ajouta : « Si vous aviez pu dire tout cela à Frédéric le Grand, nul doute qu'il n'eût été votre homme! Mais moi, je ne suis pas un grand souverain ! »

Pour sortir de la situation critique dans laquelle se trouvait l'Allemagne, le roi de Prusse appela le général de Radowitz qui à plusieurs reprises lui avait servi d'ambassadeur extraordinaire Il voulait essayer d'amener une entente entre tous les États pour tâcher de constituer tant bien que mal une Allemagne unie. Il espérait se mettre facilement d'accord avec les princes régnants, car les républicains se soulevaient de toutes parts, une guerre civile affreuse avait éclaté : et il avait promis à plusieurs souverains l'aide des troupes prussiennes contre cette nouvelle révolution. Mais il lui tenait à cœur de tendre la main à l'Autriche. Or, Schwarzenberg avait déclaré que jamais l'Empereur ne se soumettrait à un prince allemand; par conséquent, Frédéric-Guillaume penchait pour l'adoption du système de von Gagern. Mais l'Autriche refusa, car ce plan lui aurait fait perdre la prépondérance dont elle était si jalouse.

Le roi de Prusse avait donné l'ordre de rédiger un projet de constitution en prenant pour base celle de Francfort. Mais la dignité impériale devait être remplacée par un collège de princes ayant pouvoir législatif et par un chef de l'empire, dans la personne du roi de Prusse, ayant pouvoir exécutif. Frédéric-Guillaume eut la malencontreuse idée de faire définir l'État futur comme étant la réunion des États reconnaissant le projet de constitution et de prendre pour base légale de cette réunion l'article 11 du pacte fédéral, qui permettait aux signataires de conclure des traités de toute sorte, pourvu qu'ils ne fussent pas dirigés contre la sécurité de la Confédération. C'était une faute grave; car, en faisant revivre momentanément un pacte aboli par la formation même de l'Assemblée nationale de Francfort, il donnait à ses ennemis l'idée d'en faire autant et leur mettait dans la main une arme redoutable pour l'avenir.

Le 17 mai, Radowitz commença une série de conférences avec les envoyés de l'Autriche, de la Saxe, de la Bavière et du Hanovre pour discuter ce nouveau projet de constitution. Le baron Prokesch-Osten (Autriche) se retira dès la première séance. L'envoyé bavarois n'avait pas d'instructions précises de son gouvernement. Von Beust (Saxe) et Stuve (Hanovre) parurent se ranger à l'avis de la Prusse. Dans la nuit du 26 au 27 mai, l'on fixa les bases d'une Union conclue pour une année; la Prusse devait en avoir la suprématie; l'on instituait un conseil d'administration ainsi qu'un tribunal arbitral provisoire pour régler les différends pouvant surgir entre les membres de l'Union. Le projet de constitution devait être revisé par le parlement à convoquer; mais les modifications devaient, pour avoir force de loi, obtenir l'assentiment des États signataires. L'on convint enfin de communiquer ce traité ainsi que la constitution à tous les gouvernements d'Allemagne, en les invitant à y adhérer. La Saxe et le Hanovre signèrent, sous la réserve expresse du droit d'engager de nouvelles négociations pour modifier la constitution, dans le cas où les États du sud de l'Allemagne, et notamment la Bavière, n'auraient pas encore adhéré à l'Union, au moment de la convocation de son Parlement.

Nous avons vu plus haut que l'archiduc Jean avait reçu de l'empereur d'Autriche l'injonction de garder son poste de lieutenant général. La Prusse lui avait signifié qu'elle ne pouvait plus reconnaître son autorité, puisque l'Assemblée nationale qui l'avait élu avait cessé d'exister. Le ministère teuton de Francfort répondit que l'archiduc avait aussi reçu ses pouvoirs de la Diète, en vertu de la remise que lui en avait faite von Schmerling le 12 juillet 1848. Le cabinet de Berlin, furieux de cette interprétation subtile, résolut de passer sous silence à chaque occasion le lieutenant général. Celui-ci fit tous ses efforts pour empêcher les grands-ducs de Bade et de Darmstadt d'accepter l'aide des troupes prussiennes contre la nouvelle révolution. Mais ce fut peine perdue; le prince Guillaume de Prusse battit en peu de temps le général polonais Mieroslawski, qui

était à la tête des Badois révoltés, et pacifia les provinces rebelles. En même temps les armes prussiennes remportaient des succès au Danemark. Alors l'archiduc Jean, malade, irrité d'ailleurs par l'attitude du cabinet de Berlin à son égard, se retira à Gastein.

Pendant ce temps les anciens libéraux de Francfort invitaient leurs collègues à se réunir le 25 juin, à Gotha, pour discuter sur l'opportunité d'adhérer à l'Union prussienne. Malgré l'opposition formelle de beaucoup d'entre eux, von Gagern leur conseilla vivement, du moment que la constitution de Francfort était pratiquement irréalisable, un rapprochement avec le cabinet de Berlin, pour éviter de retomber dans la situation existant avant 1848. Après trois jours de discussion, 130 des députés présents signèrent une résolution dans ce sens. Ils convinrent d'inviter sous certaines conditions leurs gouvernements respectifs à adhérer à l'Union prussienne.

La presse radicale s'éleva tout entière contre les résolutions de Gotha, accusant les députés d'avoir abandonné la constitution de Francfort qu'ils avaient juré de sauvegarder. Mais l'opinion publique comprit que l'Union prussienne était la dernière chance de salut du pangermanisme : et les 28 États allemands qui avaient accepté autrefois officiellement la constitution allemande, adhérèrent successivement à l'Union.

Le conseil d'administration de l'Union s'occupa, le 5 octobre 1849, de procéder aux élections pour le nouveau Parlement. Au grand étonnement de tous, le Hanovre protesta avec l'appui de la Saxe. Invoquant le pacte fédéral, leurs représentants prétendirent que l'adhésion des États du sud de l'Allemagne était nécessaire pour pouvoir réaliser les projets de l'Union. Se prévalant des réserves qu'ils avaient cru devoir faire lors de la signature du traité du 27 mai, ils se retirèrent, en se déclarant toutefois prêts à accepter la constitution si une entente était amenée à ce sujet avec toutes les puissances allemandes.

Schwarzenberg venait de soumettre, avec l'aide de la Russie, la Hongrie en révolte; il put alors se retourner contre la Prusse.

Invoquant d'une part la défection de la Saxe et du Havovre, et d'autre part le pacte fédéral de 1815 si malencontreusement mis en scène par Frédéric-Guillaume, il protesta hautement[1] contre le projet de constitution du 26 mai 1849, qui n'était pas conforme au texte même du pacte, puisqu'il tendait à remettre les pouvoirs à une Union conclue seulement par une partie des États confédérés. Il menaça en des termes non équivoques d'en faire un *casus belli*. Les États moyens de l'Allemagne firent cause commune avec lui et s'occupèrent de rédiger un projet de constitution d'après les prétentions de l'Autriche. Le 27 février 1850 fut signé à Munich un traité entre la Bavière, la Saxe et le Wurtemberg pour l'acceptation de ce nouveau projet. Le Hanovre, quoique ayant officiellement déclaré au cabinet de Berlin qu'il se retirait définitivement de l'Union prussienne, n'osa pas signer ce traité: mais la Saxe ne se laissa pas retenir par des scrupules analogues, de sorte qu'elle faisait partie des deux unions.

Les ministres prussiens, en présence de cette attitude hostile de l'Autriche et des États moyens de l'Allemagne, virent qu'il fallait se hâter; ils convoquèrent le Parlement de l'Union pour le 20 mars à Erfurt. Cette Assemblée accepta la nouvelle constitution en bloc. Le roi de Prusse fut très peiné de ce vote, car il désirait entreprendre des modifications à la constitution à cause de la défection des États signataires du projet. Il lui semblait que l'Union prussienne ne pouvait plus représenter l'Allemagne du moment que les quatre royaumes n'en faisaient pas partie. Désirant amener une entente avec l'Autriche, il engagea de nouveau des négociations avec elle. Schwarzenberg, dans sa crainte de voir la Prusse tirer parti des avantages de sa situation actuelle, proposa secrètement[2] aux autres États la convocation d'un congrès pour discuter la création d'un nouveau pouvoir central. La Prusse en eut connaissance par le gouvernement de Brême; pour éviter un conflit, elle se hâta de déclarer à l'Autriche[3] qu'elle

[1] Notes des 12 et 28 novembre 1849.
[2] 19 avril 1850.
[3] Dépêche du 22 avril.

donnait son assentiment à ce projet, à la condition qu'il ne serait pas question de faire revivre l'ancienne Diète et qu'il n'y aurait pas de récriminations contre une Union contractée par 22 États allemands et représentée comme telle au Congrès. Cette dernière clause décida Schwarzenberg; démasquant enfin ses batteries, il invita, comme puissance présidentielle de la Confédération [1], tous les États à envoyer leurs représentants à Francfort pour discuter la création d'un nouveau pouvoir central et entreprendre la réforme de la constitution de la Confédération d'après le texte du pacte de 1815. Les partisans de Robert Blum avaient eu raison en 1848 : l'impossible allait avoir lieu, la Diète se préparait, comme le phénix, à renaître de ses cendres! La diplomatie autrichienne avait repris possession de tout le terrain perdu [2].

X

Le roi de Prusse, quoiqu'il fût hors de lui à la réception de la note de Schwarzenberg, ne voulut pas encore rompre ouvertement avec l'Autriche. Au lieu de constituer immédiatement le gouvernement de l'Union en vertu des résolutions du Parlement d'Erfurt, il convoqua tous les princes qui en faisaient partie à une entrevue à Berlin [3]. Le prince électeur de Hesse déclara qu'il était indispensable de se ranger à l'avis de l'Autriche et que l'on ne pouvait pas réaliser pratiquement l'Union. L'on ne put s'entendre sur tous les points et il fallut se contenter d'un pacte provisoire, en vertu duquel l'Union prussienne devait être administrée par un collège de princes jusqu'au 15 juillet 1850. Sur ces entrefaites, les envoyés des autres États d'Allemagne, c'est-à-dire des quatre royaumes et de la Hesse électorale, ainsi

[1] Note circulaire du 26 avril.

[2] Il paraît certain que l'attitude du Czar, hostile à l'entrée de toute l'Autriche dans le nouvel État teuton, comme contraire au principe des traités de 1815, décida Schwarzenberg à modifier son projet primitif.

[3] 8 mai 1850.

que celui du roi de Hollande pour le Luxembourg et celui du roi de Danemark (alors en guerre avec l'Allemagne!) pour le Holstein, se réunirent à Francfort, le 16 mai, dans le palais de la Diète, sous la présidence du comte Thun, délégué autrichien.

Le prince électeur de Hesse, ayant eu un différend avec son ministère libéral, en avait accepté la démission et avait chargé, le 23 février 1850, Daniel Hassenpflug, ancien ministre hessois réactionnaire, au service de la Prusse depuis 1837, de former le nouveau cabinet. Presque immédiatement un conflit au sujet de la constitution hessoise avait surgi entre les Chambres très libérales et le ministre; ce conflit, qui ne fit que s'accentuer dans la suite, allait servir à Schwarzenberg pour désagréger l'Union prussienne.

A cet instant la Prusse voyait ses relations avec la Russie devenir moins cordiales. Le conflit avec le Danemark au sujet du Schleswig-Holstein traînait en longueur et les pourparlers pour la paix définitive s'éternisaient. En présence des difficultés en Allemagne et de l'attitude du czar, favorable au Danemark, Frédéric-Guillaume résolut d'envoyer le prince de Prusse à Skiernewitsch, près de Varsovie, où Nicolas se trouvait, pour conférer avec lui. Le czar était très mécontent de l'attitude de la Prusse envers les duchés de Schleswig et de Holstein. Il manifesta clairement ses sympathies pour l'Autriche, qui était restée sur le terrain des traités de 1815, tandis que la Prusse avait fait, d'après lui, cause commune avec la révolution en constituant l'Union prussienne. Schwarzenberg, qui s'était rendu en toute hâte à Skiernewitsch, se faisait l'écho des paroles du czar[1]. Aussi cette entrevue n'eut-elle d'autre résultat que de faire connaître à la Prusse l'attitude et les opinions des deux empires. Un peu plus tard, le czar exigeait impérieusement la cessation définitive des hostilités. Alors les belligérants signèrent à Berlin, le 2 juillet 1850, un traité de paix par lequel ils maintenaient tous leurs droits antérieurs à la déclaration de guerre; le roi de Danemark

[1] 28 mai 1850.

pouvait de plus demander l'aide de la Confédération pour sou mettre le Holstein, qui en faisait partie.

Schwarzenberg avait fait de nouvelles propositions à la Prusse [1]; il se déclarait prêt à discuter la réforme de la Confédération dans des conférences libres, si de son côté la Prusse abandonnait définitivement son projet de constitution du 26 mai. Frédéric-Guillaume, après avoir fait prolonger provisoirement la durée de l'Union jusqu'en octobre 1850, refusa [2]; Schwarzenberg riposta en déclarant son intention de donner au comte Thun l'ordre de constituer à Francfort le comité restreint de la Diète [3]. La situation ne tarda pas à devenir menaçante; des différends surgissaient coup sur coup au sujet de garnisons occupées par les troupes confédérées dans le grand-duché de Bade. Et l'on commença à armer de part et d'autre.

Le peuple du Schleswig-Holstein ne se soumit pas au Danemark et continua la lutte pour son propre compte. Alors le czar réclama impérieusement, en vertu du traité de Berlin, l'intervention de la Confédération pour mettre fin aux hostilités. Les États moyens de l'Allemagne déclarèrent qu'ils n'avaient pas qualité pour ratifier isolément le traité de paix signé par la Prusse au nom de tous et que seule la Diète pouvait le faire. Peu s'en fallut que le czar, mécontent de cette interprétation, ne se tournât contre l'Autriche, qui elle aussi n'avait pas ratifié le traité de paix. Schwarzenberg ne voulait pour rien au monde voir la Russie se mettre du côté de la Prusse dans cette affaire; il réussit à regagner les bonnes grâces du czar en faisant constituer le 2 septembre le comité restreint de la Diète et en déclarant que ce comité était non seulement prêt à ratifier le traité de Berlin, mais aussi disposé à faire soumettre le Holstein par les troupes de la Confédération.

La Prusse protesta avec la plus grande énergie contre cette

[1] Lors de son entrevue avec le comte Bernstorff, le 8 juillet 1850.
[2] Instruction au comte Bernstorff, en date du 17 juillet.
[3] Note circulaire du 19 juillet 1850, adressée à toutes les chancelleries allemandes.

mesure qui reconstituait l'autorité de la Diète, mais sans résultat. Elle n'avait plus maintenant avec elle dans l'Union que le Schaumburg, le Mecklembourg-Strelitz, la Hesse-Darmstadt et la Hesse électorale.

Dans ce dernier État, le conflit entre le ministère et les Chambres avait atteint toute son intensité. Hassenpflug, voyant qu'il ne réussirait pas à faire violer la constitution par le peuple et les employés de l'État, comme c'était son dessein, employa les grands moyens. Quoiqu'il ne fût menacé par aucun danger, il s'enfuit le 12 septembre de Cassel avec le prince électeur et implora l'assistance de la Diète[1]. Celle-ci résolut immédiatement de rétablir dans la Hesse l'autorité du prince[2].

Ce pays faisant encore partie de l'Union prussienne, le conflit hessois tombait sous la juridiction du tribunal arbitral : la Prusse protesta contre la résolution de la Diète, mais sans résultat. En présence de l'attitude très hostile de l'Autriche et de la Bavière, le cabinet de Berlin envoya le premier ministre comte Brandenburg à Varsovie, pour se rendre compte de l'opinion du czar.

Cette entrevue, à laquelle assistèrent aussi l'empereur d'Autriche et Schwarzenberg, dura du 17 au 29 octobre. Nicolas Ier prit entièrement le parti de l'Autriche. Il ne pouvait pardonner au roi de Prusse d'avoir brisé la Sainte-Alliance et de s'être fait le défenseur des idées constitutionnelles modernes. Dans la question de la Hesse électorale, le droit lui semblait être du côté du prince électeur et de la Diète; il le fit sentir durement au comte Brandenburg. Celui-ci n'obtint pas un résultat décisif dans ses négociations avec Schwarzenberg et dut se contenter d'un accord provisoire où il avait été obligé de faire les concessions les plus étendues.

Il revint à Berlin avec la ferme intention d'éviter une guerre où la Prusse aurait eu sans nul doute l'Autriche, la Russie et les États de l'Allemagne contre elle. Mais il trouva la capitale en

[1] 17 septembre 1850.
[2] 21 septembre 1850.

ébullition; l'opinion publique s'était emparée de la question de la Hesse et réclamait des mesures énergiques contre l'arrogance de l'Autriche et de la Bavière. Radowitz, ministre des affaires étrangères depuis le 27 septembre, était pour la guerre; une dépêche venait d'arriver disant qu'un corps austro-bavarois avait pénétré dans la Hesse et que l'exécution ordonnée par la Diète avait commencé. Radowitz, dans une séance du conseil des ministres à laquelle assistait aussi le prince Guillaume, demanda, avec l'appui de celui-ci, la mobilisation immédiate. Mais Manteuffel et la majorité des ministres voulaient la paix; Radowitz donna sa démission.

Le 3 novembre, Manteuffel, qui avait pris la direction du ministère, envoya au cabinet de Vienne une note rédigée par Brandenburg, tombé dangereusement malade; elle faisait les concessions réclamées par l'Autriche et demandait la cessation de la mobilisation autrichienne et la convocation des conférences projetées antérieurement. Schwarzenberg refusa[1], et les troupes austro-bavaroises continuèrent leur marche en avant dans la Hesse. La Prusse mobilisa enfin, mais, sur la nouvelle que dans la Hesse les deux partis étaient en présence, elle donna l'ordre à ses troupes d'éviter toute rencontre et de se retirer. L'Autriche continuait à demander impérieusement l'annulation de la constitution de l'Union prussienne, la reconnaissance de l'autorité de la Diète[2] et l'évacuation de la Hesse électorale. Le 15 novembre, le gouvernement prussien proposa au collège des princes de l'Union l'abrogation de la constitution du 26 mai 1849. Mais Schwarzenberg ne se déclara pas satisfait et fit remettre le 25 novembre, au cabinet de Berlin, un ultimatum par lequel il demandait que la route de Cassel fût ouverte, dans les 48 heures, à ses troupes; il donna en même temps au prince de Tour-et-Taxis,

[1] Dépêche du 6 novembre 1850.

[2] Le prince Gortschakoff arriva à Francfort le 13 novembre, envoyé par la Russie pour reconnaître officiellement l'autorité de la Diète. L'attitude impérieuse de Schwarzenberg était dictée par l'appui que le cabinet de Vienne recevait du Czar.

général en chef des troupes austro-bavaroises, l'ordre de commencer les opérations le 27 novembre.

Le cabinet de Berlin avait décidé en principe d'aplanir les difficultés par une entrevue personnelle entre Manteuffel et Schwarzenberg. En présence de l'ultimatum de l'Autriche, Frédéric-Guillaume fit télégraphier dans ce sens au chancelier de Vienne.

Cette entrevue à jamais célèbre eut lieu à Olmütz, le 29 novembre 1850; elle se termina par un échec diplomatique complet de la Prusse. Manteuffel avait reçu des instructions précises de son gouvernement. Mais il ne lui fut pas possible de les suivre. Il dut au contraire céder aux exigences de Schwarzenberg. Il consentit à tout : à la dissolution de l'Union prussienne, à la pacification de la Hesse et du Holstein par la Confédération, et enfin à la reconnaissance intégrale de l'autorité de la Diète rétablie par l'Autriche. En échange, il obtenait l'assurance formelle qu'il serait procédé par voie de conférences à la réforme de la Confédération. Celles-ci commencèrent à Dresde, le 23 décembre suivant; mais les prétentions de Schwarzenberg étaient telles que l'on ne put arriver à s'entendre et qu'il fallut revenir à l'ancienne forme de la Confédération [1].

Schwarzenberg, comme autrefois Metternich, avait forcé le cabinet de Berlin à se déclarer hostile à toute tendance libérale. Le parti réactionnaire prussien était dans la joie, car la politique libérale pangermaniste n'avait rapporté à Frédéric-Guillaume que des humiliations et des déboires. Mais d'autre part le prince Guillaume de Prusse, Bunsen et un grand nombre de diplomates déploraient le pacte d'Olmütz, qu'ils considéraient comme une chute terrible rappelant celle d'Iéna.

L'entrevue d'Olmutz est l'épilogue du mouvement pangermaniste de 1848. L'Autriche, après avoir réussi à briser l'œuvre de

[1] La conférence de Dresde prit fin le 15 mai 1851. Le jour suivant fut signé un traité d'alliance secrète entre la Prusse et l'Autriche, en vertu duquel cette dernière puissance obtenait, pour une durée de trois années, l'aide des troupes prussiennes pour assurer sa suprématie en Italie.

l'Assemblée nationale de Francfort, avait forcé la Prusse, qui en avait accepté timidement la succession, à renoncer à jamais à toute velléité de réunir autour d'elle les États de l'Allemagne et de se mettre à la tête d'un mouvement national. Elle pouvait se flatter d'avoir fait rentrer pour toujours dans l'ombre le Pangermanisme qu'elle ne cessait de combattre depuis 1813; sa victoire était complète. Elle était certes loin de penser qu'un fait sans importance qui eut lieu un peu plus tard, devait être le prologue du triomphe final de son ennemi.

Otto de Bismarck-Schœnhausen, nommé délégué à la Diète par le roi de Prusse, remettait le 29 août 1851 ses passeports au président de cette Assemblée.

LUIGI KRAUSS.

(A suivre.)

DE LA

FIDÉLITÉ DES GASCONS AUX ANGLAIS

PENDANT LE MOYEN AGE

(1152-1453)

La longue rivalité de la France et de l'Angleterre a donné lieu à tant de batailles, de trêves et de traités, que le récit n'en saurait être fait en quelques pages. Au reste, il n'est pas un historien qui n'ait épuisé le sujet. Mais il serait curieux de rechercher comment une race étrangère a pu si facilement s'établir d'une façon durable dans un pays très éloigné de son action et dont le caractère prime-sautier semble au premier abord si opposé à la raideur britannique. Quel était donc l'état d'âme des populations qui peuplaient alors l'ancienne Aquitaine et que les hasards d'un mariage — c'était souvent la diplomatie d'autrefois — avait asservies à l'Angleterre ?

Comment ne pas s'intéresser aux événements qui ont agité cette belle province, ce doux pays au ciel si clément, aux produits si variés et si appréciés, aux âmes si généreuses, aux cités si vivantes? Comment surtout ne pas rechercher quelles furent ses aspirations politiques, et les causes à assigner au perpétuel épanouissement de son commerce ? D'où vient qu'au milieu d'une nation pauvre comme l'était alors la France, seule la Guienne connut le bien-être qu'amène l'abondance des richesses ? Comment se fait-il enfin qu'au lieu de vivre sous les étreintes de l'oppression féodale, cette province ait joui de libertés qui n'ont existé que dans les républiques antiques ?

Ces multiples questions s'expliquent par un fait unique. La Guienne fut franchement et résolument anglaise, nous dirions

même qu'elle fut *anglomane*, si ce mot n'était d'une origine trop récente pour s'appliquer à des faits si anciens. Incorporée à un peuple qui avait le sentiment des libertés communales et politiques, elle lutta avec persévérance pour obtenir de ses maîtres les immunités et les prérogatives qui avaient cours dans la métropole, et elle les obtint sans grandes difficultés.

« L'Aquitaine, dit Brissaud dans son ouvrage déjà vieux sur *Les Anglais en Guienne*[1], s'est toujours félicitée d'appartenir à l'Angleterre : spécialement Bordeaux a obstinément repoussé la conquête française parce que le régime anglais lui assurait ce que Guillaume Nangis appelle *Dominium suæ Urbis*. » Être maître chez soi, voilà ce qu'ont toujours désiré les Gascons. Eussent-ils obtenu un sort aussi favorable s'ils avaient été incorporés dans l'organisation féodale qui s'étendait sur toute la France?

L'affranchissement des communes, qui s'est fait si lentement, si péniblement en France, et qui fut d'ailleurs anéanti par un retour offensif de l'autocratie des rois et des hauts barons, s'est trouvé de tout temps résolu pour les cités du pays de Guienne. Jamais un seigneur féodal n'a été duc de Bordeaux, comte de Libourne, marquis de Saint-Emilion, baron de Bourg, etc... Les Anglais, bien loin de se créer en pays conquis des apanages, respectèrent toujours les constitutions et prérogatives de chaque ville, et lui permirent de s'administrer à sa guise.

Quant aux impôts, loin d'en accabler le populaire, ils n'en levaient qu'une quantité suffisante pour leurs besoins et non pour des dépenses somptuaires ou des fantaisies régaliennes.

Le vin, dès cette époque, était la grande production du pays. Or, la Garonne et la Dordogne, aboutissant directement par la Gironde à l'Océan, apportaient facilement en Angleterre par « un chemin qui marche » cette précieuse et abondante denrée. Par contre, son transport sur le continent, à Paris, dans les Flandres ou ailleurs, était soumis à mille difficultés. Il y avait de multiples péages au profit des barons féodaux dont on traversait les terri-

[1] Paris, Dumoulin, 1875, in-8°.

toires ; on s'exposait à être pillé par des armées en marche ; on parcourait des chemins en mauvais état. C'est pourquoi le commerce délaissait ces débouchés pour se tourner vers la mer libre et sans entrave que sillonnaient déjà les flottes marchandes ou guerroyantes de la nation anglaise.

Enfin, le patriotisme était encore à l'état de lettre morte. Un Gascon du treizième siècle n'aurait pu comprendre la douleur et les regrets qu'excite chez un Gascon du vingtième siècle la perte de l'Alsace-Lorraine. Pour quels motifs un Bordelais se serait-il cru de la même patrie qu'un Angevin, qu'un Bourguignon ou qu'un Provençal? L'unité française existait-elle? Nullement. Les habitants d'une province appartenant au seigneur de la province, ne connaissaient d'autre suzeraineté que la sienne, se battaient fréquemment pour son compte avec le seigneur d'à côté, mais ne remontaient point par la pensée à l'entité politique et géographique qui s'appelle la France. Le patriotisme se trouvait donc enserré dans les limites étroites de tel duché ou de tel comté, mais il n'en dépassait pas les bornes. Jamais l'adage : « *Homo homini lupus* » n'a été plus vrai qu'à ces âges de fer où la vie du manant n'avait guère plus de valeur que celle d'un animal domestique, où les chevaliers bardés de fer passaient à cheval — comme à la bataille de Crécy — sur le corps de leurs bataillons d'infanterie pour se mesurer plus vite avec l'ennemi.

De tout ceci, il résulte que la Guienne, libre par les Anglais, choyée par les Anglais, et n'ayant pas encore la notion d'un patriotisme qui n'existait nulle part en France, fut bien excusable de se donner volontairement à ce peuple, puisqu'elle trouvait dans cet abandon la satisfaction de tous ses intérêts. Sa fidélité ne se démentit qu'à de rares et passagers intervalles ; en tous cas, elle revint toujours à ses premières amours.

I

Depuis les successeurs de Charlemagne, l'Aquitaine était gouvernée par des ducs. Le dernier, Guillaume IV, se voua à la vie

monastique et institua pour son héritière sa fille aînée, Éléonore ou Aliénor de Guienne. Celle-ci épousa le roi de France Louis VII, et lui apporta en dot le duché d'Aquitaine et le comté de Poitou (1137) qui furent ainsi réunis à la couronne.

Mais en 1152, le roi obtint du concile de Beaugency la dissolution de ce mariage, sous le prétexte qu'Aliénor avait eu un commerce adultère avec Saladin Antiochène, pendant qu'elle était à la croisade où elle avait accompagné le roi, son époux.

Louis VII eut le grave tort de laisser sa liberté à la princesse qu'il venait de répudier. Celle-ci en profita pour se marier immédiatement à Henri Plantagenet, duc de Normandie et héritier de la couronne d'Angleterre. Elle lui apporta la dot splendide que son premier mari délaissait, c'est-à-dire la Guienne, le Poitou, le Limousin, le Périgord, la Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois.

Certes, l'action du roi de France fut honnête et loyale. L'accessoire suit le principal, disent les légistes ; et du moment qu'il répudiait Aliénor, il délaissait également ses richesses terriennes. Peut-être eût-on été fondé à soutenir que le principal était précisément ces belles provinces qui allaient se trouver démembrées de la France, et que l'accessoire n'était pas autre chose que cette reine légère et de mauvaises mœurs dont le second mariage allait ouvrir une période de trois cents ans de guerre entre la France et l'Angleterre, — de 1152 à 1453. Toutefois, cet argument ne fut pas invoqué.

Il est bon de remarquer que, en outre de l'apanage apporté par Aliénor, le roi d'Angleterre était déjà maître du Maine, de l'Anjou, de la Touraine et de la Normandie, c'est-à-dire qu'il était bien plus puissant en France que ne l'était le roi de France lui-même.

Il est vrai que le possesseur de ces immenses fiefs devait rendre hommage au roi de France et le considérer comme son suzerain, pour les terres qui dépendaient de la couronne. Les rois d'Angleterre se soumirent quelquefois à cette formalité puérile et sans valeur ; mais ils n'apportèrent presque jamais un concours effectif aux affaires de la France. Bien au contraire,

ils ne cessèrent de lui créer des difficultés et de lui faire la guerre jusqu'au moment où les monarques anglais, devenus par traité rois de France, le véritable souverain du royaume, Charles VII, ne fut plus appelé que roi de Bourges.

Henri II, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine ou de Guienne, passa quatre ans en France à guerroyer contre Louis VII. Dans le midi, il prit Cahors, Castillon — au-dessus d'Agen — et mit le siège devant Toulouse, mais se retira sans entrer dans la ville. Plus tard, en 1173, il fut encore obligé de batailler pour reprendre différentes places de Guienne, de Saintonge, de Poitou et de Bretagne qui, à l'instigation de son fils, le prince Henri, et du roi de France, s'étaient révoltées contre sa couronne.

Il est bien certain que ce n'est pas dès les premiers temps de la domination anglaise que les populations gasconnes s'attachèrent à elle. La jalousie de la France y fomentait des rebellions qui étaient sévèrement punies. Les fils du roi, Henri et Richard, en lutte ouverte contre leur père et seigneur, y commettaient de nombreuses exactions. On reprochait à Richard d'avoir mal administré la justice en Guienne ; d'avoir permis aux seigneurs de guerroyer les uns contre les autres ; d'avoir laissé les troubles et la désolation s'installer dans tout le pays. Toutes ces circonstances n'étaient évidemment pas de nature à satisfaire les esprits pas plus qu'à attacher les populations à leur nouveau maître. Mais on était au début d'un nouvel état de choses. Il fallait, outre l'accoutumance qui demande une succession de plusieurs générations, un État régulier et pacifique, ainsi que la mise en œuvre de libertés incompatibles avec la guerre.

Et cependant, dès cette époque, le roi d'Angleterre infléchit sa politique vers un système nettement accusé de concessions et de libertés. En voici quelques preuves.

Antérieurement à la domination anglaise, il existait une sorte de code usager auquel les ducs d'Aquitaine donnaient par chartes authentiques force de loi et qui s'appelait *les rôles d'Oléron*. Ce code commercial n'appartenait pas seulement à l'île de ce nom,

mais encore à tout le littoral de l'Océan, depuis le sud de l'Aquitaine jusqu'en Flandre. C'était donc une loi devenue générale; c'est pourquoi Clairac appelle les rôles d'Oléron « une pièce française et native de Gascogne ». Ce fut à la fin du onzième siècle que les usages furent fixés par écrit.

Un grand nombre d'articles de ces rôles sont relatifs aux navires se rendant à Bordeaux ou partant de cette ville chargés de barriques de vin. « C'est une preuve, dit Brissaud, de l'ancienneté du commerce de Bordeaux, et de sa situation déjà florissante avant l'occupation anglaise. On doit même penser que c'est l'importance de ce commerce qui nécessita la rédaction des rôles à partir du onzième siècle. »

Or, dès le règne de Henri II, les rôles d'Oléron sont approuvés par le gouvernement anglais, qui se les approprie, et qui leur donne force de loi.

En 1174, ce prince introduisit dans la législation communale de la Guienne des règles protectrices qu'il avait déjà édictées en faveur du commerce anglais. Un droit particulièrement odieux était le droit d'*avarech* que les seigneurs exerçaient avec une barbarie révoltante. En vertu de ce droit, tout navire naufragé sur leurs rivages était déclaré vacant et confisqué avec ses marchandises. Henri II régla que le navire et sa charge ne seraient déclarés vacants qu'après un délai de trois mois, et qu'au cas où un seul homme du bord, voire même un seul animal, aurait survécu au désastre, il ne serait porté aucune atteinte aux droits des propriétaires.

Cette règle protectrice a dû causer bien des massacres de pauvres naufragés, car la cupidité des hommes jointe à la barbarie de l'époque et à des usages séculaires devait fatalement l'emporter sur la réglementation nouvelle introduite dans les lois par le pouvoir anglais. Mais on ne peut se dissimuler que l'intention était équitable et qu'elle avait pour but de faciliter le commerce de la Guienne.

Ainsi, dès cette époque reculée, l'ingérence anglaise en Aquitaine inclinait vers le développement du commerce et vers la

protection du faible contre le puissant et le fort. On verra par la suite la politique habile d'Henri II reprise par ses successeurs, mais elle prendra plus d'envergure, et le peuple doux et policé de la Guienne saura répondre à ces avances par un attachement sérieux, raisonné, que, tout Français que nous sommes, nous nous voyons dans l'impossibilité de blâmer.

II

A la mort de Henri II (1189), Richard Cœur de Lion, son fils, monta sur le trône. Son règne de dix ans, occupé tour à tour par la croisade, par la captivité, par des démêlés avec Philippe-Auguste, par des invasions en Normandie et en Limousin, où il mourut, ne parait pas s'être occupé sérieusement de la Guienne ni de son inféodation morale à la couronne d'Angleterre.

Cependant l'historien Clairac attribue à Richard un règlement favorable aux patrons de navires bordelais ou d'autres lieux chargés de vin; c'est une sorte de garantie contre les risques maritimes, et cette garantie réside tout entière dans un serment. Pour que le patron et ses mariniers, s'ils ont été surpris par le mauvais temps, ne soient pas responsables du vin perdu par la rupture des tonneaux, il suffit qu'ils consentent à jurer que la perte n'est pas le résultat de leur improbité ou de leur négligence.

La vieille reine Aliénor vivait toujours : mais son existence n'avait été qu'un tissu d'infortunes. Jalouse à l'excès des maîtresses que son mari Henri II s'accordait trop libéralement, elle lui avait rendu la vie si insupportable que celui-ci l'avait fait enfermer dans la tour de Londres. Elle y resta en captivité pendant seize ans.

Après la mort de son fils Richard Cœur de Lion, se sentant de plus en plus aigrie contre les Anglais et particulièrement contre son fils Jean sans Terre, qui venait d'être couronné, Aliénor fit hommage au roi de France, Philippe-Auguste, de ses duché et

comté d'Aquitaine et de Poitou. Le roi accepta, et voilà la guerre rallumée (1199).

Or, dans ce nouveau conflit, le Poitou se rangea sous la bannière française; mais l'Aquitaine se prononça en faveur de Jean sans Terre et lui resta fidèle.

Ce fait est le premier en date qui permette de percevoir l'attachement de nos ancêtres de Guienne à la suprématie anglaise. Jean sans Terre trouva même dans le clergé aquitain de singulières complaisances. Il était marié avec Havoise de Glocester, mais il ressentait un amour désordonné pour Isabeau d'Angoulême, une des plus belles filles de son temps. Il demanda au pape de casser son mariage, et celui-ci commit pour étudier cette affaire l'archevêque de Bordeaux et deux autres évêques. Après un léger examen, ces commissaires déclarèrent nul le mariage de Jean et d'Havoise, sous prétexte qu'ils étaient cousins. Le roi put donc épouser Isabeau. Il est permis de supposer que si ce procès eût été jugé dans une province hostile aux Anglais et par des juges ecclésiastiques inféodés, non à Jean, mais à Philippe-Auguste, la décision eût été toute différente. Mais on voulait plaire au roi d'Angleterre, fût-ce au prix d'une injustice criante et d'une atteinte coupable à l'irrévocabilité du mariage.

L'année 1204 fut terrible pour les Anglais. Poursuivi de province en province, expulsé de toutes ses places fortes, vaincu dans tous les combats, abandonné même par ses chevaliers et ses barons, le roi Jean sans Terre perdit tout ce que ses ancêtres d'abord et lui ensuite avaient possédé en France. Il ne lui resta que le seul duché de Guienne. Philippe-Auguste ne jugea pas à propos de venir l'y attaquer.

On se demande quelles sont les causes de cette hésitation. Il est hors de doute que là, plus qu'ailleurs, le roi de France se trouva en présence d'un état d'esprit nettement hostile à sa domination. Car nous ne saurions accepter la version donnée par J. Bouchet, reproduite par Guinodie, que la modération dont Philippe fit preuve lui ait été dictée par sa considération pour la

vieille reine Aliénor. Philippe-Auguste n'avait pas eu ce scrupule en s'emparant des autres provinces que cette princesse avait apportées à l'Anglais. Pourquoi en aurait-il eu pour le surplus, c'est-à-dire pour la Guienne?

Cette même année 1204 vit mourir, dans un âge très avancé, la reine Aliénor.

En 1205, Jean sans Terre, fidèle aux principes libéraux de ses prédécesseurs, affranchit de toute taille les bourgeois d'Oléron, et il accorde aux habitants de Bordeaux l'exemption à perpétuité de toute maltôte et de toute autre coutume sur leurs marchandises, non seulement dans l'enceinte de la ville, mais sur tout le parcours de la Guienne.

En 1214, Jean porta de nouveau la guerre en France, et vint aborder à La Rochelle. A la nouvelle de son arrivée, beaucoup de seigneurs de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou lui jurèrent fidélité. Il s'empara de plusieurs châteaux hostiles et poussa jusqu'à Saint-Emilion, qui n'était pas une ville ennemie. Il y signa, le 16 avril, une charte, et de là revint à La Rochelle. Mais après la bataille de Bouvines, gagnée par Philippe-Auguste, les Français firent irruption sur les possessions anglaises et s'emparèrent du Limousin, du Périgord, de l'Aunis et de la Guienne jusqu'à la rive droite de la Garonne.

Quel sort misérable que celui de ces provinces qui presque chaque année changeaient de maître, et qui subissaient à tout propos les horreurs de la guerre ! Encore si ces pauvres gens s'étaient battus pour un point d'honneur, pour un principe patriotique, pour un intérêt matériel ou même — comme dans la guerre des Albigeois — pour une idée religieuse?... Cependant il n'en était rien. La suprématie du roi de France ou celle du roi d'Angleterre leur importait peu, — celle-ci un peu plus que celle-là, en raison des facilités du commerce. Il n'y avait encore dans l'âme du peuple aucun de ces sentiments nobles et élevés qui, sous le nom de patriotisme, avaient jadis vibré dans les républiques anciennes et qui sont réapparus dans ces derniers siècles et jusqu'aujourd'hui avec une intensité qui va toujours

en croissant. Aussi est-on disposé à reconnaître que les populations de ces misérables époques étaient bien excusables de s'en tenir à la suprématie d'un maître, ce maître fût-il l'Anglais, et de se récrier contre toute ingérence d'un autre compétiteur, ce compétiteur fût-il le Français.

III

Henri III, successeur de Jean sans Terre, ne laissa pas longtemps le roi de France, Louis VIII, jouir de ses conquêtes. En 1225, il fit faire par son frère Richard une descente sur les côtes de Saintonge. Celui-ci s'empara de Langon et de Saint-Macaire, c'est-à-dire de tout l'entre-deux-mers, mit des garnisons dans les places fortes, et vint établir son camp sur la rive droite de la Dordogne, probablement aux alentours de Libourne et de Saint-Emilion. De là, il assistait aux déchirements de la guerre des Albigeois qui se poursuivait dans le comté de Toulouse, et il se proposait de tirer parti des défaites de l'armée française. Malheureusement pour lui, l'armée royale du comte de Montfort ne remporta que des succès, et Richard repassa en Angleterre, sans pousser plus loin sa pointe.

Mais les seigneurs gascons avaient malgré tout un attachement de cœur pour le service du roi anglais. C'est ainsi qu'en 1233, on voit plus de deux mille chevaliers de Guienne et de Poitou traverser la mer et se rendre à la cour de Londres. Ils y étaient appelés par leur compatriote, l'évêque de Winchester. Le roi les reçut avec les plus grands égards, les pourvut d'emplois et de commandements très importants, et leur confia même la garde noble de ses enfants mineurs. Cette conduite affecta très sensiblement les seigneurs anglais. Ils firent des remontrances auxquelles l'évêque de Winchester répondit au nom du roi que « si les étrangers qui étaient dans le royaume ne suffisaient pas pour réduire les sujets rebelles, on en ferait venir un plus grand nombre ». Il était imprudent d'affecter un ton aussi hautain. Les évêques menacèrent leur collègue de l'excommu-

nication; les seigneurs se concertèrent et menacèrent d'élire un autre roi. Henri III, poussé à bout, fit saccager leurs terres, détruire leurs parcs, enlever leurs meubles, et distribuer leurs dépouilles aux chevaliers français. Il s'ensuivit une guerre civile dans laquelle le roi fut plusieurs fois battu, et qui se termina par l'expulsion des étrangers, après qu'ils eurent été dépouillés des richesses et des honneurs que le roi leur avait concédés.

En 1242, éclata une nouvelle guerre entre la France et l'Angleterre, qui se termina par la victoire de Taillebourg, gagnée par saint Louis, et dans laquelle les Français combattirent contre leurs adversaires dans la proportion d'un à cent. La plupart des provinces anglaises firent encore retour à la France. La Guienne resta à Henri III, qui vint passer l'hiver de 1248 à Bordeaux, y donna de grandes fêtes, y dépensa beaucoup d'argent, et parut se plaire dans cette contrée. Mais, tandis que tant de pays anglais sont incorporés au domaine des Capétiens, la Guienne seule entend rester fidèlement attachée au sort du vaincu. Elle lui sert de camp retranché, de centre de ravitaillement, et lui permet ainsi, une fois la bourrasque passée, d'amener d'Angleterre des troupes fraîches et de recommencer perpétuellement la guerre.

Un des moyens les plus ingénieux et les plus puissants qu'employèrent les Anglais pour se concilier l'affection de la Guienne fut l'établissement des communes libres. Le mouvement communal qui signala l'avènement des premiers Capétiens eut son contre-coup en Gascogne, mais alors que cette province sut généraliser et conserver ces franchises locales, la France au contraire les avait vu mourir et disparaître peu de temps après leur naissance. Laon, Amiens en pays d'oïl, Toulouse et Montpellier en pays d'oc et quelques autres communes, après avoir goûté les douceurs de la liberté, retombèrent peu à peu sous le joug des seigneurs et sous l'autocratie du pouvoir central. En Guienne, au contraire, dix-sept villes surent conserver le *self-governement*, le fortifièrent de siècle en siècle, et en firent un fait général et persistant au lieu d'une exception et d'un accident.

Brissaud, à qui nous empruntons ces détails, établit que dès les

premières années du treizième siècle, l'importance commerciale de Bordeaux lui valait de notables privilèges. En 1205, Jean sans Terre accordait aux Bordelais l'exemption à titre perpétuel de toute maltôte ou coutume pour leurs marchandises.

En 1235, l'émancipation municipale est complète et Bordeaux est élevé à la condition de commune véritable, avec toutes les libertés appartenant à ce mode de cité, et spécialement le droit de nommer son maire. Ce droit remonte même plus loin, car M. Rabanis indique un registre de l'ancienne municipalité de Bordeaux donnant la liste des maires depuis 1218. En 1242, Henri III reconnaissait aux membres de la commune le privilège de n'être point tenus au service militaire pour le roi en dehors du diocèse.

La terre du bourgeois bordelais est *alleu*, du germain *all-od, en toute propriété*, c'est-à-dire qu'elle ne prête hommage et ne paye de redevance à nul autre qu'à son propriétaire effectif. Lors du recensement ordonné par Édouard Ier (1273) des terres de toute espèce que comprenait le duché de Guienne, il fut constaté que la propriété de tout bourgeois bordelais était *alleu*. Les Bordelais invoquèrent même, avec un remarquable orgueil municipal, leur titre de citoyens de Bordeaux comme la preuve la plus authentique d'un droit ancien et sacré à la propriété allodiale. Jean de Lalande, invité à déclarer s'il a des alleux, se contente de répondre : *Prout civis Burdigalensis*. Les magistrats donnèrent à ce sujet une réponse générale : « Nos maisons, c'est-à-dire les maisons des citoyens de Bordeaux, nos vignes, nos terres sont allodiales, pour la plupart, quel qu'en soit le possesseur. C'est pourquoi ces possesseurs ne doivent répondre à personne au sujet de ces propriétés. Notre cité a observé ces usages depuis sa première origine, et même du temps des Sarrasins, à ce que nous croyons. »

Ces raisons furent trouvées pertinentes et admissibles par le pouvoir anglais, et les terres bourgeoises des Bordelais continuèrent à être alleux.

IV

Henri III n'avait eu qu'à se louer de la fidélité des Gascons et des services que cette province lui avait rendus pendant ses guerres avec saint Louis. Aussi s'empressa-t-il de leur faire des concessions. Il exempte les marchands de Bordeaux qui portent du vin en Angleterre, en Irlande et dans le pays de Galles de toute redevance en nature à prendre sur les tonneaux de vin qui étaient déchargés dans ces contrées. Il veut en outre que le déchargement de ces barriques ne soit pas différé de plus de huit jours après l'arrivée des navires. Le commerce des vins avait pris dès cette époque assez d'importance pour que les marchands bordelais fissent enregistrer leurs créances dans les archives de la mairie de Londres, à Guild-Hall. Presque toutes ces créances proviennent des *bons* vins qu'ils ont vendus; le qualificatif n'est jamais oublié. La plus importante de ces créances est celle d'Arnaud Chyket, de Bordeaux; elle monte à la somme de douze mille livres sterling.

Quelques années se passèrent dans la paix, par suite de trêves consenties. Le roi saint Louis préparait sa croisade en Égypte, qui se termina, comme on sait, par sa défaite et par sa captivité. L'histoire signale à ce sujet un incident qui intéresse spécialement la Guienne : Le pape Innocent IV, chassé de Rome par l'empereur Frédéric II, s'était réfugié à Lyon, sous la protection du roi de France. Mais le désastre de la bataille de Mansourah (1250) et la captivité de saint Louis avaient singulièrement aigri les esprits contre le pape. En France, tout le monde rendait le pontife responsable de cette catastrophe, parce que, d'une part, il avait pesé sur saint Louis pour qu'il fît la guerre sainte, et, d'autre part, parce qu'il avait dispensé pour de l'argent un grand nombre de guerriers d'accomplir leur vœu. Le pape, mal à l'aise en pays français, au milieu de tous ces murmures, délibéra de transporter à Bordeaux le siège de la papauté. Il s'en ouvrit à Henri III. Celui-ci eût volontiers accédé à ce désir.

Mais ses barons l'en dissuadèrent, dans la crainte que de Bordeaux le souverain pontife ne vînt s'installer à Londres, où il n'était nullement souhaité. Ainsi finit cette négociation qui, si elle eût abouti, aurait transformé Bordeaux, comme il advint plus tard pour Avignon, en capitale de la chrétienté.

Cinq années s'écoulèrent, pendant lesquelles la malheureuse Gascogne fut livrée à toutes les horreurs de la guerre civile. De nombreux barons, excités par les concessions et l'omnipotence du représentant du roi en Guienne, Simon de Montfort, duc de Leicester, se révoltèrent et prirent la campagne. Nous n'énumérerons pas les combats, les sièges et les violences qui s'ensuivirent et qui paraissent s'être spécialement localisées dans la région de La Réole. Quoi qu'il en soit, en 1255, le roi retira au duc de Leicester le gouvernement de la Guienne, et le donna à son propre fils, Édouard, qui fut roi plus tard, sous le nom d'Édouard Ier.

Les manières affables et les bonnes qualités de ce jeune prince lui gagnèrent l'affection de ses sujets. La guerre civile s'arrêta et Édouard put partir pour l'Angleterre, afin de porter au roi des preuves de l'attachement des Gascons. Mais cette bonne harmonie faillit être anéantie par la rapacité du roi, qui, pour remplir son trésor, se mit à pressurer la Guienne. C'est ainsi qu'on pilla au profit du trésor royal les vins expédiés de Gascogne en Angleterre. L'affection des Gascons, qui était faite d'intérêt commercial, ne résista pas à ce préjudice. Les esprits se montèrent, les seigneurs complotèrent, le roi de Castille prit parti pour les révoltés, le roi saint Louis, faisant valoir ses droits de suzeraineté, prit la défense du pays opprimé et menaça Henri III d'une nouvelle guerre. Il fallut que, pour conjurer le péril, Henri vînt en France, traînant à sa suite sa femme, ses enfants, ses frères et ses principaux barons; qu'il restituât au roi de France le Périgord, l'Agenais, le Quercy, le Limousin et la Saintonge jusqu'à la Charente. Il dut également renoncer à ses droits sur la Normandie, le Maine, le Poitou, l'Anjou et la Touraine. Le traité fut signé en octobre 1259.

Encore une fois, la Guienne restait au souverain anglais, mais par une clause spéciale, il était défendu aux vassaux, villes et communautés de cette province de donner conseil, force ou aide au roi d'Angleterre pour rompre la paix.

Henri rentra dans son royaume; mais il y trouva les seigneurs exaspérés du traité ignominieux qu'il venait de signer et prêts à la révolte. A leur tête était Leicester, toujours turbulent, toujours ambitieux et aspirant à déposséder le souverain et à se substituer à sa place. Heureusement pour Henri qu'un certain nombre de chevaliers refusèrent de tremper dans le complot et se rangèrent sous la bannière royale. Mais ce furent surtout des étrangers, et parmi eux nous devons citer des chevaliers gascons, Jehan de Vaux, Roger de Libourne, Aymon de Lestange et plusieurs autres que le prince Édouard avait amenés de Guienne pour le service du roi son père. Roger de Libourne faisait partie du conseil du roi en 1264.

C'est vers cette époque que Libourne prit définitivement le nom qu'elle porte aujourd'hui. Il y avait primitivement le port de Condat, dont parle Ausone, situé au confluent de l'Isle et de la Dordogne. Plus tard, on lui annexa le port de Fozera, et ce changement s'opéra par la fondation de l'église Saint-Jean, on ne sait à quelle époque: mais Saint-Jean de Fozera existait déjà en 1110, et n'était pas nouveau. Le prince Édouard, dont nous avons déjà parlé, réunit le port de Fozera à la ville d'Elle-Bornia (Borne de l'Isle, Libourne) et la mit sous sa main, de façon à ce qu'elle ne puisse lui être ôtée. La charte de confirmation de la commune octroyée par Édouard aux bourgeois de Libourne, atteste l'existence antérieure de cette commune. Le prince étendit les libertés de ces citoyens en les exemptant de certains droits dus à la couronne d'Angleterre et de toutes nouvelles coutumes. C'était un excellent moyen, il faut le reconnaître, de s'attacher le cœur d'une population dont l'esprit mercantile se fût difficilement habitué aux entraves du commerce et à la fiscalité des pouvoirs publics.

Le territoire de la commune était pauvre. Mais dès l'époque

d'Henri III, le commerce enrichissait la ville. Elle était l'entrepôt du Périgord, du Quercy, de l'Agenais, de la Saintonge. Elle recevait de ces provinces du fer, du blé, du vin. Les échanges se faisaient contre des draperies, de l'étain, du cuivre, du plomb, du sel, des peaux qui venaient des pays étrangers, par la mer et le fleuve. Le commerce forma cette ville et elle se soutint par les faveurs des rois d'Angleterre. Les marchandises entrant et sortant de Libourne étaient exemptes de toutes nouvelles coutumes fiscales par toute l'étendue de l'Angleterre et de ses dépendances. Les navires étrangers jouirent du privilège d'aborder en franchise à ce port.

V

En 1259, le roi Henri III s'était dépouillé au profit du roi de France de presque toutes les provinces qu'il possédait sur le continent. Mais le roi Philippe le Bel désirait ardemment joindre à sa couronne le duché de Guienne. Pour arriver à ses fins, il fit savoir à Edmond, frère du roi d'Angleterre Édouard Ier et son ambassadeur en France, qu'il était excessivement irrité des injures qui étaient faites à ses sujets par les Anglais, notamment par certaines personnes de Guienne, et qu'il allait rouvrir la période des guerres si le roi d'Angleterre ne lui donnait une satisfaction au moins apparente. A cet effet, il demandait au monarque anglais de lui rétrocéder la Guienne et de lui livrer les personnages de ce pays qu'il désignerait. Mais il était entendu sous la foi du serment que cette livraison ne serait faite que pour la forme, et que le roi de France restituerait immédiatement à son rival, comme acte de royale munificence, et la province et les gens.

Édouard, se fiant à la loyauté du prince français, accepta la proposition avec d'autant plus de facilité qu'il se voyait engagé dans une guerre difficile contre l'Écosse, et qu'il eût été dangereux d'en avoir une seconde sur les bras. Le sénéchal de Guienne livra donc cette province à Raoul de Nesles, connétable de France. Celui-ci demanda en outre qu'on lui remît entre les

mains les gens dont on était convenu, et il les fit conduire à Paris. Le coup fait, Philippe le Bel refusa de faire honneur à sa parole et de restituer les terres dont il s'était emparé par supercherie, et il garda la Guienne. La guerre devait être irrévocablement la suite de cet acte un peu trop... diplomatique. Elle commença en 1296.

Rapin Thoyras, l'historien auquel nous empruntons le récit qui précède, prétend qu'elle fut de peu d'importance, parce qu'Edouard n'était pas en mesure d'envoyer de puissantes armées. Il ajoute : « La France était obligée de tenir en Guienne une armée considérable, parce qu'elle avait à combattre non seulement les Anglais, mais *les révoltes des habitants, qui étaient très fâchés d'avoir changé de maîtres.* » Cette assertion prouve une fois de plus la constance de la fidélité vouée par la Gascogne à l'Angleterre. Pour que des seigneurs, des bourgeois et des serfs se révoltassent contre la domination française, il fallait que leurs sympathies, leurs intérêts et leur affection fussent indissolublement liés à la suprématie du roi d'Angleterre.

Si la guerre fut de peu d'importance, c'est qu'Édouard nouait contre la France une dangereuse alliance (1294). Il s'unissait en effet au comte de Flandre, à l'empereur d'Allemagne, au duc de Brabant, au comte de Hollande, etc.; et tous ces seigneurs envoyaient des cartels de défi à Philippe le Bel. Chose bizarre ! pendant qu'Édouard trouvait, grâce à la fameuse *cavalerie de Saint-Georges,* dont on connaissait déjà la puissance, un efficace concours à l'étranger, il rencontrait par contre de la résistance à ses plans parmi ses propres feudataires. N'osant lutter ouvertement contre leur mauvais vouloir, il prit le parti de confier sa fortune aux Gascons eux-mêmes. En conséquence, il envoya des messages à toutes les villes où il se savait en faveur. Il écrivit notamment à Guillaume, Roger et Idonée de Libourne ; aux maires de Libourne et Saint-Émilion, aux seigneurs de Blagnac, de Benauge, de Saint-Genès, de la Mothe, de la Lande. Il leur demandait à tous de mériter comme par le passé son estime et son amitié et de faire une diversion en sa faveur.

Guillaume de Libourne accepta de ses compatriotes la mission de conduire des vaisseaux à Portsmouth pour y prendre le prince Edmond et les guerriers anglais. La flotte revint ensuite à l'île de Ré, puis, remontant la Garonne, elle s'empara de Blaye, de Bourg, de Bordeaux, de Rioms et de Podensac (1295). Un retour offensif de Philippe le Bel remit ces villes sous la domination française. La guerre se poursuivit ainsi pendant huit ans, avec des alternatives de haut et de bas. Finalement, le roi de France voyant qu'il n'aurait pas bon marché de la résistance des Anglais, que soutenaient de toutes leurs forces les seigneurs gascons, consentit à abandonner la Guienne, à condition qu'Édouard en ferait hommage lige.

C'est ainsi que, en 1303, la Guienne fit retour à l'Angleterre. Depuis dix ans elle appartenait à la France. La remise de cette province fut faite ès mains des délégués d'Édouard, dans l'église de Saint-Émilion. En 1296, Guillaume de Libourne avait été créé grand amiral d'Angleterre.

Édouard Troplong.

(A suivre.)

LES SUISSES
L'ESPAGNE ET LA LIGUE

L'AMBASSADE A SOLEURE DU S^r DE FLEURY

(1582-1586)

Au cours d'une précédente étude [1], nous avons donné le récit détaillé des négociations qui aboutirent, le 22 juillet 1582, au renouvellement de l'alliance — déjà plus que séculaire — conclue entre la Couronne de France et le Corps helvétique. Grâce à leurs efforts obstinés, non moins qu'à la parfaite entente qui n'avait cessé de régner entre eux, les ambassadeurs extraordinaires de Henri III étaient parvenus à triompher de toutes les difficultés et oppositions que leur avaient suscitées les partisans de la maison d'Autriche en Suisse. Aussi bien la lutte était loin d'être terminée, et le sieur de Fleury, demeuré seul à Soleure dès la fin d'août 1582, s'apprêtait à faire face à un retour offensif imminent de la part des adversaires de l'œuvre que ses collègues et lui venaient de mener à bien [2].

A leur départ des Ligues, Mandelot et Hautefort laissaient, il est vrai, le différend berno-savoyard, sinon définitivement réglé, du moins en voie d'apaisement. Mais les cantons protestants ne pouvaient pardonner à leurs confédérés de l'ancienne confession l'attitude observée par ceux-ci dans un conflit qui mettait aux prises Berne et Genève avec un prince étranger. Les cantons forestiers, d'autre part, cherchaient, plus que jamais, un point

[1] Voir la *Revue* du 1er octobre 1900.

[2] Les pages qui suivent sont extraites du tome II de l'*Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses* (1559-1618), lequel paraîtra prochainement (Paris, Alcan).

d'appui du côté de l'Espagne et de la Savoie, pour résister, le cas échéant, aux enseignes de Berne et de Zurich, soutenues par les troupes que l'Electeur palatin faisait camper dans le Montbéliard.

De Paris, où l'on était en continuel souci de voir les « Waldstætten » donner de nouveaux gages d'amitié aux ennemis de la couronne, les instructions les plus précises avaient été envoyées au sieur de Fleury, afin qu'il évitât de paraître favoriser les protestants au même degré que les catholiques. Et cependant l'on tenait, à la cour, l'alliance pour incomplète, aussi longtemps que Berne n'y aurait pas adhéré. Mais on désirait, avant tout, ne donner aucun ombrage à Lucerne et aux cantons de son groupe, et c'est ainsi que le plus puissant des États suisses, bien qu'il fût acquis en secret au « renouvellement », s'abstint de joindre ses députés à ceux que ses confédérés dépêchèrent au roi, dans les premiers jours de novembre.

L'alliance jurée, ou à la veille de l'être, rien ne s'opposait plus à la mise au point des négociations entre l'ambassade et les Bernois. Fleury reçut l'ordre de les pousser activement. A son retour de Payerne, où il s'était séparé de Mandelot et de Hautefort, il se porta à Berne, et eut, à Fraubrunnen, avec les deux avoyers de la cité de l'Aar, une conférence décisive, dans laquelle ces magistrats renoncèrent à quelques-unes de leurs prétentions et se déclarèrent prêts à adhérer au traité, le 21 novembre, en présence de l'ambassadeur. Par une reversale, datée de Paris, le 29 décembre, Henri III confirma les engagements pris en son nom, lors du traité de Soleure de 1579, garantit aux Bernois la possession de leur pays romand et leur accorda, entre autres avantages, dix mille francs de pension annuelle et la faculté, déjà obtenue par Bâle et Schaffhouse, de rappeler leurs troupes de France si le roi entrait en guerre contre ses sujets huguenots. Quelques difficultés soulevées par la rédaction de ces articles « particuliers » retardèrent jusqu'au 21 juillet 1583 la solennisation de cette alliance, qui fut jurée en grande pompe à Berne, et non point à Paris, afin de ne pas éveiller la jalousie

des Suisses catholiques. Fleury eût bien désiré voir les Zurichois suivre l'exemple de leurs coreligionnaires, mais il dut, à son regret, constater que la nouvelle de la tentative avortée du duc d'Anjou sur Anvers n'avait pas accru les sympathies, déjà très restreintes, que l'on nourrissait à l'égard de la maison royale sur les rives de la Limmat.

Sur ces entrefaites, l'ambassade extraordinaire du Corps helvétique avait quitté Paris, après y avoir prêté, entre les mains du roi, le serment du renouvellement d'alliance. Mais « ce voyage de France », loin de « purger l'humeur » du colonel Pfyffer, ainsi que l'espérait Fleury, n'avait en « rien dyminué... son opiniastreté et mauvaise volunté ». Comblé, plus encore que ses collègues, d'honneurs et de présents, le « roi des Suisses » regagnait Lucerne, animé d'un ressentiment violent contre les cantons évangéliques et la cour, où son *delenda Genava* n'avait pas trouvé d'écho.

Quatre diètes générales tenues à Bade, de janvier à novembre 1583, et autant de « journées » particulières assignées à Lucerne, n'amenèrent aucune détente appréciable de la situation. Au total, elles ne réussirent qu'à consolider l'union, déjà si étroite, qui existait entre Berne et Genève. En présence du peu de résultats de la médiation helvétique, Charles-Emmanuel se décida à faire à ces deux villes des propositions secrètes d'accommodement. Mais ces propositions, que l'accélération manifeste des préparatifs militaires du duc rendait, à bon droit, suspectes aux intéressés, furent repoussées par eux. Ces tergiversations, au surplus, profitaient moins aux parties qu'à quelques-uns des cantons médiateurs. C'est ainsi que les « Waldstætten », auxquels la reine d'Angleterre, le roi de Navarre et le prince de Condé recommandaient en vain les intérêts de la cité du Léman, voyaient sans regrets se perpétuer un état de paix armée qui ruinait Genève, au point de vue militaire et économique, et contraignait Berne à se montrer plus souple dans ses rapports avec ses voisins catholiques. Fribourg, il est vrai, différait d'avis à ce sujet. Non content de s'être abstenu lors de la levée savoyarde, en juin 1582,

ce canton, incité sous main par le roi Très Chrétien et son ambassadeur aux Ligues — et c'était là un des gros griefs des Lucernois et de leurs adhérents contre la couronne — venait, sans en aviser ses confédérés de la Suisse primitive, de garantir à Berne la possession du pays de Vaud, suivant en cela l'exemple de Zurich et de Schaffhouse, auquel Bâle ne tarda pas à se ranger. Or les « Waldstætten » avaient, dès février, pris une décision absolument contraire. De ce fait, il existait donc une scission indéniable parmi les cantons catholiques, lesquels n'avaient pu s'entendre sur une politique commune à l'égard de Berne et de Genève. Soleure, en effet, après avoir hésité un instant, en octobre 1582, à abandonner la protection de cette dernière ville, paraissait assez décidée à assister Berne, le cas échéant, dans l'exécution de quelques-unes des clauses du traité du 8 mai 1579. Quant aux deux cantons de Glaris et d'Appenzell, leurs sympathies étaient fort indécises, encore qu'ils se plaignissent des frais et fatigues qu'occasionnaient à leurs députés les fréquentes diètes assignées à la demande d'un prince étranger qui, en somme, n'était point leur allié.

D'entre les quatre signataires du traité de Soleure de 1579, le roi Très Chrétien était sans contredit celui qui, au printemps de 1583, paraissait le moins porté à en assumer les charges et les responsabilités. Depuis que Pfyffer avait quitté la cour avec les ambassadeurs du Corps helvétique, les agents du Saint-Siège et de la Savoie ne s'étaient point lassés d'y intriguer contre la ville du Léman. Au total, leurs efforts n'avaient pas été stériles, puisque, grâce à eux, Henri III, le véritable inspirateur de ce traité, en était arrivé à regretter de l'avoir conclu. Sans doute, le gouvernement français continuait, comme dans le passé, à prêter ses bons offices à ses alliés de Berne et de Genève, à signaler à leur vigilance les préparatifs inquiétants de Charles-Emmanuel et des cantons primitifs, et à encourager Fribourg et Soleure dans leur attitude bienveillante envers les cités évangéliques. Mais les résolutions viriles affirmées dans la réponse que le roi de France fit au « roi des Suisses », en décembre, s'étaient

évanouies. Au temps même, en effet, où Fleury s'employait à relever le courage des Genevois, l'ordre lui parvenait de favoriser la médiation des XII cantons — les « Waldstætten » inclus, par conséquent — et de soutenir, dans ce qu'elles avaient de raisonnable, les prétentions du duc de Savoie à l'égard de ses adversaires. Et, comme pour mieux marquer ce changement d'attitude, des poursuites étaient intentées ou reprises par certains parlements royaux contre les huguenots convaincus d'avoir marché au secours de leurs coreligionnaires d'outre-Jura, l'été précédent.

Cependant Charles-Emmanuel, dont les troupes n'avaient pas quitté le Pas de l'Écluse, continuait à affamer Genève et semblait à la veille de renouveler contre cette ville un coup de main mieux préparé que celui qui avait échoué au début de l'année 1582. Se sentant sérieusement menacés par leur infatigable ennemi, les Genevois se résolurent à solliciter de leurs alliés les secours en hommes et en argent prévus par le traité « de protection ». Ils s'adressèrent tout d'abord à Berne et à Soleure, et ces deux cantons, en faisant part à Fleury de cette requête, lui demandèrent d'obtenir de Sa Majesté qu'elle subvînt à la solde d'une garnison de quelques enseignes protestantes qu'ils étaient à la veille d'envoyer à Genève. Sans même en référer au roi, dont il connaissait les intentions secrètes, l'ambassadeur prit sur lui de répondre par des faux-fuyants à cette sommation déguisée. Mais il ne réussit pas à donner le change aux alliés de son maître sur l'enthousiasme très relatif avec lequel celui-ci défendrait désormais les intérêts de ses protégés de la région lémanique.

Mal conseillée et mal dirigée, la diplomatie française perdait peu à peu tout crédit auprès des Ligues. Aussi bien la politique d'expectative et d'atermoiements préconisée par elle ne rencontrait que des encouragements à Turin, comme à Madrid. Or Fleury, tout le premier, prévoyait les complications qui allaient lui échoir en partage. Il n'ignorait certes pas qu'à se désintéresser des affaires de Suisse, la cour mécontenterait les protestants,

sans ramener à elle les catholiques, et serait moins écoutée le jour où de graves dissensions éclateraient entre les deux confessions. Mais il était sans argent et toute initiative quelque peu hardie lui était, de ce fait, interdite.

Fidèles à une tactique qui leur avait maintes fois réussi, l'Espagne et la Savoie s'attachaient à tirer parti contre la France de tous les événements, intérieurs et extérieurs, de nature à troubler le repos du Corps helvétique. Les séditions des Grisons, la terreur inspirée à l'évêque de Bâle par le voisinage des troupes de Jean-Casimir, le mécontentement des capitaines suisses de l'expédition d'Anvers, dont les soldes demeuraient impayées, le retard apporté à la distribution des pensions royales aux cantons, étaient autant de griefs invoqués contre la Couronne par ses adversaires aux Ligues. Or, seuls l'Escurial, le Saint-Siège et le gouvernement piémontais avaient, pour des motifs divers, intérêt à provoquer une guerre civile dans le sein de la Confédération. La France, tout au contraire, ne pouvait que gagner au maintien de la paix en Helvétie et en Rhétie. Si, dès lors, le parti de l'action paraissait l'emporter dans les conseils des « Waldstætten » et des cantons évangéliques, c'est que l'influence française ne s'y faisait plus suffisamment sentir. Et là était le danger que Fleury signalait dans toutes ses dépêches à la cour.

Trop prudentes pour compter désormais sur les secours du roi Très Chrétien, les autorités bernoises s'étaient décidées, vers le milieu de 1583, à mettre sur pied quelques troupes et à entrer avec Zurich, Bâle et Schaffhouse en des pourparlers suivis, dont le moindre effet fut de raviver les défiances des cantons primitifs. Ceux-ci, enflés des récents succès de l'armée espagnole à Dunkerque et dans les Pays-Bas, agitaient s'ils devaient assaillir leurs confédérés protestants. Le roi Catholique, le pape et le duc de Savoie les poussaient vivement, prétendaient-ils, aux résolutions viriles et leur promettaient à cette fin un secours immédiat de quatre mille arquebusiers et de cinq cent chevaux, ainsi qu'une contribution mensuelle de vingt-cinq mille écus. D'autre part, Charles-Emmanuel et le gouverneur de Milan se faisaient fort

d'occuper les Grisons en Valteline et de les empêcher de tenter vers le Saint-Gothard la diversion sur laquelle comptaient les Bernois et les Zurichois. Fleury, auquel Pfyffer communiqua ces prétendues offres, avec la prière d'en donner connaissance à son maître et de lui mettre, en quelque sorte, le marché à la main, ne se laissa pas prendre à ce piège grossier. Il répondit résolument au colonel que si les « Waldstætten » étaient en intention d'envahir leurs alliés, « mesmes protestans, ilz ne devoyent pas esperer l'adsistance du roy, » ce prince « ne pouvant estre ministre des moyens de les ruyner ». Cette fin de non-recevoir exaspéra encore davantage les cantons catholiques contre Henri III et son ambassadeur. « Il est certainement incroyable, écrivait ce dernier, combien ils sont devenus fascheux et desraisonnables. » Uri et Lucerne, surtout, se faisaient remarquer par leur hostilité croissante et agressive. Et cependant le roi continuait à leur accorder de nombreuses faveurs, malgré l'avis de Fleury, il est vrai, lequel opinait pour la suppression pure et simple de tous les bienfaits et pensions que les « Waldstætten » recevaient de la couronne.

La prépondérance obtenue par le parti antifrançais dans les conseils de la Suisse primitive était due en grande partie à la défection, depuis longtemps prévue, du colonel Pfyffer ; mais elle résultait, en outre, de ce fait que l'Escurial, heureux dans ses dernières entreprises militaires, se targuait de n'avoir, au contraire du Louvre, aucune alliance, publique ou secrète, avec les protestants. Aussi l'ambassadeur du roi Catholique « redressoit sa praticque », tant à Lucerne, où une alliée inattendue — la princesse de Parme, alors en séjour dans cette ville — s'offrait à le seconder, qu'à Coire, où Grangier de Lyverdis, ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne en Rhétie, rentrait précipitamment, rappelé par un redoublement des intrigues espagnoles et savoyardes. Toutefois, malgré ces pronostics fâcheux, l'année 1583 se termina mieux pour la cause française que ses plus chauds partisans n'osaient l'espérer. Les 300,000 écus de pensions distribués en novembre par Fleury, au retour de la

cour du truchement Wallier, arrêtèrent les cantons forestiers sur la pente de l'alliance milanaise, où ils s'engageaient à la suite de Pfyffer, de même que le recès de la diète de Bade de novembre contraignit Charles-Emmanuel à débloquer Genève et à retirer ses troupes du Pas de l'Écluse. Enfin, le licenciement de cinq enseignes de confédérés catholiques demeurés jusqu'alors en Piémont, adoucit dans une certaine mesure les griefs des protestants à l'égard des « Waldstætten ».

Le différend de Berne et Genève avec la Savoie, évoqué sans succès devant la plupart des diètes de 1583, durait encore lorsque s'ouvrit l'année 1584. Moins assuré qu'au début d'obtenir gain de cause, Charles-Emmanuel usait de faux-fuyants. Le moindre consistait à mêler, de propos délibéré, les deux affaires pendantes, celle avec Genève, dans laquelle il était demandeur, à celle avec Berne, où la situation se trouvait, pour lui, renversée. Les conseils de la cité de l'Aar, en revanche, disposés à se soumettre à un arbitrage amiable, répugnaient à accepter une « sentence arbitrale ayant force de chose jugée » et, sur ce point, Fleury leur donnait raison. Ce fut néanmoins l'opinion contraire qui prévalut. Mais Berne n'eut pas à en souffrir. L'ambassadeur français, présent à la diète du 18 janvier, dans laquelle intervint la sentence, retourna la majorité déjà gagnée par Pfyffer aux intérêts savoyards. Il obtint que les deux parties fussent condamnées à renoncer à leurs prétentions respectives et à acquitter, à parts égales, les frais de l'arbitrage. Berne et son antagoniste n'acceptèrent, il est vrai, cette décision qu'après bien des tergiversations. Quant au différend entre le duc et les Genevois, la solution en fut ajournée, une fois que toutes les mesures eurent été prises en vue d'éviter le retour des actes d'hostilité qui venaient de mettre en péril l'indépendance de la cité du Léman.

La sentence dilatoire rendue à Bade au sujet du différend Savoie-Genève fut accueillie avec faveur au Louvre. Certes, elle ne ramenait point encore le calme en Helvétie, mais elle améliorait quelque peu la situation sur les rives de l'Arve et rendait, dès lors, moins exigible, semblait-il, l'intervention de la couronne

prévue par le traité de Soleure. Or les Genevois étaient épuisés par plusieurs mois de blocus. Aussi, lorsque Berne revint à la charge pour obtenir, en faveur de ses protégés, une garnison — quelque faible qu'elle fût — à la solde du roi, l'ambassadeur reconnut tout le premier que cette requête n'était point déraisonnable, et il prit sur lui de l'appuyer auprès de son maître. Mais celui-ci se fit scrupule de fournir un nouvel aliment à l'hostilité que lui témoignaient le duc de Savoie et les cantons catholiques, et il refusa subsides et garnison, sous le prétexte que la nécessité ne lui en paraissait point démontrée.

Henri III, d'ailleurs, était d'autant moins enclin à consentir des sacrifices de cette nature, qu'il se disposait lui-même à requérir les Suisses d'une levée de leurs gens de guerre. Les préparatifs militaires faits par les Espagnols du côté de Gênes, où ils rassemblaient une imposante armée, lui donnaient à penser qu'il se tramait « quelque desseing à son prejudice », et l'engageaient à renforcer les garnisons des frontières, surtout vers la Franche-Comté, route habituelle suivie par les troupes du roi Catholique passant d'Italie en Flandre. A tout hasard, Fleury reçut de la cour, vers la fin de février, l'ordre de demander une levée de confédérés, « plus pour contenance » qu'avec dessein de la mettre réellement sur pied. L'ambassadeur s'acquitta de sa mission devant une diète convoquée par lui à Soleure le 2 avril, et il obtint sans trop de difficulté, même de la part de Berne, l'autorisation de recruter six mille hommes, autorisation dont il ne profita pas, mais qui eut pour effet d' « oster et desracyner » pour un temps les pratiques des adversaires de la couronne « esdictes Ligues ».

Cependant l'antagonisme latent entre les cantons évangéliques et les cantons catholiques de la Suisse centrale n'attendait qu'une occasion de s'affirmer à nouveau, puisque, dans la réalité, le litige qui les divisait « n'estoit pas tant du subject qui se traict[oit] « que de donner par là ou recevoir la loy l'ung de l'autre ». Les « Waldstætten », en particulier, supportaient difficilement le contact des Bernois, « desquelz la puissance et grandeur leur

estoit plus suspecte que de prince ou estat quelconque ». Aussi le différend berno-savoyard venait-il à peine de se dénouer d'une manière satisfaisante en somme, sinon définitive, que déjà les représentants des deux groupes adverses entraient, de part et d'autre, en de fréquents conciliabules. De surcroît, le cardinal Borromée entreprenait parmi les cantons dévoués au Saint-Siège un voyage dont le but apparent était d'y fonder des établissements de capucins, mais qui ne tendait à rien moins, au total, qu'à élargir encore le fossé séparant les partisans des deux confessions. Il excitait, en outre, les Suisses catholiques contre Neuchâtel, où l'ambassadeur de la duchesse de Longueville, François d'Amours, sieur de la Galaizière, venait, prétendait-il, sans aucun fondement d'ailleurs, d'« abollir la feste de Noel et [d']envoyer placartz par tous les bailliages dudict Conté pour deffendre de la plus festoyer ». Mais l'excès de zèle apostolique déployé par le cardinal eut pour premier résultat de resserrer l'union des cantons évangéliques. Zurich adhéra au traité de Soleure pour la protection de Genève, et Glaris garantit, lui cinquième, à ses confédérés de Berne la possession de leur pays romand. Si la guerre civile n'éclata pas, à cette époque, au sein des Ligues, comme elle sévissait en Rhétie, c'est que la politique bernoise s'inspirait des conseils de l'avoyer Béat-Louis de Mulinen, magistrat vénéré, dont la prudence contrastait avec l'impatience et la fougue de son adversaire catholique Louis Pfyffer, ce qui permit à l'ambassadeur de France de faire prévaloir les idées de paix qu'à l'exemple de ses prédécesseurs il n'avait cessé de préconiser depuis son arrivée en Suisse.

Le différend né à l'occasion de l'introduction du nouveau calendrier faillit mettre aux prises les cantons des deux confessions, « estans les uns et les autres fort roides à maintenir leurs pretentions. » Six d'entre eux, soit Lucerne, Uri, Schwytz, Zoug, Fribourg et Soleure, avaient tout d'abord adopté l'innovation papale. Lorsque, en 1584, Unterwalden se joignit à eux, ils résolurent de l'imposer aux bailliages communs. Mais aussitôt cette mesure provoqua une vive opposition, tant à Berne qu'à Zurich. Grâce à l'intervention active de Fleury et des quatre cantons neutres

dans cette question, on finit par trouver un *modus vivendi* acceptable par les deux partis. Toutefois, il fallut plusieurs diètes pour vaincre leur entêtement, lequel persista jusqu'en décembre.

Un événement imprévu, la mort de François, duc d'Anjou et d'Alençon, survenue le 10 juin 1584, avait causé en Suisse une émotion légitime. Advenant le décès du roi, quel allait être le sort des confédérés créanciers de la couronne? Pour la première fois, en effet, la question de la succession au trône se posait nettement entre les Bourbons et les Guises. Aussi, en apprenant que Henri III avait reconnu, conditionnellement, il est vrai, Henri de Navarre comme son héritier, les Suisses catholiques, très peu portés vers le duc d'Anjou, — du vivant de ce prince, — « demonstrèrent... avoir très grand regret » de sa disparition. Ce fut vers cette époque que Fleury, chassé de Soleure, ainsi que sa famille, par la peste, et réfugié à Fribourg, où il séjourna plusieurs mois, découvrit les premiers indices d'une correspondance secrète entre Pfyffer et les autorités fribourgeoises, d'une part, et le duc de Guise, de l'autre, qui recherchait de tous côtés des alliés pour combattre les prétentions du roi de Navarre à la couronne de France.

Aussi bien, dans l'intérieur du royaume, les événements s'étaient précipités depuis la mort du frère du roi. Le traité de Joinville du 31 décembre 1584, signé par Philippe II et le cardinal de Bourbon, — ce dernier agissant au nom de la Ligue, — fut suivi, au bout de deux mois, d'un soulèvement général des partisans des princes lorrains, soulèvement motivé par l'audience accordée, à la cour, aux députés des insurgés des Pays-Bas. Le 21 mars 1585, Henri de Guise surprenait Châlons-sur-Marne, tandis que Lyon, Verdun et Toul tombaient, l'une après l'autre, aux mains des Ligueurs. Soutenu par les seuls catholiques royaux, Henri III, qui avait refusé les secours de son frère de Béarn, se trouvait « en l'air », et cela aussi bien dans ses propres États qu'en Suisse, où son parti s'effondrait entre ceux de Navarre et de Lorraine. Tout le clergé, sans exception, était acquis, dans les cantons catholiques, à ce dernier parti. Dès lors,

s'il n'avait été soutenu à Berne par l'influence de l'avoyer de Mulinen, Fleury eût désespéré de l'avenir, « estant la plus miserable condition du monde d'estre esclave d'ung tel homme que le colonel Pfyffer. » « Nos actions sont de toutes partz suspectes et « ne peuvent estre au gré des ungs ny des aultres, » écrivait-il. Et, de fait, si les catholiques soupçonnaient Henri III d'entretenir des relations secrètes avec Henri de Navarre, les protestants n'étaient pas éloignés de croire que le fils aîné de l'Eglise approuvait les desseins de Charles-Emmanuel contre Genève.

Telle se présentait la situation à l'intérieur des Ligues, lorsque le roi se résolut, en mars, de demander aux cantons une levée de six mille hommes pour la garde de sa personne. Au lieu de faire adopter sans retard cette requête par une diète, Fleury estima devoir, avant toutes choses, sonder les intentions de Pfyffer, et il lui dépêcha à cet effet Balthazar de Cressier pour lui offrir le commandement des deux régiments qu'il s'apprêtait à recruter. Or la demande de levée était adressée à tous les alliés de Sa Majesté, aussi bien aux protestants qu'aux catholiques. Non seulement le « roi des Suisses » se « demontra fort froid » et refusa la charge de colonel des deux régiments royaux, mais, encore que la levée proposée l'année précédente eût été accordée et que les capitaines des enseignes eussent été choisis, il exigea que la requête de Sa Majesté fît l'objet de nouvelles démarches et, appuyé par l'ambassadeur d'Espagne, il se prépara tout aussitôt à les contrecarrer.

Au lieu de l'adhésion sollicitée et toujours espérée de Pfyffer, le secrétaire truchement Balthazar de Cressier n'avait rapporté de son voyage dans la Suisse primitive qu'une sommation de paiement adressée à l'ambassade par les créanciers de la couronne. Dans cette conjoncture, Fleury hésitait à affronter le refus que lui faisaient pressentir ses partisans découragés. En réalité, ce fut cette indécision, à tout prendre assez excusable, qui faillit compromettre le résultat des démarches de l'ambassadeur. Quand celui-ci se détermina enfin, le 16 avril, à présenter officiellement sa proposition devant la diète de Lucerne, il constata que les

cantons catholiques n'étaient point d'un avis unanime sur la question. Mais, dans une seconde diète, tenue dix jours plus tard, la majorité, entraînée par Pfyffer, inclinait déjà visiblement vers la Ligue. Sous le prétexte, en effet, de vouloir défendre le roi contre des ministres qui le servaient mal, elle se résolut de surseoir à toute décision et de dépêcher, tant à la cour qu'au camp des princes lorrains, une ambassade de médiation qui se mit en route pour Paris le 15 mai.

Cependant Fleury avait convoqué à Soleure, le 1er mai, les députés de tous les cantons de l'alliance. La lutte y fut chaude, mais se termina, néanmoins, à l'avantage de l'ambassadeur, aux propositions duquel se rallia la très grande majorité des Etats helvétiques. Seuls, Lucerne et Uri se déclarèrent en faveur de la Ligue, et interdirent, sur leurs terres, les enrôlements pour le service de Sa Majesté. En revanche, les cinq autres cantons catholiques acquiescèrent à la levée royale. Mais la défaite de Pfyffer devait être de courte durée. Huit jours plus tard, ressaisissant son influence sur l'ensemble des cantons primitifs, il les adjurait de ne rien précipiter et de se recueillir plutôt en attendant la marche des événements.

La diète de Soleure du 1er mai marque la rupture définitive entre la cour et le « roi des Suisses ». Celui-ci, considérant comme un échec personnel la réponse favorable obtenue par Fleury de la majorité des Confédérés, passa dès lors ouvertement dans le camp de la Ligue et mit tout en œuvre pour contrecarrer les plans de l'ambassadeur. Non content de combattre la levée royale, il se fit, « chose non jamais veue et ouye, » le promoteur de celle qu'un envoyé du duc de Mayenne, le sieur de la Motte, demanda aux cantons catholiques, de la part des princes lorrains, vers la fin d'avril. « Jour et nuict, » escorté des agents de Savoie et d'Espagne, « il couroit les cantons... anymant les ungs, intimidant les aultres, » recommandant partout la « Ligue Saincte » et prétendant travailler dans l'intérêt du roi Très Chrétien. Pfyffer ne put, toutefois, empêcher que deux régiments composés de troupes de tous les États de l'ancienne confession, à l'exception

de Lucerne et d'Uri, et de quatre enseignes de Suisses protestants, ne se missent en route, dans la première semaine de mai, pour rejoindre l'armée royale. Tandis, en effet, qu'une compagnie « adventurière » de Fribourg gagnait, par Bâle et Strasbourg, la Lorraine, afin de tenir garnison dans Metz, demeurée en l'obéissance de Sa Majesté, les six mille hommes de la levée de Fleury, commandés par les colonels Reding de Schwytz et Lanthen-Heydt, de Fribourg, marchaient droit sur Lyon, par Genève et la Savoie, évitant ainsi les terres de Lucerne, où ils eussent été infailliblement arrêtés, et la Franche-Comté dont le traité de Joinville leur fermait l'accès.

Jusqu'au dernier moment, le sieur de Fleury avait presque désespéré du succès final, car, à peine entrés en France, les deux colonels s'étaient trouvés en butte à des tentatives d'embauchage de la part des princes lorrains. Restait, il est vrai, à contrecarrer la levée ligueuse que le truchement Wallier combattait à Lucerne. Mais déjà Pfyffer, vaincu d'un côté, avait partie gagnée de l'autre. Ni les adjurations répétées de Henri III, ni les instantes prières de son ambassadeur ne réussirent à détourner le « roi des Suisses » de la voie dans laquelle il s'engageait avec une farouche énergie. Fleury tenta bien, à la diète de Soleure du 12 juin, un dernier effort, en vue de faire échec aux négociations du sieur de la Motte. Il y fut appuyé par les députés de huit cantons sur treize. Ceux des « Waldstætten », en revanche, demeurèrent inébranlables, tout en refusant de se prononcer ce jour-là. Mais, le lendemain 13 juin, réunis en une diète à Lucerne, ils signaient avec le représentant des Guises une capitulation militaire par laquelle ils accordaient à la Ligue, « dans l'intérêt même de la couronne, » une levée de huit mille hommes.

Jamais encore, depuis la paix perpétuelle intervenue entre les Suisses et François Ier, un corps de troupes de cette nation n'était entré, avec l'aveu de ses supérieurs, au service des princes français ennemis de la couronne. En 1562, comme en 1576, les enseignes bernoises qui marchèrent au secours de Condé, l'avaient fait à leurs risques et périls et contrairement aux ordonnances

rendues par les conseils. Aussi la résolution prise par la diète de Lucerne du 13 juin souleva-t-elle une vive émotion en Helvétie, surtout parmi les cantons dont les contingents venaient de rejoindre à Lyon l'armée royale. A la vérité, Schwytz, Unterwalden et Zoug avaient fourni des troupes aux deux partis, celui du roi et celui de la Ligue. Dès lors, n'était-il pas fort improbable que les Confédérés des deux camps en vinssent aux mains, au cas où le hasard de la guerre les eût mis en présence sur un champ de bataille? Néanmoins, l'infraction au traité d'alliance récemment renouvelé était manifeste. Aussi bien provoqua-t-elle de la part de l'ambassade les plus sérieuses récriminations. Mais Pfyffer, résolu à passer outre, n'en tint aucun compte, non plus que des remontrances des députés des cantons catholiques à Paris, remontrances que ses partisans et lui qualifiaient dédaigneusement de « baguenauldries ». Le 24 juin, en effet, vingt-cinq enseignes des « Waldstætten », en deux régiments, sous les colonels Pfyffer et Tanner, s'ébranlaient à leur tour pour joindre l'armée de Mayenne. Mais, de même que la levée royale avait dû, pour éviter les terres de Lucerne et la Franche-Comté, prendre sa route vers Genève et Lyon, de même les troupes du « roi des Suisses », auxquelles l'accès du territoire bernois était interdit, furent contraintes, pour gagner Saint-Jean-de-Losne, — qu'elles n'atteignirent, d'ailleurs, qu'à la fin de juillet, — d'emprunter la voie du Gothard, du Milanais, du Piémont et de la Savoie. Et c'est ainsi que, après avoir appris à leur passage à Chambéry la conclusion de la paix de Nemours, elles arrivèrent au lieu de leur première montre pour y recevoir l'avis de leur licenciement.

Sur ces entrefaites, l'ambassade extraordinaire dépêchée en France par les cantons catholiques avait regagné ses foyers. Partis de Fribourg le 14 mai, les députés suisses étaient arrivés à Paris le 30 du même mois et y avaient été retenus sous divers prétextes. Le roi, en effet, désirait les garder le plus longtemps possible auprès de sa personne, afin, tout d'abord, d'ajourner leur entrevue avec les chefs de la Ligue, puis, aussi et surtout, dans l'espoir que leur présence à sa cour engagerait Pfyffer à surseoir

au départ des troupes accordées par les cantons primitifs aux princes lorrains. Ce calcul ayant échoué, ainsi qu'on l'a vu plus haut, Henri III ne s'opposa pas davantage à accorder aux députés des confédérés l'audience de congé qu'ils sollicitaient depuis trois semaines. Avant de quitter Paris, ceux-ci y avaient reçu des lettres apologétiques, tant de la part du roi de Navarre que de celle des Guises. A Nemours, où ils saluèrent la reine mère et les princes ligués, ils purent se convaincre que l'entente était à la veille de se faire entre les deux parties; mais ils n'attendirent point la conclusion de la paix, dont les articles leur furent communiqués au cours de leur voyage de retour vers le Jura.

Le 29 juillet, lorsque les envoyés des cantons présentèrent à leurs supérieurs, réunis en diète à Lucerne, la relation détaillée de leur mission, la levée guisarde arrivait à Saint-Jean-de-Losne. La protestation dont le roi les avait chargés à leur départ était donc sans objet, puisque dans l'intervalle la paix s'était faite et qu'elle entraînait le licenciement des troupes de la Ligue. Appuyés par Fleury, ils tinrent cependant à s'acquitter de leur commission. Cette démarche — de pure forme — permit du moins à l'ambassadeur de constater un nouveau désaccord parmi les « Waldstætten », car, tandis que Lucerne et Uri se refusaient à rappeler Pfyffer, Schwytz, Unterwalden et Zoug prenaient une décision contraire, tout en ordonnant à Reding de demeurer avec ses enseignes au service de Sa Majesté.

Le traité de paix de Nemours, qui faisait de Henri III le prisonnier de la Ligue, avait été arraché à la faiblesse de ce prince par les conseils de sa mère. La marche rapide de la levée royale commençait, en effet, à inquiéter les ligueurs, lesquels venaient de jeter le gros de leur armée entre la cour et les arrivants. Mais les Suisses dissidents n'étaient pas près d'entrer en France, et dès lors l'avantage se maintenait du côté du roi. Contre toute attente, ce fut ce dernier qui capitula, puisque, aussi bien, s'il refusa de se prononcer pour l'exclusion du roi de Navarre comme héritier de la couronne, du moins fut-il contraint d'accorder aux ducs de Guise et de Mayenne des commandements importants, dans

l'éventualité presque certaine d'une guerre avec les huguenots. A cette humiliation s'en ajouta bientôt une autre. Encore que la levée de Pfyffer eût été accordée à ses ennemis, Henri III dut l' « avouer », comme s'il l'avait demandée lui-même, en payer la solde et s'engager à maintenir sur l'état de ses pensionnaires aux Ligues le vieux *condottiere* et ses principaux officiers.

La paix de Nemours fut suivie, à quelques jours d'intervalle, de la révocation de tous les édits accordés aux réformés. En vain les cantons évangéliques intercédèrent-ils auprès du roi en faveur de leurs ressortissants établis en France. Il leur fut répondu que la mesure étant d'ordre intérieur ne comportait aucune exception, les souverains ayant le droit de « ne souffrir en leurs royaumes et estatz aultre exercice de religion que de celle dont ilz font profession ». Bientôt même, Henri III, décidé à ne conserver à sa solde que des troupes catholiques, fit escorter jusqu'à la frontière les quatre enseignes de Berne et de Bâle, incorporées quelques mois auparavant dans le régiment de Heydt.

Plus que jamais, au lendemain de la paix du 7 juillet, les deux « factions » rivales en Suisse « tenoient que leur grandeur ou ruyne deppend[oit] du succez de ce qu'exploiter[oit] la Ligue saincte ». Si donc les cantons évangéliques ne dénoncèrent pas, ainsi qu'il en fut question, leur alliance avec la couronne, c'est que, d'une part, ils savaient que le traité imposé au roi n'avait pas éteint les rancunes de celui-ci contre les Guises, et que, de l'autre, il n'était pas certain que l'héritier du trône persistât dans sa foi huguenote. Ils ne tardèrent pas à être rassurés quant à ce dernier point. La *déclaration du 10 août*, signée du roi de Navarre, de Condé et de Montmorency, fut le prélude de la huitième guerre civile, dite des *Trois Henris*. Toutes les sympathies de Berne et des cantons de son parti allaient à la cause de leurs coreligionnaires. En manifestant ouvertement ces sympathies, ils estimaient, eux aussi, servir la royauté. Henri de Navarre qui, dès le 12 juillet, avait fait appel au concours de tous les États protestants, reçut en audience, à Montauban, des députés des cantons évangéliques. D'autre part, ceux-ci, dont les relations

avec Jean-Casimir étaient devenues plus étroites, dépêchèrent — malgré les protestations de Fleury — leurs représentants aux conférences qui réunirent à Magdebourg, le 9 septembre, les envoyés du roi de Navarre, de la reine d'Angleterre, de la régence d'Écosse, de Condé, de l'Électeur palatin et de plusieurs autres princes allemands. En outre, des émissaires de la cause huguenote parcouraient les cantons de la nouvelle confession, les excitant à grouper autour d'eux leurs alliés des Ligues Grises, de Glaris et d'Appenzell, parmi lesquels les catholiques se trouvaient en minorité.

L'attitude des « Waldstætten », il convient de le reconnaître, justifiait, dans une certaine mesure, l'activité déployée par les cantons évangéliques pour s'assurer des appuis sérieux à l'étranger. Pfyffer était rentré de Saint-Jean-de-Losne à Lucerne, vers le milieu de septembre, « chargé d'or et de despouille de ce paouvre royaulme, » mais « oultré de depit » de n'avoir pu « acquerir de l'honneur et de la reputation aux despens du roy » et bien résolu, semblait-il, de chercher tous « les moyens de gecter le chat aux jambes » de Fleury, qu'il rendait responsable de l'échec de son expédition. Devenu l'adversaire le plus ardent de la Couronne, au service de laquelle combattaient cependant plusieurs enseignes des cantons primitifs, le « roi des Suisses », sans même consulter l'ambassadeur, provoqua de la part de Lucerne et d'Uri, l'envoi en France d'une députation menaçante, aux fins de réclamer le payement immédiat des pensions arriérées. Sur ses conseils, les « Waldstætten » fortifièrent leurs passages contre Berne et Zurich. De plus, ils s'apprêtèrent à soutenir, à la fois, l'évêque de Bâle dans son différend avec le canton de ce nom et la ville de Fribourg qui se croyait à tort menacée par Berne, grâce à un malentendu qu'eux-mêmes contribuaient à entretenir. Sur toutes leurs frontières, en somme, les Suisses catholiques cherchaient à « allumer davantage le feu », et, comme les « estincelles y estoient... et la matière fort seiche », Fleury s'attendait, d'un instant à l'autre, à voir les troubles de France se propager à l'Helvétie.

La rupture redoutée par les rares partisans du roi Très Chrétien dans la Suisse primitive ne se produisit pas. Mais l'alliance française, de moins en moins goûtée, allait y subir une très rude atteinte. Ce qui jusqu'alors, en effet, avait empêché les montagnards des petits cantons de répondre aux ouvertures fort séduisantes qui leur venaient de Milan, c'était la crainte de compromettre le recouvrement de leurs créances à l'égard du Louvre. Du jour où ils eurent l'espoir fondé que lesdites créances ne seraient pas reniées par la Ligue, ils hésitèrent moins à s'engager dans la voie où les conviait Pfyffer, quelques efforts que tentât Fleury pour les en dissuader, « n'estant quasi possible de faire discerner le vray d'avec le faulx à ung peuple transporté de passion et de hayne. » Dès son retour à Lucerne, le colonel s'aboucha avec les ambassadeurs de Savoie et d'Espagne, en vue d'avancer « la praticque » du représentant de cette dernière puissance. Aussi bien le terrain était merveilleusement préparé à cet effet, tant à Lucerne qu'à Schwytz, à Sarnen qu'à Altorf, « estant chose certaine que, ès pays estrangers... tous ceux qui ont favorisé ceste belle ligue saincte sembl[oient] estre du tout espaignolz et ennemys mortelz non seullement du roy... mais de la France. »

Au surplus, ce n'était pas uniquement dans la Suisse primitive que les intrigues espagnoles recommençaient à se faire jour; on signalait leur déchaînement dans tout le massif alpestre, de la rive orientale du Léman au Stelvio. Dans la haute vallée du Rhin, il est vrai, les agents milanais, fort opposés à l'installation d'un séminaire protestant en Valteline, s'étaient aliéné la très grande majorité des trois Ligues, à la disposition desquelles Berne tenait prêt un secours de cinq mille hommes, dont elles purent se passer, d'ailleurs. Dans la vallée du Rhône, en revanche, on considérait déjà l'alliance avec Milan comme faite, lorsque Fleury dépêcha fort à propos à Sion un de ses truchements, lequel réussit à y assurer le triomphe du parti français. Or l'échec diplomatique infligé à l'Espagne dans le Valais n'intéressait pas seulement la France. Pour peu, en effet,

que le roi catholique eût obtenu ses fins, toute la rive septentrionale du Léman se trouvait menacée par Charles-Emmanuel. Une fois maître du passage du Grand Saint-Bernard, le gendre de Philippe II n'eût pas hésité à s'en servir « comme d'une eschelle pour parvenir à l'entreprise de Genève », et cela surtout au lendemain de la paix de Nemours qui avait réveillé les anxiétés des Genevois, non moins que celles de leurs protecteurs de la Suisse évangélique.

Au moment où — en novembre — Pfyffer se croyait certain d'amener les cantons primitifs à ratifier les « articles » que leur proposait le gouvernement de Milan, un coup de surprise, machiné par Fleury, se produisit, qui remit tout en question et « accrocha... pour un temps... la dicte alliance » milanaise. Grâce à quelques menues pensions, en effet, l'ambassadeur s'était assuré à Altorf l'appui d'un capitaine au service de la France, Gédéon Stricker. Cet « homme de courage et remuant » retourna si bien les esprits dans la *landsgemeinde* d'Uri que celle ci, à la majorité des deux tiers des voix, décida subitement que défense serait faite, « sur peyne de la vie, du bien et de l'honneur, de plus parler de la dicte alliance ny d'aultre quelconque. » C'était une atteinte directe portée à l'influence de Pfyffer. Ce dernier en conserva contre Fleury une rancune d'autant plus violente qu'il lui attribuait aussi la première idée de l'ambassade que, vers le même temps, les cantons évangéliques dépêchèrent à leurs confédérés catholiques, afin de les divertir de l'alliance d'Espagne et de leur proposer le renouvellement de leurs anciennes combourgeoisies.

Bon gré, mal gré, en décembre, l'ambassadeur et le « roi des Suisses » se virent contraints de surseoir, d'un commun accord, à la poursuite de leurs griefs réciproques. Les succès remportés par Lesdiguières en Dauphiné devenaient inquiétants pour la cause catholique dans cette province. Une levée de six enseignes demandée par Henri III aux Confédérés, ses coreligionnaires, lui fut accordée sans difficulté et prit tout aussitôt la route de Lyon, sous le commandement du colonel Gallati. Mais le péril

intérieur était peu de chose, en comparaison de celui qui menaçait le royaume du côté de l'Alsace et de la Franche-Comté, passages toujours ouverts aux reîtres de Jean-Casimir et d'autres princes allemands. Aussi Sa Majesté se résolut-elle à requérir les Suisses d'une seconde levée de huit à neuf mille hommes, quitte à ne l'effectuer point une fois qu'elle l'aurait obtenue. A cette fin, il était de toute nécessité de se concilier la faveur de Pfyffer. Balthazar de Cressier, dépêché à Lucerne, le 10 décembre, pour y sonder les dispositions de la diète catholique, trouva celle-ci très portée à accorder des troupes à Henri III, fût-ce même vingt mille hommes, dès l'instant qu'il s'agissait de les faire marcher contre des protestants et, par contre-coup, d'affaiblir la puissance des quatre cités évangéliques.

Au total, le résultat de la diète convoquée par Fleury à Soleure, le 13 janvier 1586, répondit aux prévisions et aux espérances qu'avait fait naître le recès de la « journée » de Lucerne du mois précédent. Les sept cantons catholiques et Appenzell accordèrent la levée sans conditions. En revanche, les trois cantons protestants alliés de la Couronne ne consentirent pas, ainsi que les y autorisait d'ailleurs une lettre réversale, à fournir des troupes destinées à combattre leurs coreligionnaires français et allemands. A la vérité, Sa Majesté n'avait guère compté sur leur adhésion.

Les États protestants de l'Helvétie avaient un motif puissant pour adopter une attitude réservée dans le conflit qui se dessinait à l'horizon. Ils se trouvaient, au total, — Berne surtout, — fort isolés. Aussi bien ce n'était pas chez les seuls princes allemands, leurs coreligionnaires, que les armements se poursuivaient avec vigueur. A Milan, en Piémont, en Franche-Comté, dans la Suisse primitive, les préparatifs belliqueux augmentaient de jour en jour, et la royauté française, entraînée dans l'orbite de la politique ultra-catholique de l'Escurial, rompait avec toutes ses traditions et inclinait, malgré l'avis de Fleury, à abandonner la cité du Léman aux convoitises du duc de Savoie. On en était arrivé, au Louvre, à regretter d'avoir conclu le traité de Soleure et à refuser à François de la Noue, chef de guerre déjà désigné de l'armée

bernoise, l'autorisation de présider à la réfection des fortifications de Genève, de peur que cette concession faite aux protestants ne mécontentât Charles-Emmanuel. Pour comble de disgrâce, les hostilités qui se déroulaient en Dauphiné privaient les Genevois des secours qu'ils étaient habitués à tirer de cette province. Aussi, à bout de ressources, firent-ils entendre, vers la fin d'août, un cri de détresse, auquel Berne et Zurich répondirent, en septembre, par l'envoi de trois enseignes, tandis que la France et Soleure, à la grande satisfaction des « Waldstætten », ne jugeaient pas opportun de prêter l'oreille aux doléances de leurs protégés.

Tout était préférable pour la cité de Calvin à la situation terrible que lui créait le blocus savoyard et les perpétuelles entreprises du duc sur son territoire. Dès lors, ses magistrats attendaient avec impatience l'entrée des reîtres en Champagne ou en Bourgogne, et Théodore de Bèze s'était même rendu à Montbéliard afin d'y conforter les réfugiés huguenots et de les pousser à prendre les armes. Autre, en revanche, était l'opinion dominante parmi les cantons évangéliques. Forts de la déclaration de neutralité qui leur avait été arrachée à la conférence d'Aarau du 7 février, et encouragés par les agents du roi de Navarre en Suisse, Berne, Zurich, Bâle et Schaffhouse se décidèrent à offrir leur médiation entre la cour et les huguenots et à joindre leurs instances à celles des princes allemands en vue de ramener la paix dans l'intérieur du royaume. Cette résolution fut vue de bon œil par Fleury qui se chargea de procurer aux représentants des quatre cantons les passeports nécessaires pour leur voyage à Paris. Avec raison, l'ambassadeur estimait que cette démarche spontanée des Suisses protestants était une garantie de plus de leur ferme intention d'observer la neutralité par eux promise dans le « recès d'Aarau ». Partis de leurs foyers en avril, les députés médiateurs ne furent admis à faire leur première proposition devant le roi que le 29 mai. Rejoints à Paris par deux plénipotentiaires de Henri de Navarre, Maximilien de Béthune, baron de *Rosny*, et Jérôme de Berziau, sieur de *la Marsilière*, en faveur des-

quels ils avaient sollicité des sauf-conduits, ils se laissèrent — comme les Allemands, en août — « amuser » par les ministres français et regagnèrent les Ligues au bout de quelques semaines, chargés de présents destinés à masquer l'insuccès de leur tentative de médiation.

A la veille de leur départ de la cour, les députés des cantons protestants y avaient reçu la visite de Fleury. Celui-ci, bien que son successeur n'eût pas encore été désigné, avait obtenu du roi un congé, transformé, l'année suivante, en « rappel » définitif. Vers le milieu de mai déjà, l'ambassadeur abandonna son poste, sans esprit de retour, après avoir confié l'intérim au secrétaire interprète Vigier, lequel ne tarda pas lui-même à le remettre à Balthazar de Cressier. Peu auparavant, le sieur de Fleury avait eu la satisfaction de voir l'un de ses fils tenu sur les fonts baptismaux, au nom du Corps helvétique, par le colonel Pfyffer, cet ennemi presque irréconciliable de la famille royale. Au total, une détente momentanée, mais très appréciable, se produisait aux Ligues dans les rapports entre États des deux confessions. Si les catholiques continuaient, il est vrai, à refuser de garantir à Berne la possession du pays de Vaud, en revanche ils venaient de renoncer à l'envoi à Paris et à Rome d'ambassades qui eussent été vues de mauvais œil par leurs confédérés protestants. Aussi bien s'étaient-ils résolus, en avril, à dépêcher à ceux-ci des députés chargés de répondre à la démarche courtoise et ferme, tout à la fois, tentée auprès des cantons primitifs, en novembre 1585, par les cantons évangéliques, pour les détourner de l'alliance de l'Espagne. Genève, enfin, paraissait pour un temps à l'abri d'un coup de main savoyard. Mais l'accalmie ne devait pas être de longue durée, et la tâche imposée au successeur de Fleury s'annonçait, si possible, plus lourde encore que celle dont ce diplomate avait hérité du sieur de Sancy au printemps de l'année 1582.

Ed. Rott.

LA
NEUTRALITÉ BELGE
PENDANT LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE
(1870-1871)

Des notes et des papiers politiques recueillis pieusement par les enfants de M. le baron Kervyn de Lettenhove — le grand historien des Flandres, l'ancien ministre de l'intérieur de Belgique au moment de la guerre de 1870 — nous permettent de relever quelques points d'histoire intéressants, qui après trente ans écoulés ne sauraient soulever aucune polémique. On sait quel infatigable travailleur, quel chercheur consciencieux et sagace fut le baron Kervyn. Sur l'histoire générale du seizième siècle, il avait fouillé toutes les archives de l'Europe; sur les origines de la Belgique, sur la province flamande et les Pays-Bas, de Froissart aux annalistes modernes, il avait tout compulsé, et du fruit de ses recherches étaient sortis près de cent volumes de documents et de récits, dont *les Chroniques belges inédites* et *les Huguenots et les Gueux* sont demeurés les monuments les plus achevés. Son rôle politique est moins connu; mais ce fut avec la même hauteur de vue et le même scrupule d'honnête citoyen d'un pays libre qu'il remplit pendant un demi-siècle les diverses fonctions publiques, toutes électives, qui lui furent confiées.

Au mois de juin 1870, en dépit de mesures d'intimidation et d'une pression officielle non dissimulée, les libéraux avaient été battus à une grande majorité aux élections générales. Le roi Léopold II avait été obligé de se séparer de M. Frère, et il avait

chargé l'un des chefs de la droite, M. le baron d'Anethan, de constituer son nouveau cabinet. C'est ainsi que M. Kervyn de Lettenhove fut appelé au ministère de l'intérieur avec des collègues plus jeunes que lui, comme M. Victor Jacobs et M. Prosper Cornesse, qui s'étaient fait remarquer dans les derniers débats parlementaires. Mais à peine le parti conservateur était-il installé au pouvoir qu'il se trouva subitement en face des complications les plus graves et des difficultés les plus imprévues. Le 15 juillet, la guerre éclatait aux frontières même de la Belgique entre la France et la Prusse. Pour la première fois depuis sa fondation en 1830, le jeune royaume avait à organiser la défense de sa neutralité, que les traités seuls risquaient de ne pas suffisamment garantir. Comment traversa-t-il cette crise véritable?

I

On sait que l'occasion de la guerre franco-allemande fut la volonté manifestée par Napoléon III de protester contre la prétention des Hollenzollern à la couronne d'Espagne. M. de Bismarck, qui voulait la rupture entre les deux nations, s'empressa de publier le texte d'un traité secret élaboré en 1866 par M. Benedetti, par lequel la France demandait à l'Allemagne de l'autoriser, comme compensation, à s'annexer une partie de la Belgique. Outre que ce document dévoilait l'ambition de l'empereur des Français et son désir toujours poursuivi de reculer sa frontière du nord, il indiquait le peu de souci que deux grands États faisaient de l'indépendance et de l'intégrité du petit royaume voisin. Si ces convoitises semblaient moins menaçantes, il était en tout cas fort à craindre que la nécessité des mouvements stratégiques obligeât l'une ou l'autre de ces immenses armées à déborder sur un territoire placé près de leur route et en quelque sorte entre deux feux. Le ministère conservateur pensait donc que son premier devoir était de faire appel au pays tout entier et de le supplier d'oublier pour un moment les haines de parti, afin de porter ses forces disponibles vers la protection néces-

saire de la nationalité et des institutions. Dès le premier jour, M. Kervyn de Lettenhove avait ainsi défini le programme du cabinet :

« La Belgique a une mission de paix à remplir : elle doit répudier tout ce qui ferait d'elle un prétexte ou une occasion de guerre : elle peut réclamer autour d'elle des sympathies, parce qu'elle les croit méritées... Fidèle à ses engagements, elle compte également sur les engagements pris solennellement vis-à-vis d'elle par l'Europe. »

M. le baron d'Anethan résolut de rappeler aux grandes puissances cette situation incontestable et de leur demander en même temps, pour ce cas spécial, un supplément de garantie. Dès le 15 juillet, il faisait dire à l'empereur par son ambassadeur à Paris que « la Belgique avait la ferme intention de conserver sa neutralité et d'en remplir tous les devoirs », et qu'elle aimerait à être assurée de la réciprocité. Le 16 juillet, M. le duc de Gramont, ministre des affaires étrangères, s'empressait de répondre affirmativement. Une démarche de même genre faite à Berlin, amenait le 22 juillet une réponse analogue du comte de Bismarck. Les négociations avec l'Angleterre produisirent un résultat plus important. Lord Granville disait, dans sa communication, « que l'Angleterre était décidée à faire respecter le territoire belge, qu'elle allait réunir immédiatement un corps d'armée qui s'embarquerait pour Anvers à la première alerte. » Personne ne connut alors la destination secrète de ces troupes, qui furent concentrées dans les principaux ports du Royaume-Uni. La Prusse crut un instant à une alliance de la France avec l'Angleterre; Napoléon III eut de son côté la crainte d'une entreprise contre lui. Lord Granville profita de cette perplexité pour ouvrir des négociations simultanées à Paris et à Berlin, afin d'obtenir une assurance nouvelle pour la Belgique, qui se traduisit par l'autorisation à Sa Majesté la reine d'Angleterre, si le territoire belge était violé par l'une des parties belligérantes, d'intervenir aussitôt avec toutes ses forces navales et militaires pour faire respecter la neutralité.

Mais ces affirmations si formelles ne suffisaient pas à la Belgique; elle pensait avec raison qu'elle devait se montrer capable de se protéger elle-même. Le ministère appela aussitôt sous les drapeaux dix classes de milice et divisa l'armée en deux corps, dont l'un, composé de cinquante mille hommes, fut envoyé à la frontière pour garder toutes les routes. En même temps, des travaux de fortification importants étaient exécutés à Namur, à Termonde et surtout à Anvers, où le reste de l'armée se concentrait. Ces mesures obtinrent l'approbation du parlement et du général Brialmont, la plus grande autorité militaire de la Belgique, tandis que M. Frère-Orban et M. Bara y faisaient, au nom de la gauche, une opposition acharnée.

Cependant M. Kervyn de Lettenhove continuait ses mesures de sage précaution; il avait organisé un bureau de dépêches et de nouvelles qui le tenait au courant des moindres mouvements des troupes françaises ou allemandes, et il avait fait placer sur tous les chemins aboutissant à la frontière des poteaux avec l'inscription : *Belgique neutre.* Tout cela arrivait à temps; le 21 août, on apprenait la marche des Prussiens vers la Meuse et Carignan; puis le 29, deux cent mille soldats commandés par le maréchal de Mac-Mahon avaient campé entre Rethel et Mézières, semblant se décider à un mouvement offensif pour dégager Metz, après avoir commencé par se retirer sur Reims et sur Paris. Enfin les masses ennemies ne cessant d'avancer, les Français avaient rétrogradé vers les places du nord. Il était trop tard. Par toutes ces contre-marches, Mac-Mahon avait perdu son avance sur l'armée du prince royal de Prusse : en arrivant à Montmédy, il se trouva cerné de trois côtés par les Allemands. Un moment, dans un conseil de guerre tenu à Sedan sous la présidence de Napoléon III, il fut question d'envahir la Belgique, pour effectuer ensuite une marche sur la gauche et rentrer en France vers Lille; mais on se serait trouvé en présence d'une armée de quarante-cinq mille hommes commandée par le général Chazal, qui avait ordre de faire respecter la neutralité du pays; il ne restait donc d'autre ressource que de combattre pour l'honneur, avant d'aboutir à une capitu-

lation forcée. Ce duel héroïque, mais inégal, se passa sous les yeux des soldats belges, qui ne purent retenir leurs impressions de sympathique pitié et attendirent à peine que les Français eussent cessé d'être belligérants pour leur prodiguer tous les secours que réclamaient ces mutilés et ces mourants qu'on aurait peut-être la veille traités en ennemis, mais vis-à-vis desquels la politique ne pouvait entraver les droits de l'humanité. On vit alors le spectacle inoubliable d'une population tout entière qui rivalisa de zèle avec le gouvernement pour venir en aide aux victimes de la guerre.

II

Ce fut le 7 septembre, à huit heures du soir, que M. Kervyn de Lettenhove apprit à Bruxelles, par son service de renseignements, l'écrasement du maréchal de Mac-Mahon. Il prévint aussitôt le roi, qui n'y voulut pas croire; mais une suite de télégrammes officiels ne tarda pas à confirmer la terrible nouvelle, en l'aggravant encore s'il était possible. De tous les points de la frontière avoisinant Sedan, dès le 3 septembre, des bandes de fugitifs envahissaient la province de Luxembourg, dont le gouverneur affolé ne savait que faire, car les petites villes de sa province étaient insuffisantes à les loger et à les nourrir. Le ministre de l'intérieur télégraphia aussitôt l'ordre d'acheter pour le compte du gouvernement belge du bétail et des farines afin de parer aux premiers besoins. En même temps, il demandait aux établissements civils et religieux de mettre leurs locaux à la disposition des malades et des blessés. L'église de Bouillon fut aussitôt transformée en ambulance. Puis on évacua des convois sur Namur, et en quelques heures plus de huit cents lits furent préparés à l'Athénée, comme au collège de la Paix, à l'hôpital, comme à l'évêché et au séminaire. De plus, le surlendemain, M. Kervyn de Lettenhove n'hésita pas à envoyer son secrétaire à Sedan pour demander au gouverneur militaire allemand l'autorisation écrite de faire transporter en Belgique les français grièvement

blessés qu'on ne pouvait soigner sur place. Les voitures d'ambulance de l'armée belge furent affectées à cet usage, ainsi que les wagons-lits disponibles des chemins de fer. En trois jours, six mille malheureux traversèrent ainsi Bouillon et, pansés et réconfortés, furent selon leur état conservés ou dirigés sur les autres villes de la Belgique. A Sedan, la situation était atroce; il n'y avait pas moyen de se procurer de vivres, et toutes les réquisitions et les menaces des Prussiens ne pourvoyaient pas à ces cruelles nécessités. Le 12 septembre, le commandant allemand faisait mettre le maire en prison et voulait ordonner à tous les habitants d'évacuer la ville. Heureusement, la Belgique fut de nouveau secourable, le gouverneur ayant eu soin de faire remplir de provisions de bouche les voitures d'ambulance qui revenaient de Bouillon pour chercher de nouveaux blessés. Des convois de conserves et de pain arrivèrent ainsi de Bruxelles, et la famine du moins ne se joignit pas aux horreurs qu'on avait sous les yeux.

Tout cela ne se fit pas sans des démarches multiples et des difficultés nombreuses, que la mauvaise humeur du vainqueur, en présence des sympathies que recueillaient les vaincus, rendait singulièrement méritoire. Bientôt le gouvernement belge eut des services plus délicats encore à rendre. Des familles françaises éplorées accouraient à Bruxelles pour essayer d'avoir des nouvelles de leurs parents disparus, avec le dernier espoir de les retrouver peut-être prisonniers, ou même recueillis dans une ambulance. Il faut dire que le ministre de Prusse, M. de Balan, se prêta avec une grande bonne grâce à faciliter toutes les recherches. Les relations que M. Kervyn entretenait avec les savants de tous les pays lui permirent d'être souvent un utile intermédiaire. C'est ainsi qu'il put retrouver le fils d'Amédée Thierry, l'aide de camp du maréchal de Mac-Mahon, M. de Vaulgrenant, le général Gagneur, le comte de Bonneval, M. Pierre d'Harcourt, le colonel de la Tour d'Auvergne, frère de l'archevêque de Bourges, et tant d'autres qui se souviennent avec reconnaissance des terribles angoisses auxquelles ils lui ont dû d'échapper en ces durs moments.

D'illustres victimes de leur inconsciente impéritie reçurent aussi de la Belgique un généreux hommage. Sans se souvenir que Napoléon III avait un jour convoité son territoire, le ministre donna l'ordre au général de Chazal de recevoir l'empereur à Bouillon, où il devait attendre le train qui le conduirait en Allemagne, avec les mêmes honneurs que si le sort l'eût épargné. Il y passa une nuit; et, lorsqu'il en partit, on apprit que le prince impérial arrivait à Namur sans savoir ce que son père et sa mère étaient devenus. M. Kervyn recommanda au comte de Baillet, gouverneur de la province de Namur, de recevoir dans son hôtel le jeune prince et de se mettre à sa disposition. L'enfant y arriva à une heure du matin, très fatigué et souffrant. Il était accompagné du capitaine de vaisseau Duperré et du comte Clary; il ne savait rien des événements des jours précédents. M. de Baillet eut la pénible mission de les lui apprendre, et de lui dire en même temps que la République avait été proclamée à Paris. « Puisse la France, s'écria le prince, ne pas souffrir de nos malheurs et conserver son territoire intact! » Puis, le gouverneur lui annonça que l'impératrice venait d'arriver à Ostende et qu'elle l'attendait pour s'embarquer; et il lui offrit tous les moyens de la rejoindre. Il était impossible d'entendre plus généreusement l'hospitalité.

Bientôt d'autres catastrophes se joignirent à celle de Sedan. Le bombardement de Longwy, le siège de Montmédy, la capitulation de Metz amenèrent en Belgique des réfugiés, qui échappaient ainsi à la dure captivité allemande. Les Prussiens ne l'entendaient pas ainsi : de nombreuses récriminations éclatèrent dans la presse officieuse. Les journaux belges répondirent en soutenant leur droit à la commisération pour les vaincus, conforme aux sentiments les plus élevés de la charité. M. de Bismarck se fâcha, et dans une note diplomatique il fit connaître au gouvernement belge qu'il « s'aliénerait les sympathies de l'Allemagne, s'il ne faisait cesser de suite les témoignages trop bienveillants envers la France », attitude que le farouche chancelier considérait comme « contraire à la neutralité ». La réponse

pleine de dignité du ministre des affaires étrangères, M. le baron d'Anethan, ne l'ayant pas satisfait, le premier ministre allemand fit entrevoir officiellement à la Belgique « les graves préjudices qui pourraient en résulter pour elle ».

L'incident nécessita un conseil des ministres, dans lequel le cabinet eut le courage de déclarer que la Belgique étant un pays libre, il faudrait modifier les institutions qui depuis quarante ans faisaient son bonheur et sa sécurité pour que le gouvernement pût empêcher un mouvement spontané d'opinion, qui ne tendait d'ailleurs qu'à diminuer les maux de la guerre, sans s'immiscer en rien dans la politique de la Prusse. Il fallait bien quelque courage pour ne pas se laisser intimider par un vainqueur que l'on savait peu scrupuleux sur les moyens et qui, après Sadowa, n'avait point ménagé des petits États aussi respectables que la Belgique !

III

Il est inutile de rappeler une seconde tâche aussi pénible à remplir, mais ne comportant pas de complications diplomatiques : celle de donner aux deux belligérants les moyens de reconnaître et d'ensevelir leurs morts et de leur rendre des honneurs convenables, tout en ménageant les mesures d'hygiène et de salubrité qu'un médecin belge, un chimiste et un ingénieur durent diriger, non sans difficulté et sans danger.

Mais il nous faut encore tirer des papiers de M. le baron Kervyn de Lettenhove quelques renseignements intéressants sur l'attitude de la Belgique en face de la Commune de Paris et des menées des révolutionnaires réfugiés sur son territoire et disposés à abuser de la tolérance, pour le moins indifférente, dont ils y avaient joui depuis longtemps. Quand éclata, en présence de l'ennemi, la terrible guerre civile de 1871, elle épouvanta tout d'un coup l'Europe par ses massacres et ses incendies, en quelque sorte plus inexplicables encore, puisque la haine et la vengeance ne servaient pas même d'excuse à cette stupide barbarie.

M. Thiers, qui de Versailles contemplait ce lugubre spectacle, se demandait s'il n'allait pas s'étendre sur toute la capitale et s'il ne faudrait pas prendre des moyens extraordinaires pour le conjurer. Il télégraphia au ministre de l'intérieur de Belgique, dont il était collègue a l'Institut, pour lui demander d'envoyer les appareils propres à éteindre le feu, dont nos voisins, fort bien outillés sous ce rapport, pourraient disposer. La civilisation était seule en jeu; M. Kervyn fit aussitôt les démarches nécessaires, et les villes de Bruxelles et d'Anvers expédièrent sans retard à Paris de puissantes pompes à vapeur, qui rendirent de très grands services.

Quant la terrible répression militaire eut vaincu l'insurrection, la Belgique fut envahie par des réfugiés d'un autre genre, qui n'étaient point des blessés, et qui entendaient continuer sur le sol étranger leur propagande insurrectionnelle. Le gouvernement pensa qu'il devait se prémunir contre ce danger permanent d'agitation; il déclara à la Chambre belge qu'il avait rétabli les passeports, et donna ordre au gouverneur du Hainaut d'empêcher les membres de la Commune de venir chercher asile dans un pays libre assurément, mais peu disposé à accueillir « des gens qui devaient être mis au ban de toutes les nations civilisées ».

Victor Hugo s'était alors installé à Bruxelles. A la suite de la déclaration du gouvernement, il publia dans tous les journaux une déclaration véhémente contre les mesures prises par le cabinet. Par un accès de bravade, il ajoutait « qu'il mettrait sa maison à la disposition de tous les communards qui se réfugieraient en Belgique, qu'il soutiendrait jusqu'au dernier moment ceux qui seraient ses hôtes, que si on venait violer son domicile, il suivrait ceux qu'on voudrait arrêter et partagerait leur cellule ». La nuit suivante, il y eut devant la demeure du poète une manifestation évidemment hostile, mais inoffensive, de quelques jeunes gens, qui prirent l'affaire en riant et se moquèrent des foudres du dieu. Victor Hugo voulut aussitôt créer une légende et, comme l'écrivit au moment même Francisque Sarcey, « faire de

ces pierres imaginaires un piédestal à sa vanité. » Ce fut un « roman », disait aussi le bourgmestre de Bruxelles, M. Anspach, qui réfutait par avance les vers connus des *Quatre vents de l'Esprit :*

> C'était un ouragan de cailloux furieux ;
> Les coups aux murs après les cris : A la lanterne!
> Grondaient comme la flûte avec le fifre alterne.

La rime, pour être riche, n'en est pas plus heureuse et plus juste; car le lendemain on n'avait trouvé « ni carreaux cassés, ni la moindre trace d'éraflure sur les murailles et les volets ».

Cependant, l'agitation révolutionnaire continuait et Victor Hugo en était l'âme. Le ministère ne pouvait tolérer une semblable provocation; c'était pour lui une question de sécurité publique et de dignité gouvernementale. Néanmoins, après avoir décidé son expulsion, prenant en considération l'illustration littéraire du poète, il le fit prévenir officieusement d'avoir à quitter le territoire belge; après avoir épuisé tous les moyens de persuasion, on procéda sans fracas contre le grand homme, dont la rancune resta éternelle, tout en ne valant pas celle des *Châtiments*.

Une interpellation à la Chambre donna un succès au ministère, qui n'eut contre lui que les votes de l'extrême gauche, les libéraux, comme M. Anspach, et les doctrinaires n'ayant pas hésité à approuver sa conduite.

C'était une suite naturelle du rôle pacifique que la Belgique avait joué dans des circonstances vraiment extraordinaires qui duraient depuis six mois. Elle en fut récompensée quand, les pourparlers de paix ayant commencé, le gouvernement belge proposa à la France et à l'Allemagne de choisir Bruxelles comme lieu de réunion pour les négociateurs. On accepta l'offre sans hésitation, et c'est sur le terrain, doublement neutre cette fois du ministère des affaires étrangères de Belgique, que vinrent siéger le baron Baude, MM. de Goulard et de Clercq, le général Doutrelaine, le comte d'Arnim, le comte de Balan et le comte d'Uexhull. Le baron Kervyn de Lettenhove leur donna la plus cordiale hospita-

lité et s'entretint souvent amicalement avec eux; mais il n'a rien laissé de ses conversations d'alors dans ses souvenirs. Son rôle, du reste, était achevé. Il l'avait rempli à l'avantage de son pays et aussi à l'honneur de son propre nom; et c'était bien à nous français qu'il appartenait d'en retracer le souvenir.

G. Baguenault de Puchesse.

LA HOLLANDE ET L'EUROPE

AU COMMENCEMENT DU XIXe SIÈCLE

LA GUADELOUPE, LE CAP ET LA GUYANE

AUX TRAITÉS DE PARIS DU 30 MAI ET DE LONDRES DU 13 AOUT 1814

(Suite et fin)

V

Les instructions que le ministre adressa à l'ambassadeur le 24 juin 1814, ne différaient sur aucun point des principes exprimés au secrétaire d'Etat Falck le 16 du même mois M. van Nagell répéta que « le vœu le plus prononcé était la restitution entière des colonies de la Guyane, la plus précieuse des possessions en Amérique », « importante partie de notre bien-être ». Il pourrait se faire que la Suède fût dédommagée pour la Guadeloupe; « mais il serait impossible de supposer qu'on voulût la dédommager à nos dépens en favorisant la France et en remettant entre des mains peu sûres un domaine aussi considérable. »

En cas de besoin, on pourrait céder à la Suède Curaçao, même Saint-Eustache, Saba, Saint-Martin, « sans entraîner des inconvénients aussi graves que la perte d'une partie de la terre ferme de Guyane, perte qui serait à jamais douloureuse et causerait dans bien des cœurs une amertume odieuse. » Quant au Cap de Bonne-Espérance, la Grande-Bretagne avait fait tant de dépenses pour cette possession, « que l'on n'a pas cru possible ici qu'elle

[1] Voir la *Revue* d'octobre 1901.

voulût la céder ; » alors on pourrait, de la part de la Hollande, insister plus énergiquement sur la restitution entière de la Guyane. Comme dorénavant le système du commerce libre prévaudra certainement, il était assez indifférent qui resterait ou deviendrait propriétaire de l'île de Ceylan, des ci-devant colonies hollandaises dans l'Indoustan et même de la péninsule de Malacca, de sorte que la Hollande pouvait se montrer facile en laissant ces colonies à l'Angleterre ; mais il faudrait considérer les motifs que M. van Nagell rappela avec « une amère pensée ». Le ministre bilieux en ressentait toujours une « amertume odieuse ». Les motifs en étaient la réorganisation de l'ancien *traité des barrières*, l'union de la Belgique avec la Hollande ; ce qui exposerait ces pays pauvres et épuisés à des dépenses énormes. Le ministre se flatta que l'Angleterre serait disposée à y subvenir en prenant en compensation ce que, d'après les instructions, la Hollande était prête à abandonner aux Indes Occidentales et Orientales pour une somme d'argent que l'on pourrait employer en moyens de défense, en fortifications, artillerie et magasins, et se mettre ainsi à l'abri des attaques. En concluant, le ministre s'attendait à ce que l'ambassadeur Fagel ne rencontrerait pas beaucoup de difficultés quand il s'agirait de prouver la vérité de ce qu'il venait d'avancer. Il était d'opinion que les talents et le zèle du diplomate étaient une garantie qu'il terminerait les négociations avec un résultat dont on n'aurait qu'à être contents.

Par une missive du 30 juin, M. le baron Fagel se hâta de désabuser le chef du département, en lui prouvant l'impossibilité d'entreprendre des négociations sur une telle base. Ceylan ne pouvait plus servir comme dédommagement, parce que, par la paix d'Amiens, cette île avait été cédée à l'Angleterre et que, par conséquent, Ceylan n'entrait nullement dans la négociation ; de plus, on n'était plus disposé à renoncer à l'idée d'une cession partielle de la Guyane à l'Angleterre. L'ambassadeur l'avertit en ces termes : « Je suis fâché de devoir vous informer que l'esprit des instructions que vous m'avez transmises s'écarte si fort du

point de vue sous lequel la matière est considérée ici, que je désespère de voir cette négociation se terminer à la satisfaction générale. »

Cette missive remplit le ministre d'« amertume de cœur » à un tel point, qu'il ne trouva pas moyen de l'exprimer comme il aurait voulu, mais ce ne fut pas sans donner « les plus justes éloges au zèle et aux soins » de l'ambassadeur. Le ministre disait ne pas avoir perdu l'espérance « de faire adopter les vues de Son Altesse Royale » et d'« amener la négociation vers une heureuse issue ». On n'aurait qu'à faire observer à lord Castlereagh par quelles causes la « magnanimité » de l'Angleterre pourrait devenir douteuse, « que ce serait placer son Altesse Royale et son gouvernement sous les rapports les plus fâcheux vis-à-vis de toute notre nation, que de lui faire éprouver une situation coloniale moindre que celle qui lui fut accordée à la paix d'Amiens », époque où la France stipulait pour les intérêts de la Hollande; que cette différence de situation coloniale serait le point de réunion pour les partisans de la France, que ce parti oserait se montrer, et qu'il entraverait sous peu la marche de notre gouvernement; que nous ôter la côte de Guyane, c'était nous couper les artères, et que jamais aucun véritable Hollandais ne pourrait demeurer insensible à cette perte; que permettre la navigation des colonies d'Essequebo et de Démérari à un autre marché que celui de la mère-patrie, c'était réellement renoncer à ces colonies, qui ne donneraient aucun lucre, et engageraient à des dépenses; que les colons anglais, en s'établissant dans ces colonies, n'avaient jamais pu s'attendre à ce que ces colonies ne seraient pas rendues à la paix, et que ces spéculateurs auraient dû, suivant les règles de la prudence, s'enquérir des intentions de leur gouvernement, avant que de hasarder leurs fonds, tandis que réclamer, dans le moment actuel, que ces colonies demeurent à l'Angleterre, c'était exiger le maximum de leurs spéculations, en faisant adopter par le gouvernement britannique le maximum de son influence; c'était traiter les Suédois avec plus d'intérêt que nous, en leur donnant à nos dépens une

colonie à cette même côte de Guyane : mesure à laquelle son Altesse Royale ne saurait de bon cœur donner son assentiment.

« Sans être par trop philosophe, poursuivait la philippique, on comprendrait de suite combien dangereuse était une telle politique, tant pour l'Angleterre, qui par sa cupidité ne pourrait qu'« éveiller la méfiance des alliés », que pour la Hollande, qui de cette manière était affaiblie. « Les sentiments, » observa le ministre, « et les vues que l'on a mis en avant dans le traité de Paris se trouvent absolument paralysés, si on ne nous restitue pas nos colonies occidentales. Aucun accroissement de territoire en Europe ne peut nous dédommager. On ne fait que rendre notre défense plus pénible en étendant tous ces points, tandis que l'on coupe bras et jambes à nos ressources, pour fournir aux dépenses que cette défense exige. » A la fin de la missive on lit : « Enfin, je croirais manquer de confiance dans la loyauté, la bienveillance, la sagesse de lord Castlereagh et de ses collègues, s'ils ne comprenaient pas combien il est dangereux de faire voir à toutes les puissances continentales que les faibles moyens de la Hollande l'exposent à devoir se soumettre à tout ce que l'on peut exiger d'elle ; que c'est de l'Angleterre que l'on espère protection contre des prétentions erronées, et que cette protection, pour être efficace, paraît devoir être basée sur des principes de désintéressement. »

En attendant, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, aussi bien que plusieurs premiers ministres, s'étaient rendus à Londres. Les occupations qui en résultaient pour le ministre de la Grande-Bretagne s'augmentèrent d'importance par les discussions parlementaires qu'on venait d'ouvrir, tandis que le temps qui restait se passait en de nombreuses fêtes. Il résulta de tout cela que l'ambassadeur de la Hollande ne trouva pas de suite l'occasion d'aborder lord Castlereagh sur la question des colonies [1]. Et quand enfin l'occasion se présenta, il trouva le

[1] « En général Votre Excellence peut à peine se former une idée de la dif-

ministre on ne peut plus mal disposé. De plus, il s'agissait encore d'une autre question de la dernière importance et pas du tout coloniale. Sur les conditions auxquelles les provinces septentrionales et les provinces méridionales seraient unies, les alliés avaient dressé à Londres un acte, connu sous le nom de « protocole de Londres », que le prince souverain aurait à signer; mais celui-ci fit des difficultés, vu les termes vagues dans lesquels on avait réglé la question des dettes entre les deux parties; puis parce que les frontières du nouvel État n'avaient pas encore été convenablement réglées; enfin parce que l'occupation du pays par des troupes étrangères continuait. C'est ainsi qu'aussi bien dans la question coloniale que dans l'union des Pays-Bas, lord Castlereagh, qui avait soulevé les deux questions et s'était dévoué à leur solution, rencontra, selon lui, une résistance inique, tant du côté du prince que du côté de son gouvernement, qu'il prétendait avoir comblé de bienfaits.

Le 14 juillet 1814, il écrivit à l'ambassadeur anglais à La Haye une lettre dans laquelle il exprima tout son mécontentement de la question belge et de la question coloniale [1]. Il jugeait absolument déraisonnable que le prince souverain ne fût pas content du protocole de Londres. Sans observer qu'en Hollande plusieurs personnes n'étaient pas du tout convaincues que l'union avec la Belgique fût on ne peut plus désirable, le ministre britannique ne comprenait pas que la subvention de l'Angleterre à la construction des forteresses sur les frontières fût bien loin d'être accueillie chaleureusement [2]. Lord Castlereagh se plaignait que le dépit du ministre van Nagell sur la question coloniale vint s'ajouter au mécontentement du prince souverain à

ficulté qu'on éprouve dans ce moment à faire des affaires à Londres. » (Rapport de l'ambassadeur au ministre van Nagell, du 8 juillet 1814.)

[1] Van Deventer, p. 36.

[2] « Why was it, that Great Britain ever entertained the proposition of burthening herself with L. 3.000.000 — but from a desire, almost romantic, to serve Holland? And yet, incredible to state, the Dutch government conceives itself aggrieved, whilst it is acquiring, by the exertions and sacrifices of others a territory superior to its own. »

propos de la Belgique [1]. On était d'opinion que si la Hollande manifestait un tel manque de perspicacité que de ne pas reconnaître la bienveillance de l'Angleterre envers le nouvel État, il faudrait prendre des mesures pour rafraîchir sa mémoire. Voilà pourquoi on refusa de s'occuper une fois de plus de la question coloniale, tant que le protocole de Londres n'aurait pas été signé et que le gouvernement hollandais persisterait dans ses exigences. Il faudrait alors attendre le congrès de Vienne.

C'est avec cette réponse que lord Castlereagh débouta l'ambassadeur hollandais. Le 15 juillet, M. le baron Fagel informa son ministre à La Haye du triste résultat de ses démarches; il fit comprendre assez clairement que M. le ministre van Nagell avait dérangé la marche normale des affaires [2].

[1] « I am sorry to observe the same discontented tone in the instructions sent to their Ambassador in London. To part with as little as possible and to describe that little as an injury, whilst extensive acquisitions are made only an argument for further demands, appears to constitute the principles of Mr de Nagell's diplomacy » — Quelques jours plus tard, lord Castlereagh lut lui-même à M. le baron Fagel sa dépêche à lord Clancarty, sur quoi l'ambassadeur hollandais écrit au ministre van Nagell, le 30 de juillet : « J'ai remarqué dans une des dépêches de lord Castlereagh, qu'il m'a lues hier, un passage où il parle de mes instructions sur l'affaire des colonies d'une manière qui pourrait faire présumer qu'il en avait eu connaissance. Ce que je puis vous dire là-dessus, c'est que je me suis bien gardé de les lui communiquer; j'ai dû lui en dire la substance, afin de me conformer à leur contenu; mais voilà tout ce que j'ai fait, et encore l'ai-je fait en très peu de mots. »

[2] « J'ai lieu de croire que cette détermination » — ainsi se termine la dépêche du 15 juillet 1814 de M. le baron Fagel à M. le ministre van Nagell sur la résolution de faire passer la transaction à Vienne — « a été prise dans le cabinet à la suite des premières ouvertures que j'ai été dans le cas de faire sur la matière, après avoir reçu cette dépêche du 24 juin à laquelle mes instructions étaient jointes : je suis bien fâché, mais peu surpris, du résultat; vous vous rappellerez que je l'ai pressenti et presque prédit, au moment où lesdites instructions me parvinrent; j'espère que cette importante affaire, passant à Vienne en des mains plus habiles que les miennes, sera couronnée d'un meilleur succès; mais indépendamment du retard, qui est en lui-même un grand mal, je regretterai toujours que des intérêts aussi majeurs pour ma patrie et qui tiennent d'aussi près à ce pays-ci, n'aient pas pu être ajustés, de gré à gré, entre les deux gouvernements dans un véritable esprit de conciliation et sans l'intervention d'intérêts étrangers qui ne sauraient manquer d'accroître les difficultés, et de tendre à éloigner au lieu de rapprocher deux pays dont l'intime union est plus nécessaire que jamais à la tranquillité et l'indépendance de l'Europe et à leur commune

Après réception de la dépêche de lord Castlereagh, l'ambassadeur britannique alla rendre visite au prince souverain, le soir du 19 juillet. Ses informations portaient le prince à réfléchir ; et le lendemain, dans une seconde entrevue avec lord Clancarty, il l'informa qu'il acceptait le protocole de Londres. En même temps le prince écrivit à M. le baron van Nagell qu'il avait agi ainsi par égard pour l'Angleterre : il espérait avoir fait disparaître tout sujet de mécontentement et que, par conséquent, on pourrait revenir aux négociations concernant la possession des colonies. Le prince déclara qu'il s'était sacrifié à cause du profit et des avantages qu'il y voyait pour son pays. Par deux exemples, celui du roi de Prusse et celui du roi de Sardaigne, qui avaient tous les deux sollicité le gouvernement provisoire de Gênes, lord Clancarty tâchait de convaincre le prince qu'il n'était nullement en contradiction avec sa dignité d'accepter celui de la Belgique. Le 21 juillet, le ministre van Nagell, au nom de son prince, envoya à l'ambassadeur britannique la note officielle que le protocole avait été accepté.

VI

Le prince souverain et son ministre se croyaient bien sûrs qu'avec l'acceptation du protocole de Londres toutes difficultés avaient disparu. Ne comprenant pas que la question coloniale fût pour beaucoup dans le différend, M. le baron van Nagell écrit le 22 juillet à l'ambassadeur néerlandais, que les négociations sur les colonies pourraient recommencer, sans que le ministre apportât quoi que ce fût de changement dans les instructions existantes. Seulement il disait espérer qu'on en arriverait à une entente cordiale et que lord Castlereagh ne se déciderait pas pour le congrès de Vienne, « afin d'éviter toutes interventions et de simplifier la négociation. » Le même jour, le prince souverain écrivait lui-même à l'ambassadeur, et il ne manquait pas de remar-

prospérité. — « De wedergeboorte van Nederland. » de M. B D H. Fellegen, docteur en droit (1884), p. 237.

quer qu'il importait pour les Pays-Bas d'entrer en possession de la Guyane tout entière : « L'abandon de nos meilleures colonies ou leur entière détérioration, disait-il dignement, est une chose trop grave et de trop grande conséquence pour y pouvoir donner les mains et être taxé d'avoir sacrifié le bien de l'Etat à la gloire de la maison. »

Cependant, l'affaire était devenue de plus en plus désespérée. Lord Malmesbury avait déclaré, le 13 décembre 1813, qu'il désirait rendre à la Hollande toutes les colonies dans les Indes occidentales. D'après une lettre de lord Castlereagh du 19 avril 1814, ce diplomate insistait sur l'abandon de la Berbice, « étant d'opinion que la perte de la Hollande devrait se borner à cela. » Toutefois, il avait ensuite posé la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux que la Hollande abandonnât toutes les colonies sur le continent des Indes occidentales; mais il ajoutait que la Hollande serait libre dans ses décisions et qu'il importait surtout d'éviter tout soupçon que l'Angleterre eût songé à profiter de l'occasion.

Et maintenant que la Hollande n'était pas disposée à agréer cette proposition, on la forçait tout simplement à s'y faire! Ces colonies, surtout Demerary et la Berbice, entièrement « anglicisées »[1], étaient, à ce que disaient les diplomates anglais, de la dernière importance pour la Grande-Bretagne[2]. Et quand une fois le renard désire les brebis, le moyen de s'en emparer se trouve assez facilement, tout en exhibant les principes de la plus stricte honnêteté, de la dernière magnanimité et du plus grand désintéressement possible[3].....

[1] « ... Which are anglicized. »

[2] « Are most valuable to us. » — Lord Liverpool à Wellington. *Correspondence* CASTLEREAGH, II, p. 132.

[3] « Ein gewandter Kaufmann pflegt, wenn er den Käufer um die Hälfte des Preises übervortheilt, heilig zu betheuern, dass er nur aus persönlicher Verehrung für den Kunden den Handel schliesze So hat auch die englische Handelspolitik immer verstanden, ihre Absichten hinter groszen Worten von Freiheit und Gleichgewicht zu verbergen. Sie wollte ihrem niederländischen Schützling die Hälfte seiner Colonien vorenthalten; Lord Castlereagh aber erklärte stolz, sein Staat sei hochherzig bereit einen Theil s iner Eroberungen

Quand, un mois plus tard, le 28 juillet 1814, l'ambassadeur Fagel traita la question coloniale avec lord Castlereagh, le représentant de la Hollande s'aperçut que la situation était entièrement changée.

Le ministre anglais prétendait que la Suède refusait de se contenter de la Berbice comme dédommagement pour la Guadeloupe; qu'elle demandait aussi Demerary et Essequebo; enfin que, sous quelque prétexte que ce fût, on ne se contenterait pas de Curaçao, Saint-Eustache, Saint-Martin et Saba, même avec la Berbice par-dessus le marché. Voilà ce qu'était devenue l'affirmation que la Hollande ne perdrait qu'une seule de ses colonies dans les Indes occidentales!

Il va sans dire que le gouvernement anglais aurait pu sans aucun effort limiter les exigences de la Suède; mais, pour le moment, les désirs de la Suède s'accordaient parfaitement avec les intentions de la Grande-Bretagne. L'Angleterre, la « nation spoliatrice », comme on l'avait nommée, était convenue que, même avant sa prise de possession, la Suède vendrait les colonies qu'elle obtiendrait, à l'Angleterre. Par cet escamotage, la Grande-Bretagne ne sacrifierait pas son caractère de nation généreuse, désintéressée et magnanime, dont elle faisait profession vis-à-vis de la Hollande et des alliés continentaux; car la Hollande ne cédait pas ses colonies à l'Angleterre, mais à la Suède; et la transaction étaient absolument volontaire, personne n'avait le droit de s'en mêler. Lord Castlereagh informa l'ambassadeur Fagel que l'Angleterre paierait un million de livres sterling à la Suède pour la cession de la Guadeloupe, deux millions pour la construction des forteresses sur les frontières de la France, et trois millions pour un emprunt de neuf millions de

herauszugeben, er könne jedoch dies Opfer nur bringen, wenn die Niederlande auf dem Festlande vergröszert und also in den Stand gesetzt würden, den zurückgewonnenen Theil ihres Colonialreichs gegen Frankreich zu vertheidigen. England beraubte die Niederlande jenes überseeischen Besitszes, worauf ihre alte Machtstellung beruht hatte, und beanspruchte dann noch den Dank Europas für seine Groszmuth. » Von Treitschke, t. a. p. I, 256. — Il y a cependant là dedans quelque exagération.

livres sterling que la Russie se proposait d'émettre en Hollande et auquel la Hollande participerait pour un tiers. Tout cela était arrêté provisoirement, en attendant les décisions du congrès de Vienne. Le ministre anglais disait alors, comme ses successeurs l'ont fait après lui à diverses reprises, que s'il n'avait été que de lui, l'affaire se serait arrangée bien plus facilement, mais que c'était l'opposition dans le Parlement qui le forçait à la traiter de cette manière. Lord Castlereagh observait que, si le gouvernement proposait au Parlement de payer six millions de livres sterling et de rendre toutes les colonies excepté le Cap de Bonne-Espérance, que la Hollande avait possédé depuis 1803, il n'y aurait pas moyen de trouver une majorité, à moins qu'on offrît une compensation, comme celle de la cession de la Berbice, de Demerary et d'Essequebo. L'ambassadeur Fagel, dans son rapport après cette entrevue, ajoutait que lord Castlereagh lui avait observé « qu'il existe une grande différence entre une négociation où les parties ont des cessions mutuelles à se faire et des avantages réciproques à obtenir, et un arrangement tel que celui-ci, où une des parties a tout à rendre à l'autre sans avoir rien à attendre en échange, et où il ne s'agit que du plus ou moins de restitutions à faire et des conditions à y mettre ».

Voilà ce qu'était devenue la proposition originaire, que la Hollande aurait à décider, si elle voulait reprendre ou abandonner Demerary et Essequebo, puisqu'en cas de « free trade » il était absolument indifférent quel en serait le propriétaire ! Même lord Castlereagh déclara ouvertement que le système de « free trade » ne lui allait pas du tout, puisque, par ce système, « la faculté concédée à des planteurs hollandais dans les colonies anglaises rendrait l'état des colons à Demerary, Berbice et Essequebo, si différent de celui des colons anglais dans d'autres établissements aux Petites Indes, comme la Jamaïque, et ouvrirait la porte à un si grand changement, qui serait détaillé dans un des articles du traité. »

Le 30 juillet, il y avait une nouvelle rencontre entre le ministre anglais et l'ambassadeur hollandais. A cette occasion, le ministre

présenta à l'ambassadeur un projet que M. Fagel aurait à considérer comme un *ultimatum;* s'il faisait des objections, la question coloniale serait décidée par le prochain congrès de Vienne. Lord Castlereagh exigeait que l'on se décidât immédiatement, car il devait partir le 15 août. « Comment peut-on, disait-il, se plaindre en Hollande d'avoir à nous laisser ces trois colonies, quand nous doublons l'étendue de la mère-patrie? D'ailleurs notre parti est pris; c'est à nous de juger de ce qu'il nous convient de rendre ou de garder; et des plaintes augmenteraient inutilement le mécontentement de certaines personnes. »

Le ministre anglais ne se contenta pas de cette entrevue avec le baron Fagel; mais un courrier porta aussi ses instructions particulières à lord Clancarty, l'ambassadeur anglais auprès de la cour de Hollande, afin que celui-ci pût s'entretenir là-dessus avec le prince souverain. Pour ce qui regardait Demerary, Essequebo et la Berbice, ses instructions étaient conçues dans le même style péremptoire qui avait prévalu dans l'entretien avec M. Fagel. De plus, on observait, au sujet du Cap de Bonne-Espérance, que, si le gouvernement hollandais faisait des difficultés, lord Clancarty donnerait comme son opinion que le Cap n'était d'aucune importance pour la Hollande, et probablement non plus pour l'Angleterre, mais que le peuple anglais avait quelque chose comme une « marotte » d'être possesseur du Cap [1].

La cour hollandaise et lord Clancarty étaient à Bruxelles, mais les ministères étaient encore à La Haye. Le même courrier qui porterait la missive de lord Castlereagh à l'ambassadeur de la Grande-Bretagne se chargerait des dépêches que le baron Fagel adressait au baron van Nagell et au prince souverain; le 30 juillet, il partait pour Bruxelles et pour La Haye.

L'ambassadeur hollandais insista de tout son pouvoir pour que

[1] « In discussing this proposal, you may observe, that the *Cape* is of no real commercial value to Holland; not perhaps of much to us. It is, however, a point in favour of which there is a prejudice, which inclines the British Nation to attach importance to it. » Lord Castlereagh à lord Clancarty, le 30 de juillet 1814.

l'on se décidât à accepter les propositions de lord Castlereagh, toutes désappointantes qu'elles pussent être. Il écrivit au ministre de la Haye : « Tout ce que je puis vous dire, c'est ce que je sais, à n'en pouvoir douter, que, l'arrangement que lord Castlereagh propose, ayant été délibéré dans le cabinet, est une mesure définitivement prise, sur laquelle il n'y a pas à revenir, et contre laquelle il serait parfaitement inutile d'argumenter. Non seulement tous les raisonnements par lesquels vous pourriez vouloir la combattre ne feraient pas changer d'opinion, mais ils feraient un très mauvais effet, en reproduisant en pure perte l'humeur et le mécontentement causés par les dernières discussions et qui sont à peine calmés. Si l'on attache du prix chez nous à recouvrer promptement celles de nos anciennes colonies qu'on est disposé ici à nous rendre, et à conclure pour cet effet un traité avec lord Castlereagh avant le départ de ce ministre pour le congrès, il n'y a pas de temps à perdre; après ce départ il ne se fera plus d'affaires à Londres. »

L'ambassadeur rappela qu'il avait lu les instructions que lord Castlereagh avait données à lord Clancarty et qu'elles étaient aussi décisives que les communications que le ministre anglais avait faites dans l'entrevue. « Quelque désagréable que cela lui eût été, » l'ambassadeur avait cru de son devoir de conseiller, tant au ministre qu'au prince d'Orange, d'accepter les propositions aussi vite que possible. De plus, comme M. Fagel écrit à M. le baron van Nagell, lord Castlereagh l'avait prié avec insistance de ne rien négliger « pour vous inspirer des sentiments plus justes sur les vues politiques de ce pays-ci à notre égard »; et, pour son propre compte, il y ajouta : « Je ne saurais vous dire, mon cher monsieur, combien il me paraît à désirer qu'on apporte à ces discussions un esprit d'équité et de modération et qu'on en écarte tout sentiment d'aigreur et de jalousie. Les deux pays ont besoin de s'entendre et de voir une entière confiance s'établir dans leurs rapports mutuels. »

Lorsque le prince souverain et son conseiller, le secrétaire d'État Falck, prirent connaissance des communications de l'am-

bassadeur anglais et de l'ambassadeur hollandais, ils furent d'avis que la diplomatie les obligeait de se soumettre. Le petit État naissant, que pourrait-il faire contre l'État puissant qui avait fait main basse sur ses colonies? Comme lord Castlereagh l'avait dit assez cyniquement, la Grande-Bretagne ne rendrait que ce qu'elle ne désirait pas garder. Le Cap de Bonne-Espérance était une station maritime nécessaire pour les vaisseaux qui voyageaient dans le Grand Océan; Demerary, Essequibo et la Berbice étaient réclamées par les colons anglais; quant à Suriname, qu'on se déclarait disposé à rendre, son sol était épuisé : Ceylan et Cochin, on les connaissait par la proximité des possessions britanniques dans l'Indoustan; mais quelle importance pouvait-on attacher à l'île de Java et à ses dépendances? Ce n'étaient que des colonies ruineuses, comme l'avait indubitablement prouvé le résultat obtenu pendant le gouvernement intérimaire.

Il ressort assez clairement de cette exposition, qu'il n'était pas question d'une libre transaction; les diplomates, qui préféraient « plier » plutôt que de « rompre », ne s'étaient nullement fait illusion à cet égard. Le prince d'Orange ressentait la contrainte, comme il ressort d'une missive dignement conçue, dans laquelle il avisait son ministre van Nagell de s'abstenir de toute opposition. Il en était de même de M. Fagel, qui rappelait au prince que contre la force il n'y a pas de résistance; du secrétaire d'État Falck, qui donnait le premier à Gijsbert Karel van Hogendorp la triste nouvelle que l'Angleterre ne rendrait pas le Cap de Bonne-Espérance et qu'elle *s'emparait* de Demerary, d'Essequebo et de la Berbice.

Nous allons voir maintenant comment la légende de la « vente » des colonies a pu se maintenir jusqu'à nos jours

VI

Dans les derniers jours du mois de juillet, le ministre van Nagell ignorait complètement le caractère qu'avaient pris les négociations de Londres; et le 2 août, il écrivait à l'ambassadeur hollandais, exprimant le désir que les négociations sur la

remise en possession des colonies fussent reprises et pussent se terminer avant le commencement du congrès. Ignorant l'intrigue qui assurait à la Suède un capital important de la part de l'Angleterre, comme dédommagement pour la Guadeloupe, il s'irritait de l'intérêt que l'ambassadeur de Suède à La Haye témoignait pour ces affaires. Celui-ci avait osé lui poser « une question assez singulière ». M. van Nagell la jugea de fort peu d'importance, car, comme il écrit à M. le baron Fagel, il croyait devoir l'attribuer à une vague curiosité sur la marche des négociations [1].

Cependant, le même jour, 2 août, le courrier de Londres arriva avec les dépêches, qui prouvaient clairement que la question de l'ambassadeur de Suède cachait bien autre chose. Le ministre répondit qu'il avait tellement pris en dégoût la haute dignité qu'il occupait, qu'il ne voulait plus rester ministre et que peut-être un jour on pourrait se convaincre que le « discontented tone » et « exorbitantes demands », que lui reprochait lord Castlereagh, étaient bien justifiés [2].

Dans sa lettre du 30 juillet, M. Fagel avait demandé au ministre s'il ne vaudrait pas mieux, pour gagner du temps, au lieu d'expédier les dépêches à lord Clancarty et au prince souverain

[1] « Le baron de Stopken, ministre de Suède, m'a fait l'autre jour une assez singulière question, dont voici les propres mots :

« Si l'expédition s'est déjà faite des pleins pouvoirs nécessaires pour mettre Son Excellence l'ambassadeur de Hollande à Londres à même d'ouvrir les négociations avec M. de Rehausen, ministre du roi, sur une compensation de la Guadeloupe, que la Suède a sacrifiée pour procurer la paix à l'Europe ? »

« J'ai répondu verbalement que je ne pouvais m'expliquer sur un objet qui serait traité par le ministère de S. M. Britannique. Je prie Votre Excellence (si elle le croit nécessaire) de vouloir communiquer ceci à lord Castlereagh ; au reste, j'avoue que j'y attache peu d'importance et que j'envisage la démarche comme calculée pour obtenir plus ou moins de lumière sur l'état de notre négociation. »

[2] « Quant à mon individu, je vois non sans douleur combien je suis méconnu par lord Castlereagh ; mais, parfaitement indépendant, je n'ai que le désir que son Altesse Royale veuille m'accorder la démission d'un poste qui répugne à mon caractère. La suite des temps démontrera peut-être que ma manière de voir et d'agir n'étaient pas aussi condamnables que l'on les envisage à Londres. »

par un courrier de La Haye à Bruxelles, que le ministre se rendit immédiatement lui-même à Bruxelles, pour pouvoir s'aboucher avec le prince sur les affaires pendantes [1]. Mais, tandis qu'il ordonnait au courrier de continuer son voyage à Bruxelles, il se réservait de traiter les affaires par écrit.

Toutefois le prince souverain ne croyait pas devoir attendre; devant être bientôt roi, il ne comprenait pas et ne devait jamais rien comprendre à la responsabilité et à l'homogénéité des ministères. Les chefs de départements étaient ses administrateurs et chacun d'eux travaillait séparément, même quand il s'agissait des affaires de la dernière importance. Dès le 4 août, sans avoir reçu les communications de M. le baron van Nagell, le prince, de son propre chef, autorisa son représentant à Londres à souscrire aux conditions de lord Castlereagh, de sorte que lord Clancarty pouvait, le même jour, écrire que l'on avait accepté les propositions.

Du reste il n'aurait servi de rien de conférer avec le ministre à La Haye. Cela ressort d'un mémoire qu'il fit parvenir alors au prince souverain. La missive n'était pas du tout déraisonnable. Le ministre faisait observer, entre autres choses, que les puissances avaient décidé que le territoire des Pays-Bas serait agrandi, afin de former un État qui fût assez fort pour pouvoir résister à la France, et que ce n'était pas exclusivement dans l'intérêt de la paix universelle. « Pour cette raison, disait M. van Nagell, il n'y avait aucun argument qui permît de prendre à la Hollande une partie de ses colonies. S'il en était autrement, les

[1] « Il est extrêmement à désirer, si l'on veut finir l'affaire des colonies avant le départ de lord Castlereagh pour Vienne, fixé au 15 du mois prochain, que la détermination du prince me parvienne le plus tôt possible. En conséquence, le courrier porteur de la présente a ordre d'attendre, à La Haye, les lettres dont vous voudrez le charger pour son Altesse Royale à Bruxelles, à moins que vous ne jugiez préférable, à cause de l'urgence du cas, de vous rendre vous-mêmes dans cette ville, afin de vous y aboucher avec son Altesse Royale et avec lord Clancarty sur cette importante affaire et de me faire parvenir de là les ordres de monseigneur le prince. Ce dernier parti (celui de vous rendre vous-mêmes à Bruxelles) me semblerait le plus propre à assurer une prompte décision. Quoi qu'il en soit, le courrier reviendra en droiture de Bruxelles ici. »

alliés auraient pu demander si le prince souverain jugeait désirable qu'un tel agrandissement se fît en échange des colonies [1]. Quant à la cession de la Guadeloupe, on avait donné cette île à la Suède, disait le mémoire, comme prix de son entrée dans la coalition ; et c'était l'Espagne et le Portugal qui en avaient le plus profité, de sorte qu'il ne fallait pas que l'Angleterre payât un million de livres sterling, mais que cette somme aurait dû être donnée par ces deux royaumes de la péninsule. Les trois millions de livres sterling que l'Angleterre devait verser pour la dette russe étaient d'une réelle importance ; mais l'intérêt était-il moindre pour la Hollande qui avait à payer une même somme à la Belgique? Et, si pour ces trois millions l'Angleterre recevait les colonies néerlandaises, Essequebo, Demerary et la Berbice, n'était-ce donc pas définitivement la Hollande et non l'Angleterre qui payait les trois millions? » D'où il résulte qu'au lieu de satisfaire au grand principe énoncé dans l'article secret n° 3, d'établir une juste balance de pouvoir en Europe, en constituant la Hollande de manière à soutenir par elle-même son indépendance, l'on grève directement ou indirectement « cette même Hollande d'une somme de six millions sterling ». On payait bien deux millions de livres sterling pour la perte du Cap de Bonne-Espérance ; mais cette somme devait servir à bâtir des forteresses jusqu'à concurrence de dix millions sterling, de sorte que la Hollande avait à payer huit millions. Ainsi la Hollande et la Belgique réunies se trouveront grevées de la somme de onze millions sterling et la première serait privée de ses plus beaux établissements dans les Indes occidentales, et tout cela en exécution de l'article secret n° 3. »

[1] « Si un tel projet de faire un échange d'une partie des colonies hollandaises contre la Belgique avait été le but de ces stipulations, il eût été à désirer que l'on se fût exprimé plus ouvertement afin que le prince d'Orange eût pu débattre un projet qui concerne les intérêts les plus chers de ses sujets. Au lieu de cette franchise, son Altesse Royale a été tenue dans l'incertitude : l'on a dit et répété : il faut que vous soyez d'abord en état de protéger et de défendre vos colonies ; c'est un motif pour vour réunir à la Belgique. Cette réunion s'effectue, et dès lors l'on tient cet autre langage :

Le mémoire était rédigé en français : il l'adressa au prince avec une missive hollandaise, car le prince tenait beaucoup à l'usage de la langue nationale. Dans cette lettre, il disait qu'il était indigné de la manière d'agir des ministres anglais et qu'il ne pouvait se faire au ton de maître qu'ils affectaient.

Comme les ambassadeurs étrangers préféraient traiter avec l'aimable secrétaire d'État Falck plutôt qu'avec le ministre irascible, plusieurs affaires furent arrangées par M. Falck. Voilà pourquoi ce dernier, dans une lettre à un ami, observa ironiquement que, selon lui, « la maladie la plus à craindre » c'était « la colique bilieuse de M. van Nagell ».

Ce qui devait augmenter le mal, c'était la note de Bruxelles du 6 août, en réponse au mémoire du ministre.

Le secrétaire d'État informa M. van Nagell que le prince avait encore une fois consciencieusement examiné l'affaire, mais n'avait trouvé aucune raison de retirer son autorisation. En retardant la décision, on s'exposerait au danger que la question soit portée au congrès de Vienne, où l'affaire serait considérée comme insignifiante, tandis qu'elle souffrirait de la mauvaise humeur du tout-puissant négociateur anglais. Son Altesse Royale avait lu le mémoire avec beaucoup d'intérêt et, assura M. Falck, la partie traitant de quelques agrandissements de territoire, conçue en termes plus délicats, servirait avec fruit au congrès de Vienne. En outre, M. Fagel avait reçu l'ordre de continuer à chercher tous les moyens de sauver la Berbice.

M. Falck tâcha de se montrer content, convaincu qu'il n'y avait plus rien à changer à la marche des affaires. En philosophe pratique, il informa le même jour M. van Hogendorp de ce qui ne pouvait plus être modifié. Lord Castlereagh pouvait maintenant partir sans humeur pour le congrès de Vienne et y traiter les intérêts continentaux de la Hollande.

M. le baron van Nagell, cependant, ne se piquait nullement de

« Nous vous faisons forts et puissants en Europe, nous voulons vous faire riches, etc., etc. ; vous renoncerez, en retour, à vos plus belles possessions aux Indes occidentales ! »

philosophie pratique. La nouvelle de l'autorisation royale le mit hors de lui et même hors des négociations politiques. Irrité, il écrivait le 8 août à M. Falck qu'il espérait que sa malheureuse patrie, qui pendant des années avait été pillée par des amis, subirait avec patience ce nouveau malheur, mais que c'était plus fort que lui et qu'il donnerait sa démission. Dédaigneusement il ajouta que les glorieux résultats des négociations de l'ambassadeur Fagel ne devaient pas être *souillés* (« bezoedeld ») de sa signature.

Dans son exaspération, le ministre accusa M. le baron Fagel, qui, par sa manière d'agir aussi discrète que modérée, avait pourtant beaucoup servi. Par le même courrier il adressa au prince souverain une lettre peu respectueuse, mais témoignant d'un grand cœur. Il disait espérer de toute son âme que la patrie souffrirait moins qu'il ne le croyait des attaques continuelles des Anglais, qui prenaient ses plus belles colonies, Mais il ajoutait qu'il ne pourrait jamais coopérer à ces actes arbitraires, demandant à se retirer le plus tôt possible.

Dans des lettres du 10 août, le secrétaire d'État, aussi bien que le prince souverain lui-même, tâchèrent de le calmer. Ils lui firent observer qu'il ne pouvait donner sa démission, maintenant que le prince et la patrie avaient plus que jamais besoin de ses services, au moment même où la position devenait excessivement difficile. La réponse du prince était aussi bienveillante que la lettre du secrétaire était cordiale. En passant sous silence le ton et la forme de la lettre reçue et en en respectant les motifs, il déplorait de se trouver dans la nécessité d'accepter des principes moins libéraux que ceux auxquels on s'était attendu, mais dont il lui était impossible de s'éloigner, parce qu'il fallait bien céder là où la résistance serait vaine. De plus, le prince se déclara désolé de devoir perdre l'assistance et la coopération d'un ministre dont il savait combien les services étaient utiles à la patrie. Il osait espérer que M. van Nagell ne refuserait pas de continuer à mettre ses capacités au service de l'État, et il aimait à penser que le bonheur de la patrie prévaudrait sur le dépit de voir ses espérances déçues.

Cependant, dans une lettre du 12 août, M. le baron van Nagell s'en tint à sa demande de démission. Il jugea superflu de répéter l'assurance de son dévouement et son désir d'être utile au prince. Mais c'était justement la conviction que dans les présentes circonstances il n'y avait aucune possibilité de le servir qui le poussait à demander sa retraite. L'émotion que causerait en Hollande la nouvelle du traité, qui ne tarderait pas à être publié, retomberait sur lui ; c'est lui qui serait considéré comme l'auteur de cette œuvre, si différente de ce que les instructions que le prince avait d'abord données avaient fait présumer. Pour calmer un peu le ministre, le prince avait rappelé qu'on aurait le libre commerce aux colonies ; mais M. van Nagell pensait à juste titre que c'était là une triste consolation, car l'expérience avait assez souvent prouvé que les actions équivoques des Anglais ne servaient qu'à chasser ou éloigner les étrangers. Selon lui, les démarches de lord Castlereagh restaient très dangereuses. Il serait à peu près impossible de jouer au congrès le rôle de modérateur. Quand la Russie, la Prusse et d'autres annonceront leurs prétentions et que l'Angleterre voudra les limiter, la réponse sera : « Vous avez fait vos affaires à Paris, vous avez retenu de la Hollande ses plus belles colonies, et cela pour une rétribution modique; vous vous êtes fait donner des compensations pour la cession de la Belgique, que nous avons prise par les armes ; vous n'avez pas le moindre titre pour réclamer au nom de la justice et du droit. » Le ministre demandait s'il n'aurait pas valu mieux attendre les décisions du congrès de Vienne, avant de terminer les transactions au sujet des colonies hollandaises. Et alors M. van Nagell en vint à une prophétie, dont l'accomplissement fut reconnu par la diplomatie de Talleyrand. « Les mêmes causes, dit-il, auront les mêmes effets ; la domination de la France a irrité presque tous les peuples de l'Europe, parce que les princes cessaient d'être des préfets couronnés et que les ministres refusaient d'être de simples commis. Cela se passera bientôt encore, et sous peu la France, sous les Bourbons, aura le plaisir enivrant de se voir prier de part et d'autre de former une ligue défensive. »

Le ministre ajouta qu'il tenait à agir avec fermeté et avec honneur, tout en présentant ses excuses pour avoir ouvertement dit ce qu'il croyait devoir porter à la connaissance de Son Altesse. Quant à lui, il lui était impossible de signer la ratification du pacte. Si l'Angleterre disait simplement : voilà les colonies que je rendrai à la Hollande, voici les autres que je retiens pour moi, alors, disait M. van Nagell, votre Altesse Royale ne pourrait se compromettre. Mais si l'on en arrivait à une convention comme celle que M. Fagel acceptait, on dirait en Hollande : Nous avons sacrifié une partie de nos colonies à la Belgique. La lettre se terminait comme suit : « Mon roi et mon prince, je répète que mon attachement, mon esprit, j'ose dire mon amour, sont illimités; mais mon devoir, mon honneur et ma conscience s'opposent à ce que je signe un tel traité! »

M. van Nagell put refuser toute signature sans cependant donner sa démission. En conséquence de la manière patriarcale et familière dont on régnait alors, on ne jugea pas absolument nécessaire qu'un ministre se *souillât* par la signature d'un traité. Voilà ce qui rendit possible le fait extraordinaire que le traité devint un document public, du côté de la Hollande, simplement signé par son ministre plénipotentiaire à Londres, sans le contreseing du ministre des affaires étrangères.

A vrai dire, le ministre anglais n'était pas trop content de ce que M. van Nagell continuât ses fonctions ministérielles; et lord Castlereagh écrit là-dessus à lord Clancarty : « Malgré ses idées bornées, nous continuerons à souffrir van Nagell [1]. » *Contracted notions*, cela s'entend. Dans l'opinion des diplomates anglais, on est toujours borné, quand on ne leur permet pas de prendre librement tout ce qu'ils veulent. La manière dont la Hollande perdit la plus grande partie des Indes occidentales mérita positivement l'indignation de M. van Nagell, et sous tous les rapports il était étrange qu'un diplomate anglais osât le qualifier d'« homme borné ! »

[1] « We must keep Nagell, notwithstanding his contracted notions. It

VII

L'autorisation du prince souverain pour la ratification de la convention arriva à Londres le 8 août. Dans la missive qui l'accompagnait, M. Falck détaillait les intentions du prince, et M. le baron Fagel ne tarda pas à en donner lecture à lord Castlereagh, qui là-dessus reprit de suite sa bonne humeur. D'accord avec les habitudes de la diplomatie anglaise, qui taxe tous ceux qui n'entrent pas dans ses vues d'ignorants et de bornés, tandis que ceux qui souscrivent à tous ses projets sont qualifiés d'hommes intelligents, le ministre rendait hommage « à la sagesse de ces vues et à la manière dont elles sont présentées [1] ».

Il disait qu'il était d'avis de signer le traité immédiatement et avant son départ pour Vienne, tandis que les articles destinés à la publicité comprendraient « la restitution pure et simple et immédiate » de toutes les colonies qui, d'après le traité de paix d'Amiens, avaient appartenu à la République batave, excepté le Cap de Bonne-Espérance, Demerary, la Berbice et Essequebo. Dans un article secret, on établirait provisoirement le principe d'après lequel on aurait à régler les dispositions à prendre au sujet de la navigation des Pays-Bas dans les colonies perdues, la construction des forteresses sur les frontières et la dette russe, sujets impossibles à traiter immédiatement. Lord Castlereagh présenterait au cabinet le lendemain, 10 août, « l'esquisse de la convention et de l'article secret, » ce qui pourrait alors être signé incontinent. Comme on se pressait maintenant! Le rôle que jouait la diplomatie hollandaise était purement passif.

En conséquence, le baron Fagel informa le secrétaire d'État Falck qu'il signerait le projet, s'il ne s'y trouvait rien qui fût contraire aux indications que celui-ci lui avait données, et ainsi la convention coloniale fut conclue le 13 août 1814.

would be unpleasant to have any break-up on such questions. » Lettre du août 1814, dans la *Correspondence* CASTLEREAGH, II, p. 244.

[1] Rapport de l'ambassadeur du 9 août 1814.

Le document officiel est une preuve du caractère que sir Henry Lytton Bulwer donne à lord Castlereagh [1], faisant observer que ce ministre ne pénétrait pas dans le fond des affaires, qu'il était très soigneux d'observer toutes les formes, de sorte qu'il aurait été difficile de le trouver en faute, mais qu'il manquait ordinairement de rigueur [2].

M. Fagel n'était pas non plus un esprit fort en critique, ni un diplomate entièrement au fait des affaires coloniales, conséquences des longues années de bannissement qui l'avaient tenu loin des affaires de l'État. C'était exactement ces « formes » dont parle Bulwer, qui mirent l'ambassadeur en extase; il ne manqua pas d'en donner l'assurance à lord Castlereagh [3] et d'écrire là-dessus au secrétaire d'État Falck, le jour même de la ratification du traité. Ce qui lui plut surtout, ce fut l'introduction à la convention, « qui rend justice à la conduite de notre nation et aux vues du prince régent et de son gouvernement à notre égard [4]. » De plus les diplomates hollandais étaient remplis d'admiration sur la rédaction du principal article. Dans cet article, il s'agissait du Cap de Bonne-Espérance, de Demerary, d'Essequebo

[1] Dans l'article « *Canning, the brilliant man* ». — *Historical characters*, II, (1868). p. 260.

[2] « In affairs he got through the details of office so as to satisfy the scrupulusness of formalists, but did not put his heart and soul into those details, so as to give them an universital vitality. It was difficult to detect any particular error in his conduct, but the general result was unsatisfactory. »

[3] « Fagel is quite satisfied. — I should rather say gratified — by the shape I have given to the convention. » Lettre du 14 août 1814 de lord Castlereagh à lord Clancarty. — *Correspondence* CASTLEREAGH, II, p. 244

[4] Le préambule était conçu comme suit : « Les Provinces-Unies des Pays-Bas ayant été rendues par la faveur de la Providence divine à leur indépendance, et ayant été placées par la loyauté de la nation hollandaise et les armées des puissances alliées sous le gouvernement de l'illustre maison d'Orange, et S. M. Britannique, désirant faire avec le prince souverain des Pays-Bas, relativement aux colonies desdites Provinces-Unies, conquises pendant la dernière guerre par les armes de Sa Majesté, des arrangements propres à avancer la prospérité dudit Etat, et en même temps à fournir une preuve durable de l'amitié et de l'attachement de Sa Majesté pour la maison d'Orange et pour la nation hollandaise, les hautes parties contractantes susmentionnées, également animées de ces sentiments réciproques de bienveillance cordiale et d'attachement mutuel l'une envers l'autre, ont nommé leurs plénipotentiaires, etc. »

et de la Berbice. Pour quiconque le lit sans l'approfondir, il ne paraît pas définitivement que la Hollande avait à céder ces colonies. Il n'est question que d'une « convention supplémentaire », de sorte qu'en Hollande on put se flatter encore de garder ces possessions et que la Bourse d'Amsterdam ne subit aucune oscillation. Il n'y eut nulle crainte de rumeurs ou d'agitation, comme le secrétaire d'État Falck l'écrit dans une lettre consolante à M. le ministre van Nagell, tandis qu'il ne laisse pas d'exprimer l'espoir que, tant que dans une telle affaire la forme peut emporter le fond, les termes dans lesquels le tout était conçu pourraient tant soit peu adoucir le chagrin que la Hollande devrait éprouver à cause d'une telle perte. Les arrangements supplémentaires ne serviraient simplement qu'à régler les conditions auxquelles l'Angleterre pourrait tenir les colonies, surtout pour le commerce hollandais et les colons hollandais [1]. La cession elle-même était réglementée dans un article secret, par lequel l'Angleterre s'engageait à payer : 1° un million de livres sterling à la Suède, stipulation qu'on ne s'attendait pas à trouver dans une convention *anglo-néerlandaise* [2]; — décidément M. le ministre van Nagell n'avait pas tort en désapprouvant ces pratiques; — 2° deux millions de livres sterling pour la « barrière » [3]:

[1] L'article 1er stipulait que l'Angleterre rendrait les colonies « dont la Hollande était en possession au commencement de la dernière guerre, c'est-à-dire au 1er janvier 1808, dans les mers et sur les continents de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, à l'exception du Cap de Bonne-Espérance et des établissements de Demerary, Essequebo et Berbice, desquelles possessions les hautes parties contractantes se réservent le droit de disposer par une convention supplémentaire, qui sera négociée ci-après, conformément aux intérêts mutuels des deux parties, et en particulier sous le rapport des stipulations contenues dans les articles 6 et 9 du traité de paix conclu entre S. M. Britannique et S. M. Très Chrétienne, le 30 mai 1814. »

[2] « Le payement d'un million de livres sterling à la Suède, pour satisfaire aux demandes susdites et en conséquence d'une convention secrète conclue et signée à cet effet, aujourd'hui, avec le plénipotentiaire de S. M. suédoise. »

[3] « Une somme de deux millions livres sterling, destinée à être employée de concert avec le prince souverain des Provinces-Unies et en plus d'une somme égale à fournir par ce prince, — à augmenter et à fortifier la ligne de défense des Pays-Bas. »

3° trois millions de livres sterling comme subvention à la dette russe [1]. Pour tout cela, « en considération des engagements ci-dessus mentionnés pris par S. M. Britannique, » la Hollande consentait « à céder en toute souveraineté à S. M. Britannique le Cap de Bonne-Espérance et les établissements de Demerary, Essequebo et Berbice ».

Et cependant, ce petit document diplomatique dont on avait tellement loué la forme, quelles grandes fautes, même dans la forme, ne présentait-il pas! Surtout, comme l'avait si justement caractérisé lord Bulwer, il avait si peu de « universal vitality », qu'après dix ans, il faudrait, à la suite des querelles les plus déplorables, procéder à sa revision. Sans doute, l'idée du secret provisoire à propos des colonies qu'on retiendrait en échange contre des engagements financiers de la part de l'Angleterre, non seulement nos diplomates l'avaient approuvée, mais lord Castlereagh lui-même avait insisté à cet égard sur « le secret le plus absolu ». Il fallait qu'au congrès de Vienne on ne trouvât pas un motif de contester à l'Angleterre le rôle de nation désintéressée, et surtout il fallait encore chercher le moyen de diminuer la quote-part de l'Angleterre dans la dette russe. Mais ce secret ne dura pas longtemps; au bout d'un très court délai, le monde sut que la Hollande avait « vendu » le Cap, Demerary, Essequebo et la Berbice. Les diplomates hollandais auraient fait preuve de perspicacité s'ils étaient opposés à cette forme de rédaction qui donna lieu à des explications diamétralement opposées à la vérité historique.

Dans sa joie de l'adhésion à son *outline*, lord Castlereagh avait définitivement déclaré qu'on rendrait les colonies à la Hollande purement, simplement et immédiatement. Mais il n'en fut rien.

[1] « A supporter conjointement et en portion égale avec la Hollande, tels frais ultérieurs qui pourront être réglés et arrêtés d'un commun accord entre lesdites hautes parties contractantes et leurs alliés, dans le but de consolider et d'établir finalement d'une manière satisfaisante l'union des Pays-Bas avec la Hollande, sous la domination de la maison d'Orange, ladite somme à fournir par la Grande-Bretagne comme sa quote-part, ne devant pas excéder trois millions de livres sterling. »

On commença des négociations et des délibérations interminables, tandis que la terre-mère, épuisée par les maux de la guerre, se vit chargée de toutes sortes de payements et déboursa des milliers de florins ; en 1824, il y avait encore un million à payer ! En même temps, l'Angleterre proclamait avoir toujours on ne peut plus consciencieusement observé ses engagements. En outre, ces colonies n'étaient pas les seules que la Hollande perdit. D'après l'article 2, il fallait aussi abandonner Cochin avec ses dépendances sur la côte de Malabar ; et malgré tout cela, l'Angleterre sut pourtant maintenir son caractère de désintéressement. Originellement les îles métallifères, Banca et leurs dépendances, appartenaient au sultanat de Palembang. La Compagnie des Indes orientales néerlandaises ne s'était jamais définitivement occupée de ces îles, parce que le sultan de Palembang, qui reconnaissait sa suzeraineté, opérait lui-même la livraison d'étain à la Compagnie. Mais après le massacre dont nous avons parlé, l'Angleterre s'avisa en 1812 de punir le prince, et, considérant la possibilité que l'archipel des Indes orientales fût sous peu rendu à la Hollande, elle exigea du sultan de Palembang la cession de Banca. Quand il s'agit, en 1814, de rendre les colonies à la Hollande, y compris celles de Palembang, l'Angleterre prétendit que Banca et ses dépendances ne lui appartenieant pas, mais elle se déclara disposée à les céder en échange de Cochin et de ses dépendances. La Hollande accepta la proposition, mais oublia d'observer qu'elle n'obtenait que « l'île de Banca dans les mers orientales », « en échange de l'établissement de Cochin et ses dépendances sur la côte de Malabar ; » car pour Banca on avait omis les « dépendances », de sorte que la Hollande ne les obtint qu'en 1824 contre de nouveaux sacrifices.

De plus, les Hollandais cédèrent Bernagore, district près de Calcutta ; mais cela s'arrangea encore par un article *secret*, de sorte que l'Angleterre ne courut aucun risque de perdre sa réputation de nation généreuse, et le gouvernement hollandais n'eut pas à craindre les propos de la Bourse.

Les possessions en Indoustan furent rendues à la Hollande,

toutefois à la condition, stipulée dans l'article 4, qu'on n'y construirait point de forteresses ou autres défenses, la Hollande « voulant contribuer, autant qu'il était en elle, à écarter dans les rapports des deux peuples ce qui pourrait un jour altérer la bonne intelligence mutuelle ». Les gouverneurs anglais dans l'Indoustan interprétèrent cet article comme si la Hollande s'était désistée de l'exercice de toute autorité souveraine dans lesdites possessions. Enfin, par des impôts et des réglementations vexatoires, les gouverneurs anglais surent tellement déprécier ces possessions, qu'en 1824 la Hollande se vit forcée de les abandonner. Voilà ce qui reste de la fable de la magnanimité de l'Angleterre !

VIII

Toutefois, les diplomates hollandais de l'an 1814 se réjouissaient des perspectives que leur ouvrait la convention. Le lendemain de la ratification, l'ambassadeur à Londres écrit au prince souverain : « J'ai l'honneur d'offrir à Votre Altesse Royale mes sincères félicitations sur la conclusion d'un traité qui, en considérant les stipulations qu'il renferme, pose la base d'un arrangement plus avantageux aux intérêts de ma patrie et de la maison d'Orange, que je ne cesserai jamais de regarder comme inséparables, et aussi honorable qu'aucune transaction pu même genre depuis la paix de Munster. Je m'estime heureux d'avoir été appelé à y attacher mon nom. » M. Falck n'applaudit pas moins à la forme. Le 19 août, il écrit à M. le baron Fagel : « Le préambule surtout doit, dans ce sens, plaire même aux plus difficiles. Je n'ai pas été moins content de voir que dans les articles patents, les colonies, que nous ne réoccuperons pas, paraissent réservées pour une disposition ultérieure. Cela laissera subsister l'espérance chez les intéressés ; et, lorsque la cession effective deviendra publique, l'effet en sera adouci par la connaissance des avantages pécuniaires et autres qui nous seront assurés relativement à la Belgique et qu'il sera permis de publier en même temps. »

Mais si les autorités néerlandaises étaient contentes, les signataires anglais ne se déclaraient pas moins ravis. Dans un rapport du 12 août, que M. le baron Fagel adressa au prince souverain, nous lisons : « Le Prince régent me témoigna la part qu'il prenait à l'accueil que Son Altesse Royale reçoit à Bruxelles et combien il se réjouissait des belles destinées que la Providence semble réserver à son illustre maison, dans le gouvernement d'un État qui va devenir un des plus florissants de l'Europe entière. Le prince et lord Castlereagh me firent remarquer tous les avantages que ce nouvel État va réunir, et dont ce ne sera pas un des moindres, qu'étant pour ainsi dire à la portée de ce pays-ci, l'armée anglaise entière pourra au besoin s'y porter à la moindre apparence de danger. Lord Castlereagh fit l'observation que Votre Altesse Royale pourrait considérer toute cette armée comme étant à sa disposition sans être à sa charge. » M. le baron de Grovestins, en citant ces mots dans ses Mémoires[1], ne laisse pas d'ajouter ironiquement : « C'était là sans doute de belles promesses; mais ce fut une tout autre affaire quand il fallut les réaliser. »

Au milieu de tous ces politiques heureux et satisfaits, il y en avait un d'opinion absolument différente, c'était le ministre van Nagell. Depuis la lettre du 4 août, il n'avait été pour rien dans la marche des affaires. La correspondance s'était faite exclusivement entre MM. Fagel et Falck, jusqu'à la signature de la convention, le 13 août.

Par une lettre du 18 août, le prince souverain tâcha de calmer le ministre irrité. Le prince déclarait que décidément la convention ne comblait pas tous les vœux, mais dans les circonstances présentes il n'y avait point de raison prépondérante qui eût pu en empêcher la ratification, surtout puisque l'ambassadeur l'avait signée et qu'il était autorisé à faire toutes questions et demandes, pourvu qu'il se contentât de ce qui était possible à obtenir. Le prince espérait que son ministre serait bientôt convaincu que la

[1] IV, p. 46.

convention n'était pas si nuisible qu'il le croyait. Il y avait des raisons pour se réjouir : on nous rendrait les Indes orientales ; et quant aux Indes occidentales, on assurait aux négociants le libre commerce sur leurs plantations, sans que le gouvernement eût à se charger des frais et dépenses pour des possessions assez précaires. En outre, on nous rendrait la colonie de Suriname, qui n'avait que des plantations spécialement hollandaises. Par conséquent, le prince était d'opinion qu'on pouvait être content, surtout en considérant qu'on nous rendrait aussi l'île de Banca. De plus, la position en Europe était bien meilleure qu'elle n'avait été, parce que l'indépendance était mieux assurée par l'agrandissement de territoire et l'extension des moyens de défense, surtout par la liberté de s'en servir selon sa volonté, de sorte qu'on cesserait de dépendre de l'assistance ou de la bienveillance étrangère.

Mais il était impossible de contenter le farouche ministre. Dans sa réponse au roi, il refusa d'apposer sa signature à la ratification, se bornant du reste à déclarer qu'il espérait que l'avenir prouverait que son opinion sur cette affaire avait été absolument chimérique. Cependant, tout ce qu'il avait d'irritation et d'ironie, il en couvrait MM. Falck et Fagel. Le 17 août, il écrit à Falck : « Il paraît que, par le traité patent, la Hollande perdra ses belles colonies dans les Indes occidentales, tandis que, par un article secret, le pays pourra s'attendre à de médiocres avantages. Avec Ninon nous pourrons dire, « *le bon billet qu'a La Châtre !* » Le lendemain il écrit à M. Fagel : « Je vois avec plaisir que Votre Excellence se félicite d'avoir été appelée à attacher son nom à un pacte qu'Elle regarde (à considérer l'ensemble des stipulations qu'il renferme) comme plus avantageux et plus honorable pour sa patrie et pour la maison d'Orange, dont les intérêts sont plus que jamais inséparables, qu'aucune transaction qui ait été faite depuis la paix de Munster. Je me réjouirai encore davantage, lorsque je verrai que la nation entière, adoptant les opinions de Votre Excellence, lui apportera un juste tribut de reconnaissance. »

Il va sans dire que les diplomates anglais étaient très fâchés

de ce mécontentement. Non seulement lord Castlereagh, mais aussi lord Malmesbury, s'exprimèrent d'une façon assez peu convenable sur le baron van Nagell, le dernier par une lettre à l'ambassadeur Fagel, datée de Privy Garden, le 14 août 1814. Son humeur, disait-il, gouvernait son esprit, et sa mémoire était en complète contradiction avec sa conduite politique d'il y a vingt ans, quand il était ambassadeur à Londres. S'il eût reçu dans ce temps-là des instructions comme il en avait maintenant envoyé à Londres, il se serait on ne peut plus emporté. Puis lord Malmesbury loua M. Fagel d'avoir agi avec plus de modération et de sagacité, et, sur son ton protecteur, il déclarait que les rapports de M. Fagel étaient des « chefs-d'œuvre de caractère, de résolution et de conviction bien fondée[1] ». Lord Malmesbury donnait à entendre qu'heureusement M. van Nagell avait affaire à un homme d'aussi bon caractère que lord Castlereagh ; d'autres personnes n'auraient pas été aussi patientes. Il ne croyait pas que M. le baron van Nagell pût rester ministre, maintenant que la convention avait été conclue absolument sans lui, excepté le cas où il recouvrerait son bon sens ; mais on ne pouvait s'attendre à ce qu'un homme comme lui se décidât à chanter des palinodies[2]. A la fin de sa lettre, il donnait comme son opinion que le prince souverain aurait un glorieux succès, s'il continuait à écouter ceux qui savaient comprendre l'intérêt d'une coopération avec l'Angleterre, au lieu du radotage de personnes entichées de préjugés; il fallait seulement que dans les deux pays les sujets remplissent leur devoir avec énergie et dévouement[3].

[1] « Masterpieces of temper, firmness and honourable manly feelings. »

[2] « Or he will be completely restored to his senses, though, it is not likely that a person of his angry and susceptible mind should sing *palinodie*. »

[3] I only tust and believe, that all that has passed, will make a proper impression upon the Prince, to convince Him, that, by uniting his interests to us. He may rely on being raised to a higher pitch of power and importance than by listening to the saundried language of piqued and prejudiced persons. To enforce this, ought to be the great object of every good subject in both countries, and if H. R. H.'s eyes were open to manifest truth and positive conviction, the ta skwould be easy as it is praiseworthy. »

M. van Nagell était bien loin de mériter cette animadversion de la part des diplomates anglais. Il va sans dire que l'opinion varie selon les circonstances, surtout quand la raison du plus fort décide; mais ce serait exiger par trop que de vouloir que ceux qui souffrent des pertes et qui subissent des injustices se contentent ou, ce qui plus est, applaudissent au mal qu'on leur fait.

S. M. Guillaume Ier, le secrétaire d'État Falck et l'ambassadeur Fagel n'étaient pas plus satisfaits; mais la grande différence entre eux et M. le ministre van Nagell était, qu'à juste titre, ils jugeaient qu'il valait mieux céder que de courir le risque de rompre au congrès de Vienne. Si M. van Nagell était homme à entendre raison, aura-t-il changé d'opinion à la réception d'une lettre de Vienne du 25 décembre 1814, qui lui fut remise à la fin de 1814 ou au commencement de 1815, dans laquelle M. le baron Van Spaen, qui avec le baron von Gagern représentait les Pays-Bas au congrès de Vienne, lui écrivait avec désespoir : « Il n'y a point de tâche plus onéreuse, plus ingrate, plus décourageante, plus désespérante quelquefois, que de poursuivre des affaires à un congrès tel que celui-ci, et dans la position écartée et désavantageuse où l'on est placé, avec des moyens très incomplets, au milieu de l'esprit d'usurpation, même de mauvaise foi et de manque absolu de tout scrupule. On paraît avoir perdu entièrement de vue le véritable but d'une si respectable réunion! En outre, milord Castlereagh a d'autres intérêts à côté des nôtres; et, comme il n'est pas assez au fait des intérêts particuliers du continent, il se laisse beaucoup guider par le prince de Metternich, qui, dissipé, superficiel et léger, ne tâche que de se tirer d'affaire le moins mal qu'il pourra, afin de devenir chancelier et pouvoir ensuite se comparer à son aise au célèbre grand-père de sa femme[1]. » M. van Spaen déclarait qu'il lui était impossible de donner un aperçu clair et complet de la triste marche des affaires : « Je suis profondément affligé de tout ce que je vois, écrivait-il, je n'ai presque pas cessé de l'être depuis

[1] Ce grand-père était le prince von Kaunitz.

que je suis ici, et je ne suis pas un politique assez peu scrupuleux pour voir de sang-froid cette indifférence presque générale pour le bien public, ainsi que ce mépris des maximes et des principes qu'on a soi-même si solennellement proclamés. » En terminant, il souhaitait que le prince souverain ne se laissât point aller à ses espérances et qu'on le préparât à des déceptions. « Personne, disait-il, ne sera plus content que moi de voir la fin de ce malheureux congrès. Puissé-je du moins en sortir avec quelque honneur! Je voudrais bien que les ministres anglais, nos tuteurs, écrivissent au prince comme ils nous parlent. S. A. R. comprendrait par là qu'elle ne doit pas nourrir de trop grandes espérances. »

Dans ces conditions, personne ne pouvait s'attendre à ce que la restitution coloniale de l'Angleterre au congrès de Vienne fût plus profitable à la Hollande qu'il n'avait été tout d'abord indiqué. M. le baron van Nagell n'avait vraiment pas raison de se plaindre de ce que le prince souverain, sans se soucier du désappointement de son ministre, eût ratifié le traité de Londres du 13 août 1814.

La Haye, janvier 1901.

P. H. van der Kemp,

Directeur retraité du département de l'Instruction publique, des Cultes et de l'Industrie aux Indes néerlandaises, membre de la Société historique d'Utrecht.

LES PROJETS

DE

DESCENTE EN ANGLETERRE

D'APRÈS LES ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

(Suite et fin [1])

LOUIS XVI

I

Le comte de Guines [2] qui remplaça, en 1770, le comte de Guerchy, en qualité d'ambassadeur de France à Londres, fut, dès son arrivée, l'objet des attentions les plus marquées de la cour et de la ville. L'amitié que Frédéric II avait eu naguère pour lui n'était pas étrangère à cette réception aimable; le cabinet anglais commençait à être très inquiet de la tournure que prenait l'agitation des colonies d'Amérique, et ne pouvant rien entreprendre en ce moment contre la France, cherchait à éviter tout froissement avec elle. Il savait aussi que Louis XV caressait toujours en secret des projets de descente; et pour lui prouver la pureté de ses intentions, il laissait de Guines s'instruire tout à son aise, sur l'état de l'armée et de la marine anglaises. Georges III le comblait de prévenances; lord Sandwich, ministre de la marine, était son ami; ses relations avec de nom-

[1] Voir *la Revue* de juillet et octobre 1901.

[2] Adrien-Louis de Bonnières, comte puis duc de Guines, né en 1735, entra tout jeune dans la maison du roi et fut fait brigadier en 1762. On connaît la fermeté avec laquelle il rétablit la discipline dans le régiment de Navarre. Il se lia d'amitié avec Frédéric II au cours d'un voyage à Berlin, et entra dans la diplomatie comme ministre de France dans cette capitale, en 1767.

breux officiers lui permettaient de connaître bien des choses intéressantes. Aussi, dès 1772, il conçut un vaste projet d'espionnage, et entreprit un long voyage en Angleterre et en Écosse. A son retour, il envoya à Louis XV un mémoire très complet sur la situation politique, économique, militaire et maritime du pays, comprenant aussi le détail de toutes les mesures que le cabinet prendrait en cas de guerre avec nous. Voici les moyens que l'ambassadeur préconise pour dompter l'ennemi séculaire[1] :

1° Imiter son exemple, en jetant chez elle, au moyen de nos bateaux de commerce et *sans déclaration de guerre*, une grande armée d'invasion;

2° Passer la Manche après s'en être rendu maître par une victoire navale,

3° Ou en profitant d'un moment de négligence des flottes anglaises.

(Suit une description minutieuse des ports de la Tamise et des points de la côte sud où nos troupes pourraient débarquer.)

N'est-ce pas un curieux signe des temps que de voir un ambassadeur du roi, officier de ses armées, inciter son maître à envahir l'Angleterre sans déclaration de guerre, en profitant de ses embarras actuels, pour venger la France des anciennes injures?

Il est à croire que le vieux roi lut ce document avec un secret plaisir; mais son entourage livra l'ambassadeur à tous les désagréments d'un procès criminel[2]; il dut venir à Paris pour confondre ses accusateurs, puis retourna à son poste reprendre ses travaux diplomatiques et d'observation. Rappelé définitivement par Louis XVI en 1775, il lui remit alors un second mémoire[3] confirmant celui de 1772. L'ambassadeur n'ose plus proposer d'envahir la Grande-Bretagne sans déclaration de guerre, les

[1] *Archives des affaires étrangères*, Paris. Manuscrits. Angleterre. Mémoires et documents, t. 52, f°s 180 à 224, 30 juillet 1772. Des cartes marines de toutes les côtes des trois royaumes étaient annexées à ce mémoire.

[2] Ce procès lui était intenté par son secrétaire, Fort de la Londe.

[3] *Loc. cit.*, t. LIV, f° 313, sans date exacte, mais de 1775. Mémoire remis au roy, au moment du rappel.

idées du nouveau roi n'étant plus les mêmes que celles de son aïeul ; il se contente de lui faire ressortir les avantages d'une guerre peu coûteuse, facile et glorieuse.

« Nous devons, dit-il, profiter d'une négligence de l'ennemi soit pour tenter un coup hardi et aller brûler Plymouth, soit pour gagner une bataille à l'entrée de la Manche et jeter trois armées simultanément à Chatam, à Portsmouth et sur la côte de Kent à Hilth. On détruirait l'arsenal de Portsmouth, et les trois corps réunis marcheraient sur Londres ; il serait pourtant plus simple de masquer Portsmouth par un corps d'observation, et avec tout le reste des troupes, de gagner Londres à marches forcées. »

Dans l'intervalle, le colonel de chevau-légers Grant de Blairfaindy, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, avait remis au maréchal comte de Mouy[1] un mémoire *secret* qui contient un projet assez curieux des Anglais contre Dieppe[2].

La guerre avait failli éclater en 1771, entre l'Angleterre et l'Espagne, au sujet de l'enlèvement, par cette dernière, des îles Falkland, et le cabinet britannique avait conçu le plan d'ouvrir les hostilités par un coup de main sur Dieppe, afin d'enlever les quatre mille matelots qui y habitaient; cela dans le but de retarder l'armement de nos vaisseaux. Tout était prêt : Thomas Mante, major de brigade, qui avait habité Dieppe pendant un an, prit le commandement de l'expédition ; on réunit à Shoreham huit bataillons et un régiment de dragons, et on les embarqua sur des vaisseaux de transport; la réponse définitive de l'Espagne était attendue d'un moment à l'autre ; si elle était contraire aux espérances des Anglais, le cabinet déclarait la guerre, à cinq heures du soir, à la France et à l'Espagne, en la personne de leurs ambassadeurs à Londres ; l'expédition partait de Shoreham à six heures, et le lendemain matin avant dix heures mouillait en face de Dieppe sans défiance et occupé seulement par quelques compagnies de grenadiers. Le régiment de dragons anglais débarquait partie à Puys, au nord, et partie à Pourville, au sud

[1] Ministre de la guerre de 1774 à 1775.
[2] *Loc. cit*, t. LVI, f° 123, du 10 mai 1774.

de Dieppe, et refoulait en ville toutes les personnes qui essayeraient de sortir; en même temps, les huit bataillons prenaient terre sur le galet de la plage de Dieppe et enlevaient *manu militari* tous les hommes valides, y compris les grenadiers; puis on reprenait la mer avec ce butin. Ce plan nous semble extraordinaire, et pourtant il est trop dans les coutumes des Anglais pour qu'on puisse accuser le colonel Grant de l'avoir inventé.

Heureusement pour les Dieppois, la nouvelle d'un accommodement arriva d'Espagne; ils l'avaient échappé belle sans le savoir. Ce mémoire fut remis le 10 mai, Louis XV mourut le 30 juillet; il en prit sans doute connaissance; quelles durent être ses dernières pensées contre l'Angleterre, lui qui la haïssait tant?

II

Le chevalier de Ricard, colonel divisionnaire, présenta le 10 décembre 1776 un mémoire très complet, un peu compliqué même, sur ce sujet passionnant[1].

« L'Angleterre est épuisée par la guerre d'Amérique, dit-il; nous sommes en bonne posture; treize ans de paix nous donnent sur elle une supériorité incontestable; profitons des embarras de notre ennemie, faisons un accord avec l'Espagne, puis avec les États-Unis.

« Afin de renforcer notre marine, achetons en Italie quelques vaisseaux, faisons-en armer d'autres, de façon à atteindre le chiffre de quarante-deux, en plus de l'escadre de Brest; aidons les corsaires par des règlements de course très avantageux; l'Espagne armera aussi trente vaisseaux en plus de son escadre de Cadix.

« En résumé, nous aurons quatre-vingt-huit vaisseaux de haut bord à opposer aux Anglais, afin de couvrir le passage de nos troupes. Des bateaux de commerce seront rassemblés à Dun-

[1] *Loc. cit.*, t 54, f°s 327 et suiv. Ricard avait déjà remis un mémoire en 1772 au duc d'Aiguillon; le comte de Vergennes y avait, paraît-il, fixé son attention, deux ans plus tard.

kerque, pour cinquante mille hommes, dont trois mille dragons et deux mille artilleurs, et à Ostende pour dix mille autres; pareil nombre sera placé sur les vaisseaux et frégates du roi, aménagés pour les recevoir en plus de leurs équipages. »

Ici le plan devient plus complexe et nous y trouvons une idée dont Bonaparte s'est emparé plus tard et qui passa pour une invention de son génie : l'escadre de Toulon, ralliant à Cadix celle d'Espagne, et des transports avec douze mille Espagnols, conduit le tout sur les côtes d'Irlande, près de Dublin[1].

En même temps une division partie de Brest et de Rochefort, ira croiser dans la mer du Nord, entre l'embouchure de la Tamise et Ostende, pour fermer l'entrée nord de la Manche.

Deux autres divisions, partant des mêmes ports, bloqueront Plymouth et Portsmouth.

L'ensemble de ces opérations aura pour objet de nous rendre maîtres de la Manche pendant un temps limité.

Une dernière escadre couvrira le passage des transports, déjà protégés au loin par les trois divisions indiquées ci-dessus.

Le passage de Dunkerque à Malden, sur la rive gauche de la Tamise, se fera dans l'ordre suivant : dix mille hommes, comme avant-garde, transportés sur les vaisseaux et frégates du roi, puis les transports avec le gros de l'armée, enfin les dix mille soldats partis d'Ostende. En tout, soixante mille hommes à jeter en deux jours sur le sol anglais, à trois marches de Londres.

Aussitôt le débarquement terminé, un nombre suffisant de transports reviendra à Dunkerque prendre dix mille hommes tenus en réserve, et, sous la protection de la division qui croise à proximité dans la mer du Nord, ira les transporter en Écosse pour faire une puissante diversion.

Ce plan grandiose était exécutable, car nous avions alors l'Es-

[1] L'amiral Villeneuve, en 1805, ne fit pas autre chose, lorsqu'il alla de Toulon à Cadix, y rallier la flotte espagnole ; seulement, il eût peut-être été plus pratique de suivre simplement le plan de Ricard, que d'envoyer les escadres réunies aux Antilles, et de les faire revenir au Ferrol, à destination de Rochefort, puis Brest, puis Boulogne.

pagne avec nous, et en 1759 nous en avions entrepris un presque semblable avec nos seules ressources.

Les efforts du roi Louis XVI pour rétablir notre marine avaient été couronnés de succès; les gens compétents la jugeaient alors capable de lutter avantageusement contre celle des Anglais[1]. Le traité d'alliance conclu le 6 février 1778 avec les États-Unis, faisait prévoir une prochaine rupture avec l'Angleterre, et les projets d'opérations offensives contre cette puissance vont devenir nombreux, le roi ayant annoncé hautement son désir d'entreprendre quelque chose de sérieux.

Passons sur un projet anonyme pour enlever Jersey et Guernesey, du 10 mai 1778; sur celui de Voyer d'Argenson pour occuper par surprise Plymouth et Portsmouth, du 9 juillet; enfin, sur une proposition du sieur de Mello, du 11 du même mois, proposant de jeter douze bataillons et deux régiments de dragons à Waterford, en Irlande[2]; « car, ajoute l'auteur, il est impossible de descendre en Angleterre avec moins de cent mille hommes, et encore seront-ils écrasés sous le soulèvement national. Le marquis de Paulmy[3] produisit une note sans date exacte, relative aux préparatifs d'une expédition partant de Bretagne et de Normandie; mais elle n'indique rien de décisif, ni de nouveau[4]. Le combat de *la Belle-Poule* contre *l'Aréthuse*, le 17 juin 1778, dû à la trahison des Anglais, mit la France en état de guerre ouverte avec eux; le combat indécis du 27 juillet, en vue d'Ouessant, inspira une certaine confiance à nos flottes.

Le 17 décembre, le comte de Broglie présente son « plan de guerre contre l'Angleterre, rédigé par ordre du feu roi, dans les

[1] D'après une note, t. 56, on estimait la marine anglaise à soixante-douze vaisseaux de haut bord, sans compter les frégates; la nôtre à soixante-deux, celle de l'Espagne à quarante-cinq, total : cent sept Nous avions donc une supériorité numérique appréciable.

[2] *Loc. cit.*, t. 55, p. 12, 20 et 25.

[3] Fils du marquis d'Argenson. Homme de lettres et amateur de livres, il possédait une bibliothèque remarquable. Il mourut en 1787, gouverneur de l'Arsenal et membre de l'Académie française.

[4] *Loc. cit.*, t. 56, f° 36.

années 1763-64-65 et 66, et refondu et adapté aux circonstances actuelles, pour être mis sous les yeux de Sa Majesté[1] ».

C'est le plus complet, le plus sérieux qui ait été dressé avant celui de 1805. A tous égards, il mérite d'attirer l'attention, car Bonaparte l'a repris et amplifié dans ses parties essentielles, et il est toujours exécutable.

Le préambule contient des vues très justes sur la situation respective de la France et de l'Angleterre, au point de vue maritime et militaire, et insiste sur la nécessité d'allier l'Espagne à nos projets offensifs sur Gibraltar, sur la Jamaïque, dans les Indes, sur Mahon, et enfin pour la grande invasion, le plus important de tous.

Voici les principes fondamentaux de Broglie : il est indispensable d'être maître de la Manche par une flotte supérieure ou victorieuse[2]; point de demi-projet, de faible contingent, les risques sont aussi considérables que pour une grande invasion et les résultats nuls; donc il faut profiter de notre supériorité indiscutable sur terre et envoyer soixante mille hommes en Angleterre; il rejette la descente dans la Tamise, à Portsmouth, Plymouth, et imitera Jules César et Guillaume de Normandie.

Il y aura trois opérations indépendantes : 1° une petite diversion au nord : quinze cents Français, sur sept ou huit frégates, partiront de Dunkerque et iront en Écosse, uniquement pour augmenter l'inquiétude des Anglais; 2° une forte invasion en Irlande par le débarquement de vingt mille Espagnols escortés par vingt à vingt-cinq vaisseaux de guerre; 3° la grande descente qui doit se faire en octobre; les vents sont à cette époque très favorables au passage, les subsistances abondantes en Angleterre, la majorité des matelots de commerce sont en course dans les mers lointaines. On partira donc du 1er octobre au 15 ou 20 novembre et en profitant du premier coup de vent favorable.

[1] *Loc. cit.*, t. 53, f° 25.

[2] On sait que Bonaparte finit par se rallier à cette opinion qui était celle des amiraux; et il n'osa point risquer le passage en l'absence de sa flotte, et pourtant la croisière anglaise, en face de Boulogne, en août 1805, n'était que de sept vaisseaux et douze frégates.

Exécution de l'opération :

1° Tous les bâtiments auront été retenus dans nos ports et ceux d'Espagne, sinon on mettra un embargo le même jour sur tous les bâtiments nationaux et étrangers;

2° Des vaisseaux légers garderont avec soin les côtes de la Manche pour empêcher qu'il puisse parvenir avis aux Anglais de ce qui se passe chez nous;

3° Ordre sera donné à tous les armateurs de faire décharger leurs navires et de les tenir prêts à recevoir des troupes, et d'avoir des vivres pour six semaines à deux mois;

4° On s'est assuré sur les lieux qu'il y avait dans nos ports beaucoup plus de bâtiments qu'il n'en faut pour porter en Angleterre une armée double de celle qui y est destinée;

5° A mesure que les navires seront prêts, on les fera passer dans les ports de rassemblement qui sont, pour la Picardie : Calais, Boulogne et Dunkerque; pour la Normandie : Dieppe, Le Havre, Honfleur, Cherbourg; pour la Bretagne : Saint-Malo, Morlaix, Brest, Lorient, Vannes, Paimbœuf;

6° Pendant ce temps, l'artillerie et les vivres seront transportés dans tous les ports communs et embarqués;

7° Les vivres seront pour un mois, le biscuit pour quinze jours; en plus, on les complètera en Angleterre;

8° Les troupes destinées à l'opération viendront cantonner dans les environs des points d'embarquement;

9° Le général qui devra commander en chef le corps expéditionnaire sera chargé de la préparation de tout, et il inspectera les préparatifs; de cette façon, l'arrivée d'un général en chef ne pourra donner aux ennemis aucune indication précise sur le moment du départ, puisque ce commandant sera sur les lieux bien longtemps d'avance;

10° L'effectif des troupes répandues de Dunkerque à Morlaix, sera de quatre-vingts bataillons, soit cinquante-deux mille fantassins, trois mille dragons ou hussards, dont la moitié auront leurs chevaux, cent pièces de campagne, trente-quatre plus lourdes et vingt mortiers; en tout, cinquante-six mille six cents

hommes, sans compter les artilleurs et les services ; aucune femme ne suivra l'armée, sauf les blanchisseuses et les vivandières.

Dispositions de mer :

Un bataille navale est le préliminaire inéluctable de l'expédition. Quarante voiles et vingt frégates sortiront de Brest et livreront le combat. Notre flotte, si elle est vainqueur, chassera l'ennemi dans ses ports et ira couvrir le passage ; si elle est battue complètement, tout est abandonné ; si elle n'est qu'à demi détruite, elle ira se refaire à Brest et tentera de nouveau l'aventure le plus tôt possible.

La flotte victorieuse donnera aussitôt, si le vent est favorable, le signal du départ ; ce signal parvenu au point le plus voisin de la côte, se répétera en même temps par terre depuis Saint-Malo jusqu'à Dunkerque, et pour prévenir tout inconvénient, il sera placé des petits postes de distance en distance qui confirmeront les signaux, en portant successivement l'ordre à chaque point.

Aussitôt le signal reçu, les transports partiront en quatre divisions : cent trente bâtiments avec neuf mille cent fantassins, cinq cent trente hussards et de l'artillerie de Calais, Dunkerque et Boulogne ; deux cents bâtiments avec dix-huit mille deux cents fantassins, mille dragons et de l'artillerie de Dieppe ou du Havre ; cent dix bâtiments avec neuf mille cent hommes, cinq cents chevaux et de l'artillerie de Honfleur ou Cherbourg ; enfin, cent cinquante bâtiments avec quinze mille six cents hommes, mille dragons, etc., de Saint-Malo ou Morlaix.

Chaque commandant de division aura des instructions secrètes indiquant le point *exact* d'où partira sa division ; toutes convergeront en même temps vers la côte de Sussex et débarqueront à Rye, Weinchela, Hastings et Perinzey.

Broglie s'étend ensuite longuement sur le débarquement et ajoute que nos transports resteront aux ports de débarquement sous la protection de la flotte, afin de servir de communication avec la France.

Tout cela est fort bien combiné, ainsi que le détail des opérations militaires subséquentes, grâce auxquelles nos troupes,

en huit marches, quatre au besoin, atteindront Londres, l'occuperont, et y lèveront d'énormes contributions. La question d'une défaite sur le sol d'Angleterre n'est pas envisagée et ne devait pas l'être, pas plus alors qu'aujourd'hui. Pour terminer, il est question d'expéditions terrestres sur Chatam, Oxford, Gloucester et Portsmouth[1].

Sept jours après la remise de ce plan, de Vergennes envoyait à Montmorin, ambassadeur de France à Madrid, un projet avec prière de le communiquer au comte de Floride Blanche. « Il ne le trouvera pas aussi audacieux qu'il semblait nous l'inspirer. Il n'en est peut-être pas moins solide ; mais faites lui observer que ce n'est point le plan d'un homme de guerre, mais celui d'un ministre de paix, c'est le mien. » De Vergennes ne se montre pas partisan d'une descente en Angleterre, mais préconise l'envoi en Irlande de trente mille hommes, moitié Espagnols, moitié Français[2].

III

Malheureusement, Louis XVI n'avait pas contre les Anglais les mêmes sentiments d'animosité personnelle que son aïeul; il semble que le plan de Broglie lui parut trop vaste et de nature à donner à la guerre une tournure implacable, et aussi à exciter les susceptibilités de l'Espagne.

Pour ce même motif, il rejeta un plan anonyme présenté le 24 janvier 1779[3] et que son auteur dit avoir été rédigé en deux jours. Ce plan, comme tous ceux de l'époque, insiste sur la nécessité d'avoir une grosse flotte pour assurer le passage, bien que trente ans auparavant le maréchal de Saxe estimât qu'on pût s'en passer. L'originalité de ce projet consiste en ceci : ras-

[1] Des suppositions et observations sur le plan de campagne qui a pu être concerté entre la France et l'Espagne contre la Grande-Bretagne complétent le plan de Broglie. *Loc. cit.*, France, mémoires et documents, t. 2115, f°s 67 et suiv. 1er juillet 1777.

[2] *Loc. cit*, t. 55, f°s 40 et suiv. 24 décembre 1778.

[3] *Loc. cit.*, t. 55, f° 53

sembler les troupes à Brest, afin de ne pas les exposer à attendre en Normandie que la flotte leur ait ouvert le passage, et aussi afin d'éveiller les craintes des Anglais pour le sud et l'ouest de l'Angleterre et de l'Irlande, et les forcer à diviser leurs flottes. Le point de débarquement est très bien discuté et on propose Rye; toutefois, deux bataillons iraient en Écosse pour donner de la jalousie. « La supériorité momentanée de notre marine, ou si vous le voulez, un ange gardien, a protégé soixante mille Français jusqu'à ce qu'ils débarquent sur la côte de Sussex. Que feront-ils ensuite? » Suivait le programme d'opérations militaires diverses pour enlever Londres, Portsmouth, etc., etc.

Au mois de mars 1779 parurent une série de projets qui rentraient davantage dans les vues du roi; ils sont d'une portée beaucoup plus modeste. D'abord c'est l'anonyme[1] offrant de réunir dans la baie de Camaret, à deux lieues de Brest, environ cent cinquante bâtiments bretons destinés à la pêche de Terre-Neuve, débarquer les deux tiers de leurs équipages, et simultanément diriger par petits paquets vers ce point trente ou quarante mille fantassins. Les Anglais, accoutumés au rassemblement annuel des terre-neuviens, ne se douteraient de rien, jusqu'au moment de l'embarquement de ces troupes. L'escadre de Brest tout entière irait mouiller en rade de Camaret, et au premier bon vent on partirait tous ensemble pour... l'île de Wight, pas autre chose. Nos bataillons s'y établiraient à poste fixe, le pays est très riche et pas défendu; la flotte et les transports resteraient en face de Cowes, et de ce point on entreprendrait le siège de Portsmouth. Simultanément, un embargo mis sur les ports de Flandre et de Normandie, permettait de réunir deux cent cinquante grosses barques; elles prendraient à Dieppe et Dunkerque la cavalerie et la transporteraient à l'île de Wight. L'escadre espagnole de Cadix, car à cette époque l'entrée de cette cour dans la lutte semblait décidée[2], accompagnerait la

[1] *Loc. cit.*, t. 55, f°s 74 et suiv., mars, sans date exacte.

[2] Le rappel des ambassadeurs réciproques d'Espagne et d'Angleterre eut lieu en juin suivant.

nôtre de Brest à l'île de Wight, puis irait bloquer Plymouth.

Celle du Ferrol escorterait les deux cent cinquante barques que nous avons vues partir de Dunkerque et de Dieppe, et cela fait, retournerait à Dunkerque prendre soixante autres barques chargées de troupes et irait les conduire à l'entrée de la Tamise pour détruire des ports. Si on réussissait bien de ce côté et à Portsmouth, on pourrait subséquemment marcher sur la capitale[1].

Ce plan était trop compliqué ; il sembla tel à un des ministres du roi, les documents ne disent pas lequel, qui en présenta un autre singulièrement simplifié au conseil et le fit adopter[2].

Pas d'invasion, dit-il, qui exigerait des moyens immenses et occasionnerait des risques terribles ; seulement, rendons-nous maîtres de la mer grâce au concours de vingt vaisseaux espagnols, et alors allons occuper l'île de Wight avec vingt mille fantassins, qui de là iront, toujours sous la protection de la flotte combinée, tenter quelque chose sur Portsmouth, Plymouth, Bristol, Liverpool (?) et même l'Irlande (?).

Un mémoire *secret*[3] soutenait ce projet et promettait le concours pour le commencement de mai de trente vaisseaux de ligne Un autre mémoire, émanant du ministère de la guerre, discutait celui-ci et finalement l'approuvait[4].

Ce projet était indigne, par sa mesquinerie, de la puissance de

[1] Une conception tout à fait nouvelle paraît dans le plan de campagne et d'opérations navales, par Boux, capitaine de vaisseau : soixante mille hommes sont assemblés dans la presqu'île du Cotentin, où trois cents barques de pêche au hareng les attendront pour les transporter à l'île de Wight. Cet officier de marine, contrairement à l'avis de ses collègues, ne demande pas que la grande flotte de Brest couvre le passage ; au contraire, il l'envoie croiser en quatre divisions, à trois cents lieues des côtes de France, aux îles du Vent et Saint-Domingue, afin d'intercepter tous les bâtiments de commerce anglais. « Ainsi, dit-il, nos ennemis seront mis dans l'alternative ou d'abandonner tout leur commerce pour voler au secours de l'île Wight, ou de laisser envahir leur pays pour sauver leurs marchands. » T. 55, f° 102, mars 1779.

[2] *Loc. cit.*, t. 55, f° 90. Plan d'attaque des côtes d'Angleterre, par un des ministres du roi, mars 1779.

[3] A en juger par sa teneur, il doit émaner du ministre de la marine. *Loc. cit.*, t. 55, f° 90.

[4] *Loc. cit.*, f° 84.

notre armée de terre et de la faiblesse actuelle des Anglais.

Naturellement, le cabinet espagnol demanda à de Montmorin des explications détaillées sur nos projets. Une « note explicative sur les préparatifs faits ou à faire pour l'expédition contre l'Angleterre[1] » y répondit : « Nous supposons que la réunion des flottes française et espagnole est faite et qu'elles ont pris une station convenable dans la Manche pour assurer le passage du convoi.

« Moyens de terre : on a placé en Bretagne trente-huit bataillons ; en Normandie, vingt-quatre ; en Poitou et Aunis, dix-sept ; en Picardie et Artois, seize ; en Flandre, vingt et un ; en Hainaut, douze ; plusieurs régiments de hussards y sont joints. Trente mille hommes, soit quarante bataillons, seront réunis en Normandie par le passage dans ce pays de ceux de Picardie et Artois. Ceux de Hainaut iront dans ces deux provinces, protéger nos côtes d'un coup de main.

« Moyens de mer : au début de mai, le roi aura à Brest trente vaisseaux, plus les bâtiments léger ; la marine fournira des chaloupes pour le débarquement, elles seront placées sur les transports. Ces derniers se trouvent dans les ports de la Manche, en nombre plus que suffisant. On divisera l'embarquement entre plusieurs points, afin de ne pas éveiller l'attention des Anglais, et la flotte une fois maîtresse de la mer, des bâtiments légers iront escorter les convois pour l'île de Wight. »

L'ambasseur d'Espagne, comte d'Aranda, fit observer à Vergennes que le nombre des troupes était trop faible et qu'il fallait effrayer les Anglais par un débarquement plus considérable. Malgré cela, la cour de Madrid ayant donné son approbation, Louis XVI signa les ordres nécessaires ; la marine fréta des transports pour vingt-cinq mille hommes, et les fit réunir à Saint-Malo et Le Havre ; la guerre rassembla trente-six bataillons et quatre cents dragons autour de ces ports, avec soixante pièces de campagne[2]. En outre, douze bataillons et seize escadrons

[1] *Loc. cit.*, t. 55, f° 99, mars 1779.

[2] Le nombre total des transports était de 397.

étaient prêts à Dunkerque et une réserve de huit mille hommes se formait au Havre[1]. Cela fut exécuté dans le plus grand secret; néanmoins les Anglais savaient tout. Le comte de Vaux[2] était nommé général en chef de l'expédition avec le comte de Puységur comme major général. Un mémoire étendu, daté du 7 juillet, contient le dispositif pour l'embarquement en deux divisions au Havre et deux à Saint-Malo, ainsi que les dispositions à prendre avant, pendant et après le débarquement dans l'île de Wight[3]. Le comte d'Orvillers, qui commandait toujours la flotte de Brest, reçut ses instructions le 29 mai, et le 3 juin mit à la voile pour opérer sa jonction avec la flotte espagnole. Deux mois se passèrent avant qu'elle pût s'exécuter[4]; ce retard permit aux Anglais de prendre toutes les précautions pour rendre Portsmouth imprenable. Alors, le roi changea la destination du corps expéditionnaire. De nouvelles instructions sont remises le 9 août à de Vaux et le 7 à d'Orvillers[5]. Ce n'est plus à l'île de Wight que l'on débarquera, mais à Falmouth, à l'extrémité sud-ouest du comté de Cornouailles. Les Anglais ne s'y attendent pas et on n'éprouvera aucune difficulté pour prendre terre. Aussitôt, de Vaux se dirigera vers le bourg de Bodmin, au nord-est de Falmouth; il le fortifiera et s'en servira comme de base pour une occupation prolongée du comté de Cornouailles, puis il passera la rivière Lamner, qui le sépare du Devon, et s'établira pour hiverner. Si par hasard les deux divisions du Havre ne pouvaient partir en temps utile à cause du vent, elles seraient remplacées par des troupes de Bretagne embarquées à Morlaix et Brest. Cette modification au plan primitif vers l'île de Wight pouvait

[1] *Loc. cit.*, t. 55, f° 120. Rapport du ministre de la guerre, prince de Montbarey, mai 1779.

[2] Né en 1705, fit toutes les campagnes du règne de Louis XV et soumit la Corse. Il fut nommé maréchal en 1783, et mourut cinq ans plus tard.

[3] *Loc. cit.*, t. 55, f°s 138 et 146.

[4] Le 12 août, Vergennes mandait à Montmorin, à Madrid, que le retard apporté à la réunion des deux flottes et les obstacles qui se multiplient journellement avaient fait changer d'avis. *Loc. cit.*, t. LV, f° 185.

[5] *Loc. cit.*, t. 55, f°s 171 et 180.

être nécessaire à cause du retard, mais elle compromettait bien la réussite.

IV

Quels étaient les sentiments des Anglais à ce moment précis?

Les correspondances de Londres révèlent une peur effroyable dans la masse de la population ; pourtant les hautes classes affectaient une tranquillité absolue. Tel ce Tucker, doyen de Gloucester, qui publiait, le 24 juillet 1779, ces « réflexions sur la situation des affaires » :

« Nous sommes actuellement menacés d'une invasion, considérons-la sous quatre points de vue.

« L'embarquement : la France devrait envoyer au moins soixante mille hommes, soit le double de ce que commande le comte de Vaux, pour avoir quelques chances de succès.

« Une récente proclamation du roi Georges nous ordonne de « vider le pays » ; nous n'y manquerons pas, et les ennemis ne trouveront rien à manger, pas un cheval, pas une charrette, ils devront tout apporter avec eux ; et pour ce faire il leur faudra mille transports et une flotte de guerre de plusieurs escadres. Or, je considère cela comme impossible, à moins d'un miracle, surtout après les efforts prodigieux qu'a fait la France pour armer sa grande flotte de Brest. De plus, tous ces convois ne pourraient sortir qu'en plusieurs groupes séparés, et nos bâtiments légers les attaqueraient en détail. »

Sur la traversée, le doyen Tucker s'exprime ainsi : « Un nombre prodigieux de transports de toutes espèces, avec cinquante ou soixante frégates et cutters, sont sortis des ports et les voilà à la voile. Eh bien, soit ! La grande flotte française tient le nôtre en échec, et même, après l'avoir battue, elle se montre triomphante sur les mers anglaises.

« Les matelots de ces transports et frégates sont les moins bons, les meilleurs ayant été placés sur la grande flotte. Ils ne connaissent pas nos côtes. Voyez-vous les soldats malades, les che-

vaux effrayés, le trouble dans l'interprétation des signaux ; que serait-ce si quelques frégates seulement envoient des bordées dans le convoi?

« Ils arrivent néanmoins à notre côté ; il leur faut au moins trois jours pour jeter l'ancre et se former dans l'ordre le plus propre au débarquement, huit jours pour mettre à terre le matériel et les équipages, et encore six jours pour se reposer des fatigues de mer et réparer les dégâts.

« Admettons vingt-huit mille fantassins et deux mille cavaliers en marche sur Londres et brûlant de combattre : nous les fuirons ; si Harold avait refusé la bataille, Guillaume le Conquérant aurait dû se rembarquer ; de même Guillaume d'Orange, s'il n'avait eu un fort parti dans le pays.

« Les Français ont 105 milles à faire pour atteindre Londres ; nous établirons des postes fortifiés, d'où les défenseurs se replieront successivement sur d'autres de plus en plus solides, et ainsi nous userons l'envahisseur par des combats de détail, pendant que nos cavaliers feront des entreprises sur ses flancs et couperont ses communications. Sans vivres ils ne pourront subsister longtemps et se rendront, comme Charles XII à Pultawa et le général Burgoyne à Saratoga.

« Quant à une invasion en Irlande, nous devons encore moins la craindre, car la traversée est plus pénible et le pays coupé de rivières et de lacs très propres à la défensive. »

Cet exposé contient de nombreuses inexactitudes, et surtout il suppose chez nos troupes une mollesse qu'elles n'avaient pas ; seulement, il aidait à remonter le moral des Anglais, et répandu dans notre armée, il agissait sur celui de nos officiers généraux.

Comment expliquer autrement ce qui se passa en septembre 1769? La flotte de d'Orvilliers opère sa jonction avec celle de l'Espagne, elles entrent dans la Manche, l'amiral Hardy fuit à Plymouth, nous sommes maîtres de la mer ; pendant six semaines notre pavillon se promène victorieusement en vue des côtes anglaises et... l'armée ne s'embarque pas!

Cette occasion, la plus belle, la seule que nous ayons jamais

eue d'envahir l'Angleterre, sans nous heurter à une flotte ennemie, ne devait plus se représenter.

Comment expliquer les considérations suivantes, contenues dans une pièce importante datée d'octobre [1] ?

« MM. les lieutenants généraux de l'armée combinée, assemblés pour conférer avec le comte de Vaux sur les opérations de la campagne projetée, ont été d'avis que, dans cette saison, les vents variant continuellement, il est impossible de fixer une époque pour mettre à la voile; que si l'armée combinée, après sa sortie de Brest, éprouvait un vent qui favorisât son entrée dans la Manche, ce vent empêcherait la sortie du convoi de Saint-Malo. Que le nombre de la flotte rend sa navigation plus épineuse dans une saison difficile; que la réunion des convois du Havre et de Saint-Malo est de la plus grande difficulté, à cause surtout du manque de pilotes fidèles ou instruits. Qu'un vent de l'ouest ou sud-ouest exposerait à perdre des vaisseaux jetés à la côte ennemie. Que les mouillages de la côte de Cornouailles sont dangereux, que la situation des vaisseaux rentrés à Brest est déplorable, surtout les Espagnols, qui ont besoin de réparations. »

Les officiers généraux concluaient que si on voulait employer dans la suite nos armements contre l'Angleterre, il fallait faire venir l'hiver prochain, et sous escorte, les transports du Havre et Saint-Malo, dans la rivière de Landevenec, à quelques lieues de Brest, d'où ils pourraient suivre l'armée navale n'importe où.

Ce document attriste; tout ce qui était possible il y a trois mois est devenu inexécutable maintenant, et nos officiers, dont la bravoure ne pouvait être contestée, ne craignent plus que les vents.

Pourtant l'Espagne nous poussait alors à une opération offensive en Angleterre, afin d'opérer une diversion au siège de Gibraltar, commencé par elle seule et qui n'avançait pas.

[1] *Loc. cit.*, t. 55, f° 193.

V

Il n'était plus question d'opérer une descente en automne 1779; cela ne calma point le zèle des partisans de cette opération.

Un anonyme, Irlandais très probablement, engage le ministère à tourner ses armements vers l'Irlande, plutôt que vers l'Angleterre ; il y a actuellement vingt-cinq mille hommes en Bretagne ; qu'on les transporte à Cork, pendant l'hiver ; les Anglais ne s'y attendent pas, et le résultat sera considérable [1].

Le marquis de Jaucourt présenta, du 9 décembre 1779 au 20 juillet 1780, cinq longs mémoires [2] qui ne possèdent pas la largeur de vues des projets de de Broglie et de Ricard, mais se recommandent pourtant à l'attention à cause des nombreux renseignements de détail qu'ils contiennent. Il conseille de s'emparer avec vingt-cinq mille hommes d'un point de la côte anglaise, île de Wight ou Cornouailles, de le rendre imprenable, d'y envoyer ensuite de nouvelles troupes et de s'en servir comme d'une tête de pont, pour marcher ensuite sur Londres ou pour faire le siège des places maritimes. L'idée n'est pas mauvaise et elle répond assez aux vues plutôt timides du ministère d'alors.

Le marquis discute avec beaucoup d'exactitude la quantité de transports, de chariots, de chevaux, de vivres nécessaires à une armée française opérant en Angleterre. Cinquante mille hommes exigent treize cents chevaux de charge pour les vivres, douze cents pour l'artillerie, et huit cents bâtiments de commerce; la dépense serait de vingt à vingt-deux millions de livres pour six mois, du 1er mai au 1er novembre, dont huit millions six cent

[1] *Loc cit.*, t. 55, f° 188. Au mois de juin précédent, Vergennes avait envoyé en Irlande le sieur Bankroft, pour constater l'état d'esprit des Irlandais et voir si une descente présentait des chances de succès. L'envoyé, dans une lettre du 27 juin, rend compte que les Irlandais sont très divisés entre eux, qu'on ne peut pas trop compter sur leur office en cas d'invasion ; mais qu'à cause de cette faiblesse même nous aurions des chances de réussir. *Loc. cit.*, t. 55, f° 124.

[2] *Loc. cit.*, t. 55, f°s 205, 222, 232, 253 et 287

soixante-dix mille pour le fret de Brest en Angleterre. De tous les projets présentés jusqu'à cette date, celui de Jaucourt est le seul qui établisse le coût de l'expédition.

Le quatrième de ces mémoires débute par une observation bien juste : « On a, dit-il, envoyé cinq mille hommes en Amérique [1] ; qu'on y en envoie douze à quinze mille ; » seulement, l'auteur a complètement changé d'opinion depuis l'envoi du mémoire précédent; il n'est plus partisan de cette maxime : On ne peut vaincre Rome que dans Rome. « Tout ce que nous ferons dans le voisinage de Londres sera dangereux et incertain; il faudrait être maître de la Manche, et je ne le crois pas possible, les vents sont trop variables. »

L'auteur développe ensuite les moyens d'embarquer quarante-quatre mille fantassins et six mille dragons, sur cinquante vaisseaux de ligne français et espagnols, vingt-cinq frégates et cent transports, et d'aller s'emparer de Bristol, y faire un camp retranché, finir d'assiéger et d'enlever Plymouth, ce qui amènera la paix.

Le cinquième mémoire du marquis de Jaucourt traite le moyen d'avoir les matelots nécessaires en mettant un embargo sur les navires de commerce et expose le projet d'une campagne aux Antilles.

Une dépêche adressée par Vergennes à Montmorin, notre ambassadeur à Madrid, le 29 janvier 1780 [2], contient quelques renseignements intéressants sur les motifs qui firent abandonner le projet d'une invasion en Angleterre au début de 1780.

« L'état défensif de l'Angleterre s'étant amélioré, il semble impossible de faire une descente cette année ; elle a actuellement sous les armes près de cent mille hommes, sans compter l'Irlande, et quarante-cinq vaisseaux vont croiser dans la Manche. Il faudrait donc y envoyer cinquante mille hommes et six à sept mille

[1] C'étaient les troupes sous les ordres de Rochambeau ; trois mille cinq cents les rejoignirent six mois plus tard, amenés par le comte de Grasse, septembre 1780.

[2] *Loc. cit.*, Espagne, corresp., t. 55.

cavaliers, avec trois mois de vivres, sur onze cents transports, conduits par douze mille matelots. Où les prendre sans dégarnir la flotte du roy? Et quelle dépense? Au moins vingt et un millions six cent mille livres pour six mois, plus quatre millions pour les approvisionnements. Il nous faudrait au moins cinquante-cinq vaisseaux pour avoir l'égalité sur les quarante-cinq anglais, qui sont presque tous à trois ponts, plus dix vaisseaux pour couvrir le passage. Et quand même, aurions-nous l'avantage?

« On ne doit pas s'étonner à Madrid si nous pesons sur les inconvénients et les dangers d'un projet hasardeux, quand il s'agit de compromettre la sûreté, la liberté, et peut-être même la vie de cinquante mille hommes et de la fleur de la noblesse d'un royaume. L'humanité alarmée, frémit et s'arrête.

« Pourquoi, dira-t-on, ne pas destiner la flotte entière à escorter le convoi? C'est le parti que les Anglais prendraient à coup sûr, mais l'armée la plus embarrassée doit être la plus tardive à être prête au combat et par conséquent souffrira de grands désavantages avant d'être formée; mais vainqueur ou vaincue, la flotte de guerre devra rechercher ses ports pour se réparer et y ramènera le convoi avec elle.

« Et quand même on débarquerait, nous serions un contre deux et combattrions dans un pays hostile.

« Si le roi ne consultait que sa déférence pour le roi son oncle, et le désir qu'il a de lui complaire. Sa Majesté n'hésiterait pas à se déclarer pour le projet d'invasion. »

Cette dépêche explique le manque d'énergie du ministère et du roi trois mois auparavant, et pourquoi ils ne donnèrent pas au comte de Vaux l'ordre impératif de prendre la mer à tout risque. Ils craignaient de compromettre trop d'existences.

La fortune, si cruelle pour Louis XVI, lui accorda pourtant, en 1779, une faveur insigne, dont il ne sut profiter : celle de pouvoir venger sur le sol anglais les injures séculaires faites à la France.

Remarquons que les projets de cette époque du règne de

Louis XVI sont moins grandioses que ceux du règne précédent. Les auteurs se contentent de proposer des expéditions dans le canal Saint-Georges, les Cornouailles ou l'Irlande, mais plus de débarquements en masse dans le Kent ou le Sussex.

« Témoin en Angleterre tout cet hiver des craintes qu'on y a d'un débarquement soit en Angleterre soit en Irlande, je n'ai pas pu méconnaître que cette crainte s'est encore manifestée dans les séances du Parlement. »

Ainsi débute un mémoire de 1780, attribué à Favier [1], qui vante une expédition en Irlande avec vingt-cinq mille hommes débarquant à Cork, et cinq mille prenant terre à Bristol, Liverpool ou la baie de Solway ; cent bateaux de cent tonnes prendraient chacun trois cents hommes.

L'an 1780 est pauvre en projets de descente ; on s'occupait trop des opérations des huit mille Français envoyés en Amérique ; à côté de celui de Favier, il n'y a que le plan du comte de Béhague, brigadier des armées du roi à Brest, ancien cliché trop connu d'une triple expédition sur Rye, Torbay et l'Écosse [2].

L'entrée de la Hollande dans la lutte [3], et la grande réputation que possédait encore sa marine, suggéra au comte de Crillon un projet très original et très pratique, du 2 janvier 1781 [4], basé sur la coopération des Provinces-Unies.

« Si mon projet est une chimère, écrit-il à Vergennes, il aura du moins de commun avec celui de l'abbé de Saint-Pierre que ce sera la vue d'un bon citoyen. »

D'abord, faisons renoncer l'Espagne au blocus de Gibraltar, et attaquons l'Angleterre avec deux armées, l'une partant du Texel, l'autre de Brest.

Six vaisseaux français iront au Texel se joindre à vingt-cinq

[1] *Loc. cit.* Angleterre. Mémoires et documents, t. 55, f° 244. On présume que ce mémoire est de Favier, ayant été trouvé dans les papiers de cet écrivain politique.

[2] *Loc. cit.* Idem, t. 55, f° 294.

[3] Conf. notre ouvrage *l'Alliance franco-hollandaise contre l'Angleterre*. 1 volume, 425 pages. Chez Plon-Nourrit, 1901.

[4] *Loc. cit.*, t. 55, f° 300. Chez Plon-Nourrit et Cie, 1902.

hollandais et avec eux escorteront un convoi portant vingt mille hommes des troupes du roi, réunis à cinq mille des Provinces-Unies; cette force s'embarquera en Hollande et débarquera du côté de la Tamise [1]. Un peu auparavant, vingt-trois vaisseaux de Brest iraient à Cadix rallier vingt-deux espagnols, et de concert embarqueraient les quinze mille Espagnols du siège de Gibraltar; tout cela de retour à Brest y trouverait vingt de nos navires de haut bord, et des transports ayant vingt-cinq mille Français avec l'artillerie et les chevaux. Quelle force les Anglais auraient-ils à opposer à ces soixante-quatre vaisseaux couvrant quarante mille hommes, lorsqu'au même moment trente autres avec vingt-cinq mille soldats les menaceraient à l'entrée de la Tamise; au total quatre-vingt-quatorze vaisseaux et soixante-cinq mille soldats?

Ce plan très court contient une grande conception stratégique, mais il aurait fallu faire renoncer l'Espagne au sujet de Gibraltar et rendre le stathouder Guillaume V de Hollande plus sincère dans son alliance avec nous [2].

En tous cas, nous estimons que l'idée de Crillon peut supporter avantageusement la comparaison avec celles de Broglie et de Ricard.

VI

Les deux derniers projets que nous avons à examiner ne sont pas inspirés du même esprit que celui du comte de Crillon.

D'Aubarède, qui avait habité longtemps l'Angleterre, remit le 4 mai 1781 une note, qu'il confirma trois jours plus tard par un projet, dont l'idée découle d'un mépris absolu pour le peuple anglais. Il est dans les campagnes conservateur et riche, par conséquent ne risquera pas sa propriété et sa vie pour combattre

[1] Bonaparte put réaliser plus tard la partie de ce plan qui concernait la réunion des forces franco-hollandaises.

[2] Ce prince fit échouer l'année suivante, par sa mauvaise volonté, le concert d'opérations entre la France et la Hollande.

une invasion, si nos troupes sont disciplinées et ne pillent pas.

Tous les soldats réguliers, qui sont excellents, combattent contre les États-Unis; reste la milice. D'Aubarède la tourne en dérision; elle n'a jamais servi, les hommes sont de riches bourgeois très poltrons, les officiers ont forcé beaucoup de renards et bu beaucoup de bière forte.

Quant au peuple de Londres, c'est le plus grand lâche qui existe, et l'auteur croit le prouver en citant quelques anecdotes, entre autres la suivante : Le roi Georges III appuyait la création d'un impôt supplémentaire sur la bière; un soir, il vient au théâtre, et le peuple des galeries l'accable d'insultes et de cris de « la bière à quatre sols » !

La représentation ne peut continuer; impatienté, le roi se lève, enfonce son chapeau jusqu'aux yeux, s'avance sur le bord de sa loge, et d'une voix qui domine le bruit, s'accompagnant de jurons, il s'écrie :

« La bière à quatre sols et demi ! » Étonné, ahuri, le peuple intimidé se tait, et le rideau se lève [1].

Pour d'Aubarède, une foule qui se laisse ainsi dompter est incapable de se défendre, et il préconise l'envoi de seulement dix mille hommes qui trois jours après le débarquement seront maîtres de Londres. Il se suppose ensuite major général de l'armée et chargé de faire exécuter l'opération, et il donne le plus sérieusement du monde tous les ordres nécessaires.

Ce plan, qui frise la fantaisie, dut trouver un mauvais accueil auprès de Vergennes, qui n'osait faire débarquer quarante mille hommes en Cornouailles parce qu'il craignait qu'ils ne fussent écrasés sous la masse de la nation anglaise soulevée.

Six mois se passent, le siège de Gibraltar menace de s'éterniser, et il n'est plus question de descente en Angleterre, lorsque le général comte de Maillebois communiqua dans l'hiver 1781-1782, un mémoire commençant par ces mots [2] :

« Ce n'est point le prospectus d'un faiseur de projets dans le

[1] *Loc. cit.*, t. 53, f° 109.
[2] *Loc. cit.*, t. 55, f°s 318 à 325.

cabinet; ce sont les vues d'un ancien militaire qui, au milieu des dégoûts qu'il a essuyés, a toujours été occupé de la gloire de son pays, et qui d'ailleurs y met sa tête et son bras. »

Ce prospectus n'offre aucune originalité; c'est la supposition d'une croisière de la flotte franco-espagnole entre Ouessant et le cap Lizard, et du transport de dix-huit mille hommes sur Bristol, Liverpool et l'île de Man, que Maillebois avait déjà faite en 1779.

Il y ajoute dans un second projet, du 4 janvier 1782, vingt-cinq mille soldats, pour enlever Torbay et faire le siège de Plymouth, et une force considérable qui exécutera en Flandre des préparatifs d'embarquement pour effrayer les Anglais. Trouvant l'envoi de quarante mille hommes trop considérable, Maillebois propose, le 4 février, de réduire ce chiffre à vingt-sept mille, et il donne de nombreux détails sur leur embarquement.

Louis XVI crut mieux atteindre les Anglais en envoyant des troupes aider les Espagnols à attaquer Gibraltar. Les événements lui donnèrent tort.

En résumé, on voit combien cette question d'une descente en Angleterre a préoccupé l'opinion en France pendant un siècle et demi. On peut dire qu'elle fut continuellement à l'ordre du jour. Deux débarquements seulement ont été exécutés en 1690, l'un en Irlande, l'autre à Torbay. La descente de 1709 a échoué par la mauvaise volonté de Forbin; celles de 1744 et 1745, préparées à Dunkerque et Boulogne, ne partirent pas, une tempête et quelques transports capturés par les Anglais ayant épouvanté les chefs. La grande expédition préparée par Louis XV en 1759 ne put prendre la mer à cause de l'absence de la flotte de Brest. Quant à celle de 1779, qui avait tout pour réussir, son échec reste inexplicable, si ce n'est par la pusillanimité des officiers généraux, qui trouvèrent dans Vergennes un complice, et dans Louis XVI un monarque trop faible.

P. Coquelle.

COMPTES RENDUS

Disraëli, par Maurice Courcelle. Paris, F. Alcan, 1902, in-12.

La mode est aux biographies C'est une forme facile et dont la lecture est toujours agréable, d'autant que, même pour les contemporains, rien ne s'oublie aussi vite qu'une vie qu'on a vu passer sous ses yeux en même temps que tant d'autres.

M Disraëli est un de ces hommes d'État dont la physionomie est profondément originale; il a inauguré pour son pays une politique absolument nouvelle, et on peut se demander s'il aura été le bon ou le mauvais génie de l'Angleterre. Ce qu'on appelle « l'impérialisme » est son œuvre propre; mais il semble que, par ses réformes démocratiques, il ait associé à son idée toute la nation à commencer par la grande reine dont l'amitié fidèle fut son soutien et sa récompense.

Rien n'est plus surprenant que de voir ce petit juif, d'origine vénitienne, sans situation et sans fortune, devenir le chef du parti tory dans le pays aristocratique par essence, faire aboutir des réformes que les libéraux n'avaient pas eu le courage de proposer et donner à sa souveraine un titre d'impératrice auquel quelques années plus tôt elle était loin de songer. C'est par un mariage avantageux, disproportionné d'âge, très heureux néanmoins, que Benjamin Disraëli put entrer dans la vie politique C'était l'année même de l'avènement de la reine Victoria, en 1837. Il avait trente-cinq ans et sa femme cinquante; mais il garda toute sa vie une rare fraîcheur d'imagination, et on sait que c'est par des romans qu'il développait ses idées politiques et essayait de les faire pénétrer dans les mœurs. Aussi sa clientèle ordinaire était-elle la jeunesse, qu'il sut enlever aux whigs et qui fut une grande force pour faire réussir ses projets

Chef de parti depuis 1848, chancelier de l'Echiquier, et ministre pour la première fois en 1852 sous la présidence de lord Derby, il fut toute sa vie l'antagoniste de M. Gladstone, dont il était loin d'avoir les séduisantes qualités, mais qu'il surpassait en décision et en esprit pratique, tout entier au but qu'il poursuivait et ne se laissant arrêter par aucun obstacle. Il fut pour son parti un admirable chef, tandis que Gladstone laissa le sien dans une désorganisation et une irrésolution dont il aura peine à sortir.

M Maurice Courcelle a raconté d'une façon frappante comment, presque seul, Disraëli, devenu lord Beaconsfield, sut entraîner toute l'Europe à la fin de la guerre russo-turque de 1877-1878, et sauver l'Empire ottoman que le traité de San-Stéfano avait à peu près anéanti. Lorsqu'il décida l'envoi de la flotte anglaise aux Dardanelles et l'appel des réserves, il fut abandonné par deux membres des plus importants de son cabinet, lord Carnarvon et le propre ministre des affaires étrangères, lord Derby. La reine ne le désavoua point, le Parlement lui donna raison, et quand il eut forcé le prince Gortschakoff à accepter le congrès de Berlin, ce fut lui qui se chargea, avec M. de Bismarck, de dicter aux puissances leurs décisions, barrant au czar la route de Constantinople, et s'assurant, sans coup férir, l'île de Chypre, pour accroître le prestige de l'Angleterre en Orient et compenser les avantages, très diminués, qu'une guerre sanglante avait donnés aux Russes. Avec la même hardiesse, Disraëli n'hésite pas un autre jour à acheter les actions du canal de Suez que lui offre le khédive Ismaïl, préparant ainsi la suprématie de son pays sur l'Egypte.

Chose curieuse : ce fut au lendemain de ce double triomphe que les élections générales lui infligèrent une complète déroute. Disraëli mourut au commencement de 1881 : on pouvait croire alors que la fortune de son parti était fort compromise. Peut-être serait-il effrayé aujourd'hui de la marche rapide que les événements ont imprimée à des successeurs tout aussi audacieux que lui, mais dont l'avenir dira s'ils ont été aussi habiles.

Tratados, Convenciones, Protocolos y demas actos internacionales vigentes celebrados por la Republica argentina. Buenos-Aires, 1901. 2 vol. gr. in-8°.

Le président de la République argentine, M. Roca, a décrété la publication de tous les documents officiels ayant trait aux rapports avec les puissances étrangères. C'est un recueil considérable qui est rempli de documents historiques, puisqu'il commence à la reconnaissance de l'indépendance par le Portugal en 1821. La dernière pièce est de 1899 et se rapporte à la délimitation des frontières de la République et de celles des États-Unis du Brésil.

Les conventions relatives à l'Union postale universelle de 1897 remplissent la moitié du second volume.

Il est impossible d'énumérer toutes ces pièces; mais leur recherche est singulièrement facilitée par trois tables, une chronologique, une autre de tous les États avec lesquels la République argentine a conclu des traités ou a négocié des conventions, une enfin rédigée par ordre alphabétique des matières. Il y a beaucoup de pays européens qui auraient besoin de mettre à jour un semblable répertoire; et si leur histoire est trop longue, ils pourraient la commencer à 1815, en renvoyant pour le reste aux vieux recueils.

Souvenirs de carrière (1855-1886), par M. le baron DES MICHELS.

« A une époque où les chefs de gouvernement sont destinés à redevenir de simples citoyens, où les hommes appelés un jour au pouvoir doivent rentrer le lendemain dans le rang pour y livrer à leurs amis, à leurs organes, à leur tribune tout ce qu'ils ont appris pendant leur passage aux affaires, que devient le secret d'État? à quoi se réduit la réserve diplomatique? »

Ainsi débute M. le baron des Michels, ancien ambassadeur, dont la carrière s'est terminée en 1886, et l'on pourrait croire que d'honorables scrupules vont l'empêcher de parler. Mais il a dû se dire qu'après tout il n'avait point de grandes révélations à faire, et il s'est mis à raconter ce qu'il a vu avec une franchise qui a son charme. Nous n'avons donc qu'à suivre son exemple, en disant à notre tour ce qu'on trouve dans ses *Souvenirs*.

C'est au comte Walewski que M. des Michels dut d'entrer dans la carrière, et il fut envoyé successivement à Dresde, à Rio et à Athènes, arrivant ainsi à la chute de l'Empire, sans avoir occupé de poste bien important. En 1871, il accompagna le comte d'Harcourt à Rome, et assista à l'organisation de la domination italienne, avec la mission délicate de se mettre à la disposition du Saint-Père, auquel M. Thiers alla jusqu'à offrir un refuge au château de Pau. Au fond, ni Pie IX, ni le cardinal Antonelli, n'avaient envie de quitter Rome, et les conversations et les anecdotes rapportées par le jeune secrétaire en témoignent clairement. « Courbons la tête, disait le pape; laissons passer l'orage, l'Église est éternelle! » Sa mission put, sans inconvénient, être employée à faire des fouilles archéologiques dans la campagne romaine, jusqu'au jour où, pour plaire au pontife, on lui donna pour

ambassadeur de France M. de Corcelles, tandis que M. des Michels s'acheminait d'abord à Bucarest et, de là, à Alexandrie.

En Égypte, il eut la tâche délicate de faire comprendre au khédive Ismaïl que ses prodigalités n'étaient plus de saison et qu'il fallait accepter le contrôle financier proposé par la France et l'Angleterre. L'ambassadeur s'étend longuement sur ces négociations et il donne en appendice toutes les pièces concernant l'organisation nouvelle qui sauva l'Égypte de la banqueroute, sans empêcher la déposition du vice-roi.

Les quatre années de 1882 à 1886 sont consacrées au séjour en Espagne, comme représentant de la France auprès d'Alphonse VII. M. le baron des Michels se montre très enthousiaste du jeune roi, qu'il dépeint comme une intelligence de premier ordre. Mais il n'est pas question d'autre chose que des tentatives de l'Allemagne pour faire entrer l'Espagne dans son giron, et naturellement le voyage du roi à Berlin, la visite du prince royal de Prusse à Madrid font tous les frais de la politique. Les détails rapportés sont piquants Peut-être l'ambassadeur est-il sévère pour son gouvernement à l'occasion du passage d'Alphonse XII en France et de la réception plus que froide qu'on lui fit à Paris à son retour d'Alsace-Lorraine. Que le roi d'Espagne ait été compromis plus qu'il ne le souhaitait par M de Bismarck, c'est fort vraisemblable. Mais l'opinion publique avait bien le droit de lui demander compte, pour le moins, d'un manque de goût, et ce n'était pas au ministère français qu'il appartenait de dire au roi de remettre à plus tard son séjour dans une ville qu'on connaît comme impressionnable et excessive.

M. le baron des Michels, en retournant à Madrid, remit toutes choses en état, et fit vraiment œuvre de diplomate; et il ne faut pas dire de son ancien métier « qu'il est soumis aux influences les plus diverses et qu'il doit vivre au jour le jour d'incidents plus que de traditions ». Cette fois, du moins, l'ambassadeur se servit des traditions pour réparer un incident. La manière dont il l'accomplit et dont il le raconte lui fait un égal honneur.

G. B. DE P.

Anales diplomaticos y consulares de Colombia (publiées sous la direction de M. Antonio-José Uribe). Tomo primero, Bogota, 1901, in-8°.

C'est un recueil de documents contemporains que commence la République de Colombie. La plupart des pièces officielles publiées datent de 1900, ou même de 1901. Elles ont trait aux « Relaciones esteriores », et particulièrement à l'affaire de la délimitation avec le Venezuela, à différentes conventions commerciales et maritimes, à la réclamation Cerruti, arbitrée par le président des États-Unis, sir Grover Cleveland, etc.

Une chronique internationale résume les relations de la Colombie avec les puissances étrangères, l'Espagne et le Portugal, le pape, la Bolivie et le Chili Le volume se termine par une table alphabétique de tous les sujets traités, et il sera suivi d'un second qui semble devoir être plus historique, car il contiendra la nomenclature des lois colombiennes relatives aux étrangers et une liste des traités conclus par la République. Ce sont là des renseignements qu'on trouverait difficilement ailleurs et dont la publication est fort utile.

Le gérant : J. BOURDEL.

UNE NÉGOCIATION DIPLOMATIQUE

DU

DUC DE CHOISEUL

RELATIVE AUX JÉSUITES

(1761-1762)

Quelque étrange que puisse paraître la chose, le duc de Choiseul, qui devait expulser les Jésuites de France, leur a un moment prêté son concours le plus dévoué et s'est activement efforcé de leur venir en aide. Le fait semble assez piquant pour être présenté aux lecteurs de la *Revue*, et c'est au moyen de documents inédits recueillis aux archives des Affaires étrangères dans la correspondance avec l'Espagne que je voudrais retracer aujourd'hui cet épisode.

I

La Société de Jésus était alors aux prises avec les difficultés de tous genres que lui valaient les opérations commerciales effectuées par le Père de La Valette. Celui-ci, envoyé par l'ordre à la Martinique en 1743, avait si rapidement manifesté ses talents qu'en 1747 il fut nommé supérieur de la mission de cette île. Devenu en 1753 supérieur des missions des îles Sous le Vent, il acquit en 1755 le titre de « visiteur général » et « préfet apostolique » dans ces contrées. C'est alors qu'il se livra à des

entreprises industrielles ou financières qui donnèrent d'admirables résultats.

« Quel homme rare! » disait de lui le Père de Sacy.

Parmi ses correspondants se trouvaient les frères Lioncy, de Marseille, qui avaient accepté pour plus de trois millions et demi de lettres de change que le père La Valette avait tirées sur eux. On était alors en pleine guerre de Sept ans et un envoi de deux millions de livres qu'il faisait en Europe ayant été intercepté par les Anglais, le crédit des frères Lioncy fut immédiatement atteint. Pour empêcher leur chute, ils demandaient un secours de quatre ou cinq cent mille livres aux supérieurs des Jésuites de France. Ceux-ci eussent été bien avisés de leur venir en aide; mais ils prétendirent ne pas pouvoir le faire.

Pendant deux ans, avant de recourir aux voies judiciaires, les frères Lioncy écrivirent les lettres les plus touchantes soit au Père de Sacy, soit au général de l'ordre. « Le premier, dit un historien des Jésuites, n'avait plus que des prières ou des messes à leur donner pour leur consolation; le second (le P. Ricci) présentait des larmes ou du pathétique pour tout paiement [1]. » Ne voyant rien venir, ils se décidèrent à intenter au consulat de Marseille une action en dommages et intérêts contre la Société de Jésus et son général. Une sentence intervint le 29 mai 1760, qui permettait « aux Lioncy frères et Gouffre de porter leur exécution sur tous les biens de la Société, sans distinction ». Les Jésuites interjetèrent appel et obtinrent du roi Louis XV une évocation à la grand'chambre du Parlement, qui, le 8 mai 1761, après neuf audiences consacrées à l'audition des parties, n'en condamna pas moins le général et la Société à acquitter les lettres de change souscrites par le Père La Valette.

Le fait de la condamnation était déjà pénible. Se procurer de l'argent pour payer les dettes et les frais de justice devait le paraître plus encore. Mais ce qu'il y avait de grave par-dessus

[1] *Histoire générale de la naissance et des progrès de la Compagnie de Jésus, avec l'analyse de ses constitutions et privilèges*, 1761, t. IV, p. 237.

tout dans cette affaire, c'est qu'elle réveilla les haines que la Société avait suscitées en France et dont le Parlement se faisait l'interprète, en même temps qu'il leur donnait par ses arrêts une sanction pratique redoutable. Il ordonna en effet le dépôt, au greffe de la Cour, des constitutions de l'ordre, « afin de les faire examiner en ce qu'elles pouvaient avoir de contraire aux lois du royaume [1]. » Les Pères, qui redoutaient ce tribunal, obtinrent l'intervention du roi. Le 2 août 1761, une déclaration de Louis XV porte que « dans six mois pour tout délai, les supérieurs de chacune des maisons de la Société seront tenus de remettre au greffe du Conseil les titres de leurs établissements en France. Pendant un an, à compter du jour de l'enregistrement des présentes, il ne pourra être rien statué, ni définitivement ni provisoirement, dans les cours de Parlement sur ce qui concerne ledit institut ».

Si Louis XV témoignait ainsi de sa sympathie envers l'ordre, cela ne faisait pas l'affaire du Parlement, qui voyait là une erreur de l'autorité royale, et songeait à défendre celle-ci, malgré le roi, contre les faiblesses de son cœur. La déclaration du 2 août, en effet, fut enregistrée le 6 du même mois, mais avec les modifications suivantes : « Il sera sursis pendant un an à statuer sur ledit institut par arrêts définitifs ou provisoires, *autres que ceux à l'égard desquels le serment de la Cour, sa fidélité, son amour pour la personne sacrée du Seigneur Roi et son attention au repos public ne lui permettraient pas d'user de demeure et dilation suivant l'exigence des cas*, à la charge que l'apport des titres sera fait *au greffe de la Cour* dans les délais portés par la déclaration. Sera en outre très humblement représenté audit Seigneur Roi que son Parlement ne peut voir qu'avec peine que ledit Seigneur Roi semble annoncer l'établissement d'un dépôt illégal et autre que celui de la Cour pour la remise des actes. »

Le conflit entre les deux pouvoirs n'était pas près de prendre fin. Il caractérise l'état d'esprit de Louis XV et des parlemen-

[1] *Op. cit.*, p. 239 et 240.

taires. Ceux-ci, sans tenir compte des désirs du roi, rendirent le 6 août 1761, toutes chambres assemblées, après avoir entendu le rapport du conseiller Terray, un arrêt appelant comme d'abus de plusieurs bulles accordées aux Jésuites. Le même jour un second arrêt ordonnait que « certains ouvrages imprimés avec l'approbation et l'aveu de la Société seraient lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice comme séditieux, destructifs de tout principe de la morale chrétienne, enseignant une doctrine meurtrière et abominable non seulement contre la sûreté de la vie des citoyens, mais même contre celle des personnes sacrées des souverains, malgré l'inutilité de toutes déclarations, désaveux et rétractations faites à ce sujet par les prêtres et écoliers de ladite Société ».

Si ce début manifestait déjà clairement les intentions des parlementaires, la suite de l'arrêt ne permettait plus aucun doute sur leur manière de comprendre la liberté : « Défense très expresse était faite à tous sujets du roi d'entrer dans la Société, de continuer aucune leçon publique ou particulière de théologie, philosophie ou humanité dans les écoles, collèges et séminaires du ressort de la Cour, sous peine de saisie de leur temporel et sous telle autre peine qu'il appartiendra, et ce à compter du 1er octobre prochain dans les villes où il y aurait d'autres collèges que ceux de ladite Société, et du 1er avril prochain seulement (l'arrêt est du mois d'août, il ne faut pas l'oublier) pour celles où il n'y en aurait pas. Défense à tous sujets du roi de fréquenter après l'expiration desdits délais les écoles, pensions et séminaires, noviciats et missions desdits *soi-disant* Jésuites. Le tout à peine contre les contrevenants d'être réputés fauteurs de la dite doctrine impie et comme tels poursuivis suivant la rigueur des ordonnances. » L'arrêt enfin déclarait tous les étudiants qui continueraient de fréquenter les collèges des Jésuites « incapables de prendre ni recevoir aucun degré dans les universités et de toutes charges civiles et municipales, offices ou fonctions publiques[1] ».

[1] *Op. cit.*, p. 241 et 242.

C'était, on le voit, la mort avec phrases. Il y a là comme un arsenal où vont puiser ceux qui, ne sachant, ou tout au moins ne voulant pas comprendre, les leçons de l'histoire, la ravalent au point de ne chercher en elle que des précédents.

II

Le roi Louis XV donna le 29 août 1761 des lettres patentes pour surseoir à l'exécution de l'arrêt du 6 août pendant le délai d'un an. Le Parlement, toutefois, en les enregistrant le 7 septembre, ne consentit à surseoir que jusqu'en avril 1762, et encore à condition qu'aucun vœu ni aucune affiliation ne fussent reçus dans l'intervalle. C'est là qu'en était la question quand s'ouvrirent avec les Jésuites d'Espagne des négociations menées sous les auspices de la cour de Versailles et qui se rapportaient au crédit financier de l'ordre.

Le 29 septembre, en effet, Choiseul écrivait au marquis d'Ossun, notre ambassadeur à Madrid : « Le roi a permis aux Jésuites de son royaume de faire un emprunt en pays étranger, et ils avaient du côté de l'Espagne des espérances d'y trouver une partie des fonds dont ils ont besoin pour remplir les engagements qu'ils ont contractés avec leurs créanciers, mais les derniers arrêts du parlement de Paris contre les Jésuites ont fait conjecturer que leur état était incertain en France et que, dès lors, il n'y aurait aucune sûreté dans les hypothèques qu'ils ont présentées. »

A dire vrai, les hésitations des prêteurs se concevaient, après la rigueur des mesures projetées, et il aurait fallu une dose de confiance qui n'est pas fréquente en affaires pour ne point tenir compte de l'état de choses existant. On s'explique dès lors très bien que les Espagnols, disposés à prêter leur argent aux Jésuites de France, ne voulussent le faire que dans des conditions exceptionnelles de garantie, comme par exemple une hypothèque donnée sur leurs biens en Espagne par les membres espagnols de la Société.

Mais, pas plus en Espagne qu'en France, les ordres religieux ne pouvaient hypothéquer leurs domaines, ou se porter caution pour des hypothèques étrangères, sans la permission de leur souverain, « permission qui ne leur serait point accordée, pensait le ministre, si l'on ne voyait pas une sûreté suffisante dans ce qui doit faire à eux-mêmes leur garantie. »

De ce pathos judiciaire qui convenait peu à la plume élégante du duc de Choiseul, on doit simplement conclure qu'il était loin de vouloir à cette époque l'expulsion des Jésuites. Il ajoutait en effet : « Dans cet état de choses, le roi vous ordonne, monsieur, de faire venir chez vous le provincial des Jésuites de Madrid et le Père de Torrès, procureur général des missions, et de leur déclarer au nom de Sa Majesté qu'*elle prend sous sa protection spéciale les biens des Jésuites de son royaume* et qu'elle veut et entend que ces biens demeurent tellement affectés à la garantie et à la sûreté des sommes qui pourront leur être prêtées qu'aucun événement ne puisse frustrer les prêteurs des rentes créées en leur faveur sur lesdits biens, et de leurs droits d'hypothèque sur les mêmes biens[1]. »

Puisque Louis XV était si bien intentionné à l'égard de la Société de Jésus, une question toute naturelle se posait : pourquoi ne permettait-il pas à ses membres français de trouver en France des ressources qu'il les engageait à chercher à l'étranger? Choiseul devina l'objection possible et voulut y répondre à l'avance en faisant déclarer de la part du roi que « les besoins de son état et la difficulté qu'il avait lui-même à trouver du crédit pour les affaires du pays demeuraient l'unique raison pour laquelle il n'autorisait les Jésuites de France à se procurer qu'au dehors les sommes dont ils avaient besoin ».

Faire appel aux supérieurs de la Société en Espagne était déjà montrer combien l'on avait à cœur de voir aboutir la négociation. Cela ne parut pourtant pas suffisant à la cour de Versailles, puisque Choiseul donnait au marquis d'Ossun l'ordre de faire

[1] *Espagne*, 533, f° 477.

part aux ministres espagnols de la déclaration qu'il était autorisé à transmettre au provincial de Madrid et au Père de Torrès. L'ambassadeur devait les prier « de ne mettre aucun obstacle à ce que les membres espagnols de la Société seraient disposés à faire en cette occasion en faveur de leurs confrères sujets du roi ».

C'était une commission délicate dont se trouvait ainsi chargé notre représentant à Madrid, et il fallait toute sa dextérité et surtout sa situation privilégiée auprès du roi Charles III pour qu'il ne se sentît pas trop désagréablement surpris d'avoir à la faire. En effet, si les Jésuites inspiraient en France, en dehors de la cour, des antipathies considérables, ils n'avaient même pas en Espagne l'appui du Roi Catholique, aux yeux duquel l'ordre semblait dangereux et difficilement compatible avec l'autorité royale.

Aussi, avant de s'adresser directement au Père provincial, d'Ossun crut-il devoir instruire Charles III des ordres qu'il avait reçus et pria-t-il M. Wall de mettre sous ses yeux une copie de la lettre de Choiseul. Le ministre s'acquitta de la commission, mais le roi d'Espagne laissa voir quelque répugnance à permettre aux Jésuites de son royaume d'engager ainsi leurs biens en faveur de ceux de France. Non pas qu'il ne fût toujours disposé à être agréable à son cousin, mais parce que sa maxime générale était de n'accorder cette autorisation à aucun ordre religieux.

D'Ossun fit observer à M. Wall que le cas présent était tout à fait particulier. Il ne s'agissait, en effet, que d'un simple cautionnement qui surabondait et au delà, puisque les biens que les Jésuites possédaient en France et pour lesquels le roi Louis XV avait donné les plus fermes assurances de tranquille possession seraient plus que suffisants pour répondre des capitaux qu'ils pourraient emprunter en Espagne. Le ministre de Charles III parut goûter cette observation et dit à d'Ossun de le laisser faire, qu'il travaillerait à surmonter la prévention peu favorable manifestée d'abord par le Roi Catholique à cet égard.

Cette précaution prise, et l'on voit qu'elle n'était pas inutile, notre ambassadeur, qui était alors à l'Escurial, écrivit le 12 octobre 1761 à l'abbé Béliardi et le chargea de faire part au pro-

vincial des Jésuites et au Père Torrès des ordres que Choiseul lui avait adressés. Il leur fit dire, en même temps, qu'il était prêt à les exécuter, soit à Madrid, lorsque le retour de la cour, avec laquelle il se trouvait en ce moment, le mettrait à portée de le faire, soit à l'Escurial même si ces Pères voulaient bien s'y rendre.

III

Le marquis d'Ossun avait d'abord informé le ministre des affaires étrangères des vues de la cour de Versailles à l'égard de l'emprunt projeté. Mais il y avait là tout un côté spécial qui nécessitait aussi la bienveillance et le concours du département des finances. Notre ambassadeur envoya donc, sur la demande même de M. Wall, à M. de Squillace copie de la lettre de Choiseul, en la faisant suivre des observations qu'il supposait le plus propres à faire impression sur le ministre espagnol.

En lui communiquant le chiffre de trois millions de livres françaises auquel se montait la demande d'emprunt, d'Ossun avertissait M. de Squillace (dont les dispositions avaient toujours paru sympathiques à notre pays) que cet argent était destiné à acquitter les lettres de change protestées, au payement solidaire desquelles le Parlement de Paris avait condamné la Société de Jésus. Il lui faisait remarquer que les biens-fonds possédés par l'ordre en France valaient vingt fois plus que la somme dont il s'agissait. Le roi Louis XV ayant pris sous sa protection spéciale les domaines des Jésuites situés dans ses États, afin qu'aucun événement ne pût les soustraire à l'hypothèque du prêt demandé aux membres espagnols, il s'ensuivait que le cautionnement de ceux-ci ne saurait jamais avoir un effet réel. Ce serait donc un simple moyen employé pour calmer les inquiétudes des prêteurs et fixer leur confiance.

D'Ossun pensait avoir convaincu M. de Squillace par ces observations et lui avoir démontré que le Roi Catholique pouvait sans inconvénient permettre aux Jésuites de son royaume

d'être caution pour ceux de France. Aussi osait-il espérer qu'il voudrait bien « incliner » Charles III à accorder les facilités qu'il était chargé par sa cour de demander à cet égard.

Il était difficile d'être pressant avec plus de logique et d'habileté que n'en témoignait ainsi notre ambassadeur. Choiseul ne pouvait qu'être reconnaissant de voir sa pensée si bien comprise et son agent s'acquitter avec une telle dextérité de la tâche qu'il lui avait confiée. A coup sûr une négociation menée avec autant de prudence et d'activité souple aurait dû donner d'excellents résultats. Mais des circonstances extérieures vinrent se mettre à la traverse et faciliter le peu de bonne volonté des Jésuites espagnols, qui dans cette occasion joignirent à la lenteur ordinaire des pourparlers entrepris en ce pays une réserve qu'expliquait la situation générale de l'ordre.

Une lettre écrite de Madrid à un Père français le 24 décembre 1761, et que d'Ossun attribue au procureur général des missions d'Espagne, expose si clairement la situation qu'elle vaut la peine d'être reproduite en entier :

C'est avec la plus vive douleur que je me vois dans l'obligation de vous dire qu'on nous écrit de Paris que le Parlement y a fait signifier à nos supérieurs de choisir entre ces trois partis : ou de forcer le général à signer au nom de toute sa compagnie les propositions de 1682, ou de sortir de France, ou du moins de se séparer du général et du reste du corps.

Cette nouvelle répandue ici comme certaine et jointe à ce qui nous est mandé d'autre part qu'après que nous aurons trouvé les trois millions qu'on nous demande il se trouvera qu'on en doit encore cinq ou six autres, a fait une telle impression sur tous les esprits que je n'entends plus dire autre chose sinon que ce serait une folie aux Jésuites espagnols d'hypothéquer leurs biens pour ceux de France, du moins jusqu'à ce que la tempête ne s'apaise et que Sa Majesté Très-Chrétienne, en prononçant décisivement sur le sort des Jésuites, ne mette fin aux malheureuses affaires qu'on leur suscite dans son royaume.

J'ai beau représenter que votre auguste souverain donne toute sûreté, on me répond qu'en France il ne fait que ce que le Parlement a décidé, que ce corps a juré la perte de la Compagnie, qu'après que vous aurez reçu l'argent que nous vous aurons procuré

il portera quelque arrêt qui vous défendra d'en faire sortir du royaume pour le payement soit des intérêts, soit des capitaux des emprunts, et que par ce moyen ou quelque autre événement de même nature, les biens que la Compagnie aura hypothéqués en Espagne resteront seuls chargés de payer ces emprunts.

Malgré cela on se déterminerait encore à s'engager pour sauver l'assistance de France si cette assistance devait bien sûrement rester unie au corps de la Compagnie, mais il n'est pas de la prudence de s'y exposer sans avoir cette sûreté.

Voilà, mon révérend Père, où aboutissent malheureusement les espérances si bien fondées que j'avais conçues et que je vous avais données d'un secours prompt et abondant. Ma sincérité ne me permet pas de chercher à vous abuser. De France même on nous marque que ce serait nous exposer au revers le plus funeste que de donner pour vous hypothèque sur nos biens.

IV

Avant d'avoir eu connaissance de cette lettre qui semblait une fin de non-recevoir, Choiseul était encore intervenu auprès de d'Ossun, et cela dans une circonstance assez caractéristique pour qu'il vaille la peine d'y insister. L'ambassadeur de France à Madrid lui ayant écrit à l'occasion du renouvellement de l'année pour lui adresser tous ses vœux et réitérer ses félicitations au ministre par les soins duquel s'était conclu le « pacte de famille », Choiseul lui répond le 29 décembre 1761 pour le remercier. Après avoir dit : « Il n'est guère possible que dans le cours de ma vie il arrive une époque plus glorieuse et plus agréable pour moi que celle du pacte de famille, » il passe immédiatement à cette question de l'emprunt des Jésuites qui continuait à l'intéresser fortement.

Il apprend à d'Ossun que le général a écrit aux supérieurs de l'ordre en Espagne pour les « exhorter et les autoriser à venir en aide aux membres français de la Société afin de les mettre en état de liquider les dettes occasionnées par les opérations commerciales du Père La Valette, puis il ajoute : « Vous savez

quelles sont à cet égard les dispositions du roi et vous devez employer votre crédit tant pour déterminer les Jésuites espagnols à déférer aux désirs de leur général que pour leur procurer de la part du Roi Catholique la permission dont ils ont besoin pour cet effet. »

On voit que, même au milieu des événements qu'il considérait à juste titre comme les plus importants de sa carrière politique, le ministre ne perdait pas de vue cette négociation qui tenait à cœur au roi Louis XV et qui ne pouvait pas être désagréable à Choiseul, puisqu'il en parle dans des termes aussi pressants à notre ambassadeur. Si du côté de la France on mettait tant d'empressement et de bonne volonté à seconder les efforts des Pères français, la résistance de l'Espagne n'était ni moins suivie ni moins tenace. L'échange de lettres qui se croisent à cette époque entre Choiseul et d'Ossun prouve bien le courant contraire d'opinions en ce qui concerne l'emprunt projeté.

Le cabinet de Versailles apprend en effet par une lettre partie de Madrid le 11 janvier 1762 que le roi Charles III ne veut pas permettre aux Jésuites espagnols de prêter à ceux de France ou de se rendre leur caution. C'est M. de Squillace qui fait connaître à notre ambassadeur les intentions du Roi Catholique, et ce ministre ne lui cache pas qu'il avait fait cependant les plus grands efforts pour disposer son maître à des vues favorables sur cette affaire; « il n'y a plus que M. Wall, déclare d'Ossun, qui pourrait peut-être faire changer les choses. Je m'étais d'abord adressé à lui, mais il me renvoya au surintendant des finances, après avoir cependant parlé au roi d'Espagne. Je ne doute pas que les instances de M. le marquis de Grimaldi ne fussent plus efficaces que les miennes auprès de ce ministre, et si vous jugiez à propos, monsieur, de faire agir cet ambassadeur, ou il réussirait, ou au moins il vous éclairerait sur les véritables raisons qui ont pu faire échouer une affaire aussi simple[1]. »

Il semble bien dès lors que d'Ossun a perdu l'espoir d'obtenir

[1] D'Ossun à Choiseul, 11 janvier 1762. Espagne, 535, f° 49.

une solution satisfaisante, au moins en ce qui concerne le prêt sur hypothèque. L'intervention de l'ambassadeur espagnol à Paris ne paraît s'être présentée à son idée que comme un moyen de mettre à couvert sa responsabilité vis-à-vis du ministre et de Louis XV. Sachant combien le roi et Choiseul auraient été heureux du succès de ses démarches, il leur suggère ce dernier moyen d'eviter un échec complet, mais sans avoir l'air bien convaincu de son efficacité. Ce sera d'ailleurs l'opinion de la cour de Versailles, puisqu'elle jugera inutile d'y recourir. Mais quelque faibles que soient les espérances qui lui restent, notre représentant à Madrid ne lâche pas encore complètement pied. Il a pensé que l'on pourrait engager les Jésuites espagnols à prêter personnellement la somme demandée par ceux de France. Trois millions de livres ne représentent en effet qu'un objet modique relativement aux facultés et au crédit de la Société de Jésus en Espagne. Il en a déjà parlé deux fois dans les termes les plus pressants au Père provincial et au procureur général de la province de Castille. Ceux-ci lui ont avoué que le général de l'ordre leur a écrit avec tout l'intérêt possible pour le succès de cet emprunt : ils n'en ont pas moins accueilli avec une tiédeur extrême l'idée mise en avant par l'ambassadeur. D'Ossun annonce à Choiseul dans cette même lettre du 11 janvier 1762 qu'il va leur réitérer ses instances les plus vives et employer tous ses soins à les convaincre qu'ils n'ont besoin d'aucune permission pour faire passer trois millions de livres en France : des lettres de change sous le nom d'un négociant français remédieraient à tout.

Le lendemain du jour où d'Ossun avertissait le cabinet de Versailles du fâcheux état dans lequel se trouvait la négociation en cours, Choiseul, à qui l'on avait communiqué la lettre écrite d'Espagne le 24 décembre 1761, s'empressait de lui envoyer des instructions pour combattre les bruits répandus en ce pays. Il redoutait à juste titre l'impression qu'ils pouvaient faire sur les Jésuites espagnols et craignait qu'ils ne ruinassent absolument les espérances conçues par les Pères français sur la possibilité

d'un emprunt. « Comme il est important, disait le ministre, de prévenir cet inconvénient, vous voudrez bien envoyer chercher le provincial et le procureur général des Jésuites à Madrid pour leur donner les assurances les plus précises que les craintes qu'on veut leur inspirer ne sont nullement fondées, et que *le roi ayant bien voulu prendre sous sa protection spéciale les biens que les Jésuites possèdent dans son royaume, leurs confrères n'ont rien à risquer* en leur donnant dans des circonstances si intéressantes pour leur Société une marque essentielle de leur amitié et les secours dont ils ont le plus pressant besoin.

On aurait peine à trouver des expressions plus propres à marquer les sentiments qui animaient la cour de France dans ces pourparlers, et si d'Ossun ne s'était pas heurté à un parti pris d'abstention, il est certain qu'une insistance pareille aurait dû au moins émouvoir ceux qui en étaient l'objet. Choiseul, en renouvelant l'assurance que la somme demandée serait très exactement remboursée, allait jusqu'à dire que, par ce prêt, les Jésuites espagnols auraient la gloire et le mérite de prévenir la ruine totale du temporel des Jésuites français. Il est difficile d'admettre après cela que le ministre fût un adversaire bien acharné de l'ordre, surtout en lisant la fin de sa lettre, où il écrivait : « Ce que vous direz à ce sujet au provincial et au procureur général fera sans doute plus d'impression sur eux que les suppositions absurdes et controuvées des ennemis de leur compagnie. »

V

Choiseul se trompait en croyant que la gloire et le mérite de sauver leurs confrères de France tenterait les Pères espagnols. Ceux-ci n'avaient sans doute pas la même manière de voir sur cette question que Louis XV et son ministre : lorsque d'Ossun, avec un empressement que justifiait les instances du cabinet de Versailles, alla exécuter ses ordres, il trouva le provincial et le Père de Torrès « inébranlables dans le système de ne point

venir au secours des Jésuites de France sans la permission expresse de S. M. C. [1] ».

Ils sentaient que leur propre situation était précaire en Espagne et ne voulaient pas risquer de se mettre en état d'hostilité avec le roi. Comme il semblait certain à d'Ossun que Charles III n'accorderait pas cette autorisation, il ne dissimulait pas à Choiseul qu'à ses yeux l'on ne pouvait plus compter sur les secours que les Jésuites français avaient espéré voir venir d'au delà des Pyrénées.

L'ambassadeur, afin de témoigner son zèle, promettait encore de revenir à la charge, mais sans espoir de succès, puisqu'il demeurait convaincu que dans le fond le provincial de Madrid et le procureur général de la province de Castille n'avaient aucune envie de venir en aide à la partie de leur ordre établie en France. C'était même à ses yeux la raison pour laquelle ils s'attachaient obstinément à vouloir obtenir l'autorisation du roi d'Espagne pour une opération qui aurait parfaitement pu s'en passer.

Après des informations aussi catégoriques, il aurait fallu au cabinet de Versailles une dose d'illusions considérable et une maladresse dont il n'était pas coutumier pour songer à poursuivre plus longtemps des négociations qui n'avaient aucune chance d'aboutir. Il ne restait plus qu'à remercier d'Ossun de son activité et de son zèle et à ne pas lui tenir rigueur de l'insuccès de ses efforts. Nul autre ambassadeur n'aurait pu se montrer plus habile et plus digne de réussir dans ces pourparlers.

Louis XV et son ministre le comprirent très bien et Choiseul se borna à dire : « Quels que soient les véritables motifs qui empêchent les Jésuites d'Espagne de prêter à leurs confrères en France la somme dont ceux-ci ont besoin, il est certain qu'un pareil procédé ne peut être regardé par les personnes qui en auront connaissance que comme un manquement aux secours mutuels que se doivent les membres d'un même corps. »

Le jugement est bien rendu, et c'est le seul que l'on puisse

[1] D'Ossun à Choiseul, 25 janvier 1762.

encore porter de nos jours sur ce défaut de concours qui, sûrement, fut pour quelque chose dans la suite des événements. Sans doute la situation était déjà fortement compromise pour la Société et l'on conçoit les hésitations des Pères espagnols. Mais il est permis de se demander si une intervention en temps utile n'aurait pas eu, avec les dispositions favorables du roi Louis XV, des effets importants Peut-être, en désintéressant leurs créanciers, les Jésuites de France auraient-ils pu désarmer certaines clameurs et quelques haines, mieux résister à d'autres qui n'auraient probablement jamais cessé, et prolonger un état de choses que la cour de Versailles ne demandait pas à modifier.

A coup sûr, les parlementaires s'étaient singulièrement avancés, et il y aurait eu de ce côté bien des résistances à vaincre pour enrayer le mouvement qui les entraînait à la guerre contre les Jésuites. Il n'y a cependant pas de raison pour croire qu'il eût été impossible au roi de leur imposer sa manière de voir. Louis XV aurait ainsi évité toute une série de mesures que le principe de la royauté explique et peut justifier, mais qu'il se serait volontiers abstenu de prendre. Quelques sentiments que l'on puisse avoir pour ceux qui en sont victimes, les violences et la persécution sont toujours chose déplorable. A ce titre encore la partie espagnole de l'ordre a des torts pour les avoir rendues certaines.

On sait, en effet, ce qui arriva par la suite. Ne pouvant parvenir à prêter aux Jésuites le concours qu'il avait rêvé de leur apporter, Louis XV, qui détestait la lutte, parce qu'elle était un obstacle à ses plaisirs, abandonna la Société de Jésus à son sort, malgré ses sympathies pour elle. Choiseul, assez indifférent au fond à son égard, ne voulut pas être plus royaliste que le roi et laissa, de son côté, les événements suivre leur cours. Il n'en est pas mois curieux d'avoir à constater une tentative pour sauver l'Ordre, faite par un ministre qui n'a pas laissé, bien au contraire, la réputation d'un protecteur des Jésuites.

Alfred Bourguet.

L'AUDIENCE DE CONGÉ

DU

MARQUIS TSÊNG A PÉKIN

(1878)

En traduisant du chinois cette entrée en matière du Journal de la mission diplomatique du marquis Tsêng, nous avons voulu donner la physionomie d'une audience impériale à Pékin, audience accordée par les impératrices douairières et l'empereur de Chine à un haut dignitaire, leur sujet, et racontée — avec une fidélité qui ne paraîtra suspecte à personne — par ce haut dignitaire lui-même. On y lira les longues heures d'attente, les prostrations le front dans la poussière, l'agenouillement aussi long que l'entretien, le ton de maître à serviteur d'une part, les formules d'une humilité presque religieuse d'autre part, et aussi, pour ce qui nous intéresse plus particulièrement, nous Européens, les connaissances que la cour possédait ou dont elle faisait montre à notre égard en 1878. On a beaucoup parlé dernièrement, entre Bâle et Berlin, du *k'eou-t'eou,* ou salut chinois, qui consiste à frapper la terre du front. La forme la plus solennelle comporte trois agenouillements et neuf prostrations de la tête. La personne qui l'exécute devant un père, un supérieur ou un souverain s'agenouille, les deux genoux contre le sol, puis, posant les poings à terre, fléchit l'échine jusqu'à frapper la terre du front trois fois; elle se relève de toute sa hauteur, pour recommencer le même agenouillement et un triple prosternement une première fois, puis une seconde. Dans les réunions

nombreuses, un maître de cérémonies crie à haute voix les mouvements à effectuer, comme nous l'avons vu faire à Shanghai, à l'occasion de la mort de l'impératrice douairière de l'Est, S. M. Ts'eu-ngan. Tous les mandarins de la ville, en costume de deuil de grossière toile blanche, réunis, tao-t'ai en tête, dans le temple impérial, s'agenouillèrent ainsi, avec ensemble et au commandement, et se prosternèrent, à trois et neuf reprises différentes, devant l'élégante châsse à forme de kiosque sous laquelle se dressait la tablette de la régente défunte.

Le Journal du marquis Tsêng s'ouvre avec cette mention : « Le 27e jour de la 7e lune de l'année *wou-yin*, ou 4e année du règne Kouang-siu (le 25 août 1878), je reçois avec respect un décret impérial me conférant la plume de paon et me nommant ministre, envoyé impérial, en Angleterre et en France. » Puis, deux lignes consacrées à une visite faite au ministre d'Espagne à Pékin sont suivies du récit de l'audience de congé accordée au marquis par les deux impératrices douairières régentes, — celle de l'Ouest, S. M. Ts'eu-hi, est aujourd'hui la seule survivante, — et par le jeune empereur Kouang-siu, alors âgé de neuf ans. Voici la traduction textuelle de cette relation.

« Le 28 de la lune (le 24 septembre), j'entre au Palais, à une heure du matin, et j'y remets mes trois placets de salutation sur papier jaune et ma tablette d'introduction, fiche peinte en vert à l'extrémité. Je me rends dans la salle d'attente consacrée au Département de la maison impériale, où je suis reçu par messieurs les membres du Grand conseil, puis dans la salle d'attente destinée aux ministres ayant des attributions diverses, et je m'y assois. Sur la liste portant l'ordre des introductions, le Grand conseil figure en premier lieu, moi en second et le prince Tch'ouen[1] en troisième. » A cinq heures, passant par la porte K'ien-ts'ing-men, je vais dans la salle d'attente intérieure, où je demeure longtemps assis. A sept heures, le Grand conseil sort et, par ordre impérial, je suis appelé à l'audience dans la

[1] Ou Septième prince, propre père de l'empereur Kouang-siu et du prince héritier du titre, venu dernièrement en Allemagne. Décédé en 1891.

chambre latérale située à l'est de la salle du trône Yang-sin-tien. Soulevant la portière, j'entre et je m'agenouille pour exprimer mes remerciements de la faveur Céleste (*lisez :* impériale) qui m'a été accordée. J'ôte mon chapeau et je frappe le sol de mon front. Je remets mon chapeau et je me lève sur mes pieds. Je m'avance alors jusque devant les coussins et je m'agenouille pour écouter les instructions Sacrées (*lisez :* impériales).

L'impératrice douairière de l'Ouest me demande : — Quel jour comptes-tu partir?

L'impératrice douairière de l'Est m'interrogeait aussi en même temps.

Je répondis : — Votre sujet, en raison de différentes affaires d'ordre public ou privé, dont il lui sera nécessaire de s'occuper à Shanghai de façon à les terminer, devra bientôt quitter Pékin. Il se propose de se mettre en route le 4 de la 9e lune (le 29 septembre 1878).

Demande. — Passeras-tu par Tientsin ou non?

Réponse. — Il sera nécessaire que je passe par Tientsin et je devrai y rester une dizaine de jours, afin de m'entendre au sujet des affaires avec Li Hong-tchang.

Leurs Majestés. — Li Hong-tchang connaît bien les affaires étrangères. Tu pourras t'enquérir de toutes choses en détail auprès de lui.

Réponse. — Oui.

Demande. — A Shanghai, y aura-t-il un arrêt?

Réponse. — Pour aller au delà de l'Océan, la route est longue. C'est à Shanghai que je devrai pourvoir définitivement à toutes les affaires que j'ai à régler et à tous les objets qu'il me faut emporter. En outre, ce n'est qu'à Shanghai que Votre sujet pourra désigner d'une façon certaine les fonctionnaires qui le suivront dans son voyage. C'est pourquoi, il séjournera plus longtemps à Shanghai. Il devra s'y arrêter probablement pendant plus d'un mois.

Demande. — Les fonctionnaires que tu emmèneras, est-ce de Shanghai que tu les indiqueras dans un rapport au trône?

Réponse. — Parmi les personnes qu'emmènera Votre sujet, il y en a qui partiront avec lui de Pékin et d'autres qui seront choisies dans les provinces. Il ne m'est pas possible de savoir par avance si celles qui seront choisies dans les provinces pourront partir ou ne le pourront pas. Je me propose d'attendre que mes désignations aient eu une solution, dans chaque cas particulier, pour porter l'affaire à la connaissance du trône, dans son ensemble, et demander la sanction impériale.

Demande. — De Tientsin à Shanghai, combien y a-t-il de jours de voyage?

Réponse. — Les navires à vapeur de la Compagnie des marchands chinois n'ont pas une vitesse uniforme. Pour ceux qui sont rapides, il n'y a pas plus de trois jours et demi de Tientsin à Shanghai.

Demande. — Iras-tu d'abord en Angleterre ou en France?

Réponse. — Votre sujet se propose de quitter Shanghai le 22 novembre, de prendre passage à bord d'un navire à vapeur de la compagnie française des Messageries maritimes, qui vont jusqu'à Marseille, puis, voyageant par terre, de prendre le chemin de fer jusqu'à Paris. Paris est la capitale de la France. Lorsque les Français verront arriver chez eux un ministre envoyé de la Chine, ils iront certainement à sa rencontre et l'entretiendront avec politesse. Si votre sujet passait directement sans tenir compte de ces égards, il y aurait à une telle attitude bien des inconvénients. Mon intention est d'expédier de Shanghai un télégramme à Kouo Song-tao [1], pour lui demander de venir à Paris y procéder à la remise du service. Votre sujet, ayant ainsi reçu à Paris le sceau de sa charge, pourra présenter en premier lieu ses lettres de créance destinées à la France et aller ensuite à Londres remettre celles qui sont adressées à l'Angleterre. Londres est la capitale de l'Angleterre.

Demande. — Les lettres de créance ont été toutes préparées : t'ont-elles été remises?

[1] Ministre de Chine à Londres et à Paris, auquel le marquis Tsêng allait succéder.

Réponse. — Je les ai reçues.

Demande. — Lorsque tu iras là-bas, comment sera réglée la question de la maison d'habitation?

Réponse. — Kouo Song-tao a, depuis longtemps, loué des maisons. Lorsque Votre sujet sera là-bas, il devra faire en tout comme par le passé. Il a été entendu dernièrement avec le prince [1] et les ministres composant le Tsong-li Ya-men que, lorsqu'il y aurait des fonds suffisants, on devrait acheter, dans chaque pays, une maison pour en faire l'hôtel de la légation. Les ministres étrangers en Chine ont tous des maisons achetées ou construites par eux. La location de bâtiments par les ministres de Chine pour leur habitation ne saurait être une mesure d'un caractère permanent et, d'ailleurs, les loyers en étant très élevés, il n'y a pas là, à la longue, un bon calcul.

Leurs Majestés. — Lorsque tu auras des affaires à traiter, il faudra toujours consulter le prince et les ministres.

Réponse. — Oui.

Demande. — Après ton départ pour l'étranger, comment seront transmis tes rapports au trône?

Réponse. — Kouo Song-tao, lorsqu'il s'agit d'une affaire importante nécessitant un rapport au trône, envoie celui-ci au Tsong-li Ya-men, qui le présente pour lui. Les questions ordinaires font l'objet d'ententes par correspondance avec le Tsong-li Ya-men, soit par lettres, soit par missives semi-officielles, qui toutes sont expédiées par l'entremise du Bureau de transmission des dépêches, établi à Shanghai. Votre sujet a l'intention d'agir comme il a été fait jusqu'ici. Le mandarin chargé de ce Bureau de transmission, qui a été désigné autrefois par Kouo Song-tao et qui est le chef de bataillon Houang Houei-ho, a administré son service sans avoir donné lieu à des plaintes. Votre sujet se propose de le maintenir dans les mêmes fonctions.

Leurs Majestés. — Les fonctionnaires civils et officiers militaires qui partiront à ta suite, il sera nécessaire d'exercer tou-

[1] Le prince Kong, oncle de l'empereur, président du Tsong-li Ya-men ou Conseil impérial chinois des affaires étrangères.

jours sur eux une surveillance attentive. Il ne conviendrait pas qu'ils suscitassent à l'étranger d'inutiles affaires; ce qui motiverait, de la part des étrangers, un manque de considération.

Réponse. — Votre sujet se conformera strictement à Vos instructions sacrées et apportera tout particulièrement un soin respectueux à la question du personnel appelé à l'accompagner. Il n'est présentement pas facile de trouver des hommes qui soient entendus dans les affaires étrangères et dans lesquels on puisse, d'autre part, avoir une profonde confiance. Votre sujet n'a, en définitive, aucun choix fait dans sa pensée. Il sera bon seulement pour lui de choisir, parmi les lettrés qu'il connaît depuis longtemps, des gens à l'esprit clairvoyant, qui, lorsqu'une affaire se présentera, y apporteront les ressources de cet esprit, et de faire appel à leurs services. Quant aux *linguistes*, *compradores*[1] et autres personnes du même genre, c'est le profit seul qu'ils ont en vue et ils sont entièrement dépourvus de sentiments de dévouement et de fidélité. Votre sujet n'oserait commettre l'imprudence d'en emmener avec lui. Le secrétaire d'ambassade de deuxième classe qui doit l'accompagner dès maintenant, nommé Tch'en Yuan-tsi, est le mari de sa sœur cadette. Votre sujet osera invoquer la règle des anciens qui, dans leurs choix personnels, n'excluaient pas leurs parents, afin de l'emmener avec lui au delà de l'Océan. En effet, la charge des affaires qui lui sont confiées étant lourde, Votre sujet n'oserait arrêter son choix que sur des amis en qui il ait personnellement confiance et dont il connaisse bien, depuis longtemps, les dispositions intimes. Tch'en Yuan-tsi est le fils de Tch'en Yuan-yen, ancien préfet de Tch'e-tcheou-fou, dans la province du Ngan-houei. Le père suivit Kiang Tchong-yuan et mourut au service. C'était un serviteur d'une vertu solide et d'une fidélité absolue. Yuan-tsi est son

[1] *Linguistes*, Chinois servant d'interprètes pour les besoins domestiques; on disait autrefois, en français, *Linguas*, nom emprunté au portugais. *Compradores*, acheteurs ou courtiers chinois des maisons de commerce européennes; nom également emprunté à la langue portugaise.

second fils. Par son honnêteté dans tous ses actes, il a bien gardé les traditions de son père.

Demande. — Quel âge a-t-il, ton parent?

Réponse. — Trente-six ans.

Demande. — Est-ce que tu peux comprendre les langues étrangères, paroles et écriture?

Réponse. — Votre sujet connaît un peu l'anglais écrit et comprend un peu l'anglais parlé. Il a appris cela dans des livres; aussi lui est-il plus facile de lire ce qui est écrit que de saisir ce qui est dit, car sa bouche et ses oreilles ne sont pas exercées.

Demande. — Le langage qui est en usage d'une façon générale, est-ce l'anglais ou le français?

Réponse. — L'anglais est la langue du commerce. Dans les pays étrangers, on considère comme important le commerce international. C'est pourquoi les hommes de toute nation savent, pour un grand nombre, parler l'anglais. Quant au français, il est de tradition la langue littéraire. Aussi se sert-on constamment, dans tous les pays, du français pour les échanges de correspondance officielle, et c'est ainsi que, lors de la conclusion ou de la revision des traités entre les différentes nations, la rédaction en est toujours établie en français.

Demande. — Puisque tu peux comprendre la langue parlée et le style écrit, cela sera naturellement bien plus commode. Tu pourras n'avoir pas à t'appuyer sur des *linguistes* ou des interprètes.

Réponse. — Quoique Votre sujet soit à même de comprendre, il ne possède aucunement la pratique, et il devra encore recourir à des interprètes. D'ailleurs, l'envoi par la cour de ministres à l'étranger deviendra une mesure permanente. Parmi les lettrés et fonctionnaires qui, après avoir étudié et avoir rendu des services, apprendraient les langues étrangères, parlées et écrites, une différence s'établirait entre ceux qui auraient ou qui n'auraient pas à cet égard des dispositions naturelles, entre ceux dont la bouche et les dents se prêteraient facilement ou difficilement à la traduction, et si les ministres à envoyer en mission devaient

forcément savoir les langues d'outre-mer, le choix de personnes capables en serait rendu plus difficile à l'avenir. D'autre part, comprendre le langage, l'écriture et les sciences d'outre-mer est chose différente de la gestion des affaires étrangères. Pour celle-ci, il est important d'avoir une mûre connaissance des traités et des affaires publiques, et il n'est pas nécessaire d'empiéter sur les fonctions de l'interprète. Votre sujet, lorsqu'il s'entretiendra avec des étrangers d'affaires officielles, même s'il a compris déjà les paroles dites, attendra que l'interprète les ait traduites, d'abord parce que la dignité dans les formes qui s'attache à la Cour Impériale le veut ainsi et aussi parce que, pendant que l'interprète traduira, je pourrai en profiter pour gagner du temps, réfléchir et calculer la réponse que je devrai faire. Le ministre d'Angleterre, Thomas Wade, comprend le chinois, parlé et écrit, mais, lorsqu'il parle affaires, il ne manque jamais de se servir d'un interprète officiel pour transmettre ce qui est dit. C'est dans la même intention.

Demande. — Nous avons appris que Thomas Wade allait bientôt arriver. L'as-tu entendu dire?

Réponse. — J'ai vu, cet été, dans un journal, que Thomas Wade se mettrait en route durant l'automne. Depuis, je n'ai pas appris de nouvelles certaines.

Leurs Majestés. — Thomas Wade est un homme très rusé.

Réponse. — Le chef barbare Wade [1] lit et entend le chinois. C'est un homme extrêmement rusé. Il est, en outre, d'un caractère violent. Les étrangers disent aussi qu'il a mauvais caractère.

Leurs Majestés. — Le règlement des questions concernant les étrangers est très malaisé. Nous avons entendu dire que, dans la province de Fou-kien, une nouvelle affaire s'est produite par l'incendie et la destruction de maisons appartenant à une mission chrétienne. Bientôt, un nouveau mécontentement éclatera.

Réponse. — La difficulté qu'il y a à traiter les affaires étrangères provient de ce que les étrangers ne parlent pas raison et

[1] *Ts'ieou*, chefs des *Yi-jen* ou Barbares, terme interdit par les traités conclus par la Chine avec les puissances étrangères depuis 1842.

que les Chinois ne voient pas clairement l'état des choses. Que les mandarins et le peuple de Chine constamment détestent les étrangers, il n'est pas besoin de le dire. Mais il est nécessaire que nous cherchions tranquillement à nous rendre forts, pour nous être de quelque secours. Ce n'est aucunement en brûlant une église ou en tuant un étranger que nous passerons pour avoir tiré vengeance et pour avoir lavé notre honte. Les Chinois, aujourd'hui, ne comprennent pas, pour la plupart, cette vérité. C'est pour cela que l'affaire de Margary[1], au Yun-nan, s'est produite, occasionnant à Vos Majestés les Impératrices douairières et l'Empereur des soucis qui ne cessaient ni jour ni nuit.

Leurs Majestés. — N'est-il pas vrai? Comment pourrions-nous, en un jour, oublier ce sujet de ressentiment? Mais il faut que, peu à peu, nous acquérions de nous-mêmes une force nouvelle. Tu viens de parler avec une grande perspicacité. Ce n'est nullement en tuant un étranger ou en brûlant une maison que nous passerons pour nous être vengés.

Réponse. — Non.

Leurs Majestés. — Parmi ces gens-là, il en est peu qui comprennent ce principe. Lorsque tu traiteras, pour l'État, des questions de cet ordre, il arrivera certainement, parfois, que ces gens te maudiront. Mais il faudra que tu supportes cette peine et cette hostilité.

Réponse. — Votre sujet, dans ses études passées, a lu cette parole : « En servant son prince, on peut faire abandon de sa personne. » Il a considéré que, pour l'homme, sa fidélité de sujet consistait à aller jusqu'au bout des ordres reçus, c'est-à-dire à atteindre jusqu'au point extrême. Si l'on envisage la situation actuelle, on peut voir que, dans les questions relatives aux rapports entre Chinois et étrangers, il est des moments où l'on peut regarder sa propre vie comme d'importance secondaire et où il est nécessaire, en définitive, de l'exposer sans égard pour sa

[1] Interprète de la légation d'Angleterre à Pékin, dont le massacre, sur la frontière sino-birmane, faillit amener la guerre entre la Grande-Bretagne et la Chine.

renommée, afin de sauvegarder, dans leur ensemble, les intérêts généraux de l'État. C'est ainsi que, précédemment, lors de l'affaire de Tientsin[1], Votre feu sujet Tsêng Kouo-fan, mon père, au moment de son départ de Pao-ting-fou, étant précisément malade et couché, écrivit ses recommandations dernières, par lesquelles il ordonnait aux personnes de sa maison de prendre leurs dispositions pour qu'il fît le sacrifice de sa vie. Et lorsqu'il fut arrivé à Tientsin, il vit que les affaires étaient si graves qu'elles ne pouvaient être terminées même par sa mort; sur quoi, il rechercha à tout prix un moyen de préservation qui pût garantir la paix. A cette époque, ceux d'entre les lettrés et les mandarins de Pékin qui le maudirent furent très nombreux. Le père de Votre sujet alla au-devant du reproche et se rendit responsable lui-même. Lorsqu'il envoyait des lettres à ses amis, il écrivait toujours ces mots : « Au dehors, je rougis des pures critiques; au dedans, mon esprit souffre. » Il risquait alors sa réputation pour ne considérer que les intérêts supérieurs. Mais, en vérité, la situation de cette époque ne comportait pas d'autre solution que ce que fit Tsêng Kouo-fan.

Leurs Majestés. — Tsêng Kouo-fan était vraiment un homme dont le dévouement public s'inspirait des intérêts de l'État.

(J'ôte mon chapeau et j'abaisse ma tête jusqu'à terre sans répondre.)

Leurs Majestés. — Tel est, d'ailleurs, le destin malheureux de l'empire : Tsêng Kouo-fan a quitté ce monde et, maintenant, les hauts fonctionnaires, en tous lieux, sont, pour la plupart, disposés à regarder et à laisser faire.

Réponse. — Li Hong-tchang, Chen Pao-tchen, Ting Pao-tchen et Tso Tsong-t'ang sont tous des ministres dévoués et fidèles.

Leurs Majestés. — Tous ceux-là sont bons, mais ils appartiennent tous au vieux personnel. Les nouveaux ne les valent pas.

Réponse. — Kouo Song-tao est assurément un homme droit, et, dans les circonstances présentes, il a aussi risqué sa renom-

[1] Massacre du consul de France, Fontanier, des sœurs, de missionnaires et d'autres étrangers à Tientsin, 1870.

mée en traitant les affaires de l'État. Je prierai encore Vos Majestés les Impératrices douairières et l'Empereur de lui faire la faveur de le protéger sans cesse dans l'avenir.

Leurs Majestés. — En haut lieu, on sait bien aussi que Kouo Song-tao est un brave homme. Il a traité beaucoup d'affaires, depuis qu'il est parti en mission à l'étranger; mais il a été en butte aux injures de ces gens-là, et il l'a été suffisamment.

Réponse. — Kouo Song-tao souffre de ne pouvoir pas faire en sorte que la Chine acquière immédiatement des forces. Constamment il discute; ce qui le fait injurier par les autres. Mais c'est, somme toute, un dévoué serviteur. Il est heureux que Vos Majestés les Impératrices douairières et l'Empereur le connaissent. S'il risque sa réputation, il en est compensé.

Leurs Majestés. — Nous le connaissons tous. Le prince et les ministres le connaissent aussi.

Réponse. — En effet.

Demande. — Tu habites maintenant au Tsong-li Ya-men?

Réponse. — Les affaires du Tsong-li Ya-men, par leur nature même, ne peuvent pas ne pas être tenues secrètes. Votre sujet n'eût donc pas osé, antérieurement, s'en enquérir. Venant maintenant, par décret impérial, d'être chargé d'une mission diplomatique, il est nécessaire que je fasse un examen des affaires successives qui ont concerné l'Angleterre et la France; je dois, en outre, extraire et copier un peu ce qui s'y trouve de plus important. Quoique les dossiers complets existent entre les mains de Kouo Song-tao, lorsque je serai en route, je me verrai forcément en rapports de visites et de courtoisie avec des étrangers, et si, au cours de nos conversations, je me montrais complètement ignorant des origines et des développements de ces affaires, des inconvénients ne pourraient qu'en être la conséquence.

Leurs Majestés. — Tu traites les affaires, en vérité, avec un soin scrupuleux.

(Je reste respectueusement sans répondre.)

Demande. — Emmènes-tu des élèves du Collège des langues[1]?

[1] Établi à Pékin, dans l'enceinte même du Tsong-li Ya-men.

Réponse. — Votre sujet emmène un interprète pour l'anglais, un pour le français et un commis. Je ferai, à leur égard, un rapport collectif au trône après mon arrivée à Shanghai.

Demande. — Sont-ils tous bien?

Réponse. — Votre sujet, comprenant un peu l'anglais, est à même de bien savoir que l'interprète pour l'anglais, Tso Ping-long [1], pourra lui être utile. Quant à l'interprète pour le français, Lien-hing, Votre sujet, par la raison qu'il ne comprend pas le français, n'a pas pu lui faire passer un examen approfondi. Mais Lien-hing a été chargé au Collège des langues des fonctions de répétiteur; je pense que son français est satisfaisant. Quant au commis, il n'aura qu'à copier les dépêches officielles; il suffit, pour qu'il puisse rendre service, que son écriture soit nette.

Demande. — La date de la présentation de tes lettres de créance est-elle fixée par toi ou par eux, — les étrangers?

Réponse. — Il sera nécessaire de s'entendre à ce sujet, de part et d'autre, après l'arrivée dans le pays.

Demande. — Les nations étrangères ont-elles aussi des Tsong-li Ya-men?

Réponse. — A l'étranger, on dit : Ministère des affaires étrangères (*Wai-pou*). Les affaires traitées par celui-ci sont semblables aux affaires publiques du Tsong-li Ya-men chinois. J'ai entendu dire que, dernièrement, l'Angleterre avait changé son appellation en celle de Tsong-li Ya-men [2]. La vérité est que c'est tout différent en langue étrangère et qu'on ne dit ni *Wai-pou* (ministère des affaires étrangères) ni *Tsong-li Ya-men*. Seulement, l'identité résulte de la similitude des affaires traitées.

Demande. — A quel moment pourras-tu arriver?

Réponse. — Si, grâce à la vaste protection de Vos Majestés les Impératrices douairières et l'Empereur, mon voyage est bon, s'il n'y a pas de retards survenant en chemin, je pourrai arriver à la fin de l'année dans la capitale de la France.

[1] A été depuis, pendant plusieurs années, consul de Chine à Singapour.

[2] Il est arrivé, parfois, que le Foreign Office a été désigné, en chinois, sous le titre de *Tsong-li Ya-men anglais*.

Demande. — Tu n'as jamais été dans les contrées étrangères; ces questions de routes, de circonstances, tu les connais sans doute par ouï-dire?

Réponse. — Je les connais soit pour avoir consulté des livres et des cartes géographiques, soit pour m'en être enquis verbalement.

Demande. — A Hong-kong, le navire s'arrête-il?

Réponse. — Je prendrai passage à bord d'un navire à vapeur de la compagnie française. Ces bâtiments ont toujours à embarquer et à débarquer des marchandises, à embarquer des hommes ou à les mettre à terre. Il y a donc forcément des arrêts dans les ports de la route. Mais c'est toujours le navire qui est maître d'en fixer la durée.

Leurs Majestés. — Va maintenant t'agenouiller pour la salutation finale.

(Je me retire jusqu'à ma place première et, agenouillé, je dis :) — Votre sujet Tsêng Ki-tso prie à genoux Vos Majestés sacrées de se bien porter.

(Je soulève la portière et je sors. Il est huit heures du matin.)

A. Vissière.

L'ÉVOLUTION

DU

PANGERMANISME

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

ET LA DIPLOMATIE

(Suite et fin [1])

XI

Bismarck avait été au Congrès de Berlin en 1847 l'un des partisans les plus fervents des droits de la couronne. En 1848 le roi, qui lui témoignait beaucoup de sympathie, le vit souvent et prit maintes fois conseil de lui ; il savait qu'il pouvait compter sur un dévouement absolu de sa part.

Bismarck, en arrivant à Francfort, n'était pas hostile à l'Autriche. Très conservateur et partisan convaincu de l'autorité monarchique, il avait approuvé le pacte d'Olmutz, car il pensait qu'il fallait à tout prix rompre avec une politique née de la révolution et essayer de revenir à l'ancien état de choses. Il croyait qu'il serait possible de rétablir les relations des deux grandes puissances teutonnes comme elles existaient du temps de Metternich. Mais, tout en manifestant comme conservateur ses sympathies pour l'Autriche, il était trop bon Prussien pour ne pas penser à assurer à son pays la prépondérance qui devait lui revenir comme grande puissance teutonne ; déjà en 1851 il avait manifesté cette opinion à Manteuffel. A Francfort, en présence de l'hostilité sourde de l'Autriche contre la Prusse, il se rendit vite compte que la Confédération germanique telle qu'elle existait ne pouvait servir qu'à l'hégémonie de la monarchie des Habsbourg.

[1] Voir la *Revue* de juillet et octobre 1901 et janvier 1902.

Il vit que le délégué autrichien, président de la Diète, employait tous les moyens possibles pour maintenir la Prusse au rang d'une puissance secondaire. Une conclusion logique s'imposait donc ; pour donner à la Pusse la suprématie incontestée sur l'Allemagne, il fallait d'abord briser celle de l'Autriche. Certes cette idée ne surgit pas tout d'une pièce du cerveau de Bismarck ; elle était trop en désaccord avec ses idées conservatrices. Mais peu à peu il commença à se rendre à son évidence; utilisant avec fruit les erreurs de son adversaire, se servant plus tard, à son grand profit, des intentions momentanées des puissances européennes, il échafauda lentement pierre sur pierre avec une patience jamais lassée l'édifice gigantesque dont la découverte subite plongea dans la stupéfaction l'Europe tout entière.

Il était évident que la Diète devait servir à l'Autriche pour revenir à l'état de choses existant avant 1848 ; aussi devait-on s'attendre à une réaction violente destinée à étouffer en même temps le libéralisme et le Pangermanisme. La Hesse électorale en fut la première victime. Un peu plus tard ce fut le Hanovre qui vit sa constitution libérale supprimée par un coup d'État réactionnaire. Von Beust, ministre saxon, fit de même en Saxe et rétablit l'ancien état de choses.

Le 6 janvier 1851 la Prusse et l'Autriche, agissant au nom de la Confédération, occupèrent le Holstein et contraignirent par la force son peuple à cesser les hostilités contre le Danemark. En vertu d'une décision arbitraire, ratifiée plus tard par les puissances européennes dans le traité de Londres du 8 mai 1852, un nouvel ordre de succession dans les duchés fut établi. L'on stipula que les droits à la couronne du Danemark et à celle du Schleswig et du Holstein seraient à l'avenir acquis aux descendants mâles de la branche cadette des Glucksburg, à l'exclusion des ducs d'Augustenburg, qui renonçaient à leurs droits contre une indemnité pécuniaire.

La réaction s'était de nouveau emparée de toute l'Allemagne; les gouvernements faisaient tous leurs efforts pour faire disparaître rapidement les derniers vestiges du mouvement de 1848

et purifier leurs constitutions de toute souillure libérale. La police déployait une activité fiévreuse dépassant de beaucoup celle qui avait pourtant paru suffire à Metternich autrefois. Tout ce qui pouvait rappeler le soulèvement national était condamné à disparaître,

En 1848, au moment de la guerre du Danemark, on avait reconnu la nécessité de former une flotte teutonne. Cette flotte, ou plutôt cet embryon de flotte, avait été légué à la Diète par l'Assemblée nationale disparue. Mais personne ne voulait plus voter les crédits nécessaires pour l'entretenir; les États terriens ne voulaient même pas verser les contributions échues. On essaya vainement de former parmi les États du nord une association destinée à entretenir cette flotte; il fallut enfin se résigner à remettre les vaisseaux au marteau du commissaire-priseur !!!

A cette époque la Confédération germanique était menacée par une crise qui, si elle n'eût été conjurée, aurait pu porter un coup mortel au Pangermanisme,

La Prusse avait signé le 7 septembre 1851 un traité avec le Hanovre et l'Oldenburg pour les admettre dans l'association douanière à partir du 1er janvier 1854. Puis, dénonçant les anciens traités, elle invita leurs signataires à adhérer à la nouvelle convention qu'elle venait de conclure. L'Autriche, voyant le mécontentement des États allemands qui n'avaient pas été consultés, en profita habilement pour essayer de briser l'union douanière ; elle provoqua un conflit et réussit à entraîner un certain nombre d'États teutons. Peu s'en fallut que le Pangermanisme ne fût atteint dans sa base vitale. L'on parvint néanmoins à s'entendre. Le 19 février 1853, la Prusse, agissant au nom de l'Association douanière, signa un traité de commerce d'une durée de douze années avec l'Autriche, et la convention douanière put être renouvelée le 8 avril suivant pour le même laps de temps.

Sur ces entrefaites le prince de Schwarzenberg mourut subitement le 5 avril 1852, frappé d'apoplexie. Le comte Buol-Schauenstein, son élève et son successeur, ne l'égalait en rien, si ce

n'est par une volonté despotique ; aussi ses fautes furent-elles nombreuses à une époque où le conflit entre la Russie et la Turquie allait exiger de sa part toutes les ressources d'une diplomatie habile.

Au moment du conflit qui fit naître la guerre de Crimée, le tsar Nicolas réclamait de l'Autriche et de la Prusse une neutralité amie, tandis qu'au contraire la France et l'Angleterre voulaient que ces deux puissances se joignissent à elles pour rendre la paix encore possible [1], en obtenant du tsar l'évacuation des principautés du Danube déjà occupées par les troupes russes. L'opinion publique en France et en Angleterre proclamait hautement que la Prusse perdait son rang de puissance européenne en restant neutre. Malgré cela, Bismarck conseillait la neutralité, car il ne voyait que des inconvénients graves, sinon des dangers, pour la Prusse dans une attitude hostile à la Russie. Frédéric-Guillaume, dans sa crainte de se voir abandonné de tous, se tourna vers l'Autriche. Celle-ci, vivement sollicitée par la France et l'Angleterre, mais exposée par sa position géographique aux colères de la Russie, accepta avec empressement une union avec la Prusse. Le 20 avril 1854 les deux puissances signèrent un traité garantissant mutuellement pendant la durée de la guerre l'intégrité de leurs territoires ; en outre la Prusse promettait son assistance à l'Autriche si cette dernière était attaquée par la Russie lors de l'évacuation des principautés du Danube à entreprendre en vertu du protocole signé à Vienne le 9 avril par les quatre grandes puissances. Les autres États de la Confédération germanique n'avaient nulle envie de s'engager dans des complications européennes : aussi les négociations avec eux traînèrent-elles jusqu'au 24 juillet, date où l'évacuation des principautés du Danube avait déjà eu lieu.

La politique maladroite et hésitante du comte Buol réussit à isoler complètement l'Autriche. Après l'évacuation des principautés du Danube, elle s'était arrêtée et avait gardé une neu-

[1] Février 1854.

tralité armée. Le 2 décembre 1854 elle signait un traité d'alliance avec la France et l'Angleterre, mais ne commençait les négociations diplomatiques auxquelles elle s'était engagée qu'après la prise de Sébastopol. Par cela même elle excitait le ressentiment de ses alliés, et surtout celui de Napoléon III ; toute l'Europe était donc contre elle, qui depuis si longtemps avait su se créer la situation d'une puissance redoutable par son système d'alliances sans cesse habilement renouvelées. Les États moyens de l'Allemagne eux-mêmes se déclaraient contre sa politique, et une scission profonde de vues et d'idées s'était opérée entre la monarchie des Habsbourg et les autres confédérés.

Pourtant, à un certain moment de la guerre de Crimée, elle s'était trouvée à deux doigts d'une alliance définitive avec la France. Drouyn de Lhuys, catholique et conservateur, penchait ouvertement du côté de l'Autriche, car il comprenait que cette dernière était l'adversaire irréconciliable des tendances unitaires de la Prusse : et il ne voulait pas voir aux portes de la France une nation unie et par conséquent redoutable. En avril 1855, lors des conférences de Vienne, l'entente était complète entre les ministres français, anglais et autrichien au sujet des conditions à imposer à la Russie; mais Drouyn de Lhuys, pour entraîner l'Autriche, avait été forcé de faire certaines avances que Napoléon III se refusa de ratifier, parce qu'il ne voulait pas acheter l'alliance franco-autrichienne au prix de concessions faites à la Russie. Drouyn de Lhuys essaya vainement de convaincre Napoléon; n'ayant pu réussir, il donna sa démission.

Le Pangermanisme l'avait échappé belle ! Une alliance franco-autrichienne eût certes été son plus terrible ennemi.

L'hostilité de Napoléon III contre l'Autriche se manifesta déjà lors de la signature du traité de paix à Paris le 30 mars 1856. Il était favorable au Piémont, qui n'avait pas hésité à entrer en lice contre la Russie. Cavour élevait déjà la voix contre la domination autrichienne à Parme et dans la Toscane, et on le laissa dire, malgré les protestations du comte Buol.

Bismarck, au cours de la guerre de Crimée, s'était rendu compte

des faiblesses de l'Autriche ; à partir de cet instant son attitude à la Diète devint de plus en plus énergique, de plus en plus décisive. Il avait vu comment la monarchie des Habsbourg entendait utiliser la Confédération germanique pour soutenir sa politique du côté de l'Orient, et il était décidé à ne pas laisser la Prusse faire ce jeu dangereux pour elle. Il s'était rendu compte que, sous la menace d'une conflagration européenne imminente, les intérêts des États moyens de l'Allemagne étaient du côté de la Prusse. Et depuis il soutint une lutte continuelle contre l'Autriche. Les occasions ne manquaient d'ailleurs pas ; à chaque instant, pour les causes les plus futiles, surgissaient dans le sein de la Diète des différends qui démontraient clairement l'antagonisme perpétuel des intérêts des deux grandes puissances teutonnes.

Frédéric-Guillaume, vivement affecté par ces dissensions sans fin, tomba dangereusement malade ; après avoir confié provisoirement le pouvoir au prince Guillaume de Prusse son frère, ce qui amena une situation illégale, il fut obligé de le nommer formellement régent à sa place le 8 octobre 1858. Il ne devait plus jamais reprendre le pouvoir ; il s'affaiblit de plus en plus et mourut le 2 janvier 1861. Il avait fait beaucoup de mal à la Prusse et à l'Allemagne à une époque où il aurait pu donner un grand essor au Pangermanisme par une politique décisive. Il était doué de brillantes qualités, mais il manquait d'une volonté ferme et assurée. Il devint ainsi le jouet des partis et surtout celui de ses impressions momentanées.

L'avènement à la régence du prince Guillaume de Prusse est un fait important dans l'évolution du Pangermanisme ; la politique prussienne allait lentement virer de bord.

Guillaume était avant tout un soldat ; il ne se doutait certainement pas qu'il monterait sur le trône à la fin de ses jours ; il était en effet âgé de soixante ans lorsqu'il prit la régence. Simple, d'esprit religieux, doué d'un bon sens très étendu, il savait se ranger aux bons conseils de son entourage et savait aussi choisir ses conseillers. Quoique très monarchique, il n'était pas partisan d'une doctrine rigide et comprenait fort bien qu'il fallait changer

ses moyens d'action selon l'esprit du temps. Libéral et constitutionnel, il était prussien dans l'âme; tout en montrant de la sympathie pour l'Autriche, il voulait l'égalité absolue de la Prusse avec elle. Il était intimement persuadé que son pays était destiné logiquement par son histoire à se mettre à la tête de l'Allemagne; mais il ne se rendait pas compte de l'époque où cela devait se faire et croyait fermement ne pouvoir assister à ce spectacle. Son instruction, son éducation ainsi que la vie qu'il avait menée jusque-là ne l'avaient pas préparé au trône : aussi le vit-on travailler avec ardeur et s'efforcer d'acquérir les connaissances qui lui étaient nécessaires pour apprécier la valeur des réformes et la portée des mesures proposées par ses conseillers.

Le premier acte politique du prince-régent fut de former le 5 novembre 1858 un nouveau ministère libéral sous la présidence du prince de Hohenzollern, à la grande satisfaction de la majorité du peuple prussien et au grand mécontement du parti féodal. En même temps eurent lieu les nouvelles élections, car la session législative touchait à sa fin; le parti féodal fut battu et le nouveau ministère eut une grande majorité de libéraux modérés.

Bismarck avait prévu juste lorsqu'il avait dit en 1856 que Napoléon III dirigerait prochainement sa politique contre la domination autrichienne en Italie. Guidé par ses sympathies personnelles et peut-être aussi par son ressentiment contre l'attitude de l'Autriche pendant la guerre de Crimée, l'empereur des Français venait de s'allier avec le Piémont[1]. L'Autriche était complètement isolée; elle espérait cependant pouvoir entraîner à sa suite toute la Confédération germanique. Mais la Prusse ne voulait pas se laisser dicter sa conduite par un vote de la Diète; le souvenir d'Olmutz indisposait d'ailleurs la plupart des hommes politiques prussiens. Néanmoins le prince-régent n'était pas éloigné de consentir à une alliance avec l'Autriche, à condition d'obtenir pour son pays des avantages signalés.

[1] Entrevue de Plombières entre Napoléon III et Cavour le 20 juillet 1858.

L'archiduc Albert se rendit à Berlin pour essayer d'entraîner la Prusse dans la guerre contre la France; le plan qu'il proposait ne rencontra pas les sympathies du prince-régent, car il avait pour but une démonstration militaire sur le Rhin sans en laisser la direction à la Prusse. Tout à coup le cabinet de Vienne lança son ultimatum au Piémont[1] sans vouloir attendre le résultat de l'entrevue de Berlin. Le comte Buol-Schauenstein, n'ayant pas été consulté à ce sujet, donna sa démission sur-le-champ.

On connaît les résultats de la guerre de 1859; l'Autriche fut battue et la France victorieuse dut à cette campagne d'être considérée sans contestation aucune comme la première puissance militaire de l'Europe. Seulement ce fut certainement une des guerres qui lui furent le plus funestes. Sans Magenta et Solferino, pas de Sadowa, et sans Sadowa, pas de Sedan! Si Napoléon III avait examiné froidement la situation au delà du Rhin, il aurait pu se rendre compte, comme l'avait fait Drouyn de Lhuys, des tendances de la Prusse à grouper autour d'elle les États de l'Allemagne depuis l'explosion du Pangermanisme en 1848; il aurait vu qu'au contraire l'Autriche faisait tous ses efforts pour empêcher ce groupement. Il était avantageux pour la France d'avoir à ses portes une nation désunie; par conséquent il fallait à tout prix éviter d'affaiblir l'Autriche, qui depuis 1816 suivait une politique très favorable aux vrais intérêts français. Mais Napoléon, idéaliste et rêveur, sans idée déterminante bien arrêtée dans la politique étrangère, avait suivi l'impulsion de ses sympathies personnelles pour l'Italie; cette faute grave fut aussitôt mise à profit par les ennemis réels de la France. Les résultats immédiats furent extrêmement brillants en apparence; mais l'état moléculaire de l'Europe avait brusquement changé.

Pendant la campagne d'Italie, l'Autriche ne cessa de négocier avec la Prusse. Bismarck, qui venait d'être nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg, mettait en garde le cabinet de Berlin contre toute velléité belliqueuse. Il écrivait : « Nous ne serions pas la

[1] 23 avril 1859.

réserve de l'Autriche, nous prendrions toute la guerre sur nos épaules! Au premier coup de feu sur le Rhin, nous devenons l'ennemi redoutable parce que nous menaçons Paris; l'Autriche reprend alors haleine. Nous aidera-t-elle ensuite? Et si cela tourne mal pour nous, tous les États de l'Allemagne nous abandonneront. » Le cabinet de Berlin avait décidé de mobiliser six corps d'armée; mais le traité de Villafranca[1], conclu à la hâte par l'Autriche, ne lui laissa pas le temps de le faire utilement.

L'année 1859 marque une étape dans l'évolution du Pangermanisme. Déjà pendant la guerre le sentiment national s'était réveillé comme en 1840; le contraste était frappant entre la France victorieuse et menaçante, unie dans la main de Napoléon, et l'Allemagne tiraillée à droite et à gauche par la désunion fédérative. La nécessité d'une union étroite se faisait plus que jamais sentir. Aussi les patriotes allemands, décidés à ne pas laisser échapper cette occasion, se mirent-ils immédiatement à l'œuvre. Les libéraux et les démocrates se réunirent le 17 juillet à Eisenach, le 19 juillet à Hanovre; dans ces deux réunions publiques, suivies bientôt d'une troisième qui eut lieu à Eisenach le 14 août, le vœu unanime d'une réforme complète de la Confédération fut émis. En même temps y était exprimé le désir de voir la Prusse prendre la direction du mouvement et l'initiative des réformes. De cette agitation pangermaniste naquit en septembre 1859 une nouvelle ligue, l'Association nationale. Elle avait son siège à Cobourg. Son but était d'entretenir une agitation permanente pour l'unité allemande; mais elle s'occupait aussi de toutes les questions pouvant s'y rattacher, même indirectement. Elle ne tarda pas à voir le nombre de ses membres s'élever à 20,000; et ce nombre eût été encore plus considérable si elle n'avait pas été en butte aux persécutions de beaucoup d'États.

Il n'était pas possible néanmoins d'arriver à une solution satisfaisante de l'unité allemande tant que la question de l'anta-

[1] 11 juillet 1859.

gonisme entre l'Autriche et la Prusse ne serait pas tranchée. Car aucune des deux puissances ne voulait laisser la prépondérance à l'autre, et si elles étaient maintenues sur le pied d'égalité, l'union intime n'était pas possible. La guerre de 1859 avait affaibli l'Autriche; il fallait donc s'attendre à voir la Prusse se refuser à jouer le rôle qu'elle avait accepté sous le ministère de Schwarzenberg. Ce n'était plus maintenant qu'une question de temps et surtout d'occasion.

Il semblait pourtant que cette occasion reculait de jour en jour et que l'on ne pouvait pas s'en rapprocher. Des dissensions surgissaient à chaque instant dans le sein de la Confédération au sujet de sa réforme intérieure. Les anciens conflits traînaient en longueur et étaient comme un boulet rivé aux pieds de l'Allemagne. Malgré l'attitude très froide de la Prusse à l'égard de l'Association nationale, les États moyens se montraient pleins de méfiance envers le cabinet de Berlin, croyant toujours à ses vues de prépondérance absolue.

A cette époque la politique de Napoléon III envers l'Italie alarmait toute l'Europe. L'empereur des Français, voyant la défiance contre lui augmenter depuis l'annexion de Nice et de la Savoie, tenta de se rapprocher de la Prusse et lui fit comprendre qu'il serait tout disposé à lui voir prendre une place prépondérante et digne d'elle dans la Confédération. Le 15 juin 1860 eut lieu entre lui et le prince-régent de Prusse, à Baden-Baden, une entrevue célèbre à laquelle assistèrent également la plupart des princes d'Allemagne, inquiets des relations cordiales entre la France et la Prusse. Cette conférence n'eut pas de résultats. Mais il est intéressant de constater l'attitude observée par le prince Guillaume; il montra clairement qu'il voulait la concorde absolue entre tous les États d'Allemagne et qu'il ne s'arrêtait pas un instant à la pensée d'utiliser les avances françaises pour faire pression sur eux.

Mais si son désir était d'amener cette concorde, il était encore loin de pouvoir le faire; il allait bientôt se trouver dans le sein même de son royaume en présence des complications les plus

graves amenées par les réformes qui lui tenaient le plus au cœur, les réformes de l'armée. Tandis que ses ministres pensaient surtout à créer à leur pays des avantages moraux, il voulait, guidé par le bon sens qui fut un des traits de son caractère, développer les forces militaires prussiennes. Malgré l'accroissement considérable de la population depuis 1816, le contingent annuel était toujours resté le même à partir de cette date et n'était que de 40,000 recrues par an. Ce chiffre accumulé en cinq classes (3 ans sous les drapeaux, 2 ans dans la réserve immédiate) donnait une armée active de 200,000 hommes. Le prince Guillaume voulut porter ce contingent annuel à 63,000 hommes; mais pour pouvoir répartir ce chiffre de combattants, il fallait créer 39 nouveaux régiments d'infanterie et 10 de cavalerie. De plus le prince voulait séparer les trois premières classes de la landwehr et les adjoindre à la réserve immédiate de l'armée, tandis que les autres auraient été employées comme garnisons dans les places fortes. Ces réformes devaient occasionner un surcroît annuel de dépenses de 9 millions et demi de thalers. On les avait déjà préparées en partie en ne démobilisant pas entièrement les corps d'armée mobilisés en 1859.

Le ministre de la guerre Bonin, voyant que le pays n'accepterait pas sans murmurer les réformes proposées et qu'il fallait s'attendre à une bataille en règle avec les Chambres, voulut ajouter au projet de loi quelques modifications pour le faire passer plus facilement; mais le régent demeura inflexible et Bonin dut donner sa démission. Ce fut le général Albert de Roon qui assuma comme ministre la tâche de procéder aux réformes projetées.

Le 10 février 1860 le projet de la loi était présenté à la Chambre; la commission parlementaire à laquelle en fut déférée l'étude accepta malgré l'opposition du ministère deux amendements, l'un laissant toute la Landwehr dans l'armée en campagne, l'autre instituant une durée de service de deux ans.

Le gouvernement, convaincu en présence des manifestations de l'opinion publique que le projet ne serait pas accepté par la

Chambre sous sa forme primitive, le retira ; il pensa qu'il pourrait procéder aux réformes sans nouvelle loi, en se basant sur celle de 1814 qui laissait au roi l'appréciation du nombre de combattants. Et il paraissait certain que ce droit n'avait été nullement modifié par la constitution de 1850. Le ministère demanda alors un crédit de neuf millions de thalers pour prendre en vertu des lois déjà existantes les mesures nécessitées par les réformes projetées.

Dans la discussion qui s'ensuivit la majorité voulut comprendre que ces mesures ne pourraient être que provisoires et qu'elles seraient annulées si la Chambre ne votait pas, lors du prochain budget, les crédits nécessaires. Mais le ministère attachait au mot provisoire un tout autre sens; il pensait que le prochain budget devait sanctionner définitivement les mesures à prendre en fixant le montant des dépenses réellement engagées. De cette divergence d'interprétations allait naître plus tard le conflit. Les crédits furent accordés.

Alors le gouvernement procéda à la formation des nouveaux régiments, ce qui excita le mécontentement général, parce que tout le monde était persuadé que l'on n'arriverait jamais à obtenir la dissolution des corps nouvellement formés. L'opinion publique prit manifestement une attitude hostile au gouvernement et ne cacha pas son irritation contre le ministère, qu'elle accusait de vouloir forcer la main à la majorité de la Chambre.

Sur ces entrefaites Frédéric-Guillaume mourut; le prince-régent monta sur le trône au milieu des conflits de toutes sortes qui déchiraient l'Allemagne et la Prusse.

En 1861 le ministère avait fait porter au budget les dépenses nécessitées par l'entretien des nouveaux régiments. La Chambre, voulant forcer le gouvernement à présenter une loi sur le service militaire afin d'obtenir les amendements proposés en 1860, réduisit les crédits demandés de 750,000 thalers, et les accorda, en les faisant passer, comme dépenses ne pouvant avoir lieu qu'une seule fois, dans le budget extraordinaire. La période législative touchant à sa fin, les élections eurent lieu le 6 dé-

cembre 1861 ; la gauche remporta une victoire signalée ; tandis que les conservateurs ne gardaient que vingt-quatre sièges, les libéraux modérés et la gauche se donnaient la main et formaient ainsi la majorité de la nouvelle Chambre, hostile aux vues du ministère.

Pendant ce temps, le conflit latent au sujet de l'unité allemande allait atteindre toute son intensité. Fröbel, ancien député républicain de l'assemblée de Francfort, avait publié un projet de réforme de la Confédération qui fit grand bruit. Von Schmerling, premier ministre en Autriche depuis 1860, fit appeler l'auteur du projet et conféra longuement avec lui. Quoique le comte Rechberg, ministre des affaires étrangères, ne se montrât pas séduit par la combinaison proposée, Fröbel fut chargé de rédiger un projet de constitution. D'après l'avis de Schmerling, le pouvoir central devait être confié à un triumvirat, tandis que Fröbel avait préconisé l'institution d'une dignité impériale héréditaire devant revenir de droit à l'empereur d'Autriche. Ce pouvoir central devait avoir à ses côtés un sénat formé par les princes régnants et une assemblée nationale composée de délégations nommées par les chambres des différents États et prises dans leur sein.

M. de Beust, ministre saxon, avait cru devoir présenter à toutes les cours d'Allemagne un projet de réforme rédigé par lui. Il subit un échec complet. Lors de cet incident la divergence d'attitude entre les cabinets de Berlin et de Vienne prit des proportions inattendues. La Prusse, fidèle à sa politique, ne voulait aucune réforme qui ne touchât pas à l'essence même de la Confédération ; le 20 décembre 1861 elle envoya à Dresde une dépêche qui fut aussitôt publiée et dans laquelle elle déclarait que, la Confédération germanique étant formée d'États indépendants et très divers, les prérogatives accordées au pouvoir central devaient être réduites au minimum pour ne pas en compromettre l'existence ; mais que, si l'on voulait atteindre un meilleur résultat, il fallait réunir les États semblables dans une union plus étroite au sein de la Confédération.

Cette note produisit une sensation immense. Tout en ayant exprimé seulement une opinion, elle paraissait en effet être un retour vers l'assemblée de la basilique de Saint-Paul, vers cette Union prussienne détruite à Olmutz. Aussi l'Autriche et les autres États teutons envoyèrent-ils le 2 février 1862 au cabinet de Berlin des notes identiques ; ils protestaient hautement contre toute réduction des droits souverains des princes régnants et invitaient la Prusse, en lui rappelant les nombreux échecs qu'elle avait dû subir dans la question de l'unité teutonique, à prendre part à des conférences ayant pour but la création d'un directoire ainsi que la formation d'une assemblée composée de délégués. Le cabinet de Berlin refusa.

Pendant ce temps la nouvelle Chambre prussienne, en opposition formelle avec les vues du ministère, voulait lui forcer la main dans la question de l'unité allemande en déclarant l'existence actuelle de la Diète illégale. Et pour rendre toute entente à jamais impossible, elle voulait refuser les crédits nécessaires aux réformes militaires. Le ministère donna sa démission ; comme la Chambre devait discuter le 11 mars la question de l'unité allemande, le roi, voulant à tout prix éviter cette discussion dangereuse, fit prononcer la dissolution de l'Assemblée. Ce fut le prince Hohenlohe-Ingelfingen qui forma le nouveau cabinet, dont Roon continua à faire partie.

Les élections furent une défaite sanglante pour le nouveau ministère ; la session commença sous les auspices les plus défavorables pour le gouvernement, et enfin le 23 septembre 1862 la Chambre refusa formellement de voter les crédits pour l'entretien des régiments de formation récente.

XII

La situation paraissait désespérée ; le roi, profondément découragé, appela Bismarck, alors aux eaux à Biarritz. Il avait longuement hésité avant de lui offrir le ministère, car l'opinion

publique, la cour, la reine elle-même, étaient contre le réactionnaire farouche, contre l'homme sans scrupules qui déjà plusieurs fois d'un ton prophétique avait proclamé la nécessité d'amener l'union allemande par le sang et par le fer. Bismarck, de son côté, avait quelque répugnance à prendre la direction du gouvernement; mais, sujet fidèle et dévoué de son roi, il obéit.

Il allait se trouver en face d'un chaos politique, d'une anarchie de tempête pareille à une mer furieuse et démontée. Une nouvelle crise de l'Association douanière venait de surgir, provoquée par les traités de commerce signés le 2 août 1862 par la France et la Prusse, sous réserve pour cette dernière de ratification ultérieure par les signataires de la convention douanière. La Saxe, la Hesse électorale, la Hesse-Darmstadt et le Nassau avaient donné leur assentiment, mais l'Autriche et les autres États teutons protestaient avec véhémence. Le mouvement pangermaniste en faveur de l'Allemagne unie, entretenu par l'agitation incessante de l'Association nationale, avait atteint son apogée. Les députés libéraux de tous les États s'étaient mis aussi à la tête du mouvement et se réunissaient en un congrès périodique dont la première séance eut lieu à Weimar le 28 septembre 1862; son programme était l'unité nationale sur les bases de la constitution votée en 1848 par l'Assemblée de Francfort. L'opinion publique s'était emparée du conflit permanent dans la Hesse électorale et faisait cause commune avec le droit constitutionnel des Hessois dans sa lutte contre le terrorisme du prince-électeur et l'arbitraire de la Diète de Francfort.

Mais toute cette exaltation pangermaniste ne se basait que sur des conceptions idéales, car dès qu'un projet quelconque se dessinait plus nettement, les intérêts divers que ce projet menaçait entraient en jeu dans une lutte formidable, dont le résultat final était toujours un nouvel essor donné au particularisme. A ces déchirements continuels venait s'ajouter la menace d'un conflit permanent avec le Danemark au sujet du Holstein, tandis qu'en Pologne une révolution sanglante, saluée avec enthousiasme par la presse européenne, menaçait de provoquer une

rupture entre la Russie et la Prusse ou d'attirer à ce pays les colères de Napoléon III.

Bismarck essaya d'amener une entente entre le ministère et la Chambre prussienne, mais ce fut peine perdue. Le budget modifié par la Chambre des députés ayant été repoussé par la Chambre des seigneurs, qui avait accepté celui du gouvernement, le ministre résolut de passer outre et de gouverner sans budget légalement voté par les deux Chambres.

L'Autriche avait proposé de former une assemblée de délégués auprès de la Diète d'après sa note du 2 février 1862. Bismarck eut à cette occasion, avec l'ambassadeur autrichien, le comte Karolyi, une entrevue dans laquelle il précisa la situation. Il reprocha à l'Autriche de vouloir s'assurer par des intrigues une majorité formelle et illégale à la Diète; il n'hésita pas à déclarer que, si elle ne cessait ses menées, il serait obligé de considérer l'autorité de cette assemblée comme ayant cessé d'exister et de rappeler le délégué prussien. « L'Autriche, ajouta-t-il, a le choix entre sa politique actuelle, hostile à la Prusse, et une entente honorable avec le cabinet de Berlin. Mon vif désir serait cette dernière solution. Mais elle ne sera possible que si l'Autriche cesse ses intrigues auprès des cours d'Allemagne[1]. »

Bismarck était convaincu à cet instant que la situation était intenable et qu'il fallait absolument sortir de l'antagonisme perpétuel de l'Autriche et de la Prusse. Il s'était parfaitement rendu compte des diverses solutions que comportait le problème de l'unité allemande, mais il était loin de préconiser une théorie plutôt qu'une autre. Son idée directrice était que la Prusse devait toujours gagner du terrain sans jamais reculer ni perdre courage. Son but n'était pas une Allemagne idéale et chimérique, mais une Prusse toujours grandissante dans une réalité absolue. Cependant des obstacles en apparence insurmontables s'amoncelaient sur son chemin. A un petit nombre d'exceptions près, tous les Allemands étaient contre lui. La cour de Berlin intriguait

[1] 4 décembre 1862.

continuellement contre sa politique. Il était détesté de la majorité libérale du pays, qui ne voyait en lui que le violent réactionnaire, tandis que l'Autriche et les autres États teutons conservateurs le considéraient comme l'ennemi de la Confédération à cause de son hostilité contre leur politique conservatrice et de ses velléités sanguinaires. La malchance le poursuivait constamment ; il n'arrivait pas à donner à son pays la situation qu'il briguait pour lui à l'extérieur, et il se voyait à l'intérieur en présence d'un conflit durable, menaçant d'absorber dans une friction continuelle les forces morales du pays.

En 1863, l'Autriche, encouragée par la situation difficile où se trouvait la Prusse, voulut tenter un nouvel essai de réforme de la Confédération. A cet effet l'empereur invita les princes d'Allemagne à se réunir en un congrès à Francfort et fixa la date de la réunion au 16 août. Le roi de Prusse refusa d'y prendre part, trouvant qu'il fallait d'abord laisser aux ministres le soin d'étudier les réformes proposées. L'empereur d'Autriche passa outre et l'ouverture du congrès eut lieu en grande pompe à la date fixée.

Les propositions à l'étude comprenaient l'institution d'un directoire de cinq membres ayant à ses côtés un conseil fédéral. Tous les trois ans des délégations envoyées par les chambres des États teutons devaient se réunir à Francfort. C'était en somme le projet de Fröbel avec quelques modifications.

Au cours des négociations le roi de Saxe se rendit à Baden, où se trouvait momentanément le roi de Prusse, pour l'inviter une seconde fois à prendre part au congrès ; mais celui-ci refusa de nouveau. Beaucoup de princes regrettaient l'absence de la Prusse et craignaient des résolutions trop hâtives. Néanmoins 25 d'entre eux signèrent une convention par laquelle les réformes projetées auraient acquis force de loi si tous les États, y compris la Prusse, donnaient leur assentiment [1]. Cette convention fut transmise au cabinet de Berlin avec l'invitation d'y adhérer. Le roi de Prusse

[1] 1er septembre 1863.

refusa nettement, après avoir consulté ses ministres [1] : « Les besoins réels et les intérêts de la nation allemande ne sont pas sauvegardés par l'adoption des réformes proposées. Une garantie pour ces intérêts et ces besoins ne sera obtenue que par une représentation nationale réelle, issue du concours direct de toute la nation. La Prusse n'acceptera de sacrifier une partie de son autonomie qu'au prix de cette garantie, car celle-ci lui donnera toute sécurité que ce sacrifice sera fait au profit de la nation et non en faveur des intérêts particuliers ! » Tel fut l'avis des ministres prussiens.

Les députés libéraux de l'Allemagne s'étaient réunis à Francfort pour se concerter au sujet des propositions autrichiennes. L'avis unanime fut que pour obtenir une solution satisfaisante le concours et l'assentiment d'un parlement librement élu étaient nécessaires. L'Association nationale combattit énergiquement le projet de réforme, parce qu'il ne donnait pas satisfaction au sentiment national.

Le gouvernement autrichien parut un moment décidé à donner suite au projet malgré la résistance de la Prusse. Il voulait que les autres États se joignissent à lui ; mais ceux-ci refusèrent. Ils ne voulaient pas de Confédération sans Autriche, mais ils n'en voulaient pas non plus sans Prusse.

Lord Russell se crut obligé de manifester son opinion au cabinet de Berlin et conseilla à Bismarck [2] de ne pas s'arrêter plus longtemps à l'idée d'un parlement national : « Car si vous employez le suffrage restreint, disait-il, vous indisposez les libéraux ; si vous donnez la préférence au suffrage universel, vous ouvrez vos portes à la révolution. » La réponse de Bismarck est caractéristique [3] : « Nous ne suivons pas une doctrine politique, mais nous défendons les intérêts matériels prussiens, qui sont ceux de la majorité de la nation allemande. Le peuple allemand a les mêmes intérêts que nous, mais non les gouvernements. La

[1] 22 septembre 1863.
[2] Dépêche du 30 septembre 1863.
[3] Dépêche du 8 octobre 1863.

Prusse a besoin d'un contrepoids contre leur politique de dynastie et ne peut le trouver que dans une représentation nationale. »

Le conflit entre l'Autriche et la Prusse semblait donc arrivé à son plus haut point, quand il trouva tout à coup un dérivatif dans la question du Schleswig-Holstein.

Le 15 novembre 1863 le roi Frédéric VII de Danemark était mort, le dernier de sa lignée. La question de la succession des duchés de Schleswig et de Holstein était donc posée; or le protocole de Londres de 1852 réunissait les duchés à la couronne de Danemark sous l'obligation d'en respecter l'autonomie et de ne pas porter atteinte aux droits nationaux de leurs populations allemandes, aussi bien dans le Holstein, qui faisait partie de la Confédération germanique, que dans le Schleswig, qui ne devait pas être séparé de l'autre duché.

Les Danois, niant l'autorité allemande sur le Schleswig, avaient décrété en 1863 son annexion complète, malgré le traité de Londres qui garantissait son union avec le Holstein. La Confédération germanique, après avoir épuisé tous les moyens diplomatiques pour empêcher cette division, résolut d'occuper le Holstein *manu militari*, car ce duché était soumis à la juridiction de la Diète. A son avènement au trône de Copenhague, Christian IX fut forcé par la démocratie de continuer la politique suivie jusque-là. Un conflit était d'autant plus inévitable que le duc d'Augustenburg, se refusant à reconnaître le pacte d'indemnité signé par son père, faisait valoir ses droits à la succession des duchés [1]. L'opinion publique en Allemagne s'enthousiasma pour lui; la Chambre prussienne, par 261 voix contre 63, déclara le 2 décembre 1863 que l'honneur et l'intérêt de l'Allemagne exigeaient la reconnaissance intégrale des droits du duc.

Bismarck était décidé à la guerre; c'était le meilleur moyen de détourner en Prusse l'opinion publique du conflit permanent

[1] Les Danois, pour éviter de mentionner les droits de la famille d'Augustenburg, n'avaient pas donné au pacte d'indemnité la forme d'un acte de renonciation, mais bien celle d'une promesse que le duc d'Augustenburg n'entreprendrait rien contre la succession du prince Christian de Glücksburg.

entre le ministère et la Chambre. Mais, calculant d'avance les avantages possibles pour son pays, il ne voulait pas briser le traité du 8 mai 1852 pour faire le jeu du duc d'Augustenburg; il déclara donc qu'il ne reconnaissait pas ses droits, et que s'il mobilisait, c'était uniquement pour faire respecter le traité de Londres violé par le Danemark.

Ce fut alors un tolle général en Allemagne contre lui. Mais l'Autriche, très conservatrice, voulant aussi faire respecter le traité en question, refusa de reconnaître les droits du duc. Heureuse d'être un instant d'accord avec la Prusse après la défection des États moyens de l'Allemagne, elle n'avait pas d'arrière-pensée, tandis que Bismarck, au contraire, cherchait dans sa politique décisive des avantages marqués pour la Prusse.

Si le Danemark ouvrait les hostilités, le traité de Londres n'existait plus; alors le chancelier prussien était décidé à s'assurer le maximum possible d'avantages.

Pour ne pas s'attirer les colères des puissances, il voulait respecter pour la forme le traité de 1852, réservant au Danemark l'imprudence de le briser. Mais l'opinion publique en Allemagne s'était soulevée contre lui, parce que respecter le protocole de Londres voulait dire laisser la souveraineté des duchés au roi de Danemark; et, comme en 1848, les Allemands se passionnaient pour la cause des duchés.

L'Autriche ne voulait pas commencer les opérations sans une entente préalable avec la Prusse au sujet du sort ultérieur du Schleswig-Holstein. Mais Bismarck, désirant se réserver toute latitude pour l'avenir, réussit à imposer sa volonté aux hésitations de Rechberg; l'on convint de remettre la solution de cette question à plus tard. C'est sous cette condition que fut signé le 16 janvier 1864 le traité d'alliance entre les deux puissances.

L'opinion publique était très irritée contre cette guerre; en Allemagne, parce que Bismarck ne faisait pas cause commune avec ceux qui voulaient reconnaître les droits du duc d'Augustenburg; en Autriche, parce que l'on blâmait Rechberg de s'être uni au cabinet de Berlin, qui, par sa politique anticonstitutionnelle,

s'était attiré la mésestime de tous. Schmerling fut obligé à contre-cœur de défendre cette politique du cabinet de Vienne, qu'il désapprouvait.

Le résultat de la guerre fut l'occupation presque totale du Jutland et la défaite complète des Danois.

En présence des succès des troupes austro-prussiennes, l'opinion des États moyens de l'Allemagne se modifia ; la Saxe proposa à la Diète de rechercher s'il ne conviendrait pas de prendre part formellement à la guerre pour pouvoir plus tard intervenir lors de la signature du traité de paix. La Diète résolut d'envoyer, avec l'approbation de l'Autriche et de la Prusse, un délégué aux conférences et choisit à cet effet von Beust. C'est une particularité intéressante que la Confédération germanique ait été représentée séparément à côté de la Prusse et de l'Autriche. Von Beust pouvait être d'ailleurs considéré dans une certaine mesure comme le représentant du peuple allemand, car il était porteur d'une protestation en faveur des duchés signée par 1,353 députés des pays teutons.

A la première conférence qui eut lieu à Londres encore pendant la guerre [1], Bismarck, considérant le traité de 1852 comme ayant cessé d'exister par suite de l'ouverture des hostilités, demanda que le Schleswig-Holstein fût organisé en un État indépendant ayant pour duc le roi de Danemark. Les Danois, croyant encore à une aide quelconque de la part de l'Angleterre, rendirent au chancelier prussien le service éminent de refuser cette proposition ; comme il ne fut pas possible de s'entendre, les conférences furent interrompues et les hostilités continuèrent.

Le 12 juillet le Danemark fut contraint d'offrir la paix. Elle fut accordée, à la condition qu'il abandonnerait tous ses droits sur le Schleswig-Holstein et le Lauenburg à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse, avec garantie d'approbation formelle des mesures ultérieures à prendre par ces deux souverains. Le traité de paix fut signé à Vienne le 30 octobre suivant.

[1] 25 avril 1864.

Aucune résolution n'avait été prise au sujet du sort futur des duchés, l'Autriche s'étant laissé persuader par Bismarck de décider cette question seulement après la campagne. Les deux puissances ayant maintenant des droit scommuns, il s'agissait de les déterminer exactement, c'est-à-dire de se partager le butin. L'Autriche se trouvait dans une situation fort embarrassante; d'une part elle ne voulait pas abandonner les duchés à la Prusse, d'autre part elle ne pouvait pas non plus soutenir les prétentions du duc d'Augustenburg, car, le Schleswig-Holstein étant une position avancée vers le Danemark, la Prusse aurait toujours exigé comme garantie de ses propres frontières la suprématie militaire sur les duchés. Quant à les conserver elle-même, il ne fallait pas y songer. Donc partout et toujours la prépondérance de la Prusse! Rechberg avait donné sa démission et avait été remplacé par le comte Mensdorff-Pouilly, homme de caractère indécis. C'était d'autant plus fatal pour l'Autriche que Bismarck, maintenant toujours sa direction, allait droit à son but, c'est-à-dire à l'annexion pure et simple des duchés.

Pour ne pas avouer ses prétentions dès le début, il avait commencé par négocier avec le duc Frédéric. Déjà, pendant la guerre, il lui avait déclaré que les duchés devaient former une marche du nord pour la protection de l'Allemagne et que par conséquent leur organisation devait concorder avec les institutions militaires allemandes et prussiennes. Le duc, mal conseillé, le prit de très haut et refusa de se prononcer à ce sujet. L'Autriche, après la signature du traité de paix, proposa de lui transférer les droits acquis sur les duchés par les deux grandes puissances teutonnes. La Prusse exigea d'abord des garanties pour que ses intérêts en jeu dans l'organisation définitive du Schleswig-Holstein ne pussent être dépendants de la volonté du prince, de l'opinion des Chambres ou de l'antagonisme des partis. Par conséquent l'organisation militaire et maritime des duchés devait être en rapport avec les institutions prussiennes. Le 21 février 1865 la Prusse formula nettement ses prétentions, qui, tant au point de vue germanique qu'au point de vue prussien,

paraissaient justifiées ; néanmoins l'Autriche et le duc les déclarèrent inacceptables.

Il est intéressant de constater que le 27 février, jour où le refus de l'Autriche fut connu, le ministre de la guerre Roon demanda au général de Moltke un rapport sur les forces militaires autrichiennes. Le cabinet de Berlin commençait à entrevoir la possibilité d'un conflit.

Les populations des duchés avaient pris fait et cause pour leur duc et refusaient toute prépondérance à la Prusse. Le sentiment général de l'Allemagne se déclarait pour Frédéric d'Augustenburg; l'Association nationale et le congrès des députés libéraux proclamaient des résolutions dans ce sens ; la Bavière, la Saxe, le Hesse-Darmstadt, voulaient à tout prix le couronnement du duc ; l'Autriche le désirait aussi, mais sous la réserve expresse que ce fût possible sans troubler son entente momentanée avec la Prusse. Celle-ci, tout en négociant avec le cabinet de Vienne, fit ériger une station de marine militaire dans le port de Kiel; l'Autriche, après avoir protesté, fit de même pour sauvegarder ses droits. Pendant ce temps l'agitation incessante en faveur du duc continuait dans le Holstein, sous l'œil bienveillant du commissaire autrichien, malgré les protestations du commissaire prussien.

A Berlin les opinions étaient très partagées : Bismarck était décidé à une guerre contre l'Autriche, qu'il considérait comme inévitable. Pour lui ce n'était pas une question de droit, mais une question de force. Moltke et Roon étaient pour l'annexion complète des duchés. Mais le kronprinz Frédéric menait une campagne terrible contre la politique de Bismarck et voulait à tout prix la paix. Cette lutte continuelle entre ces deux hommes fut la cause de leur profonde inimitié. Bismarck réussit à gagner à son opinion le roi de Prusse, et vers la fin de juillet 1865 la guerre contre l'Autriche paraissait être une chose décidée. Mais en présence de la résistance opiniâtre du kronprinz et de sa famille tout entière, le roi hésitait encore, d'autant plus que l'Autriche semblait disposée maintenant à une entente.

Sur ces entrefaites le ministère Schmerling tomba à Vienne. Les conservateurs arrivèrent au pouvoir; Belcredi et Esterhazy, les nouveaux ministres, ne voulaient pas d'union avec les États moyens de l'Allemagne, où dominait le libéralisme, pour agir contre la Prusse. On arriva à s'entendre et le 14 août 1865 fut signé à Gastein un traité où les deux puissances se faisaient des concessions mutuelles. Le Lauenburg était cédé à la Prusse pour 2 millions et demi de thalers. Le gouvernement en commun, cause des différends, fut abandonné; l'administration du Schleswig fut confiée à la Prusse, celle du Holstein à l'Autriche. Mais la Prusse conservait des avantages: dans le Holstein elle gardait Kiel ainsi que les routes stratégiques conduisant au Schleswig.

Ce traité suscita un mécontentement général dans toute l'Allemagne; en effet il séparait totalement les deux duchés, dont les droits séculaires étaient de rester unis. La population du Schleswig-Holstein protesta avec véhémence; le congrès des députés libéraux qui s'était réuni à Francfort le 1er octobre déclara que ce traité violait tout droit et toute sécurité en Allemagne; il enjoignit à toutes les chambres de refuser le vote de tout emprunt et de tout impôt propre à favoriser cette politique terroriste. La France[1] et l'Angleterre[2] même crurent devoir manifester leur mécontentement.

Les raisons qui ont déterminé les deux grandes puissances teutonnes à signer ce traité sont assez obscures. Elles trouvent leur justification dans la situation politique de l'Europe centrale, dans l'incertitude où l'on se trouvait de l'attitude future de la France et de l'Italie. Pourtant Bismarck avait fait sonder le gouvernement italien à Florence, et la réponse n'avait pas été défavorable à la Prusse. Mais il était difficile pour le chancelier prussien de décider son roi à s'allier avec l'Italie, née de la révolution contre l'Autriche; plus difficile encore était de combattre l'opinion publique, qui aurait vivement blâmé une alliance avec un pays étranger dirigée contre un pays teuton. Quant à l'attitude

[1] Circulaire ministérielle du 29 août 1865.
[2] Dépêche de lord John Russell du 15 septembre 1865.

de la France, on en était réduit aux conjectures. L'on jugea donc prudent de terminer momentanément le conflit et l'on se décida à signer un traité qui n'était qu'un pis aller provisoire.

Les effets de ce pis aller ne tardèrent pas à se faire sentir. L'agitation pour le duc d'Augustenburg augmenta; les facultés de droit allemandes tendaient à prouver ses droits sur les duchés, tandis qu'au contraire les jurisconsultes de la couronne, à Berlin, déclaraient que l'Autriche et la Prusse étaient les seuls souverains du Schleswig-Holstein en vertu de la cession qu'en avait faite le roi Christian IX. Le 18 octobre le duc d'Augustenburg se montra dans le Schleswig, à Eckernförde, et reçut les hommages de ses partisans. Le général de Manteuffel, gouverneur du Schleswig, le menaça d'emprisonnement s'il recommençait. En janvier 1866 le parti du duc tint une grande réunion publique à Altona, sans que le gouverneur autrichien du Holstein, le lieutenant-maréchal de Gablenz, s'y fût opposé. Au cours de cette réunion des paroles violentes furent prononcées contre la Prusse. Ce fait eut pour résultat un échange de notes très aigres entre Berlin et Vienne.

Le 28 février eut lieu à Berlin un conseil de ministres auquel assistait le général de Manteuffel; ce dernier, quoique très favorable à l'Autriche, s'était rendu compte au cours de son administration que la situation actuelle était intenable et qu'il fallait l'annexion complète des duchés. A l'unanimité l'on déclara ne pas vouloir céder à l'Autriche et l'on résolut de se préparer à toute éventualité. Des négociations furent immédiatement engagées avec la France et l'Italie.

Napoléon III, dans sa sympathie pour l'Italie, voyait d'un œil favorable la Prusse se rapprocher d'elle. Il espérait qu'un conflit entre les deux grandes puissances teutonnes les affaiblirait et briserait à jamais leur union, qui le gênait. Il était loin de penser que la Prusse ne cherchait une guerre que pour obliger l'Autriche à lui céder toute prépondérance sur l'Allemagne et à en sortir. Il conseilla donc vivement à l'Italie de s'unir à la Prusse afin que cette dernière pût agir contre l'Autriche avec chance de succès.

Le général Govone arriva à Berlin au commencement de mars pour discuter les bases de l'alliance. Les pourparlers durèrent près d'un mois; l'Italie, mise en éveil par le traité de Gastein, craignait que la Prusse ne l'abandonnât au moment décisif. L'attitude encourageante de Napoléon III la décida.

Bismarck ne voulait pas une guerre avec l'Autriche sans le motif sérieux de l'unité allemande. Le 8 avril fut signé un traité d'alliance par lequel l'Italie s'engageait pour une durée de trois mois à aider la Prusse de toutes ses forces militaires, si celle-ci se trouvait dans la nécessité de commencer les hostilités; cette nécessité serait établie si les propositions du cabinet de Berlin au sujet d'une réforme de la Confédération germanique en rapport avec les besoins de la nation allemande étaient repoussées par les autres gouvernements teutons.

L'Autriche, inquiète de la tournure que prenait la situation, avait commencé ses armements et s'était mise secrètement en rapport avec les États moyens d'Allemagne, qu'elle voulait de nouveau se rendre favorables[1].

Elle manifesta son intention d'invoquer, en cas d'une rupture provoquée par la Prusse, l'aide de la Diète et de s'en remettre à la décision de cette dernière pour les mesures à prendre dans la question du Schleswig-Holstein. La Prusse s'adressa aussi le 24 mars aux États d'Allemagne, afin de protester contre les mesures militaires de l'Autriche et pour demander quelle serait leur attitude dans le cas d'une attaque de la part de la monarchie des Habsbourg; elle annonça de plus son intention de proposer prochainement des réformes de la Confédération.

Le 9 avril Bismarck fit le premier pas décisif en proposant à la Diète de former une assemblée nationale élue par le suffrage universel appelée à discuter un projet de réforme de la Confédération germanique établi et rédigé par les gouvernements. Il demandait que l'on fixât le jour de la convocation de ce parlement, car l'expérience lui disait que sans cela il n'eût pas été possible d'amener une entente entre les cabinets.

[1] Note circulaire du cabinet de Vienne en date du 16 mars 1866.

La proposition de Bismarck fut renvoyée à une commission, qui ne se hâta pas de présenter un rapport à ce sujet. Pendant ce temps des notes, pour la plupart très aigres, étaient échangées entre Vienne et Berlin. Enfin l'Autriche proposa le désarmement; mais comme elle déclarait ne pouvoir désarmer que les garnisons de Bohême et être forcée de maintenir ses armements contre l'Italie, la Prusse refusa, disant qu'elle ne consentirait qu'à un désarmement général. L'Autriche ne pouvait ni ne voulait l'accepter; elle proposa à la Prusse de s'en remettre pour la question du Schleswig-Holstein à la décision de la Diète. Sans attendre la réponse de Berlin, elle commença à mobiliser immédiatement les garnisons de la Bohême. Elle était déjà trop engagée dans sa politique belliqueuse pour pouvoir s'arrêter.

La panique avait envahi les autres États teutons; la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg, mobilisaient leurs troupes. En Prusse l'opinion publique réclamait la paix; devant l'attitude craintive de la Chambre, le roi en fit opérer la dissolution et appela le peuple aux urnes pour connaître ses véritables sentiments sur la menace d'une guerre prochaine. L'opinion publique en France était surexcitée par les nouvelles alarmantes venant d'Allemagne. Thiers, dans un discours fulminant prononcé à la Chambre le 3 mai, blâmait la politique de Napoléon III favorable à la Prusse : « Car cette puissance, disait-il, ne veut la guerre avec l'Autriche que pour constituer l'union allemande à la faveur de la victoire; le premier devoir d'un patriote français est d'empêcher l'ouverture des hostilités. » Il demandait que l'on refusât toute aide à l'Italie; par cela même la Prusse n'aurait pas osé prendre l'initiative. Napoléon III proposa de convoquer un congrès pour régler la question de la Vénétie et celle du Schleswig-Hostein[1]; mais l'Autriche rendit cette mesure inexécutable en demandant d'avance que l'on ne pût délibérer sur une cession de territoire[2].

[1] Note circulaire du 24 mai 1866 envoyée aux chancelleries de Berlin, Florence, Francfort et Vienne.

[2] Rapport du duc de Gramont à Napoléon 11/24 mai 1866; note circulaire de la chancellerie viennoise du 1er juin 1866.

Le 1er juin, le cabinet de Vienne s'en remit formellement pour la question du Schleswig-Holstein à la décision de la Diète et annonça qu'il allait convoquer les États généraux du Holstein pour entendre leur avis. La Prusse répondit que c'était violer le traité de Gastein et qu'on se trouverait alors dans la situation créée par le traité de paix de Vienne. Le général Manteuffel déclara au gouverneur autrichien du Holstein, en vertu d'ordres reçus, qu'il occuperait militairement ce duché, lui laissant toute faculté d'en faire de même pour le Schleswig, afin de rétablir l'état de choses conformément au traité de Vienne. Le 7 juin les troupes prussiennes entrèrent dans le Holstein ; mais von Gablenz refusa de constituer un gouvernement commun des deux duchés. Manteuffel annula la convocation des États généraux, proclama qu'il prenait possession du gouvernement au nom du roi de Prusse et annonça qu'il convoquerait les États généraux communs aux deux duchés. Les troupes autrichiennes n'occupèrent pas le Schleswig, mais se retirèrent dans le Hanovre.

Le 10 juin, la Prusse communiqua aux gouvernements de l'Allemagne un projet de réforme de la Confédération sur la base du moyen terme proposé par von Gagern en 1849. Le 11[1] l'Autriche demanda à la Diète de mobiliser tous les contingents militaires non prussiens, parce que la Prusse en occupant le Holstein s'était fait justice elle-même, ce qui était interdit par l'article 19 de la convention de Vienne annexée au pacte fédéral. Cette proposition fut acceptée le 14 juin par 9 voix contre 6. Alors le délégué prussien déclara que cette décision était une violation flagrante du pacte fédéral, qui ne reconnaissait aucune déclaration de guerre entre confédérés, mais seulement des mesures prises en vertu de la loi exécutive; or cette loi établissait certaines formalités et délais qui n'avaient pas été observés; par conséquent, il devait considérer la Confédération comme ayant cessé d'exister. Il ajoutait que néanmoins son gouvernement était prêt à conclure

[1] Le 12 juin fut signé entre la France et l'Autriche le traité par lequel cette dernière puissance s'engageait à céder la Vénétie à l'Italie, quelle que fût l'issue de la guerre avec la Prusse.

une nouvelle union sur des bases plus modernes avec les gouvernements disposés à le faire. Il quitta ensuite l'assemblée de la Diète au milieu des protestations de la majorité. C'était la guerre inévitable.

XIII

La Prusse envoya immédiatement une sommation aux États limitrophes pour demander leur neutralité ainsi que leur assentiment à la convocation d'un parlement national; ayant essuyé un refus, elle fit aussitôt entrer ses troupes dans la Saxe, dans le Hanovre et dans la Hesse électorale. L'armée autrichienne s'était massée dans la Bohême.

La campagne de 1866 a été diversement commentée et appréciée par les historiens. On a voulu en faire une guerre de cabinet provoquée par la Prusse dans le but d'acquérir à main armée des avantages; mais ses origines remontent bien plus haut : elle n'est en réalité qu'un corollaire logique de 1849. L'on avait fini par reconnaître que toute union nationale des Allemands était impossible si les deux grandes puissances continuaient à faire partie de la Confédération. Ce que l'assemblée de Francfort n'avait pu amener à cause de son manque de moyens de coercition, ce que l'Union prussienne n'avait pu atteindre à cause de la faiblesse de la Prusse et de l'énergie de l'Autriche, Bismarck l'obtint par sa politique sans scrupules allant droit au but. Le moment paraissait bien mal choisi. Il avait contre lui l'opinion publique, qui ne comprenait ni n'approuvait ses menées; la cour de Prusse, qui faisait tout son possible pour amener sa chute; la méfiance haineuse des libéraux, qui ne voyaient en lui que le réactionnaire violent, l'homme restant au pouvoir depuis des années au mépris des droits des Chambres et des droits du peuple, l'homme gouvernant sans majorité, sans budgets, vivant d'expédients et des dissolutions continuelles de la Chambre.

Mais il avait compris dans son merveilleux instinct politique

que le moment d'agir était venu. En présence des dissensions intestines provoquées dans le sein de la Confédération par le Particularisme, en présence des complications intérieures dont souffrait l'Autriche, en présence des désirs nationaux de 1848 qui n'existaient plus que dans un idéalisme adapté au *modus vivendi* de l'époque, il n'hésita pas. Sans attendre que l'opinion se déclarât pour lui, il partit tout seul dans une allure de trombe vers son but politique, vers cette Allemagne unie sous la prépondérance de la Prusse, rêvée en 1813, entrevue en 1849 et réalisée seulement en 1871.

L'Europe entière se passionna pour les événements de la guerre de 1866. Tout le monde croyait à une défaite irrémédiable de la Prusse : ce fut avec une stupeur toujours croissante que l'on vit cet État conduire les opérations militaires avec une rapidité foudroyante et réduire successivement ses nombreux ennemis. L'opinion en France, déjà très surexcitée contre la Prusse, sentait ce que Napoléon n'avait jamais voulu comprendre ; aussi la bataille de Sadowa suscita-t-elle une impression douloureuse. Le discours de Thiers du 3 mai avait éclairé la situation et ouvert les yeux au peuple français; l'empereur se vit obligé par le sentiment général, aussi bien que par ses intérêts personnels, d'intervenir lors des premiers pourparlers comme arbitre. L'Autriche d'ailleurs l'en avait prié ; Bismarck ne pouvait refuser de l'accepter comme intermédiaire. Et c'est ainsi que furent engagées, le 26 juillet, à Nikolsburg, quartier général du roi de Prusse, les négociations de paix sur les bases proposées par Napoléon. Elles aboutirent le 28 août 1866 au traité de Prague. En voici les résultats les plus saillants : la Prusse annexa le Schleswig-Holstein, le Hanovre, la Hesse électorale, l'État de Nassau et la ville de Francfort. La Confédération germanique resta détruite pour toujours cette fois et l'Autriche donna son assentiment à la formation d'un État allemand confédéré composé des États situés au nord du Mein. Les États du sud de l'Allemagne devaient rester indépendants ; mais toute faculté leur était accordée de s'unir d'abord entre eux et ensuite à

la Confédération du nord. La Saxe conserva son intégrité. Remarquons enfin que l'Autriche, quoique vaincue par la Prusse, n'eut pas à lui céder de territoire et qu'on se contenta de la frapper d'une contribution de guerre de 20 millions de thalers.

Il est certain que l'Autriche dut à Bismarck la modération des tributs qui lui furent demandés. Le chancelier prussien, en se montrant magnanime, désirait non seulement rendre possible une entente ultérieure avec l'Autriche, mais aussi rassurer les États de l'Allemagne pour pouvoir immédiatement poser les bases de sa politique future. Ce qu'il fit par des traités rigoureusement tenus secrets de part et d'autre. D'ailleurs il venait d'obtenir le succès le plus éclatant et la prudence lui recommandait de modérer ses prétentions. Il lui suffisait pour le moment d'avoir atteint ce que la Prusse avait vainement essayé de réaliser en 1850. Il venait de récolter les premiers fruits de sa politique, que dans sa conviction absolue il avait dirigée, en vrai Prussien, contre l'Autriche comme le seul obstacle s'opposant à la monarchie des Hohenzollern. Il avait obtenu encore plus que l'hégémonie prussienne : il venait de conquérir définitivement l'opinion publique de l'Allemagne. Celle-ci, après cette guerre, qu'elle n'avait cessé de condamner, reconnaissait avec étonnement son erreur profonde; elle se rendait compte que Bismarck tendait à réaliser pratiquement le vif désir de l'union nationale caressé si longtemps par les Allemands.

Ce revirement de l'opinion se fit sentir dès le début de la campagne, lors des premières victoires des armées prussiennes. Aussi les élections du 4 juillet assurèrent-elles une grande majorité aux conservateurs et aux libéraux modérés. Le 5 août la session des Chambres prussiennes fut ouverte; dans le discours du trône le gouvernement déclara qu'ayant, à cause du conflit intérieur, administré le pays pendant plusieurs années sans budget légal, il se verrait obligé de demander la sanction ultérieure des dépenses pour terminer une fois pour toutes le conflit, le budget de l'armée devant être dorénavant du ressort de la Confédération.

Inutile de dire qu'en présence des succès militaires et diplomatiques de la Prusse, les Chambres sanctionnèrent les dépenses et accordèrent tous les crédits demandés. Les libéraux modérés qui avaient formé l'opposition s'étaient maintenant ralliés à Bismarck, dont ils avaient compris les intentions. Le comte Schwerin, leur chef, déclara que dorénavant il soutiendrait le ministère pour qu'il pût fortifier l'unité allemande et la prépondérance de la Prusse. L'entente était complète entre le gouvernement et le pays; le cabinet avait une forte majorité, composée des conservateurs, des libéraux modérés et du parti national libéral, fraction très importante formée récemment. Elle avait dû sa naissance d'abord à la politique pangermaniste du ministère et ensuite à la demande de sanction des dépenses faites sans budget légal, ce qui avait démontré l'intention du gouvernement de revenir à la politique constitutionnelle abandonnée pendant la durée du conflit.

Le cabinet de Berlin, après avoir pris les mesures administratives nécessaires dans les États annexés, ce qui souleva maintes difficultés, surtout dans le Hanovre, où se formèrent de véritables conspirations contre la Prusse, procéda à l'étude de la constitution pour la nouvelle Confédération du nord. Le 15 décembre 1866 commencèrent à Berlin les conférences entre les délégués des États qui devaient la former ; elles durèrent jusqu'au 2 février 1867. Le 12 du même mois eurent lieu, par le suffrage universel, d'après la loi de 1848, qu'on avait prise comme modèle, les élections pour le Reichstag.

Le 24 février cette assemblée se réunit pour la première fois comme assemblée constituante pour discuter le projet de constitution arrêté par les gouvernements. Celui-ci rappelait la constitution de 1849, mais s'en distinguait par son caractère fédératif, qui respectait plus l'autonomie des différents États. Le pouvoir central devait être confié au roi de Prusse, qui était en même temps chef suprême de l'armée et de la flotte et qui avait le droit de représentation diplomatique, le droit de négocier et de traiter. A côté de ce pouvoir central se trouvait le Conseil fédéral,

composé des représentants des différents États nommés par leurs gouvernements respectifs, et le Reichstag, assemblée nationale élue par le suffrage du peuple. Ces deux organes étaient les seuls facteurs législatifs. Les droits des citoyens n'étaient pas mentionnés dans le projet, afin d'éviter une collision avec la législation intérieure des États.

Cette dernière particularité amena les progressistes à voter contre le projet pour maintenir les droits proclamés par la constitution de Francfort. De plus certains membres de la Constituante trouvaient que le projet rendait l'union trop lâche; les particularistes, au contraire, la considéraient comme trop resserrée et portant atteinte à l'autonomie des États. Bismarck combattit ces fractions par un discours remarquable dans lequel il retraça toute l'évolution du Pangermanisme, en rappelant les échecs de Francfort et d'Erfurt, le sang versé pour l'unité allemande, les efforts incessants enfin couronnés de succès.

Le projet fut modifié dans une certaine mesure par le Reichstag constituant ; les gouvernements adoptèrent en grande partie ces modifications. Elles tendaient surtout à resserrer l'union des États confédérés et à sauvegarder le principe constitutionnel. En ce qui concernait les lois militaires, les gouvernements voulaient que jusqu'en 1871, et même au delà, le budget de l'armée fût réglé une fois pour toutes et ne pût être modifié que par une loi fédérale. Or, le conseil fédéral étant l'organe des gouvernements, ceux-ci auraient pu faire durer cet état de choses selon leur bon plaisir. Les députés réussirent à obtenir à ce sujet quelques concessions qui garantissaient dans une certaine mesure leurs droits constitutionnels budgétaires.

Le 16 avril 1867 le président du Reichstag déclara à l'assemblée que la constitution telle qu'elle avait été votée avait obtenu l'approbation des gouvernements. Les différentes chambres des États faisant partie de la Confédération l'approuvèrent également et l'acceptèrent.

La Confédération du nord ne tarda pas à entrer en relations suivies avec les États du sud de l'Allemagne ; au début celles-ci

furent d'un ordre purement économique et commercial. Le 8 juillet 1867 fut signée une nouvelle convention douanière entre les signataires de l'ancienne, ce qui mit l'association douanière en dépendance étroite de l'organisation politique de la Confédération du nord. En même temps l'on forma un conseil fédéral douanier, en ajoutant au conseil fédéral un certain nombre de délégués des États signataires, et un parlement douanier, en ajoutant au Reichstag un certain nombre de députés élus à cet effet. Le premier acte de ces deux assemblées fut de conclure en 1867 un nouveau traité avec l'Autriche.

Le parti national libéral devint le trait d'union entre les États du sud de l'Allemagne et la Confédération du nord. Peu à peu la méfiance contre la Prusse s'atténua, grâce à la politique raisonnée de Bismark après la guerre de 1866. Le parlement douanier contribua puissamment à amener une entente entre le nord et le sud et à diminuer le parti pris des particularistes allemands contre Berlin. Le grand-duché de Bade paraissait même tout disposé à entrer dans la Confédération; mais Bismark ne voulait pas enfreindre cette clause du traité de Prague en acceptant l'adhésion isolée d'une puissance du sud.

Les socialistes allemands. aujourd'hui si puissamment organisés, apparurent pour la première fois dans le Reichstag en 1867; le premier député socialiste fut Bebel, qui siégea au Reichstag constituant; dans le Reichstag législatif nous apercevons en automne sept députés socialistes.

Il était évident que la situation dans laquelle se trouvait l'Allemagne était essentiellement transitoire, car la Prusse tendait par sa politique à grouper autour d'elle les autres États. et l'on devait arriver tôt ou tard à une nouvelle désagrégation ou à une union complète. L'Autriche, ce premier adversaire redoutable du Pangermanisme, était battue; un autre adversaire se dressait menaçant et barrait le chemin, la France.

Napoléon III avait proposé les bases du traité de paix aux négociations engagées à Nikolsburg entre la Prusse et l'Autriche; il pensait pouvoir obtenir des avantages du côté du

Rhin; mais Bismarck déclina toute concession de ce genre. Drouyn de Lhuys n'avait cessé de conseiller dès le début des hostilités une intervention militaire; l'empereur ne s'était décidé que lorsqu'il était trop tard. Son ministre fut obligé d'endosser la responsabilité de l'attitude de Bismarck et de donner une seconde fois sa démission. L'opinion publique en France était de plus en plus hostile à la Prusse; comme l'avait fort bien dit Rouher en 1866, le sentiment national français souffrait du nouvel état de choses amené en Allemagne et de cette révélation soudaine de la puissance prussienne à Sadowa. Napoléon dirigeait à cet instant ses vues vers la Belgique; Bismarck voulait encore éviter tout conflit, espérant qu'un revirement d'idées dans la politique intérieure de la France détournerait l'attention de la nation de la politique extérieure.

Le grand-duché de Luxembourg faisait partie de l'association douanière allemande, mais non de la nouvelle Confédération du nord. La ville de Luxembourg était forteresse fédérale lors de l'existence de l'ancienne Confédération germanique et avait une garnison prussienne. En janvier 1867, Napoléon III avait entamé des pourparlers avec le roi de Hollande pour la cession du Luxembourg contre une indemnité [1]. L'affaire fut connue à Berlin et devint l'objet d'une interpellation au Reichstag [2]. Alors l'empereur demanda que la ville de Luxembourg cessât d'avoir une garnison prussienne. Le droit de maintenir cette garnison était en effet contestable; Bismarck céda, mais dans une conférence qui eut lieu à Londres [3] il demanda et obtint que la ville cessât d'être forteresse à l'avenir et que le grand-duché demeurât neutre sous la garantie des grandes puissances [4].

La France considéra l'affaire du Luxembourg comme un échec de la politique de Bismarck; tandis que la presse française manifestait sa satisfaction et son ardeur belliqueuse, l'opinion

[1] Proposition faite officiellement au roi par le ministre plénipotentiaire Baudin le 18 mars 1867.

[2] 1er avril 1867.

[3] 7 mai 1867.

[4] Traité signé le 11 et ratifié le 31 mai 1867.

publique en Allemagne montrait un mécontentement non dissimulé. Bismarck fit alors publier dans le *Moniteur* prussien les textes des traités qu'il avait conclus en 1866 avec les États du sud de l'Allemagne et qui avaient été tenus secrets jusque-là; les signataires se garantissaient mutuellement l'intégrité de leurs territoires et s'obligeaient en cas de guerre à mettre à la disposition commune toutes leurs forces militaires; le commandement suprême des armées allemandes devait être remis au roi de Prusse.

Cette publication suscita à des degrés divers une sensation générale. L'Autriche ne s'en montra pas très satisfaite; le nouveau ministre autrichien des affaires étrangères, von Beust (l'ancien ministre saxon), crut devoir manifester ses doutes au sujet de la légalité de ces traités en présence du traité de Prague[1]; en France l'on pensait de même. Napoléon III et l'empereur d'Autriche ayant eu au mois d'août 1867 une entrevue à Salzbourg, par suite de l'impossibilité où se trouvait François-Joseph Ier de se rendre à Paris à l'Exposition universelle à cause de la mort récente de son frère Maximilien au Mexique, l'opinion publique interpréta ce fait comme une entente hostile à la Prusse malgré les protestations officieuses de la France.

XIV

Tandis que les États du sud de l'Allemagne entraient en relations cordiales avec la Prusse, la situation entre Paris et Berlin devenait de jour en jour plus tendue. La politique de Napoléon III au sujet du Luxembourg, de la Belgique et du Schleswig-Holstein éveillait la méfiance de la chancellerie prussienne; par contre, les résultats négatifs de cette politique confirmaient en France cette opinion que Bismarck travaillait à entraver les vues françaises.

[1] Dépêche du 28 juillet 1867.

En 1868, la révolution chassa du trône d'Espagne la reine Isabelle. Les Cortès, après avoir donné une nouvelle constitution au pays, avaient déclaré vouloir rétablir la royauté. Il s'agissait de trouver un souverain. Après avoir fait des propositions successivement au roi de Portugal et à la famille royale d'Italie, après avoir décliné la candidature du duc de Montpensier pour ne pas froisser Napoléon III, on offrit le trône au prince Léopold de Hohenzollern. De là naquit le conflit diplomatique franco-prussien.

Le sentiment national des Français les portait à la guerre; déjà en 1866 l'on pouvait se rendre compte de leur haine sourde envers la Prusse. Tôt ou tard il fallait arriver à une lutte des deux pays. La candidature du prince de Hohenzollern ne fut que le prétexte de ce qui était depuis longtemps inévitable. Quoiqu'elle eût été retirée avec l'assentiment du roi de Prusse [1], l'opinion publique était trop excitée en France et surtout à Paris pour permettre une solution pacifique; le sentiment national en Allemagne était trop engagé pour reculer. La collision devait se produire. Elle eut lieu.

Le 15 juillet 1870, le roi de Prusse revenant d'Ems reçut en gare, à Berlin, un télégramme contenant les déclarations faites par le ministère Ollivier à la Chambre des députés. Un conseil de guerre eut lieu dans la nuit; le premier jour de mobilisation fut fixé pour le lendemain 16 juillet, et des dépêches furent envoyées à tous les États du sud de l'Allemagne pour les informer de la situation. Le même jour Bismarck fit un rapport au Conseil fédéral sur l'incident de la candidature du prince de Hohenzollern. Von Friesen, ministre saxon, approuva au nom de son gouvernement la politique du cabinet de Berlin; et tous les membres du Conseil fédéral se joignirent à lui.

Le 19 juillet Le Sourd remit officiellement au cabinet de Berlin la déclaration de guerre de la France : c'était un résumé des

[1] Dépêches du 12 juillet 1870, au nom du prince Léopold, par le prince Charles-Antoine de Hohenzollern, au maréchal Prim et à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, Olozaga.

communications faites aux Chambres à Paris le 15 juillet. Le Reichstag se réunit; le lendemain il répondait au discours du trône par une résolution prise à l'unanimité qui se terminait par ces mots : « Le champ de bataille sera pour le peuple allemand le terrain de l'entente. » Le 21 juillet, il votait un emprunt de 120 millions de thalers et prolongeait la session législative, qui devait se terminer en octobre, jusqu'à la fin de l'année, pour ne pas devoir procéder à des élections.

Le 16 juillet, le roi de Bavière donnait l'ordre de mobiliser les contingents bavarois. A la chambre de Munich les particularistes et les ultramontains réclamaient la neutralité et refusèrent les crédits demandés; néanmoins le gouvernement eut la majorité et les crédits furent accordés par 101 voix contre 47. Le même fait se produisit dans le Wurtemberg. Dans le grand-duché de Bade, le plus exposé à l'invasion française, la chambre était en vacances; le gouvernement ne la convoqua pas; il était sûr de son avis. Comme le danger pressait, la mobilisation fut ordonnée pour le 16 juillet; l'on arma à la hâte la forteresse de Rastatt et l'on fit sauter le pont de Strasbourg-Kehl.

Le 19 juillet le roi de Bavière télégraphiait au roi de Prusse qu'il mettait sous ses ordres l'armée bavaroise, dont il avait ordonné la mobilisation complète; les autres souverains de l'Allemagne du sud suivirent de près son exemple. Ceux qui avaient cru un instant à la possibilité de séparer le sud du nord furent alors cruellement désabusés; l'Allemagne unie existait réellement, sinon de droit, du moins de fait, puisqu'elle s'était soulevée tout entière à l'occasion d'un conflit où le roi de Prusse seul avait été engagé au début.

L'Autriche avait négocié en septembre 1869 avec la France au sujet d'une alliance. Ces négociations n'avaient pas eu de résultat définitif; aussitôt après que la guerre eut été décidée elles furent reprises. Mais le cabinet de Vienne se trouvait dans une situation des plus embarrassantes : la Russie venait de déclarer qu'elle resterait neutre tant que ses intérêts ne seraient pas lésés. Elle avait donné à entendre qu'elle les considérerait en jeu dans

le cas d'une révolte en Pologne ou bien si l'Autriche se laissait entraîner dans les hostilités contre la Prusse. La chancellerie viennoise désirait la paix entre la France et la Prusse, ainsi que le maintien de l'équilibre entre ces deux nations, pour pouvoir conserver son influence sur les États du sud de l'Allemagne; car ceux-ci, selon l'issue de la guerre, seraient tombés ou bien sous la domination de Napoléon, ou bien sous la prépondérance de la Prusse. Von Beust ne voulait pas d'une part provoquer ouvertement la Russie; d'autre part il craignait d'indisposer Napoléon III en restant dans l'inactivité. Il essaya de gagner du temps; mais le premier ministre hongrois, le comte Andrassy, réussit à faire triompher son opinion [1], qui était de se déclarer immédiatement pour la neutralité, mesure fort sage en présence de l'attitude de la Russie, de l'agitation des Allemands d'Autriche et des Magyars.

En septembre 1870, le roi de Bavière se déclara prêt à engager des négociations pour faire admettre son royaume dans la Confédération du nord. Des conférences eurent lieu à Munich auxquelles prit part le Wurtemberg, un peu plus tard. Le siège en fut ensuite transféré à Versailles, au quartier général du roi de Prusse. Vers la fin de novembre la plupart des traités nécessaires entre la Confédération du nord et les États du sud de l'Allemagne étaient signés. Le Reichstag et les chambres du sud ratifièrent ces traités.

Alors le roi de Bavière proposa le rétablissement de la dignité impériale. Le Reichstag accepta cette proposition à l'unanimité, sauf six voix (socialistes), et envoya au roi de Prusse une députation pour le prier d'accepter la couronne.

Le 18 janvier 1871 la publication de la restauration de l'Empire fut faite par une proclamation du roi de Prusse au peuple allemand; le même jour, eut lieu son élévation solennelle à la dignité d'empereur d'Allemagne.

[1] Conseil de la couronne tenu à Vienne le 18 juillet. Cette décision fut communiquée le 20 juillet par une note circulaire à toutes les chancelleries européennes.

L'œuvre nationale du Pangermanisme, entrevue en 1849, était donc achevée. L'Allemagne se trouvait dans la forme proposée par von Gagern, c'est-à-dire étroitement unie sous l'hégémonie de la Prusse. Mais si le désir de l'unité allemande avait pu être réalisé, c'était parce que M. de Bismarck avait mis cette aspiration au service de sa politique. Seule la diplomatie prussienne réussit à obtenir ce que des millions d'Allemands s'efforçaient en vain d'atteindre.

Au début du dix-neuvième siècle nous voyons la diplomatie autrichienne employer tous les moyens pour paralyser l'essor du Pangermanisme. Elle suit exactement le chemin qu'elle s'était tracé depuis des siècles. C'est par un enchevêtrement d'alliances sans cesse renouvelées qu'elle agit. Schwarzenberg semble un instant s'écarter de cette voie et chercher dans l'audace un moyen d'intimider la Prusse. Mais il revient vite aux traditions séculaires de la chancellerie de Vienne. Aux entrevues de Varsovie et de Skiernewitsch il sollicite et obtient l'appui du tsar. C'est grâce à cet appui, grâce à son attitude conforme aux principes dont s'était inspirée la Sainte-Alliance qu'il réussit à imposer ses conditions à la Prusse.

Son successeur, le comte Buol-Schauenstein, abandonne le terrain de cette politique d'alliances. A partir de cet instant, la diplomatie prussienne va reprendre l'avantage. Bismarck met habilement à profit les aspirations nationales et en tire le parti le plus merveilleux. Il fait du Pangermanisme l'instrument de sa politique, il l'identifie avec les vues du cabinet de Berlin. Merveilleusement secondé par l'organisation militaire de son pays, il ne recule devant aucun conflit, alors même que l'opinion publique de l'Allemagne semble vouloir se déclarer contre lui. Le désir de l'unité nationale est enfin réalisé par le fer et par le sang, qui cimentent profondément l'union intime et effacent les vieilles haines et les anciennes rancunes.

Il semble donc que cette œuvre s'arrête ici dans la satisfaction de sa destinée accomplie; le Chancelier de fer lui-même manifesta à plusieurs reprises son intention de considérer le mouve-

ment national de presque tout un siècle comme ayant atteint son but.

Mais tel ne fut pas l'avis de tous; après un instant de repos amené par la lassitude de l'effort immense, le nouveau désir d'une prépondérance ultérieure, d'un accroissement futur se fit sentir. De même qu'en 1849 les ultra-pangermanistes votèrent contre le projet de von Gagern, parce qu'ils ne voulaient pas renoncer à comprendre les Allemands de l'Autriche parmi les sujets de l'empire d'Allemagne, de même les Pangermanistes d'aujourd'hui tournent leurs convoitises vers les provinces teutonnes de la monarchie austro-hongroise. Profitant de l'expérience acquise qui leur a montré les dangers d'un mouvement révolutionnaire éclatant trop tôt, c'est par une évolution lente et progressive, par une agitation incessante qu'ils préparent le terrain sur lequel ils se promettent d'opérer avec fruit; c'est avec une patience opiniâtre qu'ils travaillent pour atteindre leur but, prêts à tirer parti de toute éventualité politique surgissant dans le sein de la monarchie des Habsbourg pour se rapprocher lentement de la réalisation de leurs vœux.

Aujourd'hui, l'évolution finale du Pangermanisme est devenue un danger permanent pour l'Europe. C'est avec une angoisse sourde que les peuples tournent leurs regards vers la Bohême, ce foyer d'une contagion possible. Dans un ouvrage des plus remarquables paru récemment, et intitulé *l'Europe et la question d'Autriche au seuil du vingtième siècle*, M. André Chéradame a clairement exposé la situation. Son livre n'est pas une conception doctrinaire; c'est le résultat d'une enquête approfondie, faite en grande partie sur les lieux. Il montre jusqu'à quel point s'est développée l'agitation pangermaniste. Il fait pressentir l'extension qu'elle peut encore prendre. Malheureusement, la question d'Autriche est si complexe, qu'il serait téméraire de se prononcer dès maintenant sur la valeur des remèdes qu'il propose contre l'influence toujours grandissante du Pangermanisme. Malgré cela, il est à souhaiter que cette étude si instructive soit appréciée à sa juste valeur par tous ceux qui ont le plus grand

intérêt à bien s'en pénétrer. Puissent nos contemporains comprendre dès maintenant le péril signalé par M. Chéradame, quand il est encore temps de le conjurer! Et puissent ceux auxquels le livre est dédié ne pas rester spectateurs impassibles de l'œuvre qui se parachève sous leurs yeux et ne pas avoir à s'écrier un jour : trop tard!

Luigi Krauss.

SOLUTION PACIFIQUE DES CONFLITS[1]

Lorsqu'un conflit surgit entre deux personnes privées et sur une difficulté d'intérêt palpable, la solution arbitrale pourra presque toujours intervenir. Pourquoi? Parce que, pour aboutir à un arrêt, il y a toujours à invoquer soit une loi, soit la *consuetudo inveterata*, soit le principe général d'équité, soit une convention antérieure entre les parties.

I

Lorsque le conflit a surgi entre deux nations, d'après quels principes l'arbitre désigné, ou les délégués à la cour permanente de la Haye, émettront-ils un arrêt? Deux éventualités se présentent.

Si les parties contendantes ont formulé, dans un compromis, d'après quel principe le conflit devra être tranché, l'arbitre n'aura qu'à vérifier en quelle condition se présente l'espèce.

Encore faut-il que le compromis prévoie toutes les bases d'appréciation ; l'arbitrage pour l'*Alabama* faillit échouer parce que le compromis primitif ne contenait pas une règle principielle sur les dommages indirects. L'arbitrage a pu fonctionner seulement alors que les parties se furent mises d'accord sur cette question de principe. Lorsqu'un tel accord existe, l'arbitre demeure simplement *un juge*.

Par contre, il peut arriver que les parties ne se soient pas prononcées sur le principe de droit ou qu'elles aient invoqué des principes opposés.

[1] Voir la *Revue* de juillet 1899.

Je demande la permission de présenter, pour exemple, une espèce qui subsiste toujours quelque part à l'état chronique, sinon aigu. Deux États se disputent un territoire habité : il n'y a pas eu, entre les parties contendantes, un accord sur le principe à appliquer. Quel principe invoquera l'arbitre? L'histoire, et à quelle date; la conquête, la frontière naturelle ou scientifique, le partage des eaux, un fleuve, une montagne, l'hérédité, la possession, l'intérêt général, l'équité, le droit à l'expansion, la culture, la langue, la nationalité, la race, l'équilibre, le vœu des populations?

Quelle que soit la base qu'il choisisse *sponte suâ*, l'arbitre n'aura pas fait seulement, comme tout à l'heure, acte de juge, mais de *législateur international*.

Ce n'est pas du tout la même chose.

Une telle perspective est-elle admissible à une époque où les esprits sont profondément divisés par les questions religieuses, par l'idée de la race, par le principe des nationalités, par les regrets des uns et les aspirations des autres, par les exigences de la consommation et les besoins de la production à écouler; à une époque, enfin, où l'intérêt stratégique s'impose avec une intransigeance proportionnée à la force du prétendant?

II

Parmi les principes ou prétendus principes de droit international dont nous essayions tout à l'heure de présenter l'énumération, il en est un qui mérite une attention particulière, à cause de la grande importance qui lui est reconnue, d'abord dans la doctrine, puis dans les actes internationaux. C'est le vœu des populations.

1° *Vœu des populations.* — Bossuet écrivait : « Ce droit (de conquête), qui commence par la force, se réduit, pour ainsi dire, au droit commun et naturel du consentement des peuples... Et l'on *présuppose* que la conquête a été suivie d'un acquiescement tacite

des peuples. » (*Revue catholique des institutions et du droit*, août 1898.)

M. Guizot professait : « Tant que les vaincus ne se sont pas assez confondus avec les vainqueurs pour oublier leur défaite et accepter leur nouvelle condition, la conquête demeure un acte de violence, que les traités peuvent reconnaître, que des forces supérieures et la longue durée peuvent maintenir, mais qui ne cesse pas d'être contesté, oppressif et précaire. (*L'Église et la société chrétienne*, 1861.)

Le professeur Rouard de Card, repoussant les théories de Geffcken, de Bluntschli, voudrait que « désormais tout traité qui portera annexion d'un territoire appartenant à un État régulièrement constitué devra être soumis au vote des populations intéressées ».

Écoutons un homme d'État ; lord Salisbury a dit : « Je suis fortement d'avis que tout édifice élevé en contradiction flagrante avec les vœux des populations auxquelles il doit servir ne saurait avoir une bien longue durée. » Quelques années après (1892), un compatriote de lord Salisbury, sir Charles Dilke, s'écriait dans un banquet à Londres : « Aucun libéral, aucun homme politique ne peut approuver qu'on ait, au mépris du droit, traité la population d'Héligoland comme un article d'échange, et cela *sans la consulter*. »

Déjà au mois de juillet de l'année précédente (1891), la *Ligue internationale de la paix et de la liberté*, près laquelle douze sociétés françaises, anglaises, américaines, italiennes, danoises, suisses, etc., étaient représentées, a voté la déclaration suivante :

« L'assemblée, vu le droit de conquête, déclare nulle toute annexion et toute neutralisation faite sans le consentement préalable du peuple annexé ou neutralisé. »

Généralement les publicistes ne se prononcent pas d'une manière tranchante sur le moyen de connaître le vœu des populations ; notamment ils n'exigent pas tous qu'il soit fait appel à la procédure d'une votation. Ce sont les adversaires du vœu des populations qui évoquent le spectre du suffrage universel. Et, du

reste, le vœu est le plus souvent un fait de notoriété éclatante. Qui n'en pourrait citer plusieurs cas?

2° Ce fut, pour la première fois, à notre connaissance, dans le traité de Paris que le vœu des populations fut invoqué explicitement comme principe de droit et appliqué :

Traité du 20 mars 1856 :

« Art. 23. — Une commission spéciale se réunira sans délai à Bucarest avec un commissaire de la Sublime-Porte. — Cette commission aura pour tâche de s'enquérir de l'état actuel des Principautés et de proposer les bases de leur future organisation.

« Art. 24. — Sa Majesté le Sultan promet de convoquer immédiatement dans chacune des deux provinces un divan *ad hoc*, de manière à constituer la représentation la plus exacte des intérêts de toutes les classes de la société. (Il n'est pas question du suffrage universel.) Ces divans seront appelés à exprimer *les vœux des populations* relativement à l'organisation définitive des Principautés. »

Protocole 22. — Séance du 8 avril 1856 :

« Le comte de Clarendon fait remarquer que le congrès s'est avant tout proposé, en s'occupant des Principautés danubiennes, de provoquer l'expression librement émise des vœux des populations. »

Protocole du 22 mai 1858 :

« Le comte Walewski ajoute que l'étude approfondie de la question, faite sur les lieux mêmes par les agents français, a confirmé le gouvernement de l'Empereur dans la conviction que la combinaison qui atteindrait le mieux le but proposé et qui, en même temps, *répondrait le mieux aux vœux des populations*, ce serait la réunion de la Moldavie et de la Valachie en une seule principauté gouvernée par un prince étranger.

« Le comte Kisseleff dit que les divans ont été convoqués pour exprimer les vœux des populations et qu'ils se sont acquittés de ce soin en se prononçant, à la presque unanimité, en faveur de la réunion des Principautés sous un prince étranger.

« Le comte Hatzfeld pense que l'unanimité avec laquelle les

divans ont exprimé leurs vœux ne permet pas de douter qu'ils aient été les organes fidèles des populations.

« Le marquis de Villamarina dit... que son gouvernement, jugeant la réunion utile à ces provinces et conforme à leurs vœux... »

Voici le vœu émis par la Moldavie le 9 juillet 1859 :

« ... L'Assemblée élective déclare, devant Dieu et devant les hommes, que l'union des Principautés en un seul État sous un prince étranger issu d'une des familles régnantes de l'Europe... a été, est et sera toujours le vœu le plus vif, le plus ardent et le plus général de la nation roumaine. L'assemblée espère que l'Europe, dans sa justice, tiendra compte des vœux manifestés tant de fois et avec tant d'insistance par la nation entière. » La consultation avait eu lieu avec beaucoup d'ordre et de sincérité.

Finalement, mais après plusieurs étapes, l'Europe donna satisfaction aux vœux des populations consultées par elle.

— Par le traité du 24 mars 1870, la Sardaigne renonce à tous ses droits sur la Savoie et le comté de Nice, à condition que l'union sera acceptée par le vœu que les populations exprimeront librement.

Cette disposition a été exécutée.

— En 1863, la cession des îles Ioniennes au royaume de Grèce a été subordonnée par la Grande-Bretagne au vote préalable de la population...

Cette disposition fut exécutée.

— Par le traité conclu à Prague le 23 août 1866, il est spécifié que les populations du Nord-Schleswig seront réunies au Danemark si elles en manifestent le vœu par un vote librement exprimé (art. 51).

Cet article n'a pas été exécuté : il fut abrogé par les contractants.

— Le 21 août 1866, l'Autriche cède à la France le royaume lombard-vénitien et, le 3 octobre suivant, l'Autriche consent à la réunion dudit royaume à l'Italie, après que le vœu des populations aura demandé cette solution.

Cette convention a été exécutée.

Le 15 avril 1898, une convention a été signée entre le Chili et le Pérou à l'effet d'arriver à fixer définitivement le sort des provinces de Tacna et d'Arica, en conformité de l'article 3 du traité d'Ancon. La reine-régente d'Espagne a été choisie comme arbitre pour décider d'après quel mode aura lieu le vote des populations. Sa Majesté a accepté.

III

En réalité, *le droit international n'existe pas.*

Aussi longtemps que durera cette lacune dans l'empire de l'ordre, l'arbitrage pourra facilement fonctionner pour amener la solution de différends secondaires, sur la possession de quelque îlot ou de quelque petit territoire lointain; encore, si l'on veut, sur l'explication ou le retrait de quelque procédé considéré comme injurieux; mais sur les questions d'un grand intérêt ou de principe qui font redouter à l'Europe l'explosion d'une guerre, et qui impliquent l'invocation d'un principe de droit international, par exemple le respect ou le non-respect du vœu des populations, il faudra que les deux parties contendantes se soient, au préalable, mises d'accord, ce qui sera quelquefois impossible, toujours difficile.

IV

Je ferai remarquer incidemment qu'une telle entente était autrefois moins difficile parce qu'il était admis qu'un État s'engageât, vis-à-vis d'autres États, à maintenir, pour certains de ses ressortissants, une situation spéciale.

Une telle situation impliquait, pour les États stipulants, la faculté d'intervenir à l'effet de faire respecter cette situation spéciale. Aujourd'hui la souveraineté est devenue partout bien plus susceptible et ombrageuse qu'il y a un siècle : elle s'effarouche facilement. Seulement si elle est faible, elle subira, mais en fré-

missant, le droit pour les étrangers d'y intervenir et, pour ses sujets, le droit de recourir à une telle intervention. Pareille situation n'existe plus que pour la Turquie et en vertu de traités *ad hoc*.

V

En résumé, si les parties sont d'accord tacitement ou formellement sur le principe de droit qui devra être appliqué, il n'y aura plus qu'à constater dans l'espèce l'état des choses : l'arbitre aura été — non pas *législateur international*, ce qui est inadmissible, mais *juge*, ce qui est son rôle.

VI

Enfin, dans certains cas, le compromis devra porter non seulement sur les faits en cause, mais sur les moyens d'exécution en cas de résistance.

Pour que ce fût parfait, il faudrait qu'il existât une force exécutive de l'arrêt arbitral, sinon permanente, ce qui coûterait beaucoup trop cher, mais disponible en cas de besoin.

Autrement dit : la *loi* et le *gendarme*.

A. D'AVRIL,

Ministre plénipotentiaire.

DE LA

FIDÉLITÉ DES GASCONS AUX ANGLAIS

PENDANT LE MOYEN AGE

(1152-1453)

(*Suite*[1])

Quelque troublée et intermittente qu'ait été la domination anglaise en Guienne sous le règne d'Edouard Ier, ce roi n'en continua pas moins à octroyer des faveurs à la province. Et ces faveurs furent d'autant plus méritoires qu'elles avaient pour conséquence d'enlever au prince toute sa popularité auprès de ses sujets anglais. En voici la preuve.

Les privilèges commerciaux consentis au commerce gascon par les premiers rois d'Angleterre avaient excité la jalousie des bourgeois de Londres, qui prétendaient être lésés dans leurs intérêts. Ils acceptaient bien que ces immunités s'appliquassent aux marchandises importées sur le territoire de la monarchie, mais ils en réclamaient la prohibition pour l'enclave du port de Londres. En conséquence il apportèrent tant d'entraves aux expéditions commerciales de Bordeaux que les Bordelais se virent dans la nécessité de se plaindre à Édouard Ier, et ils invoquèrent à bon droit les libertés précédemment accordées par le roi lui-même et par ses prédécesseurs.

La commune de Londres répliquait avec non moins de sens que si les Bordelais avaient l'immunité pour vendre leurs vins ou pour les échanger contre des draps ou autres objets dans des localités autres que Londres, ce droit ne pouvait s'exercer dans l'enceinte même de la ville, en violation de ses propres privilèges, sous prétexte qu'ils la rencontraient sur leur route.

Brissaud, qui nous raconte les détails de ce conflit, ajoute

[1] Voir la *Revue* de janvier 1902.

qu'Édouard Ier fit examiner par son lieutenant général en Angleterre le bien fondé de ces diverses réclamations et demanda aux parties en cause de fournir un mémoire justificatif de leurs prétentions respectives. Le procès dura vingt-six ans, pendant lesquels les bourgeois londoniens se gardèrent bien d'exposer juridiquement leurs griefs, parce qu'ils préférèrent molester secrètement le commerce gascon. Ils continuèrent donc de défendre aux Bordelais de louer des maisons pour eux-mêmes et des celliers pour leurs vins, d'héberger d'autres étrangers et de les recevoir à leur table. Ils exigèrent un droit de pontage sur chaque navire — c'était un droit de passage que paient les bateaux qui passent sous un pont — et deux deniers sur chaque tonneau. A la fin, le roi s'impatienta, et il demanda aux citoyens de sa capitale la réponse à ses questions. Naturellement, celle des Londoniens fut défavorable aux Bordelais. Les faits ne semblèrent pas à Édouard suffisamment constatés, et les bourgeois bordelais eurent gain de cause. (Charte du 13 août 1302.)

A côté des libertés que stipule la charte, elle indique le prix que les souverains anglais attachaient aux produits du Bordelais et les précautions qu'ils prenaient pour que ces vins ne sortissent pas d'Angleterre une fois qu'ils y étaient entrés. Les marchands de Guienne, dit Édouard Ier, peuvent commercer librement dans tous les États du roi d'Angleterre et vendre leurs marchandises en gros et en détail, prendre en retour des marchandises, excepté néanmoins les vins, qu'ils ne peuvent faire sortir hors des États du roi sans son consentement et sans sa permission.

Il était enjoint aux baillis et aux commissaires des foires de rendre aux marchands gascons « bonne et briève justice. »

Sous le règne d'Édouard II, nous assistons à une assez longue période de tranquillité et de paix. Des relations amicales s'établissent entre le roi d'Angleterre et les seigneurs et habitants de la Guienne. En 1318, le roi prend sous sa protection Bordeaux, Sainte-Foix et plusieurs autres villes, en récompense de leur dévouement. Ces villes par abondance de cœur plutôt que par

une obligation expresse, dit Guinodie, lui envoyèrent des troupes et de l'argent pour soulever la guerre contre les Écossais. Libourne, Saint-Émilion, l'abbé de Saint-Émilion, l'abbé de Guîtres, furent les premiers à fournir ces divers subsides. Robert de Libourne fut nommé par le roi grand amiral d'Angleterre.

Cependant, en 1324, la guerre se ralluma entre Français et Anglais, grâce à la turbulence de quelques seigneurs gascons. Pour la première fois, les seigneurs et les villes de notre contrée ne répondirent pas bien efficacement à l'appel du roi Édouard. Saint-Émilion, Sainte-Foy et Libourne ouvrirent leurs portes aux Français après une molle défense. Il est juste d'ajouter que le roi anglais ne leur envoyait pas de secours très efficaces, car il avait à lutter contre les Écossais et contre la révolte de ses barons et de sa femme qui le détrônèrent, l'enfermèrent dans le château de Kenelworth et là le firent mourir d'une façon horrible. On lui introduisit dans le fondement une corne au travers de laquelle on fit passer un fer rouge qui lui brûla les entrailles. Par ce moyen, et en l'absence de tout signe extérieur de violence, on put affirmer que le roi était mort naturellement.

Malgré tout, la Guienne resta possession anglaise.

Les rois d'Angleterre ne pouvaient être considérés comme de mauvais clients, et le commerce de Bordeaux aurait eu mauvaise grâce à ne pas les contenter. A son avènement au trône, Édouard II fit acheter mille barriques de bon vin destinées aux fêtes de son couronnement. Par contre, il annula les avantages que la charte du 13 août 1302 avait accordés aux Bordelais sur les bourgeois de Londres, et il rétablit les droits de murage et de pontage dont ils avaient été affranchis.

Enhardie par ces concessions, la ville de Londres chercha de nouvelles chicanes aux Gascons à propos de vins et autres denrées que les Bordelais vendaient dans la cité à des marchands étrangers qui les revendaient en détail. A cet effet, le maire fit saisir et imposer des vins de Gascogne. Le roi s'en plaignit amèrement et promulgua une nouvelle charte (4 avril 1315) en faveur de ses sujets de Gascogne. Les Londoniens ne l'obser-

vèrent pas. D'ailleurs, depuis plusieurs années, les Gascons étaient devenus pour les habitants de la capitale anglaise un objet d'exécration. Les rixes se multipliaient entre les hommes des deux nations. Dans une de ces batailles plusieurs Anglais furent tués. Une trêve eut lieu enfin en 1315 : mais ce fut le roi qui en fit les frais ; la commune de Londres paya aux marchands de Bordeaux la somme de six cents marcs comme indemnité des dégâts commis dans les derniers troubles et le roi d'Angleterre fit abandon à la ville de la taille qu'elle lui devait. En somme, dans ces démêlés la faveur du gouvernement anglais pour les Aquitains s'était hautement déclarée. Édouard II n'avait cessé de prendre parti pour ses sujets de France contre ceux d'Angleterre, et comme il lui était impossible d'anéantir les prétentions de la commune de Londres, il s'était résigné à un sacrifice personnel pour faire droit à celles des Gascons. Il leur ménageait d'ailleurs d'autres compensations. Attentif à saisir toutes les occasions d'augmenter la prospérité commerciale de la Gascogne, il accorda en 1325 à tous les sujets du roi de Castille la liberté de venir en Aquitaine avec leurs marchandises, biens et autres choses, d'y passer, d'y demeurer, de la quitter, à condition d'y payer les coutumes et péages ordinaires et de se conformer à la loi du pays.

L'activité du trafic des vins dans les premières années du quatorzième siècle nous est attestée par un document curieux, qui, bien que relatif à une seule ville, donne la mesure du mouvement commercial de tout le duché. L'exécuteur testamentaire de Jean de Grailly, vicomte de Benauges et de Castillon, rendant ses comptes à Pierre de Grailly, fils et héritier de Jean, y fait mention d'une somme de deux cent quatre-vingt-deux livres douze sols et deux deniers bordelais qu'il avait reçue de Guillaume de Bazas, receveur à Langon, pour le péage qu'avait droit d'y recevoir Jean de Grailly. Or ce péage était aussi modique que possible ; il consistait en trois oboles plus la moitié d'une *pinte* par tonneau de vin. Pour avoir produit la somme de deux cent quatre vingt-deux livres, il fallait que le chiffre des tonneaux

arrivés à Langon dans l'année 1311-12 s'élevât à 41,739. On a ici la base d'un calcul fort satisfaisant déjà pour toute la province.

VI

Nous touchons à une époque bien triste pour la monarchie française, celle de la guerre dite de Cent ans, dans laquelle nos aïeux éprouvèrent de nombreuses défaites et qui faillit se terminer par l'annexion de notre beau pays à la couronne d'Angleterre. Sans les exploits de Jeanne Darc, de Dunois, de Xaintrailles, du connétable de Richemont et autres chevaliers de la cour de Charles VII, c'en était fait de notre unité nationale, et la France, à jamais démembrée, fût devenue moitié anglaise, moitié bourguignonne. Jusqu'ici, nous avons vu des guerres multiples entre l'Anglais et le Français, mais il s'agissait simplement de la conquête ou de la reprise de quelques provinces de l'ouest et du midi; la guerre finissait dès que le but poursuivi par le vainqueur était réalisé. Aucune animosité n'existait entre les deux peuples; les Anglais se considéraient comme issus du sang français; les rois de cette nation, leur cour, leurs chevaliers parlaient notre langue et se glorifiaient de leur origine française; la noblesse anglaise traitait fraternellement la noblesse française; il n'y avait pas de tournoi important où l'on ne vît accourir les guerriers de l'une et l'autre nation. Et cependant, en dépit de tous ces motifs de rapprochement et de fraternité, jamais guerre ne revêtit un caractère plus singulier de férocité et d'acharnement. C'est depuis elle qu'est née dans le cœur et qu'a passé en quelque sorte dans le sang la haine du Français pour l'Anglais. Le Français n'hésite pas à proclamer son admiration pour les mœurs politiques de l'Angleterre, pour le respect qu'elle sait accorder au tutélaire principe d'autorité, pour la merveilleuse efflorescence de son commerce et de son industrie; malgré tout une loi mystérieuse et atavique lui impose la haine de l'Anglais dont il a triomphé, plus encore que la haine de l'Allemand dont il subit en ce moment la

supériorité. Le but de cette guerre fut de décider par la force les droits de succession de Philippe VI et d'Édouard III. Ce dernier se déclara roi de France, il en prit le titre et les armes, et il prétendit y avoir droit, non comme Anglais, mais comme fils d'une princesse de France, la reine Isabelle, fille de Philippe le Bel, par conséquent comme neveu et plus proche parent du feu roi Charles.

Philippe de Valois excipait pour établir ses droits au trône de sa qualité de cousin du feu roi Charles le Bel, décédé en 1328 sans postérité mâle : de la loi salique, qui excluait du trône les filles de Charles ; de sa reconnaissance en qualité de roi par la noblesse et par le pays tout entier, de la répugnance du royaume à passer sous la domination d'un prince anglais, et enfin de la renonciation implicite à la couronne qu'avait faite Édouard en lui rendant hommage pour les terres qu'il possédait en France.

Si dans cette guerre plusieurs provinces du continent, inféodées à l'Angleterre, — notamment la Guienne, — restèrent jusqu'au bout attachées à leur maître étranger, c'est que l'esprit qui les animait était tout différent de celui qui régnait en pays français. Sismondi explique clairement cet état d'âme. La nation anglaise, dit-il, s'était conservée vivante, et ses rois, qui ne trouvaient des forces qu'en elle, sentaient la nécessité de l'associer à leurs passions et à leurs projets ; ils lui demandaient conseil sur toutes choses ; ils lui rendaient compte de leurs actions ; ils la pénétraient des sentiments dont ils étaient animés eux-mêmes, et ils trouvaient ensuite des ressources infinies dans son énergie.

La nation française, au contraire, était plongée dans un assoupissement mortel : les rois avaient cru leur orgueil intéressé à ce qu'un voile impénétrable entourât le trône et ses conseils. Ils ne s'adressaient jamais à la nation ; ils la croyaient faite pour obéir, non pour s'associer à eux. Ils voulaient que leurs ordres partissent inattendus du sanctuaire, comme des éclairs, au milieu du silence universel

Il est certain qu'avec cette différence de traitement le peuple

gascon devait aller, en vertu même de son tempérament, vers les institutions anglaises. Il se sentait vivre, il avait des franchises, il était en communication avec son souverain, qui ne lui ménageait ni les lettres, ni les rescrits, ni les marques d'amitié.

La domination française, bien au contraire, l'effrayait. Les impôts l'eussent grevé d'une façon exorbitante ; les représailles eussent été terribles, car lorsqu'ils éprouvaient des revers, les rois de France voulaient qu'un supplice préparé dans les ténèbres effrayât la nation, que toute volonté propre et toute opération politique fussent anéanties, qu'aucun regard ne s'arrêtât sur leur personne et ne sondât la majesté royale.

Édouard III est un des plus grands souverains du moyen âge ; il s'impose à l'attention de l'annaliste, et on peut justement lui appliquer la réflexion que fait Salluste, à propos de Carthage : « *De Carthagine silere melius puto quam dicere.* » « Il vaut mieux n'en rien dire que d'en parler incomplètement. »

Ce fut en 1328 que Philippe VI, régent du royaume de France, prit le titre de roi, à la suite des couches de la reine Jeanne, épouse de Charles le Bel, qui venait d'accoucher d'une fille posthume. En même temps, le roi Édouard III fit valoir ses droits au trône. Mais son compétiteur était déjà couronné ; les hauts barons étaient tous dans sa main ; le peuple lui avait prêté serment de fidélité ; les ambassadeurs de l'Anglais ne furent même pas écoutés. Édouard n'avait encore à cette époque que dix-sept ans.

Dès lors, Édouard, tout en cachant son dépit et en temporisant, se prépara à la guerre. Le recueil des actes publics d'Angleterre prouve qu'il s'en occupa sous main. Il noua des alliances avec le duc de Brabant et avec divers seigneurs qui s'engagèrent à lui fournir des troupes. On voit dans les lettres qu'il écrivait aux barons de Guienne, toujours prêts à rendre service à l'Angleterre, que le but où conduisaient ses machinations était une attaque contre la France. Dans une de ces lettres, datée du 16 septembre 1328, il dit positivement que son dessein est de recouvrer les héritages de la reine sa mère, c'est-à-dire le royaume de France.

Immédiatement les villes de Guienne se préparèrent à soutenir l'Anglais. On constate à ce moment-là que les Libournais s'emploient avec fièvre à reconstruire leurs murailles et à augmenter leur système de fortifications. Ils demandent au sénéchal de Guienne des rétablissements ou des augmentations d'impôts. On les autorise. Mais ces impôts ne sont pas suffisants; il en faut d'autres. On les édicte. Toutefois, il est stipulé que l'argent ainsi récolté sera employé aux fortifications de la ville.

Ces préparatifs militaires de Libourne ne furent pas, tout porte à le croire, l'effort d'une ville unique. Évidemment il y eut entente entre cette cité et ses voisines, telles que Bordeaux, Saint-Émilion, Bourg, Saint-Macaire, etc. La Gascogne était nettement attachée à l'Anglais, ouvertement hostile au Français. Dès qu'un signe de guerre apparaissait, tout le monde, grands et petits, barons et bourgeois, se précautionnait avec un ensemble unanime contre l'envahisseur. T. Rymer affirme qu'Édouard III avait donné des ordres à son sénéchal de Guienne pour qu'il prévînt les villes fortes d'avoir à se prémunir au point de vue de la défense et de l'attaque, pour le cas où le roi de France se refuserait à retirer ses troupes des points stratégiques qu'il occupait déjà dans le duché.

La guerre ne commença pas tout de suite. En effet, sommé par Philippe VI de venir lui rendre hommage, Édouard s'exécuta et s'achemina sur Amiens, où son suzerain lui avait fixé rendez-vous. Pour prouver sa puissance, le roi d'Angleterre se fit accompagner d'un grand nombre de seigneurs, d'un splendide équipage et d'une suite de mille chevaux. Mais pour gagner du temps et augmenter ses préparatifs de guerre, il voulut épiloguer sur la formule de l'hommage. Philippe, sentant qu'il fallait frapper un coup décisif, fit partir secrètement le comte d'Alençon pour la Guienne. Ce seigneur, rassemblant rapidement les troupes royales qui se trouvaient sur les marches frontières, se porta successivement devant Saintes et Bourg, et s'empara sans coup férir de ces deux places fortes. Édouard comprit que, pour l'instant, il n'était pas le plus fort, et il se décida à faire un hommage

que lui-même déclara être lige. Entre autres promesses, il convint d'abattre certains châteaux de seigneurs gascons. On voit par là que les chevaliers de ce pays n'étaient guère en odeur de sainteté à la cour de France. D'ailleurs cette convention ne fut pas exécutée, et en 1321 Édouard obtint de Philippe un pardon absolu pour les seigneurs condamnés.

Cependant les années se passaient, et Édouard, occupé à guerroyer contre les Écossais, semblait respecter l'hommage qu'il avait rendu à Philippe. Mais il fortifiait ses alliances et en augmentait le nombre. Il y faisait entrer l'empereur Louis de Bavière, le duc de Brabant déjà cité, les comtes de Gueldres et de Hainaut, l'archevêque de Cologne et d'autres princes allemands. En outre, il liait partie avec Jacques d'Artevelle, brasseur de bière à Gand. Le crédit de ce bourgeois était considérable en Flandre. Entre temps, le roi atteignait sa majorité, et sa femme mettait au jour en 1331 le fameux Édouard, prince de Galles, surnommé le Prince Noir, un des plus grands capitaines dont s'honore l'Angleterre, un des adversaires les plus acharnés contre lesquels la France ait eu à lutter,

De son côté, Philippe VI ne restait pas inactif. Lui aussi formait des alliances avec le pape, le roi de Bohême, le duc de Hainaut, le dauphin du Viennois. Mais s'il avait besoin d'argent pour préparer la guerre, il avait également à soutenir le faste de sa cour et sa réputation de somptueuse générosité. On ne peut s'empêcher de constater la bizarrerie des moyens qu'il employa pour se procurer cet argent. Subitement il obligea les seigneurs et le haut clergé à lui remettre le tiers de leur vaisselle d'argent, pour l'employer à battre monnaie. Il soumit à une double amende ceux qui appelleraient pour cause d'erreur des arrêts du Parlement, s'ils étaient ensuite condamnés. Il entra en traité avec les peuples de la sénéchaussée de Carcassonne sur les conditions auxquelles il protégerait leurs manufactures de lainage; mais les marchands de moutons demandèrent, comme les fabricants, la même protection. Ce que voyant, le roi établit une enchère entre les uns et les autres. « Combien me donnerez-vous, demanda-t-il aux fabricants,

pour que je vous conserve le monopole des laines de la province? Combien me donnerez-vous, demanda-t-il aux propriétaires de moutons, pour que je supprime ce monopole? » Les premiers ne purent offrir que quarante mille livres; les seconds en offrirent cent cinquante mille, payables en cinq ans, que le roi accepta, et le monopole fut supprimé.

Un peu plus tard, en 1333, à l'occasion du mariage de sa fille avec le duc de Brabant, il demanda une aide féodale à tout le royaume. Bien entendu, cet impôt se superposait aux impôts, tailles, maltôtes, etc., déjà existants. Il chercha également à mettre la main sur un trésor de quatre cents millions de livres que le pape Jean XXII avait accumulé dans les caves de son château d'Avignon. Le successeur de ce pontife, Benoît XII, voulait bien s'engager à le remettre, mais à la condition formelle qu'il serait employé non à une guerre entre Français et Anglais, mais à une nouvelle croisade; ce que le roi n'avait garde de faire, quoiqu'il s'y fût engagé par serment. Il est loisible de supposer que le pape, en faisant cette promesse sous condition, savait qu'il ne s'engageait pas à grand'chose. Enfin le 10 avril 1337, à la veille de l'ouverture des hostilités, Philippe fit arrêter tous les marchands italiens qui trafiquaient dans son royaume, et il exigea d'eux une rançon arbitraire avant de les remettre en liberté.

Ces abus de fiscalité mettent en relief d'un côté la rapacité de Philippe et la misère de ses peuples, d'autre part la vie relativement douce et facile que l'Angleterre faisait à ses provinces du continent, et spécialement à la Guienne. Chez elles, on ne constate pas d'abus de pouvoir, d'exagérations d'impôts, d'entreprises contre la justice. Bien au contraire, les libertés et franchises sont respectées; si les sénéchaux du roi anglais veulent y porter atteinte, le peuple adresse des remontrances au souverain, et celui-ci annule les édits de ses officiers et comptables. Les recueils de chartes apportent en masse la preuve de ce que nous affirmons, et il n'est pas rare de voir des villes comme Bourg, Agen, Libourne, etc., recevoir quitus sans bourse délier de sommes qu'elles ont empruntées au gouvernement de la pro-

vince. Dans ces conditions, l'intérêt populaire était-il de prendre parti pour le suzerain Philippe ou pour le vassal Édouard?

La sollicitude d'Édouard était si grande que les habitants de Bayonne s'étant plaints à lui que les Français leur avaient enlevé quelques vaisseaux, le roi répondit, à la date du 30 mars 1337, qu'il ne ferait ni paix ni trêve avec le roi de France sans stipuler pour eux une indemnité. En même temps, il les invita — nous ne disons pas il les obligea — à armer en guerre le plus de bâtiments qu'ils le pourraient. Philippe, dans son rêve d'omnipotence, les y eût obligés et contraints.

VII

Cette époque, si désastreuse pour la France, fut au contraire pour la Guienne la période la plus favorable au développement des libertés municipales. Les rois d'Angleterre surent comprendre que cette province, étant l'arsenal d'où ils tiraient la plus grande partie de leurs munitions, de leur argent et de leurs soldats, devait être traitée avec ménagement et douceur. Il fallait non seulement éviter toute opposition, mais encore se faire aimer et désirer par le peuple, les bourgeois et l'aristocratie. Quels dangers eût courus Édouard III si, au milieu des succès qu'il remportait sur les armées françaises, un soulèvement de la Guienne l'avait obligé à se replier sur les bords de la Garonne et à assiéger ses propres places fortes!... C'est pourquoi le principe de la politique de ce souverain et de ses successeurs fut d'octroyer dans toute la Guienne des chartes nombreuses où les libertés communales se développaient à l'infini.

Ainsi que le dit Brissaud, les villes de Guienne, et surtout Bordeaux, tiennent à rester anglaises, c'est-à-dire libres et opulentes; elles s'efforcent à plusieurs reprises de resserrer les liens qui les rattachent à l'Angleterre et de s'incorporer en quelque sorte à cette nation.

Bordeaux était très mal défendu; ses fortifications tombaient en ruine. En 1327, l'ordre est donné de les reconstruire, et le

travail est mené avec tant de vigueur que dès l'année suivante il est terminé. La commune avait dépensé cinq cents livres sterling; Édouard III les lui fit rembourser et prit toute la dépense à sa charge.

En 1341, il octroyait à la ville deux grandes foires annuelles de chacune seize jours. Elles existent encore aujourd'hui. Il construisait un phare à l'embouchure de la Gironde et il s'appliquait à rendre l'Isle navigable. Il maintient dans leur intégrité les droits de la jurade et n'hésite pas à condamner le sénéchal et le connétable, qui ont usurpé les droits du maire et des jurats, à leur restituer la haute et la basse justice. En 1343, il fit plus encore en cet ordre d'idées : on lui demanda de sacrifier une portion de son autorité; il n'hésita pas à se dessaisir d'une partie de sa juridiction criminelle pour la transporter aux jurats. D'ailleurs dans différents procès civils ou féodaux où se rencontrent des conflits d'attributions judiciaires, c'est à la jurade qu'il attribue la connaissance du litige, alors qu'il l'enlève soit au tribunal ecclésiastique, soit à son propre sénéchal. Sa complaisance étendit même la juridiction de la jurade aux procès dans lesquels le roi lui-même ou son sénéchal sera la partie plaignante. L'accusé, pourvu qu'il fût bourgeois, serait toujours jugé par le maire.

Toutes ces faveurs et bien d'autres encore avaient fait de Bordeaux une ville où dominait la plénitude des libertés communales. Les jurats, quoique simples bourgeois, y étaient considérés à l'égal des gens de noblesse; leurs filles étaient recherchées en mariage par les grands seigneurs de la province. Grâce à leurs richesses et à leurs alliances, on pouvait les assimiler à l'aristocratique bourgeoisie de Venise et de Florence. En effet, dit Brissaud, l'orgueil de la roture était aussi accentué à Bordeaux que, dans le même temps, chez les *Ciompi* de Florence.

En 1337, l'ouverture des hostilités avec Philippe de Valois fut le signal de faveurs spéciales pour les habitants du duché de Guienne. Le droit de pourvoirie était exercé en Guienne, comme ailleurs, par les officiers royaux lorsqu'ils passaient d'une partie du duché dans une autre. Le roi d'Angleterre prit l'initiative

d'une réforme. Défense fut faite au sénéchal de Gascogne, à ses officiers, baillis, etc., d'enlever sans le consentement et au préjudice des propriétaires les lits et autres effets mobiliers lorsqu'ils se déplaçaient dans l'intérieur du duché. Les raisons que donne le prince de cette défense, faite sous peine de punition exemplaire, méritent d'être rappelées. « C'est, dit-il, que non seulement le peuple est foulé par ces sortes de vexations, ce qui tourne à notre honte; c'est aussi que les officiers ont des salaires assez élevés pour que le peuple ne soit pas grevé à leur passage. »

Dans tous les actes, le roi marque un désir louable de remédier au mal chaque fois qu'il se produit. Nous avons signalé les statuts d'Henri II contre l'exercice du droit d'avarech. En 1441, Édouard III en rappelle l'observation au sire d'Albret, qui réduisait en servage tous les mariniers que la tempête jetait sur ses rives. Il supprima également les péages arbitraires auxquels ce seigneur soumettait les marchands qui traversaient l'Adour. Il défendit au vicomte d'Orthez de détrousser les voyageurs sur la route de Bayonne.

A mesure que la guerre avec la France prenait de l'accroissement, le roi sentait de plus en plus le besoin de se concilier l'affection d'un peuple dont il se prétendait désormais le seul monarque, puisqu'il avait pris le titre de roi de France et renoncé à la suzeraineté qu'il accordait jusque-là aux Valois. C'est ainsi qu'il crut devoir légitimer sa nouvelle royauté en confirmant et étendant les privilèges des bourgeois marchands de vin, les *vinetarii*, comme les appellent les documents. Aussi, à partir de cette époque, les chartes de privilèges se multiplient, comme pour rassurer les Bordelais sur les effets de leur annexion à un pays où le régime absolu est toujours en vigueur.

En 1341 il établit à Bordeaux deux foires de trente-deux jours chacune. En 1342 il accorde aux bourgeois bordelais exemption de toute coutume sur les vins qui leur appartiennent et qui sont récoltés en Guienne, en quelques mains qu'ils puissent passer, pour être transportés de Bordeaux à l'étranger. En 1343 il

donne à ses lieutenants généraux l'autorisation de lever une taxe sur les marchandises qui seraient apportées ou qui passeraient dans leur district, taxe nécessaire pour parer aux dépenses de la guerre. Mais malgré la gravité des circonstances, la taxe n'est pas applicable aux marchandises appartenant aux bourgeois bordelais. En effet, le roi déclare qu'il ne veut en rien préjudicier aux privilèges et franchises des habitants de Bordeaux.

Les ménagements du prince envers la commune de Bordeaux vont à ce degré qu'Édouard croit devoir lui demander la permission de nommer un titulaire à l'un des offices les plus importants, celui de jaugeur des vins dans Bordeaux et dans tout le duché. On peut inférer de la lettre qu'Édouard écrivit à cette occasion aux maires et jurats, aux cent pairs et à toute la commune que Bordeaux avait jusque-là son jaugeur spécial, et que ce fonctionnaire était nommé par la jurade. Édouard, qui voulait récompenser les services signalés d'un certain Richard Sompter, pria donc la commune d'autoriser cet officier à cumuler l'office de jaugeur pour la ville avec celui de jaugeur pour le duché.

La permission fut accordée, et le bénéfice pour le jaugeur ne fut pas à dédaigner si l'on songe qu'il résulte des archives de l'Échiquier que pendant l'année 1350 il partit du port de Bordeaux 141 navires d'un fort tonnage. Le quartier de Bordeaux qui se nomme aujourd'hui les Chartrons et qui est le centre du commerce des vins était, à cette époque, situé hors ville et s'appelait l'Estey-Crebat. En 1373 les maire et jurats invoquent le privilège précédemment accordé en vertu duquel les vins du haut pays (l'amont de Bordeaux) ne peuvent être vendus par d'autres que par les bourgeois de la ville. Le roi fait droit à leur demande et va même jusqu'à défendre aux portiers de son château royal de l'Ombrière de vendre des vins de cette catégorie, soit au pot, soit en taverne.

En 1375 le monopole des vins de crus bourgeois fut constitué par un règlement sur les taverniers. Il leur était défendu de vendre dans la ville aucune espèce de vin prohibé, c'est-à-dire

d'autre vin que celui des bourgeois, tant qu'il y en aurait. Si un bourgeois ouvrait lui-même une taverne, il n'était pas permis au tavernier de lui faire concurrence. Les bourgeois obtenaient enfin pour la vente au détail l'exemption du droit féodal d'*escai*.

Relativement au commerce des neutres avec Bordeaux, Édouard statua que le port serait ouvert aux vaisseaux de commerce pendant les trêves. Plus encore, il tenait à ce que, même pendant les hostilités, le commerce étranger avec Bordeaux ne souffrît aucune interruption. Quant aux denrées venant à Bordeaux de pays ennemi ou rebelle, il est tout simple qu'elles subissent des droits; mais ce n'est pas au profit du trésor royal; le roi les abandonne à la commune.

En résumé, Édouard III avait constitué sur la base la plus large la législation commerciale de Bordeaux et du duché d'Aquitaine. Les marchands de Bordeaux lui devaient l'exemption de toute maltôte, la prohibition de la vente au cabaret, dans la ville même, de tout vin qui ne fût pas de cru bourgeois, celle des vins appartenant aux marchands qui avaient pris parti contre le roi; la défense faite aux barons et gens nobles de lever toute imposition insolite sur les marchandises des bourgeois, lorsque ces marchandises passaient dans leurs districts; l'exemption de toutes nouvelles taxes sur les denrées que des marchands de Bordeaux transportaient dans l'intérieur du duché. Aux commerçants de tout le duché, il avait donné l'immunité pour tous les navires qui ne faisaient que relâcher en Angleterre, et leur avait assuré libre commerce avec les neutres.

La justice était rendue aussi équitablement qu'il était possible de le demander à ces périodes tourmentées où l'homme était considéré moins en vertu de son bon droit qu'en considération de sa puissance et de sa force. Mais lorsqu'un déni de justice se produisait, lorsque le justiciable se trouvait victime de la prévarication des sénéchaux, baillis ou prévôts, le roi intervenait.

En ces circonstances, les sujets de Guienne n'avaient à attendre le redressement de leurs griefs que du caractère des princes qui comprenaient le mieux leurs propres intérêts. Il fallait la pré-

sence de ces princes et la menace du châtiment pour empêcher leurs officiers de grever et de fouler les Aquitains. A plusieurs reprises Édouard Ier vient les armes à la main réparer quelques-unes des injustices commises par ses sénéchaux (en 1274 et 1282). Mais les excès s'étant renouvelés une réforme devint nécessaire; elle fut l'œuvre d'Édouard II (7 août 1319). S'attachant surtout à protéger les classes inférieures, ce prince ordonna une enquête sur les exactions des officiers de justice et régla qu'à l'avenir la charge de bailli ou de juge ne serait donnée qu'à vie, que ces officiers ne pourraient exercer qu'une charge, qu'ils résideraient dans le lieu de leur juridiction, que l'emploi de greffier ne serait donné qu'à des hommes lettrés et qu'on diminuerait le nombre excessif des sergents.

Mais si le roi veille sur les juges, comment exerce-t-il cette surveillance? Au fond de son île, il ne peut avoir la prétention de tout voir, de tout entendre, de tout redresser. Il lui faut donc un mandataire en Guienne. Quel est ce mandataire? Ceci nous amène à dire quelques mots sur l'organisation politique de la Guienne.

Le roi gouverne par l'intermédiaire d'un haut personnage qu'on nomme le *sénéchal*.

Le sénéchal de Gascogne est le représentant du roi d'Angleterre; c'est également le gouverneur de la province. Il est le négociateur des affaires de son maître vis-à-vis des autres souverains, en tant que ces négociations intéressent la Gascogne. Il nomme à tous les emplois; il exerce le droit de révocation; il fixe le traitement des fonctionnaires; il donne des ordres aux feudataires de la couronne.

Mais il ne possède pas le maniement des fonds. On a craint fort sagement qu'un personnage chargé d'un pouvoir aussi étendu ne devînt trop facilement un magistrat concussionnaire; aussi lui a-t-on refusé les clefs du trésor royal. Tous les gages, tous les traitements, toutes les indemnités sont payés par un autre fonctionnaire de moindre importance qui est le connétable de Bordeaux. C'est même des mains de ce trésorier que le sénéchal

reçoit lui-même son traitement, fixé par une ordonnance de 1318 à 2,000 livres petits tournois, ainsi que les indemnités auxquelles il a droit lorsqu'il se déplace pour suivre les intérêts du roi son maître. S'il s'absente sans « raisons de services », il sera tenu de verser des gages à ceux qui font l'intérim de ses fonctions. En tous les cas, les indemnités pour frais extraordinaires seront subordonnées à l'examen du parlement d'York, qui seul aura qualité pour donner ou refuser son assentiment à ces dépenses.

« Il y a ici, comme dit Brissaud, une triple garantie contre les exactions d'un sénéchal. Il n'est pas chargé de la perception des deniers ; il ne peut cumuler deux traitements sur les revenus de la province ; enfin des gages extraordinaires sont soumis à l'appréciation du Parlement d'Angleterre. »

On ne peut nier qu'en ces temps de bon plaisir royal et d'exactions de la part des officiers de la couronne cette délimitation des pouvoirs et ce contrôle des attributions ne fût d'une merveilleuse sagesse. Le contribuable comme le souverain trouvaient dans cette organisation une sécurité qui n'existait nulle part ailleurs, et l'on peut dire que les Anglais, dès ces temps reculés, avaient inventé cette fameuse « Administration française » que nous affirmons superbement avoir créée nous-mêmes et que nous croyons enviée par l'Europe entière.

VIII

C'est en 1337 que la guerre commença en Guienne, cet éternel objet des revendications de la France.

Raoul, comte d'Eu et connétable de France, s'empara de la petite ville de Tartas, mais il ne put pousser plus loin ses avantages. Il en fut empêché par un soulèvement général du pays.

Les indigènes seuls prirent part à cette défense, car Édouard, qui comptait porter le grand coup du côté des Flandres, n'avait pu leur envoyer des secours. La région libournaise lutta vaillamment contre les Français, si on en juge par les lettres de

félicitations qu'Édouard adressa à Jean de Grailly, vicomte de Castillon, au vicomte de Fronsac, aux seigneurs de Cadillac-sur-Dordogne, de Vayres, de Curton, de Rauzan, et aux magistrats municipaux de Sainte-Foy, de Saint-Émilion et de Libourne.

L'année suivante (1338) l'armée française, grossie des troupes de Gaston XI de Foix, revint à la charge. Ce prince conquit Bourg, Blaye, Pujols et quelques bicoques. C'est ainsi que l'histoire de Languedoc dit que le château de Pennes capitula au mois de janvier devant l'armée française. Ainsi se terminent les faits militaires de l'année.

En 1339, les Français remportèrent à nouveau quelques avantages et s'emparèrent de Blaye et de Bourg, firent prisonniers le sire de Caumont et le frère du sire d'Albret. Puis ils vinrent mettre le siège devant Bordeaux. Ils allaient s'en rendre maîtres ; déjà la ville avait demandé un armistice pour rédiger les termes de la capitulation, lorsque tout à coup et en trahison de l'armistice les Bordelais se ruèrent sur les Français, pris au dépourvu, envahirent leur camp et les mirent en fuite.

Ce succès manquait de gloire ; mais les suites en furent heureuses, car les troupes de Philippe ne reparurent pas sous les murs de notre métropole.

Quant à Libourne et aux villes de son entourage, elles se gardèrent si bien qu'elles ne purent être occupées. Pour consolider et augmenter les moyens de défense de Libourne, le maire avait fait un emprunt que les bourgeois de la ville souscrivirent patriotiquement. L'argent prêté devait être remboursé après la conclusion de la paix (16 mai 1340). Mais la paix ne devait pas venir de sitôt, et la municipalité, de plus en plus obérée, se voyait dans l'impuissance de payer les arrérages de sa dette. Les bourgeois créanciers se montrèrent encore une fois magnanimes et renoncèrent de leur plein gré aux intérêts qui leur étaient dus.

En mémoire de la défense de cette ville et de celles du voisinage, le roi Édouard, toujours empêché de leur envoyer des secours, mais confiant dans leur fidélité à sa cause, leur adressa des chartes de remerciements et de félicitations. On possède

encore celles qu'il délivra à Libourne, Saint-Émilion, Cadillac-sur-Dordogne et Sainte-Foy.

En cette même année 1340, la guerre prenait plus d'extension; les Flandres, le Hainaut et la Picardie jusqu'à Amiens étaient le théâtre de combats et d'affreuses déprédations; toute ville ouverte était brûlée, les moissons incendiées, le bétail ravi ou tué. Le duc de Normandie, frère du roi de France, voulut attaquer le Quesnoy, ville du Hainaut. Il en fut repoussé par des *canons et bombardes* placés sur les murs. C'est la première fois, dit l'historien Sismondi, que ces instruments d'un nouveau système de guerre sont nommés dans l'histoire; mais ils le sont sans étonnement, sans réflexion, sans description de ces armes si meurtrières, et qui devaient exercer une si redoutable influence. En effet ce n'était point une découverte, une chose inouïe, qui frappât d'étonnement ceux qui la voyaient pour la première fois : l'usage de l'artillerie arrivait d'Orient avec le commerce des Arabes; l'importation en était faite lentement, mais dans plusieurs lieux à la fois; avant d'éprouver ses effets, chacun en avait déjà entendu parler; et comme elle était loin alors d'exercer les ravages qu'on lui voit faire aujourd'hui, personne ne soupçonnait encore l'importance de cette arme nouvelle.

Cette même année commença la série de revers que devait pendant si longtemps essuyer la France. Le premier fut la bataille navale de l'Écluse, dans laquelle la flotte anglaise, forte de trois cents voiles, battit la flotte française, composée de quatre cents navires. La tactique employée en cette circonstance ne fut pas bien compliquée. Les vaisseaux, des deux côtés, s'accrochèrent les uns aux autres, et on combattit à l'arme blanche comme on eût fait sur terre. Dans l'un et l'autre parti, on déploya une rare bravoure; mais à la fin l'avantage resta aux Anglais; une trentaine de navires français seuls purent prendre le large et s'échapper.

On raconte que les Français perdirent trente mille hommes et que ce désastre causa un tel désarroi à la cour de France que personne n'osait en apprendre la nouvelle à Philippe, jusqu'au jour où son fou lui fit une plaisanterie qui le mit sur la voie de la vérité.

On peut dire à la louange d'Édouard qu'il est le premier souverain féodal qui ait entrevu et honoré le dogme moderne de la volonté nationale. Il se disait roi de France, et en cela il avait tort, car la France, sauf la Guienne, ne tenait nullement à être gouvernée par un étranger; mais au moins prétendait-il s'inspirer dans son gouvernement des désirs du peuple. Si on lit sa proclamation du 6 février 1340, adressée aux prélats, pairs, nobles et communes de France et dans laquelle il justifie le titre de roi qu'il s'est permis de prendre, on trouvra cette déclaration «. . que, se fiant en Dieu et dans l'assistance des gens de bien, il avait repris le nom et le gouvernement de ce royaume, et qu'il était déjà reconnu par les Flamands, dont il proposait l'exemple à l'imitation des autres Français, d'autant plus qu'il promettait de conserver les bonnes lois et coutumes de son ancêtre, saint Louis, de s'abstenir de vexer ses sujets par l'altération des monnaies, ou par des taxes inusitées, et de les gouverner non d'après des caprices, mais d'après les conseils de ses prélats, de ses grands et *du peuple de France*.

Les communes, le peuple, le bourgeois, le paysan, n'étaient donc pas pour lui ce troupeau vil et misérable dont les barons féodaux ne s'occupaient que pour l'attacher à la glèbe ou lui faire suer des impôts, et dont un écrivain a pu dire : « Un seigneur regrettait la mort d'un de ses serfs à peu près autant qu'il eût regretté la perte d'un animal domestique dont il tirait service. »

Loin d'avoir de pareils sentiments, le roi anglais parlait d'associer le peuple à la direction générale de son gouvernement; il prononçait avec déférence les mots de communes, de peuple. Quel langage inconnu jusqu'alors? En cette même année 1340, Artevelde disait à ses compatriotes et au peuple des Flandres : « Tant que notre comte sera attaché à la cour de France, où les bourgeois sont méprisés, où le commerce est exposé au pillage des chevaliers, où les libertés des villes sont traitées d'usurpation sur les droits de la noblesse et du trône, il n'aura jamais de respect pour nos privilèges. Édouard III nous est assez connu par son séjour au milieu de nous *pour que nous soyons assurés qu'il com-*

prend mieux ce que sont des hommes libres. Il se dit roi de France aussi bien que Philippe ; il en prend le titre dans ses actes publics, dans ses monnaies, sur ses drapeaux. Le droit est douteux, il ne dépend pas de nous de l'éclaircir; mais nous ne manquons ni à nos traités, ni à nos serments en nous attachant à celui des deux rois de France qui nous montre de l'affection, et qui remplit à son tour les engagements que son aïeul avait contractés envers nous. »

Ce morceau est éloquent, on ne saurait le nier. Mais en plus, comme il dégage lumineusement le caractère franc et généreux du souverain anglais, son respect du droit populaire, son habileté à se concilier l'affection des masses! Qui ne voudra comprendre que ce système de liberté qu'il comptait donner aux Flandres, Édouard l'appliquait déjà en Guienne ? Qui ne s'apercevra qu'une pareille conduite exerçait son influence sur nos ancêtres d'Aquitaine et les attachait profondément à la dynastie des Plantagenets ?...

Mais, dira-t-on, vous déniez à tort à Philippe l'honneur d'avoir consulté son peuple. Car deux fois il réunit les États généraux. Nous répondrons que si le fait en lui-même est véridique, il n'en est pas moins vrai que cette consultation ne fut qu'un leurre et une fantasmagorie. C'est de la première de ces convocations qu'est née l' « Alcavala » ou impôt du vingtième de la valeur de chaque marchandise, perçu au moment de la vente à chaque fois qu'elle passait de mains en mains. C'est ce même impôt qui existe encore de nos jours sur les alcools. De tout temps, il fut profondément impopulaire, et il n'est pas admissible qu'il ait été voté par une assemblée de notables légalement constituée. Nous pourrions même prouver que les États généraux ne furent qu'un simulacre d'assemblée ; que les véritables délégués des provinces ne purent y venir, soit parce qu'ils étaient trop éloignés, soit parce que l'ennemi interceptait les communications, et que la plupart des assistants n'étaient autres que des comparses stipendiés par le roi.

Dans l'assemblée de 1346, qui paraît être un peu plus régulière-

ment constituée, il s'y trouva si peu d'esprit de corps, d'indépendance et de vrai patriotisme qu'on laissa faire au roi tout ce qu'il voulut. Elle ne dura d'ailleurs qu'un seul jour (2 février). Le souverain put décider « qu'il prendrait pour les nécessités de son hôtel, de la reine et de ses enfants tous les chevaux et toutes les propriétés mobilières de ses sujets qui seraient à sa convenance ». Il ne supprima d'ailleurs ni les impôts, ni l'altération des monnaies, ni le droit exercé sur les sels, qui faisait dire plaisamment de lui qu'il était le véritable auteur de la *loi salique*. Nous sommes loin, on le voit, des immunités, des franchises, des libertés, des dons en argent que le monarque anglais accordait si largement aux Flamands et aux habitants de la Guienne.

IX

La dernière phase de la lutte des deux peuples et des deux dynasties fut la plus émouvante et la plus tragique. On sait qu'elle débuta en 1340 par la bataille navale de l'Écluse, pour ne se terminer que cent treize ans plus tard, en 1453, par l'expulsion définitive des Anglais de la Guienne. — Il suffira d'en rappeler les grandes lignes.

Commencée sur mer, la guerre se continua dans les provinces du nord; mais il n'y eut pas de batailles rangées. On se borna de part et d'autre à ruiner le pays, à faire des prouesses de chevalerie et à mettre le siège devant quelques places fortes. Le plus célèbre de ces sièges est celui de Tournai, devant lequel Édouard amena une armée de 150,000 Anglais, Allemands, Flamands et Gascons. Philippe accourut au secours de la ville avec une armée encore plus nombreuse. Au moment d'en venir aux mains, les conseils de la prudence se firent entendre, et les deux rois convinrent d'une trêve qui dura deux années, et qui permit aux belligérants de licencier leurs armées et de retourner l'un à Londres, l'autre à Paris.

Édouard profita de cette paix temporaire pour réédifier le château de Windsor, et il y donna des fêtes célèbres, sous le nom de

fête des chevaliers de la Table Ronde. On a conservé le nom des chevaliers gascons qui accoururent de leur pays pour prendre part à ces réjouissances. Ce furent les sires d'Albret, de Chaumont, de Cirton, de Grailly, de Landuras, de Langoiran, de Lesparre, de Montferrand, de Mussidan, de Pommiers.

Ils étaient d'ailleurs députés par la province pour prévenir le roi qu'en dépit de la trêve les Français couraient la campagne, et qu'il était urgent d'envoyer des renforts. C'est ainsi que le comte de Lisle-Jourdain, lieutenant de Philippe en Languedoc, s'était emparé sans coup férir de Libourne et y avait installé une garnison française. En outre l'évêque de Beauvais, autre lieutenant de Philippe, tenait Sainte-Baseilhe assiégée.

Édouard, irrité de ces violations de trêve et indigné de la mise à mort par Philippe d'Olivier de Clisson, seigneur breton qu'il affectionnait, déclara de nouveau la guerre à la France.

Sur son ordre, Henri de Lancastre, comte de Derby, partit pour la Guienne avec un noyau d'armée, sachant bien qu'il la grossirait avec les levées faites sur place. Il débarqua à Bayonne et vint établir son quartier général à Bordeaux, où il fut rejoint par toute la noblesse de la région (1345).

Alors il se décida à attaquer le comte de Lisle-Jourdain, qui tenait la campagne du côté de Bergerac. Il s'avança jusqu'à Moncuq, village situé à une lieue de cette place forte. C'était le 21 août ; après le dîner, Gaultier de Mauny s'approcha de Derby et lui dit : « Monseigneur, si nous étions droites gens d'armes et bien apperts, nous boirions à notre souper des vins de ces seigneurs de France qui se tiennent garnison à Bergerac. » Derby répondit que quant à lui il ne demandait pas mieux. Les autres chevaliers, dont ce langage faisait dresser la tête, opinèrent qu'il n'y avait pas à hésiter et qu'il fallait marcher. Tant fut fait que, en un rien de temps, tout le monde fut armé, les chevaux sellés, et qu'on partit joyeusement pour s'emparer de Bergerac. Effectivement, Derby enleva sans difficulté les faubourgs, qui n'étaient défendus que par une troupe de serfs et de paysans armés. Ces malheureux, habitués par les seigneurs français à la sujétion et

à la crainte, accablés de mépris et souvent de coups, ne pouvaient avoir dans l'âme aucun sentiment de courage et de patriotisme. On les menait à la guerre et on fatiguait sur eux, en les faisant tuer, la première ardeur de l'ennemi, comme le torero fatigue le taureau en lui faisant éventrer quelques chevaux sans défense.

Ces fantassins lâchèrent bientôt pied. Maître du faubourg, Derby traversa la Dordogne dans des bateaux, rompit les palissades qui défendaient la berge et s'empara le jour même de la ville. Lisle-Jourdain en sortit à minuit en se dirigeant vers la Réole. Quant aux bourgeois, loin d'être tués ou brûlés, ils furent reçus à merci, et Derby leur fit prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre.

Puis il continua ses conquêtes en traitant très doucement les villes qui entraient en composition avec lui, comme Lac et Langon, et très durement celles qui se faisaient prendre d'assaut, comme Maduraud, Lamousie, Levèse, Beaumont en Laillois, Montagrier. Il s'empara également après capitulation de Lisle et de Bonneval. Puis, par un mouvement rétrograde, il revint sur Auberoche et sur Libourne, qui se rendirent à lui.

Pendant qu'à la suite de ces succès Derby se reposait à Bordeaux, le comte de Lisle-Jourdain, impatient de ses revers, rassembla une armée de dix à onze mille hommes et vint mettre le siège devant Auberoche. Sa marche fut si secrète que la ville se trouva investie avant que la garnison eût pu avertir Derby du danger qu'elle courait. Les assiégés étaient surtout incommodés par quatre énormes catapultes; ces engins lançaient sur leurs maisons des quartiers de roche qui défonçaient les toits et les plafonds et tuaient le monde. Ils se hasardèrent à faire partir de nuit un messager. C'était un jeune page. Le malheureux fut arrêté aux avant-postes; Lisle-Jourdain le fit mettre dans la fronde de sa catapulte et le renvoya par ce chemin aux assiégés, aux pieds desquels il tomba mort.

Cependant Derby, qui entretenait des espions dans le camp français, fut averti du péril que courait Auberoche. Il accourut avec trois cents lances et six cents archers. Mais il n'osait avec

cette faible troupe attaquer onze mille hommes. Cependant, à la persuasion de Gaultier de Mauny, il s'établit le long d'un petit bois qui le dérobait à la vue des Français, puis il attendit l'heure du souper, et soudain se jeta sur le camp. On ne saurait trop déplorer le manque de vigilance dont fit preuve en cette circonstance l'armée française, et dont elle fut la victime. Derby se trouva être au milieu du campement français avant que Lisle-Jourdain eût eu vent de son départ de Bordeaux. Sa défaite fut complète. Il fut fait prisonnier dans sa tente; il en fut de même du comte de Périgord; le sire de Duras fut tué ; presque tous les chevaliers, comtes et barons furent faits prisonniers. Auberoche fut délivré. Sismondi, qui fait le récit de ce fait d'armes, ajoute que le même jour, 23 octobre 1345, le duc de Normandie se trouvait avec une armée française à dix lieues de distance d'Auberoche; mais qu'il n'avait pas voulu s'en approcher davantage, n'estimant pas qu'il y eût parmi les Anglais aucun chef digne de se mesurer avec lui. Quelle lamentable présomption!

Il ajoute également que Derby devait ses conquêtes autant à son humanité qu'à ses talents militaires, car il ne refusa jamais de recevoir à merci les bourgeois qui voulaient se rendre, et de leur donner sûreté pour leurs personnes et pour leurs biens. Après l'affaire d'Auberoche, il reprit Sainte-Baseilhe, la Roche-Milon, Montségur, Aiguillon et la Réole. Puis, à mesure que le duc de Normandie se repliait, les villes qu'il abandonnait ouvraient leurs portes aux Anglais. Montpezat, Castel-Moron, Villefranche et enfin Angoulême se rendirent ainsi; après quoi Derby ramena son armée en quartiers d'hiver à Bordeaux.

Mais, ainsi qu'on l'a déjà vu, la retraite de Derby amenait fatalement un retour offensif des Français A peine le duc de Normandie eut-il appris que Derby jouissait à Bordeaux d'un repos bien mérité qu'il prononça un mouvement en avant. Dès le commencement du printemps de 1346, il se mit en campagne et s'empara de Miremont et de Villefranche. Loin d'imiter la politique ou l'humanité de Derby, il pilla et brûla ces deux villes et en massacra la garnison. Puis il assiégea Angoulême, pendant que son

lieutenant l'évêque de Beauvais pillait Saint-Jean-d'Angély.

Après avoir pris Angoulême, le duc de Normandie s'empara encore de Damasson, de Tonneins, de Port-Sainte-Marie, puis il vint mettre le siège devant Aiguillon.

Cette place était défendue par quarante chevaliers, quatre cent vingt cuirassiers et deux fois autant d'archers. L'armée du duc de Normandie se montait, dit-on, à cent mille hommes; il donnait jusqu'à trois assauts par jour, chaque fois avec des troupes fraîches. Le siège dura depuis la fin d'avril jusqu'au 20 août, sans que les Anglais se laissassent intimider ou décourager, et cependant ils n'osaient espérer que Derby, avec sa faible armée, osât s'attaquer aux masses imposantes de son adversaire.

Ce fut pour secourir ces braves gens qu'Édouard hâta ses préparatifs et qu'il se décida à se mettre en mer. Mais avant le départ il réunit ses officiers; il leur exposa que son intention, en débarquant en Guienne, était de renvoyer ses navires; que par conséquent ils n'avaient chance de revoir leur patrie qu'à la condition d'être victorieux. Il ajouta que si quelqu'un manquait de résolution, il n'avait qu'à se retirer; que sur ce point il donnait la liberté complète à quiconque. Naturellement, ce langage excita un enthousiasme général; tout le monde pressa le roi de partir au plus vite. On mit à la voile dans le port de Southampton le 2 juillet 1346.

Le dessein du roi était bien de venir en Guienne. Mais les vents contraires en décidèrent autrement, et deux fois il fut rejeté sur la côte anglaise. C'est alors que Geoffroy d'Harcourt, qui l'accompagnait, lui suggéra l'idée d'aller descendre en Normandie, pays gros et plantureux, qui depuis longtemps n'avait pas connu les misères de la guerre. Édouard accepta ce conseil, et il vint débarquer à la Hogue, dans le Cotentin.

On sait que cette campagne fut désastreuse pour la France. Édouard s'empara de la Normandie, vint braver Paris jusqu'à Mantes, puis se dirigea sur la Picardie, où il gagna, avec une armée de beaucoup inférieure à celle de Philippe, la célèbre bataille de Crécy (26 août 1346).

Six jours avant cette date, le fils du roi, Jean, duc de Normandie, rappelé en toute hâte avec son armée pour se joindre aux troupes que commandait son père, levait le siège d'Aiguillon et décampait en abandonnant une partie de son matériel de guerre.

Ce siège mémorable, qui est raconté en détails par l'abbé Alis dans son histoire de la ville d'Aiguillon, lui inspire une réflexion dont nous devons tenir compte, mais pour la combattre.

Cet historien raconte les combats qui se livrèrent sous les murs et les pertes en chevaliers ou en prisonniers subies par la garnison anglaise. Puis il s'étonne de n'y voir que des noms gascons, Après en avoir cité quelques-uns, il ajoute : « Cette liste explique le système employé par les Anglais à toutes les époques. Avares du sang des leurs, ils sont prodigues de celui des autres. Dans cette affaire on ne voit pas un Anglais de marque parmi les prisonniers et sans doute parmi les tués. Ils sont tous Gascons ! »

Que le fait matériel soit exact, nul ne le nie. Nous ne contesterons que les motifs cauteleux et les précautiens égoïstes attribués par l'historien à l'état-major anglais.

Nous estimons que dans ces guerres de Guienne l'Anglais ne ménageait pas son sang, mais il trouvait dans le Gascon un auxiliaire peut-être plus ardent que lui-même à la lutte. Le Gascon, nous ne saurions trop le répéter, n'était pas Français. D'abord, il ne l'avait jamais été. Ses anciens ducs, jusqu'à Aliénor de Guienne, étaient indépendants. Depuis Aliénor le pays était sous la domination réelle de l'Angleterre avec une suzeraineté fictive et purement idéale du souverain français. Dans ces conditions, quel besoin le Gascon pouvait-il éprouver de se joindre aux Français et de voir en eux des compatriotes et des frères? Quoi! des compatriotes, ces gens qui depuis deux cents ans envahissaient périodiquement le pays? Des frères, ces soldats qui pillaient les campagnes et brûlaient les cités ? Non, mille fois non ! Le Français était l'ennemi, et le Gascon, exaspéré de lui devoir à jet continu tous les maux de la guerre, se mettait de lui-même au premier rang pour le chasser de ses foyers, s'exposant ainsi plus que personne à la mort ou à la captivité.

Après la lutte, il retournait volontiers aux institutions de son pays, sous la protection large et facile de l'administration anglaise.

Mais nous jugeons nos ancêtres gascons avec nos idées d'aujourd'hui, et parce que nous avons dans le cœur la haine de l'Angleterre, nous supposons le même sentiment chez nos pères du quatorzième siècle; nous voulons que le patriotisme de cette époque soit le même que celui qui nous anime. Il n'en était pas ainsi, parce qu'il n'y avait pas à cette époque de patriotisme, et enfin parce que les intérêts de ces vieilles générations étaient contraires à la réunion de notre pays à la monarchie française.

La victoire de Crécy eut naturellement son contre-coup en Guienne. Derby, jusque-là paralysé par les forces imposantes que dirigeait le duc de Normandie, sentit la nécessité de répandre la terreur et le découragement parmi les Français et de s'avancer par le centre du pays à la rencontre de son souverain, qui assiégeait et prenait Calais. De la Réole, où il était, il donna rendez-vous à Bergerac à ses contingents gascons. Puis, après avoir rafraîchi les garnisons de Villeneuve, de Tonneins et d'Aiguillon, il entra en Saintonge, semant devant lui la désolation et la mort. Plusieurs petites places furent enlevées. A Taillebourg, il perdit un chevalier qu'il avait en grande affection. Pour le venger, il fit massacrer tous les habitants. Saint-Jean-d'Angely se rendit à composition; Niort se défendit avec succès; Poitiers fut emportée d'assaut, livrée au pillage et au massacre. Le peu d'habitants qui y restaient en furent expulsés, et la ville resta sans habitants et sans garnison. Après ces exploits, Derby revint à Bordeaux et ne tarda pas à s'embarquer pour l'Angleterre.

Vers cette époque, l'administration anglaise, pressée par les besoins de la guerre, se départit de sa modération habituelle. Édouard frappa de droits tous les vins et toutes les marchandises entrant dans les villes et bourgs du duché de Guienne ou en sortant. Ils étaient d'un écu sur chaque tonneau. Ils furent cependant établis après consultation et après adhésion d'une partie de

la noblesse et du tiers état. La forme fut donc respectée autant que faire se put.

Pendant ce temps-là la cour de France était en fête. Tout le monde s'y mariait. Jean de Normandie, fils du roi, était sur le point d'épouser sa cousine Blanche de Navarre; mais lorsque son père Philippe eut vu cette belle personne de dix-huit ans, il résolut de la garder pour lui, et réellement il en fit sa femme, pendant une absence de son fils. En compensation il lui fit épouser un mois après Jeanne, comtesse de Boulogne et d'Auvergne, tutrice de son fils d'un premier mariage avec le duc de Bourgogne. Deux mois après eurent lieu les épousailles de Charles, fils du duc de Normandie, avec Jeanne de Bourbon. En sorte qu'en moins de trois mois la cour célébra le triple mariage du roi, de son fils et de son petit-fils, et, chose bizarre! c'était l'ancêtre qui s'unissait à la plus jeune des trois reines.

Naturellement ce fut le pauvre peuple qui paya les violons de la fête. L'altération des monnaies fut poussée jusqu'à l'avilissement; les grâces furent publiquement vendues au plus offrant; des subsides sous forme de don furent imposés à Paris et à certaines autres villes; l'anoblissement des vilains, la légitimation des bâtards, furent autorisés moyennant finances; presque tous les crimes purent être rachetés. Il fallait que le peuple français payât pour le plaisir de ses princes autant qu'il payait pour leurs guerres. Ce mariage ne porta pas bonheur à Philippe VI. Il l'avait contracté le 19 janvier 1350; il mourut d'épuisement le 22 août de la même année, laissant la couronne à Jean, duc de Normandie, son fils.

Celui-ci, au début de son règne, parut animé d'intentions pacifiques. Il alla même jusqu'à proposer à Édouard la cession définitive, avec abandon du droit d'hommage, de la Guienne et de l'Artois. Puis tout à coup il rompit brusquement cette négociation, qui, si elle eût réussi, eût entraîné une paix durable.

Édouard Troplong

(A suivre.)

LES RESPONSABILITÉS

DE LA

RUPTURE DE LA PAIX D'AMIENS

EN 1803

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

I

Lorsque le général Andréossy fut envoyé à Londres, au mois de novembre 1802, pour y représenter la France, les relations entre les deux pays n'étaient déjà plus aussi cordiales qu'au lendemain de la paix d'Amiens, signée sept mois auparavant. Depuis cette époque, M. Otto[1] remplissait les fonctions de ministre plénipotentiaire, avec d'autant plus de zèle qu'il avait lui-même négocié pendant plus d'un an avec lord Addington, les préliminaires de notre réconciliation avec la Grande-Bretagne.

Lorsqu'il s'agit de choisir un ambassadeur définitif, le premier consul pensa avec juste raison que la personnalité du général Andréossy, ne serait pas indifférente à l'aristocratie anglaise. Issu d'une ancienne famille italienne, le comte Antoine-François Andréossy[2] entra à vingt ans dans l'artillerie et devint rapidement un des officiers les plus estimés de l'ancien régime. Contrairement à l'attente de ses amis, qui lui avaient réservé un commandement dans l'armée de Condé, il embrassa avec chaleur la cause de la Révolution et fit campagne à l'armée du Rhin. Passé dans celle d'Italie, il se lia d'étroite amitié avec Bonaparte, le suivit en Égyte, s'y distingua autant par sa science d'hydro-

[1] Otto, né dans le grand-duché de Bade en 1754, était employé aux Affaires étrangères de France avant la Révolution; chargé d'affaires à Berlin en 1799, il alla à Londres en septembre 1800 pour négocier un cartel relatif aux prisonniers; en avril 1801, Addington, premier ministre, commença avec lui les négociations de paix.

[2] Né à Castelnaudary le 6 mars 1761.

graphe que par ses connaissances militaires. Revenu avec lui, il collabora efficacement au 18 Brumaire et reçut le grade de divisionnaire, avec le commandement de Strasbourg. Sa nomination comme ambassadeur à Londres le trouva dans ce poste.

Ami du premier consul, ayant donné à la République des gages de sa fidélité, Andréossy avait encore l'inestimable avantage d'être pour les aristocrates anglais « monsieur le comte » Andréossy, c'est-à-dire un égal selon leur conception de la hiérarchie sociale.

A tous égards, le choix du général était propre à rapprocher la France et l'Angleterre d'une manière définitive. « La nouvelle de son arrivée prochaine cause ici la plus grande satisfaction; le cabinet a expédié sur-le-champ un courrier à lord Withworth[1] pour l'en informer et lui enjoindre de se tenir prêt à partir pour la France. J'ai reçu les assurances les plus pacifiques du ministère Addington, qui voit avec la plus grande satisfaction tout ce qui peut confirmer la puissance du premier consul dans l'intérieur de la France, et il désirerait même de la voir aboutir à un système héréditaire dans sa famille (vœu assez général dans ce pays-ci); mais tout ce qui peut tendre à agrandir cette puissance *au dehors* doit nécessairement fixer l'attention du ministère britannique[2]. »

L'opinion des Anglais sur le rétablissement d'une monarchie héréditaire en faveur de Bonaparte était exprimée ainsi ouvertement au représentant de la France par leur premier ministre. Ils souhaitaient que le premier consul fût aussi grand que possible dans son pays, mais pas au delà des frontières[3]. Toute la politique anglaise de l'époque se résume dans ces quelques mots. Or, Bonaparte voulait être à la fois grand à l'intérieur et hors de France.

[1] Ambassadeur désigné pour Paris.

[2] Archives des Affaires étrangères de Paris. Angleterre. correspondance, t. 600, f° 70 Otto, ministre plénipotentiaire de France à Londres à Talleyrand. 29 octobre 1802.

[3] Cf. Armand Lefebvre, *Histoire des cabinets de l'Europe de 1800 à 1815*, t. I, f° 277.

Sa nomination comme président de la république italienne, le 25 janvier 1802 à Lyon, et la prise de possession effective d'une grande partie de l'Italie qui en résulta, avaient failli faire échouer les négociations de la paix d'Amiens, qui se poursuivaient alors. Toutefois, les Anglais ne voulurent pas rompre *in extremis* et réservèrent pour des négociations ultérieures de cabinet à cabinet la question des compensations que la France donnerait en échange des républiques italienne et ligurienne et de la reconnaissance du royaume d'Étrurie, ainsi que la fixation de l'indemnité à donner en Italie au roi de Piémont dépossédé.

Or, moins de six mois plus tard, par le sénatus-consulte du 11 septembre 1802, le premier consul annexait purement et simplement le Piémont et l'île d'Elbe à la France et en formait six départements. Les affaires de Suisse et l'occupation de ce pays par le général Ney vinrent encore indiquer nettement la tendance de Bonaparte de s'étendre hors des frontières que lui avaient tracées les paix d'Amiens et de Lunéville. Enfin, la non-évacuation par nos troupes de Flessingue et Utrecht justifiait les craintes des Anglais ainsi que leurs désir d'entrer dans de nouvelles négociations sur tous ces points.

Voici comment débute la correspondance d'Andréossy avec Talleyrand :

« Je suis arrivé à Londres le 13 (4 novembre) à six heures du soir, après une traversée de douze heures, et je me suis mis en route le lendemain pour Londres. Des circonstances de mauvais temps et d'accidents de voiture ne m'ont permis d'entrer dans cette ville qu'à une heure du matin ; partout des témoignages non équivoques m'ont prouvé l'intérêt qu'on prenait à l'arrivée du représentant du gouvernement français. J'ai fait ma visite aujourd'hui à trois heures à lord Hawkesbury ; il s'est rendu chez moi à neuf heures et y est resté près d'une heure et demie. Lord Withworth a quitté Londres pour Paris. Ma présentation au roi n'aura lieu que mercredi en huit[1]. »

[1] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600, f° 79. Andréossy à Talleyrand, 5 novembre 1802.

Dix jours plus tard, le général écrit :

« Ma présentation a eu lieu avant-hier. Suivant l'usage, le maître des cérémonies est venu me prendre chez moi; je l'ai fait monter dans ma voiture et nous avons été au palais de Saint-James. Je suis resté dans le premier salon pendant le lever, qui a été fort long, à cause de la quantité de monde que mon audience avait attiré; les princes eux-mêmes étaient venus de la campagne, et pendant que j'attendais, une foule de personnes se sont avancées vers moi et se sont fait présenter. Lord Hawkesbury m'a introduit auprès de Sa Majesté; arrivé près du roi, qui était seul, debout au milieu de son cabinet, je lui ai adressé le discours suivant. (Nous ne le reproduisons point, car il ne sort pas de la banalité des harangues habituelles en pareille occurrence.) Le roi m'a répondu : « J'ai toujours désiré la paix, je la désire encore, et je persisterai dans les mêmes sentiments tant qu'on ne portera pas atteinte à la dignité de ma couronne et aux intérêts de mon peuple. »

« — Vous avez toujours été officier!

« — Sire, depuis vingt ans, j'ai constamment servi dans l'arme de l'artillerie.

« — Vous êtes ingénieur?

« — En France, les fonctions de l'officier du génie et celles d'officier d'artillerie sont distinctes.

« — Vous êtes ingénieur. Nous savons que vous êtes en état de faire les deux services... et homme de lettres[1].

« — Sire, je n'ai jamais prétendu à ce titre, mais j'ai toujours aimé à consacrer mes loisirs à l'étude.

« — N'est-ce pas qu'en s'occupant on se procure bien des douceurs; cela fait plus, on se rend indépendant.

« J'ai été frappé de cette dernière réflexion? Le reste de la con-

[1] A cette époque, Andréossy avait déjà publié son *Histoire du canal du Midi* (1800), qui est classique dans le genre: il avait aussi composé de nombreux mémoires lors de son séjour en Égypte, sur le régime des eaux de ce pays. Plus tard, ambassadeur à Constantinople, il reprit ses travaux et fut membre de l'Académie des sciences en 1826.

versation, qui a duré encore quelques minutes, n'a roulé que sur des objets relatifs à mon voyage, au climat de l'Angleterre, etc. J'ai su depuis, et cette communication a été en quelque sorte officielle, que le roi avait été très satisfait. Le maître des cérémonies m'a reconduit jusque dans la cour; j'ai passé au milieu d'une haie de spectateurs, qui m'ont témoigné le plus vif empressement, et j'ai eu de la peine à percer une foule immense pour arriver jusqu'à ma voiture et pour sortir; des acclamations générales se sont fait entendre et m'ont suivi jusqu'au haut de la rue Saint-James. Le même empressement et les mêmes acclamations se sont manifestées à la porte de mon logement. Hier, la reine m'a reçu *avant* le lever, comme il est d'usage chez elle, j'ai été introduit par son grand chambellan. La reine était debout au milieu de son salon, ayant derrière elle, rangées en demi-cercle, les princesses de la famille royale. Après les compliments d'usage, elle m'a répondu : « Je reçois avec intérêt les témoi-« gnages du gouvernement français, et je vois avec plaisir son « ambassadeur. » Elle m'a adressé ensuite avec grâce et bonté diverses questions relatives à mon voyage et à mon séjour en Angleterre. Trompée par la consonance de mon nom, elle me croyait Italien; il a fallu lui donner des explications. »

Les réceptions chez les princes du sang et chez les ministres furent empreintes de la même cordialité; et si le général ne provoqua point les manifestations tumultueuses de joie qui accompagnèrent l'arrivée de Lauriston l'année précédente [1], on peut dire que sa réception fut cordiale, amicale même, et laissait bien présager de l'avenir.

La lettre suivante donne une idée de l'empressement que l'héritier de la couronne témoignait à Andréossy.

« J'ai eu des rapprochements très intimes avec le prince de Galles; il m'a fallu dévorer à table l'ennui d'une séance de six heures : Sheridan était de la partie; il a témoigné beaucoup d'empressement à se disculper des personnalités qu'il avait glis-

[1] Lorsqu'il vint à Londres pour échanger les ratifications des préliminaires de paix, le peuple traîna sa voiture.

sées dans son discours à la Chambre des communes, et j'ai lieu de croire que cette entrevue était ménagée pour cela. Sheridan ne parle point français; je n'entends que très peu l'anglais : le prince de Galles a servi d'intermédiaire, et il a développé ou appuyé les motifs de Sheridan. Voici ses propres mots : comme ils ont été souvent répétés pendant que, suivant l'usage du pays, les bouteilles circulaient, il m'a été aisé de les retenir. Sheridan, a dit le prince, a été obligé de parler fortement contre le premier consul pour pouvoir conclure au maintien de la paix, et on ne pouvait en venir là qu'en appuyant la proposition faite par les ministres d'une marine et d'une armée respectables. Si Bonaparte n'était qu'un homme ordinaire, il n'exciterait point nos craintes et notre jalousie; mais avec un homme qui a d'aussi grands talents et un ascendant de génie aussi considérable, nous ne devons point rester dans la sécurité d'un armement ordinaire [1]. » Suit un éloge du premier consul par le prince de Galles.

« Sheridan ne voulait pas que nous eussions la rive gauche du Rhin, parce que, disait-il, on pourrait faire descendre par le fleuve des troupes de débarquement contre l'Angleterre; le prince s'est moqué de lui. »

— Voyez-vous Sheridan, ce n'est pas un homme, c'est l'animal le plus extraordinaire qui existe; avec tous les vices, il est doué des talents les plus rares.

II

Andréossy est assez sobre d'observations sur les divers personnages de la cour et de l'administration; un des jugements les plus curieux est celui qu'il porte sur Georges III : « Le roi a toute sa tête, néanmoins son état de santé est précaire; c'est le roi le plus royaliste qui soit en Europe! »

[1] *Archives nationales*, F. N. 1672. Andréossy au premier consul, 1er janvier 1803.

Une autre fois, il le présente comme l'être le plus entêté de la terre.

Comme le Parlement allait reprendre sa session, l'ambassadeur fut, comme tout le monde, complètement absorbé par cet événement, qui dans les circonstances présentes revêtait une importance capitale.

Dans sa dépêche du 25 novembre[1], il décrit minutieusement cette solennité, mais constate que les « membres du corps diplomatique sont les seuls qui n'avaient ni bancs ni sièges ». Le discours du trône était très pacifique et le roi se félicitait de ses bonnes relations avec toutes les puissances.

Un mois seulement après son arrivée à Londres, Andréossy put commencer avec lord Hawkesbury, ministre des Affaires extérieures, la discussion des questions pendantes, conformément à ses instructions. Elles n'étaient pas très nouvelles, puisqu'elles dataient du 30 juin précédent[2]; pourtant il est utile d'en rapporter ici les principales dispositions.

« Le premier soin de l'ambassadeur devra être d'éloigner en chaque occasion toute intervention du gouvernement britannique dans les affaires continentales. Cependant il faut prévoir que l'état actuel de l'Europe pourra amener encore quelques arrangements auxquels le gouvernement ne voudra pas demeurer tout à fait étranger, et à ce sujet le général Andréossy recevra successivement les instructions qui pourront lui être nécessaires. » Il devait continuer la négociation commencée par son prédécesseur Otto au sujet du règlement des affaires germaniques, dans lesquelles le roi d'Angleterre était intéressé au plus haut point, en qualité d'électeur de Hanovre, et, tout en évitant les discussions, se montrer empressé de suivre celles qui auraient pour objet l'exécution du traité d'Amiens et le rétablissement des relations commerciales entre les deux pays. Ce dernier point était celui auquel les Anglais attachaient le plus d'importance, car ils brûlaient d'inonder la France de leurs produits coloniaux et autres,

[1] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600, f° 92.
[2] *Ibid.*, supplément, t. 16.

et Bonaparte ne voulait pas laisser écraser notre industrie renaissante. Le sieur Coquebert-Montbret, commissaire des relations commerciales, venait d'arriver à Londres pour s'occuper de ces questions, et il avait à s'entendre avec Andréossy... « Le général se renfermera d'abord dans des assurançes générales, mais les plus expressives, de la disposition du premier consul à faire cesser cette espèce d'interdiction, résultat du temps de guerre, et à lui substituer sinon un traité de commerce, du moins une série d'arrangements particuliers et de compensations..... » L'épineuse question de Malte ferait l'objet d'instructions successives. Bonaparte recommandait ensuite à l'ambassadeur de bien faire connaître aux Anglais l'état intérieur de la France, puis de mettre tous ses soins à lui donner les notions les plus exactes et les plus détaillées sur l'état intérieur de l'Angleterre : le Parlement, la marine, l'état des ports, ses ressources, son administration, etc., tout cela exigeait beaucoup de tact, de clairvoyance; mais qu'était-ce auprès de la requête de Bonaparte concernant « l'éloignement de Londres des évêques français non démissionnaires et réfugiés en Angleterre, l'interdiction de porter les anciennes décorations françaises, et notamment le cordon bleu, l'envoi des princes de la maison de Bourbon et de leurs adhérents en Russie, enfin, et comme chose capitale, l'expulsion immédiate de l'évêque d'Arras, de Dutheil, de Georges et consors? »

Une dépêche adressée par Talleyrand à Otto, le 5 novembre, avait confirmé ces instructions, en les complétant sur quelques points de détail.

Des lettres d'Andréossy, il ressort que le cabinet Addington était sincère dans son désir de vivre en bons termes avec la France; mais Bonaparte feignait de n'en rien croire et faisait écrire à son ambassadeur de se méfier d'Hawkesbury [1].

Il attachait aussi une importance excessive à des faits d'ordre très secondaire, tels que les pamphlétaires et les émigrés loquaces, mais impuissants, les décorations de l'ancien régime,

[1] *Loc. cit.* Angleterre, supplément, t. 31, f° 242. Talleyrand à Andréossy, 2 décembre 1802.

et pensait qu'après une guerre de dix ans l'Angleterre pouvait, du jour au lendemain, modifier à fond sa politique. Intolérant, il voulait que le cabinet anglais le fût également vis-à-vis des Anglais, et, chef autoritaire de la France, il croyait qu'on pouvait gouverner l'Angleterre sans s'occuper de l'opinion publique. Le ministère Addington était en butte depuis son avènement à l'opposition violente d'une minorité hostile à la France; Pitt affectait de se tenir à l'écart dans sa propriété de Bath, mais ses amis, et notamment Windham, s'agitaient pour lui; Bonaparte aurait dû se faire à cette situation, gagner du temps, ne pas susciter d'ennuis à Addington, comprendre enfin que la paix réelle et définitive avec l'Angleterre ne pouvait être l'œuvre que de longs mois et surtout de concessions mutuelles.

Au lieu de cela, il écrivait à Andréossy :

« Toutes les fois qu'on vous parlera commerce, répondez qu'on ne pourra ici entendre à aucune proposition de nature à resserrer les liens commerciaux, aussi longtemps que l'Angleterre n'aura pas prouvé qu'elle veut réellement sortir de cet état qui n'est à vrai dire qu'une cessation d'hostilités, pour rentrer dans l'état d'une paix véritable. En effet, nous ne pouvons voir dans nos rapports actuels avec l'Angleterre qu'une espèce d'armistice, et cette position nous paraîtra équivoque et désagréable, tant que nous verrons les intrigues contre l'état intérieur de la France se former à Londres, tant que nous verrons à Jersey deux cents individus qui, aux termes du traité d'Amiens, devaient en être éloignés; tant que l'on continuera à permettre, peut-être à solder les libelles dirigées contre l'administration actuelle de la France.

« Il conviendrait que les Bourbons fussent éloignés, ou du moins qu'on ne leur permit pas des décorations, qui offrent un perpétuel manque d'égards pour la République.

« Ne sortez donc jamais de ce terrain. Quant aux agents commerciaux, si le ministère persiste à leur refuser les moyens de remplir leur mission, il faudra bien les rappeler, mais vous ferez

connaître par une note que cela est contraire aux stipulations du traité d'Amiens[1]. »

En même temps, le premier consul ordonnait au général d'envoyer un agent à Édimbourg pour surveiller les menées des princes qui y habitaient[2].

Vers le milieu de décembre 1802, les conférences avec lord Hawkesbury se firent plus rares; les affaires intérieures suffisaient à occuper le Parlement et le ministère. « Il n'est pas possible de rien obtenir des ministres dans ce moment, ils comparaissent comme au jour du dernier jugement, et ce sera peut-être pour eux le jugement dernier[3]. »

Le premier janvier 1803 se passe; il est probable que le général assista à de nombreuses réceptions; toutefois il n'en fait pas mention dans ses dépêches; il est aussi à supposer qu'il reçut la cour et la ville. Ses appointements de 240,000 francs par an et 120,000 francs pour frais d'installation lui permettaient de le faire magnifiquement[4]. Il eût été très intéressant d'avoir quelques détails sur son existence mondaine et ses relations avec la haute société britannique.

L'année 1803 commençait sous d'assez heureux auspices, lorsqu'une malheureuse sortie du premier consul inaugura la série des coups d'épingle réciproques qui aboutirent à la rupture

« L'attitude du gouvernement français en impose singulièrement à l'Angleterre et à ses ministres, mande Andréossy, le 25 janvier 1803; ces derniers se trouvent déroutés et ne savent quel parti prendre. Ils ne supportent point que le premier consul

[1] *Loc. cit* Angleterre, supplément, t. 31, f° 242. Talleyrand à Andréossy, 2 décembre 1802.

[2] Les rapports de cet agent figurent aux Archives: ils donnent quelques renseignements assez intéressants sur l'existence dissipée que menait le comte d'Artois à Edimbourg, et sur ses relations avec l'aristocratie écossaise. Tout cela ne pouvait faire tort au premier consul, ni à la France.

[3] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600, f° 121. Andréossy à Talleyrand, 13 décembre 1802.

[4] *Loc. cit.* Angleterre, supplément, t. 31, f° 238. Talleyrand à Andréossy, 28 juin 1802. Ces appointements couraient depuis la fin de mai, époque de la nomination du général comme ambassadeur à Londres, et bien qu'il n'eût rejoint son poste que le 4 novembre suivant.

ait déclaré à la face de l'Europe que les Anglais n'ont plus d'alliés sur le continent. « On peut le penser, non pas le dire », m'observait avec chagrin lord Hawkesbury ! »

III

Andréossy faisait son possible pour atténuer les torts réciproques des deux cabinets : « D'abord, écrivait-il à Talleyrand, je n'ai jamais vu porter les décorations de l'ancien régime ; seuls les fils du duc d'Orléans s'en sont parés, m'a-t-on dit ; le fameux pamphlétaire Peltier, que le premier consul poursuit avec tant de colère, est réduit à l'impuissance ; les affaires de librairie qu'il a entreprises l'absorbent complètement[1]. » L'ambassadeur essaye aussi de justifier les quelques subsides que le gouvernement anglais accorde aux émigrés ; il fait ressortir aux yeux de Bonaparte quelle bonne impression a produite en Angleterre la réception courtoise que lord Withworth et sa femme, la duchesse de Dorset, ont reçue à Paris. En même temps, il cherche à exercer son influence personnelle sur les journaux hostiles à la France, mais sans aucun résultat ; alors il se décide, à contre-cœur, à faire des représentations à lord Hawkesbury, qui lui répond : « Les feuilles payées par les émigrés ne peuvent rien contre la grandeur de la France ; faites comme moi, méprisez-les ! »

Pour nous prouver ses bonnes intentions, le cabinet anglais fait arrêter les fabricants de faux billets de la Banque de France ; cette concession est considérable, car la loi anglaise n'autorisait que la punition des fabricants de faux billets de la Banque d'Angleterre, et non ceux des pays étrangers[2]. Bonaparte n'attacha aucune importance à cet incident pourtant caractéristique.

L'intervention de la France dans les affaires de Suisse avait

[1] Cf. *The Trial of John Peltier*. London, 1803. Il fut reconnu coupable par le jury d'avoir excité les Français à l'assassinat du premier consul, mais n'encourut aucune pénalité.

[2] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600, f° 150. Andréossy à Talleyrand, 12 janvier 1803.

causé une certaine émotion en Angleterre quelques mois auparavant; mais à l'époque de l'arrivée d'Andréossy, elle s'était calmée et il n'en fut pas mention dans ses dépêches. Seulement l'évacuation de l'Égypte et de Malte par les Anglais ne s'exécutait toujours pas.

Il ressort de la correspondance d'Andréossy que ces graves questions internationales préoccupaient le cabinet anglais beaucoup moins que certains petits détails, tels que la question des agents commerciaux, par exemple. Le premier consul avait décidé d'envoyer dans les grandes villes d'Angleterre des agents français, destinés à favoriser la reprise des relations commerciales, et surtout à le renseigner sur l'état économique et maritime du pays. Or, le cabinet anglais n'autorisait point ces personnages à rejoindre leur poste revêtus de cette qualité, parce que nous n'avions pas de traité de commerce avec l'Angleterre; le premier consul, invoquant les précédents de l'ancien régime, maintenait sa décision.

Lord Hawkesbury tenait bon, nos agents réunis à Londres se morfondaient; Bonaparte leur fit donner l'ordre de se rendre à leurs postes respectifs comme simples voyageurs, encore qu'ils dussent être exposés à toutes sortes de tracasseries [1]. Cette résolution fit très mauvais effet, mais il y eut encore une chose, fort petite en elle-même, dont les conséquences furent incalculables.

La poste anglaise intercepta une lettre envoyée par ordre du premier consul à Marès, notre commissaire des relations commerciales à Hull. Elle contenait un questionnaire portant sur des affaires de négoce assez banales, mais demandait un plan détaillé du port de Hull, ainsi que des renseignements très étendus sur ses approches. Hawkesbury fut très impressionné par cette découverte et y vit des plans de descente; il fit appeler Andréossy et lui montra la copie du questionnaire, dans laquelle sont marqués au crayon les passages ayant excité sa défiance [2],

[1] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600. Talleyrand à Andréossy, 23 décembre 1802.

[2] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600, f° 129.

puis il le prévint qu'il ne demanderait aucune explication au cabinet français.

La publication, dans le *Moniteur* du 30 janvier, du rapport du colonel Sébastiani sur son voyage en Egypte fut un coup de foudre pour le ministère Addington [1].

Lord Hervey se rendit en toute hâte chez Andréossy et lui fit part de ses inquiétudes au sujet de la mauvaise impression que la publication du rapport Sébastiani ne pourrait manquer de produire en Angleterre, où l'on s'obstinait à considérer le *Moniteur* comme le journal officiel de la République française.

L'ambassadeur lui répondit que, puisqu'on lui parlait confidentiellement, il ferait de même.

« Je ne suis pas étonné, ajouta-t-il, que le gouvernement français prenne toutes les mesures possibles pour mettre à découvert la conduite de l'Angleterre dans l'exécution de quelques articles signés à Amiens. Revenir officiellement sur de pareils objets, tels que l'évacuation de Malte et d'Alexandrie, c'est mettre en discussion le traité d'Amiens. Ainsi l'on ne doit considérer dans toute la réserve du premier consul qu'une manifestation signalée de son désir sincère de maintenir la paix. »

Lord Hervey lui abandonna Alexandrie et se rejeta sur Malte, disant qu'on ne connaissait pas formellement, au sujet de la garantie de Malte, les intentions de la Russie, et qu'on venait d'envoyer un courrier à Saint-Pétersbourg [2]. »

« Vous voyez, répondit l'ambassadeur, que dans le rapport il n'est question que d'Alexandrie, qu'on aurait dû évacuer depuis longtemps, et qu'on a annoncé plusieurs fois se trouver sur le point d'être évacuée. »

Lord Hervey releva ensuite les choses peu obligeantes pour le général Stuart qui se trouvent dans le rapport du colonel Sébastiani.

[1] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600, f° 166. Andréossy à Talleyrand, 8 février 1803.

[2] Rappelons que la Russie, la Prusse et l'Autriche devaient garantir le nouvel état de choses à Malte; la Prusse seule avait consenti, l'Autriche n'avait pas répondu, et la Russie avait refusé une première fois; mais on espérait alors qu'elle reviendrait sur sa détermination.

— Vous êtes bien susceptible : un mot vous offense, et chaque jour les journaux imprimés à Londres sont inondés de calomnies dégoûtantes que la décence et le bon ton réprouvent; de quel œil voulez-vous que tout cela soit envisagé?

— Qu'on imprime tout ce qu'on voudra dans les journaux français, reprit l'Anglais, mais dans le journal officiel, dans le *Moniteur!*...

Andréossy donna à son interlocuteur les explications que le gouvernement français avait publiées sur la prétendue officialité des articles insérés dans le *Moniteur ;* ses raisons ne purent dissiper la frayeur que ce papier-nouvelles causait aux ministres et à leurs adhérents.

Bonaparte savait si bien l'effet considérable et désastreux que produirait en Angleterre la publication du mémoire Sébastiani que, dès le 5 février, il avait fait écrire à son ambassadeur :

« Vous aurez vu dans le *Moniteur* le rapport que le colonel Sébastiani a fait de son voyage dans le Levant, et très probablement le ministère anglais n'aura pas manqué de se montrer offensé de l'esprit d'observation qu'a porté cet officier dans l'examen des forces militaires, et de relever la phrase où il est dit que six mille Français suffiraient pour conquérir l'Égypte. Il vous aura été facile de répondre à ses observations, et vous aurez dû le faire avec beaucoup de vivacité et de force. Un officier français envoyé pour rétablir les relations commerciales et habituelles de la France avec l'Égypte a dû être étonné de voir que l'armée anglaise n'eût point encore évacué ce pays.

« Étranger à la politique, cet officier aura dû considérer comme un commencement d'hostilité une violation aussi manifeste d'un traité de paix aussi solennel, et dès lors son esprit a dû naturellement se livrer à des calculs de guerre et à l'examen des chances qu'elle pourrait présenter; car, en effet, n'est-ce pas provoquer le retour de la guerre que de garder l'Égypte et Malte au mépris des stipulations du traité d'Amiens? »

La publication de ce rapport constituait déjà par elle-même un procédé blâmable : comme pour en accroître l'effet, Talley-

rand, par ordre de Bonaparte, eut, le 5 février, une conférence avec Withworth, et lui montra la copie de sa lettre à Andréossy qu'on vient de lire. Il aurait été plus politique de ne pas la communiquer. En réponse, l'ambassadeur d'Angleterre donna des assurances formelles que les ordres étaient partis depuis un certain temps pour l'évacuation de l'Égypte [1]. Bonaparte n'en crut rien, comme de coutume, et pourtant Withworth disait vrai ; le cabinet Addington abandonnait Alexandrie ; ainsi la publication du rapport Sébastiani n'eut d'autre résultat que d'ennuyer les Anglais inutilement [2].

Pourtant ils se remirent assez vite; Andréossy mande le 15 février que le « rapport du colonel Sébastiani est presque oublié, mais il n'a pas laissé de faire quelque impression. Les fonds ont baissé ». Pour pallier cette mauvaise disposition, le général eut une longue conférence avec lord Hawkesbury et lui déclara que « sans une marine bien considérable, nous ne pouvions avoir des vues sur l'Égypte, que les affaires de Saint-Domingue nous suffisaient, et que, de plus, quand on nourrit de tels projets on prend garde de les divulguer ». Si le cabinet anglais avait quelques velléités d'évacuer Malte, la sorte de pression que Bonaparte avait voulu exercer sur lui quant à l'Égypte lui ôta les moyens de donner suite à cette évacuation, à cause de l'opinion publique en Angleterre.

La publication de ce rapport était donc déplorable sous plusieurs rapports, selon lord Hawkesbury. Pressé par l'ambassadeur de se déclarer au sujet de Malte, le ministre finit par répondre catégoriquement « que la position de l'Europe et particulièrement de la France n'était plus la même aujourd'hui qu'à l'époque du traité d'Amiens, que le *statu quo* au moment du traité qui devait servir de base aux stipulations des compensations, dérangé par l'extension de territoire qu'avait pris la France, lais-

[1] *Loc. cit.* Angleterre, supplément, t. 32, f° 17.

[2] A. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. IV, p. 292 et suiv., ne mentionne pas cette circonstance de l'entrevue de Talleyrand et de Withworth, le 5 février 1803.

sait une disparate trop forte entre les conditions sur lesquelles on avait établi la discussion et les résultats énoncés dans le traité. »

Cette observation de lord Hawkesbury peut se résumer ainsi : depuis le traité d'Amiens, la France a annexé le Piémont, n'a pas évacué la Hollande, nous gardons Malte comme équivalent ; ce n'est que juste [1].

Andréossy, ne pouvant contester cette importante acquisition de la France, lui fit alors observer que le gouvernement français avait sollicité vainement le gouvernement anglais de reconnaître les républiques ligurienne et italienne, et que, quant au Piémont, il n'était pas indiqué dans le traité comme devant être évacué par nos troupes.

Comme son argument était faible, l'ambassadeur revint à l'évacuation de Malte, mais son interlocuteur ne donna pas de réponse satisfaisante, et on en resta là.

En même temps qu'il avisait Talleyrand de cette mémorable entrevue du 15 février [2], Andréossy demandait des instructions au sujet de Malte, car on parlait vaguement d'une médiation de la Russie, qui aurait placé la question sous un jour tout nouveau, et il ajoutait : « Les ministres actuels ne peuvent pas vouloir la guerre. Regardez-les, disait un de leurs antagonistes. il n'ont certainement pas la mine à cela ! »

Cette lettre décida Bonaparte à voir en personne l'ambassadeur d'Angleterre ; et le 18 février au soir eut lieu la fameuse entrevue que M. Thiers a exposée *in extenso* [3]. Très ému par les paroles du premier consul, Withworth demanda qu'Andréossy fût avisé de suite de cette conférence, afin que ses communications avec le cabinet britannique fussent conformes.

Le lendemain, 19 février, Talleyrand manda le tout au général, et ajouta : « En conséquence, vous demanderez sans note écrite, mais d'une manière positive :

[1] Le traité d'Amiens n'établissait en aucune façon les droits de la France à l'occupation du Piémont et de la Hollande ; il n'y faisait même pas la moindre allusion.

[2] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600, f° 173.

[3] *Op. cit.*, t. IV, f° 304.

« 1° Qu'Alexandrie et Malte soient évacués (Bonaparte affectait encore de croire que Withworth avait menti en lui assurant le 5 février qu'Alexandrie était vide d'Anglais, et cette persistance était de nature à indisposer Addington sans nécessité);

« 2° Que Georges et consorts soient expulsés du territoire britannique;

« 3° Que les gazettes en langue française, qui s'impriment à Londres et qui sont l'ouvrage des émigrés, soient supprimées et punies;

« 4° Que les gazettes anglaises elles-mêmes soient empêchées de se permettre contre la France et le premier consul les outrages qui répugnent à la décence publique, au droit des nations et à l'état de paix.

« Comme c'est mardi prochain que l'exposé de la situation de la République sera fait au Corps législatif, il est important que vous ayez votre conversation sur le champ, pour qu'elle précède la publication de cette pièce.

« Attachez-vous à faire ressortir combien la non-exécution du traité d'Amiens répugne à la loyauté de la nation anglaise [1]. »

Ainsi, loin de se prêter à une discussion à laquelle lord Addington l'invitait, au sujet de l'acquisition du Piémont par la France en échange de l'occupation de Malte, Bonaparte envoyait une sorte d'ultimatum dans lequel il augmentait ses desiderata. Or, il savait bien qu'une nation libre, puissante et surtout soumise au régime parlementaire ne pouvait, sans se couvrir de honte, accepter les deux dernières conditions. Bien plus, une seconde dépêche du même jour, 19 février, enjoignait à Andréossy de demander l'expulsion des Bourbons et leur envoi en Pologne, en faisant ressortir le précédent de 1749 [2].

Nous l'avons déjà dit, que pouvaient contre la grandeur de Bonaparte les émigrés, les gazettes et le comte d'Artois? De telles

[1] *Loc cit.* Angleterre, supplément, t. 32, f° 17.

[2] *Loc. cit.* Angleterre, supplément, t. 32, f° 20.

Par le traité d'Aix-la-Chapelle, Louis XV s'engageait à expulser de France le prétendant Charles Stuart, et il se conforma à cette condition.

requêtes étaient combinées comme à plaisir pour exaspérer le parti de la guerre en Angleterre, affaiblir le ministère pacifique et amener une rupture.

Ces deux importantes dépêches ne parvinrent à Londres que le 22 février, à six heures du soir, bien qu'elles fussent, comme toute la correspondance, portées par des courriers français, ce qui supprimait l'emploi du chiffre et accélérait les communications.

Le 23, à deux heures, lord Hawkesbury reçut l'ambassadeur, prit connaissance avec un air de tristesse visible des requêtes de Bonaparte et déclara « qu'en n'évacuant pas Malte, on avait espéré pouvoir arriver à donner des explications générales et traiter de quelques compensations fondées sur le changement du *statu quo* ».

Quant au reste, Andréossy n'obtint, comme il fallait s'y attendre, que les réponses assez vagues et l'excuse qu'un gouvernement populaire devait avoir des ménagements pour l'opinion publique [1].

Au sujet de Malte, lord Hawkesbury lui fit remarquer que cette île ne valait pas le rôle qu'on voulait lui faire jouer, mais que l'opinion du pays y attachait une grande importance et qu'on était obligé de flatter cette opinion ou du moins de ne pas la contrarier trop ouvertement.

Le passage relatif à l'Angleterre, dans l'exposé de la situation présenté au Corps législatif le 21 février par le premier consul, renforça l'opposition en Angleterre, et affligea profondément le parti de la paix.

« Pourquoi, disaient les ministres, au milieu d'une discussion diplomatique, nous jeter des insultes gratuites à la figure? Est-ce le moyen d'en hâter la solution? Nous sommes en désaccord sur Malte, le Piémont et la Hollande : tâchons de nous entendre. Mais vous mêler de la lutte des partis au sein du Parlement britannique, dire que cette lutte oblige la France à garder cinq cent

[1] *Loc. cit.* Angleterre, t. 500, f° 186. Andréossy à Talleyrand, 24 février 1803.

mille hommes sous les armes!... Et pourquoi déclarer à la face du monde que quelque soit à Londres le succès de l'intrigue, elle n'entraînera point les autres peuples dans des ligues nouvelles; et le gouvernement le dit avec un juste orgueil : *seule* l'Angleterre ne saurait aujourd'hui lutter contre la France. »

Andréossy reçut l'exposé le 27 février et courut chez les ministres Addington et Hawkesbury, qui ne lui cachèrent point leur chagrin ; l'ambassadeur défendit le premier consul d'avoir aucune mauvaise intention, et remettant de nouveau la question de Malte sur le tapis, finit par savoir que les Anglais voulaient y tenir garnison pendant six ou sept années, comme compensation aux extensions territoriales de la France, effectuées depuis la signature de la paix d'Amiens.

Le cabinet anglais *ne veut pas la guerre*, Andréossy le répète pour la troisième fois et le répétera encore; car il est fort bien renseigné. On doit voir dans les inquiétudes que cette affaire de Malte a données à lord Hawkesbury et dans les efforts qu'il voudrait faire pour concilier toutes choses le désir sincère de la part du cabinet britannique de se tirer de ce mauvais pas et de ne point rompre avec la France [1].

Nous étions enfin en présence d'une proposition ferme, formulée nettement et prêtant le flanc à une discussion qui pouvait être de bonne foi, car les Anglais nous faisaient une concession sur la durée de l'occupation de Malte, et il faut reconnaître, toute passion mise à l'écart, qu'elle n'était pas déraisonnable, étant données l'annexion du Piémont à la France et l'occupation indéfinie de la Hollande [2].

[1] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600, f° 193. Andréossy à Talleyrand, 1er mars 1803.

[2] Cf. Oscar Browning, *England and Napoleon*, London, 1887. Cet ouvrage contient les dépêches échangées entre le cabinet anglais et lord Withworth en 1802, 1803.

IV

Comme s'il eût craint que les choses ne s'arrangeassent, Bonaparte, au reçu de cette importante dépêche, ordonna à l'ambassadeur de présenter la note suivante :

« Aux termes du 4e paragraphe de l'article 10 du traité d'Amiens, les troupes anglaises devaient évacuer l'isle de Malthe et ses dépendances trois mois après l'échange des ratifications. Il y a dix mois que les ratifications sont échangées, et les troupes anglaises sont encore à Malthe.

« Les troupes françaises au contraire, qui devaient évacuer les États de Naples et de Rome, n'ont pas attendu, pour se retirer, l'expiration des trois mois qui leur étaient accordés, et elles ont quitté Tarente dont elles avaient rétabli les fortifications, et où elles avaient réuni cent pièces de canon.

« Que peut-on alléguer pour justifier le retard de l'évacuation de Malthe? L'article 10 n'a-t-il pas tout prévu ; et les troupes napolitaines étant arrivées, sous quel prétexte celles d'Angleterre y sont-elles demeurées? »

Le paragraphe suivant a trait à la garantie des grandes puissances, prévue par l'article 6, et que la Russie n'avait pas encore envoyée.

« Il paraîtrait donc impossible et il serait sans exemple dans l'histoire des nations, que Sa Majesté britannique se refusât à l'exécution d'un article fondamental de la pacification, de celui qui, lors de la rédaction des préliminaires, a été considéré comme le premier et comme devant être arrêté préalablement à tout autre. Aussi le premier Consul, qui aime à se confier aux intentions de Sa Majesté britannique, et qui ne veut pas les supposer moins franches et moins loyales que celles dont il est animé, n'a-t-il voulu attribuer jusqu'ici le retard de l'évacuation de Malthe qu'à des circonstances de mer.

« Le soussigné est donc chargé de demander des explications à cet égard[1]. »

Vu le caractère de cette note, Andréossy ne la remit pas immédiatement au cabinet britannique et prit sur lui de voir venir les événements.

On ne pouvait se flatter à Paris que l'insulte contenue dans l'exposé du premier consul du 21 février resterait sans réponse ; un cabinet qui n'aurait pas répliqué serait immédiatement tombé. Le 8 mars, Hawkesbury fit appeler Andréossy à neuf heures du soir et lui donna connaissance du message royal qui devait être lu quelques heures plus tard Cette réponse, qu'Andréossy trouva inconvenante et ridicule, n'était que la paraphrase « des cinq cent mille hommes » auxquels Bonaparte faisait allusion dans son exposé.

« Sa Majesté, disait Georges III, croit nécessaire d'informer la Chambre des Communes que des préparatifs militaires considérables se faisant dans les ports de France et de Hollande, elle a jugé convenable d'adopter de nouvelles mesures de précaution pour la sûreté de ses États. Quoique les préparatifs dont il s'agit aient pour but apparent des expéditions coloniales, comme il existe actuellement entre Sa Majesté et le gouvernement français des discussions d'une grande importance dont le résultat est incertain, Sa Majesté s'est décidée à faire cette communication à ses fidèles communes, etc., etc. »

Évidemment, il y avait une exagération manifeste dans la mention de nos préparatifs; mais Bonaparte croyait s'être réservé le monopole des provocations de cabinet à cabinet, et ne supportait pas qu'on lui répondît sur le même ton.

Qu'aurait-il dit si Georges III avait fait à Andréossy, à l'occasion du rapport Sébastiani ou du questionnaire Marès, ou de l'exposé politique du 21 février, une scène dans le genre de celle qu'il fit le 11 mars à l'ambassadeur d'Angleterre, au cercle des Tuileries[2] ?

[1] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, vol. 600, f°s 189 et 200. Talleyrand à Andréossy, 4 mars 1803

[2] Cf. A. Thiers, *op. cit.*, vol. IV, f°s 314-315, et *England and Napoleon*, f. 115-119.

Georges III n'eut garde d'imiter la conduite du premier consul; bien au contraire, le lendemain du jour où la scène fut connue à Londres, Andréossy alla au cercle de la reine, où il reçut du roi, de toute la cour, des ministres, des ambassadeurs étrangers, du public même, le meilleur accueil[1]. Sa présence produisit un excellent effet, et on ne fit pas la moindre allusion à l'affaire des Tuileries.

Bonaparte ne comprit pas la leçon que lui donnait Georges III. Le 10 mars, Andréossy remit au cabinet anglais la note que nous avons rapportée plus haut; il avait différé le plus possible, car il en craignait avec raison les suites. Effectivement, le 15, on lui apporta une réponse dans laquelle, après un débat assez confus sur l'état actuel des possessions des parties contractantes du traité d'Amiens, lord Hawkesbury continuait en ces termes : « Mais il a été spécialement convenu par le gouvernement français, dans une note officielle, que Sa Majesté retiendrait sur ses propres conquêtes une compensation pour les importantes acquisitions territoriales faites par la France sur le continent. Ceci est une preuve suffisante qu'on a entendu conclure ce traité eu égard à l'état des choses alors existant; car la compensation obtenue par Sa Majesté a dû être calculée relativement aux acquisitions de la France à cette époque; et si l'intervention du gouvernement français dans les affaires générales de l'Europe depuis lors, si sa conduite envers la Suisse et la Hollande, dont il avait garanti l'indépendance au temps de la conclusion du traité de paix, si les acquisitions qui ont été faites par la France en divers lieux et particulièrement en Italie, ont étendu son territoire et accru sa puissance, Sa Majesté serait fondée, *conformément à l'esprit du traité de paix, à réclamer des équivalents pour ces acquisitions, qui puissent servir de contrepoids à l'augmentation du pouvoir de la France.* Cependant Sa Majesté, soigneuse de prévenir toute cause de mésintelligence et désirant consolider la paix générale de l'Europe, était résolue à ne pas faire valoir les pré-

[1] *Loc. cit.*, Angleterre correspondance, t. 600, f° 237. Andréossy à Talleyrand, 17 mars 1803.

tentions de cette nature qu'elle peut avoir droit de mettre en avant, et, de même que les autres articles du traité définitif sont graduellement exécutés de sa part, elle aurait été disposée à effectuer un arrangement conforme à l'intention vraie et à l'esprit du dix-septième article du traité, puisque l'exécution de cet arrangement suivant les termes du traité avait été rendue impraticable par des circonstances qu'il n'a pas été au pouvoir de Sa Majesté de prévenir.

« La publication très extraordinaire du rapport du colonel Sébastiani a mis le cabinet anglais en droit de demander des explications amicales, que lord Withworth sollicita, mais en vain, du gouvernement français.

« Dans ces circonstances, Sa Majesté sent qu'il ne lui reste plus d'alternative et que la juste considération de ce qu'elle doit à son propre honneur et aux intérêts de son peuple, lui fait une nécessité de déclarer qu'elle ne peut consentir à ce que ses troupes évacuent Malte, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à la sûreté essentielle des objets qui, dans les circonstances présentes, peuvent être matériellement en péril par leur éloignement. »

La note insiste ensuite sur ce que les différentes conditions stipulées pour l'évacuation de Malte n'ont pas été remplies, notamment le refus de la Russie et le silence de l'Autriche, qui devaient garantir le nouvel ordre de choses. Toutes ces circonstances, « à défaut d'aucun autre motif spécial, auraient été suffisantes pour autoriser Sa Majesté à suspendre l'évacuation de Malte. L'évacuation de Tarente par les Français n'a aucune espèce de rapport avec celle de Malte, le gouvernement français, par son traité avec le roi de Naples, s'étant engagé à évacuer le royaume de Naples à une époque antérieure à celle où cette stipulation a été exécutée[1]. »

Voici comment Andréossy juge cette réponse :

« Elle est longue, mal écrite, entortillée, mais elle développe assez clairement la situation d'esprit des ministres et du Conseil.

[1] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600, f° 234.

Ce n'est pas tel ou tel fait, c'est l'ensemble de tous les faits dont se compose la gloire du premier consul et la grandeur de la France qui les effraye. »

Il y avait évidemment du vrai dans cette assertion : les Anglais voyaient avec une grande jalousie le relèvement économique de la France; mais cette considération seule ne les aurait jamais poussés à lui déclarer la guerre; l'occupation de la Hollande et de la Suisse par nos troupes et l'annexion du Piémont à la République française étaient les véritables griefs de l'Angleterre [1]. Cela ressort d'une lettre particulière du général au premier consul, envoyée le lendemain de la remise de la note anglaise, c'est-à-dire le 16 mars :

« Le bruit s'est répandu dans la cité qu'un courrier de lord Withworth avait fait connaître les intentions que vous avez manifestées pour le maintien de la paix. La nouvelle du courrier a fait la meilleure sensation : tout annonce l'éloignement qu'on a pour la guerre, quoiqu'il soit certain qu'elle serait populaire et qu'on aurait bien moins de peine qu'en 1793 à la rallumer. J'apprends que les fonds ont monté d'un et demi depuis qu'on a su que j'avais paru à la cour [2]. »

Comme on avait exercé une presse violente pour se procurer les matelots nécessaires aux vaisseaux de guerre, l'ambassadeur alla, le 18 mars, demander des explications à lord Hawkesbury. « Ces préparatifs, lui répondit-il, ont été dictés par la prudence, et pour parer au danger d'une rupture brusque, mais on tiendra la main à ce qu'aucun conflit maritime ne se produise de ce fait... » Et d'ailleurs, ajouta le ministre, « la France a bien cinq cent mille hommes sous les armes ! »

Le général lui répondit froidement qu'il fallait les mettre en mouvement.

Cette conversation ne fournit pas les explications que le pre-

[1] *Archives nationales*, AF IV, 1672.

[2] Cf. *England and Napoleon*, p. 7. Instruction of lord Hawkesbury to lord Withworth, 14 novembre 1802; lord Hawkesbury à lord Withworth, 15 mars 1803. Ces pièces ne laissent aucun doute à cet égard.

mier consul avait chargé son ambassadeur de demander au cabinet britannique au sujet du message royal [1].

V

La réponse très logique du ministère anglais, en date du 15 mars, ne plut pas, comme bien on pense, à Paris; Bonaparte chargea, le 18, Andréossy de déclarer, *mais surtout pas par écrit*, que la France n'avait ni augmenté son territoire, ni armé un seul vaisseau, et que les insultes de la presse anglaise étaient bien plus graves que la publication du rapport Sébastiani.

Comme si on pouvait comparer les articles des journaux d'un pays où la liberté de la presse était complète, avec l'impression dans l'*Officiel* d'un document confidentiel. De plus, Bonaparte altérait la vérité en disant que le territoire français n'avait pas été augmenté depuis la paix d'Amiens; car le Piémont avait servi à former six départements : aussi l'ambassadeur ne devait-il pas écrire, mais seulement dire. Ce n'est pas tout : le premier consul ordonna encore au général, le même jour, 18 mars, de remettre une seconde note comme venant de lui, mais dont lui-même avait composé le projet. Loin d'entrer en discussion, cette note sommait de nouveau les Anglais de remettre Malte séance tenante aux Napolitains, qui garderaient cette île jusqu'à ce que l'Ordre en reprit possession.

Cette lettre et ce projet de note mirent sept jours pour aller de Paris à Londres, et la position du général, coupé de toutes communications avec la France, était des plus pénibles. Enfin, il remit la note le 28 mars à lord Hawkesbury. En sortant de chez le ministre, il écrit à Talleyrand : « L'opinion des ministres est toujours à la paix, et les ministres étrangers les poussent dans

[1] On sait que le premier consul avait écrit aux cabinets de Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg et Madrid pour se plaindre du message.

Loc. cit. Angleterre, supplément, t. 32, f° 32. Talleyrand à Andréossy, 12 mars 1803.

cette voie. » Le lendemain, il ajoute les graves paroles suivantes : « J'ai eu une nouvelle conversation d'une heure avec lord Hawkesbury. Le résultat de cette conversation, exprimée de la manière la plus formelle, est que ni le roi, ni le gouvernement, ni la nation ne veulent la guerre, et que la question est de savoir comment on se tirera de ce mauvais pas d'une manière honorable pour les deux gouvernements, vu la position où on a jeté le ministère anglais. » Et la lettre se termine par ces mots : « L'Angleterre veut décidément la paix, puisqu'elle ne voit aucun avantage dans une reprise d'hostilités [1]. »

Nous ne passerons pas sous silence la lettre particulière du 2 avril d'Andréossy à Bonaparte ; elle constitue un document historique de la plus haute importance ; car elle place la question de la rupture de la paix d'Amiens sous son véritable jour.

« Je me persuade que vous voulez la paix, que vous en avez besoin, et j'agis en conséquence ; mais vous ne laissez au ministère aucun moyen de se tirer du mauvais pas où il s'est mis, et alors quels que puissent être les événements, ils entreprendront de soutenir la gageure. Il est certain que l'âge et les infirmités du roi ne lui permettent pas d'envisager de sang-froid la crainte de voir troubler ses derniers jours par une guerre funeste, et par l'application aux affaires qu'exige un tel état de choses ; et d'un autre côté, les hommes influents ne doivent-ils pas s'attacher à préparer un temps calme au nouveau règne qui ne peut être que très orageux.

« Ainsi les vœux, le désir, le besoin de ce pays-ci sont pour la paix.

« A Dieu ne plaise que je pense un moment que la France doive renoncer au moindre de ses avantages, mais je suis moralement sûr qu'en ayant l'air de ne point comprimer l'Angleterre, on obtiendrait, sans effort, tout ce qui peut assurer la sécurité du gouvernement français et les avantages des pays qu'il administre ; on assurerait le bel édifice que vos mains ont élevé [2]. »

[1] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600, f° 268. Andréossy à Talleyrand, 29 mars 1803.

[2] *Archives nationales*, AF IV, 1672.

Après avoir exposé les projets de l'Angleterre sur l'Amérique du Sud, sur une insurrection de la Vendée et sur la conquête de Saint-Domingue, Andréossy termine en ces termes :

« J'ai cru, citoyen premier consul, qu'il était de mon devoir de vous faire pressentir quelques-uns des maux qui seraient la suite inévitable de la guerre et les moyens qui sont entre vos mains pour conserver la paix, vous me pardonnerez ma franchise en faveur de la loyauté de mes intentions et de mon dévouement à votre personne. »

Le 3 avril, lord Hawkesbury répondit à la note du 28 mars « que le gouvernement britannique s'est cru fondé à concevoir des craintes sur les projets ambitieux du gouvernement français. Il veut être rassuré à cet égard par des explications satisfaisantes. Il les a demandées, et jusqu'ici le gouvernement français s'est refusé à toute explication, en même temps qu'il insiste sur l'évacuation de Malte. Le gouvernement anglais fait un dernier effort en ordonnant à lord Withworth de s'assurer positivement si le gouvernement français persiste à refuser d'entrer en explication. Le ministère désire ardemment cette dernière alternative ».

Cette note, aussi juste dans le fond que polie dans la forme, produisit une grande impression sur l'esprit élevé de l'ambassadeur. Il comprit après cela que son maître ne pouvait refuser de donner des explications au sujet de l'occupation de la Hollande, de la Suisse et du Piémont, sous peine de porter tout le poids de la rupture qui allait résulter de ses réclamations violentes pour Malte. Il écrivit à Talleyrand : « La note de lord Hawkesbury laisse encore entre les mains du gouvernement français l'alternative de la paix ou de la guerre. *La pensée secrète du gouvernement britannique n'est pas de garder Malte;* lord Hawkesbury l'a dit à une personne de ma connaissance, dans ces mots : « Nous ne « pouvons pas évacuer Malte avant de nous trouver à même « d'assurer le Parlement et la nation que les discussions ont pris « un caractère assez pacifique; mais nous ne disons pas : Malte « ou la guerre! »

« Tout dépend du gouvernement français : s'il veut entrer en

explication, on trouvera facilement de part et d'autre un expédient convenable; si on se refuse à des explications, la guerre est immanquable, et elle sera populaire. Si le gouvernement français se prête aux discussions avec une libéralité que l'Europe attribuera à la sollicitude magnanime du premier consul pour le repos de toutes les nations, et que personne n'osera attribuer à un motif de faiblesse, alors la paix est conservée, et le premier Consul amènera l'Angleterre à lui accorder franchement tout ce qu'il sera en droit de lui demander[1]. »

Et par le même courrier il adresse au premier consul un appel suprême :

« Tout le monde veut la paix; en conservant l'Europe dans cet état vous écraserez ce pays-ci, sans même employer l'effort de votre massue. Mais, je ne saurais trop le répéter, le ministère quel qu'il soit, s'il marche bien, doit être ménagé parce qu'il est responsable. »

Après avoir tracé un tableau du régime parlementaire anglais, l'ambassadeur conclut :

« Jamais, dans aucune circonstance, il n'y a eu, je crois, un assentiment plus général pour le maintien de la paix, et vous vous trouvez placé de la manière la plus avantageuse pour régler invariablement les destinées de l'Univers[2]. »

En un mot, il fallait gagner du temps, discuter courtoisement sur la Hollande et Malte pendant plusieurs mois, laisser l'opinion publique anglaise se calmer, et nous aurions obtenu un arrangement satisfaisant.

Malheureusement, Bonaparte ne voulait plus la paix; seulement il prétendait, à cause de l'opinion publique en France, forcer les Anglais à rappeler leur ambassadeur les premiers.

Withworth remit à Talleyrand, le 7 avril, une note conforme à celle délivrée, le 3, par Hawkesbury à Andréossy; et Talleyrand lui déclara le lendemain que « tout ce qui a pour but de violer

[1] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600, f°s 278 et 280. Andréossy à Talleyrand, 4 avril 1803.

[2] *Archives nationales,* AF IV, 1672.

l'indépendance de l'Ordre et de l'isle de Malte ne sera jamais consenti par le gouvernement français. Pour tout ce qui peut convenir ou être agréable au gouvernement anglais pour terminer les présentes difficultés et qui ne serait pas contraire au traité d'Amiens, le gouvernement français n'a aucune objection pour faire une convention particulière à cet égard [1] ». De la Hollande et du Piémont, pas un mot.

Andréossy, avisé de suite par Talleyrand de cette nouvelle manière de déplacer la question sans la résoudre, attendit plein d'anxiété la réponse définitive du cabinet de Londres.

Trois semaines se passèrent; enfin, le 29 avril, Talleyrand écrivit à l'ambassadeur qu'il avait eu des entrevues avec lord Withworth, dont les instructions n'étaient, paraît-il, ni claires, ni complètes, et que finalement le représentant anglais lui avait proposé verbalement, le 26 avril :

« 1° Que Sa Majesté britannique puisse garder Malte pendant dix ans;

« 2° Que l'île de Lampedouze lui soit cédée en toute propriété;

« 3° Que les troupes françaises évacueraient la Hollande. »

Pouvions-nous raisonnablement discuter sur ces bases? Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement. En effet, les Anglais ne demandaient Malte que pendant dix ans et la possession de l'îlot stérile de Lampedouze ; en échange, nous gardions définitivement le Piémont. Le marché était avantageux pour la France; et le Piémont valait bien Malte, même en admettant que les Anglais eussent trouvé des prétextes pour ne pas évacuer cette île au terme convenu et y fussent restés indéfiniment. Quant à la Hollande, il était juste que nous l'évacuassions, n'ayant aucun motif sérieux pour la garder et n'y étant autorisés par aucun traité. Or, Bonaparte prétendait conserver l'un et l'autre pays.

Malheureusement Withworth déclara en même temps que, si dans le délai de sept jours on n'avait pas signé une convention, il avait l'ordre de cesser sa mission et de retourner à Londres.

[1] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600, f° 290, 8 avril 1803.

Talleyrand trouva « là dedans un mépris des formes dont nous ne pouvions pas nous attendre à éprouver les effets [1] ».

Nous avouons ne pas comprendre cette phrase ; la présentation des propositions anglaises est très correcte, la forme y est sauvegardée, et Bonaparte avait mis bien moins de façons dans sa conduite avec les Anglais depuis cinq mois. Andréossy manda le 5 mai que, privé de nouvelles depuis trois semaines, n'ayant eu qu'une connaissance incomplète de ce qui se passait à Paris, il avait presque perdu de vue les ministres. Il alla donc renouer connaissance avec lord Hawkesbury et discuter les propositions anglaises du 26 avril. Il n'obtint aucun résultat : la Hollande formait la difficulté principale. Le lendemain, il fut mandé de nouveau, et assista au lever du roi ; le soir, il retourna chez le ministre et y resta jusqu'à minuit. Lord Hawkesbury lui parut plus tranquille, plus rassuré, et lui fit connaître que, si l'on n'avait point de bonnes nouvelles lundi au plus tard, le roi communiquerait à son Parlement, par un message, la situation des affaires et celle du pays.

Or on était le 5 mai, et c'était le 2 qu'était expiré le délai de sept jours demandé par Withworth à Bonaparte pour une entrée en négociations. « Je ne doute pas, ajoutait Andréossy, que les avis reçus de la Hollande n'aient contribué à précipiter cette dernière mesure ; lord Aukland, qui désire vivement la paix, me dit que *l'occupation de la Hollande par nos troupes et les travaux défensifs qu'on faisait sur plusieurs points* étaient regardés par le cabinet britannique comme une prise de possession et que cela n'arrangerait pas les affaires. Je regarde donc tout arrangement ultérieur comme bien difficile, et j'ai donné sans bruit des ordres dans ma maison pour préparer mon départ. »

Le 2 mai seulement, dernier jour du délai, Talleyrand avait accusé réception à Withworth de ses demandes du 26 avril et lui déclarait « que Lampedouze n'appartenant pas à la France, nous ne pouvions en disposer : que le premier consul ne pouvait que communiquer à l'Espagne, à la Hollande, à la Russie, à la Prusse et

Loc. cit. Angleterre, supplément, t. 32, f° 58

à l'Autriche les propositions de Sa Majesté britannique, afin d'avoir leur opinion, parce qu'elles changeaient une disposition formelle du traité d'Amiens. Quant à l'évacuation de la Hollande par les troupes françaises, le premier consul n'a point de difficulté à faire répéter qu'elles évacueront la Hollande dès l'instant où les stipulations du traité d'Amiens pour chacune des parties du monde seront exécutées [1] ».

Cette réponse dilatoire, posait la question préalable, au lieu de répondre catégoriquement. Dès ce moment, Bonaparte était décidé à la guerre, et en retardant le plus possible la rupture officielle, il se ménageait le temps de terminer ses premiers préparatifs.

Afin de gagner encore quelques jours, il fit offrir, le 4 mai, à l'ambassadeur anglais de remettre Malte aux Russes ; ainsi chaque fois que lord Withworth parlait de la Hollande, on lui répondait : Malte [2].

Talleyrand écrivit le même jour au général : « C'est à vous maintenant à voir immédiatement lord Hawkesbury et à vous servir de tout ce que je vous ai mandé ces jours-ci pour amener le ministre à des décisions raisonnables. » Andréossy eût bien préféré qu'on l'autorisât à promettre formellement l'évacuation de Flessingue et d'Utrecht ; mais il ne pouvait le faire sans ordre.

Au reçu de cette dépêche, il courut chez lord Hawkesbury, et Schimmelpenninck, ministre de Hollande, tout dévoué au premier consul, se rendit chez Addington ; ils apprirent chez ces personnages que le cabinet anglais ne voulait pas remettre Malte à l'empereur de Russie, mais faisait une nouvelle concession pour éviter une rupture. En effet, le soir même, 7 mai, il avait envoyé à Paris un courrier porteur des propositions suivantes, plus avantageuses encore pour nous que celles du 26 avril :

[1] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600, f° 313.

[2] Cf. A. Thiers, *op. cit.*, t. IV, p. 332 et suiv. M. Thiers passe sous silence cette grave question de la Hollande, qui tient une si large place dans les résolutions du cabinet britannique et de Bonaparte, et fut la cause réelle de la rupture.

« 1° Les Anglais remettront Malte aux habitants et l'île sera reconnue comme État indépendant, aussitôt que les travaux de l'île Lampedouze seront terminés ;

« 2° Le gouvernement français ne s'opposera pas à ce que l'île de Lampedouze leur soit cédée par le roi des Deux-Siciles, auquel elle appartient ;

« 3° Le roi d'Angleterre reconnaîtra le royaume d'Étrurie, les républiques ligurienne et italienne ; la Hollande sera évacuée dans l'espace d'un mois après la conclusion d'une convention fondée sur les principes de ce projet ; la Suisse sera évacuée, et une provision territoriale convenable sera assignée au roi de Sardaigne en Italie.

« Article secret : Sa Majesté britannique ne sera pas requise par le gouvernement français d'évacuer Malte qu'après le terme de dix années [1]. »

Hawkesbury expliqua à Andréossy que cet article secret avait pour but unique de sauver la situation du ministère britannique et de lui permettre de donner des explications satisfaisantes à l'opposition et au public, qu'en réalité Malte serait évacuée en même temps que les Français évacueraient la Hollande.

On sait que Withworth remit, le 10 mai, ces ultimes propositions à Talleyrand, et, afin de donner une dernière preuve de bonne volonté, ajouta par une note que l'île serait remise à l'Ordre de Malte et non aux habitants, si le premier consul le désirait [2]. N'ayant reçu le surlendemain qu'une réponse ambiguë, il réclama de nouveau ses passeports, les obtint, et quitta Paris le soir même à neuf heures [3].

Comme il en était convenu avec Talleyrand, il voyagea avec une extrême lenteur, afin de permettre aux courriers de porter de nouvelles propositions directement à Londres, le cas échéant.

[1] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600, f°s 321 et 336.

[2] Cette note sans date est écrite tout entière de la main de lord Withworth, mais non signée. *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600, f° 334.

[3] Cf. *England and Napoleon*, f. 233 et suiv.

Cela arriva effectivement; car Bonaparte fit écrire le 13 mai à Andréossy la lettre suivante :

« Vous emploierez le citoyen Schimmelpenninck, ou tout autre voie indirecte, pour faire insinuer au ministre britannique que s'il rejette absolument la proposition de remettre Malte à une des puissances garantes, on ne serait pas éloigné ici d'adopter que l'Angleterre restât à Malte pendant dix ans, pourvu que la France occupât pendant le même nombre d'années Tarente, Otrante et toutes les positions qu'elle occupait dans le royaume de Naples au moment de la signature du traité d'Amiens.

« Si cette insinuation a quelque succès, faites savoir ensuite que vous pourriez prendre sur vous de signer une convention conclue en ces termes :

« 1° Les troupes britanniques pourront occuper Malte pendant « dix ans;

« 2° Les troupes françaises occuperont pendant l'espace du « même temps, ainsi qu'elles les occupaient au moment de la « signature du traité d'Amiens, les positions de Tarente, d'Otrante, « qu'elles n'ont évacuées qu'en conséquence de l'article 11 dudit « traité. »

« Vous sentez, général, que pour peu qu'il vous paraisse que cette communication ne doive pas réussir, vous devez vous appliquer à n'en laisser aucune trace, afin qu'on puisse toujours nier que le gouvernement français eût adhéré à une semblable proposition.

« Le premier consul s'en remet entièrement à vous de l'usage que vous pourriez faire de l'autorisation qu'il vous a donnée ici [1]. »

A minuit, de Saint-Cloud, Talleyrand écrivit encore au général, de sa propre main et sous la dictée de Bonaparte :

« Citoyen ambassadeur, je vous ai expédié, il y a six heures, un courrier pour annoncer que lord Withworth avait demandé ses passeports. Il paraît au premier consul inconvenant que vous quittiez Londres avant qu'il soit bien répandu que lord

[1] *Loc. cit.* Angleterre, supplément, t. 32, f° 76. Talleyrand à Andréossy, 13 mai 1803.

Withworth a quitté Paris. Il naît même au premier consul un espoir, quelque peu fondé qu'il puisse être, qui exige votre présence à Londres; ce serait celui que le gouvernement anglais, mieux éclairé par les véritables dispositions de l'empereur de Russie, par les déclarations qui ont été faites par le ministre de Russie, se résoût à adopter la proposition, qui a été faite, de remettre Malte à une des trois puissances garantes. Il paraît donc convenable, si vous êtes encore à Londres, d'y rester jusqu'à un nouveau courrier; si vous en êtes parti, de continuer votre route jusqu'à Douvres. Si vous êtes encore à Londres, le premier consul ne voit pas d'inconvénient à ce que vous ayez une conférence générale, pour lui montrer les conséquences de la conduite du ministre, nos dispositions véritablement pacifiques, l'obligation où ils nous ont mis, et la disposition où nous sommes, de faire la guerre plutôt que de nous laisser humilier. Du reste, demain, dans la journée, je vous expédierai un courrier qui vous servira de règle pour votre marche ultérieure.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« Ch.-M. Talleyrand [1]. »

On se demande en quoi l'évacuation de Flessingue pouvait humilier la France, d'autant qu'elle aurait eu pour corollaire l'abandon de Malte par les Anglais. Mais leur proposer d'occuper Tarente, quand nous tenions déjà Flessingue, cela passait les bornes.

A la réception de ces lettres, le 15 mai, Andréossy crut pouvoir aller conférer une dernière fois avec lord Hawkesbury; car on n'avait pas encore à Londres la certitude matérielle du départ de lord Withworth de Paris. « Je l'ai trouvé froid, inflexible, il m'a répondu que c'était trop tard. J'ai resté plus d'une demi-heure dans son cabinet; la conversation a été traînante, il y a eu des silences, des interruptions, nous avons changé souvent d'objet; il voulait me voir venir, de mon côté je l'attendais, mais

[1] *Loc. cit.* Angleterre, supplément, t. 32, f° 70.

cette démarche n'a rien produit; et, à vrai dire, je n'en espérais pas grand'chose, c'était une simple affaire de procédé. »

Puis, il prévint Schimmelpenninck des intentions de Bonaparte, et le trouva tout disposé à entrer dans les vues du premier consul. En conséquence, il retourna chez Hawkesbury et lui fit entendre que si tout dépendait de l'abandon de Malte aux Anglais pendant dix ans, on pouvait encore obtenir ce but en admettant l'occupation de Tarente par les Français pendant un pareil nombre d'années. Lord Hawkesbury lui répondit que cette idée n'était pas nouvelle, qu'il en avait été question pendant le cours des négociations, et que lord Withworth en avait parlé dans sa correspondance; mais que le cabinet britannique l'avait repoussée comme contraire aux rapports qui existaient entre l'Angleterre et le roi de Naples. Il en parlerait à lord Addington, et donnerait la réponse à Schimmelpenninck dans une heure. Les heures s'écoulèrent et rien ne vint. Andréossy conclut que l'idée était repoussée [1].

Si Bonaparte avait proposé de garder Flessingue pendant que les Anglais garderaient Malte, on aurait pu s'entendre *in extremis;* mais il ne voulait à aucun prix évacuer ce boulevard de la Hollande.

Lord Hervey, sous-secrétaire d'État, étant venu informer l'ambassadeur officiellement que lord Withworth devait coucher le soir même du 15 à Boulogne, serait le lendemain à Calais et s'embarquerait à la marée du soir, Andréossy, ne voyant plus rien à faire à Londres, annonça son départ pour le lendemain 16, à la première heure.

Arrivé à Douvres, le 16 au soir, il trouva qu'on avait mis l'embargo sur tous les bâtiments; il écrivit à lord Hawkesbury pour qu'il donnât directement l'ordre de lever l'embargo du bâtiment destiné à le passer, « fondé sur ce qu'il ne serait pas décent pour l'un et l'autre pays que je m'en allasse en fugitif. »

« J'étais encore à Douvres le 17 au soir, lorsque lord Withworth y a débarqué vers les onze heures du soir; il m'a prévenu

[1] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600, f°s 370 et 371. Andréossy à Talleyrand, 15 mai 1803.

le lendemain matin ; je lui ai rendu une visite, et il a voulu absolument me conduire au lieu de l'embarquement ; il m'a comblé de démonstrations. Il m'a assuré qu'il partait pour Londres avec la ferme intention de porter son gouvernement à la conciliation. » Avant de quitter Londres, Andréossy constata que « l'opinion s'obstinait à croire la guerre impossible ou du moins peu désirable. Les marques des mêmes sentiments se sont manifestées sur toutes les figures de Londres à Douvres ; j'ai partout éprouvé des égards jusqu'au dernier moment [1] ».

Andréossy quitta l'Angleterre le 18 mai 1803 et parvint à Paris le lendemain.

Le résultat négatif de l'ambassade d'Andréossy ne saurait nullement lui être imputé ; il avait au contraire la souplesse et l'esprit nécessaires dans ce poste difficile. La lecture attentive des documents cités nous force à penser que dans cette affaire de la rupture de la paix d'Amiens, les Anglais n'eurent pas tous les torts. Ils acceptaient l'annexion définitive du Piémont à la France, mais pas l'occupation indéfinie et sans motif plausible d'Utrecht, et surtout de Flessingue, qui constituait une menace permanente pour la sûreté de l'Angleterre ; enfin, ils offraient l'évacuation simultanée de Malte et de la Hollande, et ne demandaient que l'île de Lampedouze. Bonaparte n'y consentit jamais et préféra déchaîner une guerre dont il croyait avoir besoin pour se faire proclamer empereur.

P. Coquelle.

[1] *Loc. cit.* Angleterre, correspondance, t. 600, f°s 375 et 377. Andréossy à Talleyrand, 18 et 20 mai 1808.

COMPTES RENDUS

Histoire générale des Hongrois (*ouvrage couronné par l'Académie française*), par M. Edouard Sayous, professeur à l'académie de Besançon, membre de l'Académie hongroise. Deuxième édition, revisée par André Sayous et Jean Delenecz. Paris, Alcan, et Budapest, imprimerie de l'*Athenæum*, 1900. Un fort volume in-8° (522 pages), orné de 27 planches hors texte et de 253 illustrations dans le texte.

L'auteur de ce savant ouvrage a été prématurément enlevé, il y a quatre ans, à l'affection de sa famille, à celle de ses amis, à la science historique, dont il fut l'un des plus fervents adeptes; au monde savant, qui l'entourait de l'estime la plus sympathique et lui avait déjà marqué sa place à l'Institut. Il appartenait à notre Société presque depuis sa fondation; il en fut l'un des membres les plus fidèles, les plus distingués, un de ceux qui lui firent le plus d'honneur, malgré son extrême modestie, ou plutôt à cause de cette modestie même. La publication posthume de la deuxième édition de son grand ouvrage sur l'*Histoire générale des Hongrois* nous fournit une occasion précieuse de rendre à sa mémoire l'hommage qui lui est dû. Nous en profitons avec empressement, sinon avec joie, car, s'il y a une grande douceur à perpétuer la mémoire de ceux qui nous furent chers, il y a aussi une profonde amertume à raviver, avec un cher souvenir, le regret d'une amitié de quarante ans si cruellement brisée par la mort.

Édouard Sayous était, pour ainsi dire, né historien. Son père, qui s'était fait connaître, non seulement par la publication de la *Correspondance de Mallet de Pan*, mais encore par son bel ouvrage sur la *Littérature française à l'étranger au dix-huitième siècle*, lui avait transmis en héritage le goût des études approfondies et consciencieuses, avec ce don si rare d'une exposition lumineuse et attrayante, faite en une langue alerte, originale et fine, sans ombre de pédantisme ni de mauvais goût. A ces qualités héréditaires, Édouard Sayous sut ajouter tout ce que peuvent donner le travail et l'étude, et, dès son entrée dans la vie, sa vocation se dessina de la façon la plus nette. Historien de race, il l'était aussi par ses succès précoces, quand il remportait au concours général le prix d'honneur d'histoire, ou lorsque après son passage à l'Ecole normale il était reçu le premier au concours d'agrégation d'histoire. Historien, il l'était encore dans son enseignement si solide, si attrayant et si original aux facultés de Toulouse et de Besançon; il l'était dans les ouvrages si divers sortis de sa plume, dans sa thèse de doctorat sur *la France de saint Louis d'après la poésie nationale*, comme dans la série, hélas! inachevée de ses livres sur l'Angleterre politique et religieuse des dix-septième et dix-huitième siècles, ou dans les nombreuses lectures qu'il fit, sur les sujets les plus variés, à l'Académie des sciences morales; il l'était par la conscience et la sûreté de ses recherches, par son extrême habileté à démêler les causes réelles des événements et les mobiles si complexes des actions humaines, à marquer d'un mot spirituel ou profond le

caractère d'un personnage, l'idée maîtresse d'une époque ou d'un peuple. Historien, il l'était enfin par l'impartialité de ses jugements, par la hauteur de son esprit naturellement large et tolérant, par sa chaude sympathie pour toutes les grandes causes, pour la justice, pour la liberté, pour les nationalités opprimées; il l'était enfin par cet art de tout dire sans exagération ni emphase, en un style sobre et original, limpide et vivant, d'une pureté impeccable et d'une hardiesse charmante, dans lequel se retrouvent, comme le souvenir de sa double origine, le bon sens solide et un peu narquois du Genevois avec la verve spirituelle et brillante du Béarnais.

Nulle part ces qualités exquises ne se manifestent mieux que dans l'*Histoire générale des Hongrois*, qui est et restera l'œuvre capitale de notre regretté collègue. Quand il entreprit ce travail immense, c'est-à-dire vers la fin du second Empire, la Hongrie était encore, pour la plupart de nos compatriotes, une *terra incognita*. Sans doute, depuis l'établissement du dualisme dû au génie patriotique de François Deák non moins qu'à la sagesse de l'empereur François-Joseph et devenu la base constitutionnelle de la monarchie austro-hongroise, nul ne pouvait plus méconnaître la vitalité de la nation magyare, ni la hauteur de ses prétentions, ni la place considérable qu'elle tenait en Europe; mais de ses caractères ethniques, du fondement de ses revendications, de son passé si intimement lié cependant à ses destinées présentes, le public français, même le public éclairé, ne savait rien ou à peu près rien. En fait d'histoire de la Hongrie, on ne possédait guère, en langue française, que l'œuvre de M. de Gérando, livre estimable sans doute, mais déjà ancien et composé en dehors des règles de la critique moderne.

Pour parler avec compétence de la Hongrie, Édouard Sayous commença par se faire presque Hongrois ; il apprit la langue magyare, il fit de fréquents voyages, de longs séjours en Hongrie, il étudia sur place l'histoire du pays dans ses annales, dans ses chroniques, puisant aux sources originales, contrôlant les témoignages magyars par ceux des historiens slaves et allemands, et de cet ensemble de patientes recherches, de ce labeur acharné poursuivi pendant près de quinze années, sortit l'une des œuvres historiques qui honorent le plus l'école française du dernier quart de siècle, histoire d'une haute valeur scientifique et en même temps d'un intérêt puissant. Parmi les nations européennes, il n'en est pas, en effet, de plus attachante que ce peuple magyar, rameau détaché de la grande famille ouralo-altaïque, cousin germain des Finlandais et des Turcs, débouchant il y a environ mille ans dans la plaine immense de la vallée du Danube et s'enfonçant comme un coin au milieu des populations slaves, qu'il devait pour des siècles, sinon pour toujours, séparer en deux tronçons jusqu'à présent impuissants à se rejoindre. Sans cesse en butte à l'hostilité de redoutables voisins, haï des Germains, détesté des Slaves et des Roumains, défenseur de l'Europe contre les assauts furieux du Turc, toujours luttant, souvent vaincu, quelquefois subjugué, mais jamais soumis, jamais abattu, jamais oublieux de son passé, ne renonçant jamais à ses hautes destinées, n'abdiquant jamais son patriotisme orgueilleux et jaloux, il nous apparaît constamment le même dans le cours de sa longue existence, depuis le jour où il fit avec le légendaire Arpad son apparition dans l'Alföld, jusqu'aux temps modernes, où nous le voyons soit débattre les conditions de sa neutralité avec Napoléon Ier, soit succomber à Vilagos sous les coups des

Russes, soit rédiger, de concert avec son souverain actuel, ce que l'on pourrait appeler le pacte de sa résurrection nationale.

Ce qui donne à cette histoire, comme au peuple hongrois lui-même, tout son intérêt et toute son originalité, c'est ce que l'on pourrait appeler le double aspect ou plutôt la double face du caractère magyar. Bien que les Hongrois ne puissent, en dépit d'une tradition trop longtemps accréditée, passer pour les descendants des Huns, ni pour les fils d'Attila, il faut pourtant reconnaître qu'ils ont longtemps apparu à l'Europe sous les traits un peu farouches qui constituent le type national du hussard. La race magyare est, au premier chef, une race batailleuse, intrépide, audacieuse : elle ressemble en cela à la plupart des nations qui l'avoisinent ; elle a l'imagination naturellement poétique des peuples orientaux. Mais, en même temps et par une exception unique, elle a le caractère patient, tenace, le goût des discussions juridiques, le « loyalisme » et le tempérament parlementaire des Anglo-Saxons ; elle ne transige jamais sur son droit, ne l'abandonne ni ne l'oublie jamais ; elle ne craint pas la chicane et combat volontiers à coups de textes aussi bien qu'à coups de sabre. Pour les vrais Magyars, l'idée de patrie est inséparable de l'idée de constitution et les délibérations de la Diète ne remplissent pas moins leur histoire que les exploits du *honvéd* ou de la levée en masse. Si l'un est le bras armé du peuple, l'autre en est la voix, et c'est par l'un comme par l'autre que le royaume de Hongrie a fait figure dans le monde, par elles qu'il s'est maintenu en corps de nation, poursuivant à travers les siècles le cours de ses orageuses destinées.

Quelles destinées, en effet, et combien tourmentées ! A part la France et l'Italie, nous ne croyons pas que l'on puisse citer un seul État européen qui ait passé par autant de transformations et de révolutions, subi autant d'assauts et vu rouler sur lui le flot d'autant d'invasions. A peine constituée en royaume et convertie au christianisme par un descendant d'Arpad, le roi saint Etienne, la Hongrie commence, dès le douzième siècle, à se trouver aux prises avec deux puissants voisins qui l'enserrent comme dans un étau formidable : à l'ouest, l'empire germanique ; au sud-est, l'empire grec, encore redoutable par sa masse, par sa richesse, par son prestige séculaire. Puis, au moment même où elle achève d'élaborer sa célèbre constitution de 1222 qui restera le palladium de ses libertés et dont elle ne cessera plus de se réclamer contre toutes les oppressions, elle est tout d'un coup comme engloutie sous une sorte d'avalanche humaine qui s'abat des profondeurs de l'Asie sur l'Europe orientale : c'est l'invasion mongole ; c'est l'armée de Gengis-Khan conduite par son petit-fils Batou. Les Hongrois cherchent en vain à barrer la route au torrent : ils succombent après une lutte héroïque et sont pendant deux ans livrés aux ravages de la barbarie la plus effrénée ; mais, par leur résistance même, ils ont, ainsi que les habitants de la Moscovie, brisé l'élan des Mongols et sauvé ainsi d'un désastre irréparable le reste de l'Europe.

Ce fut là, du reste, pour ainsi dire, la vocation nationale de la Hongrie. Suivant la juste et fine remarque de M. Sayous, « la destinée du peuple magyar, pendant des siècles entiers, pourrait être comparée à celle d'un converti qui sauverait sa propre croyance en combattant ses frères d'autrefois. Peuple devenu chrétien seulement au onzième siècle, il a défendu l'Europe civilisée, au treizième siècle, contre les Mongols indifférents en

religion, au quinzième siècle contre les Osmanlis fanatiques; peuple ouralo-altaïque, étranger à la souche aryenne, conquérant imposé à l'Europe comme un nouveau fléau de Dieu, il s'est retourné menaçant et brave, souvent vaincu, jamais découragé, contre les immenses agglomérations de tribus altaïques lancées à la conquête des pays slaves et germaniques, et peut-être des peuples latins. »

La tempête mongole était à peine dissipée, et déjà surgissaient à l'horizon tous les autres ennemis de la Hongrie : la Bohême, contre laquelle la guerre devait être séculaire; l'Autriche, devenue singulièrement audacieuse et entreprenante entre les mains de ses nouveaux maîtres, les Habsbourg; enfin, le plus redoutable de tous, le Turc. Contre ce flot montant de l'islamisme, dont l'irruption aurait pu changer à jamais ses destinées, l'Europe centrale fut protégée par deux nations qui, comme deux digues vivantes, lui firent, durant trois siècles, un rempart de leur corps. Ces deux peuples, dont la lutte héroïque contre le croissant restera l'éternel honneur, furent la Hongrie et la Pologne, — la Hongrie surtout, plus exposée par sa situation géographique et qui, malgré des prodiges de valeur, finit par tomber presque entière sous la domination ottomane et n'en fut complètement délivrée que vers la fin du dix-septième siècle et le commencement du dix-huitième, par les victoires de Jean Sobieski et du prince Eugène.

Dans cette lutte opiniâtre contre les Osmanlis, Hongrie et Pologne auraient eu besoin d'être étroitement unies, de ne former qu'un seul État contre leur commun et terrible ennemi. Mais cette union si nécessaire ne se réalisa qu'un moment, au quatorzième siècle, sous le sceptre d'un prince de la maison d'Anjou qui porta les deux couronnes à la fois et à qui la reconnaissance de ses contemporains décerna le surnom de Louis le Grand. Après lui, l'union cessa. Il y eut bien, au quinzième siècle, une branche de la maison des Jagellons qui fut appelée au trône de Hongrie, mais sans régner en Pologne, et les deux pays menèrent, pour leur malheur commun, une existence séparée, bien que présentant de singulières analogies : l'un et l'autre en proie aux dissensions intestines en même temps qu'exposés aux attaques de leurs ennemis du dehors; l'un et l'autre périodiquement troublés, déchirés, affaiblis par cette forme particulière de l'anarchie, qui s'appelle la monarchie élective, véritable maladie politique dont les exploits légendaires d'un Jean Hunyade et toute la sagesse d'un Mathias Corvin n'ont pas suffi à neutraliser les funestes effets. Tous deux ont été finalement asservis par un puissant voisin qu'ils avaient imprudemment appelé à leur aide. Toutefois, si les traits de ressemblance abondent, il faut aussi noter les différences, et elles sont nombreuses. La Hongrie, devenue en partie protestante, a gravement souffert, aux seizième et dix-septième siècles, des guerres de religion que la Pologne n'a pas connues ou connut à peine, du moins tant qu'elle conserva son indépendance. La Hongrie a pu perdre son autonomie et ses libertés; mais elle a conservé son unité : elle n'a pas été partagée. Enfin, si l'antique Hongrie, la Hongrie libre et indépendante, a pu pendant des siècles sembler morte, plus heureuse que la Pologne, elle est, de nos jours, revenue à la vie.

Mais, auparavant, il lui a fallu passer par un des plus douloureux martyres qu'une nation ait jamais subis. Au seizième siècle, violemment séparées les unes des autres, il y a comme trois Hongries : celle du centre, ravagée par les Turcs; celle de l'est, la Transylvanie, devenue à demi turque,

mais continuant cependant la lutte contre les Osmanlis sous la conduite des derniers descendants des Jagellons ; celle de l'ouest, enfin, dernier débris du royaume, dernier foyer de résistance, de plus en plus réduit par le flot montant de l'invasion, abritant néanmoins la Diète, cette suprême et vivante incarnation de la patrie expirante. C'est pour la sauver du Turc que cette assemblée fit appel aux Habsbourg, en élisant Ferdinand roi constitutionnel de Hongrie; mais cette élection même fut le point de départ d'une autre série d'épreuves qui n'a pas duré moins de trois siècles. Comme le cheval de la fable, la Hongrie, en croyant seulement se donner un défenseur, s'était imposé un maître, et un maître singulièrement impérieux. Entraînée à sa suite dans la sanglante mêlée des luttes religieuses et des grandes guerres européennes, elle ne tarda pas à voir disparaître une à une ses plus précieuses libertés. Souverains de l'Autriche et empereurs d'Allemagne, les Habsbourg n'ont garde de se souvenir qu'en Hongrie ils sont rois constitutionnels d'un État autonome, et leurs constants efforts tendent à le germaniser le plus possible, à en faire une simple province de leur immense empire, soumise comme les autres au despotisme politique et religieux le plus absolu.

De là une longue suite de soulèvements, dont le principal foyer fut la Transylvanie, et qui furent suivis d'autant de répressions impitoyables; c'est, au début du seizième siècle, l'insurrection de Bethléem Gabor, qui joua pendant la guerre de Trente ans un rôle si considérable, puis, sous Léopold, celle des Bathory, des Zrinyi, des Tékéli; enfin, au commencement du dix-huitième siècle, la dernière et la plus redoutable, celle de Rakotzy, étouffée comme les précédentes dans des flots de sang.

A partir de ce moment les patriotes magyars renoncèrent à lutter, du moins les armes à la main; mais ils ne cessèrent de protester au nom de leur constitution violée et de leurs libertés foulées aux pieds. Il faut, du reste, leur rendre cette justice que, dans leur lutte pour la plus juste des causes, ils n'allèrent jamais jusqu'à invoquer le secours de l'étranger. Les occasions cependant ne leur manquèrent pas; mais leur loyalisme resta toujours à la hauteur de leur patriotisme. Ni Frédéric II, ni Napoléon Ier, ne réussirent à se faire d'eux des alliés; on se rappelle comment Marie-Thérèse aux abois fut sauvée par la chevaleresque vaillance des Magyars. Quant au vainqueur d'Austerlitz, s'il trouva les Hongrois disposés à garder une sorte de neutralité, il ne parvint pas à les gagner à sa cause, et il eut, au contraire, en eux ses plus redoutables adversaires pendant la campagne de Wagram.

La Hongrie n'en fut récompensée que par un redoublement de rigueurs et d'oppression. Après 1815, elle subit, comme toute l'Europe, le joug pesant de la Sainte-Alliance, la tyrannie mesquine et tatillonne de la bureaucratie autrichienne, les persécutions impitoyables dont toutes les nationalités opprimées étaient alors victimes. Elle se réveilla en 1848, pour prendre part au soulèvement général qui mit l'Autriche à deux doigts de sa perte. La « grande insurrection » hongroise qui éclata alors fut la plus redoutable de toutes; elle remporta d'éclatants succès et elle eût infailliblement triomphé sans l'hostilité des Croates et surtout sans l'intervention d'une armée russe qui la prit à revers. On sait le reste : on sait comment la loyauté, la persévérance et l'habileté des Deák, des Andrassy et de tant d'autres ont réussi à réparer pacifiquement le désastre de Vilagos et à faire du royaume de saint Étienne l'un des premiers États de l'Europe, ayant gardé

toute la valeur militaire de l'ancienne Hongrie et maniant non sans habileté les rouages d'un gouvernement parlementaire singulièrement compliqué.

Ce tableau, cependant, n'est pas sans ombres. On peut regretter que la Hongrie moderne ne sache pas toujours éviter les querelles religieuses qui firent tant de mal à l'ancienne Hongrie et que, dans certains cas, les opprimés d'autrefois aient, à leur tour, fait preuve d'intolérance. On doit déplorer surtout que, cédant à leurs rancunes trop justifiées contre la Russie et la Croatie, ils se soient, sous l'inspiration du comte Andrassy, rejetés violemment dans les bras de l'Allemagne. Pourquoi faut-il que cette nationalité, si longtemps opprimée et en lutte contre l'oppression, n'ait pas su faire une place et une situation équitable aux nationalités slave et roumaine dont le royaume de saint Étienne renferme de si nombreux représentants? Pourquoi cette minorité dirigeante se montre-t-elle si dure pour la majorité qu'elle gouverne? L'explication, il faut bien le dire, est en grande partie dans les sentiments de haine et de mépris, pour ainsi dire héréditaires, que les Hongrois nourrissent à l'égard des Slaves. Il y a un vieux proverbe magyar qui est à ce point de vue singulièrement éloquent : « Un homme slave, dit-il, n'est pas un homme. » — Un tel aphorisme en dit long : il explique bien des dénis de justice, bien des fautes; il fait comprendre également et l'animosité dont les Magyars sont l'objet dans le monde slave, et les difficultés de plus en plus sérieuses que rencontre de ce côté leur politique. A l'heure actuelle et en vue d'éventualités peut-être prochaines, rien n'est plus périlleux pour la monarchie austro-hongroise : aussi tous ses vrais amis doivent-ils désirer ardemment et prêcher sans relâche la réconciliation.

Dans son histoire si intéressante et si vraie, dans le portrait si vivant qu'il a tracé du peuple hongrois, M. Sayous aurait pu peut-être mettre mieux en relief cette faiblesse du caractère magyar. Mais il lui était sans doute difficile de se montrer sévère pour la nation si attachante dont il racontait les destinées, et il a cédé, bien malgré lui, à la faiblesse ordinaire du biographe pour son héros. Les Hongrois, bien entendu, ne sont pas de cet avis, et ils reprocheraient plutôt à leur historien quelque rigueur dans ses jugements; mais cela ne les empêche pas de rendre avec nous pleine justice à une œuvre excellente, populaire chez eux, et dont la renommée a franchi leurs frontières comme les nôtres.

René Lavollée.

La Fédération de l'Europe, par J. Novicow. Un fort volume in-12, 3 fr. 50. Paris, Félix Alcan, éditeur.

Parmi beaucoup d'autres mérites, l'intéressant volume de M. Novicow en a un qui n'est point négligeable, encore que secondaire : l'actualité. Il n'y a pas de sociologue, d'économiste ou d'homme politique un peu prévoyant qui ne s'inquiète de voir l'Europe entière adopter ou conserver indéfiniment — sans que rien n'annonce une détente prochaine — ce régime anormal, oppressif et démesurément coûteux qu'on appelle la *paix armée*. Qu'il nous mène à quelque gigantesque tuerie internationale, ou qu'il continue à ruiner pacifiquement les nations qui jouissent de ses bienfaits, c'est un mauvais arbre qui ne portera jamais que de mauvais fruits : le régime de paix

armée épuise, à la longue, les ressources financières des pays les plus riches, il enlève à l'agriculture et à l'industrie des millions de bras vigoureux, il suspend brusquement le développement intellectuel ou la formation professionnelle, au moment décisif où leurs longues études commencent enfin à donner quelques résultats utiles et où leur intelligence, encore malléable et déjà mûrie, parvient à son plus haut degré de vigueur et de souplesse; enfin, il maintient chaque nation dans une attitude menaçante et défiante qui ne contribue pas peu à envenimer les différends et à tendre outre mesure les rapports internationaux. Aussi bien, des efforts ont-ils été tentés, des campagnes entreprises pour mettre fin à cet état de choses monstrueux; mais jamais ce grand problème social n'avait autant passionné les esprits que dans ces dernières années, et le tsar, en provoquant la réunion de la conférence de la Haye, a donné une consécration officielle aux vœux de l'Europe entière, dont il se faisait le magnanime interprète.

L'ouvrage de M. Novicow arrive donc à son heure. L'auteur, ennemi des demi-mesures, ne s'attaque pas seulement au régime de la paix armée : il veut atteindre le mal dans sa racine, en prévenant toute possibilité de guerre, par la création d'un tribunal international jugeant obligatoirement les conflits entre États et dont une *armée fédérale* — seule force organisée et permanente qui subsisterait dans l'Europe régénérée — serait chargée au besoin de faire respecter les arrêts.

M. Novicow nous trace, de cette Europe future à jamais pacifiée, un tableau enchanteur : avec les guerres et les grands armements disparaîtraient, sans retour, les plus cruels fléaux qui désolent la société actuelle : — le paupérisme, l'exploitation de l'homme par l'homme, la fiscalité impitoyable, la centralisation étouffante, les dénationalisations brutales, l'intolérance, le pessimisme déprimant; l'union juridique des nations leur procurerait un bien-être dont il est difficile aujourd'hui de se faire même une idée : du moins M. Novicow en est convaincu. Il a donné à son livre pour épigraphe cette courte phrase qui en indique nettement le contenu et les tendances : *Vouloir la fédération, c'est revendiquer le droit au bien-être.*

Après nous avoir éblouis par ces visions quasi paradisiaques, que nous voudrions bien croire prophétiques, mais dont notre *pessimisme déprimant* se défie, en dépit des plus beaux raisonnements, l'auteur passe en revue, très consciencieusement, les obstacles de toutes sortes qui en retardent la réalisation. Il ne cherche pas à nous dissimuler leur nombre ni leur gravité; mais il s'efforce de prouver que ces obstacles ne sont, en aucune façon, inhérents à la nature des choses, et viennent seulement des erreurs de notre esprit ou de notre cœur : préjugés, haines aveugles, envie, orgueil, égoïsme inintelligent. Mais on peut dissiper les préjugés, imposer silence aux passions mauvaises, montrer au genre humain, trop longtemps aveuglé, où sont, en même temps que ses premiers devoirs, ses véritables intérêts. C'est un apostolat qui doit tenter toutes les âmes généreuses et auquel M. Novicow, pour sa part, ne faiblira pas : « Toujours — proclame-t-il — il y a eu dans les groupes humains des esprits plus hardis et plus éclairés qui ont montré à leurs compagnons d'infortune les plages lointaines de la félicité. La charge de « voyant » n'a jamais été vacante ici-bas. Il y a eu toujours des inspirés pour exercer cette fonction auguste. Ils passent comme un bataillon de preux, comme des fils de la lumière dans les ténèbres de l'histoire. Dans la faible mesure de ses forces, l'auteur de ce

modeste écrit est de la lignée des voyants, qui commence à Ezéchiel pour aboutir provisoirement à Bellamy. »

D'ailleurs, si l'idée de la fédération européenne se heurte à quelques obstacles, en revanche combien de puissants facteurs moraux, sociaux, économiques viennent — selon l'auteur — la favoriser! L'horizon de l'homme moderne est de plus en plus vaste, les frontières morales qui circonscrivent le champ de ses affections et de ses dévouements s'élargissent de jour en jour : dans les temps primitifs, il ne portait pas ses regards au delà de sa famille; plus tard, il fut citoyen d'une ville ou vassal d'un seigneur; puis vint l'ère des grands États modernes, de moins en moins nombreux, de plus en plus vastes; au dix-neuvième siècle, l'Européen étendit son *compatriotisme* au delà des frontières officielles, jusqu'aux populations soumises à d'autres gouvernements que le sien, mais rapprochées de lui par une similitude de vue ou de langage; encore un pas dans cette voie, et nous nous sentirons citoyens de l'Europe, le *patriotisme européen* remplacera les patriotismes de nationalités. Ce dernier pas, — qu'attend, qu'espère M. Novicow, — le socialisme internationaliste l'a déjà fait : les progrès incessants de cette doctrine servent donc puissamment la cause de la fédération : « Le parti socialiste est maintenant en train de remplacer tout simplement la gauche libérale d'autrefois, de jouer le rôle glorieux et magnifique de porte-drapeau du progrès... Chaque avance du parti socialiste implique un acheminement vers la fédération. Et comme le parti socialiste gagne actuellement plus de terrain que tous les autres, les pacifiques ont tout lieu de nourrir un bon espoir... »

Au reste, qu'elle plaise ou répugne à nos esprits, la *fédération de l'Europe* ne peut pas ne pas s'accomplir dans un temps donné, étant conforme (nous assure M. Novicow) aux grandes lois biologiques et sociales qui nous régissent malgré nous : l'évolution économique à laquelle nous assistons, les progrès incessants de l'outillage et de l'organisation industriels nous conduisent forcément à la *fédération*, de même qu'au dire des Karl Marx et des Jules Guesde ils nous mènent fatalement au collectivisme. Beaucoup de fort bons sociologues traitent de pures utopies les prophéties de Karl Marx; je ne connais pas leur opinion touchant les prophéties de M. Novicow; mais, pour dire le vrai, je crains fort qu'elle ne soit presque aussi sévère.

Certes, il est permis d'avoir sur le *patriotisme européen*, sur la possibilité de la paix perpétuelle et sur tout projet de *fédération de l'Europe*, des idées ou des sentiments fort différents de ceux qu'exprime M. Novicow, et, pour mon humble part, je profite largement de cette permission. Mais ce qu'on ne peut contester, c'est la verve, le talent, l'accent de profonde et chaleureuse conviction avec lesquels l'auteur expose et défend ses théories. M. Novicow sait rendre attrayants les sujets les plus ardus, toutes ses démonstrations sont extraordinairement alertes et vivantes : c'est un combatif, qui bataille pour le triomphe de ses idées avec un entrain sympathique, une chaleur vraiment communicative ; son gros volume se lit aussi facilement qu'un roman.

M. Novicow n'est pas un de ces idéologues qui, comme jadis Jean-Jacques Rousseau, se confinent dans les abstractions et n'appellent au secours de leurs théories que la *raison raisonnante*. Il a beaucoup lu, beaucoup observé; son érudition semble un peu superficielle, mais elle regagne en étendue tout ce qui peut lui manquer en profondeur : il est inépuisable en citations,

en anecdotes, en exemples historiques ou scientifiques; sans doute un critique sévère pourrait relever, de-ci de-là, quelques légères erreurs : on est surpris, par exemple, de lire, à la page 267, qu'au moment où éclata la guerre du Transvaal « l'industrie de l'Angleterre était des plus prospères... *aucun signe de stagnation, ni économique ni intellectuelle, ne s'apercevait dans la Grande-Bretagne.* » Il nous semble au contraire que son commerce et surtout son industrie n'étaient nullement sortis de la crise qu'ils traversent et qu'alors, comme aujourd'hui, partout ils reculaient pied à pied, lentement, mais sûrement, devant la concurrence allemande et américaine... Mais le lecteur ne pense pas à chicaner M. Novicow sur de pareilles vétilles : il est ébloui par la verve de l'auteur, emporté par le mouvement dont le livre est animé d'un bout à l'autre; s'il rencontre en chemin quelque erreur de détail ou quelque raisonnement peu convaincant, il passe outre et n'y réfléchit que quand, le livre une fois fermé, il échappe enfin à la séduction qu'exerçait sur lui le brillant esprit de l'auteur.

Octave DE BARRAL.

Les Traités internationaux devant les Chambres, par Louis MICHON, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris. In-8°, Paris, Chevalier-Marescq et Cie, éditeurs, 1901.

C'est muni du suffrage des maîtres de la Faculté de droit de Paris que le livre de M. Louis Michon s'offre à nous. Sous forme première de mémoire, il fut, en effet, présenté au concours institué pour le prix Rossi de 1900, section du Droit public : il y obtint la première récompense.

Le sujet avait été proposé en ces termes : *Du rôle des Chambres législatives dans l'approbation ou l'exécution des traités internationaux.*

On notera, tout d'abord, avec M. Michon, que la Faculté ne disait pas : « Du rôle des Chambres dans les traités internationaux, » mais seulement : « dans l'*approbation* ou l'*exécution* des traités internationaux... » En ce qui concerne, en effet, les *négociations* proprement dites, la possibilité d'une intervention directe des Parlements ne semble plus guère admise pratiquement de nos jours, ni même théoriquement défendue; on s'accorde à réserver au seul chef du pouvoir exécutif, agissant par ses ministres et par ses diplomates, l'initiative et la direction des négociations.

La question de l'intervention des Chambres ne se pose avec un intérêt réel qu'à l'issue des négociations, lorsque le traité a été mis sur pied par les plénipotentiaires des nations contractantes, et qu'il ne s'agit plus que de le ratifier et de lui donner, avec l'authenticité, la force exécutoire.

Délimiter ce qui revient à l'exécutif et ce qui revient au législatif, émanation directe de la volonté nationale, dans la ratification ou l'exécution des traités, tel était donc, précisément, le sujet du concours, et tel est l'objet du livre de M. Michon.

La question, comme toute proposition controversée, est susceptible de recevoir, suivant les époques et suivant les esprits, trois solutions différentes : 1° une solution *négative absolue* : les assemblées législatives ne doivent avoir *aucune* part dans l'approbation des traités internationaux; 2° une solution *affirmative absolue* : les assemblées doivent avoir part dans l'approbation de *tout* traité; 3° enfin une solution *particulière et moyenne*, tantôt

affirmative et tantôt négative : les assemblées doivent participer à la ratification de *certains* traités et *non de certains* autres.

Asserit A, negat E, verum generaliter ambo ;
Asserit I, negat O, sed particulariter ambo.

Dans un premier chapitre, purement historique, M. Michon passe en revue les diverses constitutions qui se sont succédé en France depuis 1791 jusqu'à 1875, sans oublier même cet embryon de représentation nationale que furent les États généraux. On y voit que la première solution, d'après laquelle le souverain ou l'exécutif a le droit de conclure définitivement et à lui seul *tous* les traités, fut consacrée chez nous, non seulement par la monarchie absolue de l'ancien régime, mais encore par les constitutions de l'an X et de l'an XII, par l'Acte additionnel, par la constitution du Sénat de 1814, par la charte de 1830, par la constitution de 1852, par le sénatus-consulte du 8 septembre 1869, enfin par la constitution de 1870.

A l'inverse, lors de la chute de l'ancien régime, et pendant toute la période révolutionnaire, triompha le système opposé de l'intervention nécessaire des assemblées dans la conclusion de tout traité : ce principe fut proclamé par les constitutions de 1791, de 1793 et de l'an III ; il l'a été depuis par la constitution de 1848 et par l'Assemblée nationale de 1871. Le projet de constitution présenté en 1792, et qui est demeuré connu sous le nom de *constitution girondine,* allait plus loin encore dans cette voie : il exigeait le contrôle de l'Assemblée, non seulement *après,* mais *avant* les négociations, qui ne pouvaient être engagées qu'avec son assentiment.

Quant à la *solution moyenne*, elle ne fut guère adoptée que par la constitution de l'an VIII, et reprise dans le projet de la Chambre des représentants de 1815. D'après la constitution de l'an VIII, les traités de *paix*, d'*alliance* et de *commerce* devaient être proposés, discutés et promulgués comme des lois ; en d'autres termes, ils devaient être ratifiés par le Corps législatif. Mais Bonaparte, qui déjà tendait vers l'absolutisme, parvint à faire admettre une interprétation singulièrement restrictive du texte : lors d'une discussion fameuse qui eut lieu au Conseil d'État, à l'occasion du traité de Lunéville, il fit adopter une résolution restreignant le rôle du Corps législatif, dans l'examen des traités, à constater : 1° que la constitution n'y était pas violée ; 2° qu'ils n'entraîneraient aucune aliénation de territoire. C'était, en fait, attribuer la *ratification* proprement dite aux seuls consuls.

Le chapitre deuxième, dans lequel M. Michon étudie « le Rôle des Chambres, en matière de traités, dans la constitution française de 1875 », est assurément — et il n'en pouvait guère être autrement — le moins neuf de l'ouvrage. On sait qu'aux termes de l'article 8 le président de la République négocie et ratifie tous les traités ; mais l'approbation des deux Chambres est, en outre, toujours exigée pour les traités de paix et de commerce, pour ceux qui engagent les finances de l'État, pour ceux enfin relatifs aux droits de propriété des Français à l'étranger et à l'état civil des personnes. — Au contraire, l'existence des conventions purement administratives, celle des traités politiques et d'alliance, n'est nullement ratifiée par le vote du Parlement, qui n'a que le droit d'en prendre connaissance, lorsque l'intérêt et la sûreté de l'État le permettent.

C'est cette même *solution moyenne* que le chapitre troisième nous montre

adoptée à l'heure actuelle par la plupart des nations européennes : si l'on excepte, d'une part, la constitution anglaise, qui n'exige l'approbation parlementaire pour *aucun* traité, et, d'autre part, les constitutions portugaise et suisse, qui l'exigent pour *tous*, on constate que le système de notre constitution de 1875 se retrouve avec des variantes de détail plus ou moins importantes dans les constitutions belge, italienne, autrichienne, allemande, espagnole et néerlandaise.

A noter la solution isolée et fort originale adoptée par les États-Unis : on n'y admet pas que le chef de l'État puisse faire aucun traité, à lui seul, mais on n'y exige jamais non plus l'approbation des deux Chambres qui constituent le pouvoir législatif ; on se contente d'imposer au pouvoir exécutif le concours de l'une d'elles, *du Sénat*... »

Dans un dernier chapitre, le plus personnel, mais malheureusement aussi le plus court, M. Michon aborde la discussion théorique : « Ce que doit être le rôle des Chambres en matière de traités. »

Nous ne pensons pas trahir la pensée de l'auteur en disant que, sous la réserve enveloppée et prudente de la forme, les tendances très nettement absolutistes de son esprit se font jour. En ce qui concerne, en effet, les traités essentiellement politiques de *paix* et d'*alliance*, M. Michon repousse résolument toute intervention du Parlement et se fie entièrement à l'autorité informée de l'exécutif et de ses diplomates.

Il reconnaît, il est vrai, la nécessité de cette intervention pour les autres traités de commerce, conventions postales ou télégraphiques, traités réglant des conflits de lois ou ayant pour objet des questions d'état civil ou de propriété. Mais la définition qu'il donne de cette intervention en atténue considérablement la portée, et il agit un peu, en l'occurrence, comme fit Bonaparte avec la constitution de l'an VIII : il fait volontiers sienne l'opinion de M. Laband, d'après laquelle le vote des Chambres devrait n'avoir, dans tous les cas, que le caractère d'une mesure d'exécution, *au point de vue du droit interne*, mais ne serait jamais nécessaire à la validité propre du traité, *au point de vue international*.

Ceci, en définitive, revient à donner à l'exécutif seul le pouvoir *de négocier et de ratifier tous* les traités, sous cette réserve que les mesures de législation interne, — vote d'impôts ou de tarifs nouveaux, par exemple, — qui en découleraient nécessairement, devraient être soumises au Parlement.

Sans prendre parti dans le débat, il est permis de faire remarquer qu'on ne saurait réduire davantage le rôle des Chambres, à moins de supprimer le régime parlementaire lui-même.

Écrit dans un style un peu sec, mais précis et net, composé suivant un plan à la fois rationnel et simple, fortement documenté, l'ouvrage de M. Louis Michon est digne à tous égards de la haute récompense qui lui a été décernée. Il sera consulté avec fruit par tous ceux qu'intéressent les problèmes du droit public moderne, par ceux qui méditent dans le silence du cabinet le plan des constitutions prochaines et des destinées politiques des États.

Certains esprits auraient aimé, peut-être, à trouver dans ce livre, à côté de l'étude expérimentale et de l'énumération chronologique des constitutions, — source d'inévitables redites, — quelques-unes de ces belles déductions *à-prioriques* et logiques, quelqu'une de ces nobles constructions théoriques, telles qu'en maçonnèrent jadis les Puffendorf, les Vattel, les Kant et la plu-

part des défenseurs du *Droit de la nature et des gens*. — Mais quoi! .. c'eût été faire là œuvre bien démodée. Nous vivons en des jours où triomphent le déterminisme utilitaire et l'empirisme historique. Les gens férus d'*a priori* sont assez mal notés; pour un peu, d'aucuns s'égayeraient à toucher de l'index leur front, comme s'ils soupçonnaient, derrière, la présence de quelque araignée tissant sa toile dans le vide... Aussi bien, l'auteur n'ignorait pas, sans doute, qu'il présentait son œuvre à un aréopage infiniment érudit et distingué, mais peu enclin, dans son ensemble, à goûter les élaborations à saveur métaphysique. En se gardant d'exagérer, dans son ouvrage, la part de la théorie pure et de la spéculation personnelle, M. Michon a modestement et prudemment agi, et l'on ne saurait vraiment lui en tenir rigueur.

R. P.

Politische Correspondenz Karl Friedrichs von Baden, vol. VI (1804-1806), éditée par K. Obser. — Heidelberg, Winter, 1901. 1 vol. in-8° de LXI-757 pages.

M. Karl Obser vient d'achever le travail important dont il a été déjà question dans cette *Revue* (t. XI, p. 448), où l'histoire de France, depuis la paix de Versailles à la paix de Presbourg, peut recueillir bon nombre de renseignements utiles. Conformément à la méthode suivie dans les précédents volumes, il a groupé chronologiquement, sous trois chefs principaux, les 680 pièces réunies par lui; et, de plus, la copieuse introduction qui les précède nous donne une idée sommaire des subdivisions adoptées et des événements qui s'y rapportent : entreprises françaises à Offenbourg et à Ettenheim, en vue de l'enlèvement du duc d'Enghien, relations tant avec l'empereur et l'empire qu'avec la France, mission de Thiard à Carlsruhe, constitution de la Confédération du Rhin et transformation de l'électorat de Bade en grand-duché. L'épisode du duc d'Enghien, qui remplit les cent premières pages, suffirait à justifier l'intérêt de ce volume pour les lecteurs français.

Les notions relatives à la politique générale y abondent également, car l'électorat de Bade était alors le seul État intermédiaire important entre la France et l'Allemagne, et l'électeur Charles-Frédéric se trouvait apparenté aux plus grandes familles de l'Europe; son représentant à Paris, Dalberg, écrivait, en 1804, qu'on commençait à comparer Bonaparte à l'empereur Paul de Russie et que des flots de sang couleraient encore pour satisfaire sa soif de gloire et de conquêtes (lettres du 27 avril et 16 juillet). La cour de Bade n'en associa pas moins ses ambitions restreintes à celles du nouvel empereur; elle traita avec lui (5 septembre 1805) pour « l'indépendance du Corps germanique » contre les « usurpations de la maison d'Autriche ». En réalité, elle voulait faire adopter dans l'Allemagne du Sud le principe de la réunion des petits États, notamment des possessions autrichiennes en Souabe, aux électorats. Ses vœux furent exaucés par le traité du 20 décembre.

Les remaniements territoriaux amenés l'année suivante par la destruction officielle de l'empire donnèrent lieu à de multiples négociations dont on peut suivre ici les incidents variés. Charles-Frédéric réussit à agrandir ses domaines à peu près selon ses désirs : il eût souhaité, de plus, le titre de roi; il dut se contenter de celui de grand-duc, avec la qualification d'Altesse

Royale. Parallèlement à l'action de ses ministres Dalberg, Evelsheim, Seitzaustheim, les influences féminines se firent jour plus d'une fois, témoin la place faite çà et là, dans les préoccupations des diplomates, à la comtesse de Hochberg, femme morganatique de l'Électeur, et à « Stephanie Napoléon », gage de l'alliance par son mariage avec le prince héritier.

Dans ce volume on verra donc comment s'est achevée l'union badoise, destinée à s'évanouir, sans perdre ses formes extérieures, dans l'unité prussienne. M. Obser a emprunté les éléments de son recueil non seulement aux dépôts de Carlsruhe et de Paris, de Vienne et de Saint-Pétersbourg, mais à des archives locales ou privées, en Allemagne et à l'étranger; c'est également un peu partout, jusque dans des ouvrages suédois, qu'il a été chercher ses éclaircissements et ses commentaires. Il suffirait désormais d'un écrivain bien doué pour donner sur Charles-Frédéric, dans un récit suivi, sans plus de recherches, le dernier mot de l'histoire.

Léonce Pingaud.

Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1900), par Henri Cordier. 1er volume : *l'Empereur Tong-Tché*, 1861-1875. Paris, Alcan, 1901.

M. Henri Cordier vient de nous donner un livre qui nous manquait et dont jamais, sans doute, le besoin ne s'était tant fait sentir. Qui peut aujourd'hui se désintéresser de la Chine? Qui n'a chaque jour à se demander quelles sont les affaires des Européens dans ce pays, quelle en est l'origine, quelle est la charte qui règle leurs rapports avec le pouvoir indigène, quelles causes et quelles circonstances en ont amené la violation et provoqué de si sanglantes ruptures? La réponse à toutes ces questions, pour la première période qui commence en 1860, se trouve, précise et substantielle, dans le livre de M. Cordier. Séparés sous des rubriques distinctes, à la façon des articles d'un dictionnaire, les faits sont classés à leur rang et à leur date. Voulez-vous savoir comment et en vertu de quel acte telle ou telle nation s'est fait reconnaître le droit d'entretenir un agent diplomatique à Pékin, quel est le régime de son commerce avec le Céleste-Empire, quels engagements les autorités chinoises ont pris envers les missions religieuses; songez-vous à vous instruire des organes compliqués entre lesquels se distribue l'administration chinoise, à vous enquérir de l'esprit qui anime la population à l'égard des étrangers, de l'essor redoutable que les sociétés secrètes impriment aux révoltes de l'opinion publique, des diverses crises partielles qui ont annoncé, comme par autant de préludes, le terrible soulèvement de l'année dernière, ouvrez ce volume en toute confiance. Les textes officiels vous seront mis sous les yeux, et aussi les récits des témoins oculaires; mieux encore, nombre de précieux éclaircissements interdits à quiconque ne possède pas, comme l'auteur, la connaissance de la langue chinoise.

M. Cordier n'a pensé — et amplement pourvu — qu'à l'utile. Il n'a point prétendu nous donner une œuvre d'art. Lui chercher querelle à ce sujet serait tout à fait hors de propos. On a le droit de regretter pourtant, et dans l'intérêt même de l'étude à laquelle il nous sollicite, que plus de souci de la forme n'en ait pas augmenté l'attrait. Les documents qu'il nous fournit sont souvent traduits de l'anglais ou du chinois. Ce n'est pas assez

que M. Cordier naturellement ne se permette à l'égard de ces pièces aucune liberté, il n'y aurait qu'à l'en louer; il faut encore qu'il s'astreigne à une version si littérale qu'elle en devient barbare. La correction, pis encore la clarté, sont trop sacrifiées à un souci d'exactitude qui tourne ainsi contre son propre objet, et on est d'autant plus fondé à le déplorer que, lorsque M. Cordier tient la plume pour son compte, il n'a garde d'encourir le même reproche. Sous cette seule réserve, je me plais à signaler son savant ouvrage comme un des plus notables enrichissements dont la science historique puisse présentement se glorifier.

Léon Béclard.

L'Alliance franco-hollandaise contre l'Angleterre (1735-1788), par M. P. Coquelle. Paris, 1892, librairie Plon. 1 vol. in-8°.

C'est une étude diplomatique très nouvelle que celle que M. Coquelle vient de faire sur les rapports de la France avec la Hollande à la fin du dix-huitième siècle, d'après les correspondances inédites des archives du ministère des Affaires étrangères. Les ambassadeurs de la Haye, dont les dépêches ont été soigneusement analysées, sont le marquis de Fénelon, l'abbé Delaville, le marquis de Saint-Contest, le marquis de Bonnac, le comte d'Affry, le marquis de Noailles, le duc de la Vauguyon et enfin le marquis de Vérac. C'est en consultant leurs instructions, en racontant la manière dont ils se sont acquittés de leur mission, que l'auteur a suivi pas à pas la politique étrangère de la monarchie, particulièrement sous Louis XV, qui, comme l'on sait, n'hésitait pas à entretenir des agents secrets qui surveillaient ses représentants officiels. Le résultat obtenu fut de s'assurer la neutralité des Provinces-Unies de 1740 à 1774 et de préparer une solide alliance, en arrachant ce pays à la tutelle de l'Angleterre. Le traité de Fontainebleau rendu par Louis XVI en 1785 ne produisit pas malheureusement tous les résultats qu'on aurait pu espérer, la France s'étant trouvée dans l'impossibilité de venir au secours de la Hollande quand, en 1789, elle fut envahie par les soldats du roi de Prusse. Mirabeau, lors de sa mission à Berlin, avait bien prévu ces événements, de même qu'il prévoyait les effets de la Révolution qui se préparait, qui fut en partie son œuvre et dont la direction lui échappa.

M. Welschinger, dans une brillante préface, a résumé tout le travail de M. P. Coquelle, et on ne peut que s'associer à ses appréciations sur l'intérêt du livre, dont la *Revue d'histoire diplomatique* a publié quelques chapitres.

G. Baguenault de Puchesse.

La Mère des trois derniers Bourbons, Marie-Josèphe de Saxe, et la cour de Louis XV, par Casimir Stryienski. Paris, Plon, 1902. In-8° de 424 p. avec un portrait en héliogravure.

On a tant publié sur le dix-huitième siècle : aventures, correspondances, mémoires, à côté de beaux travaux d'ensemble, de remarquables études d'histoire diplomatique signées Broglie, Sorel, Vandal, qu'on croit n'avoir plus que de simples anecdotes à glaner dans l'histoire de cette époque. C'est pourtant autre chose qu'une aventure plus ou moins scandaleuse, qu'une correspondance curieuse ou des mémoires encore inédits, qu'un travail nou-

veau d'après des faits déjà connus, que nous avons à signaler. Parmi les nombreux portraits de cette époque, intéressants par eux-mêmes et par leur cadre aussi, il faut en ajouter un autre, jusqu'alors vaguement esquissé, celui de la mère de Louis XVI, de Charles X et de Louis XVIII.

M. Casimir Stryienski a su mettre fort heureusement en lumière cette figure qui n'avait été l'objet que de biographies banales, ternes et incomplètes. A l'aide de nombreux documents inédits, provenant surtout des archives des Affaires étrangères, des archives nationales, du fonds Sienkiewicz à la bibliothèque polonaise de Paris, des archives de l'Aube et des archives de Dresde, ces dernières minutieusement fouillées, il fait connaître sous un nouveau jour la cour de Louis XV; il en révèle le côté familial, honnête, qui subsistait à côté des frivolités, des scandales, et dominait même à de trop rares intermittences; il met au point la diplomatie officielle ou secrète de Louis XV, la politique de ses ministres dans les rapports de la France avec le royaume de Saxe.

Douée d'un physique médiocre, mais de qualités sérieuses, très digne, assez fière et pourtant fort réservée, Marie-Josèphe eut une influence heureuse sur le dauphin, prince d'une honnête médiocrité, sur le roi lui-même. C'était, comme on l'écrivait à son confesseur Soldini, en faisant la part de la flatterie banale, « une sainte qui a la tête dans le ciel et qui se croit les pieds dans l'enfer. » Elle eut, en effet, beaucoup à souffrir, et comme femme, et comme princesse, en constatant son rôle à la cour, les sollicitations dont elle était accablée par les diplomates et la cour de Saxe. On la compare naturellement à celle que l'un de ses fils devait épouser, à Marie-Antoinette. Incidemment, en apprenant les combinaisons, les marchandages pour lesquels on eut recours à son intermédiaire à propos du trône de Pologne, on comprend mieux encore les tristesses qui attendaient ce malheureux pays.

L'ouvrage de M. Casimir Stryienski n'est pas seulement très important au point de vue strictement historique; il est présenté avec beaucoup d'art, et il n'est pas besoin d'être historien ou diplomate pour le lire avec intérêt.

Maurice Boutry.

L'Énergie française, par M. G. Hanotaux, de l'Académie française. Paris, E Flammarion, 1902. In-12.

La première qualité d'un historien ou d'un diplomate est de bien connaître les idées et les mœurs des individus et des peuples avec lesquels il a affaire, et c'est en cela que les études géographiques d'aujourd'hui se distinguent de cette froide et sèche nomenclature de noms et lieux qu'on se bornait à enseigner autrefois. C'est ce qu'a compris M. Hanotaux en parcourant la France, — comme il va bientôt parcourir l'Italie du nord et l'Europe centrale — pour récolter les documents nécessaires à sa grande histoire du cardinal de Richelieu. Mais en voyageant de droite et de gauche sur le vieux territoire français, il a observé le caractère particulier des pays qu'il traversait, les traditions des habitants, leurs aspirations en quelque sorte invariables, ou plutôt ne se modifiant qu'en même temps que leurs intérêts, et, avant tout, les qualités de la race, faites d'ordinaire d'amour du travail d'attachement au sol et d'un solide bon sens qui de tout temps a rendu les gouvernés bien supérieurs à leurs gouvernants. Comment avec une telle

diversité le mécanisme centralisé peut-il fonctionner? L'auteur explique le problème par le rôle que depuis plusieurs siècles Paris joue comme agglomération croissante, plus encore que comme capitale, dans la direction intellectuelle de la nation. Il est impossible d'analyser plus finement les qualités et les défauts du Parisien, qui n'est du reste le plus souvent qu'un provincial transplanté, et qui très promptement perd au contact de tous les idées mesquinement rétrogrades, les ridicules jalousies, les habitudes d'économie et de privations dans lesquelles il avait été élevé. De là des audaces, une mobilité d'opinions, une vie à toute vapeur, qui effrayeraient à bon droit si Paris n'avait au fond besoin chaque jour de la province, qui lui fournit une réserve nécessaire d'hommes, d'argent et d' « énergie ».

Les pays dont M. G. Hanotaux nous a donné la très piquante description sont, à l'intersection du bassin de la Loire, du Rhône et de la Seine : Arnay-le Duc, avec quelques coins de la Bourgogne ou du Morvan ; Nîmes, avec tout son vestige de civilisation romaine ; Chartres, au milieu des riches plaines de la Beauce, dominées par le clocher de sa cathédrale, témoin de la foi des populations du moyen âge, qui est loin d'avoir disparu ; Laon et la culture champenoise, avec le département qui l'entoure, formée des débris de trois ou quatre provinces et qui donne bien la « moyenne » de la vie administrative singulièrement étroite et factice de nos départements ; le Creusot, village devenu une puissance par le développement merveilleux d'une seule industrie ; le Dauphiné, transformé par l'utilisation inopinée des forces naturelles que ses rivières et ses chutes offrent d'elles-mêmes à la science moderne ; la Normandie et ses riches et paisibles pâturages, contrastant avec l'activité commerciale de son grand port du Havre. Dans ce journal de voyage, l'auteur mêle constamment — et c'est ce qui fait le charme du livre — les observations morales, les souvenirs historiques, à la description des lieux ; mais c'est surtout la vitalité de la nation dont il est frappé et qui lui permet d'aboutir à sa conclusion : que « la France n'est pas en décadence ; qu'elle a passé par des crises plus redoutables, et qu'il ne faut jamais désespérer ».

Et, au besoin, il suffirait, pour achever la démonstration, de lire le patriotique discours qu'il prononçait à Orléans, le 7 mai 1900, à l'occasion de la fête annuelle de Jeanne d'Arc, et dans lequel il faisait revivre tous les souvenirs nationaux d'une ville, « moyenne » aussi, mais à laquelle sa situation au milieu du pays, immédiatement au-dessous de l'Ile-de-France, a donné le privilège d'être mêlée plus qu'une autre aux gloires et aux épreuves du temps, depuis César et Attila jusqu'à Jeanne d'Arc et à la crise protestante entre Calvin et le duc de Guise, jusqu'aux Prussiens de Blücher, aux « brigands de la Loire » de Davout, aux Bavarois et aux Allemands de la guerre de 1870.

On a regardé longtemps comme un livre classique le voyage d'Arthur Young en France à la veille de la Révolution de 1789, et on a admiré la sagacité avec laquelle un étranger comme lui, ou comme Gouverneur Morris, avait pu juger une nation dans laquelle il ne faisait qu'un séjour de passage. Cent ans plus tard, le livre de M. Hanotaux offre un intéressant point de comparaison ; mais l'observation est autrement puissante, autrement instinctive, et présentée dans un style original et parfois étincelant, qui donne un singulier attrait à des documents qu'il ne suffit pas de réunir,

mais qu'il faut surtout faire vivre. Au reste, c'est avec un autre ouvrage de l'auteur qu'on pourrait utilement établir un point de comparaison. On n'a pas oublié l'éclat de la grande introduction qui précède l'*Histoire du cardinal de Richelieu* et qui est intitulée : « Tableau de la France en 1614. » Cette sorte de restitution avait été fort habilement faite à l'aide des témoignages des écrivains, des poètes, des historiens, des ambassadeurs étrangers ; le « tableau » d'aujourd'hui est le résultat d'un travail plus personnel ou, si l'on veut, plus spontané, et dont M. G. Hanotaux prend plus directement encore la responsabilité. Il sera lu et consulté avec une égale curiosité et un semblable profit.

G. Baguenault de Puchesse.

La France et la Russie en 1870, d'après les papiers du général comte Fleury, par le comte Fleury. Paris, Emile Paul, 1902. In-16 carré de 252 p. avec portrait.

On sait que, pour des raisons faciles à comprendre, les archives du ministère des Affaires étrangères sont ouvertes avec certaines restrictions pour la première partie du dix-neuvième siècle et demeurent encore fermées pour la seconde. En publiant des documents diplomatiques relatifs à la guerre de 1870, M. le comte Fleury use de son droit, puisqu'il utilise des papiers de famille, et les faits qu'il nous rapporte, bien que confirmant des événements déjà connus, n'en constituent pas moins une véritable primeur.

Le général Fleury avait remplacé le baron de Talleyrand, en octobre 1869, à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, avec la délicate mission de tenter un rapprochement. Mais l'empereur Alexandre II dissimulait mal ses sympathies pour la Prusse, sympathies assez justifiées par d'étroits liens de famille, mais que ne partageaient cependant ni son fils ni la princesse Dagmar, la véritable instigatrice de la future alliance franco-russe, ni même l'opinion publique, déjà favorable à la France, malgré les souvenirs encore récents de la campagne de Crimée. Alexandre II ne fit rien pour calmer les dispositions belliqueuses de la Prusse, et même, guidé par la pensée inavouée d'être utile à son neveu, il s'opposa « de toutes ses forces à une intervention de l'Autriche en faveur de la France » (dépêche du général Fleury au duc de Gramont, 14 août 1870). Lorsqu'il reconnut son erreur politique après les premiers revers, il était trop tard ; lorsqu'il voulut généreusement intervenir, l'Empire n'existait plus.

Il suffit de rappeler brièvement ces événements pour comprendre l'intérêt des pièces publiées par le comte Fleury et que, par discrétion filiale, il a fort peu commentées. D'ailleurs, les lettres du général Fleury démontrent que, s'il ne parvint pas à partager les dangers de ses frères d'armes, malgré ses démarches pressantes, il n'en servit pas moins très utilement et très honorablement la France.

Maurice Boutry.

Le Dernier Bienfait de la monarchie, par le duc de Broglie, de l'Académie française. Paris, Calmann Lévy, 1902. In-8°.

On sait qu'au moment où il fut enlevé par la terrible maladie qu'il supporta jusqu'au bout si héroïquement, M. le duc de Broglie préparait un

grand travail historique, dont la première partie avait paru dans la *Revue des Deux Mondes*. Cette glorieuse histoire de la fondation du royaume de Belgique était, comme il l'a dit lui-même, « une tâche bien faite pour occuper dignement les derniers loisirs d'une longue existence. »

Le mérite très particulier de l'auteur, sans parler de l'éclat merveilleux de son style, de la finesse et de l'impartialité de ses jugements, est de n'avoir jamais traité que des sujets qu'il connaissait à fond et sur lesquels il était mieux informé que nul autre. Lorsque, retiré de la politique active, il entreprit sa belle étude sur le règne de Louis XV, on le vit passer toutes ses journées aux archives des Affaires étrangères pour retrouver dans les correspondances des ambassadeurs les pièces officielles destinées à compléter les informations particulières qu'il avait puisées dans les souvenirs de sa famille. En entreprenant le récit du *Dernier Bienfait de la monarchie*, M. le duc de Broglie s'était demandé si, trouvant dans les papiers de Talleyrand, dont il restait dépositaire, plus d'une information qu'il n'a pas consignée dans ses *Mémoires*, ayant eu lui-même dans sa jeunesse des relations personnelles et des entretiens instructifs avec les personnages principaux mêlés aux négociations relatives à la Belgique, ce n'était pas presque un devoir pour lui « de ne pas laisser sur ce grand événement s'établir, par une sorte de prescription, l'indifférence ou plutôt l'injustice de l'histoire ».

De là le bel ouvrage dont les proportions avaient grandi pendant qu'il le composait et dont nous n'avons malheureusement que les quatre premiers chapitres. Après avoir rappelé l'importance que la France attache justement depuis qu'elle existe à sa frontière du nord et le nombre extraordinaire de batailles dont cette région a été le théâtre, l'auteur montre tout l'intérêt que devait avoir pour la jeune monarchie de Juillet la révolution belge et la reconnaissance à notre porte d'un État indépendant, alors que le nouveau gouvernement de la France était encore contesté par les puissances. La conférence de Londres où M. Talleyrand défendit si brillamment le trône de Louis-Philippe, la modération et l'habileté du roi lors de l'élection par le congrès belge de son fils, le duc de Nemours; le rôle de nos diplomates dans ces difficiles conjonctures, tel est le sujet de ces pages étincelantes et tout animées du plus ardent patriotisme.

Il est peut-être regrettable qu'elles soient données au public en quelque sorte toutes nues, et sans qu'un mot d'introduction indique dans quelles circonstances elles ont été composées et pourquoi elles n'auront pas de suite. On oublie si vite dans ce monde, que le dernier volume du duc de Broglie aurait dû être accompagné d'une notice, d'un souvenir et pour le moins d'un portrait.

G. Baguenault de Puchesse.

Le gérant : J. BOURDEL.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'histoire diplomatique a tenu son Assemblée générale annuelle le 5 juin 1902, à neuf heures du soir, dans l'une des salles de la Société des agriculteurs de France, sous la présidence de M. le baron de Courcel, membre de l'Institut.

Le compte rendu financier de M. Octave Noël, trésorier, a été présenté, mis aux voix et approuvé.

Puis on a entendu successivement le rapport de l'un des secrétaires, M. le marquis de Barral, et deux communications, l'une de M. de Beaufort, ancien ministre des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, sur *Quelques projets d'arbitrage international et de paix perpétuelle aux dix-septième et dix-huitième siècles;* l'autre de M. le comte Horric de Beaucaire, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, sur *Le dernier duc de Mantoue* (1652-1701).

Il a été procédé au renouvellement des membres sortants du Conseil d'administration. Ont été élus : MM. le comte d'Antioche, le marquis de Beaucourt, le comte Boulay de la Meurthe, le baron de Courcel, le comte Durrieu, le comte B. d'Harcourt, R. Lavollée, G. Schlumberger, Albert Sorel, le marquis de Vogüé.

La séance s'est terminée par une allocution de M. le baron de Courcel, président.

COMPTE RENDU DE M. LE TRÉSORIER

Messieurs,

Conformément à l'article 8 de nos statuts, nous venons vous rendre compte de la situation financière de la Société au cours de l'exercice 1901 et soumettre à votre approbation le résultat de notre bilan.

Au 1er janvier 1901, vous aviez autorisé le report à nouveau du solde de l'exercice précédent se montant à.		1.857 07
Au cours de l'année nous avons encaissé :		
1° De nos sociétaires et des abonnés qui nous sont fournis par les libraires une somme de		7.924 »
2° Pour intérêts du compte courant et coupons et pour vente de numéros isolés de la *Revue* ou de volumes publiés par la Société.		409 10
Ce qui donne un total de recettes de. .		10.190 17
Les dépenses ont porté :		
Sur la *Revue*, dont la rédaction a exigé.	1.756 »	
Sur l'impression de la *Revue* et son expédition aux sociétaires, dont les frais se sont élevés à.	3.581 81	
Sur l'impression des volumes, des documents, *Les Dépêches de Fourquevaux*, publiées par Mgr Douais, dont le montant est de	2,529 95	
A reporter.....	7.867 76	10.190 17

Report	7.867 76	10.190 17
Sur les frais de magasinage payés au libraire de la Société	150 »	
Sur les frais d'encaissements, de timbres et d'affranchissements	399 85	
Sur les frais d'administration, appointements du comptable, frais de l'Assemblée générale, étrennes, circulaires et dépenses des secrétaires du Conseil	1.167 80	
TOTAL	9.585 41	
qui, rapproché des recettes correspondantes, laisse un excédent de		604 76

Nous tenons à faire remarquer que, si faible que soit ce solde, il reste acquis à l'exercice actuel, toutes les dépenses afférant à 1901 ayant été soldées ou comprises dans ledit exercice, et l'année actuelle n'ayant aucune liquidation antérieure à effectuer.

Par contre, il est appelé, croyons-nous, à s'accroître. En effet, le recouvrement des cotisations ne s'est pas effectué en entier dans le cours de l'année à laquelle elles se rapportent : il ne s'élève qu'à 7,984 francs. Ce qui suppose un nombre de sociétaires ou d'abonnés inférieur à 400, alors qu'on doit s'attendre à une moyenne de 450 à 480 cotisations. Nous pouvons donc, de ce chef, compter sur une rentrée ultérieure de 1,000 à 1,500 francs qui nous laisserait un excédent très satisfaisant.

Votre Conseil vous propose, Messieurs, d'approuver les comptes qui vous sont soumis et d'autoriser le report à l'exercice 1902 du solde créditeur de 604 fr. 76.

Le trésorier,

Octave NOËL

RAPPORT DE MM. LES SECRÉTAIRES
DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

Les œuvres survivent heureusement aux hommes. Voilà pourquoi, après avoir pleuré le duc de Broglie, dont le nom et la grande personnalité furent, pendant plus de quatorze ans, pour notre Société comme une égide tutélaire, nous nous sommes remis au travail et nous avons donné à l'œuvre commune un nouvel élan et un nouvel essor. La mort du duc de Broglie fut pour chacun de nous comme un coup de fouet, qui nous stimulait à mieux faire, à donner plus de temps et plus de soins à la gestion de cette Société qu'il nous laissait florissante, et que nous ne voulions pas voir péricliter entre nos mains.

J'en dirai autant du nouveau deuil qui vient de frapper ces jours-ci la Société d'histoire diplomatique : la mort si prématurée de son premier secrétaire général, devenu l'un de ses vice-présidents, de M. de Maulde-La Clavière.

Accordons à sa mémoire le juste tribut de souvenirs et de regrets auquel elle a droit; mais honorons surtout cette mémoire en rendant de plus en plus brillante, prospère et respectée la Société d'histoire diplomatique, qui fut son œuvre principale et sa plus belle création. Mais est-elle vraiment digne de survivre à ses premiers fondateurs, cette Société d'histoire diplomatique, qui perd ainsi, coup sur coup, les deux hommes auxquels elle a dû, plus qu'à tous les autres, son existence et ses premiers succès? A-t-elle réellement fait depuis sa fondation œuvre utile et sérieuse?

Telle est la question que je me suis posée au lendemain de la disparition de celui qui en conçut le plan, qui en eut la première

idée. Telle est la question à laquelle, si vous le voulez bien, nous allons répondre ensemble, en jetant un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de notre vie sociale et sur le fonctionnement de notre Société depuis 1887 jusqu'à maintenant.

Il va donc y avoir bientôt seize ans révolus que la Société d'histoire diplomatique a été fondée. Et pourtant il me semble parfois que c'était hier. Une quarantaine de personnes recevaient, un beau jour, au printemps de 1887, une lettre signée de M. de Maulde, les conviant à la création d'une Société savante, et, un peu étonnés, se réunissaient dans un des salons de la Société bibliographique, mis gracieusement à leur disposition par M. le marquis de Beaucourt.

« Une nouvelle Société savante ! se disait-on les uns aux autres. Pourquoi faire? Il y en a déjà tant ! Le besoin s'en fait-il réellement sentir ? »

M. de Maulde nous exposa son plan, nous expliqua ses idées, nous convainquit.

L'histoire diplomatique, quelque incertaines et flottantes que fussent les limites de son domaine, n'en formait pas moins une région bien homogène et bien caractérisée, un petit royaume digne de proclamer son indépendance, de cesser d'être une simple province, une circonscription quelconque de l'histoire générale. Mais elle n'avait pas d'organe particulier, de représentants attitrés, de vie individuelle. La détacher de l'ensemble de l'histoire, la spécialiser en quelque sorte et réunir en un faisceau distinct ceux qui la préparaient, l'écrivaient ou l'étudiaient, était réellement une œuvre utile et presque nécessaire.

Aussi, nous constituant en Conseil d'administration de la future Société, dès cette première réunion nous la déclarâmes définitivement fondée.

Étions-nous bien quarante ? J'en doute ; car dès le lendemain des hésitations revenaient à l'esprit de quelques-uns des membres de ce Conseil improvisé, quelques démissions, timides ou fanfaronnes, arrivaient à M. de Maulde. Quoi qu'il en fût, nous n'étions en tout cas que les cadres d'une armée à créer. Et

peut-être même ne fussions-nous jamais parvenus à la faire sortir de terre, cette armée de travailleurs et d'érudits, si nous n'avions eu l'heureuse idée de placer à la tête de notre état-major l'homme qu'il fallait : *The right man in the right place.* C'était celui qui réunissait le mieux en lui les divers éléments dont allait se composer notre Société, celui qui les incarnait, pour ainsi dire, avec le plus d'autorité et d'éclat : j'ai nommé M. le duc de Broglie.

Créée, en effet, pour servir de trait d'union entre ceux qui écrivent l'histoire diplomatique et ceux qui la font, entre historiens et diplomates; pour éclairer ces derniers par les enseignements et l'exemple de leurs prédécesseurs, comme pour donner aux travaux des premiers la saine tradition de la *carrière;* destinée, enfin, à mettre en rapports ceux qui enseignent théoriquement les règles de la diplomatie avec ceux qui les mettent en pratique, la nouvelle Société allait se recruter, par conséquent, dans trois catégories de personnes : les diplomates, les historiens et les légistes. Or, qui plus que M. de Broglie avait fait de la diplomatie active? qui plus que lui avait eu à apprécier ou à appliquer les règles du droit international? qui avait mieux écrit les relations de sa patrie avec les nations étrangères? Ancien ambassadeur, ancien ministre des Affaires étrangères, historien couronné et élu par deux académies, il se trouvait désigné à tous les respects comme à tous les suffrages.

Et ce fut ainsi que nous commençâmes d'exister.

Mais à peine étions-nous nés, que nous constations l'erreur d'état civil commise par ceux qui avaient déclaré notre naissance comme celle d'une Société exclusivement française. Nos travaux avaient besoin du concours et, j'ose le dire, du contrôle de l'étranger, pour acquérir toute l'ampleur et toute l'autorité nécessaires à des études concernant les relations internationales. Il fallait qu'après avoir mis en contact les diplomates, les historiens et les légistes de France, nous missions en rapports directs les fouilleurs de nos archives avec ceux des archives étrangères. Notre Société allait ainsi permettre à ces érudits de toutes pro-

venances et de toutes nationalités de compléter et d'éclairer réciproquement les renseignements, qu'ils trouveraient dans leurs pays respectifs, par les renseignements découverts sur les mêmes sujets, ou les mêmes époques dans les dépôts des autres pays.

Et ce fut pour établir ce lien, cet échange d'appréciations et de documents que notre Société, d'exclusivement française qu'elle était, se fit internationale.

Le Conseil de notre Société ouvrit donc ses rangs à quelques membres étrangers. Ce furent successivement le canadien Hector Fabre; le grec Bikélas; M. Rott, secrétaire de la légation de Suisse à Paris; M. le chevalier de Stuers, ministre des Pays-Bas, et M. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie. Nous allions *crescendo*, comme vous voyez, et de simples particuliers nous passions à des personnalités diplomatiques, pour finir par les représentants officiels les plus qualifiés de l'étranger.

Ce même *crescendo* peut se remarquer aussi dans le recrutement des membres français de notre Conseil. Ce n'étaient pas tous au début des hommes arrivés. Il y avait même, parmi eux, bon nombre, sinon d'inconnus, du moins de *jeunes*, et ce fut à cette circonstance que je dus, moi infime, l'honneur d'en faire partie. Mais nous avons fait du chemin depuis : les débutants sont devenus des maîtres, les ignorés des illustres, et maintenant, pour entrer dans le Conseil, il faut être déjà des maîtres et des illustres. Notre ami Vandal n'avait pas encore eu alors deux fois le prix Gobert et ne faisait que rêver de l'Institut; M. de La Trémoïlle, M. Fagniez ne faisaient pas encore partie de cette docte compagnie; M. le marquis de Vogüé n'avait pas ajouté au titre de membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres celui de membre de l'Académie française, tandis que nos deux derniers élus étaient déjà des immortels avant de venir siéger dans notre Conseil, je veux parler de M. Sorel et de M. le comte d'Haussonville. Mais tous, anciens ou nouveaux, jeunes ou vieux, illustres ou obscurs, tous, dis-je, portent à notre Société un égal intérêt et participent avec le même zèle à nos divers travaux.

Ces travaux consistent, comme vous le savez, en séances mensuelles du Conseil, en assemblées générales annuelles, dans la confection et la publication d'une revue trimestrielle, et, enfin, dans le choix, l'édition et la distribution à tous les sociétaires d'un certain nombre de volumes parus sous le patronage ou aux frais de la Société d'histoire diplomatique.

C'est dans les réunions mensuelles du Conseil que s'administre votre Société, que s'établit son budget, que s'ordonnancent ses dépenses et se contrôlent ses recettes. C'est le Conseil qui prononce en dernière analyse sur le choix des lectures à vous faire en Assemblée générale, des volumes à vous distribuer, des articles et des documents à publier dans la *Revue*, des nouveaux collègues à ajouter à la liste de nos sociétaires.

L'Assemblée générale, notre souverain à tous, examine et discute, approuve ou blâme notre gestion, nous en punit ou nous en récompense, en nous retirant ou en nous confiant à nouveau son mandat. Le trésorier lui rend ses comptes, les secrétaires lui soumettent un rapport, deux collègues lui font des lectures, et nos présidents ont accoutumé de clore ces séances solennelles par des harangues, qui en sont d'habitude le meilleur régal.

Celle que M. le baron de Courcel a consacrée l'année dernière au souvenir de son prédécesseur, prouve qu'il était digne de lui succéder sous tous les rapports, même sous celui de l'éloquence. Quant aux discours prononcés par M. le duc de Broglie pendant les quatorze années de sa présidence, ils forment à eux seuls un recueil qui suffirait à la gloire de notre Société.

M. de Broglie y a traité des sujets les plus divers. C'étaient tantôt les principes dont doivent s'inspirer les véritables historiens, *soucieux de faire à la fois œuvre de science et œuvre d'art;* tantôt de bienveillantes mais justes appréciations sur les travaux personnels de nos sociétaires; tantôt des considérations sur le rôle auquel paraît destiné l'arbitrage dans les conflits internationaux; tantôt enfin de saisissantes nécrologies des membres décédés de notre Conseil. Mais qu'il nous parlât du regretté comte de Chaudordy, ou du Conseil d'arbitrage pour les pêcheries de la

mer de Behring réuni sous la présidence de M. le baron de Courcel ; qu'il appréciât les travaux de MM. Baudrillart, d'Avril, Schefer, Boulay de la Meurthe, Vandal, ou que, passant de la critique de leurs œuvres à celle des sujets et des héros de leurs études, il en vînt jusqu'à donner son avis sur Napoléon lui-même. Ce qui distinguait toujours et surtout ces harangues, c'est cette hauteur d'impartialité sereine à laquelle était parvenu M. le duc de Broglie, et qui lui permettait de disserter des choses contemporaines et des hommes du jour, comme il parlait des événements de la guerre de Sept Ans ou jugeait les ministres de Louis XV, de Frédéric et de Marie-Thérèse.

Si nos présidents se réservaient parfois de vous parler des membres décédés de votre Conseil, c'était en général à vos secrétaires qu'il incombait de vous rappeler la vie et les travaux de nos collègues défunts. Les notices que M. de Maulde leur consacrait, demeureront comme un modèle de fine érudition, de critique discrète, de sympathie émue. Elles furent parfois aussi des pages d'histoire, témoin celles où il retraça la vie du grand ministre espagnol, M. Canovas del Castillo, tombé sous les coups d'un assassin, et celles où il nous parla de S. M. Don Pedro II, l'empereur du Brésil, mort sur la terre d'exil après cinquante années de règne.

Ai-je besoin de vous rappeler ici l'excellence et le charme des trente lectures faites à nos assemblées générales et que vont si heureusement compléter tout à l'heure celles de M. le comte Horric de Beaucaire et de notre éminent collègue hollandais, M. de Beaufort? Beaucoup de vous les ont entendues toutes, ou presque toutes. Mais j'aperçois parmi vous bon nombre de visages nouveaux, preuve de notre constant et magnifique recrutement. Que les anciens en redisent aux nouveaux l'ininterrompu succès !

A notre première Assemblée générale, ce furent MM. de La Ferrière et Rothan; à la deuxième, MM. Geffroy et Vandal qui se chargèrent des lectures.

La Ferrière et Rothan! Geffroy et Vandal! quelles antithèses, ou plutôt quels heureux contrastes!

La Ferrière, le courtisan aimable et frivole de la veille, que la chute du régime impérial et les malheurs de la patrie arrachent tout à coup à sa vie d'inutiles mondanités, pour en faire un travailleur acharné! A l'âge où d'autres s'arrêtent et se reposent, lui, commence sa vie de labeur et d'étude; et comme il sent qu'il a beaucoup de temps perdu à rattraper, et à rattraper vite, il met les bouchées doubles et publie, coup sur coup, une série de volumes sur l'époque des Valois. Mais, toujours jeune jusqu'à quatre-vingts ans, il n'en reste pas moins le sémillant mondain d'autrefois. Ses livres en conservent un je ne sais quoi de pimpant et de raffiné, qui leur donne une saveur toute particulière, et c'est d'un de ces livres que le comte de La Ferrière tire le sujet de notre première lecture.

M. Rothan, quoique plus jeune d'âge, était au contraire au déclin de sa carrière. L'Empire, qu'il servit pourtant avec fidélité dans la diplomatie, ne le comptait pas parmi ses amis; la République eût dû en faire un de ses favoris. Elle lui donna quelques postes importants, il est vrai, mais ne le mit pas en définitive aussi haut qu'il l'eût désiré. Rothan en demeura mécontent, et ses écrits mordants, satiriques, volontiers dénigrants des choses et des hommes, se ressentent de cette disposition d'esprit. M. Rothan n'est cependant pas un mécontent morose, ah! certes non! et ses récits sont au contraire farcis d'anecdotes piquantes, lardés d'observations spirituelles; ce n'en est pas moins un mécontent. Et tandis que le comte de La Ferrière commence à vivre à soixante ans, et qu'heureux de vivre, il nous parle du passé avec enthousiasme, avec passion, M. Rothan, un peu las d'avoir vécu, nous entretient du présent avec pas mal d'aigreur et de désespérance. — *Catherine de Médicis, l'Allemagne après la guerre de 1866 :* tels sont les titres des deux lectures.

Entre M. Geffroy et M. Vandal, l'antithèse est moins violente. Tous deux appartiennent à cette race d'hommes pour qui, dès l'enfance, l'étude est le plus attrayant des plaisirs, mais l'un finit sa brillante carrière d'écrivain et de savant, l'autre commence la sienne. Chargé de dignités et d'honneurs, membre de l'Institut,

ministre plénipotentiaire, directeur de l'École française de Rome, commandeur de la Légion d'honneur, M. Geffroy est à l'apogée de sa gloire littéraire. M. Vandal aspire encore à tout : aux prix académiques, à la croix, à l'Institut. L'un se repose déjà sur les sommets, dont l'autre commence à peine l'escalade. Là est l'intérêt du contraste et de la comparaison. Celui qui nous entretenait de *Molière et du cérémonial turc à la cour de Louis XIV*, égalait-il déjà et surpasserait-il peut-être un jour celui qui venait de nous raconter avec tant d'agrément et d'autorité, *une négociation à la cour de Catherine II?* Je laisse à ceux qui ont lu les volumes du jeune académicien sur Napoléon et Alexandre, le soin de répondre à cette indiscrète question.

Dès la troisième de nos Assemblées générales, c'est-à-dire dès 1889, l'évolution de notre Société vers l'internationalisme, était déjà commencée, la règle s'établit que l'une des deux lectures serait faite par un membre étranger, et ce fut Cartheodory Effendi qui eut l'honneur de commencer la série. Hellène de race, sujet et ministre de l'empereur des Ottomans, il évoque le passé glorieux de la Byzance grecque, en en faisant presque des excuses au maître de la Constantinople turque. Il nous parle des impératrices d'Orient et nous montre, entre autres, une Théodora aussi différente qu'il est possible de celle que M. Sardou a mise sur la scène. Le départ est à peu près le même, mais combien dissemblable l'arrivée! Au lieu de la colère jalouse de Justinien, du mépris de son peuple, et de l'étranglement final, — les larmes d'un époux, que désespère une mort prématurée, les respects de la foule et l'admission posthume par l'Église grecque au nombre des saintes de son calendrier!

La lecture française tirée du *Journal de voyage* de Mme la duchesse de Guiche, en France, en 1801, fut faite cette année-là par M. le marquis de Gabriac. Ce dernier n'était pas encore l'un de nos vice-présidents ; mais relisez sa communication et vous verrez bien qu'il méritait de le devenir.

En 1890, ce furent le comte Greppi, ancien ambassadeur d'Italie, et le baron Claude de Barante, qui vinrent nous raconter l'un

l'arrivée à Versailles d'un envoyé du duc de Modène au temps de Louis XIV, l'autre celle d'un envoyé du roi des Français à Saint-Pétersbourg en 1835. Ce dernier récit était un avant-goût de ce qu'allaient contenir les Mémoires si interessants de son aïeul, que préparait alors le baron Claude de Barante et qui ont été une des publications les plus importantes de ces dernières années.

En 1891, l'étranger qui venait faire l'une des deux lectures était un véritable Parisien, un Grec parlant et écrivant notre langue aussi bien et peut-être mieux qu'aucun de nous, M. Bikélas; et la voix qui faisait la lecture française était en quelque sorte une voix d'outre-tombe, car c'était Talleyrand lui-même, qui, par l'organe de M. de Gabriac, venait se justifier devant nous de la part qu'il prit, ou qu'on lui attribua, dans le meurtre du duc d'Enghien. Ces *justifications* sont une des parties les plus importantes, un morceau capital, des Mémoires du grand ministre, dont notre président préparait alors la publication et qui ne parurent que quelques mois après notre Assemblée générale.

En 1892, la lecture de notre collègue suisse, M. Decrue de Stoutz, sur *La Molle et Coconnat*, aurait pu être intitulée : *Nouvelle édition de la Reine Margot d'Alexandre Dumas père, revue et considérablement corrigée*. Elle prouva une fois de plus que l'histoire peut être aussi émouvante que le roman, la vérité aussi empoignante que la fiction.

Ce fut moi qui fis la lecture française. Elle eut pour titre : *Un projet de soulèvement aux Indes*.

Les deux lectures de 1893 furent particulièrement attrayantes. La française, faite par M. Plantet, révélait au public une véritable drôlerie historique : le projet conçu par l'empereur du Maroc, le féroce Muley-Ismaël, d'épouser une princesse de la maison de France, la jeune et charmante princesse de Conti. La correspondance échangée sur ce sujet est vraiment bouffonne d'inconscience de la part des Marocains et de réel embarras du côté des Français.

La lecture étrangère nous fut servie par M. Waliszewski, l'au-

teur du *Roman d'une Impératrice*. Elle se rapporta, bien entendu, à son héroïne, l'impératrice Catherine, et nous entretint des rapports de cette princesse avec les savants et les philosophes d'Occident, rapports auxquels l'auteur attribue, non sans raison, une bonne part dans le rapprochement qui devait se faire, à plusieurs reprises depuis, entre sa patrie et la nôtre.

Ce ne fut pas d'ailleurs la faute du comte Woronzov, l'ambassadeur moscovite à la cour de Saint-James au commencement du dix-neuvième siècle, si l'âme russe resta attirée vers la France au lieu de se porter avec passion vers l'Angleterre. M. de Martens nous raconta en 1894 tout ce que fit cet ambassadeur anglophile pour donner aux rapports de sa cour avec la cour britannique la plus grande dose possible de cordialité. La lecture de M. de Martens fut particulièrement intéressante et par la grande autorité de celui qui la faisait et par les délicates questions de droit international et maritime auxquelles elle toucha et qu'avaient soulevées les controverses de 1800 et de 1801 relatives aux règles de blocus.

M. Léonce Pingaud nous fit cette même année une communication sur des négociations secrètes du temps du Directoire, relatives à cette fameuse affaire de Besançon, qui se rattache aux intrigues mystérieuses et stériles de Pichegru avec les émigrés. Anglais par son origine, royaliste par son caractère, tout ce coup de main tenté sur quelques-unes de nos places fortes tient plus du roman que de la réalité et constituait un des sujets les plus amusants à traiter. M. Léonce Pingaud sut en tirer le meilleur parti et intéresser au plus haut point son difficile auditoire.

En 1895, M. Joseph Koersenowski nous servit, comme lecture étrangère, quelques curieux extraits des Mémoires du prince Poniatowski, et ce fut M. le comte d'Antioche, un des membres de notre Conseil, qui nous fit la lecture française. Les négociations masquées étaient de l'histoire diplomatique au premier chef. L'auteur y donnait comme exemples de négociations masquées, c'est-à-dire des négociations suivies par un souverain en dehors de ses agents officiels, la mission du comte de Bois

Le comte à Madrid en 1836, les pourparlers directs du comte de Goltz avec Napoléon III en 1866, les conversations de Biarritz en 1869 relatives à un accord à trois entre la France, l'Autriche et l'Italie, et enfin certaine mission Klaczko à Paris en 1870.

La communication de lord de Reay, en 1896, sortait au contraire tout à fait du type ordinaire des lectures faites jusqu'alors; *la Démocratie et la Diplomatie*, tel en fut le titre. C'étaient des considérations théoriques et philosophiques du plus haut intérêt sur le droit public, mais n'ayant avec le sujet habituel de nos travaux qu'un lien fort ténu. La pure narration historique reprenait ses droits cette même année avec la lecture de M. le marquis Costa de Beauregard. L'éminent académicien nous y donnait, d'après les souvenirs inédits d'une grande dame russe, le récit le plus palpitant et le plus dramatique de la mort de l'empereur Paul Ier et ajoutait à l'intérêt du document présenté tout le charme de son propre style, élégant et imagé.

En 1897, ce fut M. van Ypersele de Striborn, diplomate belge, qui fit la lecture étrangère. Elle eut trait à la correspondance de Marguerite d'Autriche, régente des Pays-Bas, avec son représentant à Paris, Jean Le Veau. La lecture française, une des plus intéressantes de toutes celles qu'il nous ait été donné d'entendre, fut faite cette même année par M. Frédéric Masson. Notre collègue y raconta, avec sa verve accoutumée, les péripéties qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent les secondes noces de la veuve du général Leclerc, de celle qu'il appelle, un peu cavalièrement, *Paulette*, — comme le faisait, paraît-il, sa famille, — la belle et fameuse Pauline Bonaparte, devenue par ce mariage la princesse Borghèse.

En 1898, M. de Villa-Urrutia, ministre d'Espagne à Bruxelles, nous fit connaître un Rubens inédit, non pas le Rubens peintre que chacun a vu et admiré, mais un Rubens diplomate, qui méritait d'être connu. M. de Kermaingant fit, lui, de la peinture : chacun sortait, cette année-là, de sa spécialité; et il nous brossa un tableau plein de couleur et de mouvement de l'ambassade solennelle envoyée par la République de Venise à Henri IV en

1594. A le lire, on croirait voir une de ces toiles des maîtres vénitiens, toutes chatoyantes de la richesse des costumes chère à la cité des doges.

Soucieuse de suivre toutes les évolutions diplomatiques, notre Société a voulu, en 1899, consacrer, elle aussi, l'entrée définitive du Japon dans le concert des grandes nations civilisées. Elle a demandé, en conséquence, au ministre du Japon à Paris, à l'aimable M. Kurino, de venir nous dire comment sa patrie était sortie tout à coup de son isolement séculaire, comment elle s'était mêlée à la vie du reste du monde, en avait pris les coutumes, s'en était assimilé la civilisation, était entrée en rapports diplomatiques et commerciaux avec les puissances occidentales. M. Kurino était lui-même un exemple vivant de la rapidité de cette évolution, puisqu'il venait nous la raconter dans une langue qu'il avait apprise depuis quelques mois à peine et qu'il maniait déjà comme s'il l'avait sue toute sa vie.

La France fut représentée cette année-là par M. le comte d'Haussonville, que nous avons eu le plaisir d'accueillir depuis dans notre Conseil. Il traita de la reprise des relations diplomatiques entre la France et la Savoie au moment de la paix de Riswick; et ce fut pour nous tous une nouvelle occasion d'admirer et d'applaudir le talent de notre éminent collègue.

En 1900, notre Exposition universelle réunissait à Paris une foule de notabilités étrangères. Nous en profitâmes pour demander une de nos deux lectures à un des commissaires généraux qui se trouvaient dans nos murs, à M. Ollanesco, commissaire général de l'exposition roumaine. L'éminent diplomate nous donna un prolongement de sa section et, après avoir fait au Champ-de-Mars l'exposition matérielle de la Roumanie moderne, il nous en fit, dans sa communication, l'exposition morale, et nous fit voir ce qu'était devenue dans tous les domaines la Roumanie depuis un demi-siècle. Ce fut une joie pour les auditeurs français de constater, avec l'auteur, quelle part la France avait prise à l'essor et au développement intellectuel de ce grand et beau pays; ce fut un orgueil pour eux d'entendre les termes dans

lesquels M. Ollanesco en attribuait l'honneur à notre rayonnement.

La lecture française fut faite en cette même séance par M. Frantz Funck-Brentano, et fut une brillante synthèse du livre qu'il allait publier quelques semaines plus tard sur l'affaire du Collier. Ce livre, vous l'avez tous lu et apprécié comme il le mérite, car c'est un des meilleurs ouvrages d'histoire anecdotique qui aient paru en ces dernières années. Il fait honneur à son auteur et par contre-coup à la Société d'histoire diplomatique, dont cet auteur est presque un nourrisson. M. Funck-Brentano est, en effet, le fils d'un des membres de notre Conseil; et ce fut dans notre *Revue* qu'il fit ses premières armes littéraires.

En 1901, M. le comte Greppi fit à nouveau la lecture étrangère, et il la fit avec la même verdeur que dix ans auparavant, malgré son grand âge, nous parlant cette fois de la mission du comte Carletti à Paris en 1795. La Toscane était une des premières nations, peut-être même la première nation de l'Europe qui renouait avec la France des relations d'amitié. La mission du comte Carletti méritait à ce titre une mention particulière.

Cette même année, M. Abel Rigault, attaché aux Affaires étrangères, nous donnait la lecture française. Un doyen de la carrière et presque un Benjamin de cette même carrière se suivaient ainsi, montrant que le présent n'a rien à envier au passé et que nos jeunes recrues valent nos vétérans. M. Abel Rigault nous a tracé l'itinéraire, ou plutôt les itinéraires ordinaires d'un ambassadeur de France en Turquie se rendant à son poste au seizième siècle. O brave Orient-express dont plus d'un agent se rendant à Constantinople serait tenté de maudire parfois la lenteur, combien il vous trouverait exquis si, avant de vous prendre, il relisait le travail de M. Abel Rigault! Il vous trouverait évidemment moins pittoresque ; mais, à moins d'avoir une nature de paladin antique, — ce qui n'est plus nécessaire pour être diplomate à Constantinople, — comme il vous trouverait décidément plus pratique que ces longues odyssées si bien décrites par M. Abel Rigault!

Pour que cet historique de notre vie sociale soit complet, il me reste à vous parler de notre *Revue* et de nos autres publications.

Notre *Revue :* vous en appréciez tous les jours l'heureuse composition et le haut intérêt, vous rendez hommage à l'excellente direction que lui donne, après M. de Maulde, notre collègue et ami Baguenault de Puchesse; mais combien plus vous en apprécieriez le mérite, si, comme moi, vous veniez d'en feuilleter à nouveau toute la collection! Dire que tous les articles en furent également bons, que tous les documents publiés par elle furent également importants, serait une absurde hyperbole; je dois même avouer que, parmi les premiers, il y en a de médiocres; que, parmi les derniers, il en est d'insignifiants; mais quelle belle série forment les uns et les autres pris dans leur ensemble! Articles et documents touchent à tous les compartiments de l'histoire diplomatique, se rapportent à toutes les époques et à presque tous les pays. Il en est même qui sortent résolument des frontières de notre royaume, et constituent des raids hardis en pays étranger.

De ce nombre sont plusieurs travaux parus dès la première année de notre existence : plus les nations et les Sociétés savantes sont jeunes, et plus apparemment elles sont d'humeur conquérante. Mais que celui des diplomates ici présents — et ils sont nombreux — qui n'a jamais rêvé d'élargir les limites de sa patrie, nous jette la première pierre! Qu'il nous reproche d'avoir élargi notre domaine intellectuel! N'eût-il pas été dommage que, sous prétexte qu'il sortait du cadre de nos études, notre *Revue* eût refusé par exemple de publier ce bel article sur *le Rôle de la guerre*, dans lequel notre regretté collègue M. Franck démontrait, avec toute l'autorité de son talent, le rôle utile, et même à certains égards bienfaisant, de la guerre dans la formation des nations et de la société en général? Dédaignant le lieu commun, qui consiste à *déplorer ce fléau* et à *en flétrir les horreurs*, M. Franck affirmait que « principe d'ordre et de discipline, la guerre est par là même un des premiers et plus puissants architectes de la société humaine». Et il prouvait cette vérité à allures paradoxales par

de solides arguments, étayés sur cent exemples historiques. Malgré le nombre et l'importance de ces exemples, le travail de M. Franck n'était pas de l'histoire, ni même du droit international ; c'était bel et bien de la philosophie.

Mais les articles du genre de celui que je viens de citer restèrent dans notre *Revue* à l'état de brillantes exceptions, et presque tous rentraient bien dans le cadre de nos études, soit qu'ils traitassent de quelque point d'histoire internationale, soit qu'ils se rapportassent à l'histoire même de la carrière diplomatique, ou à celle du droit des gens. Les passer tous en revue, ne fût-ce que par une simple nomenclature, nous prendrait plusieurs heures. Choisir parmi eux, parler des uns, taire les autres, me livrer, en un mot, à une distribution de prix et d'accessits serait à la fois prétentieusement ridicule de ma part et souverainement odieux à l'endroit de collègues qui, à ce titre, ont tous droit aux mêmes égards. Je ne vous parlerai donc que des volumes que nous avons publiés en dehors et en plus de notre *Revue*.

A nos débuts nous n'étions pas assez riches pour éditer nous-mêmes des volumes à vous distribuer, autres que celui que formaient annuellement les quatre fascicules de notre *Revue*. Aussi dûmes-nous être particulièrement reconnaissants à M. le baron d'Avril, quand il voulut bien nous offrir de faire paraître, avec notre estampille et sous les auspices de notre Société, un ouvrage qu'il venait de terminer et qui était intitulé : *Négociations relatives au Congrès de Berlin*. Certes cette œuvre n'allait recevoir de notre patronage aucun bénéfice, ni en tirer aucune gloire. Qui connaissait alors la pauvre petite Société naissante ? C'était bien au contraire notre Société qui allait bénéficier de la notoriété personnelle de M. d'Avril, dont le public avait appris depuis longtemps à apprécier le talent, la conscience et l'indiscutable autorité. Qu'il me permette, me rapportant à ce lointain passé, de le remercier aujourd'hui de l'impulsion donnée alors à nos travaux par sa généreuse initiative.

Une fois lancée dans cette voie de la publication et de la distribution de volumes spéciaux, notre Société ne devait plus s'ar-

rêter. Un autre volume ne tarda pas à succéder à celui de M. le baron d'Avril. Il était publié dans les mêmes conditions, aux frais de l'auteur et sous notre patronage. Mais, tandis que M. d'Avril nous *offrait* de laisser mettre sur son ouvrage l'estampille de la Société d'histoire diplomatique, déjà M. Baudrillart *sollicitait* pour sa publication l'honneur de notre patronage. Le chemin parcouru était, comme vous voyez, considérable. Et ce n'était pas tout. Dès l'année suivante, nous allions pouvoir éditer nos volumes nous-mêmes et mettre à très haut prix la faveur de notre contre-seing. Aussi eûmes-nous à choisir parmi les candidats. L'examen se transformait en concours.

Quoique datant de l'époque plus modeste où nous n'avions pas encore l'embarras du choix, l'ouvrage de M. Baudrillart sur *Philippe V et la cour de France de 1700 à 1715*, n'en aura pas moins été une de nos meilleures publications. C'était un ouvrage de narration et de discussion historiques comme celui de M. le baron d'Avril. Le suivant ne devait être qu'un recueil de documents; mais quel recueil, quel véritable monument historique! Comme l'a si bien dit M. le duc de Broglie dans son allocution de 1897, l'auteur, M. Boulay de la Meurthe, a su donner à cette collection de pièces sur le Concordat, réunies avec le soin le plus scrupuleux, tout l'intérêt et toute la clarté d'une narration historique. Les cinq volumes ainsi publiés, et dont le dernier nous a été gracieusement offert, tandis que les quatre premiers avaient été édités à nos frais, demeureront comme un modèle du genre, qu'on fera bien d'imiter, mais qu'on aura peine à égaler dans l'avenir.

L'histoire de l'ambassade de France à Constantinople du marquis de Bonnac, publiée, avec notes et appendice, par notre regretté collègue M. Schefer est, elle aussi, un volume de documents; mais avec l'odyssée d'un autre ambassadeur de France, le marquis de Nointel, en ce même pays de Turquie, nous revenons à la narration, et à la narration la plus vive, la plus gaie, la plus pimpante qu'il soit, quoique étayée sur la science historique la plus incontestable, et documentée de la façon la plus sévère...

Mais je m'aperçois que je suis en train de faire ici l'éloge d'un livre de Vandal ! Quel gaspillage de temps !... Passons, et terminons notre nomenclature par les deux volumes des *Dépêches de Fourquevaux*, publiés par Mgr Douais, et par celui de la *Correspondance secrète du comte de Kaunitz-Rielberg*, ambassadeur impérial à Paris, avec le baron Ignace de Koch, secrétaire de l'impératrice Marie-Thérèse. Les premiers se rapportent à l'une des époques les plus intéressantes de l'histoire de France et de l'histoire d'Espagne. L'autre complète d'heureuse façon les importantes publications qui ont été faites sur les rapports de l'infortunée Marie-Antoinette avec sa famille et sa patrie d'origine. De plus, l'œuvre de M. Hans de Schlitter est la première de celles qui ont été publiées par nous qui soit due à un collègue étranger. Elle marque ainsi une nouvelle étape vers ce caractère éminemment international, que nous entendons donner de plus en plus aux travaux de notre Société.

Les annales d'une Société ne se composent malheureusement pas du seul souvenir de ses luttes, de ses travaux, de ses triomphes : elles se composent aussi du souvenir des collègues qui ont lutté, travaillé pour lui assurer tout ou partie des triomphes dont elle s'enorgueillit à juste titre. Aussi est-ce un pieux devoir pour nous de venir vous dire chaque année les noms des collègues disparus pendant l'exercice écoulé. La mort n'a pas fait cette fois de nombreux vides parmi nous; mais elle a pris pour victimes quelques-uns de nos plus fidèles et meilleurs collaborateurs. J'ai déjà nommé M. de Maulde. A son nom je dois ajouter ceux de M. le comte Jean du Hamel du Breuil, dont vous avez lu maint article dans notre *Revue;* celui de M. Grenier, lui aussi un vaillant écrivain, qui fut même poète à ses heures, et, enfin, celui d'un grand personnage qui était depuis de longues années un fervent adepte de notre Société : l'ancien grand vizir ottoman Djevad pacha. Comme les grands seigneurs avaient coutume de le faire en France sous l'ancien régime, Djevad pacha avait couru à la fois les deux carrières : celle des armes et celle de la diplomatie, avant d'avoir été appelé par la confiance de son

souverain au plus haut poste de l'État. De son passage dans la diplomatie il avait conservé le goût des études d'histoire diplomatique, et, bien que ses travaux personnels fussent d'un ordre exclusivement militaire, il suivait les nôtres avec un intérêt qui ne s'est jamais démenti.

A tous ces collègues disparus, envoyons un dernier et reconnaissant adieu avant de continuer, par les deux lectures que vous allez entendre, le cours de ces travaux auxquels ils eussent eu tant de plaisir à s'associer une fois de plus.

BARRAL-MONTFERRAT.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Notre dernière réunion annuelle a été dominée par le grand souvenir de la perte que nous avions faite quelques mois auparavant. Le fondateur et le premier président de la Société d'histoire diplomatique, dont le lustre personnel avait assuré notre succès dans le monde, le duc de Broglie venait de s'éteindre, nous laissant un deuil mêlé d'appréhension pour l'avenir. Nous nous demandions avec inquiétude si l'édifice de notre Association fraîchement construite résisterait à un tel ébranlement, ou s'il reposait sur des fondations assez solides pour braver les coups d'un impitoyable sort. Aujourd'hui nous avons repris confiance. Protégés encore par la mémoire de celui qui, de son vivant, nous apportait tant de force, soutenus contre nos propres doutes par les encouragements dont nous avons reçu, dès la première heure, les témoignages répétés et réconfortants, nous nous sommes sentis portés en avant par un véritable courant de sympathies. Des adhésions nombreuses, pendant l'année écoulée, sont venues, non seulement combler les vides que le temps, destructeur des choses et des hommes, creuse nécessairement dans nos rangs, mais renforcer notre effectif et nous infuser, avec des ressources accrues, une vigueur nouvelle pour l'accomplissement de notre programme.

Comment ne croirions-nous pas que ce programme, accueilli avec une faveur persistante, répond en effet à un besoin, ou tout au moins à un goût prononcé du public de nos jours, en France et hors de France? L'aspect en est double, puisqu'une de ses faces est tournée vers l'histoire, l'autre vers la diplomatie ; ou

plutôt, il les joint et il les confond toutes deux ensemble dans sa contexture, qui emprunte à ce mélange quelque chose de chatoyant. Est-ce là ce qui nous séduit, nous et les amis qui nous accordent un si libéral appui ? Peut-être.

Le dix-neuvième siècle, dont nous venons d'hériter, s'est signalé par une brillante renaissance des sciences historiques. C'est un de ses titres de gloire. Après les négations du dix-huitième et les destructions de la période révolutionnaire, l'homme isolé, réduit en quelque sorte à l'état abstrait, saturé de droits théoriques, a senti la nécessité de reprendre pied sur un sol plus ferme, de rechercher dans la terre qu'il foulait la trace de ses ancêtres, les racines de son passé, et d'expliquer par ce passé, mieux que par de pures conceptions philosophiques, les conditions de son existence présente. Vous rappellerai-je Augustin Thierry, Guizot, Michelet, les plus connus en France parmi les auteurs de cette rénovation ? A côté ou à la suite de ces noms illustres, d'autres non moins dignes de mémoire se pressent en foule. Ils n'appartiennent pas à nous seuls, mais à tous les pays qui nous entourent, et ont jeté sur les travaux de l'histoire, dans l'Europe entière, pendant le siècle qui vient de s'achever, un éclat incomparable.

Le romantisme, dont Chateaubriand fut parmi nous le premier et le plus puissant initiateur, n'a pas été étranger sans doute à ce retour de la curiosité publique vers les âges disparus. Le style des historiens s'en est quelquefois ressenti, et il a participé aux faiblesses, non moins qu'aux splendeurs de la période romantique. C'était la rançon de sa popularité.

Bientôt on s'est fatigué de la littérature : orgueil ou humilité, on a cru en avoir abusé. L'on s'est orienté vers la science.

Ne supposez cependant pas que l'imagination ait désarmé devant sa rivale, ni que le sentiment ait perdu de ses droits dans cette ère scientifique. Durant toute la course qu'il a fournie, le siècle défunt a été un siècle passionné : tel il s'est montré jusqu'à sa dernière minute, dans l'histoire comme dans le reste. Ni le savant appareil, ni les prétentions à l'impartiale sérénité, ne

doivent nous donner le change. Les historiens les plus célèbres, les plus assurés de la faveur publique, ont reflété dans leurs ouvrages, et souvent soutenu de toute la force de leurs conclusions, les aspirations populaires, les passions nationales ou religieuses, les conflits de race ou de parti qui ont agité leur génération. Si cela est, au fond, trop humain pour nous surprendre, nous constaterons que, du moins, l'attrait de l'histoire n'en a pas été diminué.

Un autre péril la menaçait, né du principe très scientifique de la division du travail. Le dix-neuvième siècle a recherché, disjoint, et curieusement analysé les éléments de l'histoire, au risque de compromettre quelquefois ou de perdre de vue l'unité même de la vie historique. L'ethnographie, la philologie, la démographie, la sociologie, la géographie étudiée sous des points de vue nouveaux, toutes ces sciences et beaucoup d'autres, aux noms plus ou moins rébarbatifs, auxiliaires naturels de l'histoire, ont tendu de plus en plus à usurper son rôle, à la remplacer dans les préoccupations des lecteurs, à détourner leur attention de la continuité des idées et des organismes politiques. Il n'importe ; du moment et dans la mesure où ces sciences se rattachaient à l'histoire, c'est-à-dire à l'étude des transformations morales ou matérielles de l'humanité, elles ont éveillé la curiosité des hommes de notre temps et captivé leur intérêt. Il semble que nos contemporains se soient approprié le goût de Cicéron et disent avec lui : *Historia quoquo modo scripta delectat ;* sur quelque mode que vous me contiez l'histoire, vous me ferez plaisir.

Ce n'est pas, en tout cas, aux amis de notre Société que convient le reproche d'appliquer à la vénérable histoire la chimie dissolvante des théories nouvelles. Ils sont fidèles aux traditions et conservateurs des anciens droits. Ce n'est pas eux qui, sous prétexte de rechercher et de déterminer les races, se plairont à rompre en fragments l'unité nationale des peuples ou à bouleverser leurs antiques annales. Ce n'est encore pas eux qui s'attarderont à établir entre les idiomes divers et les populations qui

les parlent des affinités, des classifications, une hiérarchie plus ou moins arbitraire. Quelque intéressante que leur paraisse dans ses évolutions l'âme des foules, ils s'attachent de préférence à l'âme de ceux qui gouvernent les foules et qui fixent ou modifient les destinées des peuples. S'ils reconnaissent des degrés entre les nations, ils placent au plus haut celles qui conduisent le mieux leurs affaires et qui s'efforcent de faire prévaloir entre les hommes les conseils de la sagesse et de la raison pratique ; au plus bas celles qui se laissent emporter par le brutal instinct et qui ne savent pas maîtriser l'aveugle, la fortuite impulsion du moment.

Découvrir les mobiles cachés qui amènent sur la scène internationale les changements de décors, inattendus ou incompris du vulgaire ; épier les manifestations éparses qui révèlent le travail intime du raisonnement et l'éclosion des combinaisons politiques dans le cerveau des hommes d'État ; pénétrer en un mot, parmi les rivalités d'intérêt, parmi les intrigues et les drames du passé, le secret des cabinets, le secret des rois et des empereurs : tel est l'idéal des esprits qui s'adonnent spécialement, dans le large champ de l'histoire, à l'étude de la diplomatie, et il semble que jamais le goût de cette étude n'ait été plus répandu qu'aujourd'hui. Notre génération est indiscrète ; elle aime à soulever les voiles sous lesquels les grands événements se préparent ; elle se complaît à entrer dans la confidence des politiques dont l'action hardie ou savante a remué le monde, et pour y parvenir, elle ne dédaigne pas les confessions de leurs agents même subalternes. Ne rougissons pas de cette curiosité. Si elle semble parfois descendre aux infiniment petits, c'est que l'érudition, comme la médecine, s'acharne de nos jours à la poursuite des microbes qui exercent à l'occasion, sur la physiologie des peuples, une surprenante influence. Mais ce qui relève véritablement l'histoire diplomatique, c'est la grandeur et la vaste portée des objets auxquels finalement elle s'attache. Un poète anglais, dans un vers célèbre, a pu justement dire : la plus noble étude de l'homme, c'est l'homme. Or, quelles opérations

de l'intelligence humaine méritent mieux d'être observées, analysées, scrutées dans leur conception et dans leurs détours, que celles qui s'appliquent à la recherche et à la défense des intérêts supérieurs d'une nation, à la conciliation de ces intérêts avec ceux des nations concurrentes, et par là même au rapprochement des hommes, au développement de la prospérité générale et au règne définitif de la paix? L'histoire diplomatique est-elle autre chose que l'étude de la biographie individuelle des peuples, poursuivie dans celle de leurs représentants les plus directs et les plus actifs ? Elle constitue, à qui veut bien la comprendre, un des meilleurs chapitres de l'histoire du progrès humain.

Personne assurément n'en comprenait mieux les ressources et n'était plus ardent à en découvrir les trésors que l'homme ingénieux et savant qui, après avoir conçu l'idée première de notre Société, et lui avoir amené ses plus utiles recrues, en a été pendant de longues années le secrétaire général, puis le vice-président, et qui vient de nous être soudainement enlevé, par un mal perfide, dans la force de l'âge et du talent.

M. René de Maulde était doué de quelques-unes des plus heureuses qualités de l'historien. Il avait le don de la vie, la conception prompte et juste, l'érudition abondante, le style coloré, le trait spirituel. De bonne heure sa riche imagination avait été pliée à la sévère discipline de l'École des chartes. Ainsi préparé, il suivit son penchant qui le portait à étudier, au hasard de ses observations ou de ses lectures, divers sujets d'archéologie, d'histoire ou d'économie politique.

Au sortir de l'École, habitant le vieux prieuré de Flottin, dans la forêt d'Orléans, cadre pour ainsi dire prédestiné de sa vocation d'artiste et de savant, il publie une étude assez complète sur *la Condition forestière de l'Orléanais*. Il aurait été l'homme des monographies, où sa curiosité toujours en éveil se sentait à l'aise, et parmi lesquelles il se plaisait à butiner, si sa conscience d'historien et l'étendue de ses vues ne l'avaient ramené vers des travaux de plus longue haleine. C'est vers l'époque du quinzième et du seizième siècle qu'il se tourna de préférence, époque de

transition, pleine d'aspirations nouvelles, intermédiaire entre l'âge gothique et les temps modernes, encore teintée de vieux souvenirs, déjà pénétrée cependant de ces influences d'outre-monts qui se sont exercées avec tant de puissance et avec une si captieuse séduction, pendant plusieurs générations successives, à la fois sur notre politique et sur notre art national.

Après avoir écrit un livre sur Gilles de Rais, l'original historique de l'ogre Barbe-Bleue, M. de Maulde publia, dans la Collection des documents inédits de l'Histoire de France, un gros volume sur *la Procédure politique du règne de Louis XII*, où tout le procès du terrible maréchal de Rais était esquissé. Puis, rapprochant l'histoire de l'Italie de celle de la France à la veille de la Renaissance, il consacra trois volumes à *la Diplomatie au temps de Machiavel*. C'était en quelque sorte la préface de sa grande *Histoire de Louis XII*, dont la première partie seule, traitant de Louis d'Orléans, a été terminée. Sur le même sujet il avait réimprimé pour la Société de l'histoire de France, en quatre volumes, la *Chronique de Louis XII, par Jean d'Auton;* et il avait complété cette publication en y joignant beaucoup de pièces italiennes relatives aux négociations de l'époque.

Entre temps, il avait écrit un volume sur les *Origines de la Révolution française*. Il y exposait que déjà la Réforme avait détruit l'antique constitution du royaume, et que la tradition nationale avait été ruinée par l'esprit d'indépendance et de libre examen, autant politique que religieux, répandu par les novateurs du seizième siècle.

Un ouvrage qui eut un réel succès, à cause de sa couleur et de sa vive allure, fut *Louise de Savoie et Francois Ier*. Toute la poésie de la Renaissance s'y retrouve, en même temps que des souvenirs littéraires très heureusement évoqués.

M. de Maulde a consacré aussi un volume attachant à la mémoire de *Jeanne de France*, la fille de Louis XI, la première femme répudiée de Louis XII.

Dans un livre agréable, mais parfois paradoxal, et intitulé *les Femmes de la Renaissance*, il traite de l'origine italienne de

l'influence des femmes, et de la condition successive des mères et des enfants dans la société française au temps de Marguerite d'Angoulême et de Diane de Poitiers.

Vous rappellerai-je enfin le petit volume paru sous ce titre : *le Roman d'une ambassadrice*, dans lequel il a raconté l'amusante aventure d'une Française d'assez basse extraction, échouée sur les rives du Bosphore, et qui, pendant une année, sut soutenir, non sans talent ni sans quelque succès, un rôle quasi-diplomatique auquel rien ne semblait l'avoir prédestinée.

Vous voyez, Messieurs, que, faisant trêve parfois à ses habitudes sévères, M. de Maulde ne craignait ni d'aborder les sujets anecdotiques ou gracieux, ni d'émettre sur des sujets graves des jugements sensiblement éloignés de la moyenne des opinions courantes. Je n'ai pas la prétention de vous offrir ce soir une bibliographie complète des ouvrages sortis de sa plume féconde. Nous avons été trop inopinément saisis par sa mort pour qu'il ait été possible d'entreprendre un pareil travail. Je ne saurais davantage, sous le coup de notre douloureuse surprise, vous exprimer comme je l'aurais voulu, et comme il convenait, tout ce que notre Société a dû à cet homme de science et d'initiative, tout ce qu'elle pouvait encore attendre de lui. Vous avez gardé le souvenir des charmantes notices que, dans l'exercice de ses fonctions de secrétaire général, il consacrait chaque année à la mémoire de ceux de nos collègues que la mort nous avait ravis. Il les faisait revivre devant nous en tableaux pleins d'animation, d'une réalité frappante, et savait toujours trouver le trait qui les caractérisait le mieux. Ce trait parfois était piquant, mais sans que la pointe de malice qu'il y mettait pût offenser l'ombre du défunt ou chagriner ses amis.

M. de Maulde a disparu à son tour, je veux dire avant son tour, et avant d'avoir donné publiquement la pleine mesure de ce qu'il valait, certainement avant d'avoir récolté toute la moisson d'honneurs à laquelle il aurait eu droit par son réel talent et par le labeur consciencieux de sa vie. Le temps lui a manqué pour voir réalisées quelques-unes de ses ambitions les

plus légitimes. Il avait le tourment de l'action, la préoccupation troublante du mieux, ou du plus nouveau. Nous lisions il y a deux jours sur les tentures funèbres de Saint-Thomas-d'Aquin la devise de ses ancêtres : *Semper spero*. Elle s'appliquait admirablement à lui, qui était toujours emporté par l'espérance vers quelque entreprise nouvelle. Maintenant l'heure du repos a sonné pour cet ardent travailleur. Puisse-il avoir trouvé dans un monde dégagé de nos passagères passions sa récompense impérissable !

MEMBRES ÉLUS DEPUIS LE 1er JANVIER 1902

MM. le duc DE ROHAN, député du Morbihan.
le prince D'HÉNIN, député des Vosges.
S. Ex. Charles DE LOWENSKIOLD, ancien ministre d'État de Norvège.
Léon ADAM, avocat à la Cour d'appel.
le colonel MONTEIL.
le comte DE CLAPIERS.
le baron DES MICHELS, ancien ambassadeur.
le baron Albert LOMBROSO.
le comte Albert DE SONNAZ, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi d'Italie à Lisbonne.
le chevalier BENOIT-CROCE, secrétaire de la *Société d'histoire napolitaine*.
le professeur Hector PAIS, directeur du Musée national de Naples.
le docteur François WITTI, membre correspondant de l'Académie des Lincei.
le marquis DE TAMISIER, ancien ministre plénipotentiaire.
le baron DE BILDT, ministre de Suède et Norvège à Rome.

MM. Jacques Seydoux, secrétaire de l'ambassade de France à Berlin.

Rechid Safvet bey.

de La Chaussée, secrétaire d'ambassade.

le comte Amelot de Chaillou, ancien ministre plénipotentiaire.

le comte Albert de Nioac, ancien secrétaire de la légation du Brésil.

Jessé-Curely, attaché au ministère des Affaires étrangères.

Edmond Toutain, ministre plénipotentiaire.

le baron de Welderen-Rengers, conseiller à la légation des Pays-Bas.

le comte de Mérode-Westerloo, ancien ministre des Affaires étrangères du royaume de Belgique.

MEMBRES DÉCÉDÉS

MM. Édouard Grenier, ancien secrétaire d'ambassade.

René de Maulde, membre du Conseil de la Société.

MEMBRES DÉMISSIONNAIRES

MM. le comte Frémy.

le baron Roger Lambelin.

QUELQUES PROJETS
D'ARBITRAGE INTERNATIONAL
ET DE PAIX PERPÉTUELLE
AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

L'éminent fondateur de notre Société, qui a laissé d'illustres souvenirs et de légitimes regrets, a prononcé ici, il y a trois ans à peu près, un discours fort remarquable. C'était l'année de la conférence de la paix, et M. le duc de Broglie parlant dans cette enceinte ne pouvait pas passer sous silence cette réunion de diplomates qui attirait à ce moment les regards du monde entier. Après avoir rendu hommage à l'initiative généreuse du jeune empereur de Russie, l'orateur faisait observer « que nous vivons dans un temps où il faut tenir autant et plus de compte de l'effet moral d'une grande mesure que de ses résultats matériels et immédiats, et, pour mieux dire, où il n'est pas d'action morale un peu profonde qui ne passe rapidement de l'ordre des sentiments et des idées dans l'ordre des faits ».

Quelques semaines plus tard, étant appelé comme président d'honneur de la Conférence de la paix à prononcer un discours dans la séance de clôture, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de rappeler ces paroles aux membres de la Conférence, tant elles me paraissaient justes et propres à rassurer ceux qui, ayant espéré un succès plus éclatant, se sentaient plus ou moins découragés. En effet, un des traits saillants de notre temps est le penchant général vers les résultats pratiques. Aussitôt qu'une grande idée a été préconisée, le désir de la voir réalisée immédia-

tement se manifeste partout. Autrefois, on se contentait tout au plus d'admirer; plus souvent même, on haussait les épaules en se moquant du rêveur qui croyait avoir assuré le bonheur de l'humanité; en tout cas, on l'abandonnait à ses illusions.

Une preuve très frappante de cette différence entre les tendances de notre époque et celle des siècles antérieurs a été justement l'accueil fait à une des plus nobles et belles idées dont l'empereur de Russie a été inspiré en convoquant la Conférence de la Haye. Dans la circulaire du comte Mouravieff du 30 décembre 1898, parmi les thèmes à soumettre à la discussion internationale se trouve l'acceptation en principe de l'usage des bons offices de la médiation et de l'arbitrage dans le but de prévenir des conflits armés entre les nations. Cette idée est déjà passée dans l'ordre des faits. Un des résultats les plus importants de la Conférence de la paix a été l'établissement de la cour permanente d'arbitrage. Les immenses avantages d'une pareille institution avaient été souvent démontrés; mais au dix-septième, au dix-huitième, et même au dix-neuvième siècle, un tribunal général pour vider les différends entre les États était considéré comme un beau rêve. Les hommes qui, dans ces temps-là, ont eu le courage de proclamer hautement que les collisions sanglantes entre les nations pouvaient être écartées en substituant au principe du fer et du sang le principe du droit, n'ont pas eu le moindre succès ni auprès des gouvernements ni auprès de l'opinion publique. Quelques-uns, comme Crucé, ont été complètement oubliés; d'autres, comme l'abbé de Saint-Pierre, n'ont échappé à l'oubli que par le rire des contemporains, dont le retentissement est venu jusqu'à nous.

Je me propose de vous entretenir de quelques-uns de ces projets d'arbitrage international et de paix perpétuelle, ou, pour mieux dire, je les ferai passer en revue, sans vous fatiguer par des détails. Ce qui intéresse le plus dans ces projets, c'est l'idée générale et la personnalité de ceux qui en ont été les auteurs.

Je ne m'arrêterai pas longtemps au fameux projet de Henri IV; d'abord, de tous ces projets, celui-là est le plus connu, et puis il

n'entre qu'incomplètement dans le cadre que je me suis proposé. Nous le connaissons par Sully qui, dans les *Œconomies royales*, l'a divulgué, mais nous ne connaissons pas au juste la part qui doit être attribuée au roi qui l'a conçu et au ministre qui l'a élaboré. Il est très probable, sinon évident, que Henri IV, en saisissant ses alliés de ce projet, avait en vue un but politique, celui d'abaisser la maison d'Autriche. La république très chrétienne, composée de quinze États et placée sous la direction d'un Conseil général de soixante députés nommés par chacun des quinze États à raison de quatre par État, n'aurait pu être établie qu'à la suite d'une guerre sanglante qui aurait bouleversé l'Europe entière. Ce n'était donc pas une œuvre de paix, c'était plutôt une entreprise guerrière. J.-J. Rousseau l'a très bien jugé : « Ce projet, dit-il, grand et admirable en lui-même, ayant pour raison secrète l'espoir d'abaisser un redoutable ennemi, recevait de ce pressant motif une activité qu'il eût difficilement tiré de la seule utilité commune. »

Quelques années après la mort de Henri IV, un autre projet d'arbitrage international et de paix perpétuelle fut conçu, cette fois sans aucune arrière-pensée politique, par un simple bourgeois de Paris. Émeric Crucé, connu seulement par quelques éditions de poètes latins qui portent son nom, publia en 1623 un livre intitulé : *le Nouveau Cynée*, ou *Discours d'État représentant les occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté du commerce pour tout le monde. Aux monarques, princes et souverains de ce temps.*

Cynée, ou plutôt Cinéas, qualifié par Boileau, dans un passage très connu de son Épître au roi Louis XIV, comme

Conseiller très sensé d'un roi très imprudent,

était l'homme de confiance du roi Pyrrhus et, selon Plutarque, s'efforçait vainement à contenir les passions belliqueuses de son maître. Il avait été dans son temps l'homme qui travaillait avant tout à prévenir les guerres, et c'est à ce titre que Crucé se servit de son nom pour plaider la cause de la paix. Crucé

envisage cette question de la paix surtout du côté des intérêts matériels. « Il n'y a pas, dit-il, de métier comparable en utilité à celui du marchand : or, pour le commerce la paix est indispensable ; mais, pour que la paix puisse se maintenir, il faut que tous les États reconnaissent la solidarité de leurs intérêts. Si la maladie attaque un des membres du corps, elle se communique de suite aux autres. Il est donc nécessaire d'étouffer partout les germes de la guerre. Toutes les querelles qui pourraient surgir entre les États doivent être vidées par un tribunal dont les décisions seront reconnues comme valables par le monde entier. » Henri IV ne voulait admettre dans sa république que les États chrétiens; il en avait même exclu la Russie. Crucé, qui d'ailleurs ne connaissait pas les projets de Henri IV, son livre ayant paru avant la première édition des *Économies royales* de Sully, laisse la porte ouverte pour tous, mahométans et autres non-chrétiens. Sa cour d'arbitrage devait être formée par les ambassadeurs de tous les États intéressés et aurait eu pour siège Venise. Ce qui préoccupait surtout Crucé dans l'organisation de cette assemblée de représentants de tous les États, c'était la question de la préséance. En la réglant, il tint compte à coup sûr des opinions de son temps et de son entourage sur la position des différents souverains. Il donne le pas sur tous les autres souverains au pape, ce qui ne nous étonnera guère ; après lui, la seconde place est donnée au sultan, comme représentant l'empire d'Orient ; puis viendrait l'empereur d'Allemagne. Ces trois souverains formeraient un premier groupe. Dans le deuxième groupe se trouvent rangés les rois de France et d'Espagne avec le tsar, le schah de Perse et le prince de la Pastorie. L'Angleterre ne figure que dans le troisième groupe, avec la Pologne, le Danemark, la Suède et le Japon.

Le livre de Crucé a fait quelque sensation parmi ses contemporains, même au delà des frontières de la France. Leibnitz, le célèbre philosophe et jurisconsulte allemand, qui appartient à la génération qui a suivi celle de Crucé, connaissait *le nouveau Cynée*. Dans une lettre écrite dans sa vieillesse, il en parle

comme d'un ouvrage qui l'avait vivement impressionné dès sa première jeunesse, mais dont il ne se rappelait plus le nom de l'auteur. En France, au dix-huitième siècle, quelques littérateurs font encore mention de Crucé et de son livre. Depuis, *le Nouveau Cynée* semble avoir complètement disparu; il n'a été retrouvé que de nos jours dans la Bibliothèque nationale à Paris, qui possède, à ce qu'on dit, le seul exemplaire connu.

Deux années après la publication du livre de Crucé, Grotius fit paraître son célèbre ouvrage sur *le Droit de la guerre et de la paix*. Il voulait atténuer les maux de la guerre et la voulait plus humaine en établissant des règles fixes que tout belligérant devrait observer. Il considérait la guerre comme une triste nécessité; cependant il exhorte les princes et les magistrats chrétiens à éviter l'emploi des armes autant que possible; et, dans le but de prévenir les guerres, il propose l'institution d'un tribunal des neutres pour vider les différends entre les puissances chrétiennes. Je ne sais pas si Grotius a connu Crucé et son livre. Comme tous les deux habitaient Paris et y poursuivaient les mêmes études, il est très problable qu'il y aura eu quelque relation entre eux. D'ailleurs Grotius, qui plus qu'aucun autre avait eu à se plaindre de l'intolérance religieuse de ses concitoyens, a dû se sentir attiré vers Crucé, qui proclamait hautement les idées les plus larges en fait de liberté religieuse.

Un demi-siècle environ après Crucé et Grotius, des projets de paix perpétuelle et d'arbitrage international renaissent simultanément en Allemagne, en Angleterre et en France.

En Allemagne, c'est le rejeton d'une maison princière qui, après s'être distingué dans la carrière des armes, se fait le champion de la paix. Ernest, landgrave de Hesse-Rheinfels, avait pris une part active aux dernières campagnes de la guerre de Trente Ans. Protestant par naissance et par éducation, il s'était rangé du côté de ses coreligionnaires, mais après que la paix de Westphalie lui eut donné le loisir pour étudier les questions religieuses, il se convertit au catholicisme. Il composa un ouvrage de controverse théologique intitulé *le Catholique discret*. Dans ce

livre il inséra un projet de paix perpétuelle et d'arbitrage international; toutefois les exemplaires contenant ce projet ne furent pas mis en circulation, mais distribués à ses amis intimes. Leibnitz entre autres, qui, beaucoup plus jeune que lui, ne l'avait connu que comme vieillard, avait reçu un exemplaire et en parle dans une de ses lettres. L'auteur, à ce qu'il paraît, était un homme timide qui redoutait l'éclat ; aussi son projet est-il resté presque inaperçu. Leibnitz, dans la lettre précitée, n'entre pas dans les détails du projet; il dit seulement que le prince avait désigné la ville de Lucerne comme le siège du tribunal de la société des souverains.

En Angleterre, un projet analogue émanait, vers la même époque, d'un homme d'une tout autre trempe. L'auteur, Guillaume Penn, est une des figures les plus curieuses de l'histoire d'Angleterre au dix-septième siècle. Appartenant à une des familles les plus riches et les plus distinguées de son pays, fils d'un amiral, le jeune Penn avait fait ses études à Oxford. Il s'y rallia à la secte démocratique des Quakers (Trembleurs), ce qui causa un grand scandale dans cette université très aristocratique et imbue des idées anglicanes. Les autorités universitaires expulsèrent Penn et il fut même obligé de quitter l'Angleterre. A son retour, il passa quelques mois en prison à cause de ses idées religieuses; mais il réussit cependant à se créer dans son âge mûr une grande position. Comme fondateur de la colonie de la Pensylvanie, en Amérique, il mit en pratique des principes de politique coloniale dont la justice et l'efficacité n'ont été reconnues que plus d'un siècle après sa mort. A Londres, quoique austère puritain, il avait ses petites entrées auprès du roi très catholique Jacques II et il jouissait d'une grande considération dans sa cour tant soit peu licencieuse. Sous Guillaume III, il fut impliqué dans un des nombreux procès des conspirations jacobites et forcé de s'expatrier une seconde fois. Après avoir vécu quelque temps loin de sa patrie, il y revint pour y terminer ses jours dans la retraite, où il mourut en 1718.

Son livre intitulé : *Essai sur la paix tant pour le présent que pour*

l'avenir, a été publié en anglais en 1693. Ce n'est pas l'œuvre d'un philosophe ou d'un érudit, mais d'un homme d'affaires en quête des solutions pratiques. Comme moyen efficace pour maintenir la paix, Penn proposait la réunion d'une Diète générale composée des députés de tous les princes et gouvernements de l'Europe. Cette Assemblée aurait pour mission de formuler des règles générales de droit international et de les appliquer ensuite aussitôt qu'un conflit se présenterait. Penn, qui connaissait à fond l'état politique de l'Europe, comprenait très bien que les gouvernements des États les plus puissants n'accéderaient jamais à sa proposition s'ils étaient traités sur un pied d'égalité avec les petits États. Pour écarter cette difficulté, il avait conçu l'idée d'une représentation proportionnelle des différents États à raison de leur richesse. D'après le montant des impôts, surtout de l'impôt foncier, et des droits d'entrée et de sortie, on pourrait évaluer en gros le revenu national. Le nombre des représentants que chaque État pourrait envoyer à la Diète générale et qui serait égal au nombre des votes, serait déterminé par le chiffre du revenu national. Cependant, à titre d'exception, Penn voulait conférer aux députés un vote cumulatif, dans le cas où le nombre des députés d'un pays ne correspondait pas avec le nombre des votes.

Les députés voteraient par bulletins secrets; les décisions ne pourraient être prises qu'à une majorité des trois quarts des voix; l'abstention était formellement interdite. L'assemblée aurait à fixer elle-même l'endroit où elle résiderait; quant à la langue dont elle se servirait, Penn balançait entre le latin et le français; la première langue, dit-il, serait préférable pour les jurisconsultes, la seconde conviendrait mieux aux gens de qualité.

Tandis que Penn, au delà de la Manche, élaborait son projet, les principes dont il s'inspirait furent enseignés sur les marches du trône à l'héritier présomptif de la couronne de France. Fénelon, que Louis XIV avait choisi comme précepteur de son petit-fils, le duc de Bourgogne, fit entrer dans tous les livres

qu'il composa pour l'instruction du jeune prince confié à ses soins, les idées de paix et de justice qui ont servi de base à tous les projets d'arbitrage international. Dans le *Télémaque*, le célèbre discours de Mentor, tâchant de dissuader Idoménée de faire la guerre aux Sybarites et engageant plutôt à rechercher la décision d'un arbitre impartial, est d'une éloquence frappante. Laissant là la forme allégorique, le vénérable prélat, dans ses *Directions pour la conscience d'un roi*, développe avec beaucoup de talent et avec une hardiesse qui lui fait honneur la thèse qu'un prince ne doit avoir recours à la guerre qu'après avoir épuisé tous les moyens possibles pour l'éviter. Si sa cause est juste, dit-il, le prince n'a qu'à prendre « toutes les voies les plus douces avant de commencer la guerre. Il peut, étant déjà puissamment armé, offrir de croire certains voisins neutres et désintéressés, prendre quelque chose sur lui pour la paix, éviter tout ce qui aigrit les esprits et tenter toutes les voies d'accommodement. Si tout cela est inutile, il fera la guerre, mais il arrivera très rarement qu'il soit réduit à faire la guerre dans de telles circonstances. Les trois quarts ne s'engagent que par hauteur, par finesse, par avidité et par précaution ».

Il n'est pas surprenant que Louis XIV ait été un peu désillusionné sur le compte du précepteur qu'il avait choisi et qu'il trouvât ses idées celles d'un rêveur mécontent. Le royal élève, mort avant son grand-père, n'a pas eu l'occasion de les réaliser. S'il avait voulu le faire — ce qui d'ailleurs est très douteux — il aurait trouvé dans son entourage un homme qui assurément l'aurait secondé dans son entreprise avec le zèle et l'activité d'un réformateur convaincu. Cet homme était l'abbé de Saint-Pierre, un des plus grands originaux du siècle de Louis XIV. Né en 1658 et mort en 1743, il a donc vu la plus grande partie du règne de Louis XIV, la Régence et le commencement du règne de Louis XV. Sa longue vie a été remplie par des travaux incessants mais stériles. C'était un homme remuant, mais animé des meilleures intentions, un révolutionnaire jusqu'au bout des ongles, mais de l'espèce inoffensive. Il a soulevé toutes les

questions, abordé toutes les réformes possibles, réformes politiques, réformes économiques, réformes sociales, réformes grammaticales même, car il a été l'inventeur d'un nouveau système d'orthographe pour la langue française. Nonobstant tout cela, il a eu une vie tranquille et paisible, il n'a pas été mis à la Bastille ni obligé de quitter son pays. Le seul déboire qu'il a essuyé a été son expulsion de l'Académie française à cause de ses opinions trop libres sur le gouvernement de Louis XIV.

J.-J. Rousseau, qui l'avait encore connu personnellement, a dit de lui qu'on le laissa parler tout à son aise, parce qu'on voyait bien que personne ne l'écoutait.

L'abbé de Saint-Pierre était un de ces hommes qui, méditant dans la solitude et croyant avoir trouvé la solution de tous les problèmes politiques et sociaux, ne se sentent nullement découragés ou désillusionnés par l'accueil glacial du public qui les traite de rêveurs et d'utopistes. Si leurs contemporains ne veulent pas de leurs réformes, ils se consolent facilement en disant que du moins ils auront travaillé pour les générations futures. « Par reconnaissance de ce que nous avons reçu des biens de nos ancêtres, écrit l'abbé de Saint-Pierre à un de ses amis, ne devons-nous pas tâcher d'en procurer d'encore plus plus grands à notre postérité? » Selon lui, tous les Français de son temps n'étaient que des enfants. « Quand j'arrivai à Paris, dit-il, je disputais avec tout le monde; enfin, m'étant aperçu que la raison ne ramenait personne, j'ai cessé de disputer. » Fontenelle, qui était son meilleur ami, le consolait en lui disant : « Il faudrait que les hommes fussent raisonnables pour adopter votre système, et s'ils l'étaient, ils n'en auraient pas besoin. » Mais laissons là l'homme, dont Sainte-Beuve d'ailleurs a tracé un portrait admirable; parlons de son œuvre. Son *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe* parut en 1713. Il avait bien choisi son moment.

La guerre de la succession d'Espagne qui avait ravagé l'Europe depuis le commencement du siècle touchait à sa fin. Dans tous les pays et particulièrement en France, on languissait de

voir le terme de cette lutte sanglante. Un Congrès général pour traiter de la paix s'était réuni à Utrecht. Ce fut dans cette ville même que Saint-Pierre fit paraître son livre; il la désignait comme ville de la paix où siégerait l'Assemblée qui, dans l'avenir, devrait maintenir la paix générale dans le monde entier, et que Saint-Pierre qualifia du nom pompeux de Sénat de l'Europe. Ce Sénat n'était pas un simple tribunal d'arbitrage; car Saint-Pierre ne se contentait pas d'une convention générale entre les États les obligeant de soumettre leurs conflits à une juridiction internationale : ce qu'il avait en vue, c'était quelque chose comme la Sainte-Alliance de 1813. Tous les gouvernements devaient se garantir mutuellement, non seulement l'inviolabilité de leur territoire et leur indépendance, mais aussi le maintien de leurs institutions fondamentales; ainsi, dans les monarchies, la succession dans la maison régnante d'après la loi ou les règles en vigueur, serait placée sous la sauvegarde du Sénat, et ce collège ne tolérerait non plus aucune modification dans les principes constitutionnels adoptés comme base de gouvernement dans les républiques. Pour pouvoir s'acquitter de sa tâche très difficile et très importante, il était indispensable que le Sénat de l'Europe fût un corps souverain. Il devait avoir à sa disposition une armée pour pouvoir — le cas échéant — faire la guerre à tout État qui refuserait de se soumettre à ses décisions. Cette armée serait formée des contingents de tous les États. Chaque État fournirait un nombre égal de soldats, mais les États les plus riches et les plus puissants mettraient en outre à la disposition du Sénat les fonds nécessaires pour subventionner les États moins riches, qui à la longue ne pourraient supporter la lourde charge de la levée des troupes. En dehors de ces contributions extraordinaires, les gouvernements seraient obligés de fournir annuellement au Sénat une somme de dix-huit millions cinq cent mille livres pour ses dépenses ordinaires. Saint-Pierre avait fait la répartition de cette somme entre les divers gouvernements de la façon suivante : la Turquie aurait à payer la plus grande quote-part, soit quatre millions cinq cents livres; puis viendrait le tsar de Russie avec

trois millions cinq cents; ensuite la France et l'Espagne avec trois millions chacune; l'Angleterre payerait quinze cent mille livres; l'Autriche, douze cent mille; la Pologne, un million; la Hollande, neuf cent mille; la Suède, sept cent mille; les autres États, de cinq cent mille à trois cent mille.

Nous avons vu qu'Utrecht était désigné comme le siège du Sénat; cependant Saint-Pierre estima que pour une Assemblée souveraine, la possession d'une seule ville ne suffisait pas. Il proposa donc de lui donner un territoire convenable, et de lui conférer non seulement la souveraineté de la ville d'Utrecht, mais aussi de la province de ce nom. Ce petit État recevrait le nom de République européenne et deviendrait une sorte d'État modèle au milieu de l'Europe. Saint-Pierre était persuadé que les habitants d'Utrecht seraient enchantés de cet arrangement. Ce serait pour eux un très grand honneur de devenir — comme il s'exprime — « nécessaires à toutes les autres souverainetés de la terre et pour ainsi dire les ministres perpétuels de la paix universelle ».

Aussitôt que la République européenne eût été installée avec le concours de tous les gouvernements, un désarmement général serait décrété. Dans chaque pays l'armée serait réduite à un maximum de six mille soldats. Tout utopiste qu'il était, Saint-Pierre n'osait pas se flatter que les souverains des grands empires seraient disposés à renvoyer sur-le-champ presque toutes les armées. Il cherchait donc un expédient et croyait l'avoir trouvé en admettant, comme exception à la règle générale, que les États très puissants pourraient, avec le consentement des autres, entretenir une armée plus grande, mais à condition que les soldats excédant le nombre légal de six mille fussent des étrangers. Le roi de France, par exemple, pourrait tenir sous les armes trente mille hommes, pourvu que dans cette armée il n'y eût que six mille Français et que vingt-quatre mille soldats appartinssent à une nationalité étrangère.

Ce qui frappe surtout dans le livre de l'abbé de Saint-Pierre, c'est la désinvolture avec laquelle il traite les questions historiques.

Il reconstruisait l'histoire à son gré avec une naïveté surprenante. Pour modèle de son alliance européenne il avait pris la Confédération germanique ; mais cette confédération, loin d'avoir établi une paix durable parmi ses membres, avait été déchirée continuellement par des guerres intestines. En dernier lieu, il y avait eu la guerre de Trente ans qui n'avait pris fin que dix ans avant la naissance de l'abbé, et même de son temps, les relations des membres de ce grand corps entre eux n'avaient pas toujours été de nature pacifique. L'histoire de la Confédération germanique avait donc démontré son inefficacité absolue à maintenir la paix. « Mais, dit l'abbé de Saint-Pierre, si en effet, ce qu'on ne saurait nier, la Confédération a été troublée par des guerres, ce n'était pas sa faute, c'était la faute des voisins qui voulaient se mêler de ses affaires. En faisant entrer ces voisins dans une nouvelle Confédération d'une plus grande étendue, tout danger de guerre serait écarté. » Si Saint-Pierre insiste avec une prédilection marquée sur l'existence de cette Confédération, c'est qu'il s'en servait comme principal argument contre ceux qui jugeaient son projet impraticable. « Pourquoi, dit-il, ce qui a été établi dans une partie de l'Europe ne pourrait-il pas s'étendre sur l'Europe entière, ou même sur tout le monde civilisé? »

Celui qui avait eu la première idée de la Confédération germanique avait sans doute rencontré la même opposition que lui ; et cependant cet homme avait eu un éclatant succès. Et là-dessus Saint-Pierre raconte l'histoire de l'origine de la Confédération germanique entièrement d'après sa fantaisie ; il donne des détails sur l'opposition qui s'éleva contre ce projet : d'aucuns le jugaient impraticable, d'autres trouvaient que les difficultés étaient plus apparentes que réelles ; et ces derniers eurent finalement gain de cause. Après avoir fait ce récit, Saint-Pierre avoue avec candeur qu'il lui a été impossible d'en constater l'authenticité. « Si, dit-il, je raconte ainsi les divers jugements que l'on fit et les différents discours qu'on tint alors sur ce projet de l'Union germanique, ce n'est pas sur la foi des mémoires des contemporains qui peuvent tromper et être trompés, c'est sur la foi des

mémoires de la nature même qui sont beaucoup plus sûrs. » En d'autres termes, toute cette histoire des discussions que souleva le traité d'Union germanique n'est au fond qu'un roman. Aussi Leibnitz, qui connaissait à fond l'histoire de l'Allemagne, ne manqua pas de faire observer à l'abbé de Saint-Pierre, qui lui avait envoyé un exemplaire de son livre, « que son récit ne saurait être concilié avec l'histoire. » Il lui démontre qu'un traité général n'avait jamais été signé et que c'était la maison d'Autriche qui, depuis l'empereur Frédéric III jusqu'à Charles-Quint, avait donné à l'Empire d'Allemagne la forme définitive, consolidée avec les modifications nécessaires par les traités de Wesphalie.

Si Saint-Pierre n'est pas historien, il est encore moins diplomate. S'il l'eût été, il n'aurait pas abordé dans son livre les grandes questions politiques de son temps, il serait resté sur le terrain des théories et des idées générales. Il paraît presque incroyable qu'il ait cru rendre son projet acceptable aux Anglais, en leur ouvrant la perspective d'une restauration de la maison de Stuart. Je présume que Saint-Pierre, agacé par le silence moqueur qui se faisait autour de son projet, aura soulevé les questions épineuses de la politique européenne dans l'espoir de voir enfin surgir les adversaires qui jusque-là lui faisaient défaut. Il n'y a pas réussi. Voyant que personne ne voulait se donner la peine de le réfuter, il crut ne pouvoir mieux faire que de se réfuter lui-même. Dans le second volume de son projet de la paix perpétuelle, il énumère jusqu'à soixante-dix objections qui pourraient s'élever contre son projet ; d'abord il se pose en défenseur de ses objections, ensuite il les réfute victorieusement : cela va sans dire.

On ne s'étonne guère que Voltaire, avec son cynisme habituel, ait dit de Saint-Pierre « qu'il était moitié philosophe et moitié fou ». Rousseau a été plus juste envers lui : il devint le dépositaire des manuscrits de Saint-Pierre qui, après la mort de l'abbé, lui furent remis par son neveu le comte de Saint-Pierre, avec prière de les étudier et d'en publier ce qu'il jugerait convenable. Rousseau se mit effectivement à l'œuvre ; mais il renonça bientôt à

l'entreprise, prévoyant que la publication des manuscrits lui susciterait des difficultés de la part du gouvernement. Cependant, en 1760, il fit imprimer un extrait du Projet de la paix perpétuelle, suivi de son jugement sur cet ouvrage. Rousseau n'était pas de l'avis de ceux qui rejetaient les idées de Saint-Pierre comme absolument chimériques ; il croyait qu'elles devraient être réalisées dans l'intérêt même des souverains, non seulement en supposant que ces souverains fussent, comme ils devraient être, bons, généreux, désintéressés, mais en les prenant comme tels qu'ils étaient en réalité : injustes, avides, et préférant leur intérêt à tout. Si les souverains, dit Rousseau, ne les acceptent pas à moins d'y être forcés, c'est qu'ils ne sont pas assez raisonnables pour saisir leurs véritables intérêts ; et, même s'ils l'étaient, leurs ministres sauraient bien trouver les moyens pour les faire changer d'idées. Les intérêts des ministres, selon Rousseau, sont toujours opposés à ceux des peuples et presque toujours à ceux des princes. Ils ont besoin de la guerre pour se soutenir et ils perdront plutôt l'État, s'il le faut, que leur place. D'ailleurs, dans la société, les intérêts particuliers l'emportent presque toujours sur l'intérêt public, et les hommes ne voient jamais, dans le bien de tous, le plus grand bien qu'ils peuvent espérer pour eux-mêmes.

Il y a dans ce raisonnement de Rousseau des idées très justes à coté d'appréciations très fausses. Rousseau ne se trompait pas quand il attribuait aux intérêts particuliers une plus grande influence sur la marche des affaires qu'à l'intérêt général. Mais il est très injuste envers les gouvernements, en les accusant de vouloir toujours la guerre dans leur propre intérêt. Voltaire, moins idéaliste que Rousseau, a soutenu à peu près la même thèse, en disant que tous les rois et tous les ministres pensent qu'il n'y a point d'autre droit des gens que de se tenir continuellement sur ses gardes. C'est pourquoi douze cent mille mercenaires en Europe font aujourd'hui la parade tous les jours en temps de paix. « Qu'un prince licencie ses troupes, qu'il laisse tomber ses fortifications en ruine et qu'il passe son temps à lire Grotius, vous verrez si dans un an ou deux il n'aura pas perdu son royaume. »

On a souvent répété depuis, comme un adage, que ce sont toujours les princes et les ministres qui poussent à la guerre, tandis que les peuples ne désirent que la paix. L'histoire a démontré suffisamment que c'est une erreur. L'esprit belliqueux envahit facilement les masses qui, dans les démocraties, entraînent souvent les gouvernements et les forcent, par la violence irrésistible de l'opinion populaire, à faire la guerre contre leur gré.

Si ce sont les idées de Rousseau qui ont triomphé dans la grande lutte révolutionnaire de la fin du dix-huitième siècle, l'idée de la paix perpétuelle n'a pas eu sa part au triomphe. Un écho faible s'en est fait entendre à l'Assemblée nationale par la bouche de Volney ; mais il a été vite réduit au silence par la voix éloquente de Mirabeau, qui s'écria : « Le temps viendra sans doute où nous n'aurons que des amis et point d'alliés, où la liberté du commerce sera universelle, où l'Europe ne sera qu'une grande famille ; mais l'espérance a aussi son fanatisme. » Même les plus fanatiques n'ont pas tardé à s'apercevoir que la Révolution française, loin de porter dans son sein la paix générale, ressuscitait les antipathies nationales. Aussi a-t-elle inauguré une ère de guerres qui a duré vingt ans, pendant lesquels on ne pensa plus à la paix perpétuelle ou à l'arbitrage international. Il n'y a guère eu que le célèbre philosophe allemand Viant qui, au milieu de cette lutte acharnée des nations européennes, ait encore eu le courage de parler d'une fédération pacifique des peuples ayant pour unique base le droit. « Le champ de bataille, dit-il, est le seul tribunal où les États plaident pour leurs droits ; mais la victoire leur faisant gagner le procès ne décide pas en faveur de leur cause. »

Pendant le cours du dix-neuvième siècle, les idées de paix et d'arbitrage ont fait de grands progrès, et dans ces dernières années, grâce à la noble et généreuse initiative d'un des monarques les plus puissants du monde, elles ont été soumises à la délibération d'une assemblée composée des hommes les plus compétents. Je n'entrerai pas ici dans le détail des travaux de la Conférence de la Paix. Dans les jugements qui ont été portés sur ses résultats, il faut faire une part assez large à ce fana-

tisme de l'espérance dont parlait Mirabeau. Les idéalistes qui espéraient le retour de l'âge d'or sur la terre ont été très étonnés — comme l'était l'abbé de Saint-Pierre de son temps — que les gouvernements n'aient pas accepté d'emblée, par accord unanime, ce qui évidemment était dans leur intérêt, comme dans celui des nations. Ils n'ont pas pu comprendre que la Conférence de la Haye n'était et ne pouvait être que la première étape d'un chemin long et difficile. Personne n'a mieux exprimé le véritable caractère de cette Conférence comme point de départ pour un nouveau mouvement des esprits que son éminent président, l'ambassadeur de Staal, qui, en terminant son discours de clôture, a dit : « La bonne graine est jetée, maintenant attendons la moisson. »

Le premier fruit de cette moisson a été l'établissement de la Cour permanente d'arbitrage à la Haye. Si je parle ici de cette institution, c'est pour préciser en deux mots la place qu'elle occupe, à mon avis, dans le rouage des rapports internationaux. Le président de la Commission pour l'arbitrage, M. Léon Bourgeois, qui a dirigé les travaux de cette Commission avec un talent hors ligne, en a nettement défini la mission, en disant au commencement de son travail : « A défaut de l'œuvre journalière de la diplomatie qui peut assurer l'amiable accord direct, nous recherchons les modalités de l'amiable accord indirect, par la médiation et en dehors de la médiation, par des voies toujours pacifiques, et nous aurons à examiner la procédure de l'arbitrage. En dehors de son œuvre journalière, la convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux a résumé pour la diplomatie une tâche très difficile et très délicate : celle de préparer l'arbitrage en précisant les questions qui doivent être soumises à la Cour d'arbitrage. Mais elle pourra aussi — et c'est là un point de la plus haute importance — s'efforcer de trouver des règles fixes pour servir de bases aux décisions arbitrales. Le temps n'est pas encore venu pour arrêter un Code complet de droit international ; mais je ne vois pas pourquoi l'on ne pourrait pas dès aujourd'hui amplifier les règles qui déjà ont été sanctionnées de commun accord,

comme celles du Congrès de Paris de 1856. » Comme l'a fait si bien remarquer M. le baron d'Avril, dans un article très intéressant et très suggestif de notre *Revue*, aussi longtemps que les principes généraux du droit international ne sont pas généralement reconnus, l'arbitre sera non pas juge, ce qui est son rôle, mais législateur international dans l'espèce.

Mais en parlant de la tâche que l'avenir réserve à la diplomatie, j'oublierais que l'histoire diplomatique ne s'occupe que du passé. Je n'insiste donc pas sur ce point. Permettez-moi seulement, en terminant, d'exprimer le vœu que l'histoire diplomatique du vingtième siècle, que nos petits-fils écriront un jour, soit l'histoire du droit triomphant sur la force. Si la génération actuelle ne voit pas ce triomphe, elle pourra cependant réclamer l'honneur de l'avoir préparé.

De Beaufort.

LE DERNIER DUC DE MANTOUE

CHARLES IV DE GONZAGUE

(1652-1708)

Au cours de la lutte ardente qui, pendant plus de trois siècles, mit presque sans trêve aux prises les maisons de France et d'Espagne, l'un des champs de bataille les plus appréciés des gens de guerre fut sans contredit la péninsule italienne. Belle proie, riche soleil, magnifiques palais, souvenirs artistiques rapportés en France par les guerriers de la précédente campagne et qui ont transformé nos goûts et nos mœurs, pays d'amours et de crimes passionnés, pays faible et divisé, admirable champ clos pour les passes d'armes guerrières et les tournois diplomatiques, tout contribuait à faire que l'Italie a exercé sur nos belliqueux ancêtres une véritable fascination.

Héritier des conceptions politiques essentiellement nationales de Louis XI et convaincu qu'il faut borner la France à ses frontières naturelles, Henri IV ne fut pas dupe du mirage qui avait entraîné vers la péninsule les Charles VIII et les Louis XII dans des guerres de magnificence coûteuses et stériles. Dans son *grand dessein* contre l'Espagne, il fit cependant lui aussi une large part à l'idée d'opérer en Italie. Mais pour lui, le Milanais conquis sur les Espagnols devait être le prix de la Savoie cédée à la France. En 1610, Henri IV, allié du duc Charles-Emmanuel, se préparait à envahir l'Italie lorsqu'il tomba frappé par Ravaillac.

Un instant abandonnés, ses plans furent repris, sous des formes diverses, d'abord par Richelieu, puis par Louis XIV, avec toute l'âpreté de leurs talents et de leurs ambitions. Des circons-

tances particulières firent de la maison de Mantoue, entre les mains du grand cardinal, un puissant moyen d'action au profit de l'influence française en Italie. Résolu à dominer la péninsule, Richelieu veut en posséder une porte toujours ouverte à nos armées envahissantes : cette porte sera Pignerol. Pour la garde des pays où doit régner sa volonté, il a besoin de places fortes inexpugnables : ces places seront Casal et Mantoue. Pour détenir ces gages indispensables à ses desseins, il enchaîne en ses savantes combinaisons diplomatiques les souverains du Piémont, du Mantouan et du Montferrat.

Jusqu'au seizième siècle, les Gonzague n'avaient occupé qu'une faible place dans les conceptions politiques de la cour de France. C'étaient des princes foncièrement italiens. Leur auteur, Luigi Gonzaga, s'était établi en 1328 à Mantoue par le meurtre et la trahison. Son arrière-petit-fils, Jean-François, se trouvant à la tête d'un État relativement puissant, avait été créé marquis en 1533 par l'empereur Sigismond. Leur descendance s'était subdivisée en un grand nombre de rameaux qui avaient pris les noms de leurs différents apanages : Mantoue, Guastalla, Vescovato, Gozzolo, Castiglione, Luzzara, Sabbionnette, Bozzolo, Novellara. Frédéric II, devenu en 1530 duc de Mantoue par la grâce de l'empereur Charles-Quint, avait épousé l'année suivante Marguerite Paléologue, héritière du Montferrat, dont les possessions furent ainsi incorporées dans les domaines des Gonzague. De ses trois fils, François et Guillaume, les deux aînés, régnèrent successivement à Mantoue; Louis, le troisième, s'était établi en France et y avait acquis des biens considérables par suite du mariage qu'il avait contracté en 1565 avec Henriette de Clèves, héritière des duchés de Nevers et de Rethelois. Il était devenu chez nous le célèbre Nevers, l'un des chefs les plus en vue de la Ligue.

Au commencement du dix-septième siècle, les derniers Gonzague italiens de la branche de Mantoue tombèrent en quenouille. En 1627, pour succéder au duc Vincent presque moribond, il n'y

avait plus que sa jeune nièce Marie et, à son défaut, l'héritage devait revenir aux Gonzague-Nevers, princes français. Il y avait là une occasion unique à saisir. Établir en plein cœur de l'Italie une famille naturalisée française et liée à la France par ses grands biens et par ses intérêts, confondre par un mariage la branche expirante des Gonzague italiens avec le rameau florissant des Nevers, et par ces derniers dominer à Mantoue et à Casal : tel fut le plan que par un trait de maître arrêta Richelieu. Trois ans de luttes et surtout d'habiles négociations suffirent à assurer le succès de son œuvre, qui fut scellé par les traités de Suze, de Bussolin, de Ratisbonne et de Quérasque (1629-1631). Charles de Nevers devenait souverain du Mantouan et du Montferrat, et son fils, le jeune duc de Rethel, était marié à l'héritière des deux duchés. Il abandonnait seulement, moyennant une compensation financière, quelques districts du Montferrat au duc de Savoie, qui, en échange, cédait lui-même Pignerol à la France. Ces arrangements demeurèrent pendant près de quatre-vingts ans la base de toute notre politique dans la Haute-Italie. Pour tirer utilement parti de la situation ainsi créée, il importait de maintenir les nouveaux ducs de Mantoue dans la dépendance étroite de la France. Tel fut l'objet constant de nos efforts pendant tout le dix-septième siècle et jusqu'à la mort du duc Charles IV, survenue en 1708.

C'est ce dernier prince que nous allons essayer de faire revivre ici.

Il n'est pas sans intérêt, croyons-nous, d'esquisser avant tout le cadre où vont évoluer nos personnages et d'exposer à grands traits un passé d'où découlent les sources d'un frappant atavisme. En s'établissant au commencement du quatorzième siècle à Mantoue, l'auteur de la maison, Luigi Gonzaga, avait eu une de ces inspirations géniales qui assurent parfois l'avenir d'une dynastie. Placée au milieu d'un lac et d'un vaste méandre de marais formé par le cours du Mincio, Mantoue, que la nature avait faite imprenable, constituait le plus admirable repaire de

seigneur féodal qu'on pût imaginer. Alors que, partout autour d'eux, dans l'Italie tourmentée du moyen âge, le plat pays est saccagé par les troupes impériales, par les condottieri ou par les tyrans voisins, les maîtres de Mantoue ou, pour parler plus exactement, les capitaines de Mantoue, comme on les appelait alors, jouissaient d'un abri assuré. Se risquant au moment propice, rançonnant les faibles, dévastant les villes, enragés batailleurs, grands paillards et grands pillards, ils se repliaient chargés de butin à l'approche du danger. Tour à tour partisans des Impériaux, des Français, du pape ou de la seigneurie de Venise, trahissant les amis de la veille pour vendre leurs services au plus offrant, les Gonzague arrivèrent ainsi à la fortune, ni meilleurs ni pires d'ailleurs que la plupart des despotes italiens leurs contemporains.

Avec la richesse se développa chez eux le goût des arts. Comme les Médicis, les Visconti ou les d'Este, les Gonzague prirent une part brillante au mouvement créateur de la Renaissance. Deux femmes de génie, Barbe de Brandebourg et Isabelle d'Este, épouses de Louis III et du marquis Jean-François, furent, à cette époque, les véritables inspiratrices de la cour de Mantoue, qu'une toile de Lorenzo Costa, conservée au Louvre, nous représente comme une espèce de paradis terrestre, verdoyante idylle empreinte d'une olympienne sérénité. Les deux princesses y apportèrent une grâce, un goût épuré, une érudition, un culte éclairé de la beauté antique qu'ont vantés tous les maîtres. Et l'on vit sous leurs auspices naître et se développer l'école créée par l'incomparable artiste que fut Mantegna. C'est lui qui décora une partie des palais des Gonzague, le théâtre de la cour et le cabinet des Beaux-Arts, ce célèbre *Studiolo*, sanctuaire où se recueillait la divine Isabelle et qu'ornaient ces charmantes peintures, d'un idéal un peu tourmenté peut-être, *le Parnasse* et *la Sagesse victorieuse des vices*, que nous admirons au Louvre. Autour de lui et sur ses traces affluèrent les artistes, peintres, sculpteurs, médaillistes, architectes, les érudits, les philosophes et les poètes : l'Arioste, Léonard de Vinci, le Titien, le Pérugin,

Raphaël, le Corrège, furent tour à tour les hôtes des Gonzague ou contribuèrent à embellir leurs riches collections. En 1472, des imprimeurs mantouans faisaient paraître les premières éditions du *Décaméron* de Boccace. Presque au même temps, en un livre qui fit le tour de l'Europe, *Il Corteggiano* ou Manuel du parfait courtisan, un seigneur mantouan, Balthazar Castiglione, exposait l'art des belles manières et codifiait les règles dont devaient alors s'inspirer les princes et les gens du monde. Dans le cours du même siècle, Étienne Guazzo, de Casal, fondait dans la seconde capitale des ducs de Mantoue une académie de beaux-esprits, sous le titre modeste d'*Accademia degl' Illustrati*, l'Académie des gens illustres, et publiait un livre fameux, la *Civil Conversazione*, où le récit se passe également à Casal. On y voit en quelles futilités les honnêtes gens affinaient alors leur esprit et en quoi consistaient pour eux gentillesse et gracieux propos. Cour brillante et de mœurs légères dont les fresques du château de Mantoue permettent encore à l'heure actuelle de reconstituer le souvenir ! Le peintre Costa, qui paraît avoir eu — sans s'en douter peut-être — le don de l'ironie, représentait le marquis François de Mantoue conduit par Hercule sur le sentier de la vertu au sommet d'une montagne consacrée à l'Éternité. Hauteurs inaccessibles auxquelles ces princes paraissent avoir préféré la vie facile et terre à terre des plaisirs !

Au sud de la ville, sur les bords du lac, s'éleva d'abord un château de dimensions modestes, le *Castello di Corte*. Il fallut bientôt élargir une demeure aussi hospitalière. En l'année 1524, le pape Clément VII, pris de scrupules que justifiait à coup sûr l'orage qui menaçait l'Église, venait de sévir contre le peintre Jules Romain qui avait illustré des poèmes érotiques de l'Arétin et publié de fameuses estampes, *I Modi*, les postures, d'une révoltante obscénité. Jules Romain dut prendre la fuite et quitter Rome. Il fut reçu et fêté à la cour du marquis Frédéric. Il y apporta des défauts d'outrance et des tendances à la lubricité qui contribuèrent à amener un affaissement du goût et du sens moral dans cette petite cour. Architecte autant que peintre, il devint à

Mantoue le vrai surintendant des beaux-arts et, pour employer la pittoresque expression d'un historien, « le grand vizir de l'art mantouan. » D'une ville boueuse, pleine d'eau croupissante, il fit une résidence sèche, belle et plaisante, nous ajouterions saine, si la fièvre n'avait continué à hanter ces lieux. Aux palais déjà édifiés ou décorés par Mantegna s'ajoutèrent bientôt les constructions de la *Reggia*, le nouveau palais ducal. Composé d'ailes disparates, destiné surtout à loger des parasites ou des collections, espèce de caravansérail fait pour mener une vie de bohème princière, le palais n'a d'ailleurs au dehors rien qui flatte beaucoup les yeux ; mais, dit un voyageur, « il est si vaste et il a tant d'appartements qu'il y a de quoi loger trois rois bien à leurs aises. » Ce fut alors une véritable débauche de constructions. Au palais du Té, maison de plaisance située dans la banlieue de Mantoue, Jules Romain se livra avec toutes ses qualités, mais peut-être surtout avec tous ses défauts dans ses peintures de la *Gigantomachie* et de l'*Histoire de Psyché*. Aux simples, aux sublimes inspirations des primitifs et des artistes de l'âge d'or, succèdent là les conceptions tourmentées et étranges. Dans la salle des Géants, portes, fenêtres et cheminées étaient disposées de telle sorte que les blocs de rochers dont elles étaient formées semblaient sur le point de s'écrouler. En allumant du feu, on faisait apparaître de nouveaux géants dévorés par les flammes. Pour obéir aux caprices du maître, l'artiste dessinait même des projets de mausolée pour une des chiennes du souverain.

Inventoriant les richesses de cette cour au commencement du dix-septième siècle, Rutgert-Christophle Alberts raconte en son *Nouveau Théâtre d'Italie*, qu'il « y avait sept différents ameublements pour chaque appartement, outre une infinité de tableaux, de statues, de vaisselle d'or et d'argent et de cabinets. On y admirait, entre autres choses, une licorne et une orgue d'albâtre, six tables de trois pieds chacune, la première toute d'émeraudes, la seconde de turquoises, la troisième d'hyacinthes, la quatrième de saphirs, la cinquième d'ambre et la sixième de jaspe ». Le goût des choses riches et clinquantes a, comme on

le voit, remplacé celui du beau, simple et classique. C'était déjà la décadence. Elle s'appesantissait fatale sur l'Italie tout entière. Elle frappa cruellement les Gonzague.

Au point de vue moral, la déchéance est non moins saisissante. En 1626, le duc Ferdinand mourut sans enfant et Vincent, son frère et successeur, ne paraissait pas devoir vivre longtemps. La stérilité et la courte vie des derniers de la branche aînée des Gonzague, dit un historien, fut « une juste punition de leurs adultères, de leurs faux mariages et du dérèglement extraordinaire de leurs mœurs ». Ferdinand, d'abord cardinal et depuis duc de Mantoue, ayant abandonné la pourpre romaine pour épouser une Médicis. Vincent, son frère, avait été contraint de remplacer son aîné dans le sacré-collège, malgré sa répugnance pour l'état ecclésiastique. Épris lui-même d'une veuve spirituelle et sémillante, la princesse Isabelle de Bozzolo, il l'épousait bientôt sans en avertir son frère et sans même avoir renvoyé son bonnet rouge à Rome. Ferdinand en fut tellement irrité qu'il contraignit Vincent à se séparer de sa femme. Puis, les deux frères s'entendirent pour obtenir la dissolution du mariage et l'on prétend même qu'ils tentèrent d'abréger la procédure en essayant de se défaire d'Isabelle.

D'autre part, le temps des guerres lucratives est passé : épuisées par de ruineuses dépenses, les caisses ducales sont vides. Les fortifications de Mantoue et de Casal sont à peine conservées en état, et il n'y a plus d'argent pour entretenir des garnisons. Réduit aux derniers expédients, le duc Vincent II cédait en 1626 une partie de ses collections à un autre grand prodigue, le roi Charles Ier d'Angleterre. Un véritable désastre venait encore vers la même époque frapper la cour ducale. Au cours de la guerre qui devait aboutir à l'établissement de Charles de Nevers en Italie, les troupes impériales firent, dans la nuit du 18 juillet 1630, irruption par surprise dans la ville de Mantoue. Tout fut mis à sac et les riches collections des ducs à peu près anéanties. Pendant trois années, la guerre et la peste s'étaient abattues sur le

pays. Les domaines dont les Nevers prenaient possession en Italie n'étaient plus que misère et désolation.

Une vie de calme et de retraite s'imposait à ces malheureux princes. Ils la subirent pendant vingt années, des troupes vénitiennes occupant Mantoue en leur nom, tandis qu'une garnison de Français et de Montferrins gardait Casal. Ils doivent continuer à ménager le roi de France qui les tient ainsi en lisière et dont la bienveillance leur est indispensable pour administrer leurs domaines français, les duchés de Nevers, de Mayenne et de Rethel et la principauté de Charleville. Ils doivent aussi craindre l'Espagne qui, maîtresse du Milanais, est toujours à même de leur couper les communications entre les deux parties de leurs États, le Mantouan et le Montferrat. Ainsi se passa pour eux près d'un quart de siècle d'une vie étroite et parcimonieuse, pleine d'équivoque et de servilité.

L'effacement de la France en Europe, au moment des troubles de la Fronde, leur permit de se ressaisir un peu. En 1652, le duc de Mantoue Charles III, sûr de l'appui du roi d'Espagne et de l'Empereur, s'empara de Casal abandonné par Mazarin et remplaça la garnison française par des Mantouans et des Allemands à la solde de l'Espagne. Profitant du calme dont jouissait alors l'Italie et de l'inattention des puissances, le même prince congédia en 1662 les derniers soldats de la garnison vénitienne qui avait été installée dans sa capitale. Ses États furent ainsi débarrassés de la présence de l'étranger.

Pendant les années qui suivirent la paix des Pyrénées, les Gonzague-Nevers se trouvèrent amenés en outre à aliéner leurs principaux biens en France, tant pour payer les dettes qu'avait laissées la guerre de la succession de Mantoue que pour subvenir aux prodigalités de deux princesses de la maison de Gonzague, Anne la Palatine et Marie-Louise, reine de Pologne. Certains membres de la famille ne furent du reste pas fâchés, dit-on, de voir se distendre ainsi les liens qui tenaient encore leur maison attachée à la France. De 1659 à 1663, les duchés de

Nevers, de Mayenne et de Rethel durent être mis en vente. Les Gonzague ne possédèrent plus dès lors dans le royaume que la principauté de Charleville. Lorsque le duc Charles III mourut, le 14 août 1665, l'état de choses créé par Richelieu dans la Haute-Italie se trouvait ainsi déjà profondément modifié à notre désavantage.

A la faveur des années de paix, la situation matérielle des États du duc de Mantoue en Italie s'était sensiblement améliorée. Vers cette époque, on estimait à 400,000 écus par an le revenu du Mantouan et celui du Montferrat à 200,000. Les forces militaires de ces princes étaient toujours à peu près nulles. En temps normal, on n'entretenait dans le duché de Mantoue qu'un nombre de soldats à peine suffisant pour assurer l'ordre public et la garde des palais. Plus actifs et plus belliqueux que les Mantouans, les Montferrins avaient accepté une espèce d'organisation militaire et pouvaient en cas de besoin fournir dix mille hommes de milice passablement aguerris. Restaient encore les deux places de Mantoue et de Casal, un peu abandonnées, mais qui n'avaient rien perdu de leur ancienne importance. La première, grande ville de plus de 50,000 âmes, au milieu de ses lacs, ne communiquant avec la terre ferme que par quatre longues chaussées coupées de ponts et hérissées de fortifications, à peu près imprenable avec les moyens d'attaque dont on disposait alors, occupait une position de premier ordre contre des armées allemandes débouchant des vallées du Tyrol. Sise sur les bords du Pô, à l'extrémité d'une région accidentée, entourée d'importants ouvrages défensifs qui en faisaient une des plus fortes places de guerre de l'Europe, la seconde, illustrée déjà par une série de sièges fameux, constituait une merveilleuse base d'opérations pour une armée envahissant par l'ouest le duché de Milan. La possession de ces deux boulevards de la Lombardie par des princes aussi faibles que les ducs de Mantoue ne pouvait manquer d'être fatale à ces petits souverains si une guerre éclatait de nouveau en Italie.

Né le 31 août 1652, celui qui devait être le dernier duc de Mantoue n'était âgé que de treize ans à la mort de son père et régna d'abord sous la tutelle de sa mère, l'archiduchesse Isabelle-Claire d'Autriche. On pouvait craindre que la régente, toute Autrichienne, ne livrât Casal ou Mantoue à l'une ou l'autre des puissances qui tenaient la France en échec dans la Haute-Italie. Louis XIV voulut obtenir immédiatement sur ce point des assurances positives. Dès le mois de septembre 1665, il envoya d'Aubeville à Mantoue pour déclarer à l'archiduchesse qu'en cas d'atteinte portée au *statu quo* à Casal, une armée française de quarante mille hommes s'avancerait vers le Montferrat. Impressionnée par ces menaces, la régente contracta par écrit les engagements les plus rassurants. Puis, les choses reprirent tranquillement leur cours, Louis XIV ne laissant passer aucune occasion de marquer sa bienveillance à ces petits princes, intervenant complaisamment pour régler leurs différends avec leurs voisins, mais évitant d'entretenir à demeure en leur cour un envoyé dont la présence, on le savait, excitait l'ombrage des Espagnols et des Impériaux.

Aussi bien les intrigues amoureuses ou domestiques laissaient alors peu de loisir pour la politique dans ces palais de Mantoue que hantaient encore les ombres enveloppantes de tant de princes débauchés et frivoles. L'archiduchesse Isabelle-Claire ne se fit pas faute de suivre leurs tristes exemples. « Les amours de cette princesse, » écrivait à Louis XIV un de ses envoyés à cette cour, « ont produit des aventures extravagantes... et l'on dit assez publiquement à Mantoue qu'il en a coûté la vie au feu duc son mari. » Pour éclairer son inexpérience administrative, la régente fit appel à la collaboration d'un secrétaire nommé Bulgarini et poussa vis-à-vis de lui la confiance au delà de ce qui regardait le gouvernement de l'État. Le bruit courut et parvint jusqu'à Vienne qu'elle l'avait secrètement épousé par un mariage de conscience; l'empereur Léopold fut profondément mortifié de ces scandales dans sa famille. L'impératrice douairière, Éléonore de Gonzague, propre belle-sœur de la régente et qui paraît

avoir été une protectrice militante des bonnes mœurs puisqu'on lui doit la fondation d'un ordre de chevalerie pour dames nommé *l'Ordre des esclaves de la vertu*, prit également feu et flamme. Tous deux exigèrent le renvoi du ministre. A la suite d'explications fort aigres, le pape intervint et condamna les deux amants à embrasser l'état monastique. Bulgarini se fit bénédictin et la duchesse prit l'habit de religieuse, sans s'enfermer toutefois dans un couvent et tout en conservant sa maison et son palais dans Mantoue.

Au milieu de ces édifiantes aventures, grandissait le jeune duc Charles IV. En 1671, il épousa par raison d'État sa cousine Isabelle de Gonzague, héritière de Guastalla, princesse douce et pieuse, bien faite sans être belle, mais condamnée à la stérilité et qui fut de suite annihilée par la haine impérieuse de l'archiduchesse. Le jeune prince ne semble pas s'être sérieusement ému des écarts de conduite de sa mère et, quoique majeur, il laissa celle-ci continuer pendant quelque temps à diriger effectivement les affaires de l'État. On raconte d'ailleurs que, pour conserver plus longtemps le pouvoir, la régente avait intentionnellement fait élever son fils « d'une manière basse et grossière » et avait tenu toujours près de lui « certaines canailles » pour lui donner le goût de la débauche. Arrivé à l'âge d'homme, le duc Charles IV resta ce qu'on l'avait fait. Comme ses ancêtres du temps de la Renaissance, il a la prétention d'aimer, lui aussi, les arts et les collections. Mais il l'entend à sa manière en collectionnant les belles filles et les chevaux, en s'adonnant à la musique et à la comédie. Voici un portrait du dernier duc de Mantoue à l'âge de trente ans, tracé par Breteuil, ministre de Louis XIV à la cour ducale :

M. le duc de Mantoue est d'une figure assez mal avenante. petit, fort, cagneux et le dos fort rond; il a le visage entièrement de la maison d'Autriche allemande, un front d'une hauteur démesurée, un œil presque toujours fermé, surtout quand il regarde avec application, et l'autre assez égaré, le nez long et pointu, une assez grosse lipe et le visage étroit; mais, quoique laid, il a de la grandeur dans la physionomie et la mine assez fière.

est d'une force de corps prodigieuse et d'une santé de fer. Il monte ordinairement tous les matins dix-huit ou vingt chevaux de manège qu'il dresse le plus souvent lui-même; il court le reste du jour ou à la chasse ou par la ville; et après avoir passé la meilleure partie de la journée dans une perpétuelle agitation, il s'abandonne le soir à des exercices encore plus violents et ne les quitte presque jamais qu'il n'ait outré la nature. Il va le plus souvent tout seul dans une chaise roulante qu'il conduit à toutes jambes, armé jusques aux dents d'armes à feu, d'une épée à l'espagnole et d'un stylet sans qu'on n'ait encore pu lui persuader que cet équipage est plutôt celui d'un bandit que d'un souverain. Il aime tout ce qui a l'air de péril et s'y abandonne avec ostentation.

Il est né avec de l'esprit et de la pénétration, au point que ceux qui le pratiquent trouvent souvent des sujets d'en être surpris; car ses dehors et ses manières ne promettent rien moins que ce que l'on trouve quand on a des affaires de conséquence à négocier avec lui. Il juge vite et avec beaucoup de bon sens de tout ce qu'on lui dit, répond juste et en bons termes et ne manque pas de manières de détourner avec adresse une conversation à laquelle il ne veut pas répondre et de jeter avec beaucoup de finesse des paroles qui ne signifient qu'à demi ce qu'il veut faire entendre et qui, sous une apparence souvent trompeuse, vont droit à ses fins. Il est sur toutes choses de secret impénétrable et entre volontiers dans la confiance des affaires les plus secrètes de ses courtisans. Il est désintéressé et libéral autant qu'on le peut l'être; il a l'âme grande et donne volontiers tout ce qui peut dépendre de lui.

Mais les bonnes qualités que la nature lui avait données ont été étouffées par une si mauvaise éducation, une inapplication si extraordinaire et une débauche si outrée avec les femmes et souvent avec les plus publiques et les plus infâmes, qu'il faut lui chercher longtemps de la vertu avant de la découvrir; et ce n'est qu'après une assez longue pratique qu'on apprend à l'estimer. Il ne donne jamais audience à ses ministres qu'à son manège ou dans un cabinet qui est au bout de son écurie où il va visiter ses chevaux quatre ou cinq fois par jour. son manège et les femmes étant l'unique objet de ses pensées et de ses occupations. A cette inapplication, il joint une faiblesse inexcusable, quoiqu'elle provienne d'un fonds de bonté, car quelque crime qu'on ait fait dans son État, c'est assez que le criminel se vienne jeter à ses pieds ou lui fasse parler par une de ses demoiselles ou souvent même par ses laquais pour qu'il lui pardonne. De manière que la ville de Mantoue est devenue un coupe-gorge et la retraite sûre de tous les

bandits d'Italie, qui y commettent continuellement et impunément les plus horribles assassinats, et les gardes de corps de M. le duc de Mantoue ne sont remplis que des plus fameux de ces scélérats.

L'étroite liaison du sang qu'il a avec la maison d'Autriche ne l'empêche pas d'être entièrement français dans le cœur; et comme il est né avec du courage et qu'il désire même avec ardeur les occasions de le mettre en œuvre, la valeur et les grandes actions du roi lui ont donné une vénération et une inclination si particulières pour sa personne qu'il est sûr qu'en suivant son penchant et ses inclinations naturelles, il sera toujours étroitement attaché aux intérêts de la France et qu'il faudra qu'il violente son cœur pour faire des pas qui y soient contraires.

Non content des modestes plaisirs qu'il peut s'offrir dans sa capitale, le duc Charles va aussi demander des distractions supplémentaires à l'étranger. Déjà au déclin de leur puissance, les Vénitiens croyaient retenir la fortune en pratiquant la lucrative industrie du vice. Opéras et carnavals, concerts et rendez-vous galants, musique incessante en la cité toujours en fête, courtages d'amour organisés à l'instar d'un vrai négoce, quel rêve pour un prince épris d'aventures et qui songe à recruter pour sa cour un harem de danseuses et de comédiennes ! Le duc de Mantoue fit bientôt de Venise son lieu de résidence favori.

La composition du conseil du prince présente, dans une large mesure, un reflet des goûts du souverain. L'un des principaux ministres, le marquis Ferdinand Cavriani, passe pour avoir de l'esprit et du bon sens, mais il met l'établissement de sa famille au-dessus de tout intérêt et est si lent et si paresseux que la plupart des affaires périssent entre ses mains. Le marquis Frédéric de Gonzague, spécialement chargé des affaires de France, est fidèlement dévoué au roi, mais s'efface trop souvent derrière le marquis Cavriani. Puis vient don Joseph Varano, le plus confident des ministres, poète infatigable et qui lit ses vers à tout venant : « Il aime son maître, » dit Breteuil, « comme on aime une maîtresse, suit toujours le torrent et ne s'y oppose jamais de quelque côté que son maître tourne. » Riche des prévarications commises par son frère sous le précédent règne, le marquis

Canossa se laisse mener par un jeune vaurien, son neveu, le marquis Paleotti. Un autre ministre, le marquis Rizzardi, est plus propre à faire représenter un opéra ou une comédie qu'à manier les affaires. Enfin le comte Vialardi, secrétaire d'État, gueux et aimant le faste, vit en chevalier d'industrie et entretient une troupe de *bravi* qui assassinent les gens et exécutent des coups de main pour le compte de Son Altesse Sérénissime. Au surplus, le duc admettant dans le Conseil, avec le titre de ministre, les aînés de chaque famille marquante du pays, le duché compte plus de ministres que les plus grandes monarchies d'Europe. Il est vrai que le Conseil ne se réunit jamais.

On se dégoûta bientôt à Madrid de fournir des subsides dont le prince faisait un si mauvais usage et l'Espagne cessa de lui payer la rente de cinquante mille écus destinée à l'entretien de la garnison de Casal. Cette mesure causa une vive irritation au duc Charles. Sa mère, d'autre part, était demeurée profondément ulcérée de l'immixtion de la maison d'Autriche dans ses affaires de cœur. Il en résulta à la cour de Mantoue une situation et des dispositions dont Louis XIV fut bientôt informé. De tous côtés s'élevait alors contre la France le flot montant des rancunes de l'Europe. D'un jour à l'autre, la Lombardie pouvait redevenir, comme avant la paix des Pyrénées, l'un des principaux champs de bataille des puissances. L'idée d'y prendre d'avance des sûretés ne pouvait manquer de venir à l'esprit des agents de Louis XIV.

Le temps me paraît favorable, écrivait de Turin le marquis de Villars, ambassadeur du roi, pour traiter avec le duc de Mantoue. Il est gueux, grand joueur et dépensier; lui et ses favoris n'ont pas un sol. Les juifs lui ont avancé son revenu pour quelques années. Je crois que si on pouvait le porter à mettre Casal entre les mains du Roi en lui donnant une bonne somme d'argent et une pension considérable pour entretenir la garnison de la ville et du château, ce serait une chose très avantageuse.

Cette suggestion fut agréée en principe par le roi. Mais comme l'affaire était délicate et qu'il s'agissait de traiter avec un prince

frivole et fantasque, on se résolut à agir par voies détournées. L'abbé d'Estrades, ambassadeur du roi près la Sérénissime République, fut chargé de profiter d'un des fréquents séjours du duc Charles à Venise pour entamer avec lui une négociation secrète. Le comte Mattioli, ancien secrétaire du duc Charles III, et compagnon de plaisir du nouveau duc de Mantoue, servit d'intermédiaire. Il fut convenu qu'il se rendrait secrètement en France pour conclure un arrangement définitif avec les ministres de Louis XIV. Le duc Charles prit lui-même part à ces premiers pourparlers et déclara verbalement à l'ambassadeur, dans une entrevue qu'il eut avec lui la nuit dans une place détournée à Venise, qu'il approuvait les avances faites par Mattioli.

Au mois de décembre 1678, celui-ci se rendit effectivement en France, porteur d'une lettre de créance et d'un pouvoir qui semblaient réguliers. Il signa à Versailles, le 8 décembre, avec le marquis de Pomponne, un traité secret par lequel Louis XIV était autorisé à introduire dans Casal une garnison française qui ferait serment de conserver cette place pour le duc sous les ordres du roi. En échange, une somme de cent mille écus devrait être payée au duc de Mantoue. Pomponne promit en outre à l'agent du duc Charles dix mille écus lorsque l'affaire serait achevée et l'assura de plus grandes grâces dans la suite. Le traité signé, Mattioli fut encore introduit la nuit dans l'appartement de la marquise de Montespan à Versailles où le roi l'attendait avec Pomponne. Il leur confirma les bonnes dispositions du duc de Mantoue et repartit pour l'Italie, entouré du même mystère et muni d'une instruction des ministres français relative aux détails de l'exécution.

Pendant ce temps, Louvois envoyait secrètement Catinat à Pignerol, en vue de préparer l'entreprise, et le baron d'Asfeld à Venise afin de vaincre, si cela était nécessaire, les dernières hésitations du duc de Mantoue. Mattioli se déroba d'abord à toute entrevue avec d'Asfeld et demeura à Padoue sous prétexte d'une maladie. Puis il accepta un rendez-vous et engagea d'Asfeld à partir pour Pignerol, où les ratifications du traité devaient lui

être adressées, en même temps que le duc de Mantoue prendrait les dernières dispositions pour la remise de Casal. A peine entré dans l'État de Milan, le baron d'Asfeld fut arrêté par les autorités espagnoles. Des preuves multiples et accablantes pour Mattioli établirent bientôt qu'il avait livré son secret aux Piémontais, aux Espagnols et aux Autrichiens. L'entreprise à laquelle Louis XIV et Louvois attachaient tant de prix était perdue ou tout au moins ajournée à une époque indéterminée. Le roi et son ministre dissimulèrent d'abord leur ressentiment, mais la duchesse de Savoie elle-même, tenant à se dégager de tout soupçon de connivence avec Mattioli, leur offrit l'occasion de châtier l'insolent qui les avait joués. Elle proposa spontanément à l'abbé d'Estrades, devenu depuis quelques mois ambassadeur à Turin, de faire enlever et livrer au roi l'auteur de toutes ces intrigues. Ainsi fut fait. L'abbé d'Estrades engagea Mattioli à venir recevoir à Turin une partie des sommes qui lui avaient été promises comme prix de ses services. L'imprudent donna sans défiance dans le piège qu'on lui tendait. Arrivé le 19 avril 1679 à Turin, il eut plusieurs entrevues avec l'ambassadeur qui, feignant de le croire encore qualifié pour poursuivre l'exécution du traité, offrit à Mattioli de venir se concerter avec lui et avec Catinat à Pignerol. Ils se rencontrèrent le 2 mai, à six heures du matin, dans une église aux portes de Turin. L'abbé fit monter Mattioli dans son carrosse, qui les emporta tous deux en territoire français, où des dragons se saisirent du comte, qui fut enfermé dans le donjon de Pignerol. « Il faudra, » disait l'ordre royal, « que personne ne sache ce que cet homme sera devenu. » On sait que la critique historique a, dans des travaux encore tout récents, établi, avec beaucoup de vraisemblance, que le comte Mattioli fut le mystérieux prisonnier connu sous le nom du *Masque de Fer*.

Nous sortirions évidemment du cadre de cette étude en rappelant ici les interminables polémiques auxquelles a donné lieu cette intéressante énigme historique. Qu'il nous suffise de citer le jugement autorisé de Chéruel, de Camille Rousset et d'Ar-

mand Baschet et les conclusions si documentées de MM. Pierre Bertrand et Funck-Brentano.

Le coup était manqué et l'alerte était donnée à l'Italie tout entière. On pouvait craindre que pour devancer les Français, les Espagnols ne jetassent par surprise une garnison dans Casal. En hâte, on envoya à Mantoue, secrètement, par la Suisse, M. de Gomont, gentilhomme de la chambre, pour amener le duc Charles à exécuter le traité. Celui-ci et ses ministres désavouèrent énergiquement Mattioli et déclarèrent qu'il avait agi à leur insu, ayant falsifié la signature du prince. Pendant plusieurs mois, Gomont s'épuisa en vaines démarches. De longs mémoires furent échangés et l'on trouve encore aux archives des Affaires étrangères un volumineux factum remis au mois de septembre 1679 par Gomont au duc de Mantoue pour se plaindre des procédés dilatoires du marquis Cavriani. Bien que M. le gentilhomme de la chambre emprunte quelques-unes de ses expressions au jargon d'un apothicaire, nous nous permettons de reproduire ici un passage de ce mémoire qui fait voir tout au moins que, dès ce temps-là, on connaissait un procédé de négociation devenu classique depuis lors, la maladie diplomatique :

Le jeudi 20e juillet environ, une heure de nuit, le gentilhomme de la Chambre de Son Altesse Sérénissime qui était auprès de moi vint me dire que M. le marquis de Cavriani allait venir pour me remettre un papier, et, ayant aussitôt donné l'ordre de préparer les sièges, et à un moment de là, ce gentilhomme retourna et me dit que M. le marquis de Cavriani se trouvant mal qu'il me priait de ne point l'obliger de s'asseoir, même que si je voulais lui faire plaisir, c'était d'aller à sa rencontre jusqu'à la galerie des balcons. Je m'y rendis aussitôt et le rencontrai son chapeau sous son bras, tenant d'une main un papier cacheté et un morceau de cire d'Espagne entre ses doigts, et de l'autre main la ceinture de ses chausses. Il me dit en m'abordant qu'il m'apportait la réponse de Son Altesse et me priait de l'excuser s'il ne l'apportait pas jusque dans mon appartement : qu'il lui venait de prendre une si violente colique qu'il souffrait beaucoup, et que, si elle le quittait dans le lendemain matin, il ne manquerait de me voir. Tout indisposé que j'étais, au lieu de le plaindre, l'envie me prit de rire lui voyant un si bon visage rougeaud. Je lui dis : « M. le marquis,

cette colique de commande comme la vôtre durera encore demain jusques après le départ de l'ordinaire de France. » Et voulant par quelque serment me persuader que ce n'était point feinte et qu'il souffrait beaucoup, je repris un peu de sérieux et lui dis : « Si tout de bon c'est la colique, j'ai de l'eau de la reine de Hongrie qui vous la fera passer. » Il me pria de lui en envoyer et je le lui promis. Je fis un mémoire comme il fallait en prendre et la quantité. Comme ce mémoire fut achevé, le gentilhomme vint me demander la bouteille et le mémoire. Je lui dis que j'en avais chargé un valet de chambre, et que je ne voudrais pas qu'il en prit la peine; qu'il y avait trop loin au palais de M. le marquis de Cavriani. Le valet de chambre que j'avais chargé de tâcher de donner la bouteille et le mémoire à mondit sieur le marquis de Cavriani ne le trouva pas chez lui : il apprit qu'il était à la cour, qu'il n'en reviendrait pas sitôt; il laissa le tout à un homme à lui.

Le lendemain, nonobstant ma grosse fièvre, je ne laissai pas d'y renvoyer pour savoir de ses nouvelles et, s'il avait pris de la bouteille d'eau, comme il s'en était trouvé. On ne le rencontra point; on dit à mon homme qu'il était sorti et allé à la cour, et personne ne put lui dire s'il s'était servi de la bouteille d'eau ni ouï dire qu'il eût eu la colique.

Le document dont nous venons de lire un extrait fut communiqué tel quel à Louis XIV qui paraît d'ailleurs n'avoir que médiocrement apprécié la saveur de cette prose. La maladie de Gomont aidant, on eut bientôt à Versailles le sentiment qu'il s'était embourbé dans les marais de Mantoue et qu'il fallait lui donner un successeur plus adroit.

Louvois, qui attachait le plus grand prix au succès de cette négociation, proposa de confier cet emploi à l'abbé Morel. Formé à l'école d'Hugues de Lionne, abbé de cour doublé d'un traitant et d'un diplomate, riche, homme d'esprit et fort instruit, mais en même temps grand buveur, ami de la table et du plaisir, l'abbé Morel était, surtout peut-être par ses allures de libertin, tout désigné pour exercer sur le duc de Mantoue le genre de séduction auquel celui-ci passait pour être le plus sensible. Il était autorisé en outre à user largement de l'or du grand roi. Impossible de résister à un pareil négociateur. Le 8 juillet 1681, il

signa avec le duc de Mantoue un traité secret qui autorisait la France à occuper militairement la citadelle de Casal. Aussitôt après la remise de la place, le duc devait toucher une somme de cent mille pistoles d'Espagne; une pension annuelle de soixante mille livres lui était accordée. En cas de guerre en Italie, il avait la promesse d'être investi des fonctions de généralissime avec une pension de cent mille livres par an. Quelle bonne aubaine pour le duc de Mantoue et pour ses galantes compagnes!

Grâce à un coup de théâtre audacieusement préparé par Louvois, le 30 septembre 1681, presque à la même heure, Casal et Strasbourg étaient occupés inopinément par des garnisons françaises. Les puissances n'étaient point alors en état de répondre à ces provocations; mais l'indignation fut profonde. En vendant Casal à Louis XIV, le duc de Mantoue s'est fait son complice pour achever l'asservissement de l'Europe. Tous les souverains menacés confondront Charles de Gonzague dans leurs rancunes contre le Grand Roi : sa fortune se trouve ainsi, en quelque sorte, liée dès lors à la fortune de la France.

Il importe désormais de maintenir le duc de Mantoue dans notre alliance, de l'aider de nos conseils comme nous l'aidons de nos subsides, et d'écarter tous les dangers qui peuvent bientôt menacer ses États. Telle est la tâche à laquelle s'appliquèrent tous les agents de France qui résidèrent successivement à la cour de Mantoue jusqu'à la mort du duc Charles IV : Breteuil, Gombault, Louciennes, du Pré, d'Audiffret, Gergy.

Pendant la période qui s'écoula de 1681 à 1690, Louis XIV est à l'apogée de sa puissance : le prestige seul du Grand Roi suffit d'abord à assurer la tranquillité de son client. Le duc de Mantoue se montra d'ailleurs allié fidèle et soumis. Par extension des stipulations du traité du 8 juillet 1681 qui avait confié aux troupes françaises la garde de la citadelle de Casal, il laissa la garnison française occuper toute la ville. Dans la cour ducale se trouvait un parti autrichien qui essaya d'entraîner le duc Charles dans une intrigue tendant à confier, moyennant une pension, la garde de la ville de Mantoue à une garnison d'Allemands. Instruit de

ces pourparlers, l'agent français Gombault obtint l'emprisonnement du marquis Canossa, chef de la cabale autrichienne (16 juin 1685). Au milieu de ces événements mêmes, le duc, « qui se trouve toujours mieux ailleurs que chez lui, » entreprend de continuels voyages à Rome, à Padoue, à Naples, à Gênes, à Venise où il retrouve joyeuse compagnie, à l'armée impériale qui bataille en Hongrie contre les Turcs. Flattant ses vices et ses caprices, les ministres français le suivent dans tous ses déplacements, car il importe de ne pas l'abandonner un jour à des influences rivales.

Cependant, après la conclusion de la Grande Alliance en 1689, la situation devint plus difficile. Cantonnées dans le Milanais, les armées espagnoles ou impériales constituaient une proche menace pour le Mantouan hors de portée des secours du roi de France. Sur le conseil de Louis XIV, le duc Charles renforça ses garnisons, remplaça par de vrais officiers « les valets à qui ses courtisans ou ses courtisanes avaient fait donner des commandements », et fit quelques travaux de restauration aux défenses de Mantoue sous la direction d'officiers français. Il entreprit en outre de fortifier Guastalla. Mais le gouverneur du Milanais interposa son veto. Le 1er novembre 1686, trois mille Espagnols envahirent l'État de Guastalla et vinrent démanteler la ville, contraignant les pionniers du duc de Mantoue à les aider dans leur insolente besogne. A partir de la défection du duc de Savoie en 1690, les Français se trouvèrent réduits à observer une pénible défensive en Italie, et dans l'impossibilité absolue de couvrir les États du duc de Mantoue. Dès lors, Impériaux et Espagnols le rançonnèrent sans scrupule. Appuyé par Louis XIV, le duc fit appel au pape, à la République de Venise et aux princes de la Lombardie pour obtenir par leur entremise quelque adoucissement à ses maux. La cour de Versailles s'ingénia à faire prévaloir diverses combinaisons assurant au moins au duc Charles l'intégrité territoriale de ses États et une tranquille neutralité. A l'automne 1691, Louis XIV essaya, vainement d'ailleurs, d'amener le pape Innocent XII à faire occuper par des troupes pontificales,

pendant la durée de la guerre, les places du duc de Mantoue neutralisées. Les princes d'Italie regardèrent les mauvais traitements infligés à leur voisin « comme une pièce de théâtre à laquelle ils n'avaient point part ». Les menaces des alliés pour entraîner le duc Charles à signer un traité d'alliance offensive contre la France demeurèrent sans effet; mais par la convention de Gazzuolo, les Espagnols le forcèrent, au mois de juin 1691, à prendre l'engagement d'observer la neutralité. En 1692, l'empereur dépossédа brutalement le duc de Mantoue du duché de Guastalla et des seigneuries de Luzzara et de Reggiolo. Rien n'était négligé en outre pour perdre le duc dans l'esprit de ses sujets. De tout temps, leur affection avait été suspecte. Le voyant sans enfants et prévoyant de grands changements à sa mort, la plupart des seigneurs mantouans cherchaient autour d'eux le vent, ménageant l'avenir et surtout la maison d'Autriche. Prétextant ses droits suzerains sur les duchés de la Lombardie, l'empereur y envoya un haut commissaire, le comte Palfy, investi également des fonctions de généralissime. « L'envoyé de l'empereur, » écrit à la date du 12 avril 1692 Louciennes, ministre de France à Mantoue, « est caressé des dames et adoré de la noblesse, qui en fait comme son idole. Le duc de Mantoue n'est rien ici en comparaison de ce nouveau venu. »

Ces humiliations et les duretés des alliés, au lieu de l'assouplir, révoltèrent le prince mantouan. Profondément blessé, il « donna tout son cœur » à Louis XIV et ne vit plus de chance de salut que du côté de la France. Un agent de la cour de Versailles, le comte de Rébenac, ayant été envoyé en 1692 en mission auprès des différents États de la Haute-Italie, Charles de Gonzague prit vis-à-vis de lui l'engagement secret de recevoir des troupes françaises dans Mantoue dès que le roi pourrait entreprendre une nouvelle campagne en Lombardie. A plusieurs reprises, les Impériaux sommèrent le duc de Mantoue de chasser de ses États le résident français. Il repoussa longtemps ces offensantes prétentions sans se laisser abattre. Nous voyons par la correspondance de Louciennes qu'il conservait, à ce moment même, assez

de liberté d'esprit pour poursuivre des négociations d'un caractère plus épineux peut-être encore :

La plupart des chanteuses d'Italie, écrivait notre représentant à Louis XIV au mois d'octobre 1693, se mettent sous la protection de M. de Mantoue. Ce prince leur donne des patentes comme étant à son service. Elles sont fort esclaves, car il ne veut pas qu'elles aillent d'un lieu à un autre sans sa permission, et l'électeur de Saxe, pour en avoir emmené une en son pays, dont il était devenu amoureux à Venise, en eut une si grosse affaire avec ce prince-ci, qu'ils pensèrent en venir aux couteaux tirés et l'on eut bien de la peine à les accommoder.

Cependant, dans les premiers jours d'avril 1694, les Allemands renouvelèrent leurs exigences, déclarant qu'en cas de refus ils allaient dévaster le territoire de Mantoue et affamer la ville. Pour éviter de nouvelles calamités au duc Charles IV, le ministre français du Pré se retira avec l'assentiment du roi. Au moment où il prit congé du prince, celui-ci lui fit des adieux touchants :

— Vous partez, lui dit-il, et je vais rester ici comme un corps sans âme ; mais assurez bien Sa Majesté que je n'y demeure que pour voir si je pourrai encore y être de quelque utilité pour son service.

En 1695, se produisit un événement d'une importance capitale pour l'Italie. Louis XIV consentit à remettre au duc de Savoie la place de Casal pour être rendue démantelée au duc de Mantoue. Tout était combiné d'avance entre Victor-Amédée et le marquis de Perrien, gouverneur français de la ville. On simula un siège pour la forme ; du 24 juin au 8 juillet, on échangea bombes et boulets et l'on détruisit pas mal de vies humaines pour le simple plaisir de sauver les apparences. Puis, on fit la sommation convenue et la ville ouvrit ses portes. Le 18 septembre, elle fut remise au duc de Mantoue. Avisé seulement après coup de la décision qui rappelait la garnison française de Casal, le duc accueillit cette nouvelle avec une incomparable dignité, assurant toujours le roi de son inaltérable attachement. L'année suivante, Louis XIV abandonna Pignerol au duc de Savoie en se réconciliant avec lui. C'était la fin du système créé en 1631 par Richelieu et qui, pendant plus de soixante années, avait maintenu la prépondérance française dans la Haute-Italie.

La paix de Ryswick ne fit perdre aucun territoire au duc de Mantoue; mais il réclama en vain les indemnités auxquelles il croyait avoir droit pour les dommages considérables que la guerre lui avait fait subir.

Lorsque éclata la guerre de la succession d'Espagne, de graves événements étaient à prévoir en Italie. Le Milanais, en particulier, allait être convoité par la maison d'Autriche. Si une guerre éclatait, la même question allait encore se poser : à qui appartiendraient les places de Mantoue et de Casal? L'envoyé français d'Audiffret fut chargé de notifier au duc de Mantoue l'acceptation du testament de Charles II par Louis XIV pour son petit-fils le duc d'Anjou.

Le Milanais reconnut sans peine Philippe V. Cependant, l'Europe s'agitait et les troupes impériales s'avançaient vers la Lombardie. Cette fois, le rôle séculaire des armées françaises dans la Haute-Italie allait se trouver renversé. Au lieu d'attaquer le Milanais, elles allaient, unies à celles d'Espagne, avoir pour tâche de le défendre. Il importait au plus haut point de prévenir les Impériaux en occupant Mantoue. Les 22 et 24 février 1701, le cardinal d'Estrées, d'Audiffret et un plénipotentiaire espagnol conclurent à Venise avec le duc Charles IV une convention qui, attribuant à celui-ci d'importants subsides, confiait aux deux couronnes la garde de Mantoue et de Casal dont les fortifications devaient être restaurées. Le 5 avril suivant, les troupes françaises et espagnoles furent introduites dans Mantoue. A Vienne, l'irritation fut extrême. Un décret impérial du 20 mai 1701 mit le duc Charles au ban de l'Empire, déclara confisqués tous ses biens allodiaux et enjoignit à ses officiers de lui refuser obéissance.

Louis XIV étant d'accord avec le duc de Savoie, aucune difficulté ne s'opposa d'abord au libre passage et aux mouvements des armées françaises dans la Haute-Italie. Le comte de Tessé reçut le commandement de la garnison de Mantoue. Pour toute cette période, nous trouvons les renseignements les plus circonstanciés et les plus piquants dans ses *Mémoires* et dans sa *Corres-*

pondance et dans les *Mémoires* récemment publiés d'un autre officier français, le chevalier de Quincy. Tessé est un conteur courtisan, un peu Gascon quoique Manceau, et il faut évidemment dans ses récits faire une assez large part à ses prétentions de bel esprit qui cherche à divertir ses lecteurs. Nous nous ferions néanmoins un reproche de ne pas reproduire ici quelques-uns de ses amusants croquis :

Ce fut hier un grand jour pour nous, c'est-à-dire pour les affaires du Roi en Italie, écrivait-il le 7 avril 1701 à la duchesse de Bourgogne. J'entrai avec six mille hommes dans Mantoue et j'eus ma première audience du duc, qui me reçut une épée sous le bras, de la longueur de sept pieds et demi ; toute votre toilette, hormis votre miroir, tiendrait dans la garde de cette épée, où étaient ses gants, deux mouchoirs, plusieurs tabatières, des montres, des boîtes, enfin une boutique entière. Il avait sous l'autre bras un petit chapeau de castor gris avec un long plumet noir. Au demeurant, le meilleur, le plus civil et le plus obligeant prince du monde.

Nouvelle lettre à la date du 23 avril 1701 :

J'ai fait un second voyage à Mantoue... M. le duc vint au-devant de nous, monté sur un cheval isabelle, entouré de vingt-quatre coureurs ; vous savez, madame, ce que c'est qu'un coureur en Italie, gens en camisole, le petit caleçon de taffetas, le petit bonnet en tête, toujours suants et le gousset fort éveillé. Ce prince portait un justaucorps brun avec de gros boutons d'acier à olives, gros comme de petits œufs ; le chapeau gris en tête, retroussé avec un bouton pareil à celui de l'habit ; un tour de plumes noires et une perruque blonde plus courte que celle d'aucun aumônier le plus reformé... mais ce que j'aperçus et sur quoi le sérieux du maréchal de Catinat eut quelque peine à se contenir, c'est sur la manière dont ses pistolets étaient attachés : chaque fourreau de pistolet en contenait trois et ce prince en portait deux de chaque côté de sorte que trois et trois font six, et six, ce sont douze... Il me dit en me faisant l'honneur de m'embrasser qu'il n'avait au monde confiance qu'en deux personnes, à la Sainte Vierge et au Roi.

Le comte de Tessé, s'étant absenté pendant l'été, revint encore au mois de septembre à la cour de Mantoue. Voici comment il rendait compte de sa nouvelle entrevue :

Le duc me fit l'honneur de me recevoir au bout d'une galerie assez belle, fort ornée des plus beaux tableaux d'Italie, de quantité de bronzes et de statues antiques, au bout de laquelle, sur un piédestal élevé et fait exprès, il a fait placer dans un lieu distingué un buste du Roi d'un très beau marbre blanc. Ce prince m'attendait seul au pied de ce buste. Après la conversation dont il m'honora et qui fut longue, il me mena à son écurie et à son manège. Le dernier est magnifique et tel que je ne crois pas qu'aucun prince ait rien dans cette espèce de plus beau.

Tandis qu'on se travestissait en ces singuliers accoutrements à la cour de Mantoue, l'Europe se coalisait contre Louis XIV et les Allemands, victorieux à Chiari et à Carpi, faisaient de grands progrès en Lombardie. Au commencement de l'hiver 1701, les Impériaux investirent Mantoue. Du 11 décembre 1701 au 23 mai 1702, le blocus fut aussi étroit que le permettait la position de cette grande cité lacustre. La ville était bien approvisionnée et la garnison en nombre suffisant. Des barques armées permettaient aux assiégés d'exécuter de hardis coups de main sur tout le pourtour des lacs et au loin sur le cours du Mincio et de se procurer presque constamment vivres et fourrages. Beaucoup de courriers franchissaient les lignes. Il y eut bien une ou deux chaudes alertes et quelques rencontres meurtrières ; mais pas un jour la place ne fut sérieusement menacée. Quant au duc de Mantoue, fort ému d'abord, son caractère reprit bientôt le dessus :

Tous les soirs à cette cour, écrit Tessé en plein siège, il y a des appartements où chacun et chacune raisonne avec gaîté et il ne paraît quasi pas que la guerre soit à nos portes.

Malgré ce prétendu blocus, écrit-il encore le 21 janvier 1703, nous faisons tout ce que nous pouvons pour être joyeux; j'avais hier seize dames à dîner et, ce qui est capable de surprendre tout Paris et ses usages, c'est que chacune avait son mari sans lequel elles ne marchent jamais. Chacune avait aussi son lorgneur, autre suite indispensable et permise, pourvu qu'il n'y en ait qu'un, et pas une joue d'aucune n'était sans sept mouches au moins... Nous avons aussi une troupe de comédiens italiens excellents. Chaque officier de la garnison, au prorata de sa bonne grâce, se donne des airs penchés sur le théâtre,

s'y montre poudré et fait l'agréable; enfin nous ne sommes pas tant à plaindre qu'on le dirait bien.

Après l'enlèvement de l'incapable Villeroy par les Impériaux, le 1er février 1702, le duc de Vendôme, nommé commandant en chef en Italie, fit lever le blocus de Mantoue et entra le 25 mai dans la ville au milieu de grandes réjouissances, toutes les dames ayant un nœud de ruban blanc sur la tête.

La vue des ennemis assiégeant sa capitale avait profondément troublé le duc Charles. Craignant de perdre ses États, il engagea avec Louis XIV, pendant le blocus même, une négociation afin d'obtenir en échange de ses possessions italiennes le duché de Luxembourg et le comté de Chiny, voisins de sa principauté de Charleville. Le roi de France n'avait pas le même intérêt que le duc de Mantoue au succès de cette combinaison et les pourparlers n'aboutirent pas.

Pendant l'été 1702, le nouveau roi d'Espagne Philippe V vint en personne visiter ses provinces italiennes. Assisté de Vendôme, il commanda les armées des deux couronnes qui remportèrent la victoire de Luzzara. Durant cette campagne, le duc de Mantoue fit fonctions de généralissime. Il n'avait ni la bravoure militaire ni les talents qu'exigeait un pareil emploi, et l'on s'arrangea de manière qu'il ne le remplît que pour la forme. Cependant le Mantouan était toujours le théâtre des hostilités. Fatigué du bruit des combats, le duc se retira en septembre 1702 sur un point moins exposé de ses États, à Casal, « où il emmena, » dit l'agent français, « ses carrosses, ses confidents et une partie de sa musique masculine et féminine pour lui préparer un opéra. » Les succès des troupes françaises et espagnoles lui permirent de reprendre possession du duché de Guastalla et de la principauté de Bozzolo. En 1703, toute l'ingéniosité du résident de France, M. de Gergy, dut être mise en œuvre pour amener le duc Charles à renoncer aux fonctions de généralissime qu'il voulait continuer à exercer. Son désir de partir en guerre n'était d'ailleurs pas partagé dans son entourage et beaucoup de ses officiers et de ses gardes, ayant appris ses démarches, demandèrent leur congé.

Les derniers mois de l'année 1703 furent marqués par la défection du duc de Savoie et par la mort de la duchesse de Mantoue. Le premier de ces événements surtout affecta vivement le duc Charles. C'était comme le signe avant-coureur des échecs irréparables qui allaient faire perdre aux armées françaises toute la Haute-Italie. Pour le remplacer dans le gouvernement de ses États, le duc nomma un Conseil de régence ; puis, sans délai, il annonça son intention de se remarier et d'aller chercher femme à la cour de France. Voici en quels termes le comte de Tessé, instruit de ce projet, renseignait le marquis de Torcy :

... Les passions dominantes en lui sont la peur et l'amour; la première le détermine à désirer sortir de ses États, car, où ira-t-il ? Il ne croit pas être en sûreté à Mantoue d'où, pour éviter la poudre à canon, il avait cru, se réfugiant à Casal, pouvoir vivre dans quelque repos. Présentement, la guerre l'y suit et, dans la vue qu'il a de se marier, l'amour le convie de chercher une femme qu'il a la fantaisie de vouloir voir... Après cela, je puis assurer que c'est le prince du monde le moins incommode et qui se soucie le moins du cérémonial et qui s'accommodera le mieux de tout l'incognito qu'il plaira au Roi de régler.

On avait spécialement signalé au prince comme dignes de fixer son attention trois veuves, la princesse de Conti, la duchesse d'Arenberg et la duchesse de Lesdiguières, et trois jeunes princesses, Mlles d'Enghien, d'Armagnac et d'Elbeuf. Pour se renseigner sur leur compte et pour préparer son voyage, le duc Charles mit en campagne ses agents à peu près comme il l'eût fait pour préparer la conquête de quelque dame de théâtre. Singuliers agents parfois, si nous en jugeons d'après l'anecdote suivante, rapportée par Tessé :

On fait une histoire que M. d'Argenson, lieutenant de police de Paris, ayant été averti par le maître d'un hôtel garni qu'il était arrivé chez lui trois femmes et deux hommes étrangers; qu'ils logeaient et couchaient ensemble dans une même chambre où ils se faisaient apporter les vivres qu'ils voulaient, qu'ils accommodaient eux-mêmes; M. d'Argenson y alla un matin avant qu'ils fussent levés. Ayant frappé à la porte, on demanda qui était là et ce qu'on voulait. M. d'Argenson ayant répondu qu'il voulait entrer, un des hommes répondit fièrement;

et ayant ensuite ouvert la porte, M. d'Argenson leur demanda qui ils étaient et ce qu'ils faisaient à Paris. Ils répondirent qu'ils n'avaient aucun compte à lui rendre là-dessus. M. d'Argenson ayant fait quelque menace de les faire mener en prison, ces gens-là en eurent peur et envoyèrent chercher l'envoyé de Mantoue. Mais M. d'Argenson ayant su que les femmes étaient des maîtresses de M. le duc de Mantoue et que les hommes étaient des eunuques mis auprès d'elles pour les garder, il se retira ; et sur le champ l'envoyé de Mantoue alla à la cour ; ensuite M. d'Argenson a reçu un ordre de ne rien dire à ces gens-là.

Au commencement de 1704, le duc de Mantoue partit de Casal et se rendit avec sa suite, à cheval et au pas, d'abord à Charleville. De là, il gagna Paris, où il arriva le 9 mai, voyageant incognito sous le nom de marquis de San Salvador. En raison des grands services qu'il lui avait rendus en Italie, Louis XIV voulut bien lui offrir la plus large hospitalité. Le duc fut logé au Luxembourg et servi par les officiers du roi. Il fut reçu pompeusement et fort amicalement à Versailles, où il eut plusieurs audiences de Louis XIV. On fit jouer les grandes eaux en son honneur, et il visita les jardins dans une chaise traînée par des suisses et suivie de dix-neuf autres pour les gens de sa suite.

Cependant les pourparlers matrimoniaux se poursuivaient sans relâche. Le prince de Condé avait fait forces avances pour que le choix du duc de Mantoue se portât sur sa fille ; mais Mlle d'Enghien était laide et courte et le prince mantouan avait le goût des grandes femmes. Ayant aperçu le portrait de la duchesse de Lesdiguières, le duc Charles s'en éprit. Veuve depuis quelques mois à peine, celle-ci refusa net de rien entendre. La duchesse d'Arenberg était une étrangère et le duc désirait une Française. Mlle d'Armagnac n'avait pas une grande dot. Après mille intrigues savamment menées par la puissante coterie de la maison de Lorraine, qui désirait vivement cette alliance, le choix du duc de Mantoue s'arrêta sur Mlle d'Elbeuf, belle, grande et bien faite. On eut quelque peine à vaincre la répugnance qu'elle ressentait pour son soupirant vieux et laid. Le 18 août, le contrat fut signé et il fut convenu que chacun s'en irait de son côté à Mantoue, où le

mariage serait effectivement célébré. Le 31 août, le duc, prenant congé de Louis XIV, le roi lui offrit une belle épée de diamant qu'il avait exprès mise à son côté et qu'il en tira pour la lui donner et lui mettre, lui dit-il, les armes à la main comme au généralissime de ses armées. Puis le prince partit à cheval avec sa suite pour l'Italie. Ici se place dans la vie du duc de Mantoue une scène désopilante que nous ne pouvons mieux retracer qu'en empruntant le récit de Saint-Simon. Presque en même temps que le duc Charles, Mme et Mlle d'Elbeuf avec Mme de Pompadour, sœur de Mme d'Elbeuf, se mettaient en route pour Marseille afin de gagner par mer les côtes italiennes.

Elles passèrent à Fontainebleau suivant leur proie... de peur que le marieur ne changeât d'avis et leur fît un affront : c'était, pour des personnes de ce rang un étrange personnage que suivre elles-mêmes leur homme de si près. En chemin, la frayeur leur redoubla. Arrivées à Nevers dans une hôtellerie, elles jugèrent qu'il ne fallait pas se commettre plus avant sans de plus efficaces sûretés. Elles y séjournaient un jour. Ce même jour, elles y reçurent la visite de M. de Mantoue. Mme de Pompadour qui, tant qu'elle avait pu... s'était insinuée auprès de lui,... lui proposa de ne différer pas à se rendre heureux par la célébration de son mariage. Il s'en défendit tant qu'il put. Pendant cette indécente dispute, elles envoyèrent demander permission à l'évêque. Il se mourait. Le grand vicaire à qui on s'adressa la refusa. Il dit qu'il n'était pas informé de la volonté du Roi, qu'un mariage ainsi célébré ne le serait pas avec la dignité requise entre de telles personnes ; que, de plus, il se trouverait dépouillé des formalités indispensablement nécessaires pour le mettre à couvert de toute contestation d'invalidité. Une si judicieuse réponse fâcha fort les dames sans leur faire changer de dessein. Elles pressèrent M. de Mantoue, lui représentèrent que ce mariage n'était pas de ceux où il y avait des oppositions à craindre,... le piquèrent sur son état de souverain qui l'affranchissait des lois et des règles ordinaires, enfin le poussèrent tant qu'à force de l'importuner, elles l'y firent consentir. Ils avaient dîné : aussitôt le consentement arraché, elles firent monter l'aumônier de son équipage qui les maria dans le moment. Dès que cela fut fait, tout ce qui était dans la chambre sortit pour laisser les mariés en liberté de consommer le mariage, quoi que pût dire et faire M. de Mantoue pour les retenir, lequel voulait absolu-

ment éviter ce tête à tête. Mme de Pompadour se tint en dehors sur le degré à écouter près de la porte; elle n'entendit qu'une conversation fort modeste et fort embarrassée sans que les mariés s'approchassent l'un de l'autre. Elle demeura quelque temps de la sorte; mais jugeant enfin qu'il ne s'en pouvait espérer rien de mieux et qu'à tout événement ce tête à tête serait susceptible de toute interprétation qu'on lui voudrait donner, elle céda enfin aux cris que, de temps en temps, le duc de Mantoue faisait pour rappeler la compagnie et qui demandait ce que voulait dire de s'en aller tous et de les laisser ainsi seuls tous deux. Mme de Pompadour appela sa sœur; elles rentrèrent. Aussitôt le duc prit congé d'elles et, quoiqu'il ne fût pas de bonne heure, monta à cheval et ne les revit qu'en Italie... La nouvelle de cette étrange célébration de mariage ne tarda guère à se répandre avec tout le ridicule dont elle était tissue.

Arrivés en Italie, les deux épousés jugèrent utile de se marier une seconde fois publiquement avec plus de décorum. La cérémonie fut célébrée à Tortone, le 8 novembre, par l'évêque de la ville; puis le couple ducal se rendit à Casal, où il séjourna pendant la fin de l'année 1704 et durant toute l'année 1705, donnant bientôt à tous le fantasque spectacle de ses divisions.

Soit caprice, soit jalousie, dit Saint-Simon, le duc de Mantoue renferma tout aussitôt sa femme avec tant de sévérité qu'elle n'eut la permission de voir qui que ce soit, excepté sa mère, encore pas plus d'une heure par jour et jamais seule... Il fit murer ses fenêtres fort hautes et la fit garder à vue par de vieilles Italiennes. Ce fut donc une cruelle prison.

Enhardis par la victoire de Cassano, le duc et la duchesse se décidèrent enfin à se rendre dans leur capitale; ils y firent leur entrée dans les premiers jours de mars 1706. Puis, bien que l'ennemi fût aux portes, la cour de Mantoue reprit son gai train de vie.

Pendant notre quartier d'hiver, écrit Quincy, qui était alors en garnison à Mantoue, nous eûmes opéra, comédie et bal... Ainsi les plaisirs, les conversations et les sociétés ne nous manquaient pas dans cette belle et ancienne ville où les dames sont belles et spirituelles.

Le 17 avril, on joua un nouvel opéra : *Le Grand Constance*, qui

eut beaucoup de succès, mais, remarque Quincy, le duc de Mantoue y parut « triste et rêveur ». Pauvre prince! Un sombre pressentiment traversait-il son esprit? Quelques mois à peine le séparaient de la catastrophe finale. Le désastre subi le 7 septembre 1706 par les armées françaises devant Turin leur fit perdre d'un seul coup toute la Haute-Italie, à l'exception des villes de Mantoue et de Crémone, et laissa le duc Charles exposé à la vengeance des Impériaux. Menacé dans sa capitale, il se retira en janvier 1707 à Padoue, sur le territoire vénitien. De là il se rendit à Venise, où, écrit l'agent français qui l'accompagne, « il se trouve si charmé de n'être plus à Mantoue, qu'il ne goûte qu'avec plus de tranquillité les plaisirs du carnaval. »

Après le départ de son mari, la duchesse était restée à Mantoue. Elle se vit bientôt elle-même forcée d'aller chercher en Suisse une retraite.

A partir de ce moment, la dépossession de la maison de Mantoue est accomplie en fait. En vain, dans sa détresse, le duc fait-il appel à Louis XIV, aux Vénitiens, au Pape; en vain, par l'entremise de princes amis, cherche-t-il à négocier une réconciliation avec l'empereur. Dominés par les événements, les premiers sont impuissants à le secourir et la maison d'Autriche garde contre lui une haine déclarée et implacable. Le comte de Gergy, ministre de France, qui avait suivi le malheureux prince dans son exil, eut pour unique ressource de l'engager à attendre patiemment le rétablissement de la paix générale. Ces tribulations paraissent avoir profondément altéré la santé du duc Charles. Usé avant l'âge, malade de la goutte, il mourut à Padoue, le 5 juillet 1708, « si subitement, écrivait Gergy, que ce prince n'a pas eu seulement le temps de faire son testament ni aucune disposition, mais quasi pas même celui de mettre ordre à sa conscience, n'ayant congédié ses demoiselles que la nuit du matin qu'il est mort. » Le bruit courut qu'il fut empoisonné par une femme qu'il aimait et qui se laissa séduire par la cour de Vienne.

La plupart des contemporains ont jugé sévèrement le duc

Charles IV de Mantoue. A partir de son séjour à la cour de France, qui l'avait fait connaître avec tous ses travers et ses ridicules, on lui témoigna, dit Saint-Simon, « peu de considération, pour ne pas dire du mépris. » Cependant une voix s'éleva pour tâcher de le réhabiliter. Le curé de Charleville, un peu bénisseur peut-être par profession et qui avait sans doute eu sa part des largesses du prince, fit entendre un accent de respect et de chrétienne espérance. Bien que, vu la distance, ses renseignements fussent forcément de seconde main, nous ne pouvons résister à l'envie de reproduire ici une lettre inédite que nous devons à l'extrême obligeance de M. de Boislisle et où il racontait, à sa manière, les derniers moments du duc de Mantoue :

Je vous apprends la mort très fâcheuse de Son Altesse sérénissime notre seigneur et maître... Apparemment on ne se plaindra plus de [lui] pour des bagatelles... On n'aura jamais un maître si bon que celui que nous venons de perdre, et je suis sûr que ses sujets ne cesseront jamais de le regretter. Pour vous consoler en quelque façon d'une telle perte, je vous dirai qu'il est mort en héros chrétien et en prince. Se trouvant le 4 à Padoue, un médecin lui apprit que son mal pouvait se faire bien grand. Il prit sitôt la résolution de congédier toutes les personnes qui pourraient être à charge à sa conscience, en faisant donner à toutes de l'argent pour s'en retourner chez elles. Cela fait, il ordonna d'envoyer à Venise pour faire venir son confesseur et son conseil, disant : « Je veux mourir en chrétien et en prince. » Le confesseur venu le matin du 4, il se confessa deux fois, ouït la messe assis sur un fauteuil; mais, quand il s'agit de recevoir le Saint-Sacrement, il alla de lui-même au pied de l'autel. Après l'avoir reçu, l'impatience le prit de voir son conseil, disant : « Je meurs en chrétien; je voudrais encore mourir en prince. » Il fut plusieurs fois à la fenêtre de sa chambre pour voir s'il venait quelqu'un de ces messieurs qu'il nommait individuellement, se plaignant tantôt de l'un, tantôt de l'autre, comme si on l'avait abandonné... Cela fait, il se remit dans son fauteuil, demanda au docteur Formighi s'il en mourrait. Lui répondant que non, Son Altesse reprit : « Vous m'avez assez trompé; je ne vous en crois plus. » Il demanda du bouillon et, après en avoir bu, interrogea le docteur Formighi : « Si je le buvais tout, me pourrait-il faire mal ? » On lui dit que non. Il avala donc le bouillon et, dans le même temps, il expira. On prétend qu'il avait un

abcès dans l'estomac, causé par la dernière chute qu'il avait faite, tout le reste des parties parfaitement saines. On ne saurait s'imaginer une mort plus douce et qui ait des plus manifestes signes de la miséricorde de Dieu. Voilà la seule vérité qui nous peut reconsoler; voilà ce que nous devons achever par nos prières...

Nous n'avons pas l'intention, pour notre part, de décerner un brevet de moralité au duc de Mantoue. Il suffit pour justifier que nous ayons retracé la vie du personnage qu'il ait, en son temps, joué un rôle dans les combinaisons diplomatiques des chancelleries européennes. Personne, croyons-nous, ne peut nier qu'il ait, sous ce rapport, laissé des traces durables dans notre histoire ni qu'il ait, à certaines heures critiques, rendu d'immenses services à Louis XIV. A ce titre, il méritait qu'on le fît revivre devant vous.

Après avoir quitté sa capitale, la duchesse de Mantoue s'était retirée à Soleure. Elle obtint de l'empereur une pension de vingt mille écus et l'autorisation d'aller habiter la Lorraine. Louis XIV lui accorda, de son côté, une rente de quarante mille livres, et elle s'établit dans le couvent des filles de Sainte-Marie à Pont-à-Mousson. En 1709, ennuyée de sa retraite, elle vint, avec sa mère, se fixer à Vincennes. Elle ne rencontra point à la cour l'accueil qu'elle espérait. En 1710, on apprit que sa santé était cruellement atteinte.

Madame la duchesse de Mantoue est dangereusement malade, écrivait le 1er août 1710, Mme de Maintenon au duc de Noailles. Elle ne ferait point mal de mourir; elle est embarrassée et embarrassante : avec cela a-t-on des raisons de vivre?

La pauvre duchesse s'éteignait peu après, le 16 décembre 1710, dans sa vingt-cinquième année. Le mot cruel de Mme de Maintenon marque la mesure des regrets qu'elle laissa.

Avec le duc Charles IV finissait la branche de la maison des Gonzague ducs de Mantoue. Les traités d'Utrecht et de Rastadt attribuèrent ses dépouilles à l'empereur et au duc de Savoie et prononcèrent la suppression comme États souverains des duchés de Mantoue et de Montferrat.

HORRIC DE BEAUCAIRE.

LE PEINTRE

JACQUES-FRANÇOIS MARTIN

ET

LA MASCARADE TURQUE DE 1748

Le grand vizir Aurifi pacha aimait à raconter qu'ayant, au début de sa carrière, accompagné une ambassade extraordinaire envoyée par le Sultan au Saint-Père, il était venu de Civita-Vecchia à Rome en voiture et avait fait son entrée dans la Ville éternelle le jour du mardi gras. La population romaine, tout entière aux joies du carnaval, voyant passer ces carrosses remplis de personnages en robes fourrées, coiffés de fez et de turbans, suivis de nombreux domestiques nègres et blancs, s'était amusée au défilé d'aussi beaux masques et avait bombardé de confettis l'ambassadeur extraordinaire du Commandeur des croyants. Joignant dans son récit, comme beaucoup d'Orientaux, le geste à la parole, Aurifi pacha pouvait à peine décrire l'étonnement et l'indignation de son chef, imiter ses attitudes effrayées devant ces projectiles inconnus qui le couvraient d'une poudre blanche peut-être dangereuse, reproduire ses cris irrités contre l'atteinte portée par les lazzis de la foule à la majesté de son souverain. Quelle n'eût pas été la surprise de l'Excellence ottomane, si le maître des cérémonies de la cour pontificale qui l'accompagnait, lui avait dit que moins d'un siècle auparavant une véritable mascarade turque avait été organisée à Rome avec l'agrément de l'ambassadeur de France et avait défilé dans les rues de la capitale aux applaudissements de tout un peuple!

Dans l'attachante lecture qu'il a faite récemment devant l'Ins-

titut[1], M. Guiffrey a rappelé la part prise par l'Académie de France dans les réjouissances du carnaval romain pendant tout le dix-huitième siècle. La fête qu'elle donnait à cette époque était un des principaux événements de la saison; son succès rejaillissait sur l'ambassade du roi, et chaque année le secrétaire d'État des affaires étrangères faisait écrire au directeur de l'Académie pour le remercier et le prier de témoigner sa satisfaction aux élèves.

Plusieurs des fêtes données ainsi par les pensionnaires de l'Académie de France furent célèbres. On conserva longtemps à Rome le souvenir de la cavalcade de 1730, représentant les costumes de la *comédie italienne*[2], et celui de la *mascarade chinoise* de 1735[3]. Mais aucune de ces manifestations du goût et de l'esprit français n'égala celle qui fut organisée en 1748 sous la direction de M. de Troy. Le thème, d'ailleurs, en était heureusement choisi: représenter *la Caravane du Sultan à la Mecque*, c'était fournir prétexte au développement d'un brillant cortège avec une série de personnages somptueusement costumés. Les yeux des spectateurs ne pourraient manquer d'être charmés par le chatoiement des étoffes claires, l'éclat des broderies orientales, la singularité des costumes et des coiffures, turbans s'épanouissant en larges plis ou bonnets s'élevant à de prodigieuses hauteurs; ils s'arrêteraient sur le char magnifiquement orné où se tiendraient, revêtues de leurs plus riches atours, les esclaves du Grand Seigneur, les sultanes favorites entourées des gardiens du sérail, qui ne seraient pas un des moindres éléments du succès de cet étonnant cortège.

[1] *La Caravane du Sultan à la Mecque*, par M. Guiffrey, délégué de l'Académie des Beaux-Arts; lu dans la séance publique annuelle des cinq académies du vendredi 25 octobre 1901.

[2] La mascarade de 1730 est reproduite dans *le Magasin pittoresque* de 1882 (p. 111), d'après un croquis de Bouchardon.

[3] Le sculpteur Pierre a dessiné et gravé le cortège de 1735. Voir au Cab. des Estampes, coll. Hennin, vol. 94, n° 8223 : *Mascarade chinoise faite à Rome le carnaval de l'année 1735, par MM. les Pensionnaires du roi de France en son académie des Arts:* à S. Exc. Mgr le duc de Saint-Aignan, Pair de France, Chevalier des Ordres du roy et son ambassadeur extraordinaire à Rome. Pierre, sculpt.

Comment les pensionnaires de l'Académie de France furent-ils amenés à chercher en Turquie le sujet de leur mascarade? On a dit qu'en montrant aux Romains *la Caravane du Sultan*, ils avaient voulu leur rappeler le *Mahomet* de Voltaire, dont la dédicace au pape Benoît XIV avait, quelques années auparavant, fait grand bruit dans le monde. Mais n'est-ce pas chercher bien loin les raisons d'une distraction de carnaval? Ne doit-on pas plutôt supposer que les pensionnaires du roi se sont souvenus des deux tableaux que Parrocel avait exposés avec tant de succès au dernier salon du Louvre et qui représentaient à deux moments différents le cortège de l'ambassadeur ottoman venu à Paris en 1721? Cette ambassade de Méhémet effendi, puis en 1742 celle de Saïd effendi, avaient mis les Turcs à la mode. On ne voyait qu'eux dans les ateliers des artistes; Aved peignait leurs portraits; Cochin consacrait un de ses plus beaux dessins à rappeler une de leurs audiences; et Parrocel, avant de recevoir la commande des deux grandes toiles destinées aux Gobelins et exposées en 1746, avait dans plusieurs tableaux représenté les brillants cortèges des ambassadeurs ottomans.

Il était donc naturel que des artistes qui avaient vu ces œuvres dans les ateliers de leurs maîtres s'en souvinssent lorsqu'il s'agit d'organiser une cavalcade pittoresque et originale. Ils devaient d'autant plus y penser qu'un des familiers de l'ambassadeur venait d'être nommé au consulat général du Caire; c'est sans doute en lisant dans une des lettres de M. de Lironcourt[1] la description de la caravane envoyée chaque année par le Sultan à la Mecque que le cardinal de La Rochefoucauld aura trouvé le titre à donner au cortège turc imaginé par les pensionnaires du roi.

Quoi qu'il en soit, le cortège fut fort goûté, et l'ambassadeur dut annoncer ce succès au secrétaire d'État des affaires étran-

[1] Ghezzi a fait une bien amusante caricature de M. de Lironcourt, au moment de son départ pour l'Égypte. Voir H. Bouchot : *L'ambassade de France à Rome en 1747*. Portraits-charges par Pier-Leone Ghezzi. (*L'Art*, 28 mai 1901.)

gères : « Je crois, lui écrivait-il le 21 février 1748[1], devoir vous rendre compte que les pensionnaires de l'Académie de France, joints à d'autres Français de leurs amis, peintres et sculpteurs comme eux, se sont fait grand honneur ce carnaval par une mascarade singulière de leur invention, dans laquelle ils ont trouvé moyen de faire paraître leur talent. Ils y ont fait entrer plus de quarante habillements différents de toutes les nations de l'Orient et des principaux personnages de la cour du Grand Seigneur. Il y en avait une vingtaine à cheval, le reste sur un chariot dont il ont fait un char magnifique par sa forme et son élévation. Les habits, qui ne sont que de toile, sont si bien peints que même de près rien ne ressemble mieux à des étoffes et à des broderies magnifiques.

« Vous ne sauriez croire combien cette mascarade, qui est fort du goût de ce pays-ci, a été applaudie, quand elle s'est promenée dans le Cours, non seulement par le peuple, mais même par toute la noblesse, et combien elle fait honneur à ces jeunes gens et à M. de Troy, qui les a dirigés par ses conseils. »

Les journaux de Rome enregistrèrent le succès de la cavalcade; le *Diario ordinario* du 24 février[2] en vanta les splendeurs et, plus d'un mois après, de Troy signalait encore au surintendant des beaux-arts[3] « les éloges surprenants que les gazettes des différentes villes d'Italie » faisaient de la mascarade de ses pensionnaires.

Les artistes qui avaient pris part à cette mascarade[4] devaient tenir à en conserver quelque souvenir. Nous savons par une lettre de leur directeur qu'ils avaient eu l'intention de graver non seulement la marche du cortège, mais encore chaque figure en particulier sur des planches séparées : malheureusement la

[1] *Corresp. des directeurs de l'Académie de France à Rome*, X, p. 142.
[2] *Diario ordinario*, 1748, n° 4773.
[3] *Corresp.*, X. Lettre du 27 mars 1748.
[4] Les pensionnaires de l'Académie de France étaient alors au nombre de douze : Challes, Le Lorrain, Tiercelin et Vien, peintres; Challes le cadet, Gillet, Larchevêque, Saly, sculpteurs; Hazor, Jardin, Moreau et Petitot, architectes.

La Caravane du Sultan à la Mecque

qui n'a pas été dessiné par Vien, on voit le magnifique char, clou du cortège. Le carrosse de l'ambassadeur de France est arrêté, et de la portière le cardinal de La Rochefoucauld regarde le défilé. En choisissant la place Saint-Pierre pour déployer son cortège, le peintre a-t-il été bien exact? Peut-être que Benoît XIV, qui, on le sait, aimait à assister aux représentations extraordinaires données à l'ambassade de France et qui y prenait un tel plaisir qu'une fois il était parti en oubliant son chapeau, avait, devant le grand succès de la mascarade turque, désiré en voir le défilé du haut du Vatican. Mais si réellement la place Saint-Pierre a été le théâtre de cet incident, le peintre ne semble pas en avoir reproduit bien fidèlement l'aspect.

Quoi qu'il en soit, le tableau, fort bien conservé et d'une belle couleur, est signé du nom de Martin. Comme Barbault, Jacques-François Martin était l'un des artistes de passage à Rome auxquels les pensionnaires du roi avaient fait appel pour grossir leur cortège. Il était depuis plusieurs années déjà en Italie. Y avait-il été amené par suite de relations de famille avec les Fiorelli, ces parents du fameux Scaramouche, dont une petite-fille avait épousé, le 6 juillet 1722, J.-B. Martin, peintre du roi? Nous croyons, comme A. Jal[1], qui a cherché à démêler la généalogie si embrouillée des Martin, que cette famille de peintres appelés Martin n'avait de commun que le nom avec une autre famille d'artistes dont le représentant le plus célèbre est connu sous le nom de Martin des Batailles. Jacques-François Martin devait être le cousin de ce dernier. Nous voyons en effet figurer parmi les signataires de l'acte de décès du père de Martin des Batailles, mort le 8 octobre 1735, un Jacques-François Martin, sculpteur, demeurant paroisse Bonne-Nouvelle. Or, nous le savons, l'artiste qui était à Rome en 1748 était le fils d'un sculpteur, le sculpteur du contrôleur général des finances Machault d'Arnouville. La protection de ce dernier avait sans doute fait envoyer à Rome ce jeune artiste[2], dans l'espoir de lui voir obtenir

[1] Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire.*

[2] En envoyant à Rome le fils de son sculpteur, le contrôleur général Ma-

le brevet de pensionnaire à l'Académie, lorsqu'une vacance se présenterait[1]. Mais Martin n'avait pas su se ménager les bonnes grâces de M. de Troy; il avait mené à Rome joyeuse vie, contracté des dettes et, fait plus grave, il avait commis « quelques *frasques* » au Vatican, où il allait comme tous les jeunes artistes dessiner ou copier les tableaux des grands maîtres. Aussi, malgré les pressantes recommandations de son protecteur, n'avait-il pas été nommé élève. On trouvait d'ailleurs qu'il avait « peu de capacité ». Il n'en avait pas moins continué à résider à Rome et à y travailler. En 1750, il prit part au concours de l'Académie de Saint-Luc. Tous les deux ou trois ans, cette compagnie[2] proposait aux artistes un sujet à traiter; les meilleures œuvres, dessins, sculptures, gravures, étaient récompensées. L'exposition qui en était faite et la distribution des prix étaient l'occasion d'une grande cérémonie, célébrée au Capitole, en présence de nombreux cardinaux, des ambassadeurs étrangers et des plus grands personnages de passage dans la capitale[3]. En 1750, le prétendant Stuart assista à cette solennité. Le sujet mis au concours pour la première classe, c'est-à-dire pour les peintres et les dessinateurs, était *Joseph reconnu par ses frères*. Le premier prix fut donné *ex æquo* à Domenico Corvi de Viterbe et à Jean-François Vignal de Monaco en Provence; le deuxième prix à Joseph Satler d'Olmutz. Martin eut le troisième prix. Nous avons vu son dessin à l'Académie de Saint-Luc, où il est conservé avec toutes les œuvres récompensées par cette illustre

chault avait peut-être espéré faire de Jacques-François Martin un peintre de talent qui pût ensuite décorer le château qu'il projetait de construire près de Gonesse. Sur le château d'Arrouville et les dépenses folles qu'y fit Machault, voir le *Journal* du Mis d'Argenson, VI, 448; VII, 283, 301, et le *Journal* de Barbier, III, 264, 479.

[1] Sur Jacques-François Martin, voir la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France*, X, p. 133, 135, 209, 211.

[2] Jean Arnaud, *L'Académie de Saint-Luc à Rome*, in-8°, Rome, 1886.

[3] *Delle lodi delle belle arti orazione, e componimenti poetici detti in Campidoglio in occasione della Festa del Concorso celebrata dall' insigne Accademia del Disegno di S. Luca, essendo principe di essa il Signor Francesco Mancini, l'anno del Giubileo 1750 alla Santita di nostro Signore Beneditto XIV*. In Roma, appresso Giovani Maria Salvioni, Stampator Pontificio Vaticano.

compagnie. C'est bien un morceau de concours, de la plus classique banalité. Mais le prix ne se donnait pas sur le seul examen du dessin présenté; il fallait encore que l'artiste prouvât qu'il était bien l'auteur de ce morceau, et dans une épreuve appelée *estemporanea*, il devait faire en quelques heures et en loge un dessin sur un sujet donné à l'improviste. Les quatre artistes récompensés eurent ainsi à traiter un autre sujet biblique, *Job sur son fumier*. Le dessin de Martin, qui est également conservé à l'Académie de Saint-Luc, nous a paru bien meilleur que son morceau de concours[1], plus vigoureusement et plus largement traité.

Le succès qu'il venait de remporter fit croire à Martin qu'il pourrait enfin triompher de la mauvaise volonté de M. de Troy, et il adressa, le 26 juillet 1750, au surintendant général des Beaux-Arts, M. de Tournehem, la requête suivante :

Le nommé Jacques-François Martin, peintre, qui est à Rome et qui a été recommandé par M. le contrôleur général des finances, vient d'y gagner un prix de peinture dans la première classe, supplie M. de Tournehem de lui accorder une place qui est vacante à l'Académie de peinture à Rome, qui lui a été promise lorsqu'il en serait capable.

En marge de la requête, on trouve une note du surintendant : « Renvoyer à M. de Troy, qui n'était pas autrefois content de ce recommandé, pour m'en dire son sentiment à présent. » Les sentiments du directeur de l'Académie n'avaient point changé ; pour lui, Martin était toujours un mauvais sujet, « qui devait de tous côtés, » et « il ne convenait pas qu'il entrât à l'Académie avec cette tache ». Cette réponse, où perçait trop visiblement le parti pris du directeur, déplut à M. de Tournehem qui lui écrivit assez sèchement : « Vous devriez savoir que mon intention n'est pas de

[1] Les deux dessins de Martin sont conservés dans le tome III des *Disegni originali premiati dall' Accademia nel secolo XVIII*. Cette collection, que nous avons pu voir grâce à l'obligeance de M. Fallani, custode de la galerie de Saint-Luc, auprès de qui nous avait introduit M. Jean Arnaud, le savant secrétaire archiviste de l'ambassade de la République auprès du Saint-Siège, est des plus précieuses pour l'histoire de l'art au dix-huitième siècle. L'inventaire en est dressé en ce moment par M. Tomasetti, secrétaire perpétuel de l'Académie de Saint-Luc.

remplir l'Académie de mauvais sujets. Tel l'a été étant bien jeune qui, avec l'âge et un peu de réflexion sur son état, peut changer de vie et de manière de penser. » Il demandait à M. de Troy de lui dire ce qu'il pensait de Martin, « sans avoir peut-être d'envie de le lui donner comme élève, » et il en était arrivé à croire, ajoutait-il, « que ce n'est que l'animosité qui vous fait ainsi me parler sur son compte ou bien que vous voudriez que le choix des sujets vous fût remis à vous seul. »

Nous ne savons ce que répliqua de Troy; mais, ni sous sa direction ni sous celle de Natoire, son successeur, Martin ne fut admis à l'Académie de France. Les listes de l'Académie de Saint-Luc[1] n'indiquent pas qu'il ait été appelé à faire partie de cette compagnie. A partir de 1750, sa trace est perdue en Italie comme en France. Le seul tableau que nous connaissions de lui est celui qui représente la mascarade turque de 1748, *la Caravane du Sultan à la Mecque*. C'est donc à l'Académie de France, où il ne put être reçu, que Jacques-François Martin doit de ne pas voir son nom tomber entièrement dans l'oubli.

A. Boppe.

[1] Missirini, *Memorie per servire alla storia della romana Accademia di San Luca*. Roma, 1823, in-4°.

DE LA

FIDÉLITÉ DES GASCONS AUX ANGLAIS

PENDANT LE MOYEN AGE

(1152-1453)

(*Suite*[1])

La guerre recommença en 1354. Édouard ayant appris, disent quelques historiens, que Jean avait nommé le dauphin, son fils, duc de Guienne, investit à son tour son fils aîné du même titre le prince de Galles. Ce jeune prince partit pour son gouvernement pendant que son père, descendu à Calais, ravageait le Boulonnais et l'Artois.

Le nouveau duc, surnommé le prince Noir, en raison de la couleur habituelle de son armure, n'ayant rien à faire en sa province, qui depuis la bataille de Crécy était rentrée sous la domination anglaise, se répandit sur les provinces méridionales de la France. Le Languedoc surtout connut sa vaillance. Carcassonne, Narbonne et tout le pays jusqu'à la Méditerranée furent soumis, et le vainqueur ramena à Bordeaux un énorme butin.

Sans prendre de repos, il se remit en marche avec une armée de douze mille hommes, dont trois mille seulement étaient de sang anglais, et les autres Gascons. Cette fois, son objectif fut différent. Délaissant le Languedoc, où la terreur de son nom et de ses armes empêchait la population de se révolter, il traversa le Périgord et le Limousin, entra dans le Berri et atteignit presque jusqu'à Bourges. Au moment où il allait en faire le siège, il apprit que le roi Jean, à la tête d'une armée de soixante mille hommes, s'apprêtait à le couper de la Guienne, c'est-à-dire de sa base d'opérations. Le prince Noir dut rétrograder au plus vite. Jean, qui

[1] Voir la *Revue* d'avril 1902.

avait prévu son dessein, hâta tellement sa marche qu'il le rencontra à Maupertuis, aux environs de Poitiers.

La disproportion des forces était effrayante. Le prince Noir n'avait que deux mille hommes d'armes, quatre mille archers, et deux mille fantassins armés à la légère, qu'on nommait brigands.

Par contre, le roi Jean avait sous ses ordres vingt-six grands feudataires, portant le titre de ducs ou de comtes, cent quarante seigneurs ayant le droit de déployer bannière, et environ cinquante mille combattants, dont le plus grand nombre étaient des cavaliers revêtus d'armures de fer. Sismondi, qui nous donne ces détails d'après Froissart, ajoute qu'il commandait une des plus brillantes armées que la France eût jamais mises sur pied.

Le prince Noir sentit qu'il ne pouvait refuser la bataille. Mais il eut l'adresse de se placer dans une enceinte protégée par des vignes et fermée de haies épaisses et de buissons épineux; de telle sorte que les chevaux ne pouvaient passer. D'ailleurs, il fit mettre pied à terre à ses hommes d'armes.

Avant que le signal du combat fût donné, les deux légats du pape qui se trouvaient à l'armée de Jean tentèrent d'empêcher l'effusion du sang et négocièrent un arrangement. Le prince Noir, qui sentait toute l'horreur de sa position, consentait à restituer tous les châteaux et toutes les villes dont il s'était emparé au cours de cette expédition, à remettre tous ses prisonniers en liberté, et à jurer de ne plus servir contre la France de sept ans entiers. Mais Jean voulait ajouter une autre condition, c'est que le prince Noir se rendrait prisonnier lui-même avec cent chevaliers. Celui-ci rejeta cette condition comme déshonorante, et les deux armées résolurent d'en venir aux mains.

Les maréchaux de France Arnoul d'Audencham et Jean de Clermont se chargèrent, avec trois cents cavaliers d'élite, de chasser les archers anglais, mais ils ne purent passer par l'étroit sentier qui conduisait au plateau de Maupertuis: leurs chevaux, lardés de longues flèches qu'on tirait sur eux à travers les buissons, se cabraient, et emportés par la douleur ils désarçonnaient

leurs cavaliers. Les archers anglais profitèrent de ce désarroi pour se couler à travers les vignes et les haies et vinrent tuer les cavaliers qui ne pouvaient se défendre.

Le corps de bataille du dauphin Philippe, en apprenant la déconfiture des chevaliers et en voyant les fuyards s'approcher, fut soudainement pris d'une terreur panique; les rangs oscillèrent, se fendirent et la déroute commença. Juste à ce moment une troupe anglaise, placée sur un coteau et dont l'existence était inconnue des Français, vint prendre en flanc cette armée atteinte du délire de la peur. Le prince Noir, de son côté, remettant ses hommes en selle, déboucha de Maupertuis et tomba sur les têtes de colonne. Ce fut un carnage sans nom. En vain, un corps d'Allemands voulut-il résister; en un clin d'œil il fut entouré et fait prisonnier. Gaultier de Brienne, connétable de France, à la tête d'une troupe de fantassins, présenta le combat mais il fut rompu; il resta sur le champ de bataille et sa troupe prit la fuite. Les Enfants de France, fils du roi, perdirent courage et s'échappèrent du côté de Chauvigny.

Il faut reconnaître que le roi Jean ne manqua pas de bravoure. A la tête de son corps d'armée, il se battit avec héroïsme. Mais il eut le tort de mettre pied à terre en rase campagne et d'y faire mettre son monde, alors qu'il avait défendu cette manœuvre dans les défilés de Maupertuis. Tous ces chevaliers bardés de fer, alourdis par leur armure, ne pouvaient lutter avantageusement contre les chevaliers anglais, dont les chevaux chargeaient sur le front et sur les flancs des Français. Peu à peu, tous les seigneurs qui entouraient le monarque furent tués ou faits prisonniers. Lui-même fut obligé de se rendre à un Français de Saint-Omer à la solde des Anglais, le chevalier Denis de Morbecque.

La bataille avait commencé au lever du soleil; elle était terminée à midi (19 septembre 1356). Elle ne fut point aussi meurtrière que celle de Crécy, où plus de trente mille Français étaient restés sur place. Cette fois-ci, onze mille hommes seulement furent tués; les Anglais perdirent neuf cents hommes d'armes

et quinze cents archers. Mais ils firent tant de prisonniers qu'ils se trouvèrent en avoir deux fois plus qu'ils n'étaient de soldats.

Le prince Noir traita son royal prisonnier avec des égards infinis, jusqu'à le servir à table comme eût fait un officier de bouche. Puis il le mena à Bordeaux pour y attendre les instructions de son père. Il ne trouva aucune résistance sur sa route en traversant le Poitou et la Saintonge. Il passa la Gironde à Blaye, et arriva à Bordeaux, où il logea le roi en l'abbaye de Saint-André.

L'année suivante, il reçut la visite de deux légats du pape qui obtinrent de lui, avec l'autorisation du roi son père, la promulgation d'une trêve de deux ans.

Nous avons recherché dans plusieurs historiens comment cette trêve, à notre avis peu habile, avait été appréciée par les contemporains. Mais l'histoire de ces temps-là n'est écrite que comme un enregistrement des faits et ne donne jamais prétexte à une appréciation de leurs conséquences. Il nous paraît évident que si le prince Noir et son père avaient poussé de l'avant au lieu d'accorder une trêve, ils eussent eu toutes les chances possibles de s'emparer du royaume. Plus de roi, plus de noblesse, plus d'armée; la Normandie, la Picardie, l'Artois, les Flandres, le Berri, le Poitou, le Limousin, la Saintonge, la Guienne, le Languedoc, etc., etc., aux mains de l'Anglais, les finances ruinées, un prince peu courageux, le dauphin Philippe, à la tête de la régence du pays, le paysan spolié, les villes en feu, la famine partout.... Quels immenses éléments de succès pour Édouard! Quels atouts en sa main pour s'asseoir sur le trône de France! Décidément la Providence veillait sur nous et aveuglait nos ennemis.

Le prince Noir, investi, comme nous l'avons raconté, du gouvernement de la Guienne, s'ingéniait à se faire bien venir des populations de cette contrée et à leur donner des preuves de son affection. Partout il renouvelait les privilèges; partout il cherchait, par une sage administration, à réparer les maux que causait la guerre. Ainsi nous voyons que Libourne est autorisée à établir

en ville un grenier de sel; qu'ordre est donné à tous les navires chargés de cette marchandise de la débarquer à Libourne et non ailleurs, depuis le Bec d'Ambès jusqu'à Bergerac, exception faite pour Bourg. En outre, il est accordé à la municipalité le droit de percevoir un droit de mesurage et de pesage sur le sel, le vin, le blé et autres marchandises vendues en détail dans la ville et sa banlieue.

Quant au renouvellement des franchises, on va voir comment y procédait ce prince, et on ne pourra qu'applaudir au tact, à la modération et à l'habileté à l'aide desquels il flattait le goût des populations pour la liberté.

Les rois de France n'avaient pas pour habitude d'entrer en conférence avec leurs peuples, pas plus que d'écouter leurs doléances et de leur promettre des franchises. Les règles de la féodalité répugnaient à ce que le monarque se commît, et en quelque sorte « s'encanaillât », avec les manants et les bourgeois; c'était avec ses hauts barons et les dignitaires de sa cour qu'il traitait les affaires.

Telle n'était pas l'habitude des rois anglais. Ceux-ci, soit par eux-mêmes, soit par leur représentant, entraient en communication directe avec les populations et ne rougissaient pas de solliciter leur concours aux affaires. Non seulement le roi promettait des garanties, mais encore il tolérait que le peuple lui en dictât la formule et lui en déférât le serment.

Il était le premier à le prêter, après quoi le peuple, par la bouche de ses officiers municipaux, consentait à lui jurer la contre-partie, c'est-à-dire la fidélité, la loyauté et le secours militaire.

A ce sujet, on nous permettra d'analyser le procès-verbal des prestations réciproques de serment faites par le prince de Galles, en qualité de nouveau seigneur de la Guienne, aux représentants du consulat et de la ville d'Agen, et ensuite par ceux-ci au prince.

La scène se passa le 15 juillet 1363, dans la cathédrale de Saint-André de Bordeaux, en présence de nombreux chevaliers,

nobles, clercs, maires, consuls, jurats, procureurs, bourgeois de l'Agennais, de Condom, de Bazas, de Bayonne, de Dax et autres villes de la principauté.

Les délégués d'Agen sont Bertrand de Talive, maître Raymond de Cansac, Bernard Calhet, Johan Malbert et Johan de Bessac, consuls des habitants et université d'Agen ; maître Arnaud de Tavernas, bachelier ès lois; Moss. Arnaud de La Cassanhe, chevalier; Johan de La Devèze et Pierre Gautier de Talive, bourgeois et habitants d'Agen.

Ces délégués commencent par rappeler au prince que tout nouveau seigneur, en sa première venue au pays d'Aquitaine, doit et est tenu de premièrement leur faire serment, et secondement de recevoir celui de la cité. C'est pourquoi ils se présentent pour demander à Édouard de s'exécuter gentiment.

Puis ils expliquent que ce serment doit porter sur le maintien de leurs privilèges, de leurs franchises, de leurs libertés, de leurs coutumes, et être fait sur la croix et sur le livre des Saintes Écritures.

Ils énumèrent encore les devoirs du prince : il sera bon seigneur et loyal; il sera de bon conseil à tous et à chacun; il gardera, sans y rien modifier, leurs fors, leurs coutumes, leurs franchises, leurs statuts, leurs raisons et leurs droitures; il les gardera contre tout préjudice et toute violence, qu'ils viennent de lui-même ou d'autrui.

Le prince prononce le serment, et alors les délégués jurent au nom du pays d'Agen qu'ils seront tous fidèles et loyaux sujets, qu'ils garderont la vie de leur suzerain, ses membres, sa seigneurerie et ses droitures.

Puis, par surcroît de précaution, et pour donner raison au proverbe qui dit que les paroles et les serments volent, mais que les écrits subsistent, on fait dresser, en la forme publique, procès-verbal de tout ce que nous venons de raconter, par un notaire, Pierre de Maderan, qui en délivre copie aux intéressés.

Ces serments étaient tenus, et leur effet se faisait sentir.

Nous voyons en effet que cinq ans plus tard (1368) le prince

de Galles envoie un mandement à son sénéchal d'Agenais. Il lui ordonne de faire respecter le privilège des habitants d'Agen, en vertu duquel aucun officier du suzerain ne peut exiger d'eux, contre leur volonté, ni logement, ni meubles, ni bêtes de somme, ni chevaux.

La protection était efficace chez le prince; la reconnaissance du peuple se traduisait en cadeaux et dons volontaires. Le 6 novembre 1366, le connétable de Bordeaux, Alexandre de Dalby, reçoit une somme de quatre cents livres de sterlings guiennois accordée en don par la ville d'Agen au prince de Galles et d'Aquitaine. Il en donne quittance.

Nous multiplierions facilement les citations de ce genre, si nous ne craignions de fatiguer l'attention du lecteur. Qu'il nous suffise d'indiquer la prestation de serment de la ville de Libourne. Elle porte la date du 1er septembre 1355, et est conçue en termes presque identiques à celle d'Agen.

Nous citerons encore celle de Sauveterre (qui est du 15 juillet 1363). Ce n'est pas pour multiplier les exemples, mais pour donner un spécimen des dictons patois qui couraient à cette époque. Pour comprendre celui-ci, il est bon de savoir que Sauveterre se trouvait dans l'entre-deux-mers, au sommet d'un coteau presque inaccessible; qu'elle était entourée de forêts épaisses et que les chemins étaient si mauvais et si impraticables qu'il fallait être excellent marcheur pour s'y engager et s'y reconnaître :

Saoubeterre,	Sauveterre,
Bille de guerre,	Ville de guerre,
Lou qui es pas passat	Celui qui jamais y passa
N'es pas boun sourdat.	N'est pas bon soldat.

Les seigneurs n'étaient pas moins favorisés que les villes, et c'était justice, car ils avaient donné de rudes coups de lance pour la cause de leur seigneur le roi d'Angleterre. A la bataille de Poitiers, ils formaient avec leurs feudataires, hommes d'armes et serfs, les deux tiers de l'armée anglaise. Les Gascons peuvent

donc dire, sans forfanterie et avec un légitime orgueil, qu'ils ont remporté la victoire de Poitiers. Pour récompenser ces services et d'autres antérieurs, les rois anglais du quatorzième siècle octroyèrent une grande quantité de chartes aux chevaliers gascons. On les autorisa à construire des châteaux et des maisons fortes. Parmi les privilégiés, nous citerons ceux de Fronsac, de Lamothe, de Castillon, de Montravel, de Sainte-Foy, etc...

X

Pendant que la Guienne, à la faveur de la trêve consentie, jouissait de la tranquillité et se refaisait des misères de la guerre, le royaume de France s'efforçait de se sauver de la ruine où le précipitaient ses rois en muselant leur autorité. Le dauphin Philippe n'avait plus d'armée, pas plus que de finances; en outre, ses pouvoirs de régent étaient contestés. Pour parer à tous ces ennuis, il convoqua les États généraux.

Sans entrer dans les détails de la tenue de ces assises, il nous suffira, pour établir les souffrances de la nation, d'énumérer les multiples concessions qui furent arrachées au dauphin.

En voici la nomenclature, telle que la donnent les ordonnances de France rapportées par Sismondi :

Le régent prit l'engagement solennel, en son nom et au nom de tous les princes et princesses du sang royal, comme au nom de tous les grands officiers de la couronne, de ne plus rien détourner de l'argent destiné à la défense du royaume. Il interdit d'avance à ses officiers de lui obéir, s'il donnait des ordres contraires à cet engagement, et il renonça, pendant la durée de l'aide que les États lui accordaient, à toute autre imposition ou extorsion pour son service ou celui des princes. Il convoqua les États pour le 17 avril suivant, et il les invita à se rassembler de nouveau deux autres fois, à leur volonté, avant le 1er mars 1358. Il s'engagea à ne plus accorder de lettres d'abolition pour les

crimes atroces, comme il l'avait fait précédemment ; à tenir la main à ce que désormais la justice ne fût point différée par faveur ou haine des parties, en sorte qu'on ne vît plus, comme on l'avait vu récemment, les juges se refuser vingt ans à rendre un arrêt. Il promit de ne plus vendre ni donner à terme les offices de judicature, de ne plus autoriser les juges à recevoir en argent des compositions pour les crimes des grands. Il exclut de ses conseils, comme indignes et insuffisants, les vingt-deux personnes que les États lui avaient dénoncées comme ayant participé aux abus précédents. Il s'engagea à réformer les prévarications de la chambre des comptes, de celle des enquêtes et de celle des requêtes ; il promit de rétablir la bonne monnaie d'or et d'argent, et de ne plus y apporter aucun changement sans l'assentiment des trois États. Il interdit de nouveau toute prise ou levée d'approvisionnements pour le service des hôtels royaux ; et pour empêcher ceux qui avaient l'habitude de ces prises de retomber dans leurs coupables agissements, il autorisa chacun à résister et à défendre ses effets à force ouverte ; il soumit les percepteurs des précédentes impositions, accusés d'en avoir détourné la moitié à leur profit, à l'obligation de rendre leurs comptes. Il interdit aux juges les empiétements sur la juridiction des tribunaux indépendants ; il abolit les garennes qui avaient été récemment encloses dans les terres labourables des paysans ; il réduisit les exactions des sergents et des officiers de justice ; il défendit à tous ceux qui avaient des charges de justice ou des charges de cour d'exercer des monopoles ou même de faire le commerce pour leur compte ; il interdit de nouveau les guerres privées pendant toute la durée de la guerre publique ; il autorisa tous ses sujets à résister de vive force aux soldats, même royaux, qui voudraient les piller ; il s'engagea à ne plus aliéner le domaine de la couronne, etc., etc.

Par cette multiplicité d'autorisations ou d'interdictions, il est facile de deviner quelle innombrable quantité d'abus s'était établie dans l'organisation de la France et à quels maux invétérés on dut remédier. Il faut réellement plaindre le misérable sort

d'une nation où l'administration, la justice, les finances ne présentaient que des rouages faussés. Il faut également féliciter les peuples qui, comme ceux de la Guienne, étaient exempts de pareilles tribulations et qui pouvaient, à l'ombre d'un gouvernement victorieux et libéral, jouir d'un avantageux statut personnel. Quel est le Gascon, nous nous le demandons, qui eût été assez dément pour troquer sa position d'homme libre contre l'épouvantable servage d'un Champenois ou d'un Poitevin?... Et ce Champenois, ce Poitevin, paysan attaché à la glèbe, estimait-il qu'il possédait une patrie? savait-il même s'il existait une entité géographique et politique qui se nommait la France? Non, aucune de ces idées ne lui était inculquée. Il ne connaissait que son seigneur local ou provincial qui lui imposait des droits de servage; il ne recevait qu'une visite, — celle-là trop fréquente, — d'un percepteur des tailles qui venait, au nom d'un personnage inconnu nommé le roi, lui extorquer jusqu'à son matelas, jusqu'à sa dernière chemise.

Et alors, si le Français lui-même n'était pas Français, comment le Gascon eût-il appris à l'être?...

A cette époque, une seule classe de la nation s'estimait française et avait le sentiment du patriotisme : c'était la noblesse. Groupée autour du roi, participant à sa gloire comme à ses infortunes, initiée aux vicissitudes politiques du pays, obligée de prévoir les événements et d'en diriger les conséquences dans le sens de l'intérêt général, elle se disait française. Les malheurs du temps, la haine de l'Anglais victorieux ne contribuèrent pas peu à développer en elle le noble sentiment de l'amour du pays.

La bourgeoisie se reconnaissait à un sentiment plus restreint. C'était l'amour de la cité, l'attachement au foyer et aux maigres libertés qui étaient parfois arrachées aux rois ou aux seigneurs suzerains. Mais ce patriotisme ne dépassait guère les fortifications de la ville; ce n'était pas encore l'amour de la France. La difficulté pour le bourgeois de trafiquer au dehors, de créer des industries, de faire des entreprises au loin, empêchait la diffusion des idées générales et cosmopolites. Tout au plus, le bour-

geois se croyait-il partie intégrante de la province dans laquelle il était né. S'il ne se disait pas Français, peut-être se glorifiait-il d'être Normand, Flamand, Picard ou Bourguignon. Encore est-ce douteux. A bien considérer les choses, le bourgeois n'était en somme qu'une sorte de mollusque naissant, vivant et mourant sur le rocher où le hasard l'avait fixé. Cet homme n'aimait que son rocher.

XI

Nous avons laissé le roi Jean prisonnier à Bordeaux. Édouard eût bien voulu le faire passer immédiatement en Angleterre, afin d'être plus en garde contre une évasion; mais les seigneurs gascons qui avaient combattu à Poitiers regardaient le roi comme le plus beau trophée de leur victoire, et ils avaient de bonne heure donné à entendre qu'ils ne verraient pas avec plaisir qu'on le conduisît en Angleterre. Ainsi s'exprime Sismondi, prouvant ainsi qu'aucun sentiment français ne battait sous l'armure de ces barons de Guienne. Cependant, en 1357, le roi d'Angleterre se décida à passer outre et à faire venir Jean dans son île. Par son ordre, une nombreuse flotte fut équipée. On y fit monter Jean avec cinq cents hommes d'armes et deux mille archers; le prince Noir en prit le commandement et il laissa le gouvernement de la Guienne à quatre seigneurs du pays, les sires d'Albret, de Lesparre, de Pommiers et de Rauzan. L'escadre débarqua en Angleterre au commencement de mai. Jean et sa suite de seigneurs français furent reçus et traités avec une déférence du meilleur goût.

Pendant que la cour d'Angleterre donnait des fêtes splendides au royal prisonnier, la trêve était mal observée en Bretagne où l'on se faisait une guerre d'embuscades, dans laquelle Duguesclin préludait à sa célébrité future. Quant à la France, elle vivait dans l'anarchie la plus complète. Le menu peuple se voyait de plus en plus opprimé par les exactions des grands. Les vœux des États généraux et les ordonnances du régent étaient tombés à l'état de

lettre morte; jamais mieux qu'à cette époque le peuple ne fut « la gent taillable et corvéable à merci ». La raillerie vint encore se joindre aux extorsions pour aigrir l'esprit du populaire et le pousser à la révolte. On ne l'appelait que *Jacques Bonhomme;* on le chansonnait et on le pillait en même temps.

Les paysans du Beauvoisis, exaspérés de cet état de choses, se résolurent à exterminer tous les gentilshommes et se réunirent en armes. Ce fut immédiatement comme une traînée de poudre, et de toute part on vit les manants se ruer sur les châteaux et tenir la campagne. On frémit au récit des tortures qu'ils firent essuyer aux nobles qui tombèrent entre leurs mains. Les Jacques (ainsi les nommait-on) ne tardèrent pas cependant à être défaits par la noblesse qui se ressaisit et qui leur fit chèrement expier leur révolte. Chose curieuse : ce furent deux Gascons, le captal de Buch et le comte de Foix, tous deux amis et tenants du roi d'Angleterre, qui sauvèrent la cour du régent. A la tête de soixante lances qu'ils avaient avec eux et de quelques gentilshommes français, tous bardés de fer, ils s'élancèrent sur neuf mille Jacques réunis sur la place du marché à Meaux, et en firent une horrible boucherie. Sept mille furent massacrés ou précipités dans la Marne. La ville de Meaux fut brûlée avec tous ses habitants, bourgeois ou manants. L'armée du régent et celle du roi de Navarre se répandirent dans tout le pays, tuant ou brûlant tout ce qu'elles rencontraient. La campagne ne fut pas longue ; elle ne dura en effet que deux mois ; mais l'Ile-de-France n'avait plus un habitant (1358).

Le roi Jean resta prisonnier pendant trois ans. Enfin, le 8 mai 1360, on conclut un traité à Brétigny : la Guienne, la Gascogne, le Poitou, la Saintonge, le Limousin, le Périgord, le Quercy, le Bigorre, l'Angoumois, le Rouergue, l'Agenais étaient concédés en toute propriété au roi d'Angleterre, qui, en retour, renonçait au titre de roi de France.

En récompense de ses brillantes campagnes, le prince de Galles fut créé duc d'Aquitaine, sous la seule réserve de l'hommage-lige au profit de la couronne d'Angleterre. Il partit au commencement

de février 1363 pour sa principauté, vint débarquer à la Rochelle et reçut, soit à Poitiers, soit à Bordeaux, l'hommage de ses nouveaux sujets.

Ce prince valeureux et chevaleresque était en même temps merveilleusement habile à se concilier l'affection générale ; la justice dirigeait ses actions à l'égard des peuples, une fine diplomatie lui permettait de rétablir la concorde entre ses barons divisés entre eux. C'est ainsi qu'il rétablit la paix entre le comte de Foix et celui d'Armagnac, qui se faisaient une guerre cruelle et qui s'étaient même livrés une grande bataille à Launac, près de Toulouse.

En ce qui concernait le peuple, il ne manqua jamais, nous l'avons déjà vu, de maintenir les franchises et libertés que ses prédécesseurs avaient maintes fois octroyées et de faciliter l'existence aux pauvres gens. Au risque de nous répéter, nous allons appuyer d'un nouvel exemple notre affirmation. Les documents sont parfois ennuyeux ; ils sont cependant nécessaires à l'annaliste qui veut établir la bonne foi de la thèse qu'il soutient.

Ce document provient des archives de Bourg ; il prouve à quel point le roi d'Angleterre et le prince Noir ménagèrent les populations et cherchèrent à capter leur confiance et leur dévouement. C'est l'inventaire sommaire des privilèges accordés à cette ville par les rois d'Angleterre. Résumons ces franchises, ces privilèges, ces libertés.

Édouard autorise les habitants de la terre de Bourg à faire aux murs et aux fortifications de leur cité les réparations, manœuvres et guets qu'ils faisaient pour le service du château fort qui, avant sa démolition, existait au bas de la ville. Il déclare et entend que les deniers payés par son sénéchal pour ce service devront être employés, selon l'avis des maire et jurats, pour la réparation de ladite ville.

Dans un autre édit, Édouard permet aux maire et jurats de lever un cartonnage (c'est-à-dire un prélèvement de six pots par barrique de vin), sans en rendre compte à son trésorier, pour la réparation des tours et des murailles de la cité.

Ailleurs le même roi commande au sénéchal de Gascogne, comptable de Bordeaux, de livrer au seigneur d'Albret, capitaine de la ville de Bourg, 200 livres sterling pour la solde des gens de guerre qui défendent la ville.

Plus loin, il tient quitte les mêmes magistrats d'une somme de 230 florins d'or, et encore de 70 florins d'or qu'ils avaient empruntés au sénéchal de Gascogne, comptable du roi.

Un autre édit, plus général, les tient quittes des sommes de deniers qu'ils auront prouvé avoir dépensés pour la défense de la ville contre les Français.

Confirmation pour les maire et jurats de tous les privilèges de la ville.

Lettres patentes du roi Édouard mandant au sénéchal de Guienne de faire bonne et brève justice aux habitants de Bourg.

Don de 200 livres sterling pour le paiement des gens de guerre.

Sauvegarde octroyée par le roi d'Angleterre aux habitants de Bourg.

Défense faite aux seigneurs riverains de la Garonne, de la Gironde, de l'Isle et de la Dordogne, de s'emparer des objets naufragés et délaissés par le flot.

Ordre au sénéchal de Guienne de s'informer sur la ruine et désolation des maisons des habitants de Bourg par le fait de la guerre contre les Français, et d'y porter remède.

Déclaration du roi d'Angleterre contenant qu'il n'entend pas avoir octroyé des privilèges aux habitants de Bordeaux au préjudice de ceux qu'il avait précédemment octroyés aux habitants de Bourg et de Libourne touchant leurs libertés et franchises.

Défense de vendre dans Bourg et sa banlieue d'autres vins, sinon ceux des vignes des habitants de ce territoire.

Don d'une somme de 310 livres pour le ravitaillement et la munition de Bourg.

Privilège de prendre sur les marchandises qui passent par terre ou par rivière devant Bourg une contribution de quatre deniers tournois pour livre durant dix ans.

Privilège aux manants et habitants de la juridiction de Bourg

de vendre et charger sur navires leurs vins et leurs marchandises, nonobstant les empêchements et défenses qui ont été édictées par le comptable du roi à Bordeaux. Etc., etc...

Voilà ce que faisaient les rois anglais pour les villes libres de leur duché de Guienne. En revanche, ils étaient admirablement secondés par les populations. Cette petite ville de Bourg se conduisit toujours avec une vaillance extraordinaire. Les Anglais l'avaient fortifiée avec soin, car elle était située à la frontière des domaines du roi de France et des possessions anglaises ; elle avait en outre un arsenal et un chantier pour la réparation des engins de guerre. Grâce à ces moyens de défense, elle put soutenir dix-sept sièges contre les Français. C'est surtout celui de 1406 qui fut le plus méritoire. Grâce à sa milice bourgeoise et à un secours qui lui vint de Bordeaux, Bourg repoussa une armée française qui comptait 5,000 hommes et une escadrille de vingt-neuf nefs royales.

Elle fut cependant prise le 29 mai 1451 par Dunois, et sa chute entraîna la reddition de Bordeaux. A partir de ce moment, Bourg redevint pour toujours ville française.

XII

Cependant le roi Jean était rentré dans son royaume. La France agonisait de plus en plus. Si la jacquerie s'éteignait par l'extermination des paysans, par contre, un nouveau fléau surgissait en la formation des grandes compagnies. Il s'agit des bandes de soldats mercenaires qui, licenciés après la paix de Brétigny, occupèrent leur activité à faire du brigandage. Le pays entier en fut infesté, et des armées furent employées à les combattre, la plupart du temps sans succès. Un autre fléau fut la famine, laquelle engendra la peste. La fatalité s'appesantissait de plus en plus sur notre malheureux pays et la Providence semblait le maudire.

Par contre, la Guienne prospérait sous la main ferme du prince Noir, et se refaisait des misères de la guerre. Le prince s'occupait à visiter les villes de son gouvernement et à y rendre la justice.

Bordeaux, capitale de sa principauté, eut naturellement une part importante de ses bienfaits, Libourne s'en ressentit également. Entre autres choses il renonça au droit de dix sous par barrique de vin à consommer sur place ; il renonça également aux autres coutumes du même genre pour le vin à exporter par la Gironde, sauf à un droit de dix sous par barrique. Voilà de la bonne politique. Notre région n'était nullement manufacturière, par contre elle était, alors comme aujourd'hui, essentiellement productrice de vins. En facilitant l'exode de cette boisson, le gouvernement enrichissait la contrée et l'attachait de plus en plus à ses intérêts.

C'est même, on peut le dire, au commerce des vins que l'Angleterre dut l'attachement des populations gasconnes. On vient de voir et on verra par la suite quelle était l'existence troublée de la France ; quelle était l'impossibilité de faire transiter des marchandises à travers un pays ruiné, privé de routes, parcouru par des armées régulières ou par des malandrins, tous pillards. Que faire de cette précieuse denrée dont la réputation était déjà universelle? Comment l'exporter? Heureusement que, grâce à l'Angleterre, la route marine était libre ; les vins pouvaient prendre le chemin de Londres, des Flandres, des pays du Nord : et le commerce bordelais y trouvait une ample rémunération et un réconfort pour sa fidélité, car l'intérêt, on le sait, est le mobile de l'attachement des peuples. On buvait sur tout le continent du vin de Bordeaux, hormis à Paris. La preuve en est dans la célébrité qu'eut à cette époque le vin d'Argenteuil qui depuis... mais alors la cour des Valois s'en régalait, probablement parce que les guerres ne lui permettaient de boire que le vin récolté à une portée d'arbalète de Paris.

Le roi Jean était mort en 1364 ; son fils, Charles V, lui avait succédé et cherchait à débrouiller l'écheveau si emmêlé des affaires que lui avait laissées son prédécesseur. Les grandes compagnies étaient toujours la plaie du pays, et les Français devenaient l'objet de la commisération de tous les autres royaumes. On ne les appelait plus que du nom d'esclaves, témoin ce propos

des bourgeois de Valenciennes qui refusaient d'appliquer à leur ville des impositions et des gabelles semblables à celles que pratiquait le roi de France : « Si nous laissons faire ici *ce qui se fait à Paris et dans le reste de la France*, nous serons réduits à la condition des esclaves, notre industrie sera perdue, et tous ceux qui se rassemblent ici pour la manufacture de laine, quitteront notre patrie et passeront en pays étranger. » La Provence et le Languedoc ainsi que l'Auvergne étaient spécialement occupés par ces brigands, et l'on ne savait comment s'en débarrasser. Il ne restait qu'un expédient, c'était de les amener hors du royaume dans quelque entreprise glorieuse, utile et surtout riche en butin.

Charles V trouva ce moyen. Le comte Henri de Transtamare, fils d'Alfonse XI et d'Éléonore de Gusman, offrit de conduire ces routiers en Castille pour y détrôner son frère Pierre le Cruel. Ce prince s'était rendu odieux à ses sujets par ses crimes, sa déloyauté et son avarice. Le célèbre Duguesclin devait commander l'expédition.

A l'annonce de ce danger, Pierre le Cruel s'empressa de venir à Bordeaux et de réclamer l'assistance du prince Noir. Il apparaît que ce prince eut d'abord quelques scrupules de secourir un monarque aussi indigne de pitié ; mais ses barons durent lui forcer la main. Toutefois, ne voulant pas procéder illégalement, le prince Noir rassembla les États de Guienne à Bordeaux, et leur demanda leur assentiment. On cite parmi les barons spécialement appelés les comtes d'Armagnac et de Foix, le vicomte de Castillon, le captal de Buch, les sires de Candé, d'Albret, de Lescun, de Rauzan, de Lespare, de Chaumont, de Mussidan, de Curton, de Pincornet. Les États s'engagèrent à donner des troupes à Pierre ; en retour, celui-ci leur offrit des largesses : 550,000 florins d'or pour les barons ; 56,000 au prince Noir ; en plus, il leur promit l'abandon de plusieurs villes en Biscaye.

Le prince de Galles partit en 1367 pour l'Espagne avec la majeure partie de la noblesse d'Aquitaine et une armée de dix mille chevaux.

Encore une fois la victoire couronna les efforts du héros anglais ; il remit Pierre sur son trône et fit prisonnier Duguesclin à la bataille de Navarette. Mais la France put dire : « Heureuse défaite ! » car les combats et la maladie décimèrent les grandes compagnies. Beaucoup avaient traversé les monts qui ne les repassèrent jamais.

Ici la fortune des Anglais en Guienne subit une première éclipse, et l'on va voir que la cause en est non seulement à la valeur de Duguesclin et de ses Français, mais encore à la fiscalité anglaise, qui se révéla pour la première fois peut-être, et qui aliéna les concours sur lesquels comptait le prince Noir.

Le roi de Castille devait son trône aux Anglais. Mais, dit un proverbe italien, lorsque le péril est passé, on se moque du saint. C'est ce qui arriva. Pierre, maître de son royaume, prétendit être hors d'état de payer la solde de l'armée anglaise, et il fit faillite à ses engagements. Le prince Noir se vit donc dans l'obligation de demander un subside à la principauté. Toujours à cheval sur la légalité, il assembla les États à Angoulême, et il fut autorisé à lever dix sous par feu dans toute l'Aquitaine. De nombreux barons qui n'avaient pas assisté à cette réunion, probablement afin de pouvoir protester contre ses décisions, s'opposèrent au prélèvement de l'impôt, prétextant que, même sous le joug de la France, ils n'avaient jamais été grevés d'impôts, de subside, de fouage et de gabelle ; que leurs terres et seigneuries étaient franches et exemptes de toutes dettes, et que, du reste, le prince avait juré de les maintenir dans cet état.

Le prince Noir eût bien voulu se passer du subside imposé, mais nécessité n'a pas de loi, et il dut passer outre. Alors se révéla la mobilité du caractère gascon. Les esprits se montèrent et on fit grief au prince de tous ses actes. Grief d'avoir créé Jean Chandos son connétable et Richard d'Angle son maréchal ; grief d'avoir introduit des gouverneurs et des officiers d'origine anglaise dans la milice, la justice, les finances et la police : grief d'étaler à sa cour un luxe et une magnificence qui n'étaient dépassés par aucune autre cour de l'Europe ; grief surtout d'avoir

pris à sa solde ce qui restait des grandes compagnies à leur retour d'Espagne. Les Gascons ne cachaient pas leur désir de passer sous la domination française, et plusieurs barons firent des ouvertures dans ce sens à Charles V. Les comtes d'Armagnac, de Périgord et de Comminges, le sire d'Albret, de la Barde, de Candé et de Pincornet s'étaient presque tous rendus à sa cour, et lui avaient déclaré qu'ils le reconnaissaient comme leur seigneur suzerain. Ils eurent même la loyauté d'informer de cette démarche le prince Noir, qui en conçut le plus violent ressentiment.

Charles maintint pendant six ou sept mois ces seigneurs dans leurs dispositions, afin de pouvoir se préparer à la guerre. Mais avant de faire un éclat, il chercha à se procurer des informations exactes sur les dispositions des Gascons. Ici nous passons la parole à Sismondi, chez lequel nous trouvons une appréciation de l'état des esprits qui corrobore presque en tous points la thèse que nous soutenons.

« Il n'était pas facile de s'expliquer toute l'amertume de leur mécontentement. A peine aurait-on soupçonné qu'un sentiment patriotique les attachât à la France. En effet, les habitants des provinces du midi, parlant une langue différente du français, régis par les lois romaines, et non par les coutumes de France, et ayant conservé des mœurs, des habitudes et un caractère national, *n'étaient point dans l'usage de s'appeler des Français*. Sous les Carolingiens ils avaient formé le royaume d'Aquitaine ; sous les premiers Capétiens, leurs comtes et leurs ducs étaient presque indépendants de la monarchie. Le mariage d'Éléonore avec Henri II les avait soumis aux Anglais ; mais dès lors ils ne s'étaient attachés qu'à maintenir leur indépendance, en mettant en opposition les prétentions des monarques anglais et français ; une partie de leurs provinces enlevées aux Anglais par Philippe-Auguste et par saint Louis n'avaient point eu à s'applaudir de ce changement : les privilèges des pays situés entre la Loire et la Garonne avaient été violés par les Français, et le gouvernement s'y était montré presque toujours tyrannique. La Güienne,

au contraire, qui depuis deux cents ans obéissait aux Anglais, avait prospéré sous leur administration. Tandis que les Valois ne se signalaient de père en fils que par leur incapacité et leur mauvaise foi, Édouard III et son fils excitaient par leurs talents et leur bonheur l'admiration et l'enthousiasme. Le dernier s'était établi à Bordeaux ; à sa cour on voyait autant de seigneurs gascons que d'Anglais ; accoutumé à respecter les privilèges d'un peuple libre, il gouvernait de concert avec les États : il les rassemblait souvent, et alors même qu'il était en opposition avec eux, comme pour l'établissement du fouage, il cherchait à les persuader, non à les contraindre...»

Peut-on mieux décrire que ne le fait cet historien les motifs qui avaient engagé jusqu'à cette époque les Gascons à rester inféodés à la puissance anglaise ?

Mais toutes ces bonnes dispositions devaient tomber devant l'augmentation des impôts, devant la jalousie qu'inspirait le héros anglais, devant l'immixtion dans les affaires publiques d'étrangers insolents et rapaces, devant la défiance outrageante qui s'empara du dominateur lorsqu'il sentit poindre la désaffection du dominé.

Lorsque Charles V se fut assuré qu'il trouverait chez les barons et dans le peuple l'assistance et la bonne volonté dont il avait besoin, il assigna Édouard III à comparoir devant lui, en chambre des pairs, pour s'expliquer sur les plaintes et griefs qu'alléguaient les peuples d'Aquitaine, et y répondre.

Édouard, qui ne s'attendait nullement à ce coup de théâtre, fut d'abord quelque peu décontenancé. Puis, reprenant ses esprits, il répondit aux messagers de Charles : « Nous irons volontiers à notre ajournement à Paris, puisque mandé nous est du roi de France ; mais ce sera le bassinet en la tête, et soixante mille hommes en notre compagnie. »

Joignant l'acte à la parole, Charles s'empara en une semaine de tout le Ponthieu.

L'archevêque de Toulouse, prêchant l'insurrection contre les Anglais, souleva tout le Quercy. Plus de soixante villes ou châ-

teaux se révoltèrent. L'insurrection gagnait de toutes parts. Ces dispositions du pays aigrirent le roi d'Angleterre, ses officiers, ses barons restés fidèles. On prit contre les indigènes des précautions offensantes, on afficha une conduite hautaine, on tint des propos injurieux. La discorde soufflant de plus en plus, on fit sentir qu'on était le maître et qu'on exigeait l'obéissance ; la haine entre Gascons et Anglais n'eut bientôt plus de limites.

Par contre, à mesure que Charles s'établissait dans les provinces, il respectait la légalité et surtout les franchises, et il n'établit pas d'impôts ; il s'abstint de falsifier les monnaies, en sorte que les arguments qui jadis existaient contre la domination française se retournaient en sa faveur. C'est ainsi que Charles s'empressa de maintenir les franchises et les immunités de Fesenzac, d'Auch, de Lectoure et de beaucoup d'autres villes.

Nous ne raconterons pas en détail les sièges et menus combats de cette guerre, car il n'y eut pas de bataille rangée. — Nous nous contenterons de dire que les troupes de France, sous les ordres du duc d'Anjou et du connétable Duguesclin, reprirent peu à peu toutes les provinces que le traité de Brétigny avait abandonnées à l'Angleterre, et qu'en 1374 il ne restait à l'étranger de toutes ses conquêtes qu'une maigre partie de la Guienne avec Bordeaux et, au nord, la ville de Calais.

Il faut ajouter que, dès 1371, le prince de Galles, miné par l'hydropisie, avait dû quitter la Guienne pour retourner en Angleterre. Il avait désigné pour le remplacer à la tête de la principauté son frère Jean, duc de Lancastre. On est fondé à croire que le départ du héros anglais ne fut pas sans influence sur les malheurs qui fondirent sur les Anglais.

Il leur restait d'ailleurs un noyau de population absolument fidèle, ce que nous appellerions maintenant les arrondissements de Bordeaux et de Libourne. Cette dernière cité était anglaise au point de réclamer du prince de Galles l'obligation pour les habitants de Lalande-de-Pomerol de venir monter la garde, faire le guet et défendre les fortifications contre les Français. Pour

les récompenser de cette bonne volonté, le prince obligea les populations d'outre-Dordogne, du Fronsadais et du Bazadais à donner à la ville de Libourne le blé et le vin dont elles lui étaient redevables.

Édouard III avait une vieillesse malheureuse, et on pourrait établir un parallèle entre lui et le souverain français qui plus tard fut Louis XIV. Tous deux, pendant la plus grande partie de leur vie, ne connurent que le succès et la gloire ; tous deux se signalèrent par la richesse et l'ostentation de leur cour ; tous deux également, sur la fin de leur carrière, expérimentèrent l'inconstance de la fortune et connurent la période des revers ; tous deux enfin perdirent successivement leurs enfants les plus chers, en sorte que la succession au trône passa aux générations éloignées.

Mais à ce moment (1374) Édouard jugea inutile de faire de nouveaux efforts pour reconquérir ses provinces perdues. Il sentait en effet que ses forces déclinaient en même temps que celles de son fils, le prince Noir, et il ne voulait pas laisser à son petit-fils Richard une succession hérissée de guerres et de difficultés. Il se laissa donc séduire par les propositions de paix que lui adressa le pape Grégoire IX, et provisoirement il signa une trêve qui devait durer jusqu'au 30 juin 1376.

Cette même année vit mourir le prince de Galles, duc d'Aquitaine. Il était âgé seulement de quarante-six ans. Tout jeune, il avait gagné ses éperons à la bataille de Crécy ; puis il avait remporté la victoire de Poitiers ; plus tard celle de Naxara en Espagne ; entre temps, il avait conquis toutes les principales provinces du midi et du centre de la France. Rarement la fortune avait autant souri à un conquérant.

La trêve qui devait expirer au printemps 1376 fut encore prolongée d'une année. Au moment où elle finissait, Édouard III mettait à son tour le pied dans la tombe à l'âge de soixante-cinq ans, après un règne de plus de cinquante ans. Son petit-fils Richard, fils puîné de feu le prince de Galles, monta sur le trône et devint Richard II.

XIII

Immédiatement les hostilités recommencèrent. Dans le nord, Ardres et quelques villes de Picardie furent enlevées par le duc de Bourgogne ; dans le midi, le duc d'Anjou, accompagné de Duguesclin, vint mettre le siège devant Bergerac. La désaffection dont se plaignaient les Anglais n'était pas si grande qu'ils n'eussent encore des partisans. Ce qui le prouve, c'est qu'ils tinrent vaillamment la campagne, quoique réduits aux forces seules du pays. Richard II était en effet dans l'impossibilité d'envoyer des secours, car sa cour était déjà troublée par la jalousie et l'ambition de son oncle, le duc de Lancastre. Les Gascons luttèrent donc tous seuls. Perduccas d'Albret se jeta dans Bergerac et en prit le commandement ; Thomas Filton, sénéchal de Bordeaux, appela à lui les sires de Duras, de Rauzan, de Mussidan et de Langoiran, et se mit à la recherche d'un convoi français qui se rendait de Toulouse à Bergerac en passant par Eymet. Quoique inférieur en nombre, il n'hésita pas à attaquer, mais il fut défait après un combat acharné, et il dut se rendre avec les quatre chevaliers gascons dont nous venons de mentionner les noms. Bergerac, Châtillon-sur-Dordogne, Saint-Macaire, etc., capitulèrent après ce combat. Le duc d'Anjou offrit aux quatre seigneurs de leur rendre la liberté s'ils consentaient à faire hommage au roi de France. Ils acceptèrent ; mais Duras et Rauzan s'enfuirent à Bordeaux, et de là écrivirent à d'Anjou qu'ils ne quitteraient pas le parti anglais. Le prince s'en vengea en assiégeant Duras et en massacrant tous ses habitants pour punir ainsi leur suzerain de son manque de parole. Puis, le duc d'Anjou, poursuivant ses succès, attaqua successivement et prit Sainte-Foix, Castillon, Saint-Émilion, Libourne, Condat, Rauzan, Sauveterre, en tout cent trente-trois villes ou châteaux. Yvain de Galles, détaché avec cinq cents lances de l'armée française, courut assiéger Mortagne-en-Saintonge ; mais le souldich de l'Estrade, brave seigneur gascon, défendit si bien la place

qu'il la conserva aux Anglais. Le captal de Buch, autre seigneur gascon, encore plus renommé, mourait en ce moment captif au Temple, parce qu'il avait refusé la liberté offerte par Charles V, sous condition de ne plus porter les armes contre la France. L'Angleterre, on le voit, savait encore exciter de chevaleresques dévouements.

Ce dévouement, les seigneurs n'en avaient pas seuls le monopole ; les bourgeois eux aussi en prirent leur part. C'est en effet de cette époque que date une confédération, célèbre dans l'histoire de la Guienne, entre Bordeaux et huit autres villes, Blaye, Bourg, Cadillac-sur-Garonne, Castillon, Libourne, Saint-Émilion, Saint-Macaire et Rions. Le but de ce traité, qui porte la date de 1369, consistait à appuyer secrètement d'abord, ostensiblement quand on le pourrait, la résistance de Bordeaux aux Français. Par contre, Bordeaux s'engageait à venir en aide aux villes dénommées en leur fournissant des subsides, des vivres, des hommes d'armes. La chose était faisable, parce que le duc d'Anjou ne pouvait laisser garnison dans les cent trente-trois villes ou châteaux conquis par ses armes, et il était obligé en les quittant de s'en rapporter aux promesses de leurs habitants. Cette convention, qui, par un article séparé, reconnaissait la suprématie de Bordeaux sur les huit villes dénommées, conférait à celles-ci le nom de *Filleules de Bordeaux*, qu'elles ont gardé jusqu'à l'expulsion définitive des Anglais.

En outre, raconte Guinodie, les gouverneurs des places et des villes non confédérées, mais du même parti, informaient les magistrats de Bordeaux de l'état bon ou mauvais de leurs affaires. Les capitaines de Fronsac et de la Réole, étant sur le point d'aller à quelque combat, écrivirent à ces magistrats qu'ils partaient avec joie ; mais ils les priaient d'avoir soin de veiller à la défense de leur place.

Ainsi donc, la versatilité du caractère gascon se montrait de nouveau, et, chose bizarre ! après avoir lâché les Anglais au temps de la prospérité, nos ancêtres leur revenaient au moment de l'adversité. Ce n'est pas ainsi généralement qu'en usent les

hommes. Mais il est probable que les atrocités dont les Français étaient coutumiers en parcourant le pays eurent une grande influence sur ce revirement d'affection.

Le moment, d'ailleurs, était bien choisi, car, en 1380, le roi Charles passa de vie à trépas, et les difficultés dans lesquelles se trouva engagé le duc d'Anjou, régent du royaume, l'empêchèrent de donner son attention à la Guienne. Cette province fut de nouveau ouverte aux Anglais, qui, de complicité avec le pays, rétablirent leur autorité, depuis longtemps si contestée, sur une portion du territoire.

Une succession de trêves donne, d'ailleurs, quelque répit à ces malheureuses contrées.

Charles VI montait sur le trône à l'âge de douze ans ; ses trois oncles les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne formaient un conseil de régence qui leur permettait d'abuser de l'autorité royale pour pressurer la France. Les exactions que ces princes et les nobles se permirent au détriment du peuple et des bourgeois dépassent toute croyance. Ils s'étaient emparés de tout l'argent des caisses publiques, de tout celui de l'épargne, et pour ne pas en distraire un sou au profit de la chose publique, ils avaient licencié les armées qui, comme autrefois les grandes compagnies, se mirent à vivre aux dépens du menu peuple.

En Angleterre, Richard II, roi mineur comme son cousin Charles, avait à lutter contre l'esprit de rebellion de son peuple. L'Angleterre est un pays chez lequel le gouvernement absolu a conduit sûrement les rois à leur perte. On l'a déjà vu pour Édouard II, on le verra tout à l'heure pour Richard ; plus tard la même destinée sera réservée aux Stuarts ; en un mot, le peuple anglais n'accepte pas le bon plaisir du souverain ; il exige une part dans la direction des affaires.

Les capitations établies par le pouvoir et surtout la rigueur que déployèrent les collecteurs amenèrent l'insurrection. Un des collecteurs de la province de Kent, ayant demandé à un couvreur de Deptorf, nommé Walter, la capitation pour une de ses filles, le père soutint que celle-ci était au-dessous de l'âge marqué

dans l'acte du parlement. Sur cette contestation, le collecteur, insolent comme le sont d'ordinaire ces sortes de gens, s'étant mis en devoir de s'assurer de la vérité par quelque action indécente, le père lui cassa la tête avec son marteau. Tous les assistants applaudirent à cette action et promirent au meurtrier, qu'on appelait communément Wat Tyler, de le protéger. Bientôt, tout le menu peuple de la province de Kent se mit en état d'insubordination. Il en fut de même dans l'Essex. En peu de temps, Wat Tyler se trouva à la tête d'une armée de 100,000 hommes, tous animés du désir de se venger de la noblesse et des gens de justice. Sans balancer, ils se mirent à couper les têtes des seigneurs, des gentilshommes, des avocats, des juges, des procureurs qui leur tombaient sous la main ; puis ils marchèrent sur Londres, dont ils s'emparèrent et qu'ils pillèrent. Wat Tyler demanda ensuite une conférence au roi pour s'entendre avec lui sur les changements à apporter dans les lois organiques du pays (1381).

Richard, malgré la blessure que cette insolente proposition faisait à son amour-propre, se rendit à la conférence. Wat Tyler, à cheval comme le roi, lui fit des propositions si extravagantes, que le monarque ne savait que lui répondre. Il demandait en substance que toutes les anciennes lois fussent abolies, et que la forme du gouvernement fût changée selon certaines idées fantastiques, qu'il avait lui-même forgées. En faisant ces demandes, il levait de temps en temps son épée, comme pour menacer le roi, au cas qu'il n'accordât pas sur-le-champ tout ce que les séditieux prétendaient. Cette brutale insolence causa une telle indignation à Walwoorth, maire de Londres, que, sans considérer à quoi il allait exposer ce jeune prince, il déchargea sur la tête du rebelle un coup d'épée, qui le fit tomber mort à ses pieds.

Cette action, aussi imprudente que hardie, aurait dû causer la perte du roi. Sa présence d'esprit le tira d'affaire. En effet, au moment où les insurgés bandaient déjà leurs arcs pour le tuer, ainsi que sa suite, il s'avança vers eux et leur cria d'un ton ferme et

résolu : « Quoi, mes amis, voulez-vous donc tuer votre roi ? Ne soyez point en peine de la perte de votre chef ; car c'est moi que vous aurez désormais pour général. Suivez-moi. » En achevant ces paroles, il prit la tête de colonne et la mena tout tranquillement vers la place Saint-Georges. La fermeté du jeune roi fit une telle impression sur les rebelles, qu'ils le suivirent docilement. Mais, arrivés sur la place, une troupe de mille bourgeois, commandés par Robert Knolles, officier d'une grande réputation, se jeta sur eux à l'improviste. Cette attaque leur causa une si grande frayeur qu'ils se rompirent, se débandèrent, et bientôt cette multitude disparut, sans qu'il y ait eu d'autre sang répandu que celui de Wat Tyler. Ainsi finit cette insurrection, dont Rapin Thoyras nous a fourni le sommaire.

Nous ne l'avons racontée que pour expliquer les sentiments d'orgueil et de confiance en soi-même qui, depuis cette victoire, s'emparèrent de Richard et l'entraînèrent peu à peu vers le pouvoir absolu : il devait y trouver sa perte.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les deux nations française et anglaise se regardaient de travers, mais sans oser, de part ni d'autre, rompre la paix factice qu'assuraient des trêves perpétuellement renouvelées. Depuis 1379, il n'y avait eu en France, ni en Guienne, de sérieuses prises d'armes. Ce dernier pays se refaisait peu à peu, et probablement il reprenait de l'affection pour ses maîtres séculaires. Le fait suivant paraît le prouver.

Des bandes de pillards ravageaient la Guienne. Pour en venir à bout, Richard renouvela au duc de Lancastre, son oncle, ses pouvoirs de *duc souverain* d'Aquitaine, et l'envoya dans cette province avec une petite armée de cinq cents lances et mille archers. Ceci se passait en 1395.

Arrivé à Bordeaux, Lancastre y rencontra des difficultés auxquelles il était loin de s'attendre. Les Gascons prétendirent que leur province était inséparablement unie à la couronne d'Angleterre, et ils soutinrent qu'il n'était pas au pouvoir du roi d'en aliéner la propriété. En conséquence, ils étaient bien disposés à recevoir Lancastre comme lieutenant de Richard, mais ils ne

l'acceptaient pas comme duc héréditaire. Cet argument juridique couvrait une raison d'intérêt que d'ailleurs ils ne dissimulaient pas. En effet, ils alléguaient que si une fois la séparation entre eux et l'Angleterre s'opérait, ils couraient le risque de se voir privés de la seule protection qui pouvait les empêcher de tomber sous la domination française.

Le débat se prolongea un assez long temps, pendant lequel Lancastre, sous le titre de lieutenant général, prit logement à Bordeaux, à l'abbaye de Saint-André. Finalement, on envoya de part et d'autre des émissaires à Richard II qui, touché de l'attachement des Gascons à la nationalité anglaise, révoqua le don qu'il avait fait, et incorpora la Guienne à son empire.

Édouard Troplong.

(A suivre.)

POLITIQUE ET DIPLOMATIE

DE

JACQUES COEUR

> Le siècle où nous sommes, si dominé par ces puissances économiques que Jacques Cœur a le premier mises en mouvement chez nos pères, a plus de raison qu'aucun autre pour honorer ce héros de la Banque et du Négoce.
>
> (Henri Martin, *Histoire de France.*)

RELATIONS DE LA COUR DE FRANCE AVEC L'ORIENT ET LE MONDE MUSULMAN AU XVe SIÈCLE

« En bousche close n'entre mousche. » Cette devise, que Jacques Cœur fit graver en ses maisons de Montpellier et de Bourges, montre que sa vie est une énigme. Cette étude a pour objet d'en découvrir le mot.

Comment l'Argentier a-t-il trouvé moyen de faire la France grande? Pourquoi apparut-il, tout à coup, avec ses trois cents facteurs commerciaux, ses vaisseaux sillonnant la Méditerranée, ses nombreux comptoirs d'Orient et d'Occident, luttant contre les monopoles anciens des républiques italiennes et des centres maritimes consacrés par les siècles? Qui le commandita pour favoriser son rapide succès lorsque, instruit par un premier déboire, en 1429, il osa regarder au dehors, comprenant que la prospérité des pays européens ne pouvait plus désormais être assurée par l'exploitation des richesses du sol, l'industrie locale

et le commerce intérieur? Comment put-il entrer en rapports de diplomatie et d'affaires avec le monde oriental et asseoir ainsi le protectorat français dans le Levant? Où, comment, par qui avait-il appris les usages des cours et les secrets de la finance? Pourquoi tomba-t-il en plein triomphe et quelles furent, pour la France et l'Europe, les conséquences de sa chute? Autant de questions auxquelles il faut répondre si l'on veut comprendre les efforts diplomatiques faits au quinzième siècle pour établir, tout autrement qu'il ne le fut au dix-septième, ce qu'on a appelé depuis « l'équilibre européen ».

Comme Jeanne d'Arc, mais par d'autres moyens, Jacques Cœur, en effet, a rêvé et tenté de « renouer les anciens pactes, de faire revivre les antiques droits jurés[1] », dont la mise en vigueur eût rendu le roi, armé du sceptre des lis, l'arbitre de la paix parmi les peuples de l'Occident.

Victimes de trahisons et d'intrigues, dont l'histoire n'a peut-être pas pénétré encore les vrais motifs, la Pucelle et l'Argentier durent laisser leur œuvre inachevée. « Le signe de ma mission durera mille ans et oultre, » affirma Jeanne à ses juges. « A vaillans cœurs rien impossible », fut la devise du financier. L'héroïne et le marchand ne doutaient pas qu'avec le temps les hommes, mieux instruits de leurs pensées intimes, feraient prévaloir la grande politique dont ils étaient les agents. Grâce à eux, la France avait été soudain délivrée des affres d'une agonie de cent ans, par une série de faits uniques dans les annales du monde. Et tandis que, du fond de l'abîme où ses ennemis la croyaient descendue et ensevelie à jamais, la patrie surgissait resplendissante de gloire, de force et de richesses, les deux artisans de ce double miracle, ressuscitant l'âme et le corps d'une nation, étaient successivement en butte à la plus noire ingratitude, pour des motifs divers, il est vrai.

Quand Jeanne fut vendue aux Anglais, nul homme d'État ne protesta; personne n'intervint en sa faveur. Charles VII n'offrit

[1] QUICHERAT, *Procès de Jeanne d'Arc.*

même pas de payer pour elle une rançon ! Lorsque Jacques Cœur fut livré aux Florentins et jeté, comme une proie, aux « chiens de cour[1] », aucun des conseillers du roi ne lui tendit une main secourable, pas un de ses anciens amis ne réclama, pour l'accusé, le droit d'avoir un avocat et ne l'aida à justifier ses agissements diplomatiques, ses actes politiques et commerciaux.

Seuls, les facteurs de l'Argentier lui restèrent fidèles en sa détresse. Sauf celles d'Isaac et Michelet Taincturier qui témoignèrent contre Jacques Cœur à propos de l'esclave Aboleris, aucune défection ne se produisit dans cette armée de mercantis, tous dévoués à leur maître après sa disgrâce, comme au temps de sa prospérité. Seul aussi le menu peuple avait su pleurer et prier Jeanne d'Arc ! Grande leçon donnée par les petits aux puissants, dont l'universel abandon désoriente l'historien, lorsqu'il s'agit des deux êtres extraordinaires dont la chute, par sa rapidité, stupéfia l'Europe, à peine revenue de l'étonnement causé par leurs succès éclatants et subits ! A-t-on mieux expliqué, du reste, les causes de leur fortune que celles de leur ruine? Sait-on ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont voulu ?

Quels étaient ces pactes dont avait parlé la Pucelle ? Avec quelles puissances politiques devaient-ils être conclus ? En quoi consistaient les antiques droits jurés qu'elle venait faire revivre ? Et à qui, en ce monde, eussent été faits les serments ? Pour le savoir, il faut, non seulement soulever le voile que la poussière des âges appesantit sur des documents oubliés dans les archives nationales de la France, mais encore reconstituer la vraie physionomie des époques où se préparèrent les actions successives de la Pucelle et de l'Argentier.

I

Au quinzième siècle, le monde était gouverné, comme il l'est toujours du reste, par « des gens que l'on ne soupçonne guère[2] ».

[1] Thomas Basin.
[2] Lord Disraëli.

Les invisibles joueurs silencieusement poussaient les peuples, ainsi que des pions, et manœuvraient, comme des pièces, les forces vives des nations. Ils faisaient triompher de toutes parts, en Europe, une caste longtemps méprisée : la bourgeoisie ; ils démasquaient une force à peine soupçonnée : la finance : ils mettaient en jeu un facteur nouveau : l'industrie. Et la société féodale était partout en échec. Le chevalier bardé de fer courbait sa lance et reculait devant le commerçant armé d'une lettre de change. Désormais les maisons de banque projetaient de lourdes ombres sur les domaines seigneuriaux.

Depuis la suppression des Templiers, deux collectivités financières se disputaient l'Europe : les Juifs et les Lombards (ainsi appelait-on, au moyen âge, les Italiens manieurs d'argent). Trop souvent à bout de ressources, les chefs de peuples devaient recourir aux uns ou aux autres pour s'assurer les sommes nécessaires à l'entretien de leurs armées et à la vie de leur État. De là une concurrence entre les Israélites et les banquiers d'Italie. Comme ces derniers étaient généralement les pourvoyeurs des souverains anglais, les rois de France s'adressaient plus volontiers aux « Hébreux ». A ceux-ci, tantôt il vendaient très cher le droit temporaire de trafiquer avec leurs sujets et de prêter à usure, tantôt ils imposaient l'obligation de régler brusquement leurs comptes, rendant contre eux des édits sévères, qui entraînaient la confiscation de leurs biens, l'exil, parfois la mort. Chaque expulsion amenait un retrait de capitaux préjudiciable à l'économie politique du royaume ; mais elle donnait momentanément satisfaction aux vindictes populaires et libérait personnellement le roi ou quelque puissant seigneur des obligations contractées envers leurs prêteurs habituels. Semblable au cavalier du jeu d'échecs, l'Israélite sautait d'une nation à l'autre, supprimant ici un pion, menaçant là une pièce au gré des mystérieux partners qui, silencieusement, inspiraient et dirigeaient les coups portés. Deux de ces partners sont nommés à l'historien par un rabbin espagnol du douzième siècle, Benjamin de Tudèle. Parti de Saragosse pour une mission, dont il ne fait pas connaître la nature et

qu'il termina à Paris à la cour du roi Louis VII, Benjamin écrivit, en 1173, le récit de son voyage à travers le monde hébreu. C'est un document précieux pour apprécier l'importance des rapports de diplomatie et d'affaires noués, à diverses époques, entre les pouvoirs orientaux et les monarques de l'Europe. La connaissance des forces impulsives permettant de mieux comprendre la marche des hommes et des événements, il est indispensable de signaler ces forces à qui veut entrevoir la nature et la portée des relations établies, par la cour des Valois, et surtout par Jacques Cœur, avec une partie du monde musulman. La grande lutte, qui mit aux prises les Turcs Osmanlis, restaurateurs du pouvoir central de l'Islam, et les Timourides transoxianais, chefs reconnus des fédérations mahométanes, apparaît plus claire, plus saisissante, quand on a lu, dans Benjamin de Tudèle [1], les noms et les fonctions des deux grands pouvoirs hébreux masqués derrière les tenants du khalifat politique et ceux des confréries religieuses [2].

A toutes les époques de crise, le sionisme surgit. Semblable aux mousses et au lierre, cet idéal croît sur des ruines et se développe avec une vigueur d'autant plus grande que tout s'effrite, se désagrège autour, à côté et au-dessus de lui. Rêve poursuivi d'âge en âge, depuis la dispersion des Juifs, par ceux d'entre eux qui, ne vivant pas uniquement de spéculations, ont conservé le sens élevé des traditions historiques de leur peuple, le sionisme faillit plusieurs fois devenir réalité. Dans les archives des nations européennes, on trouve trace de tentatives faites à diverses reprises et sous différentes formes pour reconstituer un État palestinien. La véritable mission de Jeanne d'Arc, celle dont la délivrance d'Orléans et le sacre de Reims n'étaient que les

[1] Voir le *Voyage de Benjamin de Tudèle*, écrit en hébreu en 1173, traduit en latin par Benoît Arian Montan, mis du latin en français au commencement du dix-huitième siècle et reproduit par Pierre Bergeron : *Voyages en Asie*. La Haye. 1735.

[2] Ces deux pouvoirs étaient : celui du riche *Conducteur de la Captivité* vivant à la cour du sultan de Bagdad et celui de l'*Honassi*, le Prince-Prophète des Hébreux récabites habitant le pays de Théma, sur les confins de l'Hindou-Kousch.

« signes », ne fut-elle pas précisément la renaissance chrétienne de Sion?

« ... Si est tout le moins qu'affaire ait
Que destruire l'Englescherie, »

écrivait, en 1429, Christine de Pisan à propos de la Pucelle dont elle chantait les triomphes. Et cette femme d'esprit, qui fut l'historiographe de Charles le Sage et se trouva mêlée de très près aux événements dont elle était à même d'apprécier le sens et la portée, conclut ainsi :

« Des Sarrazins fera essart (moisson)
En conquérant la Sainte Terre;
Là menra Charles que Dieu guard
Avant qu'il meure fera tel erre (voyage);
Il est cil qui la doit conquerre!
Là doit-elle finir sa vie,
Car l'un par l'autre gloire acquerre
Là sera la chose assovie. (accomplie)[1] ! »

Ces vers ne disent-ils pas clairement « où les Français devaient réaliser le plus beau faict d'armes que oncques ne fust en la Chrestienté[2] ? »

« S'il vous plaist à guerroyer, si allez sur les Sarrasins. » écrivait au duc de Bourgogne, le jour même du sacre de Reims, Jeanne d'Arc parlant encore la langue du moyen âge. Jacques Cœur, qui ouvrait l'ère moderne, savait que les Sarrasins étaient désormais les Turcs Osmanlis. Aussi ne cessa-t-il de les combattre, même après sa disgrâce, puisqu'il mourut à Chio, généralissime des armées chrétiennes contre eux, ayant été investi de ce commandement suprême par Calixte III, le Souverain Pontife sur les ordres de qui s'était instruit le procès de réhabilitation de la Pucelle!

Il y avait évidemment des liens entre la mise en œuvre de celle-ci et la politique de l'Argentier, liens ténus comme les

[1] Cette pièce, si importante pour l'histoire, a été publiée en 1830 par M. Jubinal d'après un manuscrit de la bibliothèque de Berne M. Quicherat l'a reproduite dans le tome V du *Procès de Jeanne d'Arc*.

[2] Lettre de Jeanne d'Arc à Bedford et aux chefs anglais avant son entrée à Orléans.

actes des missionnaires, des mercantis, des diplomates, mais liens réels et dont l'existence, ce semble, est indiquée par le fait qu'à partir du moment où Jacques Cœur et Ravaut le Danois subissent, comme monétaires du roi, leur condamnation de 1429, Jeanne n'a plus d'argent, ne peut se procurer nulle ressource pour entretenir, payer et fournir de vivres les troupes qu'elle emmène au siège de la Charité!

Comme pour caractériser, du reste, d'un trait commun l'héroïne et le marchand, leur action tient entre deux procès. Pour la Pucelle, c'est Poitiers, puis Rouen: procès d'idées! L'un la consacre et lui permet d'agir; l'autre l'exalte et empêche que sa mémoire et sa mission puissent être effacées. Pour l'Argentier, ce sont deux condamnations financières. La première l'oblige à jeter les yeux au dehors pour y chercher le salut qu'il avait cru possible par le seul effort du pays unifié. La seconde entrave son œuvre au moment précis où les Turcs s'emparent de Constantinople et font flotter sur Sainte-Sophie, transmuée en mosquée musulmane, l'étendard du chef des croyants. Alors on voit se développer en Occident les intrigues de Florence et l'étroite politique qui mena cauteleusement la France à dépenser son énergie et ses ressources dans les stériles guerres d'Italie, au lieu de prendre la tête du mouvement colonisateur projetant les peuples d'Europe vers des continents nouveaux.

Après avoir marié son fils Henri à Catherine de Médicis pour soutenir ses banques et emprunts d'État par le crédit des capitalistes florentins, François Ier signait avec le Pape un concordat, et contractait avec les Turcs une alliance effaçant diplomatiquement la politique de Jacques Cœur.

Le roi de France reconnaissait, en effet officiellement, les faits accomplis: la Pragmatique Sanction devenait lettre morte, et la Turquie entrait dans le concert européen. Le pouvoir central de l'Islam était reconstitué au détriment des fédérations musulmanes, sur lesquelles s'était appuyé, pour son commerce, le grand Argentier, fondateur de la fortune de la France et de son protectorat dans les États du Levant.

Dès le début de sa mise en œuvre, Jacques Cœur s'était fait le convoyeur des pèlerins se rendant en Terre Sainte. Commensal et ami de René d'Anjou qui portait, on ne sait pourquoi, le titre de « roi de Jérusalem », le capitaliste de Bourges avait certainement connu les projets sionistes formés à cette époque et il avait tendu à en faciliter la réalisation.

II

TRAITÉS DE COMMERCE ENTRE CHARLES VI ET TIMOUR LENG

Lorsque s'ouvrit le quinzième siècle, la partie politique engagée sur l'échiquier mondial était des plus complexes.

Porte-glaive des théocrates orientaux, Timour Leng avait brisé le joug qui courbait les Slaves sous la domination des souverains mongols, et, fidèle fervent de l'Islam, il rêvait de s'affranchir des liens de vasselage qui l'attachaient au grand khan. Celui-ci, de la mer Noire au golfe Persique, à l'océan Indien et à la mer du Japon, était bien l'empereur; mais il était bouddhiste, et ses vassaux, rois médiatisés, étaient devenus musulmans. Cette divergence de croyances devait, tôt ou tard, amener une rupture. Timour, ayant conquis en Asie la place occupée par les Gengis-khanides, reprenait leurs visées d'alliance occidentale, considérant la Transoxiane comme susceptible de devenir, avec l'appui des princes chrétiens et des fédérations mahométanes, le véritable « royaume du Milieu ».

Aussi, alors que rien ne semblait devoir arrêter les Turcs Osmanlis dans leur marche sur Constantinople, la bataille de Nicopolis ayant démontré l'impuissance de la chrétienté contre eux, Timour, au retour d'une sanglante expédition dans l'Inde, marcha-t-il sur la Turquie, rasant Bagdad, où il éleva des pyramides de têtes humaines; puis il envahit la Syrie et, quoiqu'il fût lui-même turc et musulman, se dressa devant le sultan Bayezid, le vainquit et le fit prisonnier à Ancyre, en 1402.

Dès 1403, il se montrait soucieux de renouer les traditions

tartares d'alliance française afin d'organiser, contre les Ottomans, une sorte de blocus commercial, de ligue offensive et défensive, tant par les armes que par les intérêts. Dans ce but, il fit remettre au *Redifransa* (ainsi appelait-on, en Orient, depuis saint Louis, le roi des Gaules) une lettre dont voici la traduction faite sur la version latine donnée par M. Sylvestre de Sacy du texte persan conservé aux Archives[1] :

Le grand Émir Temir Couran[2] à qui soit longue vie! envoie cent mille de ses salutations et de ses vœux à son ami le souverain Redifransa[3]. Veuille celui-ci les accepter avec beaucoup de souhaits relatifs au bonheur de ce monde! Ces vœux étant offerts, qu'il soit bien entendu à l'esprit de ce grand Prince qu'au temps où le frère François, prédicateur de l'ordre des frères prêcheurs, est venu en nos contrées, nous a apporté les lettres royales et nous a exposé la noble renommée, la magnificence et la puissance de ce grand souverain, nous étions violemment chargés de soucis. En ce même temps on a pu vous conter que nous, Émir, sommes parti avec une grande armée et, avec l'aide du créateur sublime, avons vaincu et accablé vos ennemis et les nôtres.

« Après cela le frère Jean Nar-Hasia[4], de Sultanieh fut envoyé vers vous; lui-même vous exposera tous les évenements survenus. Nous

[1] Lettre de Timour Leng à Charles VI, prise dans le mémoire lu par M. Sylvestre de Sacy à l'Académie le 3 avril 1812. (Bibliothèque nationale, N 240-6, Z 2284, JH 6.)

[2] Ou plutôt Gourghan, ainsi qu'on peut lire sur la suscription du sauf-conduit donné par Timour au maghrébin Ibn Khaldoun, grand cadi d'Égypte. Gourghan serait l'équivalent d'une locution arabe signifiant « allié aux rois par des mariages ». Timour, après avoir conquis la Transoxiane, avait épousé plusieurs filles de rois et ajouté à ses titres celui de gourghan, mot mongolique signifiant gendre (Ibn Arab chah, *Vie de Timour*). M. de Sacy est du même avis, car il fait suivre la traduction du texte persan des remarques suivantes :

1° Timour ou Tamerlan est écrit Témir. En turc, « témir » veut dire du fer. 2° Le mot Couran ajouté à Témir veut dire gendre, parce que Timour avait épousé des filles de rois.

[3] Charles VI n'est pas nommé. Tout porte à croire que les premières négociations avaient été ouvertes sous Charles le Sage. Redifransa est précédé du mot *rex*, parce que ce titre de Reidafrancs distinguait, pour les Orientaux, le souverain de ses vassaux, appelés également rois.

[4] Nar-Hasia, évêque, épiscope ou patriarche de l'Asie. — M. de Sacy dit, en ses notes, Nar, mot syriaque traduit par *episcopus*. Dans sa réponse à Timour, Charles VI appelle le frère Jean « archiepiscopum totius Orientis », archevêque de tout l'Orient.

espérons que, maintenant, le Grand Roi nous enverra sans retard ses lettres augustes et nous rendra ainsi certain de son salut afin que, par là, consolation soit donnée à notre esprit.

Il faut, en outre, que vos marchands soient envoyés dans ces pays; nous aurons grand soin de les traiter avec honneur et respect; de même nous demandons que ceux de nos marchands qui trafiqueront en vos contrées soient traités avec le même honneur et le même respect et que nul d'entre eux ne reçoive violence et ne soit imposé de charges au delà de ce qu'il est à même de payer, car c'est par les marchands que le monde est mis en prospérité. Inutile de vous donner explication par lettres plus longues. Que Votre Altesse soit gratifiée de bonheur durant de nombreux jours. Salut!

Cette missive a été écrite au commencement du vénérable mois de Moharrem, en l'année 805 de l'Hégire.

A cette invite, dont le texte indique la reprise de négociations antérieures, Charles VI répondit par une lettre qui constitue un véritable traité de commerce, conclu diplomatiquement, par la cour des Valois, avec les souverains de Samarkande.

Voici la traduction de ce document :

Charles, par la grâce de Dieu roi des Francs, au Sérénissime et très victorieux prince Themyrbeo, salut et paix!

« Sérénissime et invincible Prince, il ne répugne ni à la loi ni à la foi, il n'est point en contradiction avec la raison, mais bien plutôt utile et raisonnable que les rois et les maîtres temporels des peuples, quand même ils n'auraient pas la même croyance et ne parleraient pas la même langue, s'unissent réciproquement par des liens d'amitié et s'allient en vue suprême que, par dessus tout, la tranquillité soit rendue à leurs sujets.

Aussi, Sérénissime et invincible prince, dès que nous avons reçu les lettres de Votre Altesse, par l'entremise de frère Jean, archevêque de tout l'Orient, lettres pour lesquelles vous avez bien voulu nous informer des avantages que vous désirez pour le bien de votre État et tout ce qui se rapporte à notre royaume, nous en avons conçu grande joie. De plus, vous nous avez fait part de la victoire qu'avec l'aide du Très-Haut vous avez remportée sur Bajazet; vous vous complaisez à nous apprendre qu'il agrée à Votre Majesté que nos marchands et les autres chrétiens puissent commercer avec vos sujets, faire circuler leurs marchandises et agir sans le moindre empêchement, ayant plein accès sur vos terres et vos conquêtes, comme au

temps de nos nobles prédécesseurs, ainsi que vous le déclarez par vos propres paroles que nous nous plaisons à vous rappeler. De cela, nous vous rendons les grâces les plus profondes et, par l'acquiescement de notre esprit et de notre vouloir, en la plus entière conformité avec vos intentions, nous voulons, par consentement réciproque, que vos marchands, dans toute l'étendue de nos terres et de nos domaines, puissent venir en toute sécurité exercer leur commerce, comme les nôtres auront latitude de le faire dans vos contrées.

Nous acquiesçons de même à toutes les autres multiples choses que l'archevêque ci-dessus nommé a pu entendre et voir dans ce royaume et qu'il vous rapportera de vive voix. Ledit archevêque, en qui vous avez eu confiance pour vos précédentes missives, pourra nous être envoyé de nouveau par Votre Magnificence, vu les mérites de sa personne et l'intervention de nos prières.

Que Votre Altesse nous écrive à l'occasion de ses succès ; pour notre consolation, cet envoyé pourra venir de votre pays jusqu'à nos contrées.

Enfin nous remercions de nouveau Votre Magnificence pour les civilités et amitiés multiples qui ont été faites et manifestées à plusieurs chrétiens par Votre Majesté. Nous vous offrons, de ce chef, la réciprocité la plus entière, toutes les fois que les circonstances demanderont des choses égales et supérieures.

Donné à Paris, le quinzième jour de juin, en l'année de Notre Seigneur Jésus-Christ 1403[1].

Cet échange de lettres entre la cour des Valois et celle de Samarkande n'indique-t-il pas qu'un important mouvement emporocratique existait alors, masqué par les luttes militaires des peuples?

Timour Leng, le grand condottiere oriental, avait, avec l'appui et pour le compte des confréries musulmanes, opéré dans ses conquêtes des razzias formidables. Les trésors de l'Asie, depuis la Syrie jusqu'à l'Inde, depuis le Pamir jusqu'à la Slavie, avaient été centralisés en Transoxiane. Cette contrée, ainsi que Rome, au temps des premiers Césars, regorgeait des richesses, et, pour les mettre en œuvre, Timour avait ramené de ses guerres tant d'artisans qu'à Samarkande, faute de place pour les loger, on les

[1] Lettre de Charles VI à Timour Leng. — Texte latin conservé à la Bibliothèque nationale.

faisait camper dans les jardins et les grottes autour de la ville. Des industries de luxe se créèrent : des travaux d'art furent exécutés. Ces entreprises nécessitèrent des importations et des exportations, le commerce devait intervenir comme répartiteur de la sève vivifiante, susceptible de faire pousser et croître les fruits d'une luxuriante civilisation.

Aussi, tandis que les souverains tartares avaient principalement noué des rapports avec l'Occident par l'entremise des missionnaires, en vue d'une entente religieuse, Timour entra-t-il en relations diplomatiques avec les rois chrétiens, surtout dans le but d'assurer aux mercantis les immunités, sûretés et privilèges indispensables au développement du trafic.

« Je tendis une main secourable aux voyageurs de toutes les provinces et de tous les royaumes, afin d'avoir des nouvelles de tous les pays étrangers, écrit-il dans ses « Instituts ». J'envoyai de tous côtés des marchands et des chefs de caravanes : je les chargeai de me rapporter les objets les plus rares qu'on trouve en Tartarie, en Chine, dans l'Indoustan, dans les villes d'Égypte, d'Arabie, de Syrie, de Roum, jusque dans l'isle des Francs. Je voulais encore qu'ils m'informassent de la situation, des mœurs, des coutumes des naturels et des colons de ces contrées, surtout de la conduite que les rois y tenaient envers leurs sujets.

« Les hommes de tous pays qui se présentaient dans mon palais étaient également admis à la table de ma générosité impériale.

« Je voulus que, sur chaque frontière, dans chaque province, dans chaque ville et à l'armée, il y eût un secrétaire des nouvelles. Son occupation était d'informer la cour des actions et de la conduite des gouverneurs, du peuple et des soldats, de la situation de leurs armées, des armées de mes voisins ; il envoyait un état exact de l'importation et de l'exportation des marchandises et des effets, de l'entrée et de la sortie des étrangers, des caravanes de tous les pays. Ce secrétaire, par ses correspondances dans les royaumes, savait toutes les démarches des princes, connaissait les savants et les hommes instruits qui, des contrées les plus lointaines, étaient disposés à venir jusqu'à moi. J'exigeais, dans ses rapports, la plus scrupuleuse véracité.

« J'entretenais un corps de mille hommes montés sur des dromadaires, un autre de mille cavaliers de troupes légères avec mille fantassins bien lestes pour prendre des renseignements certains sur

l'état des provinces et des frontières, pour pénétrer les desseins des princes.

« L'art de conquérir les royaumes étant le jeu d'échecs, je m'y exerçais pendant le jour avec des hommes éclairés et, la nuit, retiré dans mon appartement, je réfléchissais sur les affaires de l'administration[1].

Ces déclarations montrent en Timour un homme prudent, habile, réfléchi, digne de diriger ostensiblement le grand match mondial, de faire de son empire le véritable « royaume du Milieu » et de subjuguer les peuples à la fois par la tactique guerrière et par la stratégie emporocratique.

Aussi, dès l'an 1400, avait-il été spontanément investi, à Damas, par le maghrébin Ibn-Khaldoun, grand cadi d'Egypte et représentant des confréries musulmanes d'Afrique, du titre le plus haut, le plus précieux, le plus sacré de l'Islam.

« Seigneur émir, lui avait-il dit, il n'est plus possible que l'Egypte ait un autre maître que vous. Vous êtes l'homme aux batailles, celui dont la lune de victoire s'est élevée, à l'Orient du Maghreb, hors des ténèbres des conflits. C'est vous dont les favoris de Dieu ont prédit la venue, c'est vous qu'ont désigné les tables astrologiques et le Djefer attribué au khalife Ali, émir des croyants : vous, né sous la grande conjonction des planètes, vous qui êtes l'*Imam* dont on attend l'apparition à la fin d'un temps[2]. »

Chez les chiites, qui regardent Ali comme seul héritier légitime de Mahomet, le titre d'Imam s'applique à douze personnages extraordinairement vertueux et revêtus des deux pouvoirs : spirituel et temporel. Chassé de ce monde par la méchanceté des hommes, le dernier Imam, croient-ils, attend dans un lieu inconnu que la mesure des crimes soit comble, et alors il vient rétablir, sur la terre, le règne de la justice.

[1] Extrait des *Instituts de Timour*, écrits par lui-même en mongol et traduits en français sur la version persane d'Abou-Taleb-al-Hosseini (L. Mathieu Langlès).

[2] *Notices et extraits des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, tome XIX, p. 86 à 102. — Récit d'Ibn-Arab chah.

Muni de cette mission mystique et religieuse de grand justicier, Timour devenait un terrible adversaire pour l'Osmanli qui prétendait au khalifat politique et que, pour cette raison, le conquérant transoxianais nommait dédaigneusement *Kaissar i Roum*, César romain, Basileus! Leur querelle prenait l'aspect, l'allure et l'importance du sombre duel historique qui, souvent, met aux prises les tenants des deux premières castes: les théocrates et les soldats.

Pour hâter la victoire suprême de l'Imam de Transoxiane, Ibn-Khaldoun, autorisé par Timour, qui lui avait donné un sauf-conduit, arrivait au Caire le jeudi premier Ch'abân (17 mars 1401); il était accompagné du cadi Sadr et de Din-Ahmed, fils du grand cadi Djemal et inspecteur de l'armée.

Ils allaient besogner pour préparer les voies à «l'élu des favoris de Dieu», à cet «homme des batailles» qui bientôt frappait les monnaies d'Egypte à son coin comme il le faisait déjà dans toute l'Asie, sauf en Chine. La frappe étant la marque indéniable et absolue de la souveraineté, il est incontestable que Timour-Leng fut maître de l'Égypte et que l'appui des musulmans d'Afrique l'aida puissamment en sa lutte contre Bayézid aboutissant à la victoire d'Ancyre.

De cet événement le vainqueur avait fait prévenir immédiatement le roi de France par frère Jean, archevêque de tout l'Orient, et don Henri III de Castille par les deux ambassadeurs accrédités par ce prince auprès de lui. Payo de Soto Mayor et Hernan Sanchez avaient été témoins de la bataille; ils pouvaient donc instruire leur maître des moindres détails du succès. Timour leur avait adjoint un musulman de sa cour, Mohammed al cadgi, muni de lettres de créance pour le souverain espagnol. Celui-ci avait, en réponse, envoyé une seconde ambassade à la tête de laquelle se trouvait Alfons Paer de Santa Maria, maître en théologie, Ruy Gonzalès de Clavijo et Gonzès de Halazar.

«Je donne ma bénédiction à mon fils, votre roi, leur avait dit Timour lorsqu'ils le rejoignirent à Samarkande en 1404; il n'avait pas besoin de m'adresser des présents; vous autres et sa

lettre suffisiez » ; et donnant la préséance aux envoyés castillans sur l'ambassadeur chinois, il rompait officiellement les derniers liens de vasselage qui l'attachaient au Grand Khan.

C'était une déclaration de guerre. Tout Imam qu'il fût, Timour ne se dissimulait pas la gravité des conséquences de son geste. Aussi, pour couvrir le Turkestan contre l'invasion des Mongols par la Pentapole du nord et l'hexapole de Kachgar, marcha-t-il immédiatement vers le point stratégique d'Otrar sur Syr. Mais là, épuisé par les fatigues, saisi de froid, il dut s'arrêter pour ne plus se relever. Il mourut le 7 Ch'abân 807 (14 février 1405), regrettant, dit Seïd Ali Ekber, de n'avoir pas tourné plus tôt ses armes contre les infidèles de la Chine et du pays des Oïgours.

Il prévoyait sans doute que son Empire, morcelé entre ses successeurs, n'aurait pas désormais la force de vaincre et supplanter le « royaume du Milieu »

Cependant, en 1413, Miranchah, le « Roi des Princes », fils aîné de Timour et apanagé par lui, de son vivant, dans l'Azerbaïdjane, reprenait les projets d'alliance occidentale formés par son père et adressait aux rois de France et de Castille une lettre dont voici la traduction faite sur la version latine du texte persan :

Michanchah, Couraçan Sosyme, aux élus dans la foi des Espagnols et aux amis du Dieu tout-puissant, aux rois magnifiques, aux princes et seigneurs des Francs et des Espagnols, adresse le salut en tout amour !

Nous vous faisons savoir, ainsi que vous nous en avez exprimé le désir, que vous aurez toute satisfaction et trouverez tout conforme à ce que vous souhaitez, ainsi que vous l'atteste cette lettre écrite dans le mois de Zucanam en esprit de salut, de paix et d'amour des vrais amis et au sens de tout ce qui leur advient de Dieu en la plus entière unité.

Le motif de cette lettre est l'information à nous fournie par Jean, archevêque de tout l'Orient. Nous avions envoyé ce personnage porteur de nos lettres vers deux de vos cités les plus fameuses, Gênes et Venise, d'où il rapporta de nombreuses et gracieuses salutations de la part de Vos Magnificences. Entre temps vint le frère François Isothru, porteur de vos messages, ce pourquoi notre magnifique père

et nous-même, incliné vers l'amour de vous, nous nous sommes sentis disposés à faire ce que nous avons fait sur la demande de ces deux envoyés. C'est pourquoi la plénitude de notre puissance s'est trouvée excitée contre notre ennemi, qui est aussi le vôtre, lequel nous avons combattu et détruit, ce que nous ferions encore si cela était nécessaire.

De cette victoire nous rendons grâce à Dieu et nous demandons que l'amour entre vous et nous s'augmente de plus en plus. Notre père, ayant reconnu la droiture dudit archevêque, vis-à-vis de vous et de nous, le dépêcha vers vous, afin qu'étant renseigné, comme il l'est sur tout, il vous pût informer, non seulement sur notre puissance invincible, mais sur nos faits et gestes ainsi que sur l'utilité de ces contrées.

Pour ce qui est des marchands, nous voulons surtout que les nôtres chez vous, et les vôtres chez nous, soient en sécurité. Bien qu'entre nous existe différence de croyance, cependant en ce monde nous devons garder l'amour sauf, pour l'avantage de beaucoup et spécialement des marchands.

Pour tout le reste de nos faits et gestes qui doivent être rapportés, vous l'apprendrez par ledit archevêque, lequel est digne de foi et des plus méritants par ses nombreux et complexes labeurs; vous l'avez honoré du reste, comme nous l'honorons nous-même.

« Donné en le mois ci-dessus indiqué, en l'an de Mahomet 815[1] (de J.-C. 1413).

Cette insistance des Timourides et des Valois à favoriser le libre parcours des mercantis montre la similitude d'intérêts qui rapprochait alors deux mondes, mis en contact au moment des croisades, et entre lesquels les rapports n'avaient guère cessé depuis.

Pour bien comprendre ce qui fit la fortune et la puissance de Jacques Cœur, il était indispensable d'indiquer nettement ces rapports, car c'est en les rétablissant que l'Argentier faillit réaliser, par le commerce, ce que Jeanne d'Arc avait tenté de faire par les armes : l'hégémonie mondiale des Francs.

Pas plus que Timour Leng n'avait créé les forces morales et les ressources matérielles mises à son service par « l'Église de

[1] Cette lettre se trouve sur le même parchemin que le texte de celle de Timour Leng. — Bibliothèque nationale, N 240/6, Z 2284, JH 6.

Dieu. » c'est-à-dire par la théocratie orientale dont il fut le porte-glaive, Jacques Cœur n'eut à faire naître les forces économiques et les conditions financières exploitées par lui grâce aux commandites des théocrates d'Occident, auxquels son nom servit de raison sociale. Toutes ces forces et conditions, il les trouvait établies : il n'avait qu'à invoquer les traités intervenus entre Timour-Leng, Miranchah et Charles VI pour voir s'ouvrir devant lui les portes du Levant et pour reprendre diplomatiquement avec Chah-Roukh d'abord, avec Oloug-Beg ensuite, au nom de Charles VII, les relations qui assurèrent sécurité à ses galères, prospérité à ses comptoirs tant terrestres que maritimes et protection à ses facteurs commerciaux dans tout l'Orient.

«Monseigneur l'Argentier » bénéficiait ainsi des immunités offertes aux marchands français trafiquant en Transoxiane, aux chefs de commerce du « pays du change », aux gens de Sarfa[1] !

Mais son père, dont l'origine est si peu établie et qui faisait à Bourges, au quinzième siècle, le commerce de pelleteries, d'aucuns disent le métier d'orfèvre, n'avait-il point établi lui-même quelque lien de trafic avec ces régions d'Asie dont les fourrures et l'or sont précisément les principaux objets d'exportation?

Serait-il téméraire de supposer que ses affaires s'étaient trouvées singulièrement favorisées et facilitées par les lettres échangées entre la cour des Valois et celle de Samarkande pour que « nul marchand ne reçût violence et ne fût imposé au delà de ce qu'il était à même de payer »? C'est ce que nous allons voir.

III

JACQUES CŒUR, SON ORIGINE, SES DÉBUTS

L'Argentier de Charles VII a réussi à faire la France si grande qu'il est à peine besoin, ce semble, de se pencher curieusement sur le berceau où il naquit dans l'arrière-boutique d'un

[1] A la fin du récit de son voyage, Benjamin de Tudèle affirme que les « Sages » ont coutume d'appeler la France « Sarfa », c'est-à-dire, en hébreu, *la contrée des chefs de commerce* et, en arabe, le *pays du change*.

marchand. On doit pourtant se demander si, en cette arrière-boutique, quelque peu mystérieuse, ne se sont pas tenus souvent des conciliabules susceptibles d'initier, très jeune, l'enfant à la vie des affaires, aux secrets du négoce, aux subtilités de la finance.

Qui était Pierre Cœur? L'histoire ne le dit guère. D'où venait il? Était-il originaire de Bourges, de Saint-Pourçain ou d'ailleurs? Les avis sont partagés. Fut-il marchand pelletier? Fut-il orfèvre? Exerça-t-il les deux métiers à la fois? On ne le sait trop. Cette incertitude amène à penser que l'immense fortune du fils s'expliquerait mieux si l'on voyait dans le père « un de ces hommes qui renseignent tous ceux venant des pays étrangers et qui méritent le nom de sages en secourant le frère qui est du lieu comme celui qui arrive de loin[1] ».

Timour-Leng (lui-même l'affirme dans ses « Instituts ») envoya « des marchands jusque dans l'isle des Francs afin qu'ils l'informassent de la situation, des mœurs, des coutumes de ces contrées ». Dès lors, il fallait bien que ces émissaires se missent en rapport direct avec les chefs de commerce de Sarfa. Pierre Cœur n'était-il pas précisément un de ces chefs? Et s'il appartenait à cette catégorie de négociants internationaux, n'est-il pas tout naturel qu'il ait transmis à son fils Jacques les traditions et procédés qui lui permirent, plus tard, « de venir de cent à cent mille et de cent mille à nombre de millions par son sens? »

Le nom symbolique de la famille et le prénom de l'enfant le prédestinaient, pour ainsi dire, au négoce, aux voyages, aux entreprises : *Jacobus Cordi!* Lorsqu'il reçut du roi des lettres de noblesse, l'Argentier n'eut qu'à traduire ces mots en langage héraldique pour se composer des armes parlantes, sorte de rébus fait de trois coquilles, emblème des pèlerins de Saint-Jacques, et de trois cœurs, posés deux et un, comme pour donner à tous l'idée de la circulation commerciale du maître dans le Levant, le Couchant, le Midi.

Jacques Cœur, en toutes ces contrées, ne fut-il point aidé par

[1] Benjamin de Tudèle.

le nom de son père? La rapidité de son succès en Orient tendrait à le faire croire. Même en France, il fut secondé au début de sa vie par la situation paternelle. Pierre Cœur tenait certainement à Bourges un état considérable et put faire donner à ses enfants une instruction en rapport avec les exigences et les ressources du temps. Un de ses fils, Nicolas, devint chanoine de la Sainte-chapelle de Bourges et, plus tard, évêque de Luçon. Sa fille s'unit à un secrétaire du roi, Jean Bochetel. Quant à Jacques, dès 1420, il avait épousé Macée de Léodepart, fille du prévôt de Bourges et de Jeanne Roussard, dont le père était maître de la monnaie.

Lambert de Léodepart demeurait « jouxte la maison de Pierre Cœur », dit un document du temps; le négociant et sa famille n'étaient donc pas inconnus au prévôt. Or le prévôt de Bourges était un personnage. Chargé de l'instruction des causes tant civiles que criminelles, il fournissait ses conclusions aux quatre prud'hommes préposés à la direction des affaires intérieures de la ville par les bourgeois qui, en vertu d'une charte datant de 1145, portaient tous le titre de barons.

Est-il vraisemblable qu'un tel magistrat ait pu accorder la main de Macée à Jacques, à peine agé de vingt-cinq ans et se demandant encore ce qu'il ferait de sa vie, si la situation matérielle et morale du père n'eût été un gage à peu près certain de prospérité pour l'avenir?

Le métier que prit Jacques Cœur, et dont l'histoire nous le montre pourvu en 1427, n'était pas de ceux où l'on entre facilement et tout d'un coup. Les règlements, ayant trait aux ouvriers des monnaies et à toutes gens travaillant les métaux, étaient fort précis et sévères.

« Quelsconques orfèvres ne pourront tenir ni lever forges, ni ouvrer en chambres secrètes, ni autrement, s'ils ne sont approuvés par les maistres et jurés dudict métier, » disaient ces règlements.

« Pour ce qui est des apprentis dudict artifice d'orfèvrerie, chacun orfèvre pourra avoir un apprenti étranger avec un de son

lignaige ou du lignaige de sa femme seulement. Aucun apprenti ne pourra tenir ni lever forge si, comme apprenti ou valet servant gagnant argent, il n'a servi son maistre, demourant avec luy six ans[1]. »

Pour prendre charge en la monnaie, Jacques Cœur avait dû nécessairement faire son apprentissage et son stage, durant six ans, chez un maître juré de la corporation des « fèvres » ou travailleurs de métaux. Et son patron fut sans doute un homme fort habile; car les contemporains affirment que nul ne s'entendait « ès alliages métalliques » comme « Monseigneur l'Argentier ».

De plus, en vertu d'une ordonnance qui remontait à 1211 et qui était encore en vigueur au quinzième siècle, « nul ne pouvait voir travailler les ouvriers des monnaies, ni travailler avec eux s'il n'était leur frère, leur fils ou leur neveu. » En quelle qualité Jacques Cœur eût-il pu entrer dans un atelier monétaire, sinon en celle de petit-fils par alliance de Roussard, qui était maître de la monnaie?

L'association avec Ravaut le Danois et Pierre Godart pour l'exploitation des ateliers de Bourges, Orléans, Saint-Pourçain et Poitiers ne date que de 1427. Ce fut donc vraisemblablement après son mariage avec Macée de Léodepart que Jacques Cœur fit le stage de six ans indispensable pour exercer toute profession relative au maniement des métaux. Mais auparavant, vers 1413 par exemple, au moment de la venue des envoyés de Michanchah, n'avait-il point accompagné, jusque dans leurs pays, quelques marchands transoxianais portant, à la cour des Timourides, des nouvelles de l'île des Francs? Profitant des privilèges assurés aux Français trafiquant directement avec l'Asie centrale, n'était-il point allé chercher, pour le magasin de son père, les fourrures ou l'or de Boukharie? N'avait-il point appris pratiquement le mécanisme du négoce avec le Levant? Ne s'était-il point formé aux usages diplomatiques qui lui permirent, plus tard, de mener à bien des négociations difficiles et d'accomplir

[1] Voir les statuts de la corporation des « fèvres » dans *l'Ancien Poitou*. J. Guérinière, 1840.

les plus délicates missions? Sa vie entière semble répondre affirmativement à ces questions, sur lesquelles l'histoire reste muette, tout simplement peut-être parce qu'on ne les a pas posées.

En tout cas, le fait que Jacques Cœur ait pu personnellement affermer de Ravaut, en 1427, la monnaie de Bourges et former avec lui et le changeur Pierre Godart une Société d'exploitation des ateliers monétaires du roi Charles VII prouve que ses moyens pécuniers, sa compétence et son intelligence des affaires étaient alors appréciés et connus.

Ravaut le Danois est encore un de ces personnages énigmatiques surgissant sur la scène historique sans que l'on sache leur origine et leurs agissements antérieurs. Ruiné en 1420 par l'invasion anglaise, qui avait détruit son commerce en Normandie, il avait quitté Rouen et s'était réfugié auprès du dauphin. A celui-ci il avait proposé de se charger de la fabrication de ses monnaies ; ses offres avaient été agréées et, dès 1421, il exerçait la charge de chef des quatre ateliers monétaires de Bourges, Orléans, Saint-Pourçain et Poitiers.

La révolution de palais opérée par Richemont en février 1426 et qui eut pour conséquence la mort du favori Pierre de Giac, livré au bailli de Dun-le-Roi et jeté par le bourreau de Bourges dans la rivière, paraît avoir eu un contre-coup fatal sur la fortune de Ravaut. Les commissaires pour la réformation des monnaies nommés en avril de la même année, après les Etats tenus à Poitiers, examinèrent ses opérations et les trouvèrent illégales. Se voyant incapable de tenir désormais tous ses engagements avec ses seules ressources, Ravaut eut recours à Jacques Cœur. Espérait-il qu'une association avec le gendre du prévôt de Bourges l'aiderait à sortir d'embarras? Comptait-il uniquement sur l'intelligence du jeune homme? Celui-ci possédait-il déjà une fortune personnelle lui permettant un apport de capitaux susceptible de relever les affaires du chef gardien des monnaies? Le fils du pelletier n'était-il pas déjà l'intime ami de la famille royale? Ne jouissait-il pas auprès de Charles VII d'un crédit capable de contre-balancer, pour Ravaut, l'action immédiate de

la justice? L'histoire ne le dit pas, mais elle montre Jacques Cœur fermier et gardien, en 1427, de l'atelier monétaire de Bourges.

En cette même année, Richemont faisait exécuter Le Camus de Beaulieu et plaçait auprès de Charles VII George de La Trémoïlle.

« Vous me le donnez, mon cousin, avait dit le roi ; mais vous vous en repentirez : je le connais mieux que vous. » En effet, ce nouveau maire du palais était bien l'homme le plus vénal, le plus corrompu, le plus dépourvu de scrupules qu'on pût voir. Fort ambitieux, il n'avait pas hésité, pour asseoir sa fortune, à épouser la veuve de Pierre de Giac, Catherine de l'Isle-Bouchard, comtesse de Tonnerre, dont l'influence néfaste sur le roi de Bourges avait succédé à celle de Jeanne la Louvette et ne put être détruite que par l'attrait charmeur d'Agnès Sorel. Jusqu'à la venue de la « Dame de beauté », La Trémoïlle et Catherine réussirent à tenir en échec tous les êtres supérieurs qui tentaient d'éveiller le roi, de lui rendre l'initiative et l'énergie nécessaires au salut du trône et de la France. Richemont, Jeanne d'Arc, Jacques Cœur devaient être éloignés : ils le furent.

Cependant Jacques Cœur, à Bourges, avait été certainement dans une très grande intimité avec Charles VII, puisqu'un auteur du temps raconte qu'un soir La Hire et Poton de Xaintrailles étant venus voir le roi, Jacques Cœur leur fit porter, pour le dîner, deux poulets et une queue de mouton[1] ! Seul un camarade pouvait se permettre une telle familiarité qui ressemble fort à une gageure ; en l'acceptant, le roi de Bourges prouva qu'il entendait la plaisanterie et n'en était point froissé. Le fils du marchand était à la fois l'ami dévoué de la famille royale et le joyeux compagnon qui égayait les sombres jours d'épreuves ; mais cependant son influence n'était point encore assez forte pour contrebalancer celle du favori, celle surtout de la favorite, qui réussirent à briser l'épée de la Pucelle et à tenir en échec le bâton de connétable du grand justicier Richemont.

[1] Martial d'Auvergne.

Entre Jacques Cœur et La Trémoïlle commençait la lutte sourde dont la première escarmouche paraît avoir été, en 1429, la condamnation du futur argentier. Celui-ci put prendre sa revanche en 1433, faisant du corps de son rival le marchepied de sa puissance; mais le fils du vaincu, en 1451, atteignit le vainqueur en plein triomphe, le fit livrer aux juges et se vit investi d'une partie de ses biens que, du reste, il dut restituer ensuite aux héritiers du condamné.

Quelle était la cause primitive du duel, sinon la divergence absolue des sentiments et des idées lors de l'action de Jeanne d'Arc? La Société Ravaut, Cœur, Godart avait contribué financièrement à équiper l'ost de la Pucelle. On trouve, ce semble, une preuve du fait dans la déposition du duc d'Alençon devant le tribunal institué pour la réhabilitation de Jeanne.

« L'examen de Poitiers fini, dit-il, le roi m'envoya vers la reine de Sicile (Yolande d'Aragon, belle-mère de Charles VII), afin de m'occuper des préparatifs d'un convoi de vivres pour l'armée qui devait être dirigée sur Orléans. Je trouvai près de la reine le seigneur Ambroise de Loré et le seigneur Louis, dont je ne me rappelle pas l'autre nom, qui préparaient le convoi. Mais l'argent manquait. Pour en avoir et payer les vivres, je revins vers le roi. Il envoya des gens qui délivrèrent les sommes nécessaires, si bien que tout fut bientôt prêt pour se diriger sur Orléans[1]. »

Quels étaient les gens capables de délivrer les sommes destinées à solder les vivres et les hommes d'armes, sinon les chefs des ateliers monétaires en lesquels s'étaient centralisées les ressources, et qui, seuls, frappaient les pièces ayant cours légal dans les provinces fidèles à Charles VII? Les lettres de rémission, accordées en décembre 1429, montrent clairement la participation des trois associés à la délivrance de la France. Le roi commue en une grosse amende de mille écus d'or la peine encourue pour affinage au-dessous du titre, « eu égard à ce que, au voyage de nostre sacre, iceluy Ravaut nous a servy et a esté

[1] Déposition du duc d'Alençon. — Voir Quicherat, *Procès de réhabilitation*.

continuellement en nostre compagnie où il a frayé grand argent. » La lettre portait en outre que, moyennant le payement de l'amende stipulée, Ravaut et ses facteurs ne pourraient plus « être travaillés ni molestés pour les faits dont il s'agit ».

Cependant l'arrêt de condamnation de 1453 invoqua, contre Jacques Cœur, comme premier chef d'accusation, que « par lesdites informations, ledit Jacques Cœur fut trouvé chargé que, dès l'an 1429, luy estant compagnon de nostre monnaie de Bourges, il aurait faict forger escus à moindre poids et loy, comme escus de 75, 84, et 89 escus pour marc à 14 et 15 carats, combien qu'il dust avoir lors forgé escus de 70 au marc et à 18 carats, selon nos ordonnances royaux, et, par ce moyen, y avait eu proffict de 20 à 30 escus au marc, en deffraudant et desrobant nous et la chose publique de nostredit royaume, et commettant, en ce faisant, crime de fausse monnoie. Et pareillement, en l'an 1430, auquel an par nostre ordonnance furent forgés escus royaux de 64 au marc et 23 3/4 carats, d'avoir forgé et fait forger, en ladite monnaie de Bourges, royaux de 23 carats et de poids moins de demi royal sur le marc, et semblablement d'avoir fait et commis plusieurs grandes fautes et abus au faict de nosdites monnaies de Bourges[1]. »

Y avait-il là si grand crime? Ruiné par les emprunts forcés que, durant les années de détresse, les officiers royaux faisaient sans cesse aux fermiers et gardes des monnaies, qui « moult chargés de prêts et assignations demeuraient détruits de leurs chevances », Ravaut avait cru pouvoir engager ses associés à recourir à l'expédient dont la royauté donnait l'exemple : la fabrication d'espèces de faible poids[2].

L'affaiblissement des monnaies était un des moyens les plus prompts et les plus sûrs de se procurer des ressources. Outre que ce stratagème permettait de tailler au marc un plus grand nombre de pièces ayant plein cours légal et puissance d'achat,

[1] Arrêt de condamnation, cité *in extenso* par le baron Trouvé dans son *Jacques Cœur*, Paris, 1840.

[2] *Histoire de Charles VII*, par G. du Fresne de Beaucourt, t. V, p. 97.

comme si elles eussent réellement possédé la valeur intrinsèque fixée par décret royal, le fait de fabriquer des monnaies à un titre plus bas que celui adopté par le régent anglais avait pour résultat d'attirer presque tout le numéraire mis en circulation au nom d'Henry VI ; ce qui causait aux ennemis de la France une gêne extrême, d'énormes embarras. Si bien que, suivant l'expression originale d'un chroniqueur, « Fortune ayant tourné les tables, celui qui tenait le bon bout fut bientôt sis au mauvais. »

Il est à croire que Ravaut le Danois avait lui-même conseillé au roi de Bourges cet expédient à peu près indispensable pour soutenir la guerre et arracher aux gens d'outre-Manche la France à eux livrée par le traité de Troyes, et que ce conseil avait été la raison pour laquelle le Dauphin avait confié, dès 1421, au réfugié normand, la charge de chef et gardien de ses ateliers monétaires.

La preuve que Ravaut, comme Jacques Cœur, employaient ces moyens faute de meilleurs, c'est que, dès 1435, ils s'empressèrent, étant revenus en faveur l'un et l'autre, de rétablir l'ordre dans les finances, d'affiner sur le fin et de régler la frappe, de manière à prévenir le retour à ces mutations si préjudiciables, même aux sujets du roi. Elles avaient, en effet, pour conséquences immédiates d'établir une sorte de bourse des métaux précieux où les fortunes s'élevaient ou s'évanouissaient avec une rapidité effrayante. La monnaie, n'ayant pas la valeur intrinsèque correspondant à sa valeur courante, laquelle était établie uniquement par décret royal, le prince gagnait sur ses sujets ; et les monétaires, pour récupérer les avances que les fonctionnaires, les favoris, les capitaines exigeaient d'eux, s'arrangeaient de manière à gagner sur le prince.

S'apercevait-on de leurs agissements, on les taxait du crime de lèse-majesté, et ils étaient passibles de châtiments sévères. Mais il faut bien le dire, et on ne saurait trop le répéter, leur fraude était une conséquence fatale de l'état déplorable du royaume et des finances. Rien n'était stable, nul ne savait jamais si, riche la veille, il ne serait point pauvre le lendemain.

Le souverain revenait-il à la monnaie forte pour faire rentrer dans son escarcelle les espèces disséminées dans celles de ses fidèles : le marc d'argent, qui avait valu neuf livres en 1418 et quatre-vingt-dix au mois de juillet 1422, retombait à sept livres ; l'écu d'or, qui valait quarante livres, descendait à vingt sous ! Ainsi la diminution était de trente-neuf quarantièmes, c'est-à-dire qu'une personne, possédant quarante livres de la monnaie faible, ne recevait en échange qu'une livre de la monnaie forte. Et tout retournait au creuset pour y changer de forme et de valeur jusqu'à ce que le roi de Bourges, obligé de revenir aux espèces, de faible poids pour attirer et fondre, de nouveau, les pièces frappées par le régent anglais, changeât son ordonnance et fît un virement contraire. Comme on ne pouvait expliquer au public ce mécanisme, dont le résultat le plus clair était des ruines subites ou de soudaines fortunes, dont la rapidité même amenait des récriminations et des murmures, la cour, pour donner satisfaction et imposer silence aux mécontents, sacrifiait de temps à autre quelques monétaires, quitte à leur donner ensuite des lettres de rémission et à leur rendre leurs charges sans autre forme de procès.

Ainsi advint-il à Ravaut le Danois, Jacques Cœur et Pierre Godart, poursuivis devant la cour des monnaies « pour avoir fait affiner jusqu'à trois cents marcs d'argent et plus au dessous du titre fixé ». C'était au moment des campagnes de la Pucelle ; « l'ost marchait d'Orléans à Reims sans piller, robber, voler les pauvres gens. » On payait ce qu'on demandait et les hommes d'armes touchaient leur solde ! Il fallait bien que l'argent se prît quelque part. Où donc, sinon dans les hôtels monétaires du roi ? Aussi Ravaut, en sa qualité de chef de l'association, reconnut-il l'irrégularité des opérations incriminées ; mais il s'excusa sur l'obligation où lui et ses facteurs s'étaient trouvé de faire face aux demandes continuelles des gens du roi. Tous trois étaient prêts, du reste, à faire restitution suivant leurs facultés de la somme à laquelle ils seraient taxés. On la fixa à mille écus d'or.

Jacques Cœur paya sa quote-part et resta gardien de la mon-

naie de Bourges. Il put donc aider Jeanne d'Arc jusqu'au jour où, en 1430, à l'instigation de La Trémoïlle sans doute, il tomba, pour la seconde fois, sous la férule du maître général des monétaires royaux.

A partir de ce moment, la Pucelle fut entièrement abandonnée et impuissante à se procurer des ressources. Jacques Cœur, s'étant vu obligé de chercher fortune ailleurs, forma alors avec Pierre Godart et les Barillet de Xaincoins une Société pour l'entreprise des fournitures de la cour. C'étaient des marchands de Bourges qui devaient pourvoir à l'approvisionnement de l'hôtel du roi, de la reine et des enfants de France. Une partie de ces fournitures était gratuite ; en retour de ce sacrifice, le souverain concédait aux marchands des sûretés et des privilèges leur permettant d'exercer librement leur négoce. Ils devaient tenir provision et magasin d'étoffes, meubles, bijoux, denrées et toutes choses susceptibles d'être réclamées pour le service de la famille royale.

Par cette association, qui paraît avoir été assez prospère et dura jusqu'en 1439, Jacques Cœur entrait dans la voie commerciale ; dès la fin de 1430, il s'embarquait sur une galère en partance pour Alexandrie. A son retour, il fut pris, avec tout l'équipage, par des corsaires, sur les côtes de la Sardaigne. Heureux encore de sauver leur vie, les passagers de la galiote durent abandonner aux pirates leur navire et toute la cargaison ; ils rentrèrent en France plus pauvres qu'ils n'en étaient partis. Ce n'était point encourageant ; bien d'autres à sa place eussent renoncé aux voyages lointains ; Jacques, qui ne douta jamais de rien, pas même des hommes, s'entêta et repartit. Dès 1432, il établit le siège social de ses entreprises à Montpellier, « lieu fort commode pour le trafic, pourvu des plus célèbres disciples de la Sagesse, de juifs très riches, fort libéraux envers les pauvres, prêts à servir ceux qui ont recours à eux. On y vient de tous côtés de Lombardie, du royaume de la Grande Rome, de toutes les terres d'Égypte et d'Israël, de toutes les provinces de France, d'Espagne et d'Angleterre, en sorte qu'il s'y trouve des peuples de toutes langues, » avait dit Benjamin de Tudèle.

Depuis, grâce aux prêts faits à Philippe VI par le pape Clément VI et son frère Guillaume Rogier, premier comte de Beaufort, le roi de France, entre autres acquisitions avantageuses, avait fait celle de Montpellier et de Lattes. Ces seigneuries lui avaient été cédées par Jacques II, roi de Majorque, le 18 avril 1349, pour le prix de cent vingt mille écus d'or[1]. Le souverain pontife, par l'intermédiaire de qui s'était traité le marché, avait maintenu à la cité le droit de commercer avec les infidèles sans encourir les censures de l'Église. Ville française et pourvue d'un tel privilège, Montpellier était toute indiquée comme entrepôt principal du commerce de Jacques Cœur. De là, il allait rayonner sur toute la Méditerranée. Au commencement de 1433, Bertrandon de La Brocquière, conseiller et premier écuyer tranchant de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, ayant été envoyé par son maître en Syrie, y rencontra Jacques Cœur à Damas.

« Les chrétiens, dit-il dans le récit de son voyage, sont vus avec haine dans la ville. Chaque soir on enferme les marchands dans leurs maisons. Il y a des gens préposés pour cela : et, le lendemain, ils viennent rouvrir les portes quand bon leur semble. J'y trouvai plusieurs marchands génois, vénitiens, catalans, florentins et français. Ces derniers étaient venus acheter différentes choses, spécialement des épices, et ils comptaient aller à Baruth s'embarquer sur la galère de Narbonne, qui y était. Parmi eux se trouvait un nommé Jacques Cœur qui, depuis, a joué un grand rôle en France comme argentier du roi. Il nous dit que la galère était alors à Alexandrie et que, probablement, messire André de Toulongeon viendrait le prendre à Baruth avec ses trois compagnons Pierre de Vaudrei, Godefroy de Troisy et Jean de La Roe[1]. »

D'où venait Jacques Cœur, lorsqu'il fut rencontré par Bertrandon de La Brocquière? Arrivait-il simplement de France à Damas pour y acheter des épices et constater le mauvais vouloir et les procédés peu courtois des habitants? N'était-il pas

[1] Mss. Baluze XXI, p. 175. (Bibliothèque nationale) Cité dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (année 1879).

plutôt allé se faire investir de la mission qu'il était à la veille de remplir si brillamment? N'avait-il pas, dans le pays de Théma, noué les pactes qui allaient lui permettre d'équiper et fréter des navires, de créer une véritable armée commerciale, d'établir des comptoirs, où de précieuses immunités remplaceraient, pour les mercantis, les entraves et les casemates verrouillées de Damas? L'histoire est muette sur ce point; mais les faits parlent pour elle.

Il semble vraiment que l'on attendait en France le retour de Jacques Cœur pour opérer enfin le coup de force qui renversa La Trémoïlle et affranchit le roi de la tutelle de ce néfaste maire du palais. A partir de cette année 1433, des hommes remarquables surgissent de toutes parts, envahissent le Conseil, s'imposent par leurs capacités diverses; et la politique de Charles le Sage est reprise vigoureusement à l'intérieur comme à l'extérieur. La rigide et noble figure du grand justicier Arthur de Richemont se dresse encore une fois volontaire, énigmatique, puis elle se perd derrière la physionomie plus brillante du riche et habile marchand qui sera bientôt « Monseigneur l'Argentier ». En même temps, devant le roi, s'avance, jeune, souriante, gracieuse, Agnès Sorel, la belle Esther du quinzième siècle, dont Jacques Cœur fut le Mardochée.

C.-B. Favre.

COMPTES RENDUS

Notice sur la vie et les travaux de M. le duc Albert de Broglie, par M. Fagniez, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, typ. de Firmin-Didot, MDCCCCII, in-4°.

M. Fagniez, membre du Conseil de la *Société d'histoire diplomatique* et successeur à l'Institut de M. le duc de Broglie, vient de consacrer à notre ancien président et fondateur une notice qui demeurera comme l'éloge le plus complet et le plus achevé de l'éminent homme d'État et historien.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans les développements qu'il donne à son jugement sur la vie et les travaux de son illustre prédécesseur. Son admiration n'enlève rien à la liberté de ses appréciations; et, à l'exemple du duc de Broglie lui-même pendant ses dernières années, il apprécie les événements contemporains avec le recul de l'histoire, sans récrimination et sans passion. Mais nous voudrions citer les passages où M. Fagniez rapporte les débuts de M. de Broglie comme diplomate et l'amour qu'il avait gardé pour les études de ses premières années.

Après avoir raconté l'éducation achevée que le milieu où il vivait assurait au petit-fils de Mme de Staël, l'auteur nous montre Albert de Broglie entrant, à son retour d'Allemagne, au ministère des Affaires étrangères. « En 1843, il était nommé deuxième secrétaire d'ambassade à Madrid, où la France était représentée par le comte Bresson. Sous ce ministre dont, près de soixante ans plus tard, il saisissait l'occasion de proclamer la pénétration, l'autorité, la plume facile et brillante, l'initiative un peu risquée, il prit part à la longue négociation des mariages espagnols; mais il n'était plus en Espagne quand elle se dénoua, en 1847, à l'honneur du pays. Il avait quitté la légation au mois de janvier 1845, pour accompagner son père en Angleterre. Le duc Victor de Broglie avait reçu la mission de négocier avec le gouvernement britannique l'abolition du droit de visite; l'affaire délicate à laquelle le père et le fils se trouvaient associés, fut encore un succès pour la diplomatie française. Après avoir pris un congé pendant lequel il se maria, Albert de Broglie fut nommé premier secrétaire d'ambassade à Rome. Dans le ministre plénipotentiaire dont il devenait le collaborateur, notre jeune diplomate s'applaudissait de rencontrer un ancien ami de sa famille, un Italien, qui, ayant pris part à l'entreprise malheureuse de Murat contre les Autrichiens en 1815, avait été obligé de fuir à l'étranger la vengeance des vainqueurs; un homme d'État et un penseur; un patriote et un catholique qui ne devait cesser de servir la France que pour donner sa vie à l'Italie. A l'attrait et au profit qu'il trouvait de se trouver auprès de Rossi s'ajoutait, pour attacher Albert de Broglie à son nouveau poste, le spectacle d'un réveil national qui intéressait son libéralisme sans alarmer encore ses sentiments chrétiens. Il y eut là deux années d'une intimité féconde; l'im-

pression en vibre encore dans l'article à la fois pénétrant et indigné que lui arracha l'assassinat de Rossi. Pendant qu'il jouissait de la confiance et des leçons d'un homme supérieur, la révolution de Février brisait sa carrière et la Monarchie. Éloigné de la diplomatie par une catastrophe politique, il ne devait y être ramené que plus de vingt ans après par un désastre national. »

Il faut passer rapidement sur l'analyse des belles études religieuses historiques consacrées par M. le duc de Broglie à *l'Église et l'Empire romain au IVe siècle*, pour arriver au rôle politique qu'allait lui imposer la révolution de 1870 et la terrible paix de 1871. A peine nommé membre de l'Assemblée nationale, M. Thiers l'envoya, le 18 février, comme ambassadeur de la République à Londres, en le chargeant de faire entendre dans le concert européen la voix de la France, isolée depuis sept mois du monde par ses malheurs.

« La première épreuve que cette mission réservait à notre ministre plénipotentiaire, c'était d'ajouter par avance à des sacrifices dont on pressentait le poids douloureux, l'humiliation d'abandonner d'un trait de plume le prix du sang français versé devant Sébastopol et de payer nous-mêmes, aux dépens d'un passé glorieux, la récompense due à la Russie pour avoir assuré la liberté d'action de nos vainqueurs. »

Le protocole de la conférence de Londres était resté ouvert pour attendre le représentant de la France. Le 13 mars 1871, le duc de Broglie y apposa sa signature, après avoir déclaré que le gouvernement français, qui aurait préféré ne pas s'associer à des résolutions à la discussion desquelles il était resté étranger, croyait pourtant devoir sortir de son abstention pour montrer l'importance qu'il attachait à tout ce qui pouvait maintenir ou rétablir l'autorité entre les grandes puissances. Quant à la revision du traité de Paris de 1856, objet principal de la conférence, il déclarait que, malgré sa préférence pour le *statu quo*, son gouvernement ne pouvait refuser son approbation à des modifications désirées par la Russie et acceptées par la Turquie, qui y était la principale intéressée. Ses fonctions diplomatiques lui ménageaient pourtant certaines satisfactions. Il obtenait l'intervention de l'Angleterre pour faire réduire d'un milliard l'indemnité de guerre; il éprouvait une patriotique fierté à être témoin de la surprise et de l'admiration provoquées chez nos voisins par le payement à échéance du premier acompte de deux milliards de cette indemnité. Mais en 1872, les complications de la politique intérieure le déterminaient à résigner un poste où il réussissait si bien et qui lui plaisait tant.

Son rôle comme ministre des Affaires étrangères, après la chute de M. Thiers, fut très absorbé par les négociations ou plutôt par la préparation inutile du rétablissement de la Monarchie; et de même, après le 24 Mai, c'est surtout la politique intérieure qui occupa tous ses moments pour aboutir à un échec définitif, dont l'historien, sinon l'homme d'État, prit noblement son parti. C'est l'époque où il rentra comme simple travailleur à la salle des archives du ministère dont il avait été le chef, et qu'il entreprit ces belles études sur la diplomatie française sous Louis XV, qui ont fourni dix volumes sans lasser l'intérêt du monde lettré et savant.

En 1885, le duc de Broglie renonçait définitivement à la vie publique. Mais bientôt la vigueur d'un talent, dont la forme transparente laissait rayonner la noblesse morale, et les événements qui, en donnant tristement raison à

sa prévoyance, rapprochaient de lui certains adversaires désabusés, le placèrent dans une sphère supérieure aux passions du moment et l'entourèrent d'une déférence et d'une admiration universelle. Les corps savants croyaient s'illustrer en l'admettant dans leur sein et en le plaçant à leur tête. Il fut ainsi du Conseil et bientôt président de la *Société de l'histoire de France*. De même, en 1886, la *Société d'histoire diplomatique*, qui venait de se constituer, faisait de lui son président perpétuel. « Fondée sur l'idée de rapprocher les diplomates des historiens de la diplomatie, de grouper, au profit des études dont elle a besoin, ce personnel diplomatique international, dont le duc de Broglie, dans une de ses pages les plus heureuses, avait si bien caractérisé l'esprit professionnel, cette Société proclamait en lui, par son choix, le maître du genre qu'elle avait pour but d'encourager. »

Ce rôle, que M. Fagniez définit si bien, M. le baron de Courcel a dit, ici même, l'année dernière, comment M. le duc de Broglie l'a rempli jusqu'au bout; mais nous ne pouvions pas passer sous silence l'hommage solennel que l'Institut lui a rendu, en attendant celui que le vice-président de la *Société d'histoire diplomatique*, M. le marquis de Vogüé, vient de lui décerner, sous la coupole du palais Mazarin, au nom de l'Académie française.

Les problèmes politiques et sociaux à la fin du dix-neuvième siècle, par E. Driault, professeur agrégé d'histoire au lycée d'Orléans. In-8° de 388 pages. — Paris, Alcan, 1900.

M. Driault expose et discute, de son point de vue, les questions diplomatiques que le dix-neuvième siècle lègue au vingtième.

Voici d'abord l'Alsace, qui est la principale, sinon l'unique cause de la paix armée. L'Alsace était devenue française librement : l'Allemagne a dû la conquérir. La France a consulté les Savoisiens et les Niçois : l'Allemagne oserait-elle consulter l'Alsace ? M. Driault entrevoit deux solutions : l'Allemagne pourrait rendre à la France les provinces perdues en échange d'une grosse colonie ou en s'annexant les provinces allemandes de l'Autriche avec le consentement du gouvernement français.

« Presque toutes les périodes de l'histoire ottomane commencent par des insurrections spontanées ou préparées...; elles se continuent par des interventions étrangères ..; mais c'est toujours l'Empire du sultan qui paye les frais (p. 68). » Ce chapitre contient des informations sur les populations chrétiennes de la Turquie.

Passons en Italie. La tête du catholicisme et la capitale italienne ne peuvent être qu'à Rome. La maison de Savoie a épuisé le pays (p. 40). M. Driault conclut en l'idée de l'organisation d'un parti républicain en Italie !

L'Autriche-Hongrie est menacée de dissolution. « Dès qu'elle fut libre, la Hongrie montra qu'elle n'aimait la liberté que pour elle-même (p. 45) » Un exposé est consacré aux nationalités et aux races de l'Empire. Suivent quelques prévisions de l'auteur sur ce qui pourrait succéder à la disparition de l'Autriche-Hongrie.

Les autres problèmes qu'examine M. Driault concernent la Méditerranée, la mer Rouge, l'Égypte et l'Abyssinie, le partage de l'Afrique, l'Asie intérieure et l'Asie centrale, la question chinoise, les États-Unis, la triple-alliance, l'alliance franco-russe, les grandes puissances et le partage du monde, les conflits et la paix, la société, Église et la science.

La conclusion n'est pas rassurante. « L'année 1900 pose de nombreux problèmes, dont la solution peut-être ne se rencontrera que parmi les guerres entre nations, peut-être entre concitoyens. »

La publication de M. Driault témoigne d'un travail considérable. La lecture en pourra être utile aux esprits éclairés, qui ne sont pas susceptibles de se laisser influencer par l'hostilité foncière et systématique de l'auteur contre tout ce qui est catholique.

A. D'AVRIL.

Jean-Louis d'Erlach, par E. CHARVÉRIAT. Lyon, 1902. In-12.

Le lieutenant général Erlach fut, au dix-septième, siècle un de ces brillants officiers suisses dont la valeur et la capacité militaire ont rendu de grands services à l'ancienne monarchie. Il avait débuté comme lieutenant de Bernard de Weimar et fut en quelque sorte son héritier. C'est lui qui amena à la France les « Weimariens » pendant la campagne de 1640 à 1642 sous Longueville et Guébriant. Puis, après la mort de ce dernier, Turenne le décida à combattre à son côté; et c'est ainsi qu'Erlach figura à la bataille de Fribourg. Plus tard, il eut avec son chef des démêlés nombreux, après lesquels il le quitta pour rejoindre le prince de Condé, auquel il fut d'un grand secours à Lens. L'ingratitude de Mazarin priva la France de ce dévoué serviteur, qui mourut en 1650, sans avoir obtenu les récompenses qu'il méritait. M. Charvériat a raconté cette vie peu connue dans un petit volume agréable, composé d'après les travaux considérables publiés il y a vingt ans à Berne par M. de Gonzenbach.

Études et leçons sur la Révolution française, par Alphonse AULARD, 3e série. Paris, Alcan, 1902. In-12.

Ce volume nouveau de Mélanges offre un intérêt particulier par la réimpression d'études parues en 1890 dans une revue périodique sur la *Diplomatie du premier Comité de Salut public*, au moment même où M. Albert Sorel publiait son grand ouvrage sur *l'Europe et la Révolution française*. Elles ne comprennent pas moins de deux cents pages et embrassent toute l'histoire des négociations de ce Comité, formé en avril 1793, dont Barère et Danton furent les chefs. M. Aulard passe successivement en revue les négociations avec l'Angleterre, la Hollande, l'Autriche, le Piémont, l'Espagne, la Russie, l'empire d'Allemagne, la Prusse, la Pologne, la Suède, la Turquie, c'est-à-dire toute l'Europe; et il donne de nombreux extraits de la correspondance diplomatique, d'après les archives des Affaires étrangères et la réimpression du *Moniteur*. C'est donc une intéressante contribution à l'histoire de ce temps, dont l'auteur connaît toutes les sources et qu'il présente d'ordinaire sous le jour le plus favorable à la Révolution.

Ahnentafeln der letzten regierenden Markgrafen von Baden-Baden und Baden-Durlach, bearbeitet von Otto Konrad ROLLER, Dr phil. (Heidleberg, 1902).

Il paraît difficile de pousser plus loin le souci de l'exactitude et de la précision que ne l'a fait l'auteur de cette belle publication, la plus importante

et la plus parfaite à coup sûr qui ait paru en Allemagne, en matière de science généalogique.

Il convient de louer, tout à la fois, le Dr Roller, dont les patientes investigations ont su triompher des obstacles de toute nature qui se dressaient sur son chemin et élucider avec sagacité bien des points jusqu'alors controversés, M. le conseiller privé Frédéric de Weech, l'éminent directeur des Archives de Carlsruhe, membre correspondant de la Société d'histoire diplomatique pour l'Allemagne du Sud, lequel a bien voulu « préfacer » en quelques pages magistrales le travail de son jeune collaborateur, et enfin le gouvernement grand-ducal lui-même, dont l'intelligente sollicitude et le concours financier ont permis la réalisation d'une véritable œuvre d'art.

La généalogie des margraves de Baden-Baden et de Baden-Durlach est l'une des plus compliquées qui soient. Les alliances de ces familles princières avec les maisons souveraines de l'Europe — dont les Valois — sont fréquentes et répétées. De ce chef l'auteur a dû s'entourer de renseignements puisés dans les archives d'Autriche, d'Italie, de France, de Suède, de Danemark et de la plupart des États d'Allemagne. Et cependant M. Roller est parvenu à combler toutes les lacunes, à résoudre toutes les difficultés, à préciser toutes les données vagues que l'on possédait sur certains ascendants des deux branches margraviales.

L'ouvrage se compose de deux volumes, édités l'un et l'autre avec luxe et goût. Le premier (petit in-f°) contient douze tables généalogiques. Le second (in-8°) renferme des notes explicatives — brèves, mais d'un très réel intérêt — sur les personnages dont les noms figurent dans les tables généalogiques. Une table onomastique très détaillée facilite les recherches et rend accessible à tous ce bel ouvrage qui a rallié les suffrages de tous les spécialistes en Allemagne, et notamment celui du Dr Ottokar Lorenz, d'Iéna, dont les jugements font autorité en cette matière.

E. Rott.

Un diplomate français à la cour de Catherine II (1775-1780), journal intime du chevalier de Corberon, chargé d'affaires de France en Russie. Plon, 1901. 2 vol. in-8°.

C'est, à proprement parler, le journal d'un secrétaire d'ambassade, et non celui d'un chargé d'affaires, que M. Labande nous donne dans ces deux volumes, où l'on peut suivre le relèvement de l'influence française en Russie pendant les premières années du règne de Louis XVI et les heureux effets de la politique de Versailles à cette époque, qui promettait des jours heureux à la France. Soit qu'il fût absorbé par le souci de sa correspondance officielle, soit pour tout autre motif, le jeune diplomate a cessé de tenir son journal pendant tout le temps qu'il a été chef de mission.

Fils d'un président au parlement de Paris, Marie-Daniel Bourée de Corberon appartenait à la famille Bourée de Bourgogne, dont une autre branche, portant les mêmes armes, et connue alors sous le nom de Bourée de Poncet, a donné récemment deux générations d'ambassadeurs à la France. Il était apparenté aux familles les plus en vue et avait reçu l'éducation raffinée qu'on donnait à la cour de France, à la fin du règne de Louis XV, aux jeunes gens de la noblesse. Il avait d'abord embrassé la carrière des armes, et il était sous-lieutenant aux gardes françaises, dans la compagnie de

Barbençois, quand il se décida, en 1773, à suivre à Cassel M. de Vérac, qui venait d'y être nommé comme ministre plénipotentiaire. C'est après cette première mission qu'il partit, à l'âge de vingt-sept ans, pour la Russie, comme secrétaire du marquis de Juigné, son parent. Il comptait sur l'intelligence et sur l'activité dont il pourrait faire preuve pour se créer dans la diplomatie une situation dont il avait besoin comme cadet de famille, et assurer son avenir. Il était décidé à se rendre utile. Malheureusement il fut forcé de travailler à côté de ses chefs, qui paraissaient peu soucieux de rechercher son concours. Il envoya directement au ministre à Paris, sous forme de mémoires, les fruits de ses études et de ses travaux, et consigna d'autre part, dans des notes familières, ses observations sur les personnages politiques avec lesquels il était en relation et sur la société de la cour. Tout y est sincère, car il écrivait pour lui ou ses proches ; aussi revient-il facilement sur ses premières impressions quand elles ne lui semblent plus exactes.

C'est un fervent de la littérature du temps et de la philosophie naturaliste ; son cœur est droit et sensible, et il cherche toujours à se conduire en gentilhomme, sans se départir d'une grande prudence aussi. Dans son journal, aucun souci de dissimuler les sentiments de son âme. A côté de renseignements qui offrent un véritable intérêt historique, on rencontre une sorte d'intrigue vécue qui révèle au public ce qu'est la vie d'un jeune diplomate lancé dans le monde, loin des siens, qui veut être honnête et qui a pour boussole tantôt les élans de son cœur, tantôt le souci de sa carrière et de sa légitime ambition.

Cet ouvrage complète utilement les livres publiés récemment par M. Waliszewski, en faisant vivre le lecteur près de cinq ans à la cour de Catherine II, en lui donnant sur cette impératrice, sur ses favoris, sur ses ministres, sur les intrigues de son entourage, les appréciations du monde officiel et les opinions personnelles de l'auteur, en même temps qu'il fait connaître avec détails les mœurs et les habitudes de la société russe à cette époque.

Le chevalier de Corberon est arrivé à Saint-Pétersbourg au moment où la Russie, tirée de la barbarie par le génie de Pierre le Grand, commençait à s'épanouir et à s'imposer au dehors. La paix de Kainardji venait de lui assurer au midi la suprématie sur les Turcs : le partage de la Pologne, au nord, en supprimant sa rivale slave, avait rendu sa politique solidaire de ses deux plus puissants voisins, particulièrement de la Prusse, et lui avait donné, aux confins de l'Allemagne, un centre d'action et un point d'appui pour agir sur tous les États de l'Europe centrale, avec d'autant plus de poids que l'Angleterre succombait dans sa lutte contre les colonies de l'Amérique du Nord et perdait ainsi beaucoup de son influence.

La lutte fut vive à Saint-Pétersbourg, où le cabinet de Londres essayait de nouer des alliances pour relever son prestige et recherchait des accords commerciaux pour réparer le préjudice causé à son industrie. Le plus grand obstacle qu'il rencontra fut le rapprochement entre la Russie et la France, auquel Corberon, chargé d'affaires, s'employa de tout son pouvoir. La ligue des neutres parvint à se former et les intrigues anglaises se trouvèrent pour un temps paralysées. Par contre, l'influence de l'impératrice, soutenue par le bon vouloir de Louis XVI, devint telle qu'au moment de la mort de l'électeur Maximilien-Joseph de Bavière, la Russie devint l'arbitre entre les prétentions des rivaux prêts à en venir aux mains.

Il est intéressant de suivre dans ces deux volumes, et plus particulièrement dans le second, les efforts faits par les différentes puissances auprès de Catherine II, les voyages entrepris par les princes allemands à sa cour, l'attitude des différents diplomates, dont plusieurs jouèrent, par la suite, des rôles importants, et de suivre, au milieu de tout cela, les évolutions de la politique russe, qui, tout en poursuivant ses œuvres de développement en Orient, se préparait aux grandes luttes en Europe qui ont illustré la fin du dix-huitième siècle et le commencement du dix-neuvième.

Les colonies françaises, encyclopédie coloniale, publiée sous la direction de M. Maxime Petit. — Tome Ier; Paris, librairie Larousse, 1902, in-8° de 772 pages, avec 247 gravures et 24 cartes.

La *Revue d'histoire diplomatique* a déjà signalé (1900, p. 304-5 et 469) les intéressantes et utiles monographies encyclopédiques de la Russie, l'Italie, la Hollande et du Portugal. La librairie Larousse vient d'en commencer une nouvelle, consacrée aux colonies françaises, dont le tome Ier a récemment paru. Pour ce beau volume, M. Maxime Petit a groupé cinquante-neuf collaborateurs, tous spécialistes de talent, comme MM. Baudrillart, Cordier, Delavaud, Diehl, Froidevaux, Gerville-Réache, Guy, Loth, Regelsperger, Zaborowski, etc.

Ce volume, malgré son étendue, n'étudie que l'Algérie, la Tunisie, le Sahara et le gouvernement général de l'Afrique occidentale française (Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey) : mais il est aussi complet et détaillé sur les « sables où le coq gaulois trouvera beaucoup à gratter sans profit » que sur les riches et fertiles territoires algériens ou tunisiens. L'introduction comporte d'intéressantes pages sur la colonisation, sur l'histoire du domaine colonial français. Dans les chapitres relatifs aux principes d'organisation coloniale, il convient de signaler particulièrement ici ceux qui traitent des protectorats et du droit colonial international; car n'est-ce pas au sujet des colonies que s'exerce surtout de nos jours la diplomatie?

Il eût été impossible à un seul auteur, si grandes qu'aient été sa compétence et son activité, d'accomplir un pareil travail : M. Maxime Petit l'a réalisé grâce à la remarquable direction qu'il donne à l'œuvre entreprise, et tous les éloges qu'on peut décerner à ses éminents collaborateurs doivent lui être tout d'abord adressés. M. B.

Mes souvenirs. — Les débuts de l'indépendance italienne, par le comte de Reiset. Paris, Plon, 1901, in-8°.

Les souvenirs du comte de Reiset, qui retracent son séjour à la cour piémontaise pendant les dernières années du règne de Charles-Albert et les premières de celui de Victor-Emmanuel, apporteront-ils aux historiens quelques vues nouvelles? Nous ne le prétendrions pas. Mais ils sont pleins de renseignements piquants, qui jettent une vive lumière sur les personnages et sur les événements.

M. de Reiset avait débuté dans la carrière diplomatique comme attaché d'ambassade à Rome sous Grégoire XVI. Il eut la bonne fortune d'être

nommé secrétaire d'ambassade à Turin au printemps de 1848; et, comme notre ministre, M. Bixio, quittait à ce moment même Turin pour aller siéger à la Constituante, il devint chargé d'affaires du gouvernement français. M. de Reiset était donc en posture d'être admirablement renseigné sur les événements tragiques en train de se dérouler. Il avait connu Charles-Albert à l'époque où l'ancien régime, avec tous les préjugés et toutes les étiquettes d'autrefois, florissait encore dans ses États; et il retrouvait ce même roi, rompant tout à coup avec son passé et celui de son peuple, prêt à tenter dans la péninsule la révolution qui, d'abord vaincue à Novare, devait prendre, grâce à nos armes, sa revanche à Solferino. Les triomphes que nous avons procurés au Piémont, au prix de notre sang, ont fait un peu trop oublier les épouvantables humiliations dont il avait été abreuvé avant notre intervention. Le livre de M. Reiset est, à ce point de vue notamment, utile à lire : il montre que, en 1848, même conduit par un prince héroïque et généreux comme Charles-Albert, le Piémont fut sans force contre l'Autriche. Une première fois, Charles-Albert, entouré d'une populace qui menaçait de l'assassiner, dut capituler à Milan; il fut d'ailleurs superbe de courage : au combat de la Porta-Romana, il attendait stoïquement la mort, disant à M. de Reiset, qui était venu l'entretenir d'un projet d'armistice au milieu du sifflement des boulets ennemis : « J'aime à voir les Français au feu; ils y font toujours bonne figure. » — Une seconde fois, quelques semaines plus tard, il était vaincu à Novare : le soir même de la défaite, sous l'impression de toutes les scènes lugubres où il s'était offert en victime expiatoire pour le salut de son peuple, il abdiquait la couronne, et s'en allait mourir dans un couvent du Portugal.

M. de Reiset, après avoir dessiné la haute figure du père, a esquissé avec non moins de bonheur la physionomie très crâne, très finaude et très vulgaire du fils, de Victor-Emmanuel. Celui-ci a trouvé le moyen de réaliser le mot d'un de ses aïeux, qui se promettait de manger l'Italie province par province, comme on mange un artichaut feuille à feuille, et il repose maintenant au Panthéon de Rome. A côté de ces portraits royaux, M. de Reiset a groupé beaucoup de portraits d'hommes d'État, de personnages politiques, de diplomates : il les a tracés avec une grande abondance de souvenirs et une grande finesse de pinceau. B. DE LACOMBE.

Essai sur la neutralité perpétuelle, par Camille PICCIONI. Paris, 1902; in-8°, deuxième édition. Arthur Rousseau, éditeur.

Parmi les problèmes de droit international d'un intérêt actuel et vivant, il convient de ranger, sans contredit, le problème de *la neutralité perpétuelle*. A ce point de vue, la situation particulière de la Belgique, de la Suisse et du grand-duché de Luxembourg constituent assurément, de nos jours, un facteur important de l'équilibre européen.

Dans la deuxième édition de son *Essai*, M. Camille Piccioni étudie les applications du principe aux *territoires* proprement dits, c'est-à-dire aux États et aux fractions d'États, à l'exclusion des étendues de mer, des détroits et des canaux maritimes.

Nombreuses sont, dans une telle matière, les controverses de fond ou de détail qu'ont suscitées déjà, et que pourraient susciter aux divers moments diplomatiques, les intérêts égoïstes et contradictoires des grands États garants.

L'auteur, plus soucieux de la logique de l'institution que du parti qu'on en saurait occasionnellement tirer en la déformant, prend position sur tous ces points controversés, les discute et les résout, avec une ferme sobriété, indice de la rectitude de son jugement.

Nous ne le suivrons pas dans le détail de ses argumentations multiples; nous retiendrons simplement ici sa conclusion : elle est modérée, comme l'ensemble même du livre. M. Piccioni sacrifie aisément la neutralisation perpétuelle appliquée à une seule *province* d'un État; elle présente tous les vices inhérents aux demi-mesures; et, d'ailleurs, elle n'offre plus guère aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif et historique.

Que s'il s'agit, au contraire, de la neutralisation perpétuelle d'un *État* dans sa totalité, — Belgique et Suisse, par exemple, — son appréciation est bien différente : sans doute il ne partage pas la pensée, à son sens utopique, de ceux qui prétendent atteindre la paix universelle par l'accroissement indéfini des nations neutres. Il estime, au contraire, qu'il est de l'essence de l'institution, pour qu'elle demeure efficace, d'être restreinte à un petit nombre d'États et d'États secondaires. Mais, dans ces limites, il y voit — en dépit de la professionnelle duplicité des politiques — un gage, sinon certain, sérieux du moins, d'indépendance pour l'État garanti, de paix aussi entre les États garants, qui s'accommodent mieux de leur jeûne d'ambition, s'ils l'observent en commun. R. P.

Études et documents sur le droit public américain, par Émile Bouvier, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon. Paris, 1902. Brochure in-8°. F. Pichon, éditeur.

Sous ce titre, M. Émile Bouvier publie, en brochure séparée, un de ses articles précédemment parus dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*.

L'auteur y rend compte de deux traités se rapportant au droit public de l'Amérique du Nord : *le Gouvernement congressionnel*, œuvre d'un Américain, M. Woodrow Wilson, et *la République américaine*, d'un Anglais, membre de la Chambre des communes, M. James Bryce. La traduction française en a été donnée dans la Bibliothèque internationale de droit public que dirigent MM. Boucard et Jèze.

M. Bouvier, en s'attachant à dégager les idées générales contenues dans ces deux ouvrages, nous fait apparaître les différences fondamentales qui séparent le droit public américain de celui des grands États d'Europe.

Tandis que dans les diverses nations européennes il n'y a guère en présence que les *individus* et *l'État*, aux États-Unis, au contraire, existe un intermédiaire puissant, dont la présence offre un intérêt capital : *les États*.

L'Union est avant tout une république de républiques; elle est un peuple d'États, plutôt qu'un peuple d'individus. Elle est née d'un contrat social *corporatif* beaucoup plus *qu'individuel*, et l'on s'y préoccupe davantage des droits des États que des droits des individus

Cette idée maîtresse explique bien des choses qui, à première vue, déroutent la logique de nos cerveaux européens : c'est ainsi que la Constitution américaine ne contient aucune *déclaration des droits de l'homme*. De même, certaines institutions en Amérique ne dépendent point de la majo-

rité numérique : le Sénat comprend deux sénateurs par État, quelle qu'en soit la population, parce que l'égalité est de règle dans les États. De même encore, la Chambre des représentants, émanation directe de la volonté populaire, occupe le dernier rang, tandis que le Sénat, émanation de la volonté des États, a de beaucoup le rôle prépondérant...

Mais on ne saurait prétendre résumer, précisément et complètement, ce qui est déjà le résumé serré d'œuvres touffues, pleines d'idées et de faits, riches aussi d'aperçus sur l'évolution probable de la fédération, où la tendance unitaire et centralisatrice se manifeste plus puissamment de jour en jour.

Nul doute que le lecteur, curieux de droit public international et comparé, ne consulte la brochure de M. E. Bouvier, pour aborder ensuite, soit dans le texte original, soit dans la traduction, les deux ouvrages de MM. Wilson et J. Bryce. R. P.

Charette et la guerre de Vendée, par René Bittard des Portes. Paris, Émile Paul, 1902 ; in-8° de x-616 p., avec carte.

La royauté française avait brillé d'un tel éclat à diverses époques que, malgré le règne honteux de Louis XV, malgré les faiblesses de Louis XVI, possédant un admirable caractère secondé par trop peu de moyens, bien des Français ne pouvaient admettre l'inévitable évolution, ni croire à un gouvernement possible sans un descendant de Henri IV et de Louis XIV, sans un roi qui restait pour eux le symbole même de la Patrie. A la fin du dix-huitième siècle, ces fidèles n'étaient plus que la minorité, tandis que la majeure partie des Français appliquaient son attachement, son dévouement, non plus à un homme, mais au sol même du pays épuisé, humilié, toujours menacé. C'est ainsi qu'on explique aisément l'effroyable antagonisme provoqué par deux conceptions différentes, la lutte fratricide déchaînée entre deux partis également convaincus, mais séparés par une idée.

Dans un important volume, remarquablement documenté, absolument impartial, avec un style qui possède la belle allure d'un récit militaire, M. René Bittard des Portes fait l'histoire, complète cette fois et définitive, d'une partie de la triste guerre qui désola l'ouest de la France après la chute de la royauté : chemin faisant, il redresse des erreurs, comble des lacunes, réhabilite de calomnies lancées contre sa mémoire le grand chef vendéen, sans taire toutefois ses faiblesses et ses fautes. Les soldats de Charette, simples paysans devenus les champions d'un roi méconnu, exilé, s'armèrent, s'équipèrent aux dépens des convois de l'adversaire, devinrent de redoutables guerriers, mais ils provoquèrent leur défaite définitive par leur ignorance de la discipline, de la cohésion, tandis que leurs chefs, malgré leur constante bravoure, rendaient leurs succès inutiles par leurs rivalités ou leur défaut d'entente. Les Vendéens, se battant pour leur roi, l'appelaient parmi eux : le comte de Provence leur envoya d'Italie d'inutiles brevets ; le comte d'Artois ne s'approcha qu'un instant, au milieu des marins anglais, pour donner une timide et trop platonique marque d'intérêt à ceux qui mouraient pour le drapeau blanc. Charette, sentant la cause perdue, n'eut pas une défaillance : n'ayant plus que quelques hommes, il se battait encore ; blessé, il ne se rendit pas ; condamné, il mourut en héros.

Maurice Boutry.

Études de littérature et d'histoire, par M. Albert Sorel, de l'Académie française. Paris, librairie Plon, 1901, in-12.

M. Albert Sorel, dont on n'a pas besoin de rappeler les magistrales études diplomatiques sur *l'Europe et la Révolution française*, a réuni dans un petit volume ses articles écrits à l'occasion de livres nouveaux. Quelques souvenirs de Normandie, son pays natal, donnent un attrait particulier à cette lecture, où il se trouve des études littéraires singulièrement pénétrantes sur Montaigne, sur Pascal, sur Taine et Sainte-Beuve, et même sur Guy de Maupassant.

Mais nous voulons surtout signaler les chapitres qui traitent de sujets historiques, et tout d'abord celui que M. Sorel a consacré au beau volume publié par M. Vandal, pour la Société d'histoire diplomatique, sur les *Voyages du marquis de Nointel*, « œuvre de première main, dans laquelle l'auteur a mis tout son talent de narrateur, tout l'agrément et tout le brillant de son style, de la littérature et de la curiosité. » A cela, ou à propos de cette œuvre, M. A. Sorel a joint sa faculté propre de faire revivre une époque et de remettre un homme dans son milieu, nous prouvant qu'il connaît aussi bien les mœurs de l'Orient au dix-septième siècle que celles de l'Europe au dix-neuvième. Des observations sur la campagne de Russie et un lumineux résumé du *Waterloo* de M. Henri Houssaye font la transition avec d'intéressantes considérations sur *la France et la Prusse après 1871*, à propos du volume de M. de Broglie sur *la Mission de M. de Gontaut à Berlin* et des *Mémoires authentiques du prince de Bismarck*, traduits en français par M. Jæglé.

La merveilleuse curiosité d'esprit de M. Sorel et son bon sens patriotique toujours en éveil s'allient à un style alerte et clair, et font de ce petit volume, d'une lecture facile, le plus solide et le meilleur des enseignements.

G. B. de P.

Souvenirs de Madame de Maintenon, publiés par MM. le comte d'Haussonville et G. Hanotaux, de l'Académie française. Paris, Calmann Lévy, 1902, 1 vol. in-8°.

Ce n'est point de la diplomatie qu'on trouvera dans ce livre, bien que l'héroïne ait été toute sa vie douée des plus rares qualités propres à diriger les hommes et même les événements. Mais à l'occasion d'une histoire inédite de Mme de Maintenon, écrite par son élève dévouée, Mlle d'Aumale, on peut relever nombre de portraits des hommes de la fin du dix-septième siècle, qui, sans avoir le relief de ceux de Saint-Simon, ajoutent cependant aux données ordinaires de l'histoire. Il est curieux, par exemple, de lire sur Mazarin : « Le cardinal avait de l'esprit et des qualités propres au gouvernement, mais voulant trop s'élever ; il fit venir à la cour sept nièces et deux neveux » ; ou sur Colbert : « Il était homme d'honneur et donna au roi une grande connaissance des finances, qui étaient dans un grand désordre ; il rétablit le commerce; il était haï, parce qu'il était froid et dur ; mais on l'a loué depuis sa mort. Il éleva trop sa famille » ; ou encore sur Louvois : « Il avait beaucoup d'esprit, fort laborieux, de grand détail, entrant en tout, et voulant savoir jusqu'aux métiers les plus communs. Il était si présomptueux et si contrariant, qu'il était devenu insupportable à son maître. Il aurait

essuyé une disgrâce sans la guerre; il s'en apercevait et mourut subitement, le cœur serré d'une façon particulière qui fit connaître que le chagrin l'avait tué ». Sur Louis XIV, il y a des révélations assez curieuses. Le récit de sa mort est surtout intéressant et plein de détails nouveaux : « Depuis le mois d'août 1715, dit Mlle d'Aumale, le roi étant tombé malade de la maladie dont il mourut, Mme de Maintenon ne le quitta pas. Le roi donna ordre qu'il y eût une chambre accommodée où elle pût passer la nuit auprès de lui, quand elle viendrait (j'étais avec elle); elle y en a passé plusieurs; et, dans le jour, elle était toute occupée de lui faire faire pour son salut ce qui était nécessaire. Elle le fit souvenir de plusieurs fautes, qu'elle lui avait vu faire, afin qu'il en demandât pardon à Dieu. Il l'en remercia. Elle lui aida à visiter toutes ses cassettes; le roi lui dit : « Brûlons tels et tels papiers. » Il en regardait d'autres en riant, disant à Mme de Maintenon : « Nous pouvons brûler tout cela. » Il lui demanda ses poches, et chercha lui-même ce qu'il y avait à ôter, et, trouvant son chapelet, il le donna à Mme de Maintenon, lui disant en souriant : « Ce n'est pas comme relique, mais pour souvenir. »

Il lui dit trois fois adieu : la première, en lui disant qu'il n'avait de regret que celui de la quitter, mais qu'il la reverrait bientôt; la seconde, il lui demanda pardon de n'avoir pas assez bien vécu avec elle, qu'il ne l'avait pas rendue heureuse; à la troisième, il lui dit : « Qu'allez-vous devenir, car vous n'avez rien? » Puis, dès qu'elle fut partie, il la recommanda au duc d'Orléans, en lui disant : « Mon neveu, vous savez la considération et l'estime que j'ai pour madame de Maintenon; elle ne m'a donné que de bons conseils; j'aurais bien fait de les suivre; faites tout ce qu'elle vous demandera pour elle, pour ses parents et pour ses amis; elle n'en abusera pas. »

M. le comte d'Haussonville, dans une introduction qui est un beau morceau d'histoire psychologique, dit que « la preuve de l'union régulière de la femme de Scarron avec Louis XIV n'a jamais pu être fournie ». Il nous semble que les citations que nous venons de relever sont des présomptions singulièrement frappantes. Le roi, à sa mort, ne traite pas Mme de Maintenon autrement qu'il aurait fait une femme légitime; et le témoignage de Mlle d'Aumale est aussi formel que désintéressé.

Il y a bien d'autres choses dans ce volume et dans la « Notice » de M. d'Haussonville; mais qu'il nous suffise de les avoir signalées aux curieux des petits côtés de la grande histoire.

G. B. DE P.

L'Espionnage militaire dans les Pays-Bas entre la France et l'Espagne aux seizième et dix-septième siècles, par Jules FINOT, archiviste du département du Nord. — Paris, 1902. Gr. in-8°, 48 p.

C'est dans les comptes de la Recette générale des Pays-Bas que M. Finot a puisé les curieux renseignements qu'il nous donne sur l'emploi des espions dans une des régions les plus troublées de l'Europe pendant deux siècles. Dès le quinzième siècle, les ducs de Bourgogne cherchent à se procurer des renseignements confidentiels sur les forces et les projets de leurs voisins; et ce sont souvent des peintres ou d'autres artistes qu'ils emploient; à deux reprises, Jean van Eyck reçut des missions de ce genre.

Plus tard, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, centralisa

tout un service d'espionnage entre les mains du sire de Bonna, capitaine de Béthune, dont les agents firent de fréquents voyages à Péronne, Reims, Mézières; de son côté, François Ier répandit en Flandre et en Hainaut de nombreux espions, choisis de préférence parmi les marchands, les prêtres, les moines et les étudiants. Les bandes de Bohémiens et d'Égyptiens qui parcouraient l'Europe, fournissaient aux deux partis un fort contingent d'espions.

L'auteur dévoile successivement les missions des agents à la solde de Marie de Hongrie, qui succéda à Marguerite; de Henry II; du duc d'Albe. Au dix-septième siècle, Henri IV fut l'objet d'une surveillance très étroite dans son entourage même; Turenne fut suivi de très près dans toute la campagne de 1675, et le rapport qu'adressait l'espion espagnol sur la marche de son armée entre le Quesnyo et Cambrai contenait en outre des renseignements sur la situation des frontières de France et sur l'entente qui allait s'établir entre Cromwell et Mazarin.

M. Finot a apporté ainsi une intéressante contribution à l'étude des relations politiques et militaires entre la France et l'Espagne pendant les deux siècles où ces nations furent en rivalité et en luttes presque ininterrompues.

P. Flament.

Notice sur la vie et les travaux de M. Louis Buffet, par M. le baron de Courcel, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

M. Buffet a joué un rôle trop considérable dans la seconde moitié du siècle qui vient de finir pour que son nom soit oublié. Un de ses compatriotes de Lorraine, son collègue, ami et successeur à l'Institut, s'est chargé du soin de faire revivre sa mémoire. M. le baron de Courcel s'est acquitté de cette tâche avec une émotion contenue, une élévation de sentiments, une juste mesure dans l'éloge, qui font de l'élégant petit volume, consacré à ce grand honnête homme et à ce fier citoyen, la lecture la plus attachante.

Quelques souvenirs personnels, des lettres écrites par M. Buffet à sa famille, les rapports de l'homme public avec les grands personnages de son temps achèvent de donner à cette « notice » une saveur spéciale. Ajoutons qu'elle est suivie d'une bibliographie très complète des travaux de M. Buffet, même de la nomenclature de tous ses discours parlementaires. On y voit à chaque page la préoccupation constante de l'avenir financier, économique, colonial, moral surtout, de la patrie française; et on se demande pourquoi notre époque n'a pas mieux utilisé tant de connaissances spéciales, tant de saines idées, tant d'éminentes facultés. C'est la leçon de l'histoire que dévoile discrètement M. le baron de Courcel, dans des pages qui font autant d'honneur à l'écrivain qu'à celui dont elles retracent la belle vie.

Les consulats du Levant. — I. Smyrne, Satalie de Casamanie. — Nancy, 1902, in-8°.

L'influence de la France dans le Levant s'est exercée longtemps par de modestes représentants dont on ignore les noms. C'est donc une bonne pensée qu'ont eue quelques travailleurs distingués du ministère des Affaires étrangères de relever toute la suite de nos consuls. Ils ont commencé par Smyrne et ont retrouvé la liste non interrompue de 1610 jusqu'à 1900, en

accompagnant cette nomenclature un peu sèche des plus jolies et plus rares gravures, tirées de la collection de M. Boppe et très artistement reproduites.

Le consulat moins important de Satalie et pays de Casamanie date d'environ la même époque (1607); mais il fut supprimé en 1814. Il faut souhaiter que ce travail soit poursuivi, avec le même soin, pour tous nos autres consulats. Les notes qui y sont ajoutées sont des plus précieuses pour l'histoire. Et il est à regretter que nos grandes ambassades ne puissent profiter aussi de recherches semblables, qui ont été quelquefois ébauchées, mais jamais menées à bien.

La Mort de la reine (les suites de l'affaire du Collier), par Frantz Funck-Brentano, d'après de nouveaux documents recueillis en partie par A. Bégis. Paris, Hachette, 1901, in-16 de 266 p., avec 9 planches hors texte.

L'affaire du Collier, dont la *Revue d'histoire diplomatique* a rendu compte (année 1901, p. 635-636), loin de se terminer par la condamnation de Mme de La Motte, prit, au contraire, un nouveau développement après l'arrêt du Parlement du 31 mai 1786, se transformant, s'élargissant et devenant le procès, non plus d'une intrigante vulgaire, mais de la reine de France, de la royauté même.

Nous ne pouvons analyser ici le nouvel ouvrage de M. Fr. Funck-Brentano, car il a de lointains rapports avec l'histoire diplomatique, tandis que le précédent trouvait son point de départ dans l'ambassade malheureuse du cardinal Louis de Rohan. Il est indispensable de signaler au moins la digne suite de « l'affaire du Collier », d'indiquer notamment, et parmi tant d'autres, les pages émouvantes relatives au procès, à la condamnation et à la mort de Marie-Antoinette.

On a reproché à M. Fr. Funck-Brentano de comparer un charlatan à de grands philosophes : lorsque, pour formuler des critiques, on est obligé d'en inventer, n'est-ce pas le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un livre ?

Maurice Boutry.

Le gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 325[illegible].

DE LA

FIDÉLITÉ DES GASCONS AUX ANGLAIS

PENDANT LE MOYEN AGE

(1152-1453)[1]

(Suite et fin)

XIV

Il y avait, comme nous l'avons dit, chez beaucoup d'habitants de la Guyenne une sorte de loyalisme qui les rattachait à la couronne d'Angleterre. Nous n'en voulons pour preuve qu'une anecdote qui nous a semblé intéressante. Il s'agit d'un duel politique entre un marchand et un tailleur. La scène se passe en 1399.

Ces deux bourgeois de la ville, Bertrand Usana, marchand, et Jean Bolomère, tailleur, se rencontrent dans la rue Poitevine. Le premier dit au second : « Je veux vous faire part d'une chose de conséquence. » — « Qu'est-ce donc ? répond Bolomère. » — « Les Anglais sont de mauvaises gens et capables de faire les plus grands outrages. Dernièrement, ils sont allés à Margaux et à Macau : ils ont enlevé des branches entières d'arbres fruitiers avec leurs fruits, et ils les ont portées sur leurs navires ; et sachez, Bolomère, qu'il faut que nous nous départions de leur obéissance et domination. » — « Sainte Marie, répond Bolomère, comment se pourrait-il que la ville qui, de tout temps, a été si loyale envers la couronne d'Angleterre, se départît de son obéissance ? Et comment pourraient subsister les pauvres gens de la campagne et les sujets du roi, lorsqu'ils ne pourraient plus vendre leurs vins, ni se procurer les marchandises d'Angleterre, ainsi qu'ils ont accoutumé ?... » — « Laissez faire, Bolomère, nous vivrons sans eux ; nous taillerons nous-mêmes la moitié de nos vignes, et

[1] Voir la *Revue* du 1er juillet 1902.

nous y cueillerons le double de vin. » — « Ne me tenez plus de pareils propos, car j'aimerais mieux mourir que d'être de votre opinion. » — « Vous en ferez bon gré mal gré, répond Usana, ou vous serez chassé de la ville, vous et tous ceux qui seront de votre avis. » — « Eh bien, ne m'entretenez plus sur cette matière ; je ne veux plus en entendre parler. Je préfère m'occuper de mon état de tailleur et faire mes pauvres boutons. »

Les deux interlocuteurs se séparent. Mais Bolomère n'est pas tranquille. Il voit en rêve une conjuration qui se forme et une révolte qui va éclater. Tout plein de ces idées de trahison, il n'hésite pas, il prend la plume et adresse au roi Henri IV une requête où il lui révèle tout ce qu'il a entendu. La requête du fidèle bourgeois est transmise au connétable et au maréchal d'Angleterre, qui font comparaître les parties en cause, mais qui ne peuvent prendre aucune décision ; car comment prouver un fait qui résulte d'une conversation qu'aucun témoin n'a entendue ? Alors ils ordonnent, suivant l'usage, que la contestation sera jugée par un duel.

Le roi d'Angleterre en assigna le jour, et ordonna aux parties de se trouver dans la ville de Nottingham, au douzième du mois d'août 1407.

Alors les deux Bordelais, raconte Rymer et après lui Brissaud, entrèrent en champ clos avec une intrépidité qui fut admirée. Le signal donné, Bolomère fond avec courage sur son adversaire. Bertrand Usana n'est pas moins preux. Le combat dura longtemps. La cour d'Angleterre l'honorait de sa présence ; elle fut émerveillée de voir tant de vigueur, de noblesse et de prouesses en fait d'armes chez deux vieillards presque décrépits. Enfin, le roi d'Écosse, les enfants du roi et tous les princes de la cour, pleins d'admiration pour ces deux combattants, et désirant leur conserver la vie, supplièrent le roi d'Angleterre de faire cesser ce combat. Le roi y consentit et réserva au tribunal de Dieu le jugement de cette affaire. Néanmoins, voulant faire connaître la valeur et le courage avec lesquels ces deux vieillards avaient combattu, il fit dresser une charte par laquelle il déclarait qu'ils

s'étaient acquis de la gloire dans l'esprit de tout le monde.

Richard II, comme tous ses prédécesseurs, étendit les privilèges commerciaux de la Guyenne. Né à Bordeaux, il manifesta toujours un profond attachement à la ville où il avait pris naissance. Dès les premières années de son règne, il confirme par lettres patentes et ratifie toutes les franchises accordées par ses prédécesseurs à Bordeaux et au duché. Une circonstance particulière que nous allons raconter prouve combien sa prédilection pour Bordeaux était grande.

Voici comment Brissaud narre le fait :

Bientôt Richard II dut intervenir entre sa ville de prédilection et une cité voisine, la Rochelle, de la domination française, mais passée entre ses mains par le fait de la conquête. Celle-ci faisait aux Bordelais une concurrence opiniâtre, et leur disputait même pour les vins le marché anglais. Les marchands de Bordeaux ne manquaient jamais l'occasion de saisir les bâtiments rochelais, de les confisquer ou de les brûler. La Rochelle usait de représailles, et l'histoire des deux cités n'est qu'une suite de tracasseries et d'hostilités mutuelles. Même en temps de trêve entre les deux villes, la Rochelle ne pouvait obtenir de sa puissante rivale la liberté de son commerce. Les Bordelais, même aux heures de paix, étaient intraitables sur leur monopole.

En 1393, une trêve avait été passée entre les deux villes. Sur la foi de cette trêve, un bâtiment appartenant à un bourgeois de la Rochelle, nommé Guiot-Potard, s'aventura dans les parages bordelais avec des vins et autres marchandises. C'était une barque de cinquante tonneaux et que son propriétaire estimait 3,000 francs. Sur l'ordre du maire de Bordeaux, cette barque fut prise et brûlée. Le conservateur de la trêve pour la Rochelle, pour *ceux de France*, comme dit le document en question, Renaud de Pons, autorisa les Rochelais à user de représailles, et à faire saisir un certain nombre de bourgeois bordelais qui furent emprisonnés au château de Pons. Les magistrats de Bordeaux portèrent plainte devant le conservateur de la trêve pour le roi d'Angleterre, Henri de Percy. Invoquant

également les termes de la dernière trêve, ils réclamèrent la mise en liberté des bourgeois avec payement de 2,000 francs de dommages. Les Rochelais y consentaient, à la condition qu'au préalable la commune de Bordeaux leur payât pour leur barque brûlée une indemnité de 3,000 francs. Sur ce point, les Bordelais se récrièrent ; ils répondirent qu'ils avaient été dans leur droit, et se retranchèrent dans leurs privilèges, franchises, libertés, coutumes, observances et règlements.

Devant des prétentions aussi obstinées et aussi fondées en apparence de part et d'autre, les deux arbitres étaient fort embarrassés. Ils se contentèrent de rendre un accord provisionnel, en vertu duquel Bordeaux et la Rochelle devaient, pour le moment, se faire des réparations réciproques. Mais au mois de juillet de la même année, des lettres patentes de Richard II vinrent trancher la question du commerce rochelais tout en faveur de Bordeaux.

En retour de toutes ces bonnes grâces, la Guyenne ne marchandait pas son concours et ses services au roi anglais.

En 1379, Bordeaux était bloqué par les Français ; mais les Anglais restaient maîtres de la rivière et par elle ils ravitaillaient la ville. Toutes les villes situées sur la Dordogne et sur la Garonne, Bourg, Blaye, Libourne, Saint-Émilion, Cadillac, Saint-Macaire, Castillon, Rions, formèrent alors une ligue avec Bordeaux pour résister aux Français, et cette curieuse association sauva Bordeaux de la conquête française. La situation de ces places, ajoute Brissaud, sur les rives ou dans le voisinage des deux fleuves, en facilitant leurs relations, facilitait aussi l'arrivage des troupes que pouvait leur envoyer l'Angleterre ; mais le succès de leur confédération montre également à quel degré de puissance elles étaient parvenues.

Quelques années plus tard (1392), les magistrats de Bordeaux étaient les premiers à signaler à Richard II les faits de contrebande de guerre que commettaient des marchands dont les navires jetaient l'ancre hors de la ville. En conséquence, le roi autorisa le maire et les jurats à contraindre ces marchands de

mettre à terre les vivres qu'ils apportaient, dans la crainte qu'ils n'allassent approvisionner les ennemis et les rebelles.

Nous avons dit un peu plus haut que Richard II, obéissant aux vœux unanimes de la Guyenne, avait enlevé au duc de Lancastre le titre de duc héréditaire et avait incorporé la province à son royaume.

Après avoir promulgué cette nouvelle charte, le roi s'étant aperçu que des intrigues dangereuses pour sa sûreté se nouaient entre le duc de Lancastre et le duc de Glocester, négocia une alliance matrimoniale avec Isabelle, fille de Charles VI, et une trêve de vingt-cinq ans avec la France. Le duc de Glocester en murmura. Il fut arrêté, conduit à Calais et étranglé par ordre de Richard.

A partir de ce moment, le roi ne dissimula plus ses visées de souveraineté autocratique. Les ducs de Lancastre et d'York, ses oncles, durent quitter la cour ; les comtes d'Arundel et de Warwick furent arrêtés et condamnés à mort ; l'archevêque de Cantorbéry exilé ; le peuple pressuré. Au milieu de ces désordres et de ces misères, Richard vivait dans la mollesse et laissait dépérir les affaires, à ce point que tous ses navires marchands étaient constamment pillés par les corsaires de France et des Pays-Bas, sans trouver aucune protection dans le pouvoir central. Les biens des habitants de dix-sept provinces furent confisqués au profit du souverain. Enfin, pour faire la guerre aux Irlandais révoltés le roi exigea de son peuple un subside considérable et hors de proportion avec la fortune publique.

Une nouvelle conspiration se forma. Le peuple soulevé mit à sa tête le duc de Héréford, fils de Lancastre, récemment décédé. La connivence générale décupla les forces dont disposait ce prince. Il put parler en maître, et avec l'assentiment du parlement il dépouilla Richard de la puissance royale. Ce malheureux roi, auteur de ses propres calamités, fut enfermé dans une prison, et Héréfort monta sur le trône sous le nom de Henri IV (30 septembre 1399).

Ce coup d'État ne faisait pas l'affaire des Gascons. La Guyenne

fut sur le point de se révolter. Bordeaux avait vu naître Richard dans ses murs ; elle lui était personnellement attachée, et elle donnait le branle à toute la province. D'autre part, Charles VI, attentif à profiter de ce mouvement révolutionnaire, avait expédié le duc de Bourbon avec une armée sur les frontières de la Guyenne pour profiter du changement des esprits. Mais les Gascons n'en étaient pas à appeler les Français. Il ne s'agissait pour eux que d'une querelle de ménage, dans laquelle les étrangers n'avaient rien à démêler. Le duc de Bourbon, qui avait attiré à Agen des députés de Bordeaux, de Dax et de Bayonne, vit ses propositions repoussées. Ces députés ne se montraient nullement disposés à changer de souverain ; ils alléguaient les facilités qu'ils avaient pour vendre en Angleterre leurs laines, leurs draps, leurs vins, et par-dessus tout la perspective d'être surchargés d'impôts comme l'étaient les Français les effrayait. Les négociations furent rompues. Le fameux Robert Knolles, qui n'était pas moins recommandable par sa prudence que par sa valeur, commandait la province ; il sut par ses dispositions et par sa sage conduite arrêter l'esprit de révolte, et il finit par apaiser tous ces mouvements tumultueux. Il fut d'ailleurs grandement aidé en cette besogne par le comte de Worcester, ambassadeur d'Angleterre à Paris, qui accourut en toute diligence à Bordeaux, pour donner à Knolles le concours de son influence et de sa diplomatie.

Cette difficulté ayant été réglée au mieux, la Guyenne revint à la paix et vécut dans le calme qui précède les grandes catastrophes de la nature. La France cependant ne se gênait nullement pour violer la trêve générale. Soit en Bretagne, soit dans l'île de Wight, et puis en pays de Galles, et encore en Guyenne, elle faisait des incursions habituellement malheureuses, mais contraires aux conventions jurées. Évidemment il nous restait à cette époque un tempérament semi-barbare où se révélait le sang des ancêtres germains. Bien que la trêve eut été confirmée en 1403, l'historien Mezeray est obligé d'avouer que le connétable d'Albret et le comte d'Armagnac s'étaient emparés en

Guyenne de soixante places, et qu'en 1405 le duc d'Orléans en personne vint assiéger Bourg et Blaye sans pouvoir les prendre. Mais Henri IV patientait et préférait fermer les yeux, estimant qu'il valait mieux souffrir quelque chose de ses voisins que de s'exposer aux insultes de ses sujets. Pour expliquer cette conduite, il convient de dire que le peuple, qui avait applaudi à la déchéance de Richard II et à l'avènement de la maison de Lancastre, s'était pris après coup d'une grande pitié et d'une immense affection pour le prince détrôné, et que tous les jours des troubles éclataient dans le but de rendre la couronne à Richard.

Henri IV ne faisait donc rien pour la Guyenne, préférant garder pour sa défense personnelle les troupes qu'il eût dû y envoyer. Mais la Guyenne se suffisait à elle-même. En 1407, Bourg et Blaye furent de nouveau assiégées ; l'assistance de Bordeaux permit encore à ses deux filleules de se tirer glorieusement d'affaire. En 1412, Henri se trouvant plus affermi sur son trône donna commission au duc de Clarence de descendre en Normandie et de passer ensuite en Guyenne pour reprendre les places que les Français s'étaient appropriées. Clarence réalisa ce programme avec l'appui du comte d'Armagnac.

Le comte d'Armagnac semblait jusque-là être resté Français, grâce à l'amitié du duc d'Orléans frère de Charles VI. Son parti à la cour, qui se composait du duc de Berry et du duc d'Orléans, était même assez puissant pour contrebalancer l'influence du duc de Bourgogne, oncle du roi et du duc d'Orléans et frère du duc de Berry. Les démêlés des Bourguignons et des Armagnacs (ainsi s'appelaient les deux factions rivales) sont célèbres dans l'histoire de France par les maux de toute sorte qu'ils firent subir au peuple ; sur ce sujet nous n'avons pas à nous étendre ; il suffit de savoir qu'Armagnac, se trouvant en infériorité de forces sur le duc de Bourgogne et se voyant poursuivi avec une extrême rigueur, résolut de se donner aux Anglais. Le 18 mai 1412, Berry, Orléans et Armagnac signaient un traité par lequel eux et les barons, leurs alliés, offraient au roi d'Angleterre leurs

personnes et leurs biens pour le recouvrement de ses justes droits en Aquitaine. Ils s'engageaient à le reconnaître pour seigneur dans tous les fiefs qu'ils tenaient eux-mêmes du duché d'Aquitaine, et ils déclaraient y posséder entre eux plus de quinze cents villes ou châteaux fortifiés. Ils s'engageaient encore à remettre immédiatement au roi ou à ses lieutenants vingt places fortes, et à l'aider de tout leur pouvoir pour le recouvrement du surplus.

En retour, le roi d'Angleterre s'engageait à conserver au duc de Berry, sa vie durant, le commandement du Poitou, comme fief du duché de Guyenne ; il conservait aussi au duc d'Orléans, sa vie durant, les comtés d'Angoulême et de Périgord. Ces trois comtés, après la mort des détenteurs actuels, devaient être réunis à la couronne d'Angleterre et au duché de Guyenne. Quant au comte d'Armagnac, ses fiefs lui étaient conservés à perpétuité. Rymer raconte que cette négociation ne demeura point secrète. Les soldats des princes la publiaient eux-mêmes, pour augmenter la terreur qu'ils inspiraient. « Attendez, disaient-ils aux paysans : bientôt vous verrez ici les Anglais et les Allemands que nos princes ont appelés, et vous pourrez juger combien ils sont plus cruels que nous. » Et cependant ceux qui parlaient ainsi « enchaînaient tout ce qu'ils trouvaient de sujets du roi, sans distinction d'âge ni de sexe. Ils les chassaient devant eux comme des troupeaux de galériens, et après leur avoir fait souffrir tout ce qui se peut de supplices sans mourir, s'ils n'avaient pas de quoi se racheter la vie, ils les pendaient ou les jetaient à l'eau. »

Sur ces entrefaites, Henri IV mourut, et fut remplacé sur le trône d'Angleterre par son fils Henri V (1413). Ce prince avait montré dès sa jeunesse un caractère batailleur. A l'âge de dix-huit ans, il avait commandé une armée contre les Gallois, et les avait battus en deux différentes rencontres. L'état de décomposition où se trouvait la France était bien fait pour exciter ce prince à se jeter sur cette facile proie et à s'emparer de ce trône vermoulu. Il n'y manqua pas, et dès 1414, il demanda à Charles VI de lui restituer tout ce qui avait été enlevé à l'Angle

terre depuis le traité de Brétigny. Mais ce fut en 1415 seulement que la guerre recommença. Henri partit le 19 août de Southampton, avec une flotte de quinze cents vaisseaux et une armée de cinquante mille hommes. Il descendit au Havre de Grâce, et vint assiéger Harfleur, dont il chassa les habitants, qu'il remplaça par une colonie d'Anglais.

XV

Il est nécessaire ici de faire un retour sur le passé et de dessiner en quelques traits la période critique que traversait la France.

Charles VI régnait sur notre pays. Son règne avait commencé par la régence simultanée de ses quatre oncles, les ducs de Berry, d'Anjou, de Bourgogne et de Bourbon, qui profitèrent de la minorité du roi pour se distribuer les provinces en apanage, pour s'emparer des finances de l'État et se livrer en compagnie de leurs courtisans à tous les plaisirs, à toutes les débauches.

Au moment où le jeune roi, atteignant l'âge d'homme, allait prendre les rênes du pouvoir, une terrible maladie, l'aliénation mentale, s'emparait de lui et le jetait dans des accès de frénésie d'abord, de prostration ensuite, qui ne lui permirent jamais de diriger lui-même les affaires. Ce n'est pas que la raison ne revînt à des intervalles assez fréquents, mais le malheureux monarque, se défiant de lui-même, n'osait avoir une volonté propre, et approuvait tout ce que lui dictait ou le prince, ou le ministre, ou la faction qui se trouvait à point pour profiter du réveil momentané de son esprit.

On juge facilement combien cette suspension de la volonté royale profitait aux princes du sang dont nous avons prononcé les noms. A la curée vinrent se joindre la reine Isabeau de Bavière, femme molle de caractère, gourmande, avare et dissolue, et le frère du roi, le duc d'Orléans, prince débauché, avide d'argent et prodigue tout à la fois.

Tous ces princes avaient en outre un point commun de ressem-

blance : c'était une indifférence absolue aux maux du peuple. On dit que l'ivresse du sang est terrible et que le guerrier qui commence à tuer perd la notion de l'humanité et massacre inconsciemment ses semblables jusqu'à ce qu'il tombe épuisé sur le corps de ses victimes. Jamais phénomène aussi hideux ne se produisit avec autant d'intensité qu'à cette époque néfaste où la vie du peuple ne comptait pas plus que celle du gibier des parcs royaux, et où l'on vit pendant plus de trente ans des hécatombes de paysans et de bourgeois voués au fer des chevaliers. La noblesse d'ailleurs n'épargna pas la noblesse lorsque les factions mirent en présence le parti du duc de Bourgogne et celui du duc d'Orléans, communément appelé parti d'Armagnac ; en sorte que la France tout entière ne fut plus — qu'on nous passe cette comparaison — qu'une mare de sang, où chaque faction venait tour à tour se baigner. Personne plus que nous ne déplore les excès de la Révolution française, mais les massacres de 1792 et la guillotine de 1793 ne firent pas couler la centième partie du sang qui fut versé pendant les luttes fratricides du règne de Charles VI.

Sur ces abominations vint se greffer la guerre avec l'Anglais et des défaites sans nom qui commencèrent à Azincourt, qui se continuèrent par l'occupation de Paris et par le démembrement de la France. Ce ne fut pas tout : la religion elle-même faillit sombrer. Un grand schisme désola la chrétienté. On vit une succession de papes élus à Rome anathématiser une succession de papes élus à Avignon, et réciproquement. On vit même jusqu'à trois papes à la fois commander au monde catholique, et fulminer les peines spirituelles contre les nations qui ne se rangeaient pas sous leur obédience. Le fil directeur des consciences était rompu, et l'infortuné que l'on égorgeait sans droit et sans raison n'avait même pas la consolation d'espérer en la miséricorde de son Dieu.

La conséquence logique de tous ces maux est facile à tirer : la France ne possédait plus ni police ni justice. La noblesse, il est vrai, pouvait facilement se passer de ces rouages, d'abord

parce qu'elle faisait elle-même sa police avec son épée et ses hommes d'armes, ensuite parce qu'elle intimidait la justice en lui dictant par les menaces ses arrêts. Mais le peuple auquel il était défendu, sous peine de mort, d'avoir des armes pour se protéger, le peuple qui n'avait ni l'argent nécessaire pour payer les gens de robe ni la force pour les intimider, pâtissait sans cesse en sa personne et en ses biens.

Aucuns travaux publics n'étaient commandés ; le commerce était arrêté ; les moissons étaient systématiquement brûlées ; les paysans se réfugiaient dans les forêts, et malgré cette misère universelle, « l'autorité semblait, dit Sismondi, prendre à tâche de ruiner l'agriculture par des tailles répétées sans mesure, le commerce par des emprunts forcés et des prises en nature, les propriétaires de capitaux par des variations fréquentes dans la valeur des monnaies, enfin, la bonne foi et la morale publique par des exemples scandaleux de persécution pour l'innocence, ou de récompense pour le crime. »

Telle était sous Charles VI la situation navrante du beau pays de France, et l'on comprend sans peine que le désir de s'incorporer à cet amas de boue et de sang, de se coller à ce cadavre en décomposition ne pouvait raisonnablement pas germer dans l'esprit d'aucune nation. La Guyenne, plus que tout autre pays, était à la meilleure place pour comparer son bien-être relatif, son commerce florissant de vins, son industrie opulente de draps et de lainages, la modération de ses impôts, le chiffre élevé de ses importations et de ses exportations, avec la misère et la ruine de ses voisins de France, et pour refuser toute union et toute fusion.

XVI

Et maintenant, nous entrons dans la dernière partie du drame dont nous venons d'esquisser la synthèse. Nous allons raconter les suprêmes malheurs de la France, redire ses cris d'angoisse, recueillir en quelque sorte son dernier soupir et constater qu'un

véritable miracle se produisit au moment le plus inattendu. Jésus avait dit à Lazare : « Lève-toi et marche ! » et le cadavre de Lazare était revenu à la vie. Jeanne d'Arc dira également à la France couchée au cercueil : « Lève-toi et renais ; » et la France renaîtra ; elle secouera son linceul, saisira son glaive, chassera l'ennemi héréditaire de son sol profané et deviendra la grande nation par excellence, la nation des grands capitaines, des illustres savants, des brillants poètes, des nobles aspirations, de l'idéal enthousiaste.

Toutefois notre récit ne comportera pas de longs développements. Attachés que nous sommes à l'histoire spéciale de la Guyenne, nous ne racontons les événements que quand ils ont une action directe sur cette province. Or, de 1415, date de la reprise des hostilités, jusqu'à la première capitulation de Bordeaux en 1451, la Guyenne reste presque constamment en dehors de la guerre. C'est au loin que gronde la bataille, parce que les Français, trop faibles pour opérer des diversions dans le midi, ont toutes les peines imaginables à défendre leurs propres foyers.

C'est donc au moment où la France agonise que la Guyenne est pleine de vie ; pendant que la France s'appauvrit et s'endette, la Guyenne s'enrichit ; pendant que la France se courbe sous le joug des factions, la Guyenne jouit de toutes les libertés. Elle aperçoit au loin la bourrasque, et un bienfaisant soleil luit au-dessus de sa tête.

Nous avons laissé Henri V au moment où il venait de prendre Harfleur. Son armée y avait perdu beaucoup de monde, grâce à la pourriture d'hôpital, grâce aussi à la dysenterie qu'avait développée la consommation exagérée des fruits d'août. En outre, ce prince apprenait que l'on faisait d'énormes préparatifs de guerre contre lui et que la cour se transportait à Rouen avec toute l'armée. En conséquence, il se résolut à décamper et à se diriger sur Calais, afin d'y établir sa base d'opérations. Il n'était pas facile de traverser avec une armée déjà éprouvée par les combats et la maladie soixante-dix lieues de pays ennemi. Cependant,

Henri entreprit l'aventure, et se dirigea du côté de la Somme pour en tenter le passage. Les Français, qui avaient prévu son dessein, s'étaient hâtés de rompre les ponts et les chaussées et de détruire ou enlever les fourrages et les vivres. Pendant que le connétable d'Albret harcelait ses derrières, le gros de l'armée française postée sur la rive droite de la Somme interceptait tous les gués et obligeait les Anglais à remonter vers la source de ce fleuve. Henri fut, à un certain moment, tellement effrayé de sa position qu'il entama des négociations qui furent rejetées avec hauteur, tant les Français se croyaient sûrs du gain de la bataille. Enfin, il trouva un passage entre Saint-Quentin et Péronne et rencontra ses ennemis dans les champs d'Azincourt.

Mézeray avoue que les Français étaient quatre fois plus forts que les Anglais. Monstrelet dit six fois. Aussi les Français se croyaient-ils déjà vainqueurs, et dans cette folle présomption, renouvelée d'ailleurs de Poitiers, ils ne prirent aucune précaution de tactique. Leur général en chef, le connétable d'Albret, commit une faute inexcusable en choisissant pour champ de bataille un terrain fraîchement labouré, étroit et flanqué d'un côté d'une petite rivière, d'autre côté d'un grand bois. Il se mettait ainsi dans l'impossibilité d'envelopper avec ses cent mille hommes les quinze ou vingt mille Anglais qu'il avait à combattre ; en outre, sa cavalerie, qui formait le principal appoint de son armée, ne pouvait se mouvoir sur ce terrain fouillé par la charrue et inondé par les pluies d'automne.

Cette faute de tactique décida du sort de la bataille. Dès que le combat fut engagé, les archers anglais, fidèles à leurs habitudes de Crécy et de Poitiers, firent pleuvoir une grêle de traits qui affolèrent les chevaux. Lorsque les chevaliers voulurent charger, leurs montures ne purent se dépêtrer de la boue où ils entraient jusqu'au ventre, et ils ne purent arriver jusqu'aux premiers rangs de l'ennemi. Alors la débandade commença. Le premier corps se rejeta sur le second, qui prit la fuite en disloquant le troisième, et ainsi de suite jusqu'aux derrières de l'armée. Pendant ce temps, les Anglais avançaient toujours avec

lenteur et prudence, n'osant pas croire à leur triomphe et massacrant leurs prisonniers afin de ne pas dégarnir leurs rangs.

La bataille dura cinq heures ; elle se termina par la défaite complète de l'armée française, qui perdit le connétable d'Albret, le duc d'Alençon, le duc de Brabant, le comte de Nevers, le duc de Bar et dix mille autres officiers ou soldats. Parmi les prisonniers qui se sauvèrent du massacre, on comptait les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Eu, de Vendôme, de Richemont, d'Étouteville et le maréchal de Boucicaut (25 octobre 1415).

Fort heureusement pour l'armée vaincue, Henri ne voulut pas profiter de la victoire et marcher sur Paris. Il regagna immédiatement Calais, obligeant même ses soldats à incendier leur butin, et à peine arrivé dans cette ville il se hâta de conclure une trêve jusqu'au 2 janvier suivant, et de regagner son île et sa capitale.

Dans la Guyenne, les affaires du roi anglais n'étaient pas en aussi bonne posture. Le comte d'Armagnac, le sire d'Albret et d'autres seigneurs gascons guerroyaient contre Bordeaux et le noyau des villes gasconnes qui paraissaient avoir érigé en dogme leur attachement à l'Angleterre. Ces combats, ces sièges, ces escarmouches occupèrent les années 1416 à 1420. Un de ces sièges est resté mémorable dans la région de Libourne, c'est celui du château de Malengin, situé à Parsac, canton de Lussac. Voici comment Léo Drouyr le raconte :

« En 1240, les Bordelais, incités par le roi d'Angleterre, voulant porter un dernier coup aux partisans de la France en Guyenne, firent le siège de diverses villes et châteaux des environs qui suivaient le parti de Charles VI. Le seigneur de Malengin était de ce nombre. Son château fut assiégé. On employa pour cette attaque une bombarde qui lançait des boulets de sept quintaux. Lorsque les Bordelais faisaient leurs préparatifs de départ, le grand canon n'était pas achevé, et les jurats ordonnèrent de le finir au plus tôt. Ces pièces monstrueuses étaient fabriquées par un nommé Jean Gautier, officier d'artillerie de la

ville. Cette bombarde achevée, les jurats lui firent fondre un autre gros canon qui lançait 500 ou 525 livres de balles (*sinc quentaux o sinc quentauz et ung carteyron*). Les jurats s'engagèrent à fournir tout le fer et tout le charbon nécessaire pour son exécution. Il fut fabriqué à la porte du Cailhau... Tous ces canons et bombardes étaient d'une bien faible portée, en comparaison de ce qu'on a obtenu plus tard. C'est à peine s'ils atteignaient à 700 mètres... Le château de Malengin ne put résister à une si formidable attaque, et fut pris par les Bordelais. »

Les ruines de Malengin existent toujours. Elles couvrent l'éperon d'un coteau qui baigne sa base dans la petite rivière de Barbane. Le donjon profile encore sa haute taille au-dessus des amas de pierres qui l'environnent; on reconnaît la place du logis seigneurial; la chapelle est presque intacte. En même temps que Malengin, les Bordelais s'emparèrent de Rions, une des filleules de Bordeaux, qui, par la nécessité des temps, tenait pour le roi de France.

Ces guerres entreprises par le comte d'Armagnac et les autres barons gascons ne tournaient pas toujours — on vient de le voir — à leur avantage. Aussi trouvèrent-ils à propos, en 1418, de faire la paix avec les Bordelais. Ils considérèrent que depuis la mort du connétable d'Albret et du connétable d'Armagnac le gouvernement de la France était beaucoup plus entre les mains de leur ennemi le duc de Bourgogne qu'en celles de Charles VI; qu'ils faisaient ainsi les affaires de cet adversaire et non les leurs, et qu'ils n'avaient par conséquent aucun intérêt à continuer la guerre. Ils proposèrent donc une trêve aux Bordelais. Henri V l'accepta avec d'autant plus de plaisir qu'elle lui permettait de distraire de la Guyenne les secours qu'il y faisait passer, et de les envoyer en France, sur le théâtre de la guerre.

Ce fut en 1417 qu'Henri V jugea à propos de profiter de l'état d'anarchie de la France pour poursuivre les succès qui avaient si brillamment commencé à Azincourt. Il nomma, le 25 juillet, le duc de Bedford pour être son lieutenant en Angleterre, et il

débarqua à Touques, au-dessous de Honfleur, à l'embouchure de la Seine. En moins de trois mois, il s'empara d'Anvilliers, de Villiers, de Caen, de Bayeux et de Laigle. Puis Falaise, Honfleur et Cherbourg subirent sa loi. Bientôt toute la Normandie fut conquise.

Mais cette conquête n'était pas difficile, car s'il faisait la guerre à la France, celle-ci ne se défendait pas. La principale occupation de ce malheureux pays était, non la lutte contre l'étranger, mais la guerre civile. Partagée entre les factions des Bourguignons et des Armagnacs, la France ne songeait qu'à se nuire à elle-même. Nous ne redirons pas les combats, les sièges, les massacres dont l'histoire de ce temps est pleine : Paris pris et repris tour à tour par chacune des factions ; le meurtre du comte d'Armagnac suivi peu après de l'assassinat de Jean sans Peur, duc de Bourgogne ; l'enlèvement du Dauphin, plus tard Charles VII ; l'égorgement plusieurs fois répété des seigneurs emprisonnés ; les épouvantables cruautés exercées sur les paysans et sur les bourgeois. Ces détails sortiraient du cadre que nous nous sommes tracé.

Quant à repousser l'étranger, on s'en occupait à peine, et l'on peut dire que jamais conquête ne fut plus facile que celle où triompha Henri V. La prostration du pays était complète, et l'on se résignait à l'idée accréditée par tant de défaites que les Français étaient impropres à la guerre. « Or, l'on doit savoir, dit Jacques Le Bouvier, que le métier des armes se doit apprendre ; car quand les Anglais vinrent et entrèrent en France, les Français ne savaient rien de la guerre, ou du moins pas tant qu'ils firent depuis ; mais par longuement apprendre ils sont devenus maîtres à leurs dépens. » Juvénal des Ursins redit à peu près les mêmes choses. Il était donc convenu qu'on ne savait pas se battre, et qu'en conséquence mieux valait s'humilier devant le vainqueur que d'aller au devant d'un échec inévitable. Mais, comme dit fort bien un auteur moderne, l'infériorité des armées françaises dans ce siècle doit être expliquée moins par l'inexpérience que par la présomption de la noblesse, qui ne voulait pas

apprendre la guerre comme un art ou comme une science, et par l'abaissement du peuple, auquel on interdisait l'usage des armes, et qu'on s'efforçait de maintenir par la terreur dans l'obéissance.

L'assassinat de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, sur le pont de Montereau, assassinat commis par Tannegui du Châtel, en présence du dauphin Charles (10 septembre 1420), précipita les événements. Le nouveau duc de Bourgogne, Philippe, se coalisa avec Isabeau de Bavière, qui ressentait une haine ardente contre Armagnac, et il fit des propositions de paix à Henri V. Le 21 mai fut signé par ce roi et par Charles VI, que son état de folie rendait irresponsable, le fameux traité de Troyes.

Par ce traité, daté du 21 mai 1420, Henri V s'engageait à conserver à Charles VI et à Isabeau, durant la vie du premier, la couronne et la dignité royale. Mais après la mort de Charles, la couronne de France devait être remise et confiée à Henri V. Cependant, il était tenu de prendre conseil des nobles du royaume, de maintenir la juridiction du parlement, ainsi que les droits et libertés des nobles, pairs, cités, villes et communautés de France. Ceux-ci, en retour, étaient tenus de prêter serment de le servir fidèlement et de le reconnaître pour roi au décès de Charles VI. Les deux royaumes de France et d'Angleterre devaient perpétuellement demeurer unis et gouvernés par le même roi, mais chacun selon ses usages et ses lois, et par ses officiers nationaux. En outre de ces stipulations, la fille de Charles VI, Madame Catherine, épousait le roi d'Angleterre Henri V, et montait ainsi sur le trône.

Une grande partie du royaume, surmenée par la guerre et joyeuse de voir cesser les horreurs dont les factions se rendaient coupables, accepta ce traité. Certaines provinces, entre autres une portion de la Bourgogne, se montrèrent réfractaires. Mais le roi Charles, dans un éclair de raison, convoqua les États généraux à Paris et leur fit solennellement accepter le traité de Troyes, qui fut déclaré loi de la monarchie.

A la suite de cette ratification, le duc de Bourgogne livra aux Anglais les forteresses qui défendaient Paris. Ce fut le 1er décembre 1420 que les deux rois, les reines, le duc de Bourgogne et toute la cour entrèrent dans la capitale. Le peuple les accueillit avec des cris de joie. Mais de longtemps encore il n'eut la paix. Les Anglais poursuivirent leurs conquêtes, luttant contre les Armagnacs qui possédaient avec eux le dauphin Charles. Sans énumérer les combats qui furent livrés et dans lesquels commençaient à se signaler le duc de Richemont, le bâtard d'Orléans — autrement dit Dunois — Lahire, Xaintrailles, nous allons, par l'indication d'un seul détail, prouver quel était l'état de ruine du pays. Un historien peu connu, mais contemporain de cette époque, le prêtre Amelgard, qui fait un tableau effrayant de la désolation de la France, assure que d'Abbeville à Laon et de Laon jusqu'aux frontières d'Allemagne, la campagne était absolument déserte, inculte et couverte seulement de buissons et d'épines, ou quelquefois d'épaisses forêts. Sur toute cette frontière il n'était pas resté un seul colon.

Quant au dauphin Charles, chef nominal de tout ce qui se disait encore « Français de France », il se tenait prudemment éloigné du théâtre de la guerre. On le voyait en Languedoc, à la Rochelle, à Orléans, surtout à Bourges et dans des châteaux forts de petite importance. Là, loin du bruit de la guerre, il se livrait aux plaisirs de l'amour, de la chasse et de la danse, et laissait les Armagnacs guerroyer pour son compte.

Qu'étaient-ce donc que ces Armagnacs qui depuis si longtemps tenaient la campagne, qui avaient versé tant de sang français et qui avaient le triste honneur de synthétiser sous le nom de leur chef, le comte d'Armagnac, l'une des factions qui depuis vingt ans se partageaient le pouvoir ?

Les Armagnacs étaient des Gascons batailleurs et pillards, dont le noyau venait du pays de Condom et de Lectoure et du comté d'Albret. Ils avaient quitté le parti du roi d'Angleterre, et s'étaient mis sous le vasselage du roi Charles VI. Était-ce par dévouement à ce prince ? Était-ce par affection pour la patrie

française ? Non, aucun de ces nobles sentiments n'avait eu part à leur détermination. Ils venaient pour se battre, pour piller, pour s'enrichir, pour assouvir en quelque sorte la haine qu'ils portaient à tout ce qui était français. Les peuples de nos provinces ne s'y trompaient pas ; à leurs yeux, les Armagnacs n'étaient pas Français, ils ne portaient pas ce nom. De leur côté, ils ne parlaient pas la langue française ; ils avaient des mœurs et des habitudes à demi sauvages ; ils rejetaient avec mépris la qualification de Français, et ils s'acharnaient d'autant plus à la guerre civile qu'ils croyaient ainsi venger les invasions et les maux dont ils avaient souffert, eux et leurs ancêtres, de la part de nos rois. « Également insensibles, dit Sismondi, et au nom de patrie et à une affection héréditaire pour la famille des Valois, ce n'était ni l'indépendance nationale, ni ce qu'on est convenu dans les monarchies d'appeler loyauté, qui leur mettait les armes à la main ; s'il y avait en eux quelque sentiment public, c'était seulement la rancune contre ces hommes de la langue de France qui depuis six siècles avaient fait souffrir l'Aquitaine de leurs querelles, conquérant, perdant, recouvrant ce pays, sans jamais le gouverner dans son intérêt, sans jamais respecter ses privilèges. Mais pour la plupart des guerriers, ce sentiment d'animosité du Midi contre le Nord servait seulement d'excuse à leurs fureurs, tandis que la soif du pillage, l'habitude du brigandage, expliquaient seules l'affluence des Gascons sous les étendards armagnacs. »

De ce qui précède on peut déduire la conséquence que les Armagnacs, quoique incorporés dans l'armée française, n'avaient nullement perdu ni leur nationalité ni leur état d'âme anglais. Pareils à des mercenaires, ils formaient un corps dans l'armée française, comme firent plus tard les Suisses ; mais ils n'abdiquèrent jamais leur qualité de Gascons, pas plus que leur inimitié contre le pays à la solde duquel ils guerroyaient. On ne peut donc raisonnablement inférer de leur conduite qu'ils s'étaient ralliés à notre France et qu'ils avaient rompu le pacte plusieurs fois séculaire qui les liait à la domination anglaise.

Le 31 août 1422, le vainqueur d'Azincourt, le dominateur de la France, le roi Henri V mourut de la dysenterie à Vincennes, laissant le duc de Bedford, son frère, pour régent de France, pendant la minorité de son fils unique, Henri VI, enfant âgé d'un an. Quelques semaines après, l'infortuné Charles VI s'éteignit à Paris, dans la maladie, presque dans le dénuement, ayant déshérité son fils le dauphin Charles. Ce qui n'empêcha pas une partie de la Bourgogne, la Touraine, l'Orléanais, le Languedoc, la Saintonge de le reconnaître pour roi. Mais le pouvoir de ce prince était si limité qu'on ne l'appelait que *le roi de Bourges*. Ses généraux continuaient à perdre batailles sur batailles. Ce n'est pas que les chevaliers manquassent de bravoure individuelle ; mais ils ne connaissaient rien à la tactique militaire ; quant aux manants, enrôlés de force dans le rang, ignorants de la discipline, incapables de tenir l'arme qu'ils n'avaient jamais maniée avant le combat, ils ressentaient la suggestion de la peur et obéissant à cette idée universelle qu'ils étaient prédestinés à la défaite, ils lâchaient pied dès la première attaque. C'est ainsi que les Français furent battus à Crevant-sur-l'Yonne et à Verneuil, au siège du Crotoy, de Guise, de Pontorson et de maintes places fortes situées sur la Loire.

XVII

C'est à ce moment qu'apparaît Jeanne d'Arc. Le comte de Salisbury était descendu en France et mettait le siège devant Orléans, qui se défendit énergiquement. Salisbury même ne tarda pas à être tué d'un coup de boulet (janvier 1429). Enhardis par ce succès, les défenseurs d'Orléans songèrent à s'emparer d'un convoi de vivres, spécialement de harengs, que le duc de Bedfort expédiait de Paris aux assiégeants. L'attaque eut lieu près de Rouvrai. Là encore la victoire échappa aux Français, qui, après de grosses pertes, durent se replier sur la ville assiégée. La désespérance envahissait tous les esprits, et l'on parlait de se rendre ou tout au moins d'inviter le duc de Bourgogne à

recevoir en dépôt cette cité, lorsque tout à coup Jeanne d'Arc pénétra dans les remparts.

Il nous paraît inutile de raconter en détail la vie et les exploits de la Pucelle d'Orléans. Ces faits sont présents à toutes les mémoires. En voici le résumé succinct :

La mission providentielle de cette valeureuse sainte paysanne se résume en une durée de treize mois, pendant lesquels elle combattit sous Orléans, en fit lever le siège ; livra la bataille de Patay et la gagna, mena triomphalement Charles VII à Reims pour procéder à la cérémonie du sacre, de là le conduisit devant Paris, qu'elle ne put prendre, et enfin attaqua Compiègne, où elle fut faite prisonnière par les Anglais.

Les poètes, qui dans l'épopée ont si souvent recours à l'intervention du merveilleux, ne trouveront jamais d'événements plus surprenants, plus miraculeux, que ceux qui signalèrent le rapide passage de cette jeune guerrière. Elle ne donna jamais un coup d'épée, si ce n'est pour se défendre ; elle ne paraît pas avoir pris part aux combinaisons stratégiques qui précédaient et qui amenaient le combat ; loin de pousser à la tuerie, elle excitait le soldat à la pitié et à la commisération, et cependant elle sortait victorieuse de tous les combats. La cause de ces succès venant après une innombrable série de revers est intéressante à noter.

Elle repose, à notre avis, sur la mission surnaturelle que, dès la première heure, les Français et les Anglais attribuèrent à l'héroïque vierge. Seulement, alors que les Français envisageaient en elle une envoyée de Dieu, par contre les Anglais la considéraient comme un suppôt de Satan. De cette double croyance naquit d'une part une confiance illimitée, d'autre part la crainte des maléfices du démon et la peur de la déroute.

Ce n'était pas seulement le soldat anglais qui obéissait à la terreur du pouvoir surnaturel de Jeanne ; les chefs eux-mêmes ne s'en pouvaient défendre, témoin ce fragment de lettre qu'après la levée du siège d'Orléans, le duc de Bedfort écrivait au roi d'Angleterre Henri VI :

« Toutes choses prospéraient ici pour vous jusqu'au temps

du siège d'Orléans... Après la mort de mon cousin de Salisbury, que Dieu absolve, qui est tombé, ce semble, par la main de Dieu, vos troupes, qui étaient en grand nombre à ce siège, ont reçu un terrible échec. Cela est arrivé en partie, comme nous nous le persuadons, par la confiance que les ennemis ont eue *en une femme née du limon de l'Enfer et disciple de Satan*, qu'ils appellent la Pucelle, laquelle s'est servie d'enchantements et de sacrilèges. Cette défaite a non seulement diminué le nombre de vos troupes, mais en même temps *a fait perdre courage à celles qui restent, d'une façon étonnante*. De plus elle a encouragé vos ennemis à s'assembler incontinent en grand nombre... »

« A partir de Jeanne d'Arc, il semble, dit Rapin Thoyras, que les Français et les Anglais eussent réciproquement changé de caractère et de naturel. Ceux-ci se trouvèrent saisis d'un esprit de crainte et d'étourdissement, et ceux-là pleins d'une confiance qu'ils avaient presque entièrement perdue depuis les batailles d'Azincourt et de Verneuil. »

C'est là, en effet, l'effet le plus avantageux de l'intervention de Jeanne. Il ne faut pas s'imaginer, en effet, que nous lui devons la délivrance de la France, pas plus que l'expulsion des Anglais et la fin de la guerre. Non ; la guerre durera longtemps encore après elle, et nous subirons de nouveaux revers entremêlés de glorieux succès. Mais Jeanne aura appris aux armées françaises à se ressaisir, à se considérer comme étant de taille à lutter et à vaincre ; elle aura mis fin à cette détestable et funeste légende en vertu de laquelle le soldat se croyait fatalement voué à la défaite. A côté des documents sérieux que nous venons de citer, diverses œuvres populaires traduisent naïvement l'explosion d'enthousiasme et la brusque renaissance d'une nationalité presque abolie.

Voici ce que chante Christine de Pisan :

« Si rabaissez, Anglois, vos cornes
Matez êtes en l'échiquier
Jà cuidiés France avoir gaignée,
Aultrement va faulse maignée. »

Et la ballade dauphinoise de 1429 dit à son tour :

« Arière, Anglois couez, arière !
Vostre sort si ne resgne plus
De quoy vous estes confondus,
Dont c'est pour vous dure novelle.
Aiès la goutte et la gravelle
Et le coul taillé rasibus.

Tout le monde sait comment la pauvre Jeanne mourut dans les supplices. Cet horrible trépas qui, dans l'esprit des Anglais, devait amollir et abattre le courage de leurs adversaires, n'eut d'autre résultat que de stimuler leur valeur. Le patriotisme de Jeanne enfanta le patriotisme de la nation, et aujourd'hui encore, à cinq siècles de distance, cette paysanne, cette bergère incarne plus que les fiers capitaines le symbole de la valeur guerrière et de l'amour du pays.

XVIII

Nous avons déjà dit que les péripéties de la guerre affectaient peu la Guyenne. Les années qui suivirent la mort de la Pucelle laissèrent donc à cette province un calme relatif ; toutefois la guerre n'en continua pas moins, mais de part et d'autre elle était menée avec une certaine mollesse. Un fait est certain : c'est que les Français se battaient beaucoup mieux, et qu'au lieu de rester sur la défensive ou enfermés dans les murailles de quelque place forte, ils n'hésitaient plus à tenter une guerre de ruses, d'embuscades, qui, en somme, n'était autre chose que l'offensive.

C'est ainsi que le maréchal de Boussac faillit s'emparer par surprise de Rouen. Déjà le château était en sa puissance, et la ville tombait en son pouvoir si les aventuriers qu'il commandait ne s'étaient sottement disputé dans leur embuscade la part que chacun prétendait prendre au pillage éventuel de la cité. Pendant ce ridicule conflit, les Anglais revinrent de leur terreur, attaquèrent le château, s'en rendirent maîtres, et tranchèrent la tête à tous les partisans français qui y étaient entrés.

Un peu plus tard, Dunois s'empara par un stratagème plaisant de la ville de Chartres qui depuis l'année 1417 était entre les

mains des Anglais. Il avait noué des intelligences avec un dominicain, nommé frère Jean Sarrazin, grand prédicateur, dont toute la ville écoutait avec admiration les homélies.

Ce moine s'entendit avec Dunois et avec deux gros marchands pour faire entrer dans les murs un important convoi de marchandises; puis il convoqua le peuple à venir écouter son sermon dans une église située à l'extrémité de la ville. Pendant qu'il prêchait devant tous les bourgeois, avides de son éloquence, les deux marchands introduisaient par une porte éloignée de l'église leur convoi de marchandises, dont chaque char était conduit et gardé par des soldats déguisés. Leur premier soin fut de tuer les gardiens de la poterne, de s'emparer de celle-ci et de la tenir ouverte à Dunois, qui marchait sur leurs talons avec cinq mille hommes. La ville fut prise, mais les Français gâtèrent leur triomphe en n'épargnant ni les propriétés des bourgeois ni l'honneur des femmes et des filles.

Puis, Dunois réussit à faire lever le siège que le duc de Bedfort avait mis devant Lagny, et pour arriver à ce résultat, il menaça Crécy et Château-Thierry, ce qui donna tant d'inquiétude au général anglais qu'il abandonna Lagny pour suivre son adversaire.

Tout cela était de la petite guerre; mais il y avait de part et d'autre une grande lassitude. Le duc de Bedfort lui-même, régent du royaume pour Henri VI, montrait de l'indolence et de l'apathie autant que le roi de France Charles VII. Quant au roi anglais, c'était encore un enfant. Le seul fait saillant de cette époque fut la reprise de Paris par les Français en 1536 et le 13 avril. La Bastille se rendit par capitulation quatre jours après.

Trois ans plus tard, à la suite d'un réveil d'énergie chez Charles VII, le connétable de Richemont vint mettre le siège devant Meaux, et s'en empara en l'espace de deux mois, au moment où elle allait être secourue par le duc de Sommerset, Talbot, Scales, Falconbridge, c'est-à-dire par la fleur des chevaliers anglais. Mais il eut la barbarie de faire pendre le gouverneur de la place et tous les soldats prisonniers.

Par contre, en 1440, les Anglais mirent le siège devant Harfleur et s'en emparèrent. Mais les Français ripostèrent en 1441 par la prise de Pontoise, et l'année suivante par celle d'Évreux. Ils allaient lentement, il est vrai ; mais ils gagnaient peu à peu du terrain. Enfin, cette même année, le dauphin Louis, plus tard Louis XI, eut la gloire de défendre Dieppe contre Talbot et de l'obliger à lever le siège. Mais les mœurs du temps étaient encore tellement barbares que Louis fit rechercher parmi les prisonniers tous les Anglais qu'on put reconnaître comme lui ayant dit des injures pendant le combat, plus les Français transfuges, et il les fit tous pendre à des arbres.

En 1445, Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Provence et de Naples, de la famille des Valois, épousa le roi d'Angleterre Henri VI. C'était une princesse d'une grande beauté, et d'un courage au-dessus de son sexe. Par contre, son époux, Henri VI, était d'une faiblesse de caractère qui rappelait l'esprit débonnaire de Charles VI de France. S'il ne fut pas comme lui atteint de démence, du moins il se signala par le même manque de volonté, et par l'habitude constante de s'en rapporter en politique aux suggestions de sa femme et de ses favoris. Aussi son règne fut-il désastreux pour l'Angleterre, qui ne put, grâce aux rivalités des grands et aux guerres civiles qui en découlèrent, entretenir en France des troupes suffisantes pour défendre ou reconquérir ses possessions d'autrefois.

En 1448, le Mans, attaqué par les Français, se rendit à eux, grâce à la complicité du duc de Suffolk, favori de Marguerite.

XIX

La dernière période de la guerre de Cent ans commença en 1449.

Marguerite d'Anjou gouvernait l'Angleterre au nom de son mari, mais son tempérament autoritaire, son caractère hautain et cassant lui aliénaient toutes les sympathies. Au-dessous d'elle deux seigneurs se disputaient le pouvoir. L'un, le duc de Suf-

folk, était son favori; l'autre, le duc d'York, était son ennemi. Elle eût pu envoyer celui-ci en Normandie ou en Guyenne pour l'éloigner, mais en même temps pour recouvrer les possessions perdues. Elle préféra l'expédier en Irlande, ostensiblement pour soumettre cette île, secrètement peut-être pour se défaire d'un prétendant éventuel à la couronne.

Charles VII, roi de France, tout indolent qu'il paraissait être, sentit qu'il fallait profiter du moment où la Guyenne était dégarnie et où l'armée anglaise s'enfonçait dans les brumes de l'Irlande, pour frapper un grand coup. Il déclara brusquement la guerre, et chargea Dunois de s'emparer de la Normandie. Verneuil, dans le Perche, fut surpris, la Basse-Normandie envahie, et Talbot, général des Anglais, se trouvant à court d'hommes, dut se replier sur Rouen. Dunois ayant fait sa jonction avec le comte de Saint-Pol, s'empara d'Évreux et marcha sur Pont-Audemer, qui se rendit. Bientôt Lisieux, Mantes, Vernon, Gournay, Louviers entrèrent à composition. Puis, ce fut le tour d'Harcourt, de Chambrois, de Neufchâtel, d'Essay, de la Roche-Guyon. Pendant ce temps, le duc de Bretagne prenait Saint-Lô, Coutances et Alençon.

Enfin, Talbot incapable, vu la pénurie de troupes et la fermentation de la bourgeoisie, de défendre Rouen, se décida à capituler et à abandonner cette capitale de la province (19 octobre 1449)

D'autre part, il fallait songer à la Guyenne. Dès le mois de septembre 1449, onze mille hommes de troupes, sous les ordres du vicomte de Lautrec, des comtes de Foix, de Comminges et d'Astarac, escortés d'un nombre considérable de chevaliers béarnais, se ruaient sur la Guyenne. Mauléon fut le premier objectif de leur attaque. Les Anglais avaient mis cette forteresse sous la sauvegarde du roi de Navarre, qui s'en approcha avec six mille combattants, mais qui n'osa rien tenter. Mauléon, non secourue, capitula.

Cette campagne entreprise avec soudaineté s'arrêta court, probablement parce que les assaillants s'imaginaient qu'en pé-

nétrant plus avant dans le cœur de la Guyenne ils trouveraient une résistance meurtrière.

Mais les temps étaient bien changés : les Anglais ne tenaient plus la campagne, les secours n'arrivaient plus d'Angleterre ; les villes étaient réduites pour le service de leurs murailles aux simples milices bourgeoises ; aucun général ne venait imprimer à la défense du pays la tactique savante des anciens jours ; le drapeau anglais flottait, il est vrai, partout, mais le vide des combattants se faisait autour ; les populations, se sentant abandonnées, apprenaient à connaître le désenchantement, la désaffection et la peur.

Il n'est pas douteux que le fameux traité de Troyes qui, trente et un ans auparavant, avait paru consommer la ruine de la France et la déchéance de la maison de Valois, avait eu un résultat imprévu et insondable comme le sont les mystères que dirige la Providence. Ce traité avait fait monter une fille de France sur le trône d'Angleterre, et immédiatement la faiblesse et l'incapacité proverbiales des Valois s'étaient introduites dans le sang des rejetons de la couronne anglaise, et faisaient des êtres débiles de corps et d'intelligence. L'imbécillité d'Henri VI n'égala certainement pas la folie de son grand-père Charles VI de France, mais elle eut pour l'Angleterre de navrantes conséquences. L'orgueil et l'imprudence des Valois Jean et Philippe VI reparurent et s'épanouirent dans leur arrière-petite-fille, Marguerite d'Anjou, femme d'Henri VI. Jamais les désolantes fatalités de l'atavisme ne se déroulèrent avec une certitude plus mathématique, de telle sorte que le traité de Troyes, qui devait consommer la ruine de la monarchie française, en fut au contraire le libérateur et le sauveur.

XX

En 1450, après la conquête définitive de la Normandie, Charles VII reprit ses idées de conquêtes en Guyenne. Au printemps, ses troupes se trouvaient massées aux abords de Ber-

gerac. Jean de Penthièvre les commandait, et tous les vieux capitaines des armées royales se montraient dans son état-major. C'était Poton de Xaintrailles, le maréchal de Culant, Joachim Rouhault, Saint-Belin, Pierre de Louvain, etc. L'artillerie avait pour grand-maître Jean Bureau, le meilleur ingénieur de son époque et le destructeur d'un nombre incalculable de villes.

Les villes que baignait la Dordogne, mal approvisionnées en hommes et en subsistances, ne tardèrent pas à tomber entre les mains des Français. Bergerac fut la première ; Gensac, Sainte-Foy, la Roche-Chalais vinrent ensuite à merci.

D'autre part, les Béarnais qui, l'année précédente, avaient conquis Mauléon, secouèrent leur inaction et prenant la Guyenne à revers s'avancèrent à travers les Landes de Gascogne jusqu'à Bazas. Ils étaient commandés par le sire d'Orval, de la famille d'Albret.

Le 31 octobre, Bazas capitulait, et d'Orval, qui n'avait que cinq cents combattants, se dirigeait dès le lendemain sur Bordeaux, contournait la cité et s'établissait à Blanquefort, en aval et en retrait du fleuve.

« Ce jour-là, dit Camille Jullian, Bordeaux connut l'enthousiasme guerrier. Tous ceux qui purent, non pas manier, mais porter une arme, quittèrent la cité, dans un vrai tumulte à la manière antique. »

Les Bordelais étaient, il faut croire, terriblement animés contre les Français, car ils ne parlaient de rien moins que de les pendre. Ainsi le raconte la chronique rimée de Martial d'Auvergne :

De là partirent dix mille hommes
En salades et en jaquettes.
Portant licous, cordes à pommes
Pour pendre Français aux charrettes.

Mais ces pauvres gens étaient bien inexpérimentés pour lutter contre les partisans béarnais. Ils étaient commandés par leur maire, qui manqua de cœur dès le début de l'action et chercha son salut dans la fuite. La débandade fut immédiate et générale. Les bourgeois furent taillés en pièces ; beaucoup furent tués et

d'Orval fit autant de prisonniers qu'il comptait de soldats dans son armée.

Malgré tout, d'Orval n'osa pas s'attaquer à Bordeaux, que défendait le célèbre évêque Pey-Berland, l'âme de la résistance et le fidèle serviteur du roi anglais.

On était d'ailleurs au cœur de l'hiver, car le combat avait eu lieu le jour de Noël 1450, qui fut appelé *le Jour de la male jornade.* Les armées de France et de Béarn prirent leurs cantonnements.

Au printemps de 1451, les Français recommencèrent les hostilités. Leur premier succès fut la prise de Mont-Guyon, après huit jours de siège. Puis, Dunois entreprit le siège de Blaye, où il fut rejoint par Pierre de Beauvau, Saint-Belin, Chabannes, Joachim Rouhault et beaucoup d'autres officiers de mérite ; Jean le Boursier, général des galères de France, s'était chargé de nettoyer la Gironde ; il donna la chasse à cinq navires anglais qui se réfugièrent dans le port de Bordeaux. Le 24 mai, la ville et la citadelle de Blaye avaient capitulé. Parmi les prisonniers se trouvaient les plus renommés ennemis de la domination française : messire Gadifer Chartereuse, chevalier, maire de Bordeaux ; Thomas Gassiet, sous-maire ; Pierre de Montferrand, le seigneur de Lesparre, Souldick de l'Estrade, Roland Charan.

Blaye occupée, la prise de Bourg, sa voisine, ne se fit pas attendre. En six jours, elle se rendit, et Dunois put venir assiéger Fronsac, à une portée de canon de Libourne.

En somme, toutes ces villes résistaient malgré l'état précaire de leurs ressources en hommes et en munitions. Il n'en est pas une qui n'ait fait une défense honorable, et il fallait les contraindre à une soumission qu'elles n'acceptaient qu'en raison du droit du plus fort. Il en fut de même de Libourne et de Saint-Émilion, qui résistèrent quelques jours à l'artillerie, et ne se rendirent qu'après brèche faite. Il faut ajouter, en ce qui concerne Libourne, qu'elle avait pour commandant de place un nommé David Jeykleston, Anglais dont le caractère hautain déplaisait souverainement à la population. Guinodie raconte que

Jean Bureau avait établi ses batteries au faubourg des Fontaines, à Maudée et au Prioulat, et qu'il criblait de boulets les tours et les murs. Les Libournais songèrent alors à capituler. Ils y furent fortement incités par un bourgeois, nommé Brun, que les Français avaient fait prisonnier et qu'ils avaient envoyé en ville en qualité de parlementaire. Le maire Thomas de Bordes et deux jurats se transportèrent à Fronsac, auprès de Dunois, et rédigèrent les articles de la capitulation.

Elle fut bénigne. Entre autres articles, il y est stipulé que les privilèges des Libournais leur sont confirmés, et que permission est donnée aux citoyens, soit de prêter serment de fidélité au roi de France, soit, dans le cas contraire, de se retirer avec leurs biens. A ces conditions, Libourne ouvrit ses portes (3 juin 1451).

Au résumé, il ne restait aux Anglais que Fronsac, presque impénétrable sur son roc de cinquante mètres d'élévation, Bordeaux et Bayonne.

Une inondation étant survenue enleva à Fronsac l'espoir d'être secouru. D'ailleurs, la garnison était presque exclusivement anglaise. L'esprit qui l'animait différait essentiellement de celui des cités environnantes; elle ne désirait qu'une chose, à savoir la liberté de retourner en Angleterre. Elle demanda à capituler, et obtint un délai de quinze jours pour livrer la place; puis elle se rendit.

Délivré de tout souci de ce côté-là, Dunois s'apprêtait à investir Bordeaux. Mais les Bordelais le prévinrent. Ils avaient réfléchi et ils avaient constaté que désormais ils étaient seuls et abandonnés à leurs propres forces; que plus de vingt mille combattants les entouraient; que la nation française pleine d'ardeur et d'entrain envoyait de nombreuses recrues; que le mot d'ordre général était: *Sus aux Anglais*, et qu'on était parfaitement décidé à chasser ceux-ci de Guyenne; que d'autre part, aucun secours anglais n'était annoncé; que fût-il en vue, il ne pouvait arriver à Bordeaux sans avoir repris tout le territoire et toutes les forteresses que la France avait déjà conquis; que le siège de leur ville les exposait au pillage et au sac.

Tout bien considéré, ils se résolurent dès le commencement de juin à entamer des négociations tant en leur nom qu'au nom des villes encore assiégées et des seigneurs de Guyenne.

De son côté, Dunois délégua pour suivre ces négociations Antoine de Chabannes, grand maître-d'hôtel du roi ; Thebaldo Valperga, bailli de Lyon ; Jean Bureau, trésorier du roi, et Jean Le Boursier, général des galères.

Le désir d'en finir était grand. C'est pourquoi les délégués français se firent pleins de condescendance. Il était d'ailleurs d'une bonne politique de se montrer coulant vis-à-vis d'une population que les Anglais avaient pendant longtemps traitée en enfant gâté. Les délégués français s'empressèrent donc, dit Sismondi, de confirmer, d'amplifier les privilèges ; loin d'être mus par l'avidité du pillage, ils ne demandaient ni taxe de guerre ni rançon aux personnages de marque qui étaient renfermés dans la ville ; au contraire ils ne violentaient pas même les inclinations de ceux qui ne pouvaient encore se déterminer à devenir Français ; ils accordèrent six mois ou un an aux marchands qui voudraient émigrer pour terminer leurs affaires et emporter leur fortune ; ils permirent aux gentilshommes qui ne voudraient pas prêter serment au roi de transmettre leurs fiefs à ceux de leurs enfants qui consentiraient à devenir bons Français ; enfin, ils s'engagèrent à ce que le comte de Dunois tînt journée devant les diverses villes assiégées, mais dans un terme très court, pour donner une chance à l'armée anglaise qui était peut-être envoyée par leur souverain pour les délivrer. D'après ces bases la capitulation de Bordeaux fut signée le 12 juin, et Dunois tint sa journée devant la place le 23.

A la fin de la journée, le héros d'armes de Bordeaux appela à haute voix *secours de ceux d'Angleterre pour ceux de Bordeaux*. Mais comme personne n'y répondit, il ouvrit la ville aux Français. Le comte de Clermont, sous la surveillance d'Olivier de Coëtivy, fut nommé gouverneur de Bordeaux.

En même temps que Bordeaux, et par le même traité, les villes ou châteaux de Vayres, Langoiran, Rions, Saint-Macaire,

Villandraut, Rauzan, Pujols, Castillon, Budos, Sémignan, Cadillac-sur-Dordogne, Castel-Moron, Sainte-Foy-la-Grande, Gensac, Blagnac, Dax, la Réole, Roquefort de Lugassan, Langon, Pellegrue, etc., capitulèrent.

Il apparaît cependant que quelques forteresses restèrent en dehors de la capitulation, notamment le château de Bénauges. Cette place forte appartenait à Gaston de Foix, comte de Bénauges, captal de Buch, qui tint à rester jusqu'au bout fidèle à la cause de l'Angleterre, à qui sa famille devait toute sa grandeur. Ne pouvant se résoudre à passer au service du roi de France, il vendit, d'accord avec son fils, Jean de Foix, sire de Candale, ses terres de Guyenne à Dunois pour 84,000 écus d'or, et se retira en Aragon, où il avait des propriétés, et où il mourut.

De même que Bénauges, Blanquefort, Castelnau de Cernès, Verteuil, Noaillan, Lespare, La Brède, Castel-Moron d'Albret, Pommiers ne capitulèrent pas. Il faut enfin citer Bayonne, qui déclara que les Bordelais n'avaient eu aucun mandat de traiter pour elle, et qui, très dévouée à la cause anglaise, ferma obstinément ses portes.

Il fallut assiéger cette ville. Les bourgeois de Bayonne brûlèrent eux-mêmes leurs faubourgs et montrèrent un grand courage dans la défense de leurs murailles. Mais lorsqu'ils virent la brèche ouverte, ils demandèrent à parlementer. Dunois, pour les punir de leur obstination et pour indemniser le trésor royal des frais de l'expédition, leur imposa de dures conditions : d'abord une contribution de 40,000 écus, puis la remise, en qualité de prisonniers de guerre, de leur commandant Jean de Beaumont et de ses troupes. A ces conditions, Bayonne ouvrit ses portes le 21 août 1451. Il ne restait plus aux Anglais de toutes leurs possessions en France que Guisnes et Calais.

XXI

Il semblait que la Guyenne fût définitivement incorporée au pays de France, et rien ne faisait prévoir un nouvel orage ; d'autant moins que l'Angleterre, agitée par la guerre civile des Deux Roses, se partageait entre les factions des Lancastre et des York, et ne songeait nullement à recouvrer ses anciennes possessions françaises. Mais les Gascons s'étaient habitués depuis trois cents ans à se considérer comme Anglais, et ils rongeaient impatiemment leur frein, en se sentant sous la domination du maître détesté qui s'appelait le Français.

Et puis, les Français n'avaient pas tardé à apporter dans la province conquise leurs habitudes de centralisation taquine, de morgue et de hauteur envers les vaincus, de rapacité à l'égard des riches, de violence à l'égard des pauvres. Au mépris des libertés promises, ils vexaient continuellement les Gascons par des levées de tribut et de soldats.

Dès que les armées françaises eurent quitté la province, une conjuration s'ourdit entre les seigneurs et les gens du pays pour rappeler leurs anciens maîtres.

Les seigneurs de Candale et de Lesparre, obligés par le traité de 1451 à quitter la Guyenne et à retourner en Angleterre, furent les porte-paroles des conjurés. Une première fois, le roi Henri VI resta muet à leurs instances, parce qu'il en était empêché par les troubles qu'avaient amenés la révolte du duc d'York ; mais un peu plus tard et sur de nouvelles prières, le roi résolut de tenter la reprise de la Guyenne. Les seigneurs de Candale et de Lesparre démontraient que l'opération était simple et facile : les troupes françaises s'étaient retirées ; les recrues faites dans le pays étaient amenées au loin afin de diminuer les chances et l'espoir d'une revanche ; les seigneurs soumis par force n'attendaient qu'un signal pour entrer en campagne ; Bordeaux et ses filleules étaient prêtes à se soulever et à armer leur bourgeoisie. Dans ces conditions, un secours de six mille

hommes suffisait pour changer la face des choses. Ces arguments amenèrent le roi à faire partir secrètement le vaillant Talbot, comte de Shrewsbury, avec un corps de sept cents hommes d'armes, qu'une petite armée de six mille hommes devait prochainement rejoindre.

Talbot mit à la voile le 18 octobre 1452, quatorze mois après la cessation de la précédente guerre, et le 21 il débarqua aux environs de Bordeaux après être passé sous le canon de Blaye, de Bourg, de Beychevelle, sans avoir brûlé une amorce. Dès le lendemain, il vint se montrer au pied du rempart, et il entra sans difficulté dans la cité, grâce aux bourgeois qui, se trouvant dans le secret, avaient tout disposé pour le recevoir et posssédaient les clefs d'une porte de ville, qu'ils s'empressèrent d'ouvrir.

La garnison française, qui ne se méfiait de rien, fut immédiatement entourée et déclarée prisonnière de guerre.

Sans s'arrêter à ce premier succès, Talbot, malgré ses quatre-vingts ans, se mit en campagne et s'approcha successivement de toutes les places fortes de la province, pour les exciter à se donner à lui. Comme elles l'attendaient avec impatience, elles ne manquèrent pas de faire leur soumission ; l'hiver, il avait reconquis toutes les places que ses compatriotes avaient perdues l'année d'auparavant dans le Bordelais, le Bazadais et l'Agenais.

La situation était grave pour les Français, qui se trouvaient chassés de la vallée de la Garonne, de celle de la Dordogne, et qui se voyaient dans l'obligation de se replier sur la Charente. Ils ne disposaient d'ailleurs que de six cents lances, tandis que Talbot, outre ses sept mille hommes et les soldats des seigneurs révoltés, venait de recevoir quatre-vingts vaisseaux pleins d'Anglais et de munitions. Heureusement que la mauvaise saison obligea les deux partis à suspendre leurs opérations, et Charles VII mit le temps à profit pour se préparer à reprendre ses positions perdues.

Au printemps suivant (1453), il achemina un corps de dix mille hommes, sous le commandement de Chabannes et du

comte de Penthièvre vers la Guyenne. Le premier objectif de ces deux capitaines fut Chalais, et le second Castillon-sur-Dordogne. Chalais fut pris ; Castillon se défendit mieux.

En cette occurrence, Talbot n'hésita pas à venir au secours de la ville assiégée ; il pressa d'autant plus son mouvement qu'il n'ignorait pas que le comte de Clermont s'avançait avec diligence pour renforcer les lignes des assaillants. Chabannes et Penthièvre, qui se méfiaient d'une attaque de Talbot, prirent la précaution, assez inusitée encore, de tracer des fossés autour de leurs camps, et d'en fermer les avenues avec des palissades.

Ce fut le 15 juillet que Talbot attaqua les lignes françaises, et il le fit sans balancer et avec une vigueur qui rappelle les beaux faits d'armes de Poitiers et d'Azincourt. Au début de l'action, Chabannes était sorti avec quatre mille hommes. La furie anglaise eut raison de la furie française, et malgré le canon des Français qui emportait des files entières d'ennemis, Chabannes fut ramené vers le camp, qui fut forcé et dans l'intérieur duquel on se battit corps à corps. C'en était fait des Français, lorsque fort heureusement pour eux, un corps de cavalerie vint prendre les Anglais à revers. Ceux-ci, obligés de combattre en tête et en queue, ralentirent leur ardeur, et Talbot se vit dans l'obligation de cesser l'attaque des lignes, pour faire face à ceux qui le pressaient d'un autre côté. Ce répit donna aux Français le temps de sortir toutes leurs troupes du camp, ce qui mettait Talbot en grand danger, car il n'avait que cinq mille hommes à opposer aux dix mille Français de Chabannes et de Penthièvre. Bientôt les Anglais commencèrent à lâcher pied. A ce moment-là, Talbot fut blessé à la cuisse d'un coup de mousquet, ce qui le mettait dans l'impossibilité de se tenir à cheval. Il conseilla à son fils, le chevalier Talbot, de se retirer et de se réserver pour une meilleure occasion, mais ce jeune homme se refusa à abandonner son père, et fut tué à son côté. Talbot ne tarda pas lui-même à expirer. Ce fut le signal d'une débandage générale. La perte des Anglais fut de deux mille hommes; mais la mort de leur général était bien autrement considérable. Nous avons

emprunté à Rapin-Thoyras les grandes lignes du récit de ce combat, qui est la dernière bataille de la guerre de Cent ans, et qui scella définitivement l'expulsion des Anglais du sol français.

La victoire de Castillon, en même temps qu'elle décuplait la confiance et l'énergie des Français, diminuait singulièrement les espérances des Gascons révoltés. Castillon se rendit à merci le surlendemain de la bataille ; Saint-Émilion et Libourne ne tardèrent pas à en faire autant. Sur les rives de la Garonne, le comte de Clermont et le sire d'Albret mettaient simultanément le siège devant Blanquefort, Saint-Macaire, Langon, Villandraut, Cadillac. Le roi, arrivant sur ces entrefaites, reçut la capitulation de Fronsac et se dirigea vers Cadillac-sur-Garonne, dont Bureau faisait le siège. Dès le lendemain de l'arrivée de Charles, le 18 juillet 1453, la ville fut attaquée à coups de canon, l'assaut donné et la ville prise immédiatement. Mais le château fort commandé par un Gascon, du nom de Gaillardet, se défendit à outrance, et résista jusqu'au mois d'octobre.

Cette résistance se comprenait facilement, et ce n'est pas seulement au château de Cadillac qu'elle se montrait Partout où un Gascon pouvait tenir la campagne ou lutter derrière de bonnes murailles, il ne manquait pas de le faire. Le roi, en effet, outré de colère à la suite de la révolte de 1452, se refusait à recevoir en grâce les habitants du pays, et il voulait qu'ils se rendissent à merci. Par une manœuvre habile, il admettait à rançon les Anglais, et par là il séparait leurs intérêts de ceux des Gascons. Cette politique fit immédiatement tomber en ses mains les villes où tenaient des garnisons anglaises. Nous avons cité Cadillac, nous nommerons encore Bénauges, Rions et Blanquefort.

Il ne restait plus qu'une opération importante à entreprendre : le siège de Bordeaux. Le roi vint établir son camp devant les remparts de cette grande cité à la fin de juillet. Il désirait en finir le plus tôt possible, car des maladies contagieuses s'étaient déclarées dans son armée. Déjà Jacques de Chabannes, Pierre de Beauvau et de nombreux soldats avaient été enlevés par ce

mal. Il en résulta que Charles se relâcha de ses dures menaces à l'endroit des Gascons, et qu'il se résolut à les traiter plus favorablement.

Nous empruntons à Camille Jullian le récit des dernières convulsions de Bordeaux.

Bordeaux, dit-il, accepta d'abord vaillamment l'idée d'un long siège. Huit mille hommes d'armes veillaient à la défense, et les « menues gens » ne la contrecarraient pas trop, s'ils n'y contribuèrent guère : on ne pouvait leur demander plus. En face de la colline de Lormont, les Bordelais élevèrent une bastille « merveilleusement forte », et remportèrent quelques avantages.

Puis, on se lassa des belles prouesses. La famine se fit sentir dans la cité. Les Anglais voulaient rentrer chez eux, les Gascons étaient à peine plus décidés. La terrible artillerie de Jean Bureau effrayait les bourgeois pour leurs hôtels. Les Bordelais savaient que leur ancien maire avait dit au roi : « Je vous promets, et sur ma vie, qu'en peu de temps je vous rendrai la ville toute détruite et exilée par vos engins volants en telle manière que ceux qui sont dedans ne sauront où tenir. » « Faites », avait simplement répondu le roi. Quelle épouvante pour des bourgeois soucieux avant tout de leurs intérêts matériels !

Le 9 octobre, les envoyés de la ville se rendirent à merci. Le roi « préférant miséricorde à rigueur de justice », « ayant pitié du pauvre peuple », accorda son pardon de « tous les crimes, rebellions, désobéissance », et sur ce imposa silence perpétuel à son procureur. Mais ce pardon dut être acheté au prix de cent mille écus d'or ; les vingt principaux coupables furent bannis du royaume. Sur les droits de la cité le traité du 9 octobre ne portait que la clause suivante : « En réservant toutefois les privilèges de notre ville jusqu'à notre bon plaisir. » Le 19 octobre, les Français rentrèrent dans Bordeaux et « mirent les bannières du roi sur les portes. » Le roi dédaigna de voir sa nouvelle conquête.

En 1454, Charles VII, craignant toujours quelque soulèvement des Bordelais, fit construire aux deux extrémités opposées de la ville les forts du Hâ et Tropeyte.

Depuis 1453, la Guyenne se tint tranquille et toute velléité de retour à la domination anglaise parut éteinte. Si on veut arguer de cet état de prostration pour insinuer que cette province accepta avec joie son changement de régime politique, nous répondrions en citant l'exemple que, de nos jours, ont donné les provinces annexées à l'Allemagne. Personne ne niera le patriotisme français de l'Alsace et de la Lorraine, et cependant depuis la guerre de 1870, elles n'ont rien tenté pour recouvrer leur nationalité perdue. Environnées d'une ceinture de fer, elles n'ont pu bouger. Ainsi en fut-il de Bordeaux. Soumise à une garnison française, contenue par deux citadelles, elle sentit le danger d'une nouvelle révolte. Bientôt l'accoutumance, les idées nouvelles de générations qui ignoraient les douceurs du temps passé, les bienfaits du commerce général, les progrès de la civilisation, l'établissement de routes à travers la France, la cessation de la féodalité et des guerres civiles, tout, en un mot, changea le cours des idées populaires, et avec le temps, Bordeaux, ainsi que toute la Guyenne, devint un pays réellement et sincèrement français, et l'un des joyaux les plus précieux de la couronne de France.

XXII

Un fait digne d'intérêt pour les annalistes, c'est que la guerre de Cent ans se termina sans traité de paix. Il y avait eu au cours des événements de cette longue période une infinité de conventions qui avaient réglementé les exigences des rois anglais et consacré les sacrifices de territoires et d'influence que la défaite imposait aux souverains français. Il eût été désirable pour notre amour-propre national que, au jour de la revanche, un acte diplomatique vînt réglementer le futur *modus vivendi* des deux nations ennemies. Or, il n'en fut rien. Le point de fait fut réglé par les armées belligérantes, dont l'une jeta l'autre à la mer ; quant au point de droit, aucun diplomate ne se chargea de le coordonner dans une charte.

Cette lacune historique s'explique facilement. Lorsqu'un traité de paix intervient entre deux nations, c'est pour permettre au vainqueur, déjà lassé de son effort, de consolider ses conquêtes, et au vaincu, inquiet de l'avenir, de sauvegarder ce qui lui reste de territoire. Or, la conquête de la Guyenne en 1453 ne laissait plus aux Anglais un seul pouce de territoire en France (Calais étant excepté). Ils n'eurent donc pas à faire ce qu'on appelle la part du feu, c'est-à-dire à céder telle ou telle province pour conserver telle ou telle autre, puisqu'ils étaient purement et simplement expulsés de toutes leurs conquêtes sur le continent. Alors, à quoi bon un traité ? Il n'eût fait que constater leur profonde humiliation sans leur procurer le moindre dédommagement d'intérêt matériel ou d'amour-propre.

Et puis il est notoire que si la guerre cessa, il n'entra pas dans l'esprit des Anglais de faire la paix. L'Angleterre méditait sans cesse un retour offensif ; la France s'en méfiait et tenait en réserve des armées prêtes à la défense, même disposées à l'attaque. Ce qui le prouve, c'est que, en 1457, les Français, profitant des troubles qui agitaient le pays anglais, lancèrent deux flottes contre l'île. L'une, ayant fait voile du côté des Dunes, pilla la ville de Sandwich ; l'autre porta les mêmes ravages dans une petite ville de Cornouailles. Rapin Thoyras, en racontant ces faits, ajoute qu'assurément elles étaient trop mal pourvues pour oser tenter des entreprises plus importantes. Mais ce n'est pas tout : six ans plus tard, en 1463, notre roi Louis XI, voulant mettre à profit les guerres civiles de l'Angleterre, décida une nouvelle descente avec le concours des Écossais. Ce projet, il est vrai, ne put se réaliser, et Louis négocia avec Édouard la trêve de Saint-Omer. Cette trêve fut conclue, respectée et renouvelée en 1466.

De ces faits il appert que les hostilités duraient toujours, et que chacun des belligérants n'attendait qu'un moment propice pour porter des coups à son adversaire.

En 1475, ce sont les Anglais qui ouvrent le feu. Édouard IV, las des trêves et des négociations, passe à Calais avec une armée

d'environ dix-huit mille hommes et déclare par héraut la guerre à Louis XI ; puis il entre en campagne et ravage le pays jusqu'à Amiens. Mais après quelques menus avantages, il se retire subitement et rentre dans son île pour lutter contre les factions qui la désolent.

C'est à ce moment qu'intervient le traité de paix qui mettra un terme définitif à la rivalité des deux nations.

Il prit le nom de traité de Picquigny ou d'Amiens ; il est du 28 août 1475. Nous en donnons les dispositions essentielles : Louis XI et Édouard IV s'engagent à faire vider tous leurs différents par des arbitres, savoir l'archevêque de Lyon et le comte de Dunois pour le roi de France, l'archevêque de Cantorbéry et le duc de Clarence pour le roi d'Angleterre. De plus, Édouard s'engage *à quitter les terres de France* immédiatement après avoir reçu une somme de soixante-quinze mille écus, sans causer aucun dommage, et en laissant des otages pour sûreté de sa parole.

Un deuxième article établit une trêve de sept ans, dans laquelle sont compris tous les alliés des deux rois. Le troisième contient un engagement réciproque d'amitié et de fraternité entre les deux rois et des conventions expresses touchant le mariage du Dauphin avec Élisabeth, fille d'Édouard.

Le quatrième est en forme de lettres patentes, par lesquelles Louis s'engage à payer tous les ans à Édouard, pendant leurs deux vies, la somme de cinquante mille écus. C'est ce que les auteurs anglais appellent un tribut, quoique les lettres patentes n'expliquent point sous quel titre cette pension annuelle devait être payée.

Enfin Édouard s'engage à mettre la reine Marguerite d'Anjou en liberté, moyennant une rançon de cinquante mille écus que le roi de France devra payer pour elle en cinq ans.

Telles furent les clauses du traité de Picquigny; il n'y était, on le voit, aucunement question de la Guyenne. Dans la pensée des hautes parties contractantes, cet acte diplomatique n'était au fond qu'une nouvelle trêve comme celle de Saint-Omer, comme tant d'autres, et, au bout de sept ans, la guerre pouvait recom-

mencer. Mais le temps des grandes conceptions et des vastes pensées était passé pour l'Angleterre. La nation se débattait dans les horreurs de la guerre civile des *Deux Roses*; le peuple anglais apprenait à son tour à connaître le despotisme des grands seigneurs tels que les York, les Clarence, les Warvick, les Glocester; les souverains, issus par les femmes du sang vicié de notre roi Charles VI, apportaient sur le trône l'imbécillité de l'aliéné qui fut leur aïeul. C'est ainsi que le besoin d'expansion coloniale fut subitement arrêté, et que la France se trouva définitivement à l'abri des incursions qui depuis tant de siècles paralysaient son essor et troublaient son autonomie.

La paix de Picquigny fut d'une haute importance pour Bordeaux et la Guyenne. Depuis l'expulsion de 1453, le commerce avec l'Angleterre marchait petitement. Dans les premières années, il avait été absolument prohibé ; puis Louis XI, grand ami des Bordelais, avait rendu en 1463 aux Anglais la faculté de venir « marchander » à Bordeaux, mais avec un sauf-conduit royal. La paix de 1475 leva toutes les difficultés et toutes les restrictions. Les Anglais eurent la permission d'entrer et de commercer librement. Le peuple ravi donna à ce traité le nom de « paix marchande ». Quant aux Anglais, ils profitèrent si bien des facilités concédées que trente ans après leur expulsion de Bordeaux, ils étaient les maîtres du marché des vins, et que, au dire d'un contemporain, il y avait des jours où ils étaient plus de six mille dans la cité.

Édouard Troplong.

SAVARY DE LANCOSME

UN ÉPISODE DE LA LIGUE
A CONSTANTINOPLE
(1589-1593)

Lorsqu'il avait quitté la France, à l'automne de 1585, en nombreux et brillant équipage, muni des lettres du Roi Très Chrétien qui l'accréditaient comme ambassadeur auprès du Grand Seigneur, Jacques Savary de Lancosme ne doutait point de l'éclat ni de l'importance du rôle qu'il allait remplir en ce poste lointain. La longue faveur du maître lui était un gage d'heureux succès pour l'avenir. Fils cadet de Claude Savary, seigneur de Lancosme et d'autres terres en Touraine, dans la Marche et le Berry, il avait eu, pour assurer sa fortune, mieux que l'ancienneté et l'illustration de sa famille : il était, par sa mère, neveu de M. de Villequier, l'un des favoris de Henri III. Attaché de bonne heure, ainsi que son frère aîné, Claude, à la maison du duc d'Anjou, il avait fait, avec son oncle, le voyage de Pologne à la suite du prince. Devenu roi de France, Henri l'avait gardé dans sa maison, comme gentilhomme de sa chambre, et nommé mestre de camp d'un régiment de pied français. Lorsqu'il s'était agi de remplacer à Constantinople l'ambassadeur Jacques de Germigny, qui, découragé par ses échecs, impuissant à garder les privilèges et à défendre les intérêts de la France, demandait son rappel, c'était Lancosme que la complaisance royale avait désigné pour aller occuper cet emploi magnifique autant que difficile. Le ministre Villeroy se défiait bien de l'inexpérience et de la présomption du favori et le jugeait incapable, livré à lui-même « dans une charge où il ne devait recevoir correction ni conseil de personne », d'agir avec la prudence et la retenue nécessaires.

Un moment, pour restaurer l'influence française qui semblait définitivement compromise à Constantinople, le Conseil n'avait point cru que ce fût trop de tout le talent et du crédit de l'évêque d'Acqs, François de Noailles, le dernier qui eût réussi à porter haut en Levant le nom du roi et à maintenir les prérogatives de sa bannière. Mais le roi ni ses ministres n'avaient su se défendre contre les sollicitations de M. de Villequier. A l'habile diplomate, qui connaissait déjà la Turquie et portait encore avec lui le prestige de ses heureuses négociations, le courtisan futile fut préféré.

Lancosme partit donc, tout plein de son personnage, avec une suite encombrante de gentilshommes aussi galants et non moins vains que lui. Parmi eux il n'en était pas un qui fût déjà sorti du royaume et connût d'autre langue que la sienne. Désir de voir des pays nouveaux, curiosité des mœurs exotiques, de ce monde étrange de l'Islam où, depuis cinquante ans, derrière nos ambassadeurs, à la faveur des relations politiques et commerciales, voyageurs et savants se risquaient chaque jour plus hardiment, besoin d'échapper à la fièvre violente dont la nation était toute agitée, et de respirer quelque temps loin des intrigues et des passions de la mère patrie, tels étaient les mobiles qui entraînaient la plupart de ces Français sur la route de l'Orient. Pour l'ambassadeur, nulle situation plus enviable : une large indépendance, en raison de l'éloignement de la cour, et la faculté d'agir le plus souvent de sa propre autorité, dans la limite de ses instructions ; outre les cadeaux et les menus profits, qui n'étaient point à mépriser, un « entretenement » fort respectable, fourni tant par la cour que par le sultan, et qui lui permettait de représenter avec dignité et magnificence la majesté de son maître. Depuis l'alliance politique qu'avaient nouée François Ier et Suleïman, le ministre de l'empereur de France jouissait à Constantinople d'un privilège honorifique sans égal qui s'attestait chaque jour dans les audiences officielles, dans les cérémonies publiques : il était à la Porte le seul ambassadeur qualifié de la chrétienté, le roi de Hongrie et le Polonais n'y envoyant que des ambas-

sades extraordinaires ou des résidents, et la république de Venise n'y tenant qu'un baile d'un rang secondaire. La prérogative avait de quoi séduire un vaniteux. Elle avait son revers. Depuis cinq ans, un marchand anglais, William Harburn, venu à Constantinople sous la bannière aux fleurs de lis, avait réussi à se faire accréditer auprès du sultan comme agent de la reine Elisabeth, en dépit des capitulations et des protestations renouvelées de l'ambassadeur de France. Ç'avait été la principale cause du départ de Germigny, et le nouvel ambassadeur, Lancosme, avait pour mission essentielle de faire « révoquer » l'agent anglais et « de conserver autant que son honneur et que sa propre vie et personne » la prééminence du roi à la Porte. Il allait y mettre plus de présomption et de maladresse que de fermeté et de dignité véritable.

A peine avait-il quitté la France que deux incidents venaient dénoter que ses actes « tenaient beaucoup plus de l'imprudence que de la magnanimité ». Tout enflé encore de l'accueil flatteur qu'il avait reçu, à son passage en Italie, chez le duc de Ferrare, il refusa, en arrivant à Venise, d'entrer au lazaret, comme si cette commune mesure eût été vexatoire pour un personnage de sa qualité : trois jours et trois nuits durant, il préféra rester dans la barque qui l'amenait, « sans avoir vivres ni commodités quelconques pour coucher. » A Zara, ville forte de la Dalmatie, que gardaient jalousement les Vénitiens, comme un de leurs avant-postes, l'un de ses gens fut surpris, caché sur le rempart et prenant un croquis de la citadelle ; l'ambassadeur, pressé d'en donner raison, ne fit que petite satisfaction, et l'on eut grand'-peine à calmer l'émoi et la mauvaise humeur du Sénat, qui voulait se plaindre au roi de la conduite de son envoyé. A ces nouvelles, Villeroy concluait, avec un triste pressentiment : « Il semble que M. de Lancosme et ceux de sa suite s'estudient à semer des brisées de leur mauvaise conduite partout où ils passent. Je tiens pour certain que, s'il ne s'amende, il ne durera pas longtemps où il va ».

I

Il fit son entrée à Constantinople le 29 mars 1586. Après un voyage de trois mois depuis Venise, de rudes chevauchées, par le froid et la neige, à travers les montagnes d'Esclavonie et des Balkans, puis vingt mornes journées de chemin dans la campagne turque, « par des lieux perdus et comme déserts de la contagion », il arrivait avec quelques illusions de moins sur l'agrément de sa charge; mais il touchait au terme désiré. L'épreuve était passée, il allait entrer dans son rêve. Il s'était arrêté à Kutchuk-Tchekmedjeh, à quelques heures de la ville, en attendant les préparatifs de sa réception. Au bout de cinq jours, impatient de se montrer enfin dans tout l'appareil de sa dignité nouvelle, il fit demander au grand vizir d'entrer sans plus attendre, et, contre les usages de la Porte, exprima le désir de le faire un samedi, jour de divan. Personne ne se fût avisé de solliciter une telle faveur. Le tchaouch-bachi, l'aga des sipahi, retenus ce jour là auprès du sultan, ne pouvaient sortir de Constantinople pour fournir l'escorte. A sa première démarche l'ambassadeur risquait d'essuyer un refus, mais il lui plaisait, pour son coup d'essai, de tenter une chose regardée par tous comme impossible. Le Grand Seigneur, instruit de la difficulté, la trancha de fort bonne grâce, en faisant fléchir les usages. Insolite était la prétention, mais de nulle conséquence : Sa Hautesse préférait user de « bénivolence » à l'égard d'un nouveau venu, dès que celui-ci représentait une puissance amie et son plus vieil allié entre les chrétiens, le roi de France.

Avec un chatouillement d'orgueil Lancosme vit arriver au-devant de lui la magnifique escorte que lui envoyait le sultan : cent cinquante tchaouchs à cheval, nombre d'officiers et de dignitaires de la Porte, amenant avec eux, pour l'ambassadeur et sa suite, vingt-cinq chevaux superbes, richement harnachés, dont quinze sortaient de l'écurie même du Grand Seigneur. Le secrétaire de Hongrie, celui de Venise venaient en même temps lui

présenter leurs compliments, avec la meilleure partie de la colonie franque de Péra. Bientôt la ville s'offrit aux yeux : derrière la longue ligne grise de murailles et de tours lézardées, puissantes encore après les assauts terribles des Turcs, Stamboul à perte de vue s'étendait, énorme, couverte de dômes sans nombre, piquée en mille endroits de minarets blancs et de ciprès ; à droite, derrière la sombre masse des Sept-Tours, la mer bleue miroitait, et, dans l'air transparent, les îles des Princes apparaissaient, riantes, la côte d'Asie se découpait, nette et précise, au fond d'un paysage de lumière. Sous ce ciel azuré, devant ce féerique décor, nos Français, de jeunes gens pour la plupart, se montraient curieusement et naïvement émerveillés. Lancosme lui-même ne cacha pas son admiration : — « Si belle est cette ville », dit-il au tchaouch-bachi, qui cheminait à ses côtés avec le grand drogman de la Porte, « que son maître devrait être le maître du monde. » Mais aussitôt, comme on parlait de la puissance du sultan, l'ambassadeur prit un air d'importance, et, gravement, déclara que cette grandeur était due en partie à la France et que le Grand Seigneur avait pour devoir de cultiver l'alliance du Roi Très-Chrétien. Son maître était le plus grand monarque de la terre : il pouvait mettre en campagne 300,000 hommes d'infanterie, pareil nombre de cavalerie ; il avait détruit les huguenots et se faisait fort d'offrir au sultan 60,000 bons arquebusiers pour l'aider contre les Persans. Le pacha souriait. La Porte n'ignorait pas la faiblesse réelle de la France et l'amoindrissement progressif de la puissance et de l'autorité royales par vingt cinq ans de guerre civile. Quand Lancosme eut fini, le Turc, avec une pointe de dédain sous sa froideur orientale, répondit : — « Mon maître est si puissant qu'il ne demande jamais d'aide. C'est lui, au contraire, qui a coutume d'en donner aux autres, la France l'a su plus d'une fois ! » Et, piquant leurs chevaux sur cette repartie, les pachas laissèrent tous l'ambassadeur derrière eux.

Du premier coup Lancosme était allé trop loin, et sa ridicule forfanterie ne réussissait qu'à exciter la méfiance et qu'à blesser l'amour propre des Turcs. Il n'allait pas garder plus de mesure

en défendant ses prérogatives, et, pour soutenir la dignité de son maître, il allait achever de la compromettre en froissant délibérément celle des autres.

Avec l'ambassadeur d'Angleterre il saisit la première occasion de faire un éclat. Au moment où l'Espagne étendait son hégémonie sur le monde catholique et divisait la France pour la dominer, n'eût-il pas mieux valu se relâcher d'une prétention honorifique, pacifier un moment avec l'agent d'Élisabeth, pour empêcher avec lui les menées espagnoles à la Porte, entraîner la Turquie dans une offensive vigoureuse contre Philippe II et rétablir l'équilibre occidental en sauvant la France de la ruine? Si sage en l'occurrence qu'eût été ce compromis, il n'était pas entré dans les vues du roi, et Lancosme, serviteur moins clairvoyant que fidèle, flatté surtout de l'attitude théâtrale qu'il avait à prendre, n'eut d'autre objet que « d'être reconnu par delà et réputé pour vrai et seul ambassadeur. » Le lendemain de son entrée, il vit arriver au palais de France le secrétaire de William Harburn, accompagné de quatre ou cinq gentilshommes « de façon » qui venaient lui faire un compliment de bienvenue. Le secrétaire commençait sa harangue, écrite en latin, par une roite allusion aux bons rapports qui existaient entre la reine d'Angleterre et le roi de France : — « L'ambassadeur, mon maître... » Aux premiers mots, Lancosme, avec hauteur, l'arrêta : « — Ambassadeur! Mais, c'est un marchand, votre maître!... Ambassadeur! Je ne connais qu'un ambassadeur à la Porte, et c'est moi! » Le secrétaire protestait que sa maîtresse était libre de contracter amitié là où elle en avait besoin; il offrait à l'ambassadeur les services et l'amitié de Harburn. — « En voilà assez! interrompit Lancosme. Allez dire à votre maître qu'il s'occupe plutôt de sa marchandise et qu'il n'usurpe pas un titre comme celui là, ou bien je le chasse d'ici tambour battant! » L'Anglais, interloqué, sortit sans dire mot.

La politique, aussi bien que la courtoisie, semblaient devoir rapprocher l'ambassadeur de France et le baile de Venise. La République était franchement hostile à l'expansion du commerce

anglais en Levant et disposée à seconder les efforts du roi pour obtenir le renvoi de l'agent d'Élisabeth. A sa première entrevue, le baile ne vit chez l'ambassadeur qu'urbanité, bien que Lancosme, dans sa propre maison, prît le pas sur son visiteur. La fête de Pâques était proche. L'ambassadeur et le baile devaient assister ensemble à une messe solennelle en l'église Saint-François, la principale de Galata, qui servait de paroisse aux Latins. Il était d'usage qu'ils fussent assis l'un près de l'autre, dans le chœur, et c'était une occasion pour eux d'affirmer publiquement leur entente. Lancosme prétendit s'asseoir seul, à la droite du chœur, sur un fauteuil de velours, spécialement apporté de l'ambassade avec un prie-Dieu, laissant au baile le côté gauche, occupé d'ordinaire par les secrétaires et les marchands. Aux explications que demandait le Vénitien, il fit cette réponse désobligeante que l'église était assez grande et que le baile pouvait se placer où il voudrait, pourvu que ce ne fût pas à son côté; qu'il représentait le premier prince de la chrétienté et qu'au reste il n'entendait pas régler sa conduite sur celle de ses prédécesseurs ou des autres ambassadeurs. Le baile, mortifié, s'abstint, pour éviter un scandale, de paraître à Saint-François le jour de Pâques Lancosme, se voyant seul, fit placer son siège au milieu même du chœur, et, par une autre innovation, pour mieux attirer encore l'attention sur sa personne, vint à l'église en cavalier, avec le manteau et l'épée. La colonie franque ne vit dans sa conduite qu'une hauteur déraisonnable, et dans sa prétention que du mépris pour les autres princes, et le baile se promit à l'avenir, en public comme en particulier, d'éviter sa compagnie.

Lancosme n'avait voulu et ne pouvait donc compter que sur lui-même. Qu'allait-il obtenir des Turcs? Le 15 avril, il fut admis au baise-main du Grand Seigneur et voulut y voir, dans sa vanité, « beaucoup de cérémonies non accoutumées ». Dans une pompeuse harangue il demanda, entre autres choses, l'expulsion de l'ambassadeur d'Angleterre. Il ne put terminer ce qu'il avait à dire. Sur un signe du vizir, on lui coupa la parole, et, sans que le sultan lui eût répondu un mot, il fut reconduit à la porte par

les capigis et sortit du sérail assez mal satisfait. Quelques jours plus tard il allait se mieux convaincre encore des réelles dispositions de la Porte. Un marchand vénitien, Paolo Mariani, vice-consul de France à Alexandrie, ayant eu des démêlés avec le consul en titre, Christophle Vento, auquel il avait vainement disputé le consulat, s'était mis à contrarier les intérêts français en essayant de distraire les nations étrangères de la bannière de France. Banni d'Égypte par un commandement de la Porte à la requête du chargé d'affaires de France, il était venu se réfugier à Constantinople, où il intriguait, tout en se cachant, et cherchait appui auprès de l'ambassadeur d'Angleterre. Lancosme, informé de ses menées, demanda aussitôt un tchaouch pour l'arrêter, et, l'ayant fait épier, lui fit mettre la main au collet et l'envoya au vizir. Il y avait sentence contre le fugitif. L'ambassadeur s'en croyait déjà débarrassé. Le jour même, Mariani était remis en liberté. Cet affront était l'œuvre de Harburn: l'Anglais prenait sa revanche.

Les rapports devinrent aigres entre Lancosme et le grand vizir, Siawousch pacha, qui lui refusait satisfaction. Les procédés des Turcs se ressentaient du dédain qu'affectait le vizir : un jour, en la présence même de l'ambassadeur, un de ses drogmans fut rossé par un tchaouch. Une autre fois, Lancosme se vit refuser le privilège dont jouissaient le baile et le résident impérial de débarquer du vin sans payer de droits; par ordre du vizir un tonneau fut saisi devant l'ambassade, emmené à la douane, et là, vendu aux enchères. Le vizir restant sourd à ses plaintes, Lancosme fit présenter deux mémoires au Grand Seigneur par le khodja ou précepteur du sultan et le maître d'hôtel; point de réponse. L'ambassadeur alors dut se résigner à attendre le sultan au retour de la promenade pour lui demander justice en personne; puis il prit le parti de s'enfermer dans sa dignité blessée en attendant les ordres du roi. « Il a ainsi appris à ses propres dépens, écrivait le baile au Sénat, que la diplomatie, à Constantinople, veut de l'adresse et d'amicales relations que l'on entretient suivant les habitudes du pays, non de la forfanterie ni

de l'insolence. » Un dernier incident acheva de déconsidérer le favori de Henri III. Le 30 mars 1587, dans une cérémonie d'église à Saint-François, Lancosme, dont l'amour-propre humilié ne souffrait plus rien et s'irritait jusqu'à l'exaspération, enleva à main armée la place d'honneur qu'occupait le résident impérial. Ce scandale amena l'intervention des Turcs, et, à la grande douleur des Pérots, la fermeture de l'église. Le grand vizir déclara qu'elle serait rouverte quand l'ambassadeur de France ne serait plus fou. Sa conduite inconsidérée lui avait acquis en effet le renom d'un écervelé.

Telle était la situation personnelle de Lancosme après une année de séjour à Constantinople. Son arrogance, sa raideur maladroite non seulement n'avaient rien obtenu, mais n'avaient servi qu'à le discréditer auprès des Turcs comme dans l'esprit des chrétiens. Il n'avait que trop bien vérifié la prédiction de Villeroy. Cependant l'influence anglaise à la Porte grandissait de tout ce que la France perdait en prestige et en considération du fait de son ambassadeur. De l'aveu même de Lancosme, « le nom, grandeur, réputation et service du Roi en ceste Porte estoit descendu si bas que, la vraie image s'estant perdue, il n'en restoit plus que l'ombre. » L'Angleterre, aux yeux des Turcs, tenait en Occident la place que la France avait remplie jadis au temps de Suleïman : elle faisait tête à l'Espagne, et de plus, son ambassadeur savait prendre les Musulmans, en présentant le protestantisme comme une religion sœur de l'islamisme. Le baile de Venise avait cessé de protester contre l'agent de la reine, dont la situation lui paraissait trop bien assise; et Lancosme était obligé d'accepter cette nouveauté et de subir cette intrusion. Mais, par dépit, il laissait à l'Anglais le soin de contrarier les menées de Philippe II, de rechercher les Turcs contre l'Espagne et de les pousser à la guerre; et, se tenant ainsi à l'écart, comme indifférent aux événements, dans une inertie maussade et hautaine, il était bien l'image de cette royauté énervée, prétentieuse et vaine encore dans son impuissance, qu'il représentait sur les rives lointaines du Bosphore.

II

La nouvelle de l'assassinat de Henri III, parvenue à Constantinople près de deux mois après l'attentat, n'y causa pas moins d'émotion qu'au camp de Saint-Cloud : à l'ambassade et dans la petite colonie de Péra, ce fut, comme en France, un moment de doute et de désarroi ; on commentait l'événement avec l'anxiété que laissait l'incertitude de l'issue. Qui serait roi ? Le Béarnais ? ou quel prince catholique ? Le partage se fit bientôt selon les inclinations de chacun. L'ambassadeur, quant à lui, repoussait hautement le prince hérétique. Lancosme avait quitté la France au moment où Henri III, dans un accès d'humeur bigote, s'accordait avec la Ligue, imposait l'abjuration aux huguenots, laissait le pape fulminer contre le roi de Navarre et le déclarer inapte à succéder au trône. Fervent ligueur lui-même, comme son oncle Villequier, l'ambassadeur avait applaudi à cette conduite et cru, en partant, au triomphe de la Sainte-Union. De loin, il avait mal compris le revirement de son prince et par quelle réaction Henri III s'était finalement rapproché du roi de Navarre, ce séditieux. Le recul n'avait point modifié ses idées, ni le changement d'atmosphère et de milieu, cette situation particulière des ambassadeurs, en dehors et au-dessus des agitations, des querelles et des intrigues intestines, qui fait d'eux presque nécessairement des « politiques. » Ouvertement il se déclara pour le cardinal de Bourbon.

Il y avait à l'ambassade un jeune homme de trente ans à peine, venu à Constantinople dans la suite de l'ambassadeur et qui se disait son cousin. Il s'appellait, du même nom patronymique, François Savary, mais de sa mère, Françoise Damas, il avait hérité la terre et le nom de Brèves. Il n'était pas au monde qu'il avait perdu son père, Denis Savary, sieur de Ligny, et de bonne heure il s'était rattaché aux Lancosme, la branche principale et la plus illustre des Savary, avec l'espoir d'avoir part à leur fortune, de ramasser auprès d'eux les miettes de la faveur royale.

C'est ainsi qu'il avait suivi son cousin à Constantinople, en 1585. Il était alors de petite apparence : avec son visage encore imberbe, il ne portait point son âge et semblait mal à sa place dans l'entourage d'un ambassadeur. Mais un secret désir, une volonté ferme l'animait de se distinguer et de faire carrière; lors de son passage à Venise, Hurault de Maisse, l'ambassadeur de France, qui se connaissait en hommes, avait pu l'apprécier et l'avait jugé de grande espérance. A peine arrivé, il se mit à étudier le turc, devinant quel avantage lui donnerait bientôt la connaissance de la langue dans un poste où il serait seul à l'entendre, où l'ambassadeur était à la merci de drogmans indigènes, peu sûrs et qui tremblaient devant les pachas, sachant aussi quel crédit il pourrait prendre à la Porte avec le temps, par ses relations personnelles et directes avec les Turcs. Admis dans la familiarité de l'ambassadeur, Brèves avait mis à profit sa situation en se faisant confier plusieurs missions, tant à Rome qu'à Malte, pour la délivrance de chevaliers français prisonniers en Turquie. A Malte, il avait eu l'esprit de retirer de la chaîne quelques Turcs, personnages de qualité, qu'il avait ramenés avec lui à Constantinople : il s'était acquis par là les bonnes grâces et la reconnaissance des ministres de la Porte. Avec l'autorité qu'il avait ainsi gagnée il en était venu facilement à dominer et à diriger le futile ambassadeur, qui ne faisait rien sans son conseil.

Brèves n'était pas moins sincère catholique que Lancosme. Cependant, après la mort de Henri III, il tint pour le roi de Navarre. Quel mobile le poussa, dans l'isolement de cette lointaine résidence, à se séparer de l'ambassadeur et à se rallier au roi huguenot? Sans doute il n'épousait pas toutes les passions de Lancosme ; s'il avait adhéré à la Ligue, il était d'humeur moins farouche que son cousin, et, par loyalisme ou par politique, il eût été en France du parti des « catholiques royaux ». Son esprit positif avait-il dès le premier moment deviné l'erreur où tombait Lancosme en soutenant un parti sans tête, dont le triomphe ne pouvait être assuré que par l'étranger? Avait-il pesé tout d'abord l'avantage qu'il devait tirer pour lui-même de cette faute poli-

que, les chances qu'elle pouvait lui donner un jour de viser à l'ambassade et de remplacer son parent? On ne saurait l'affirmer, mais l'événement fut tel qu'il autorise le soupçon et qu'on peut se demander si le sentiment, d'ailleurs incertain, du devoir ne se troubla pas chez le jeune homme d'un secret calcul d'ambition.

On connaissait à peine la mort de Henri III qu'on apprit à Constantinople l'arrivée prochaine d'un agent du roi d'Espagne, Giovanni Stefano Ferrari, le même qui, deux ans plus tôt, était déjà venu, sans succès, solliciter un renouvellement de trêve avec la Porte. Le dissentiment entre Brèves et Lancosme éclata certainement à ce sujet. La première fois, par une indifférence qui tenait trop de la complaisance, l'ambassadeur n'avait rien fait pour contrarier les démarches de l'agent espagnol. Mais la situation était bien changée depuis la mort du roi et ne comportait plus d'équivoque. L'Espagne laissait paraître ouvertement ses prétentions sur la France : il était du devoir d'un Français, et plus encore d'un ambassadeur, de combattre les visées de Philippe II et de ne lui laisser point les mains libres. L'occasion semblait favorable. « Où l'on craindroit quelque chose de la part du roy d'Espagne, — écrivait, de Venise, Hurault de Maisse à Henri IV, — il sera aisé, qui y voudra penser de bonne heure, de faire sortir une armée turquesque l'année prochaine sur ses païs. Le Grand Seigneur y sera disposé par la paix de Perse et par la jalousie qu'il a de la ligue du pape et du roy d'Espagne; mais il faudrait faire traiter cela par homme exprès, habile et bien affectionné. » Or, depuis l'avènement d'un roi huguenot, Lancosme n'avait plus de français que le nom : dominé par la passion religieuse et politique, il était de cœur avec la Ligue, et par suite avec l'Espagne, espoir et soutien de son parti. Le 1er novembre, quand Ferrari arriva à Constantinople, il ne cacha pas à son entourage, il déclara même au baile de Venise qu'il se garderait de traverser la négociation espagnole. En même temps, il publiait hautement que le cardinal de Bourbon avait succédé à la couronne sous le nom de Charles X, et que, durant sa prison, le duc du Maine était son lieutenant général; il faisait office en

leur nom auprès de la Porte, il leur écrivait, à chaque ordinaire, comme à ses naturels souverains.

Avait-il dès ce moment reçu des instructions de Mayenne, ou fut-il encouragé dans son attitude et ses démarches par la présence de Ferrari? C'est ce que l'on ignore. Quoi qu'il en soit, loin de rester neutre, il s'aboucha sans scrupule avec l'agent espagnol et employa le peu qu'il avait de crédit à le faire bien venir. Sa conduite partagea en deux camps les Français qui vivaient autour de lui. Tandis que la plus grande partie de sa maison, par attachement personnel, par nécessité ou par inclination, approuvait l'ambassadeur, Brèves et quelques Français, qui comprenaient autrement leur devoir, n'hésitèrent pas à se séparer de lui. Un jeune homme, Edward Barton, avait, depuis un an, succédé, comme résident d'Angleterre, à William Harburn, dont il avait d'abord été le secrétaire; il faisait la même opposition violente et tenace aux menées de l'Espagne. Poussé par le même intérêt politique, Brèves devait se rencontrer avec lui. Barton, oubliant le passé, la hauteur insolente qui l'accueillait jadis à l'ambassade de France, mit sa main dans celle du parent de Lancosme. L'essentiel était de faire échec à Ferrari. L'Espagnol avait de l'argent; mais Barton et Brèves avaient du crédit jusque dans l'intimité du sultan. Le khodja Seaddeddin qui, deux ans plus tôt, avait appuyé les protestations de l'Angleterre, les soutint encore une fois. Après deux mois d'attente, l'agent de Philippe II fut congédié sans réponse à la lettre qu'il apportait (6 janvier 1590).

La négociation de Ferrari avait mis le trouble et la division dans la petite communauté française. Les deux partis avaient pu s'accuser l'un l'autre de défection et de traîtrise. Tandis que Lancosme se voyait traité d'Espagnol, Brèves s'entendait reprocher son ingratitude envers un parent qui l'avait protégé, l'oubli de ses devoirs et de sa dignité, qui le jetait dans les bras des ennemis de la veille. Par la satisfaction qu'il donna aux uns, le dépit qu'il apporta aux autres, l'échec de la mission espagnole ne fit qu'attiser les passions, creuser le fossé et consommer la rupture.

L'ambassade de France se partageait désormais en deux camps hostiles, appuyés chacun sur une influence étrangère. Avec le sentiment que sa conduite était loyale et serait jugée telle, Brèves s'accordait au grand jour avec l'agent d'Angleterre. Le résident Barton était à peu près du même âge que lui ; il n'avait guère que vingt-huit ans et sa jeunesse avait sans doute empêché la reine de lui accorder pour le moment le titre d'ambassadeur. Mais, avec Harburn, il avait été à bonne école ; il était actif, entreprenant ; la faveur qu'il avait trouvée à la Porte lui donnait de l'autorité, tandis que les circonstances encourageaient son ambition. Auprès de lui, sous la protection de la reine, Brèves avait retrouvé Paolo Mariani, resté à Constantinople en dépit des poursuites de Lancosme. Le Vénitien n'avait pas abandonné sa prétention, et Harburn avait d'abord songé à la soutenir indirectement en le renvoyant en Égypte avec le titre de consul de la nation anglaise ; mais finalement il l'avait retenu près de lui, comme conseiller de l'ambassade, dont Mariani était, par sa maturité, sa connaissance des hommes et des affaires, un agent précieux. Entre Brèves et lui se dressaient tous les souvenirs de la querelle encore inapaisée au sujet du consulat d'Égypte ; Mariani n'avait pas oublié l'acharnement qu'avait mis à le poursuivre le jeune parent de l'ambassadeur, et Brèves sans doute n'avait pas non plus dévoré toute l'amertume de son échec. Les deux hommes cependant s'étaient rapprochés, avec quelle sincérité, l'avenir devait le laisser voir[1]. L'ancien vice-consul de France montrait un réel désir de servir la cause du nouveau roi : ce n'était pas seulement par hostilité à Lancosme ; il avait au fond de lui le secret espoir d'obtenir en récompense ce consulat si recherché qu'il s'était vu refuser par le feu roi ; peut-être même avait-il l'ambition plus haute d'être appelé à gérer les affaires de France à la Porte.

En face de ces trois hommes réunis par des mobiles divers en une pensée commune, — affectant toujours la même assurance

[1] En 1596, Brèves accusa faussement Mariani de complicité avec l'Espagne et le fit pendre par les Turcs (*Calendars of States papers, Venice*, IX).

et gardant toute sa morgue, plus hautain peut-être, depuis qu'il se sentait plus seul, Lancosme demeurait à l'ambassade, attendant la confirmation de sa charge, qu'il devait bientôt, disait-il, recevoir de France. Ferrari n'était pas parti sans lui laisser de chaudes promesses, la certitude de l'appui et des ressources qu'il allait lui ménager sans retard. Rome et Madrid lui fourniraient les subsides, tandis que les chefs de la Ligue lui enverraient des pouvoirs pour agir avec toute autorité à la Porte. Lancosme du moins se berçait de cet espoir. Mais, si les Turcs ménageaient encore en lui l'ambassadeur, leurs sympathies n'étaient pas douteuses et n'allaient pas à la cause qu'il soutenait.

Ils gardaient contre l'Espagne une animosité vivace et profonde. Elle n'était pas seulement, depuis près d'un siècle, leur adversaire politique obstiné, souvent victorieux; son union avec le pape, plus étroite en ces derniers temps que jamais, la faisait regarder par les Musulmans comme le champion, la pierre angulaire de la catholicité contre l'islamisme. « Ils haïssent le mot *ligue*, écrivait un peu plus tard Hurault de Maisse, estimant qu'elle ne se puisse faire parmi les chrétiens à autre intention que pour leur courir sus ». Lancosme, se déclarant hautement fauteur de la Ligue et se montrant partisan de l'Espagne, ne pouvait leur être que suspect. Mais autant ils se défiaient des intrigues espagnoles, autant ils étaient enclins à écouter les suggestions et à soutenir les intérêts des princes protestants, qui semblaient en Europe leurs alliés naturels. Là était la raison de l'échec de Ferrari, comme des dipositions favorables que la Porte montrait à l'Angleterre et qu'elle allait d'elle-même manifester à l'égard du nouveau roi de France.

III

Lancosme cependant se démenait, et, fort de sa situation officielle, en l'absence de nouvelles directes de la cour, travaillait l'opinion; il protestait que le roi de Navarre n'était et n'avait jamais été qu'un séditieux, que le cardinal de Bourbon était bien

le roi légitime et qu'on ne tarderait pas à voir un ambassadeur arriver de sa part à Constantinople. Il avait été trop naïf. Soit qu'il eût dans la cause ligueuse une foi sereine, soit qu'il manquât d'autres moyens, il confiait à Hurault de Maisse, son collègue à Venise, le soin de faire parvenir au cardinal de Bourbon, à Mayenne, au commandeur de Diou, agent de la Ligue à Rome, les lettres qu'il leur adressait. M. de Maisse, lui, ne doutait point de la cause du roi de Navarre. C'était un de ces parlementaires imbus de la tradition nationale, qui, dans le tumulte des passions religieuses et politiques, n'oubliaient point la cause même de la France, savaient froidement discerner l'intérêt primordial du pays et n'avaient pas de plus haute ambition que de le servir de tout leur pouvoir. L'un de ses frères avait épousé la fille du chancelier de l'Hôpital, cette pure gloire du seizième siècle, et, dans sa famille même, Hurault de Maisse pouvait nommer un chancelier de France. Depuis sept ans qu'il occupait l'ambassade de Venise, il s'était montré l'un des conseillers les plus clairvoyants et les plus dévoués de la couronne ; Henri IV, au milieu de ses embarras, ne pouvait se reposer sur un serviteur plus fidèle, ni laisser en des mains plus habiles un poste d'où l'œil embrassait à la fois les affaires d'Italie et du Levant et qui réclamait autant de décision que de prudence.

Jugeant à bon droit suspecte la correspondance qui, à chaque ordinaire, arrivait du Levant pour les chefs de la Ligue, Maisse retenait le paquet, et, prudemment, ouvrait les dépêches, avant de les faire tenir au roi. Il fut vite édifié. Il importait d'agir, d'empêcher les menées de l'Espagne à Constantinople et de conserver au roi l'avantage moral que pouvait, en attendant mieux, lui donner l'amitié des Ottomans. De concert avec le duc de Luxembourg, ambassadeur extraordinaire en Italie, alors de passage à Venise, il écrivit, le 15 décembre, au grand vizir pour l'informer que le roi de Navarre avait été reconnu roi de France par la noblesse qui se trouvait à l'armée devant Paris, et ne manquerait pas d'envoyer prochainement ses ambassadeurs à la Porte ; il le priait, en attendant, de n'ajouter foi ni créance à

personne qui ne fût spécialement mandé par le roi et muni de ses lettres. Mais par quelle voie faire tenir la lettre au pacha? Maisse, pas plus que Brèves, n'hésita. S'adressant à l'agent d'Angleterre au nom de l'amitié qui unissait leurs deux souverains, il le pria de s'entremettre et d'agir à la Porte dans l'intérêt commun des deux couronnes, « sans respect aucun » : Maisse s'assurait que Barton saurait bien ce qu'il voulait lui dire.

Quand, sur la fin de l'hiver, le courrier de Venise apporta à Constantinople les dépêches de Hurault de Maisse, ce fut un grand réconfort pour Brèves et les quelques Français qui, timidement, derrière lui, s'étaient détachés de l'ambassadeur. On apprenait en même temps que l'Angleterre, Venise et les princes d'Italie reconnaissaient le roi de Navarre. Au trouble, à l'incertitude des derniers mois de 1589 succédait comme une éclaircie. L'agent anglais s'empressa d'aller trouver le grand vizir; Sinan pacha reçut avec plaisir la lettre de Maisse, et, comme Lancosme, dépité, cherchait encore à démentir les nouvelles apportées de Venise, le Turc lui répondit, en le congédiant, « qu'il savait bien que le roi de Navarre était roi de France, grand ennemi des Espagnols et bon ami de la reine d'Angleterre. » Barton mit à profit les dispositions du vizir. Afin d'empêcher les visées du roi d'Espagne sur Marseille, il demanda et obtint sans peine un commandement au vice-roi d'Alger d'avoir à secourir le gouverneur de Provence de toutes les galères qu'il pourrait mettre en mer. On trouva moyen de lier la cupidité barbaresque à la cause du roi de Navarre. Sur le conseil de Maisse, Barton fit écrire par le sultan aux Marseillais révoltés pour leur mander que si, dans les trois mois, ils ne se remettaient en l'obéissance du roi, il ferait saisir leurs navires par toutes ses mers et en tous ses ports et retiendrait prisonniers leurs équipages (avril 1590). Cet appel à la course ne devait pas retentir vainement dans la Méditerranée.

Le sultan fit plus encore : contrairement aux habitudes de la Porte, il écrivit le premier à Henri IV. Lorsque rien ne l'a froissé et qu'il est sans ombrage, l'orgueil ottoman sait plier et condescendre, se teindre au besoin de grâce et mettre un sourire dans

sa hauteur. Mourad ne dédaigna pas de renouveler le geste gracieux et magnifique de son aïeul Suleïman ; il écrivit au roi de Navarre pour le fortifier dans son épreuve, lui donner espoir et courage, témoignant par là de l'estime qu'il faisait de sa personne, et montrant à tous qu'il le reconnaissait comme roi légitime[1].

Lancosme ne pouvait plus garder d'illusions sur les dispositions de la Porte et sur l'autorité qui lui restait désormais comme ambassadeur. La portée de tous ces actes ne lui avait pas échappé, du dernier surtout, car c'était chose inouïe que le Grand Seigneur eût jamais écrit le premier à quelque prince que ce fût. Il ne pouvait le laisser s'accomplir sans protestation. Il fit donc une nouvelle démarche auprès du grand vizir, lui déclara que le Béarnais pouvait prétendre à la couronne, toutefois qu'il n'était point roi encore, et se plaignit qu'il fût traité comme tel, n'étant qu'un rebelle, par une puissance amie de la France. Le pacha se contenta de lui répondre qu'il était informé de bonne source de l'avènement de Henri IV, et non seulement par le roi lui-même, mais par la reine d'Angleterre, par les Ragusains, par la seigneurie de Venise. Lancosme, encore une fois, fut éconduit. Mais, rebuffades du vizir, commandements de la Porte, lettres du sultan, rien ne semblait ébranler ses convictions, ni altérer sa confiance : il demeurait impassible, sans inquiétude apparente dans son isolement orgueilleux, comme s'il eût attendu quelque soudain événement d'où sortirait, évidente et triomphante, la justice de sa cause. Cependant, il ne lui venait rien de France, ni dépêches, ni les lettres de créance qu'il attendait du roi de la Ligue, et qui eussent raffermi son crédit, tout au moins tenu la Porte hésitante entre les partis. Averti de bonne bonne heure qu'Hurault de Maisse arrêtait ses paquets et coupait ses communications avec les chefs ligueurs, il avait pris le parti d'envoyer exprès vers le duc de Mayenne son secrétaire Coque-

[1] Dès 1577 Mourad avait fait savoir à Henri de Navarre qu'il connaissait « la grandeur et la magnanimité de son courage » et lui avait offert deux cents vaisseaux pour l'aider à reprendre son royaume aux Espagnols, — pour soutenir, au fond, la réaction protestante en Europe.

rel, dont il ne suspectait point la fidélité. Coquerel était parti vers la fin de l'hiver, et, au lieu de passer par Venise, où il pouvait craindre d'être arrêté, avait pris son chemin par Rome et gagné Marseille, acquise à la Sainte-Union. L'ambassadeur l'avait chargé de peindre, tant à Rome qu'en France, la situation difficile où il se trouvait à Constantinople, faute de ressources et de pouvoirs, et de représenter tout l'intérêt qu'avait la Ligue à prévenir une intervention de la Turquie dans les affaires d'Occident. L'attitude de la Porte, chaque jour plus défiante à son égard, plus complaisante vis-à-vis de l'Angleterre et du roi de Navarre, faisait vivement désirer à Lancosme le retour de son émissaire. Il connaissait les revirements subits et violents de l'humeur ottomane ; il n'ignorait pas qu'un ambassadeur chrétien, chez les Turcs, n'était qu'un otage, un jouet à la merci de leurs colères ou de leur cupidité, et, dans l'accalmie dont il jouissait encore, il sentait déjà la sourde inquiétude de la tempête.

La nouvelle de la bataille d'Ivry fut comme le premier grondement de l'orage. Chacun attendait de la guerre l'événement souhaité et l'argument décisif. Au milieu de 1590, on apprit successivement à Constantinople la brillante victoire du Béarnais, qui achevait d'exalter son prestige et de perdre la réputation de Mayenne, l'investissement de la capitale et la mort du cardinal de Bourbon : la Ligue semblait vaincue et découronnée. Dans les premiers jours de juillet arrivèrent deux lettres du roi de France pour le Grand Seigneur et le premier pacha. Henri IV annonçait à la Porte qu'il retirait créance à l'ambassadeur du dernier roi, priait le sultan de donner congé au sieur de Lancosme, et promettait, en s'excusant de n'avoir pu le faire jusqu'ici, d'envoyer, dans peu de jours, un nouvel ambassadeur à Constantinople. L'agent d'Angleterre présenta au vizir les lettres du roi. Sa faveur n'avait jamais été plus grande : Sinan pacha lui donnait toutes facilités pour l'approcher et négocier avec lui. Barton saisit l'occasion pour demander au vizir l'expulsion de Lancosme, ou plutôt, que l'ambassadeur fût arrêté et envoyé comme prisonnier au roi de France, son légitime souverain.

Barton et Mariani savouraient leur vengeance : les rôles se trouvaient renversés ; l'ancien secrétaire de Harburn, un marchand, réclamait l'arrestation de l'ambassadeur de France, et tout laissait croire qu'il allait l'obtenir.

Le vizir n'avait qu'un geste à faire. C'était un Albanais farouche, un vieux soldat sans culture, dont on savait la haine sauvage pour tout ce qui était chrétien. Le Turc hésita pourtant. L'attitude de Lancosme, certes, ne lui en imposait point, mais un doute le retenait. Le roi de Navarre était-il vraiment roi de France? Ce vieillard de près de quatre-vingts ans, grand vizir alors pour la seconde fois et qui devait trois fois encore, par la suite, perdre et revêtir la dignité suprême de l'empire, connaissait trop bien les vicissitudes des choses humaines et se méfiait des retours soudains de la fortune. Tel était aussi le prestige que la France, malgré sa faiblesse présente, conservait encore à la Porte, que la toute-puissance d'un vizir, en face d'un ambassadeur du Roi Très Chrétien, se sentait comme paralysée. Depuis un demi-siècle, on avait pu voir des envoyés impériaux étroitement gardés dans leur maison de l'Atmeïdan, traînés prisonniers à la suite des armées, durement enfermés aux Sept Tours. Jamais un Français n'avait subi pareil traitement. Dans les scrupules de Sinan entrait le souvenir de soixante ans d'amitié avec la France ; il avait connu, dans sa jeunesse, les temps héroïques de l'alliance, La Forêt, Rincon et Polin, les premiers envoyés du roi François auprès de la Sublime Porte; il avait vu jadis, sur les flottes unies, dans les mers du Ponant comme dans celles du Levant, le croissant mêlé aux fleurs de lis ; tout un passé commun d'efforts et de gloire lui rappelait le respect qu'il devait au nom français, même en la personne d'un ambassadeur suspect et discrédité comme l'était Lancosme. Il ne céda pas aux sollicitations de Barton et consentit seulement à renvoyer l'ambassadeur. Le 30 juillet, un tchaouch se présenta au palais de France et remit à Lancosme un congé en forme. L'ambassadeur feignit encore une fois l'étonnement et se rendit aussitôt chez le vizir. Sinan voulut bien le recevoir, et, pour montrer en cette dernière cir-

constance qu'il ne méconnaissait point la qualité de son visiteur et qu'il avait encore égard à son ancienne dignité, le fit asseoir devant lui. Mais, aux objections, aux protestations de Lancosme il ne fit qu'une froide réponse : « Ni votre maître, dit-il, ni le mien ne désirent que vous soyez plus longtemps ambassadeur », et, Lancosme faisant mine de vouloir rester quand même à Constantinople, d'ordre du sultan le vizir lui fit « défense de se nommer plus ambassadeur ni d'en faire aucun acte »; la provision en nature et en argent qui, tous les mois, selon les usages de la Porte, lui était allouée pour son entretien, lui fut retirée.

IV

Lancosme s'inclina, mais ne partit pas. Il voulait durer. Tout en refusant de lui reconnaître aucun caractère, le vizir n'avait pas voulu, tant qu'il resterait à Péra, lui enlever les janissaires de garde que la Porte fournissait à l'ambassade. Entouré de quelques fidèles de son parti, de ses domestiques et du semblant d'honneur et de protection qu'on lui laissait, gardant des relations avec le baile de Venise et particulièrement avec le résident impérial, Lancosme faisait encore figure d'ambassadeur, et son attitude composée, faite d'obstination et de vanité, d'ostentation et défi, n'était pas sans courage.

La Porte semblait toute acquise à la guerre contre l'Espagne. Le sultan s'était empressé de répondre à Henri IV, et, sur la requête de Barton, faisait commencer de grands préparatifs militaires. Les Turcs attendaient « en grande dévotion » l'ambassadeur du roi, dont l'arrivée, à n'en pas douter, devait décider la sortie de la flotte ottomane.

Mais à cette heure l'ambassade n'attirait personne. Le roi était sans ressources, il fallait y mettre du sien, et le voyage n'allait pas sans dangers, à cause des embûches de l'Espagne. Un ancien agent auquel on avait d'abord songé, le maître d'hôtel Pétremol, refusa ; le sieur de La Fin, qui avait consenti à partir, fut grièvement blessé à l'attaque de Lagny par le duc de Parme, dans les

derniers jours d'août 1590. Maisse écrivit à Constantinople pour donner patience aux Turcs et prit sur lui de confier provisoirement et officieusement à Paolo Mariani la charge des affaires de Sa Majesté. Il ne le connaissait pas personnellement, mais l'ancien consul « était fort pratique de l'humeur des Turcs », il avait des relations d'amitié avec les grands de la Porte ; en un mot, c'était « un homme de service et d'entendement », qu'il convenait de récompenser et de ménager, personne n'étant plus à même pour l'instant de bien disposer la Porte en faveur du roi, et, plus tard, d'instruire et de seconder le futur ambassadeur.

Au fond, notre ambassadeur à Venise restait le véritable directeur des affaires du Levant. Échauffé par lui, conseillé par Mariani, Barton renouvela ses demandes et les fit plus pressantes ; il représenta au Grand Seigneur que le moment était venu d'agir : la flotte turque, comme jadis, trouverait un port en Provence, Villefranche, Toulon ou Marseille, pour appuyer ses opérations ou hiverner au besoin. Le sultan parut entraîné et écrivit à la fois à Élisabeth et à Henri IV ; au roi de France en particulier, il rappelait la vieille amitié qui unissait leurs ancêtres, déclarait qu'il regardait le peuple de France comme son propre peuple et promettait, pour l'année qui allait s'ouvrir, un grand armement de galères, un plus grand encore pour la suivante, trois cents galères ou mahonnes, commandées par Sinan pacha lui-même (29 décembre 1590).

A l'ambassade de France, Lancosme, cependant, observait et écoutait. Il voyait ces préparatifs formidables ; il entendait, du palais, la rumeur sourde de l'arsenal, mais il n'en paraissait point troublé. Il savait que « chez les Turcs toutes choses se font le plus souvent avec beaucoup d'hésitation et de vaine gloire, et que l'exécution n'est pas toujours telle que la résolution. » Il avait quelque raison cette fois de penser que tout ce beau bruit n'aurait que peu d'effet. La trêve entre l'empereur et la Porte venait d'être prorogée : il n'y aurait point, cette année encore, de campagne en Hongrie. Quant à l'armée de mer,

Lancosme espérait bien l'empêcher de sortir ou la détourner de sa destination. Il avait de quoi prévenir et suborner les pachas : la Ligue lui en fournissait les moyens. Mais, comme il ne pouvait prudemment agir par lui-même, il avait trouvé à Constantinople un auxiliaire complaisant en la personne du baile, Hieronimo Lippomano, qui s'était laissé corrompre par l'or espagnol. Lippomano multiplia les cadeaux et les promesses ; il ne se contenta pas de circonvenir les grands de la Porte ; il fit entendre à la Seigneurie que les préparatifs des Turcs étaient destinés contre la Candie et que la République n'avait d'autre moyen de se garantir que de se joindre au roi d'Espagne.

Les ministres du sultan furent bientôt refroidis : trente mille écus habilement distribués, l'appât de cent mille autres devaient auprès d'eux triompher aisément de tous les arguments politiques. Dès les premiers jours de 1591, le baile avait la secrète certitude que, malgré l'engagement solennel du sultan et toutes les apparences du contraire, il n'y aurait point d'expédition maritime. D'autre part on pouvait saisir chez les Turcs des signes d'impatience et d'humeur. L'ambassadeur attendu de France et dont la présence eût été si nécessaire pour décider la campagne et concerter les opérations, n'arrivait pas : il était singulier et peu flatteur qu'un prince qui régnait depuis un an et demi, auquel le Grand Seigneur avait fait les avances les plus gracieuses, n'eût point encore daigné répondre, par l'envoi d'un personnage d'importance, à ces marques inusitées de l'amitié impériale. Au fond, Sinan pacha se demandait s'il n'était point trompé. Barton lui-même n'avait encore que le titre d'agent. Ni l'Angleterre, ni la France n'avaient à la Porte une représentation digne de Sa Hautesse, et la qualité des personnes ne s'accordait point avec l'importance des prétentions.

Lancosme connaissait bien le naturel hautain et soupçonneux des Ottomans. Le moment était propice pour tenter un dernier effort et retourner le divân. Vers le milieu d'avril 1591, il demanda audience au grand vizir, pour lui communiquer des lettres d'importance, arrivées le 9 de ce mois, par le courrier de

Venise. C'étaient des lettres du duc de Mayenne, adressées l'une au Grand Seigneur, l'autre à Sinan pacha. Peut-être allaient-elles enfin éclairer la situation véritable de la France : Lancosme fut admis à les présenter. Après huit mois de retraite forcée, il allait reparaître ambassadeur, revêtir publiquement le caractère qu'on lui contestait, se montrer à nouveau dans l'appareil de sa dignité. Entouré de ses amis, de sa maison, de ses estafiers, avec une satisfaction apprêtée, et dissimulant sous un air de triomphe l'émotion secrète et la sourde inquiétude de son cœur, il descendit gravement, parmi la foule curieuse, les rues de Galata et prit place sur le caïque qui tant de fois, jadis, l'avait mené à Stamboul. Reçu à la Porte avec le cérémonial ordinaire, il parut devant Sinan pacha et lui remit les deux missives, en les accompagnant d'un discours où il résumait tout ce que la Ligue attendait de la Turquie : une neutralité bienveillante, qui devait permettre à la France, tyrannisée par un prince hérétique, de recouvrer sa véritable indépendance.

Les deux lettres étaient plus explicites. Le roi de Navarre n'était qu'un révolté : les derniers rois l'avaient regardé et combattu comme leur pire ennemi. Sa Hautesse ne pouvait voir en lui qu'un usurpateur et devait donc lui refuser protection. Jamais roi de France entouré de l'amour et du respect de son peuple avait-il rempli les oreilles des princes étrangers de lamentations, comme le faisait ce particulier, qui n'était ni reconnu, ni obéi ? En droit, les États du royaume assemblés l'avaient unanimement déclaré incapable de régner ; en fait, s'il avait plu à Dieu de lui donner l'avantage, c'était sans doute en vue de le punir plus sévèrement par la suite ; au demeurant, il n'avait pris jusqu'ici ni une ville, ni une forteresse, il n'avait pu réduire la capitale, et la force des armes n'avait pas réussi à lui gagner l'affection du peuple. S'il avait écrit le premier au sultan, c'est que le duc de Mayenne, sous le fardeau que la confiance du pays avait mis sur ses épaules, n'avait pu lui-même envoyer au Grand Seigneur le témoignage de son respect. Mais un gentilhomme allait partir de Marseille avec des présents ; en attendant, le duc

priait le sultan et son ministre d'accorder toute créance au sieur de Lancosme et sollicitait d'eux cette première faveur de rendre la liberté au négoce et de rapporter les mesures que, sur de fausses informations, la Porte avait prises contre Marseille et le commerce français.

Le vizir accueillit avec satisfaction ce double message. Il réserva toutefois sa réponse, mais assura Lancosme que, si le gentilhomme dont l'arrivée était annoncée venait à Constantinople, il y serait bien reçu. L'ambassadeur ne pouvait attendre un meilleur résultat de sa démarche et les choses semblaient tourner à souhait. Il rentra plein d'espoir à Péra. Dans peu de temps, Ferrari allait revenir, avec de l'argent et des présents. Si Philippe II pouvait cette année renouveler sa trêve avec la Porte, le triomphe de la Ligue était assuré. Lancosme se mit en campagne. Quelques jours après son entrevue avec le vizir, il avait un rendez-vous caché, dans un couvent de Péra, avec l'ambassadeur impérial; tous deux s'entendirent pour répandre le bruit que le roi d'Espagne et la reine d'Angleterre s'accordaient secrètement avec le pape contre le roi de Navarre.

C'était aller un peu loin. La nouvelle était trop étrange pour ne point surprendre; Sinan pacha n'y crut pas. Mariani d'ailleurs ne s'était pas endormi; il guettait tous les gestes de Lancosme, surveillait ses démarches. Lancosme avait à peine présenté ses deux lettres que Mariani était chez le vizir, jetait des soupçons dans l'esprit ombrageux de Sinan et lui démontrait que les lettres étaient fausses, qu'elles avaient été fabriquées à Constantinople[1]. Le pacha, convaincu sans peine, se garda de porter au Grand Seigneur la lettre qui lui était destinée et remit les originaux à Mariani. Barton en même temps se présentait à la Porte, comme ambassadeur, avec une créance nouvelle de sa souveraine et la promesse de riches cadeaux; il priait le sultan de tenir sa promesse, de faire sortir la flotte et d'accorder au roi de Navarre la

[1] Elles étaient néanmoins authentiques et sont publiées, avec quelques autres lettres de Mayenne à Lancosme, au Sultan et aux Marseillais (Henry et Loriquet, *Corresp. du duc de Mayenne*, Reims, 1860).

permission de tirer de Barbarie quelque quantité de blé, d'orge et de chevaux. Il obtint sur ce dernier point toute satisfaction ; mais ce n'était pas assez.

Il était évident que les Turcs hésitaient à se prononcer et à agir. Tout ce que Barton et Mariani avaient obtenu jusqu'ici, leur situation, leur influence même, était à la merci d'un de ces revirements habituels à la Porte, qui renversaient les hommes et détruisaient en un moment tous les résultats acquis et toutes les combinaisons. Lancosme à Constantinople, si décrié qu'il fût à cette heure, restait l'âme de toutes les intrigues, instrument inerte aujourd'hui, demain fauteur tout-puissant du parti espagnol. Il fallait à toute fin s'en débarrasser. Le roi, depuis longtemps, n'avait plus de scrupules à son égard. Pour arrêter « ses mauvais déportements », il avait déjà autorisé Hurault de Maisse à s'aider de tous les expédients. Il fallait le rendre suspect, « comme vrai espion et serviteur du roi d'Espagne » ; ne pas craindre, au besoin, d'exagérer pour le faire chasser, « si plus grief chastiment on ne lui pouvait donner ». Déjà Lancosme s'était vu retirer, avec ses janissaires de garde, la dernière marque d'honneur et la dernière garantie qui lui restait. Les soldats turcs de faction au palais de France se montraient tout dévoués à l'ambassadeur, qui, sans doute, ne leur ménageait pas le « bacchich ». Chaque jour c'était, entre eux et les Français du parti de Navarre qui continuaient à fréquenter l'ambassade, des querelles, des injures suivies de violences. Brèves et ses amis se plaignirent au grand vizir : par ordre de Sinan pacha, Lancosme fut privé de sa garde ordinaire. Il n'était plus pour les Turcs qu'un simple particulier ; rien n'assurait plus désormais la protection de sa personne.

Tout à coup, sur la fin d'avril, un des gens de Lancosme, Horace Lambert, qui, depuis le départ de Coquerel, lui servait de secrétaire, quitta le palais de France en déclarant qu'il ne pouvait plus endurer les mauvais traitements de son maître. Il alla rejoindre Brèves à l'ambassade d'Angleterre. Son départ avait été concerté et n'était au fond qu'une manœuvre destinée

à compromettre décidément l'ambassadeur. Lambert n'abandonnait pas seulement son maître, il le trahissait : il avait emporté avec lui un grand nombre de papiers, maints registres, des lettres interceptées ou copiées, qui prouvaient que Lancosme avait avec l'Espagne des rapports étroits et suspects. Barton s'empressa de les publier et s'efforça de convaincre les Turcs qu'il y avait danger pour la cause commune à garder à Constantinople un agent de la Ligue, un espion payé par l'Espagne pour la tenir au courant des intentions et des préparatifs de la Porte. Lancosme put croire un instant que c'en était fait de lui. Dans le courant de juin, une galère vénitienne entra mystérieusement dans le port ; elle amenait un nouveau baile. Le Sénat avait découvert les intrigues de Lippomano, qui fut inopinément saisi et embarqué pour aller répondre de ses actes devant le tribunal de la République. Parvenu à trente milles de Venise, n'osant point affronter l'implacable justice de sa patrie, Lippomano préféra se jeter à la mer.

Le sort du Vénitien était pour notre ambassadeur d'un sinistre augure. Une mutation soudaine dans le gouvernement de la Porte empêcha sans doute Lancosme d'être embarqué à son tour et renvoyé comme prisonnier à son souverain légitime. Le 2 août 1591, le grand vizir, Sinan pacha, fut destitué ; peu auparavant, le capitan pacha, Hassan, était mort. On ne savait encore quelle serait la politique de leurs successeurs, le grand vizir Ferhad pacha et le capitan Cicala. Ce dernier, Génois d'origine, et dont le père avait jadis servi l'empereur, semblait plus enclin à ménager l'Espagne. Barton, Mariani et Brèves, déconcertés par ce changement imprévu, se recueillirent en attendant les événements.

Lancosme eut tôt fait de se ressaisir. Il était prévenu qu'au mois de juillet Coquerel s'était embarqué à Marseille, rapportant à Constantinople, avec des lettres de Mayenne, les fonds que Philippe II mettait à la disposition de l'ambassadeur. Ces lettres, l'argent qu'il allait pouvoir distribuer aux nouveaux ministres ottomans, lui laissaient espérer un retour de faveur, et, comme

le Béarnais, de son côté, ne donnait point signe de vie, il se flattait, un peu vainement peut-être et pour en imposer, d'être bientôt « remis en la charge d'ambassadeur de l'Estat et couronne de France ». Il écrivait même à Philippe II qu'il se faisait fort avec cent mille écus d'empêcher de quatre ans les Turcs de lui faire la guerre et l'engageait à faire une nouvelle tentative pour négocier une trêve.

Au milieu de septembre, Coquerel arriva. Mais, deux jours avant, Barton avait reçu des lettres du roi de Navarre pour le sultan, le grand vizir et le capitan pacha. Henri IV s'excusait de n'avoir pu encore dépêcher son ambassadeur : les embarras de la guerre, la blessure du sieur de La Fin y avaient mis obstacle. Le roi n'en faisait pas moins appel à l'amitié du sultan. Les lettres qu'apportait Coquerel, — de moins fraîche date, — n'eurent pas tout l'effet que Lancosme en attendait. Elles réussirent cependant à suspendre encore une fois les résolutions des Turcs et à assurer à Lancosme un nouveau répit. A la fin de décembre, la Porte n'avait pas encore envoyé de réponse au roi et tout semblait devoir finir par de vaines paroles.

Au lieu de l'ambassadeur du roi, ce fut Ferrari qui arriva à Constantinople, précédant un envoyé de Philippe II, le comte Roger Marigliani, qui s'était lui-même arrêté à Raguse. Ferrari venait sonder le terrain et demander un passeport pour l'ambassadeur. Il n'épargna ni présents ni promesses, et fut bien accueilli par le vizir ; tout semblait annoncer le succès de sa démarche. Lancosme sentait avec joie se dégager la lourde atmosphère qui l'opprimait depuis deux années. Tout enflé d'espoir, il écrivit au duc de Mayenne, avec sa présomption habituelle, qu'à l'arrivée de Marigliani « il allait enfin l'emporter et gouverner tout ». L'émoi était au camp de ses adversaires, pour qui la présence d'un agent espagnol était un danger et déjà un échec. Barton, Mariani, Brèves se multipliaient. La majorité des pachas était bien hostile à un accord avec l'Espagne, et Barton comptait sur le capitan Cicala, ennemi de Ferhad, sur le khodja Seaddeddin, sur le mufti, pour représenter au sultan qu'il y allait

de la dignité et de l'intérêt de la Porte, qu'on ne pouvait refuser à l'Angleterre et à la France la flotte tant de fois promise et laisser les mains libres à l'Espagne. Ils échouèrent : le grand vizir l'emporta ; il fit entendre à Mourad qu'il était glorieux pour lui de recevoir les sollicitations des plus grands princes de la chrétienté, que l'Angleterre et la France ne songeaient qu'à leur intérêt propre, et le sultan, sensible aux raisons de vanité, décida que l'envoyé d'Espagne serait reçu. Vers le 20 décembre, Ferrari, accompagné d'un tchaouch, partit pour Raguse, afin d'en ramener le comte Marigliani.

V

Malgré la répugnance des Turcs à composer avec elle, l'Espagne semblait à la veille de l'emporter dans le divan. Elle ne triomphait pas encore ; mais son action occulte balançait l'influence combinée de l'Angleterre et de la France. La demeure obstinée de Lancosme à Constantinople avait sans doute contribué à ce résultat, mais c'était surtout à la négligence du roi de France, au retard de son ambassadeur, qu'il fallait attribuer l'indifférence et l'inertie de la Porte. « Si les Turcs se persuadent que l'on méprise leur amitié, avait dit Hurault de Maisse, ils se retireront autant en un jour comme ils se sont avancés en un an. » A la vérité, Henri IV n'avait pu trouver encore ni l'homme ni les dix mille écus nécessaires au voyage, à l'installation et aux présents d'un ambassadeur. Il eût voulu que Maisse quittât un moment Venise et se rendît lui-même à Constantinople : avec l'autorité qu'on lui connaissait, il eût vite restauré le prestige de la couronne et entraîné les Turcs. Maisse préféra rester dans son poste d'observation. Mais, lorsqu'il vit Marigliani s'embarquer à Civita-Vecchia sur les galères du pape, se rendre à Naples et de là passer en Turquie, il jugea que l'instant était critique. Il écrivit à Henri IV pour le presser d'en finir, et, sans attendre la décision royale, avisa lui-même au plus pressé.

Il connaissait toutes les machinations de Lancosme. Le secré-

taire Coquerel, lui aussi, depuis son voyage en France, trahissait secrètement son maître. Non seulement il avait averti les ministres du roi de l'objet de sa mission, mais, à son retour, avant de s'embarquer à Marseille, il s'était mis en rapport avec Maisse, et, une fois arrivé à Constantinople, il avait continué à correspondre avec lui, le tenant au courant des faits et gestes de l'ex-ambassadeur. Maisse apprit ainsi, dans les premiers jours de 1592, que le commandeur de Diou, agent de la Ligue à Rome, se préparait à faire tenir à Lancosme une forte somme qu'on lui envoyait d'Espagne. Découvrir aux Turcs cet envoi de fonds, éveiller leurs soupçons, tâcher de compromettre à la fois Lancosme et la négociation espagnole, tel fut le plan de Hurault de Maisse. Il était en relations avec un Français appelé le baron de la Saye, — de son vrai nom Antoine Lasne, — qui se trouvait alors en Italie, où il jouait un double rôle auprès du pape. Converti à l'islamisme, cet intrigant avait amené à Rome deux renégats turcs, capté la confiance du Saint-Père et des cardinaux, particulièrement du cardinal Santa-Severina, qui avait la direction des affaires du Levant. La cour pontificale l'avait naïvement chargé d'une mission à Constantinople, dont l'objet était de ramener les rénégats au catholicisme en leur promettant certains privilèges. Antoine Lasne n'était en réalité qu'un espion au service de la Porte. A Constantinople, on le traita princièrement, on fit mine de le regarder comme un ambassadeur accrédité. Il revint en Italie ; à Venise, il vit Hurault de Maisse, qui, découvrant tout le parti qu'on pouvait tirer d'un tel homme, le renvoya à Constantinople, en laissant à Barton le soin de s'inspirer des événements.

L'Anglais, malgré le succès de Ferrari, n'avait pas abandonné la partie. Il avait heureusement gardé toute la faveur du khodja, et le crédit de Seaddeddin, sa haute réputation de prudence parmi les Turcs permettaient à Barton et à ses amis de conserver quelque espoir. Conseillé par le khodja, il se risqua même à écrire à la sultane, épouse du Grand Seigneur, pour la prier de soutenir auprès de Mourad les intérêts de sa souveraine, et il

adressa au sultan une nouvelle et instante requête. L'influence intime de la sultane et de Seaddeddin donna à l'ambassadeur une première satisfaction : le sultan répondit enfin à la reine d'Angleterre et au roi de France. Mourad accordait, à la demande de Barton, l'autorisation exceptionnelle d'exporter de Barbarie en France du blé et des chevaux ; mais point de promesse formelle d'assistance contre l'Espagne (février 1592).

Les travaux toutefois reprirent un peu à l'arsenal. Cicala, le capitan pacha, poussait à la guerre, par désir personnel de faire campagne et par hostilité au grand vizir. Au fond les Turcs restaient indécis et ne savaient que penser des affaires d'Occident. Les choses en étaient là lorsque le tchaouch qui avait accompagné Ferrari à Raguse revint seul, avec une lettre du comte Marigliani. Malgré la bonne tournure apparente de la négociation, l'Espagnol restait méfiant et hésitait à s'engager sur le chemin de Constantinople. On lui offrait le libre passage à l'aller, mais il n'avait pas la certitude du retour. Il mit en avant la dignité de son maître : il demandait au vizir la permission d'envoyer à la Porte un agent pour régler la question de son arrivée. Cette réserve parut suspecte aux Turcs après l'avance qu'ils avaient faite. Barton aidant, leur orgueil se piqua ; ils se convainquirent que Marigliani n'était venu que pour les espionner et sonder le terrain. Malgré le vizir, le sultan défendit de plus s'occuper de la négociation espagnole.

Un nouveau revirement s'opérait à la Porte. L'autorité de Ferhad pacha, qui avait fortement poussé à la trêve, baissait chaque jour sous les attaques du mufti et du khodja ; ceux-ci regardaient la question de la trêve comme une question de religion et réclamaient, avec la sultane, le rappel de Sinan au grand vizirat. Cicala faisait activement travailler à l'arsenal. Une révolte militaire acheva le crédit de Ferhad, qui fut destitué le 23 mars. Sinan pacha était absent de Constantinople. Les circonstances firent donner le sceau à Siawousch pacha, homme affable, aisément accessible aux ambassadeurs chrétiens, mais le plus avide et le plus facile à corrompre des ministres de la Porte.

Au premier divan, Siawousch et Cicala demandèrent au sultan la permission d'armer cent galères. Mourad répartit que c'était trop pour la défensive, trop peu pour l'offensive. Au moment d'agir, les Turcs se sentaient arrêtés par une entrave invisible.

Lancosme surprenait cette volonté hésitante ; il retrouvait du même coup espoir et courage. « Quelques diligences et inventions qu'ayent recherchées mes ennemis pour me donner du travail, écrivait-il, le 11 mai, au duc de Mayenne, ils n'ont eu, de la grâce de Dieu, aucune force, non mesmes de lever le repos auquel je me maintiens. » Par un courrier de Venise, arrivé depuis trois jours, on avait appris l'entrée du duc de Parme en France, la levée du siège de Rouen. Lancosme voyait déjà les partisans du roi de Navarre « si confus et méprisés des Turcs, qu'ils n'auraient besoin que de la venue de l'ambassadeur d'Espagne pour du tout les affaiblir et désespérer de toute faveur. » « Si l'ambassadeur, ajoutait-il, vient en cette cour, comme je l'espère, je luy feray connoistre et juger tous les bons offices et services que je luy pourray faire. J'ay les ressentimens en moy que le roy d'Espagne sauroit désirer en un sien très fidèle serviteur. » Le courrier avait apporté à Lancosme, sous le couvert d'un marchand vénitien, Pietro di Grassi, une lettre de change de quatre mille écus, que lui faisait tenir de Rome le commandeur de Diou. « Ce secours m'est venu si opportunément, écrivait l'ambassadeur, que je ne voyois plus aucun moyen de durer ou échapper une très indigne chute et ruine si je n'en eusse esté consolé... Entre toutes les appréhensions et inquiétudes desquelles mon âme est agitée, la nécessité seule me faisoit appréhender un manquement forcé à mon devoir et service. Pour les autres respects et périls, ayant toujours eu une certaine confiance en la grâce de Dieu, qui m'a gardé non seulement de tous périls, mais puis-je dire de crainte, j'avois comme l'esprit en repos, encore que j'aye vu partie de mes domestiques m'abandonner et s'accoster de mes ennemis...[1] » Déjà préoccupé de sa

[1] Bibl. nat., ms. 6552, f° 69. orig. (Lettre interceptée.)

vengeance, l'ambassadeur de la Ligue songeait à faire mettre à l'Inquisition Brèves et Lambert, pour le tort que leur conduite avait causé à la foi catholique.

Barton et Brèves épiaient toujours les moindres gestes de leur adversaire ; ils avaient appris l'arrivée de la lettre de change. L'ex-ambassadeur allait-il encore une fois, en ce moment critique, traverser tous leurs efforts et réduire à néant leurs combinaisons ? Sans crédit personnel, mais toujours influent par l'argent, Lancosme restait d'autant plus dangereux que Marigliani demeurait lui-même à Raguse, guettant l'occasion propice pour une nouvelle tentative. Il fallait en finir, frapper un dernier coup. Barton alla trouver Cicala à l'arsenal et lui remontra que l'ennemi ne désarmait point : Lancosme recevait de l'argent de Rome pour acheter la conscience du vizir, tandis que l'Espagne avec ses espions — l'un d'eux venait d'être arrêté — surveillait les moindres préparatifs de la Porte. Le doute n'était pas possible, et la preuve, on devait la trouver dans les papiers de l'ambassadeur : le cardinal Santa-Severina avait écrit à Lancosme pour encourager ses menées et l'assurer que le roi d'Espagne et le pape étaient pour lui de véritables pères. Cette lettre, le rénégat Antoine Lasne avait été chargé de la remettre à Lancosme. Lasne, du moins, l'affirmait. A la vérité, c'était Barton qui l'avait fabriquée et munie d'un sceau de cardinal, que le rénégat lui avait procuré.

Ainsi Lancosme était en correspondance avec le pape ; par son moyen, le pape, ce chef suprême des infidèles, prétendait suborner les grands de la Porte et s'insinuer dans les conseils du Grand Seigneur ! Plein d'une fureur sourde, Cicala, que son origine ne rendait que plus farouche à l'égard des chrétiens, fit inviter Lancosme à se rendre à l'arsenal, en le priant d'apporter avec lui la lettre de change ou de l'envoyer. Lancosme n'avait rien perdu de la violence de son caractère et de cette fougue qui lui avait valu, dès les premiers jours, un renom de folie chez les Turcs. Tout net il refusa de se rendre à l'arsenal ; il ne voulut pas davantage envoyer le billet et ajouta avec hauteur qu'il ne

se reconnaissait qu'un maître à Constantinople, — le sultan.

Une deuxième fois, le capitan pacha lui envoya ses tchaouchs, sans plus de résultat. Alors Cicala s'en fut chez le khodja et chez le grand vizir. Siawousch pacha n'avait jamais été en bons termes avec Lancosme et lui savait d'autant plus mauvais gré que l'ambassadeur ne lui avait ni rendu visite, ni fait un présent depuis son retour au pouvoir. Tous trois demandèrent au sultan la permission d'employer la force. Elle leur fut accordée. Ils commencèrent par faire arrêter, la veille du divan, le drogman de l'ambassade de France. Après le divan, Siawousch et Cicala se rendirent au kiosque du sultan et firent appeler Lancosme. Il s'excusa, disant que sa suite n'était pas prête. Sur cette réponse, les pachas lui renvoyèrent leurs tchaouchs, en plus grand nombre cette fois, avec mission de dire à l'ambassadeur qu'ils étaient à l'attendre, et l'ordre d'user au besoin de la force pour l'amener. Toutes ces démarches avaient déjà produit quelque émotion autour de l'ambassade, et Lancosme, sentant venir le danger, s'était prudemment caché dans une chambre : les tchaouchs, à leur retour, ne le trouvèrent point ; ils ne purent qu'emmener un religieux, chapelain de l'ambassadeur, qui fut mis en prison. Croyant la fureur des Turcs apaisée et le danger passé, Lancosme revint tranquillement chez lui. Mais tout à coup, il entendit une rumeur qui montait du dehors, et, d'une fenêtre il vit, à quelque distance, une multitude surexcitée qui se dirigeait vers l'ambassade : c'était l'émeute qui venait, en grondant, battre sa maison. Résister à cette populace fanatique et barbare, qui n'attendait qu'un signe pour se livrer vis-à-vis des chrétiens à la tuerie et au pillage, c'était s'offrir à la mort. Il fallait gagner du temps. Avec un secrétaire et deux ou trois personnes de son entourage, Lancosme se déroba en hâte par les derrières de l'ambassade et gagna une maison inoccupée, où il pénétra à l'aide d'une échelle, et s'enferma. Cependant les Turcs étaient arrivés devant le palais et l'avaient forcé ; ne trouvant pas l'ambassadeur, ils mirent des gardes aux issues et fouillèrent la maison de fond en comble ; ils en firent sortir la maî-

tresse de Lancosme, — sans doute une Levantine, dont il avait des enfants, — ses neveux, ses domestiques : tout ce monde fut emmené prisonnier. Le grand vizir ayant déclaré que Lancosme, comme rebelle fugitif, verrait ses biens confisqués, la canaille se crut autorisée à tout piller. Mêlée aux tchaouchs, la populace avait envahi l'ambassade ; l'inventaire des effets de l'ambassadeur lui servit de prétexte à briser ou à dérober tout ce qu'elle pouvait ; nombre d'objets restèrent aux mains des Turcs. Il fut trouvé dans le palais pour plus de quatre mille ducats d'objets précieux et d'argenterie, et à peu près autant de meubles. Quant aux papiers, ils furent tous enlevés et portés chez le vizir, où plusieurs drogmans furent appelés pour les traduire.

La nuit était venue. Après des heures d'angoisse, le pauvre Lancosme se décida à sortir enfin de sa cachette. Mais où aller ? Qui, dans Péra, voudrait l'accueillir encore sans se compromettre ? Furtivement, il gagna la maison que Brèves habitait depuis qu'il avait quitté le palais de France. Son cousin était devenu son adversaire politique ; pouvait-il oublier le passé, abandonner un parent, un protecteur dont la vie était menacée ? Brèves en effet le reçut chez lui et se disposait à l'héberger. Mais le fugitif était à peine entré qu'un homme se présenta : c'était Antoine Lasne. Le rénégat, — Lancosme le soupçonnait aisément, — était l'auteur de son avanie ; c'était lui, qui, d'accord avec Barton, avait, d'un bout à l'autre, tout machiné et tout conduit. Pris de terreur, Lancosme se cacha et se sauva. Seul, dans la nuit, au milieu des vignes, il se dirigea vers une maison qu'il connaissait, habitée par un drogman de la république de Venise, Matheca. Au bout de quelque temps, Brèves vint l'y rejoindre. Tous deux examinèrent la situation. Lancosme ne demandait plus qu'à quitter Constantinople, où sa vie désormais était à la merci de la populace ; mais il ne pouvait le faire avec sécurité sans un congé au grand vizir. Brèves promit à son cousin de l'obtenir, par l'entremise du khodja. Mais le lendemain, Seaddeddin s'excusa et renvoya l'affaire au capitan pacha, disant que tel était l'ordre du Grand Seigneur. Cependant, par les rues

de Péra et de Galata on criait récompense à qui découvrirait l'ex-ambassadeur de France. Brèves se résolut à accompagner Lancosme chez le capitan-pacha. L'ambassadeur parla longuement pour justifier sa conduite ; Cicala, hors de lui et tout furieux encore, lui répondit à peine. Lancosme avait exprimé l'espoir qu'on le laisserait rentrer à l'ambassade, ou du moins qu'on l'enverrait, pour plus de sûreté, chez le grand vizir. Mais il fut conduit à la maison du tchaouch-bachi de Péra, officier sous les ordres du capitan-pacha. Il n'y resta pas longtemps. Chez le grand vizir, les drogmans poussaient activement leur besogne : on avait acquis la certitude, par les papiers saisis, que l'argent provenait du vice-roi de Naples. Siawousch pacha n'hésita plus : il envoya prendre l'ambassadeur chez le tchaouch-bachi et le fit jeter dans la prison commune, où l'on n'enfermait que les plus vils malfaiteurs.

VI

En se voyant pareillement traité, Lancosme avait perdu toute assurance. D'un moment à l'autre, il s'attendait, au fond de son cachot, à mourir obscurément, d'une mort honteuse, cruelle peut-être. Barton et le rénégat n'avaient que trop bien réussi. Brèves s'entremit et demanda grâce pour son parent : la mort de Lancosme était inutile ; il suffisait qu'il fût abattu et mis hors d'état de nuire. Aussi bien ce n'était pas aux Turcs à faire justice d'un ambassadeur ; l'exemple pouvait se retourner demain contre tous les ministres chrétiens. A la prière de Brèves et de Barton, le grand vizir consentit, au bout d'un jour et d'une nuit, à tirer Lancosme de sa geôle infâme pour le consigner aux mains d'un tchaouch, qui le garda dans sa maison.

Brèves respira. Du fond de sa conscience il sentait déjà monter un reproche. Il avait eu sa part dans le complot dont son cousin était victime ; devant la réalité du malheur, le triste sort d'un homme auquel tant de liens l'attachaient encore, il ne se défendait pas d'une émotion sincère. Il avait pu se séparer de

l'ambassadeur ; la voix de sa conscience et l'intérêt de l'État lui en avaient fait un devoir ou, du moins, lui avaient servi de raison. Si Lancosme devait mourir, il ne voulait pas qu'on pût lui prêter un rôle odieux et le soupçonner un jour d'avoir travaillé pour lui-même. Depuis quelque temps en effet, sentant que le dénouement était proche, il s'était mis en correspondance directe avec Hurault de Maisse, dont il n'ignorait pas le crédit en cour, et lui avait laissé entendre « l'envie qu'il avait de faire service » en Levant. Sa connaissance des affaires et de la langue du pays, ses relations étroites avec les Turcs pouvaient volontiers faire excuser sa jeunesse, et, puisque le voyage était la principale difficulté, il avait l'avantage d'être tout transporté. Étant déjà fourni de quelque argent, il n'avait besoin même, pour prendre en main la charge de l'ambassade, que des présents ordinaires. Toutes ces raisons, Brèves, dès l'arrestation de Lancosme, ne manqua pas de les faire valoir encore auprès de M. de Maisse, en lui demandant son appui. Il alla trouver le baile, Matheo Zano, lui raconta l'avanie de son cousin à sa manière et s'efforça de le gagner aussi à sa cause. Tout, en somme, finissait pour le mieux ; on allait rendre à Lancosme tout ce que l'on pourrait recouvrer de ses effets personnels ; une fois aux mains de Barton et de Brèves, l'ambassadeur serait embarqué pour Toulon, mais resterait libre d'aller où il voudrait. Brèves priait seulement le baile de toucher un mot au rénégat pour arrêter la poursuite.

Lancosme en effet ne tarda pas à être délivré et laissé sur parole à la garde de son cousin ; la meilleure partie de ses hardes lui fut rendue, ainsi que ses papiers. On décida qu'un vaisseau anglais, qui relâchait à Chio, viendrait le prendre pour le conduire à Venise, où M. de Maisse se chargerait de l'envoyer au roi. Brèves avait obtenu de Barton qu'il lui laissât le soin de toute l'affaire. Si sa parenté lui avait servi de prétexte, l'intérêt était sa véritable raison : il comptait attirer ainsi l'attention du roi sur sa personne et se faire un mérite à la fois d'avoir trahi Lancosme et de l'avoir sauvé de la mort pour le réserver à la justice de son prince. Le baile cependant appréhendait que l'arrivée de Lan-

cosme prisonnier à Venise et son séjour auprès de Maisse ne causât quelque désagrément à la République, et se montrait opposé à l'arrangement pris au sujet de l'ambassadeur. Brèves lui demanda ce qu'il fallait faire. Matheo Zano lui représenta qu'il était de son intérêt et de celui de Barton de laisser aller Lancosme en liberté. L'ambassadeur d'Angleterre n'était-il pas arrivé à ses fins, et Brèves n'aurait-il pas fait à son roi tout le service compatible avec les obligations personnelles qu'il avait envers son parent ? Brèves se rendit à l'avis du Vénitien et prit le parti d'embarquer Lancosme à bord d'un vaisseau français. L'ex-ambassadeur, sans aucun doute, s'arrêterait en Italie ; mais on pouvait prévenir ses menées. Puis, le jeune homme se ravisa et résolut de se rendre lui-même en France ; avec les papiers les plus compromettants pour Lancosme, il emporterait des recommandations de la Porte, des attestations du rôle qu'il avait joué et des services que l'on pouvait espérer de lui. Il se voyait déjà revenant à Constantinople, quelques mois plus tard, avec le titre d'ambassadeur.

Certain qu'il était d'avoir la vie sauve et de bientôt faire voile, Lancosme avait recouvré son flegme, sa hauteur impertinente et ses brusques manières. Près de quitter cette terre ingrate, il affectait l'attitude qu'il croyait la plus digne et voulait une dernière fois en imposer. Le baile un jour le rencontra au couvent de Saint-Pierre et se promena quelque temps avec lui ; il put, dans sa conversation, juger l'homme et mesurer ce qui restait en lui d'orgueil, de présomption et de conviction obstinée. Tout ce qui lui était arrivé, — Lancosme le reconnaissait et s'en vantait presque — était dû à son caractère. Son exécution, disait-il, avait été ordonnée dans la nuit qu'il avait passée en prison : les Turcs avaient voulu se venger de l'affront que la Porte avait reçu dans la négociation espagnole. Il se déclarait hautement serviteur du roi d'Espagne et prêt à mourir pour sa cause. Il ne partirait de Constantinople que contraint et forcé, et, dans ce cas, il laisserait à Nice ses gens et ses biens et s'en irait en Espagne rendre compte au roi de tout ce qui était arrivé. Il laissait derrière

lui de grosses dettes, qu'il avait contractées pour le bien de la chrétienté ; mais ses créanciers, assurait-il, se fiaient volontiers à sa parole.

Une quinzaine se passa dans l'irrésolution du départ. Brèves ne voulait pas quitter Constantinople sans l'assentiment des ministres de la Porte ; il s'en rapportait particulièrement au khodja. Or Seaddeddin était en mauvais termes avec le mufti. Ce dernier prit occasion de la délivrance de Lancosme pour attaquer le précepteur du sultan et l'accuser de corruption : pour obtenir sa liberté, le rebelle avait, — déclarait-il, — acheté le khodja ! Seaddeddin craignit que Lancosme, une fois libre, cédant à l'esprit de vengeance, ne se prêtât à la manœuvre du mufti et ne consentît à faire en ce sens une déclaration écrite. Il avertit Brèves et Barton de toute cette intrigue et leur demanda l'assurance, ou qu'ils remettraient Lancosme aux mains mêmes du roi de Navarre, ou bien qu'ils le retiendraient à Constantinople jusqu'à ce qu'un ordre fût arrivé de France. Il fut enfin convenu que Brèves se rendrait en personne auprès du roi ou qu'il enverrait à sa place, et que Lancosme, en attendant la décision royale, serait remis à la garde du grand vizir.

Mais Brèves hésitait de plus en plus à entreprendre le voyage. Lui parti, le poste restait vide. Qu'arriverait-il en son absence ? que ferait-on de Lancosme ? N'avait-il pas d'ailleurs tout intérêt à demeurer à Constantinople ? Il n'était point connu du roi, qui l'estimerait, sur l'apparence, un assez mince personnage, et, sans doute, en raison de sa jeunesse, de sa parenté avec Lancosme, ne le jugerait point propre à occuper l'ambassade. A la Porte, au contraire, il jouissait déjà de l'estime des Turcs, et, telle était la considération qu'on avait encore dans le divan pour l'alliance française que, sans lettres de créance, Brèves avait l'autorité et qu'il pouvait, s'il voulait seulement le demander, recevoir le traitement d'un ambassadeur. Sa situation était acquise, il n'avait qu'à la garder. Il se résolut donc à rester. Mais Lancosme le gênait par sa présence, par les difficultés qu'il pouvait chaque jour lui susciter. Brèves crut trouver un moyen de s'en débar-

rasser tout en donnant aux Turcs les garanties nécessaires. Il connaissait à la Suleïmanieh un mollah en qui il avait toute confiance et qui lui était entièrement dévoué du jour où Brèves avait obtenu la liberté d'un de ses parents, prisonnier à Malte. On pouvait envoyer Lancosme en France, en compagnie et sous la garde du mollah ; si la chose paraissait trop hasardeuse, Lancosme pouvait du moins être conduit jusqu'à Raguse, en attendant la réponse du roi.

Le grand vizir était fatigué du bruit de cette affaire. Un jour, à propos de Lancosme, il déclara qu'il ne voulait plus entendre parler de ce fou et qu'il pouvait s'en aller ou rester, si cela lui faisait plaisir. Après avoir accepté de prendre l'ambassadeur sous sa garde, il se prêta également au compromis que proposait Brèves. Mais le khodja s'y opposa. Marigliani était toujours à Raguse : y envoyer Lancosme, c'était lui permettre de conspirer avec l'agent espagnol, ou même de se sauver, les Ragusains n'étant que trop favorables à l'Espagne. Le laisser d'autre part à Constantinople en la maison du vizir, c'était traitement trop doux, trop honorable pour un ennemi ; il fallait user de rigueur, le mettre aux Sept Tours. Seaddeddin tenait à se laver des soupçons du mufti. Sa parole avait plus de poids que celle d'aucun des grands de la Porte, et son avis l'emporta. Le 10 juin, Lancosme fut arrêté à nouveau. Une nombreuse escorte de tchaouchs l'emmena hors de Constantinople, jusqu'au château du canal de la mer Noire, où il fut enfermé en compagnie des siens. Ses meubles, effets et papiers furent inventoriés, mis sous scellés, et le tout laissé en deux chambres de l'ambassade, à la garde de Brèves, qui prit, au nom du roi, possession du palais de France et s'y installa, en attendant les ordres de la cour.

Brèves s'empressa d'écrire en France pour annoncer l'événement et presser la décision du roi. Le lendemain même de l'arrestation de Lancosme, un rénégat envoyé à Raguse en était revenu avec deux lettres de Marigliani pour le grand vizir. On pouvait tout redouter des intrigues et de la ténacité espagnoles. Le secrétaire Horace Lambert se chargea de porter en France

les lettres de Brèves et de rendre compte au roi de la situation.

Henri IV se montra fort satisfait du dénouement de l'affaire et ne plaignit point le sort du ligueur forcené qui, depuis trois ans, le trahissait. « J'ai vu, écrivait-il à Hurault de Maisse, la justice de Dieu qui est tombée sur Lancosme, dont il fera pitié à peu de gens... Il a esté seul de ceux qui estoient en charge au dehors qui a manqué à son devoir ; quand il luy en arrivera du mal, ce ne sera que ce qu'il avoit bien mérité. » Il félicita Hurault de Maisse comme « le principal auteur et directeur de cette pratique » et le loua grandement de « la diligence et dextérité » qu'il y avait apportée ; il écrivit en même temps à la reine d'Angleterre pour la remercier des services de son ambassadeur. On s'occupa, sans plus tarder, de pourvoir à l'ambassade. Sur le conseil de Maisse, le roi arrêta son choix sur Brèves. L'envoi d'un personnage exprès eût été sans doute une démonstration plus solennelle ; mais Brèves avait la faveur de la Porte. Son instruction fut dressée et lui fut envoyée, le 30 septembre, par Lambert, accompagnée de ses lettres de créance et de lettres particulières pour lui, Barton et Mariani. Le roi donnait au jeune homme la charge, non le titre d'ambassadeur. Mais, à la fois pour le récompenser et pour rehausser son autorité, il le nommait gentilhomme ordinaire de sa chambre. Il témoignait à Brèves combien il lui savait gré de toute sa conduite, aussi bien d'avoir quitté Lancosme, sans égard pour leurs liens de famille, que d'avoir, en lui sauvant la vie, écouté « le sang et l'honneur de la patrie ». Lancosme n'en avait pas moins commis « un crime digne de mort » en embrassant le parti de la rébellion et en employant l'autorité de sa charge à la fois contre son légitime souverain et contre Sa Hautesse. Comme on ne pouvait sûrement l'amener en France, la mer n'étant pas libre et les partis d'Espagne couvrant les chemins, Brèves devait prier le sultan de le retenir encore prisonnier, et de façon qu'il ne pût s'échapper. A Barton, Henri IV adressait des remerciements et donnait l'assurance que la reine saurait reconnaître ses services. Quant à Mariani, pour

l'encourager, le roi lui envoyait la provision, tant désirée, du consulat d'Égypte.

Il était grand temps que Lambert revînt à Constantinople. Depuis son départ, la discorde régnait entre les alliés. Brèves et Barton s'étaient brouillés; les Turcs, indécis, impatientés de l'incertitude où on les tenait, étaient sur le point de rendre à Lancosme sa liberté.

Ambitieux comme il l'était, l'agent d'Angleterre, depuis qu'il en avait commission de sa maîtresse, ne se laissait point prier pour faire à la Porte l'office d'ambassadeur de France ; même il en prenait volontiers la qualité, « laquelle est grande en ce quartier là » disait Hurault de Maisse. L'autorité de sa propre charge, toute récente encore, en était relevée d'autant, et il eût bien voulu « que cette feste durast longtemps ». Lorsque Lancosme fut arrêté pour la seconde fois, il ne vit pas sans ombrage ni sans dépit Brèves s'installer au palais de France et mettre sous clef les écritures et les hardes de son cousin. Il y avait là, sans parler de bons chevaux restés dans les écuries de l'ambassadeur, et de tout le train qu'il avait amené avec lui ou acheté à Constantinople, « plusieurs besongnes requises et rares », de la vaisselle et autres ustensiles de prix, de l'or et de l'argent monnayé, toutes choses dont Barton, à court d'argent, se fût fort bien accommodé, si Brèves l'eût permis. Celui-ci refusa de les lui mettre entre les mains et s'en déclara responsable vis-à-vis du roi comme de la famille de l'ambassadeur. L'Anglais n'insista pas, mais reprocha à Brèves d'écrire au roi, n'étant qu'un simple particulier sans caractère, et d'empiéter sur une charge qu'il estimait lui appartenir. Hurault de Maisse, de son côté, correspondait directement avec Brèves depuis quelques mois : Barton s'en montra également offensé, comme d'un manque de confiance à son égard, et soupçonna Brèves de secrète intelligence avec l'ambassadeur à Venise. Au fond il sentait les rênes lui échapper ; l'antagonisme des deux influences, anglaise et française, se réveillait de lui-même, ranimant avec lui les jalousies, les colères, les rancunes étouffées, toute la vieille animosité d'autrefois.

Dans les premiers jours de juillet, un courrier apporta des lettres du roi de France et de la reine d'Angleterre. Inquiets de la tentative de Marigliani, Henri IV et Élisabeth écrivaient au sultan et au grand vizir en des termes énergiques pour les détourner d'un accommodement avec l'Espagne et rappeler en même temps qu'ils comptaient sur l'armement de la flotte. Barton présenta les lettres et fit office à la Porte. Le divan ne fit point difficulté de rassurer l'agent d'Angleterre au sujet de l'Espagne et le grand vizir écrivit à Marigliani pour lui déclarer qu'il ne voyait dans sa démarche que fraude et mensonge et lui ordonner de quitter Raguse sans retard. Le sultan et Siawousch pacha répondirent en même temps à Henri IV et à Élisabeth, mais sans parler de l'envoi de la flotte : pour agir, les Turcs attendaient l'arrivée de l'ambassadeur de France. Barton insista vainement pour obtenir une promesse ferme. Quant à Brèves, en cette circonstance, il avait jugé convenable de s'effacer et de laisser l'Anglais agir seul. Entre les deux hommes les rapports devenaient chaque jours moins confiants. Barton ne s'opposait à une tentative du grand-duc de Toscane, qui voulait négocier une capitulation, que pour tâcher lui-même de placer les Florentins sous pavillon anglais. Brèves s'en plaignit à Maisse et au roi et se tint sur la défensive.

Lancosme, bien que prisonnier, n'ignorait pas la mésintelligence de ses ennemis et cherchait à en tirer parti. Il n'avait pas désespéré un instant, et, courage ou orgueil, faisait montre d'une grande constance d'âme. La prison où il était enfermé passait pour être « un mauvais logis », bien qu'elle fût dans la situation la plus agréable. C'était ce château de Rouméli-Hissar, qui, vers le milieu du Bosphore, sur la rive d'Europe, étage encore en gradins ses murailles crénelées, et dont l'énorme donjon, faisant face au château d'Asie, domine toute la côte et commande le passage rétréci du canal. C'est là, dans cette tour gigantesque, sévère et massive forteresse, que Lancosme était gardé avec ses enfants, sa maîtresse, deux de ses neveux et quelques-uns de ses serviteurs, qui s'étaient attachés à son sort.

Des étroites fenêtres du donjon ou des terrasses du château, un ample et merveilleux paysage s'offrait aux yeux. Trois siècles ne l'ont pas changé : la vue s'étend au loin sur les collines boisées de la côte d'Asie, qui ferment l'horizon de leur ligne onduleuse ; mais plus près, au pied des murailles, un tableau lumineux et vivant attire le regard : le Bosphore, qui coule entre les berges sinueuses, garnies de kiosques et de maisons peintes, ombragées çà et là de platanes, de sycomores et de cyprès. Sur l'eau profonde, qui reflète la splendeur du ciel et que ride à peine le souffle de la mer Noire, on voit glisser sans cesse des voiles blanches ou de légers caïques; parfois, de lourdes mahonnes aux formes antiques s'avancent péniblement contre le courant. Dès le seizième siècle, nos ambassadeurs, fuyant les chaleurs de l'été et les miasmes de la peste, avaient appris à connaître ces refuges charmants cachés dans une anse du canal, abrités dans les verdures, Thérapia, Buyukdéré ; et Lancosme, de sa fenêtre, pouvait apercevoir les sites pleins de fraîcheur où jadis, en de longues rêveries d'une langueur délicieuse, il avait goûté la poésie du ciel et des eaux de l'Orient.

Mais l'heure n'était plus au rêve ; la beauté du paysage, les souvenirs qui s'y rattachaient ne rendaient le prisonnier que plus mélancolique : il revoyait la patrie et songeait à sa délivrance. Comment viendrait-elle ? il l'ignorait. En l'attendant, pour user son loisir forcé et tromper sa tristesse, il s'était mis à écrire, à préparer sa justification, ou sa vengeance. Les bruits du dehors lui parvenaient encore. Malgré l'ordre donné à Marigliani de quitter Raguse, il savait que l'Espagnol tenait bon et demeurait, sous ombre d'attendre la résolution de son maître : il fallut en effet, pour qu'il partît, un commandement exprès du sultan à la seigneurie de Raguse d'avoir à le chasser à l'instant. Mais si l'influence du khodja continuait à l'emporter dans le divan, la trêve avec l'Espagne avait toujours ses partisans ; Lancosme savait qu'un juif, Alvaro Mendez, s'en faisait auprès des Turcs l'actif promoteur : c'est de ce côté que l'ambassadeur attendait le salut. La faction espagnole ne tarda pas à reprendre courage.

L'hiver approchait, l'ambassadeur de France n'arrivait toujours pas ; les serviteurs du roi vivaient à demi séparés et ne savaient plus quel langage tenir aux ministres du sultan. Le grand vizir, après avoir promis que Lancosme resterait enfermé jusqu'à l'arrivée de son successeur, trouva bientôt qu'il avait assez patienté. Dans la première quinzaine de novembre, le prisonnier fut tiré de son cachot ; on lui donna un logement moins austère ; un de ses neveux, l'aîné, fut relâché et autorisé à se rendre à Péra pour tâcher de recouvrer les effets de Lancosme qui, lors du sac de l'ambassade, étaient restés aux mains de la canaille. La délivrance de l'ambassadeur semblait prochaine.

Barton et Brèves se rapprochèrent devant le danger. Maisse, après avoir reçu leurs plaintes, les avait paternellement exhortés à se réconcilier : « ayant tous un même but ils n'avaient pas d'occasion de faire mauvais ménage et d'entrer en jalousie si un grand prince comme le roi voulait se servir des uns et des autres. » Mariani, qui, par son âge et son expérience, avait quelque ascendant sur les deux jeunes gens, s'employa de son mieux à les réunir. Ils convinrent qu'on ne pouvait laisser plus longtemps Lancosme aux mains des Turcs : tant qu'il restait là, l'Espagne avait sur les lieux un agent tout prêt à la servir, et Lancosme, en en effet, avec une belle audace, écrivait, en toute occasion, à Rome et à Madrid et pressait Philippe II de l'agréer comme ambassadeur. Brèves et Barton demandèrent avec instance que le prisonnier leur fût remis. Le vizir fit la sourde oreille. On pouvait deviner le jeu des Turcs : mécontents de rester sans nouvelles d'un ambassadeur, ils allaient se servir de Lancosme pour « tenir en bride les serviteurs du roi, faisant semblant d'avancer ou de reculer sa délivrance ». Brèves avait trouvé dans les papiers de son cousin quelques « blancs » du feu roi ; il imagina de les remplir et d'adresser ces lettres, l'une au sultan, l'autre au grand vizir, comme si elles avaient été expédiées de France par le roi régnant : Henri IV remerciait le Grand Seigneur d'avoir renvoyé Marigliani, emprisonné Lancosme, et le priait, en attendant l'arrivée prochaine d'un ambassadeur, de confier le

prisonnier aux mains de l'ambassadeur d'Angleterre et du sieur de Brèves, qui se chargeraient de l'envoyer en France. En même temps le roi faisait une nouvelle instance pour engager les Turcs dans une guerre générale contre la maison d'Autriche : en Hongrie contre l'empereur, sur mer contre l'Espagne. Le vizir, non sans défiance, fit traduire les lettres et les présenta au Grand Seigneur. Elles avaient toutes les apparences de l'authenticité, et la Porte ne pouvait, sans injure, laisser paraître ses soupçons. Le sultan donna l'ordre d'y faire une réponse convenable, mais conçue en termes généraux. Barton et Brèves insistèrent pour avoir une réponse catégorique, au moins sur la sortie de la flotte. Le vizir s'excusa sur l'absence du capitan pacha. Sans se lasser, les deux agents revinrent à la charge : ils remirent au khodja, en vue d'édifier le sultan, la traduction de toutes les lettres qui prouvaient que Lancosme était au service de l'Espagne, comptant bien par là ranimer les vieux ferments de haine qui couvaient toujours dans l'âme musulmane. Le vieux Seaddeddin décida enfin le sultan à se débarrasser de son prisonnier.

VII

Le 19 décembre 1592, l'ex-ambassadeur fut tiré de sa prison et consigné aux mains de Barton et de Brèves. Il n'y resta pas longtemps : quelques jours après, le 31 décembre, profitant de l'occasion qui s'offrait, on le fit monter, avec un de ses serviteurs, à bord d'un vaisseau marseillais, dont le capitaine reçut l'ordre, sous peine de la vie, de le tenir en garde et de le remettre au gouverneur de Toulon. Sa famille et le reste de sa suite furent embarqués sur un autre bâtiment français. Brèves et Barton étaient descendus à l'échelle de Top-hané pour assister au départ. La lutte était bien finie, cette fois ; les peines, les difficultés, les déceptions éprouvées depuis trois ans, les deux hommes avaient déjà tout oublié dans la satisfaction du triomphe. Brèves surtout, en reconduisant son cousin, n'avait plus guère qu'un sentiment de pitié pour celui qui l'avait jadis amené à

Constantinople, pour l'ambassadeur orgueilleux, mais sincère, qui s'en allait aujourd'hui, prisonnier, privé de tout titre, subir le châtiment de son prince. Au dernier moment, il eût voulu montrer à Lancosme qu'il n'oubliait point les liens du sang, les services rendus, ni l'amitié passée, que la loyauté seule avait inspiré sa conduite. Sur le pont du navire qui appareillait, il offrit à son cousin de le laisser en liberté sur parole s'il voulait seulement prêter serment d'aller trouver le roi de Navarre et de le reconnaître comme roi. Lancosme avait gardé toute sa fierté : prisonnier on l'avait fait, prisonnier il restait. Il refusa dédaigneusement tout compromis : c'était sa vengeance. Et comme Brèves insistait, il brisa sèchement en déclarant que le roi de Navarre fût-il reconnu de toute la France, il travaillerait encore et saurait réussir à le renverser. Barton essayait lui-même d'intervenir et proposait à Lancosme de s'en remettre au jugement du baile de Venise, quand le vaisseau fit voile.

A l'île de Marmara, — à cent milles à peine de Constantinople, — le bâtiment s'arrêta. Un ordre était venu de la Porte. Le prisonnier fut débarqué et gardé à vue. Deux mois se passèrent. Laissé à lui-même, Lancosme put considérer à loisir les conséquences de sa résolution. Son orgueil n'étant plus piqué, il comprenait mieux son intérêt. Rentrant prisonnier en France, il allait être jugé comme rebelle, sans espoir de clémence; au contraire, en se remettant de son libre gré et de bonne foi à la justice royale, il semblait d'avance mériter l'indulgence et le pardon du souverain; il avait de plus cet avantage de trouver sa liberté immédiate et d'échapper à l'horreur mortelle des prisons turques. Il consentit à renouer des pourparlers avec Brèves. Ce dernier paraissait vouloir effacer par sa courtoisie et l'humanité de ses procédés les mauvais souvenirs que son cousin pouvait emporter de sa conduite. Sans attendre les ordres du roi, Brèves avait pris sur lui de rendre à Lancosme une partie de ses meubles; du reste, qu'il fit vendre, il paya 2,500 écus de dettes que l'ancien ambassadeur avait contractées. Le jeune homme avait à cœur « d'ôter au monde l'occasion de croire que le conseil qu'il avait

pris de servir Sa Majesté eust esté plutost fondé sur l'avarice et désir d'avoir celui d'autrui, mesme de son parent, que sur son devoir et fidèle affection. » Lancosme, touché, se départit de sa raideur. Il accepta le compromis qu'on lui proposait au départ, et, le 4 mars 1593, jura sur les Évangiles « de se rendre volontairement au pouvoir de Sa Majesté comme prisonnier, pour recevoir d'Elle le bien et le mal qui viendront d'icelle..., sans toutefois s'obliger, estant au pouvoir de Sadite Majesté, d'épouser son parti et lui faire service. » Il laissait comme otage aux mains de Brèves son fils aîné, et s'obligeait, au cas où le vaisseau qui l'emmènerait toucherait à Malte, en Sicile ou ailleurs, ou bien s'il était forcé par une indisposition de débarquer en quelque lieu, de se rendre dans les six mois auprès du roi, et, pendant ce temps, de ne se point mêler des affaires d'État ni de porter les armes contre Sa Majesté[1].

Ayant signé cette déclaration, il s'embarqua de nouveau, sur un vaisseau de son choix, avec sa maîtresse et le reste de sa famille. Il partit au milieu d'une rumeur de guerre, de préparatifs qui laissaient voir l'intention des Turcs d'entrer prochainement en campagne. Par où l'orage allait-il tourner? Vers le Danube, où, depuis un an, la guerre couvait sourdement et chaque jour mettait aux prises les avant-postes? Vers l'Espagne et ses possessions méditerranéennes? Brèves et Barton y poussaient de toutes leurs forces; Brèves répondait sur sa tête aux ministres ottomans que le roi ne traiterait pas avec l'ennemi une fois qu'ils seraient engagés dans la lutte. Au moment de quitter Marmara, Lancosme chargea un drogman de France, qui se trouvait avec lui, de dire en confidence au grand vizir que, s'il voulait s'en prendre à Venise, il aurait toute facilité d'emporter Sebenico. C'était la flèche du Parthe. En s'éloignant de la Turquie, le ligueur opiniâtre voulait rendre à son parti ce dernier service d'écarter de lui le danger qui le menaçait, et, dans sa rancune, il désignait Venise aux coups des Turcs, — Venise, qui s'était montrée trop

[1] Bibl. nat., ms. fr. 3983, f° 104.

tôt favorable au roi de Navarre, — pensant obliger ainsi la République à se jeter dans les bras de Philippe II.

Tandis que Brèves à Constantinople recevait enfin ses lettres de créance, prenait officiellement en main, comme ambassadeur, les affaires de France et se préparait à l'audience solennelle du sultan, le vaisseau qui portait Lancosme quittait les eaux turques, doublait la Morée et parvenait en vue des côtes de Sicile. Prisonnier, l'ambassadeur l'était encore sur sa parole, mais il goûtait déjà la joie du libre espace, il avait devant lui des terres amies, il ne dépendait plus que de son serment, à peine d'un équipage de rustauds que rien ne l'obligeait, en somme, à ménager. Soudain, dans un repli de la côte, paraissent des galères; elles rament vers la sitie provençale, qui s'apprête à la défense, car, au mât des vaisseaux qui s'approchent bat le pavillon d'Espagne : ce sont les galères du vice-roi de Sicile. Mais la résistance est inutile, les Français se rendent. On se reconnaît. Lancosme découvre sa qualité; il laisse entendre qu'il est prisonnier et que, d'ordre du Grand Seigneur, on le mène à Toulon. Son histoire est bien connue des Espagnols : dernièrement, le comte Marigliani, chassé de Raguse, n'est-il pas revenu à Naples, d'où il a protesté, dans une lettre au grand vizir, contre le traitement indigne qu'on a fait à l'ambassadeur de France, pour avoir été véritable et bon serviteur de sa patrie et laissé paraître son amitié pour l'Espagne? Le soi-disant prisonnier est délivré, traité avec égards ; ses gardiens, les pauvres mariniers de Provence, sont mis aux fers et destinés à la chiourme, pendant que la sitie est convoyée jusqu'à Palerme (avril).

La nouvelle aussitôt se répandit par toute l'Italie, à Rome et jusqu'à Venise, où Hurault de Maisse ne put s'empêcher de déplorer un tel accident et l'imprévoyance qu'on avait eue de relâcher le traître sur sa foi. « Voilà, écrivait-il au roi, comme il entend maintenir ce qu'il a promis ». Henri IV, tout en approuvant la décision prise d'expédier Lancosme, regrettait également qu'on ne l'eût point mis sur quelque bon navire anglais suffisamment pourvu d'artillerie. « Il est à craindre », disait-il avec un

pressentiment, au moment même où Lancosme mettait le pied en Italie, « qu'il ne trouve moyen d'échapper; et il ne faut douter qu'il ne soit aidé par les Espagnols d'argent et de ce qu'ils pourront, se voyant par leurs dépesches, dont plusieurs de conséquence me sont de nouveau tombées entre les mains, qu'ils le plaignent fort, comme un instrument qui a grandement mérité de leur roi et de la cause qu'ils soutiennent; et ce qui me fait le plus appréhender son évasion, c'est le reproche qu'on en pourra recevoir du Grand Seigneur et de ses ministres, qui ne seront de longtemps à en savoir les nouvelles, parce qu'il ne faudra de se prévaloir envers le roi d'Espagne qu'il aura moyen de lui faire de grands services, mesme de ce costé là. »

Les craintes du roi n'étaient que trop justifiées. A peine débarqué, Lancosme écrivit au comte Olivarès. Il resta quelque temps en Sicile et à Naples, où les vice-rois le choyèrent comme un des leurs et le traitèrent « comme un très honorable cavalier et de service ».

Ne doutant pas de son prochain renvoi en Levant avec une commission du roi d'Espagne, il recueillait tout l'argent qu'il pouvait. Après avoir reçu bonne somme des vice-rois et quelques autres présents, au mois de juin, il partit pour Rome, où le commandeur de Diou l'attendait et s'apprêtait à lui offrir une hospitalité chaleureuse. Lancosme n'allait pas à Rome pour solliciter seulement la générosité du Saint-Père; il voulait faire entendre au pape les mauvais offices qui s'étaient faits à la Porte contre le bien de la chrétienté, et désigner à ses foudres vengeresses tous ceux qui l'avaient trahi et persécuté, Brèves, Lambert, Coquerel, Maisse, les Vénitiens eux-mêmes, pour la complaisance qu'ils avaient montrée à ses adversaires au préjudice de la foi catholique. Enfin il allait réclamer du Saint-Siège l'absolution du serment qu'il avait prêté, à son départ de Marmara, « comme ayant le tout esté fait par force et contrainte ». L'indignité de ses ennemis n'était-elle pas l'excuse de son parjure? Le pape le reçut et, pendant plus de deux heures, voulut bien écouter ses plaintes. Le pontife toutefois ne pouvait par lui-même

agir auprès des Turcs. Lancosme écrivit aux chefs de la Sainte-Union pour les prier de lui faire connaître leurs volontés et de lui envoyer des fonds. Mais l'ambassadeur revenait à mauvaise heure et tombait en plein désarroi : la Ligue était désunie, compromise ; à ce moment même, la conversion du roi de Navarre lui portait le coup mortel (juillet 1593). Lancosme attendit vainement des instructions et des subsides. Il ne se décourageait pas ; son obstination, s'accordant avec sa fatuité, lui faisait espérer quand même un rôle dans le grand drame qui s'achevait. Les Turcs, déjà engagés en Hongrie contre l'Autriche, allaient, à n'en pas douter, armer contre l'Espagne et jeter dans la Méditerranée le contrepoids formidable de leur flotte. Ce n'était plus à Constantinople qu'il fallait agir ; il était maintenant trop tard. Mais Lancosme entrevoyait la possibilité d'arrêter les Turcs par une diversion des Persans, et, dès la fin de septembre, il présentait un mémoire au pape au sujet de l'envoi d'un ambassadeur auprès du sofi. Cet ambassadeur n'était autre que lui-même. Sa Sainteté n'avait qu'à ordonner, ou plutôt qu'à consentir, et Lancosme était prêt à retourner en Orient, à payer encore une fois de sa personne. Quelques années plus tard, à l'instigation d'un Anglais, le sofi devait solliciter le pape et les princes chrétiens de s'unir à lui contre les Turcs. Lancosme avait vu juste et deviné quel était pour l'Espagne l'intérêt d'une alliance avec la Perse. On ne voit pas que Philippe II ni le pape aient profité de son avis.

Il demeura donc à Rome, continuant à faire des vœux pour le triomphe d'une cause désormais perdue, plus intransigeant que jamais. Sa pensée s'en allait aussi, anxieuse et attendrie, vers Constantinople, vers l'enfant qu'il avait dû laisser aux mains de de ses adversaires et que Brèves avait pris en garde. Qu'allait-on faire de cet otage innocent ? Pour punir le père d'un manque de parole, allait-on retenir prisonnier ce petit être ? Mais le cœur de Lancosme saignait surtout à l'idée que son enfant, élevé loin de lui, ne le connaîtrait plus, et, façonné par ses ennemis, apprendrait sans doute à renier son père. N'y tenant plus et forçant sa

répugnance, il écrivit à Brèves cette lettre d'une amertume hautaine[1] :

« S'il n'alloit que du péril de ma vie ou aultre intérest, malaisément me pourrois-je résouldre ny à vous rechercher, ny à vous escrire. Vous avez assez prouvé ma résolution et patience et scavez trop les causes qui m'en devroient ou pourroient divertir. Comme il a pleu à Dieu monstrer ses misericordes sur moy, j'espère qu'il monstrera encore sa divine justice sur ceulx qui m'ont travaillé si injustement. Mais, pour ne revenir point à la mémoire du passé et me sentir de sa grâce, contant au présent, je rechercheroy seulement de me lever un travail et appréhension de l'esprit par vostre moyen, qui sera qu'il vous plaise de donner mon petit Jacomin à Mgr l'archevesque de Nixie, frère Denys Rendy, afin qu'il en prenne le soing de le conserver et endoctriner, le menant avec luy à Nixie. Ce me sera ung grand contentement veoir la seureté de ce pauvre innocent et salut de son asme, sortant du péril que je prévoy. Cest effect ne vous pourra apporter pour l'advenir que bien et repos, auquel je supplie Dieu vous vouloir disposer et vous faire cognoistre à temps le péril de vostre asme et le mal et préjudice qu'avez faict contre vostre conscience et honneur, priant Dieu vous rendre digne de sa divine miséricorde et grâce.

De Rome, le 6 novembre 1593.

Vostre très mal obligé parent à vous désirer tout bien et repos.

LANCOSME.

Le 1er janvier 1594, Brèves lui répondit, sur le même mode ironique, en essayant de justifier sa conduite et en reprochant à son tour à son cousin l'oubli de tous ses devoirs[2] :

« Je loue extresmement le sujet de vostre lettre... A la vérité je tiendray vostre stile et vous diray, au réciproque, que malaisé-

[1-2] Bibl. nat., ms. fr. 6652, f° 169, copies.

ment me serois-je résolu de vous faire response, n'estoit pour blasmer vos actions et me plaindre à vous de vous mesme... Il faut que vous confessiez qu'il vous sied mal et ne pouvez acquérir que blasme, cherchant de ruiner ma réputation, disant publiquement que, si jà je ne suis turc, il ne se peut espérer moings, que j'ay persuadé le bacha Sigalle d'aller ravager l'isle de Malte et se saisir du Goze...

« Il n'est point besoin que je vous mette en avant ce que j'ay faict pour vous. Ne pouvant désadvouer ce que si publiquement vous avez dict, tenir la vie de moy, vous me payez de la monnaie commune et vous servez de terme qui se dict, que un merveilleux service ne se peut payer que par une extresme ingratitude. Si veux-je bien que vous scachiez si Sa Majesté n'auroit mieux cognu ma fidélité et zèle à son très humble service : tous les seigneurs de son conseil jugeoient et estoient d'opinion que je receusse, pour vous avoir secouru, le mesme chastiment que vostre désobéissance et demérite méritoient. Ceux qui sont envieux et jaloux de ma fortune n'ont sujet pour me mettre en mauvaise considération près Sa Majesté que sur vous.

« Voilà donc la belle acquisition que vous m'avez laissée! N'ay-je pas à me plaindre au ciel et à la terre, et en termes que vous avez tenus de moy? Qui en aura la honte, sera vous seul, pour estre recognu forgeur de discours, et, moyennant la grâce de Dieu, je produiray d'autres effects que vous ne vous imaginez. Je meure ! j'ay pasty et ay l'asme travaillée, pour l'affection et zèle que je vous ay toujours porté, de vous veoir tout esloigné de vostre debvoir, abandonnant l'obéissance et fidélité que vous debvez à vostre roy et patrie, et m'en ressens, criant vengeance à Dieu pour vous veoir manqueur du serment solennel qu'avez juré, sur la passion de Jésus-Christ et damnation de vostre asme, d'aller vous mettre au pouvoir de vostre roy. Toutefois, comme je considère qu'avez changé le naturel françois et avez espousé la nature espagnole, que désirez la ruine de la patrie où vous estes né et de laquelle vous tenez l'honneur,... (est-il possible que un peu d'ambition et espérance d'une faible récom-

pense vous face précipiter et acquérir un nom infâme à vostre postérité? — je crie pour y estre intéressé —) je veux bien m'efforcer en prendre le contre-pied et me promets, avec l'aide de l'Éternel, d'acquérir autant de gloire à nostre nom comme vous luy avez acquis de blasme. Ne voyez-vous pas vostre prétexte rompu? Qu'attendez-vous, puisque le masque est levé? Ne voyez-vous pas la conversion de Sa Majesté? Où sont vos protestations qu'autre que le zèle de la religion catholique ne vous embarquoit à servir les princes de l'Union? Quel plus notable tesmoignage désirez-vous que la tragédie qui est arrivée à Lyon? C'est trop demeurer obstiné, et voulez enfin vous brusler comme le papillon de nuit à la chandelle... »

Quant à l'enfant de Lancosme, le petit Jacquemin, Brèves refusait de s'en dessaisir et faisait au père cette dure réponse: « Je ne le tiens pour vostre fils, vous tenant mort au monde, puisque vous abandonnez le précieux héritage de vos prédécesseurs, qui ont toujours avec tant de fidélité servy leur roi et patrie. Au moins le pauvre petit, se nourrissant avec moy, n'apprendra la langue espagnole... » Brèves ajoutait que, déjà sollicité par un cardinal de lui envoyer l'enfant, il l'eût fait volontiers par égard pour cette Éminence, si Lancosme ne s'était servi de l'autorité des vice-roi de Naples et de Sicile pour empêcher la délivrance du fils d'un tchaouch prisonnier en chrétienté. « Vous vous pouvez donc lever ce travail d'esprit, — disait-il en terminant, — procurant la liberté dudict fils de chaous, vous jurant d'homme d'honneur que, si j'ay ceste satisfaction, je vous rendray content en ce particulier. Il ne reste donc qu'en vous, vous mettant le marché en la main, encore qu'il me pèse d'esloigner ce petit enfant de moy, pour estre si bien né et la crainte que j'ai que sa tendre jeunesse ne se place sous vostre nourriture. Laissant toutes les passions à part, je vous proteste que l'un de mes desirs est de vous veoir réuni avec les bons François et sous l'obéissance et debvoir que vous debvez à vostre prince et souverain roy, vous protestant en ceste saison de me rendre aussi prest et désireux de vous faire service que parent que la nature vous ayt

acquit. Cependant je supplieray le Tout-Puissant qu'il redresse vos actions et les fasse prospérer dans l'advenir.

Escript de Péra lez Constantinople le 1er jour de l'an 1594.

Vostre parent qui désire plus vostre conversion que sa vie propre,

BRÈVES.

Qu'advint-il de Savary de Lancosme dans les trois années qui suivirent? Il continua à errer sur la terre étrangère, à végéter à Rome, où se croisaient toutes les intrigues, où l'Espagne, depuis la conversion du roi de Navarre, disputait jalousement le Saint-Père aux partisans de la conciliation et s'efforçait de le lier à sa propre cause. L'état d'esprit particulier où le maintenait son séjour au delà des monts, sa fréquentation des milieux espagnols ne l'empêchait pas de constater chaque jour le progrès des idées d'apaisement : un à un, les ligueurs les plus obstinés s'accommodaient avec le nouveau roi; le pape lui-même, à la fin (septembre 1595) lui donna l'absolution, Mayenne enfin se soumit (janvier 1596). Lancosme semblait irréductible. Certes il eût aimé à revoir la patrie, depuis si longtemps quittée, bien qu'il s'attendît à n'y retrouver que la ruine et le deuil[1]. Mais sa trahison le rivait à l'étranger. Sa conduite passée paraissait moins digne encore de pardon depuis que les intrigues et l'ambition de Philippe II étaient clairement dévoilées et que la France était en guerre ouverte avec l'Espagne. Celui qui s'était fait avec tant d'audace et de persévérance le serviteur dévoué, l'instrument aveugle des pires ennemis du roi, pouvait-il aujourd'hui sans pudeur réclamer la clémence du souverain? Lancosme n'espérait rien de la pitié royale, et peut-être avait-il encore trop de fierté pour l'implorer. Passé à l'ennemi, il restait, bon gré mal gré, dans ses rangs.

A la fin pourtant, la douleur, le regret du pays domptèrent cet orgueil intraitable qui avait toujours été le trait particulier de son caractère. Il était en Savoie, d'où il suivait les dernières péri-

[1] Son frère aîné, Claude, nommé gouverneur du Blanc, en Berry, en 1589, était mort le 15 janvier 1590; l'autre, Honoré, avait été tué au siège d'Issoire dès 1577. (Bibl. nat., Pièces originales, 2651).

péties de la lutte que soutenait le roi contre l'Espagne et les débris de la Ligue. Il s'était trouvé jadis, au temps du voyage de Pologne, en relations avec Bellièvre qui, devenu surintendant des finances, s'était montré bienveillant envers sa famille et particulièrement envers lui. Bellièvre avait la faveur du roi. Lancosme ne pouvait-il espérer que le surintendant voudrait bien encore solliciter pour lui? Il lui écrivit, de Chambéry, le 7 novembre 1596.

« Ce n'est, Monsieur, lui disait-il, un crime nouveau et une offance non ouye qui me rend indigne de la clémence de Sa Majesté, c'est pour avoir suivi le chemin de tant de milliers d'autres, sans passion, sans ambition ou intérest, sinon du seul et simple zelle de ma relligion. Mes actions, le lieu où je me suis trouvé, le peu de communication et assistance que j'ay eue de ceus qui s'estoient faicts chefs de parti me pourrait justifier au moins quant à l'intention. Mais, puisque Dieu a benist le règne de Sa Majesté et rappelé et soubmis ses ennemis à l'obéissance et debvoir, serois-je seul indigne de sa clémence, seul sur lequel se termine sa grande et rare bonté? Pardonnés, Monsieur, à la douleur et transport de mon esprit, lequel, accablé de nécessité et pressé de désespoir, veut retourner à son debvoir et éviter le chemin de se perdre du tout, où il se voit porté, et rendés par vostre faveur... un gentilhomme françois à la France, et à vous un très humble et très obligé serviteur... Que si je suis jugé indigne d'estre emploié au service de Sa Majesté, au moins, Monsieur, que j'aye ceste grace de pouvoir vivre et me retirer à ma maison, portant telle et si longue pénitence qu'il plaira à Sa Majesté. Quelque condition qui vienne de sa bonté me sera très douce et m'obligera pour jamais à demeurer.

Votre très humble et très affectionné serviteur,

LANCOSME[1].

Le ligueur impénitent s'avouait vaincu et demandait grâce. Bien que l'heure fût au pardon, à l'oubli du passé, la grâce fut longue à venir. La paix se fit à Vervins entre la France et l'Es-

[1] Bibl. nat., ms. fr. 15910, f° 360, orig.

pagne, et Lancosme l'attendait toujours. Il vivait, humilié, misérable, faisant pitié même à ceux qu'il avait jadis offensés de sa morgue dédaigneuse, et Brèves, au mois d'avril 1598, priait le baile de Venise à Constantinople d'écrire au Sénat pour faire solliciter auprès du roi sa rentrée en France. Il est probable qu'il put alors revoir la patrie, mais il ne survécut guère. Ces dix années de lutte, de transes, d'espoirs déçus, les tristesses de la prison et de l'exil, l'amertume enfin d'une existence si mal finie, quand sa carrière s'ouvrait heureuse et brillante, l'avaient brisé. Il mourut — comme il avait vécu ses dernières années, — honteux et oublié[1].

Ce silence fut favorable à sa mémoire. Sa fin obscure s'entoura bientôt d'une légende attendrie, qui faisait du ligueur farouche une victime de sa loyauté. Sur la garde d'un livre acheté par un apothicaire, on trouva un jour cette inscription, d'une écriture déjà vieillie : *Jacques Savary, seigneur de Lancosme, qui, pour servir la loy et religion catholique et fidèlement la couronne de France, de laquelle il a esté sept ans ambassadeur en Levant, est tombé au pouvoir des ennemis publics, qui a supporté toute sorte de peine et indignitez, le dernier décembre 1592*[2]. On le crut mort en Turquie, martyr dans sa prison, lorsqu'en réalité ces quelques lignes n'étaient qu'un cri de soulagement, l'expression de la joie profonde de Lancosme, le jour où, libre enfin, le pied sur le vaisseau marseillais qui l'emmenait en France, l'ex-ambassadeur vit s'effacer à l'horizon, derrière la pointe du sérail, la colline maudite de Péra[3].

Abel Rigault.

[1] Il ne s'était pas marié et n'avait eu que des enfants naturels, dont l'un au moins, Jacques — son petit Jacquemin, — lui survécut et vivait encore en 1614.

[2] Bibl. nat., ms. fr. 7161, f° 91.

[3] Cette étude est tirée principalement de la Correspondance diplomatique (inédite) de Hurault de Maisse, ambassadeur à Venise, des *Calendars of State papers, Venice*, t. VIII et IX, et de documents manuscrits de la Bibliothèque nationale cités en leur lieu.

POLITIQUE ET DIPLOMATIE

DE

JACQUES CŒUR

(*Suite*[1])

I

CRÉATION DU MONDE PAR LA DAME DE BEAUTÉ. — JACQUES CŒUR ET LES RÉPUBLIQUES ITALIENNES. — L'ART DE CHANGER L'ARGENT EN OR.

« Toute époque se termine et s'expie par un saint, » a dit Michelet. Jeanne d'Arc avait été la martyre du moyen âge chevaleresque, rude période de foi, de bravoure, de sentiment, d'action qui donna de grands hommes et de grandes choses à la France, tandis qu'elle vivait l'épopée héroïque commencée par Clovis dans les champs de Tolbiac et paraphée d'un trait de feu sur la place du Vieux-Marché de Rouen.

« Avec la Pucelle, le culte et l'action de la femme s'étaient élevés jusqu'aux cimes les plus hautes et les plus pures de l'idéal. Avec Agnès Sorel, action et culte retombaient officiellement dans un domaine plus matériel; cependant, l'influence de la Dame de Beauté n'était certes pas dépourvue de poésie et elle allait aider puissamment à la libération du sol en mettant et maintenant auprès du roi des hommes habiles; elle devait contribuer à la renaissance intellectuelle de la France en amenant Charles VII à s'occuper des lettres et des arts. On peut dire qu'Agnès Sorel servit, au quinzième siècle, à créer le monde, comme plus tard Ninon de l'Enclos commença à faire le demi-monde.

« La cour mystérieuse et nomade du roi de Bourges nous fait

[1] Voir la *Revue* du 1er juillet 1902.

assister à la formation d'une société élégante, adonnée à tous les plaisirs, y compris ceux de l'esprit. C'est le premier anneau de la chaîne brillante qui, brisée un moment sous le règne de Louis XI, se renoue avec Anne de Bretagne et Marguerite d'Angoulême, avec les femmes de la cour des derniers Valois, se resserre sous Richelieu et sous Louis XIV, puis s'étend, en nombreux tronçons, dans la société française tout entière[1]. »

L'influence de la Femme, en toutes les époques, est un des ressorts secrets de la politique. Au quinzième siècle, elle fut assez forte pour préparer et opérer la transformation des rudes capitaines de routiers en seigneurs de cour et pour remplir le grand conseil de France de roturiers et de bourgeois. En arborant la première bannière suivie par tous sans distinction de caste, Jeanne d'Arc avait instauré le culte et le respect de la Patrie et du drapeau. Agnès Sorel venait apprivoiser les Dunois, les La Hire, les Poton de Xaintrailles; elle allait apprendre aux Pierre de Brézé, aux Jean de Bueil, aux Prégent de Coëtivy à vivre en contact avec Alain Chartier, Fouquet, Étienne Chevalier, les Cousinot, les frères Bureau et Jacques Cœur.

Avec Jacques Cœur surgissait l'ère moderne, ère de nivellement et de démocratie. Avec Jacques Cœur un monde nouveau se révélait : le monde des affaires; une politique s'imposait : celle des intérêts; une force inconnue était manifestée : celle de l'argent; un facteur jusque-là invisible, le capital, entrait en jeu.

Sur les ruines du féodalisme terrien se dressait l'État. La richesse nationale naissait, alimentée par le crédit, l'impôt, l'industrie, le commerce.

Avant d'entrer définitivement en scène, la finance semblait faire la répétition générale de son rôle : Bourges, Montpellier, Marseille, Paris, Lyon, Bruges, Famagouste, étaient les entrepôts ou les succursales de la maison Jacques Cœur, Barillet, Godart, Suffolk et Cie, magasin formidable qui embrassait toutes les

[1] STEENACKERS. *Agnès Sorel et Charles VII*. Paris, Didier et Cie.

branches du trafic : métaux, armes, objets d'art, fourrures, pierres précieuses, étoffes, épices, denrées de toutes sortes et qui, en outre, faisait la banque, le change, l'agio, l'exploitation des mines et la monnaie ! Rien de pareil ne s'était jamais vu ! Pour trouver l'équivalent, il faut arriver à nos jours et encore ne rencontre-t-on pas semblable puissance concentrée sous une même raison sociale, déposée ostensiblement en une seule main !

Amoureuse du merveilleux et n'osant croire à son étonnante fortune, la France suppose que son argentier a trouvé la pierre philosophale, lorsque, par sa connaissance du mécanisme financier, il lui permet d'éclipser soudain les républiques italiennes sur les marchés du monde connu. Le commerce des métaux et le change avec l'Orient étaient les plus lucratifs des négoces; en ces trafics, Venise et Gênes avaient trouvé la source de leur prospérité. La richesse des banquiers d'Italie était l'œuvre des croisades. Si, par les prêts sur gage immobilier, les juifs avaient hypothéqué un peu partout les biens fonciers des croisés, les Lombards, par leurs entreprises de transport des hommes et de fournitures de vivres et d'armes, avaient réalisé de superbes bénéfices et profité largement des facilités et immunités commerciales assurées par les établissements chrétiens dans le Levant.

Venise, ayant conclu le symbolique mariage de son doge avec la mer, Thétys avait apporté gracieusement en dot à cet époux plusieurs branches de commerce concentrées jusqu'alors à Byzance. Détournées de leur chemin, par un caprice de la déesse, les galères vénitiennes avaient, en 1204, amené les latins sur les rives du Bosphore. Les croisés, oubliant Jérusalem, avaient pris Constantinople, renversant l'empire grec, et avec lui le privilège séculaire du Basileus de monopoliser pour l'Occident la frappe de l'or. L'ère des nationalités naissait sur les ruines de l'âge impérial, mais les roitelets d'Europe se disputèrent longtemps l'hégémonie et, pendant leurs querelles, Venise put s'asseoir sur les eaux des nations par un trafic sans contrôle, par ses manufactures d'or et d'argent, ses docks, ses chantiers de construction,

son industrie. Les peuples chrétiens louèrent à l'envi ses galiotes et ses galères, ils achetèrent ses services, payèrent de leurs produits ou d'espèces sonnantes les marchandises fabriquées ou acquises par les Vénitiens grâce à des procédés et moyens tenus soigneusement secrets. Ses voyageurs allaient jusqu'en Chine par des routes connues d'eux seuls; ils y laissaient l'or et l'argent de la chrétienté, car le grand Khan exigeait, ainsi que nous l'apprend Marco Pol, le dépôt de tous les métaux précieux; ses officiers donnaient aux négociants une somme équivalente en monnaie faite d'écorce d'arbre, la seule qui eût cours dans le royaume du Milieu. Au moment de leur départ les mercantis échangeaient ces pièces contre des denrées ou des objets manufacturés, jamais ils ne rentraient en possession des valeurs métalliques apportées par eux dans l'Extrême-Orient. Mais Venise ne s'inquiétait point de cet exode des capitaux européens ; ses commis voyageurs n'acquéraient-ils point ainsi les soies dont les tisserands vénitiens mélangeaient les étoffes exportées ensuite en Égypte avec des bénéfices sérieux et constants. En Afrique, Venise importait aussi des draps pris surtout en Flandre et en France : la fabrication étant supérieure à celle des autres pays. Les négociants de la riche république y portaient encore de la cire, du savon, de la verroterie, des fruits secs et toutes sortes de métaux : fer, plomb, étain, cuivre, vif-argent. Ils tiraient du continent noir de l'or destiné à l'Asie, et des produits qu'ils revendaient très cher aux rois et seigneurs d'Europe. La puissance de Venise montait avec sa richesse; les souverains briguaient son alliance et son appui.

Un peu avant la venue de Jeanne d'Arc à Chinon, Charles VII, à bout de ressources, avait envoyé messire Simon Charles, maître des requêtes, homme prudent et habile, pour négocier, avec le doge une union, avec Venise des emprunts susceptibles de lui permettre la continuation de la lutte contre l'Anglais. Mais le lion de Saint-Marc ne se souciait guère, sans doute, de dresser son épée d'or contre le léopard britannique : la négociation resta sans résultat.

Jacques Cœur était alors avec Ravaut le Danois gardien des monnaies à Bourges ; il sut la tentative faite par messire Simon Charles ; il ne put ignorer son échec, car ses difficultés avec les juges royaux, préposés à la surveillance de la frappe, en furent la conséquence. Dès lors son esprit fut hanté par l'idée d'arriver, grâce au commerce, à faire supplanter Venise par la France sur les marchés de l'Orient.

Déjà, de l'autre côté de l'Italie, se dressait une rivale redoutable par la force de sa marine militaire et là hardiesse de ses commerçants : Gênes était sur la mer Tyrrhénienne ce qu'était Venise sur l'Adriatique : la clef d'un golfe. Gênes louait aux premiers chrétiens ses caraques et les services de ses archers, comme Venise ses galères et le concours de ses mercantis. Avec Gênes, Jacques Cœur s'allia, profitant d'abord, pour son commerce, des institutions de crédit et des facilités créées par les Génois. Rivaux des Vénitiens, les Génois allaient eux aussi jusqu'en Chine. Devenus maîtres du commerce de la mer Noire, ils avaient même réussi à expulser, de cette route, les galères de Venise, ce qui obligea la riche république à faire chercher, par ses explorateurs, une autre route vers l'Extrême-Orient. La présence du Génois Buscarelli auprès du gengiskhanide Argoun, lequel avait comme grand vizir un Juif, montre les liens qui unissaient, au quatorzième siècle, la colonie hébraïque de Gênes avec les pouvoirs secrets, inspirant au souverain de la Perse l'idée de nouer des rapports diplomatiques avec la cour de Rome et le « Redifransa. » Si Venise montait au zénith par ses manufactures et ses industries, Gênes s'imposait par la hardiesse de ses entreprises et de ses combinaisons financières. Les négociants génois, au quinzième siècle, avaient établi les assurances maritimes et pris des initiatives susceptibles de faciliter et de développer grandement les affaires. Toutes les fois que la république méditait une expédition importante ou voulait fonder une colonie, des compagnies s'organisaient et lui avançaient les fonds nécessaires. Si la guerre ou les colonies réussissaient, les sociétaires, désignés sous le nom de « mahons » ou mahonais,

recevaient soit en numéraire, soit en marchandises, quelquefois en propriétés territoriales, une part de profits proportionnée à leur mise de fonds. C'était, on le voit, le système des dividendes, des parts de fondateurs et autres bénéfices résultant des constitutions de sociétés. Jacques Cœur, le premier en France, comprit les avantages de l'association et ce fut comme « mahon » qu'il débuta dans les entreprises maritimes.

Une preuve de ce fait et des rapports d'intérêts qu'eut Jacques Cœur avec les Génois est fournie par les actes de son procès découverts par Bonamy au château de Saint-Fargeau[1]; le texte de l'arrêt de condamnation jette un jour très curieux sur les opérations et sociétés financières au quinzième siècle :

Fut trouvé ledit Jacques Cœur chargé par lesdites informations, est-il écrit dans ce texte, d'avoir exigé et eu indûment plusieurs grandes sommes des marques[2] des Génois, de Provence et de Catalogne, spécialement d'avoir accumulé l'ancienne marque des Génois mise sus pour récompense des dampniffiés (actionnaires ou associés), en la perte de la galée de Narbonne avec la dernière marque mise sus par les dampniffiés en la galée Saint-Denis, au grand dommage et préjudice desdits dampniffiés pour lesquels la première et ancienne marque avait été ordonnée; par ladite accumulation et union desdites deux marques des Génois le paiement des dampniffiés a été fort dilayé et appetisié, en telle manière que là où ils eussent été payés dans six ou huit ans, ils ne le seront pas dans trente, et là où ils eussent eu par chacun an livres ou escus, ils n'auront pas sols. Avait aussi le dit Jacques Cœur fait croître la somme desdites marques de beaucoup plus qu'elle ne devait être; avait levé et exigé, sur ladite marque des Génois, la somme de six cents écus d'or sous ombre de la distribuer

[1] En visitant les archives du château de Saint-Fargeau, Bonamy découvrit un rouleau de soixante-quinze feuilles de parchemin contenant les diverses pièces du procès de Jacques Cœur. Le marquis de Boisgelin, propriétaire du château, lui laissa prendre copie des manuscrits originaux. Cette copie est publiée à la fin des Mémoires et Chroniques de Jacques du Clercq, Jean Lefèvre de Saint-Rémy, etc. — avec notes de Buchon. Paris, 1838.

[2] Droits perçus sur certaines marchandises qui devaient porter une marque de fabrique. Le montant de ces droits, en cette circonstance, était appliqué au remboursement des assurances maritimes contractées au nom des armateurs ou capitalistes associés pour fréter une galée ayant subi quelques dommages sérieux.

entre les commissaires qui avaient vaqué à l'assiette de ladite marque, combien qu'il n'en ait rien baillé. Avait aussi reçu ledit Jacques Cœur de Aubert Panes, receveur de ladite marque, six cents écus d'or pour obtenir lettres royaux et combien que les autres dampniffiés en la galée de Narbonne ne fussent payés comptant, de ce pourquoi ils avaient été colloqués, mais attendent leur paiement par chacun an, ledit Jacques Cœur, par son autorité, s'était fait payer six cents écus et, pour ses intérêts, la somme de mille francs; et combien que, par ce moyen, il eust été payé comptant et entièrement de sa damnification de ladite galée de Narbonne, néanmoins par la grande autorité qu'il se donnait il s'était fait derechef colloquer en la marque de Catalogne et en avait reçu deux mille écus d'une part et la somme de treize cent soixante-trois livres d'autre part et, avec ce, s'était fait payer comptant des deniers de ladite marque la somme de six mille escus d'or sous couleur des frais et mises qu'il disait avoir faites en la poursuite de ladite marque, dont il n'était rien, au grand retardement et dommage du paiement des autres dampniffiés colloqués en ladite marque.

Avait aussi ledit Jacques Cœur reçu de la composition de la marque de Provence la somme de douze mille florins pour icelle somme distribuer entre les dampniffiés colloqués en icelle marque, dont il n'avait rien fait, retenant ladite somme de douze mille florins pour l'appliquer à soi. »

Ces charges évidemment seraient très graves, si le fait d'avoir dénié à l'accusé le droit et le moyen de se justifier ne donnait à penser que ses ennemis ont transformé des on-dit en réalités.

Jacques Cœur affirmait que s'il était en liberté ou si on voulait permettre à son principal facteur Guillaume Varie de revenir, sous sauvegarde, dans le royaume, pour l'assister, il lui serait facile de fournir par des lettres, quittances, décharges et autres papiers, les preuves de son innocence, mais que, prisonnier et privé du secours de son associé, il lui était impossible de recouvrer toutes les pièces nécessaires à sa justification.

On répondit à sa requête par une fin de non recevoir et les commissaires consentirent seulement à un délai de deux mois tout à fait insuffisant, durant lesquels mois maître Jean Thierri et Pierre Jober, qui étaient honnêtes gens, mais incompétents en matières de finances, devaient chercher et recouvrer ces pièces.

Naturellement on ne les trouva pas. Les Génois et autres méditerranéens avaient trop grand intérêt à ce qu'on ne les découvrît point.

Les Génois se livraient, en effet, à l'agiotage, jouant à la hausse ou à la baisse, vendant pour une époque déterminée des marchandises qu'ils n'avaient pas. Lorsque le moment fixé pour la livraison était arrivé, ils payaient ou recevaient la différence entre le prix stipulé et le prix courant au jour de la liquidation. C'était de la finance pure, puisque la richesse était créée de rien; les produits achetés ou vendus étaient fictifs, ils n'étaient jamais livrables réellement. Le futur argentier de France était trop intelligent, trop ambitieux aussi, pour n'avoir pas profité de telles occasions d'asseoir sa fortune; prudent et perspicace, attentif et renseigné, il spécula sans doute avec succès et il fut bientôt en mesure de se passer du concours et de l'appui des Génois, ce qu'ils ne lui pardonnèrent pas.

Il était une autre source de richesses : l'agio; celle-là, étant inépuisable, fut exploitée à l'envi par les méditerranéens. L'agio résulte, on le sait, de la différence qui existe entre la valeur nominale et la valeur réelle des monnaies. Il est essentiellement variable et dépend des événements politiques, des conditions économiques du moment et surtout du rapport adopté par les divers peuples pour l'évaluation des métaux précieux. Si ce rapport était, en tous lieux, identique et le taux des pièces partout similaire, les monnaies ayant universellement plein cours légal, la nécessité du change serait supprimée et, avec elle, la cause secrète d'une foule de conflits. Mais en même temps la finance, c'est-à-dire la science de produire un résultat tangible avec rien, de créer et de fixer, au moyen de ce rien, les ressources et richesses indispensables au jeu et au développement des civilisations, verrait disparaître un de ses plus précieux moyens. Depuis que le monde est monde, la différence maintenue entre ce que les Hébreux appelaient « le poids du roi et le poids du sanctuaire » a permis aux pouvoirs de fait et aux puissances secrètes de réaliser leur maîtrise et de tenir en balance les destinées des nations.

En sa qualité de basileus, héritier des césars, l'empereur grec seul, quoiqu'il fût schismatique, jouit dans la chrétienté, jusqu'en 1204, du droit incontesté de monnayer l'or avec un rapport constant de 1 à 12 entre la valeur de ce métal et celle de l'argent. Lorsque les khalifes mahométans, en 692, s'affranchirent du joug de Byzance, ils s'arrogèrent le droit de régler tout ce qui concerne l'émission du numéraire, et cela avec un rapport de 6 1/2 pour 1 entre les métaux précieux. C'était proclamer, en même temps que leur indépendance, la plus-valance de l'argent. Le croissant de lune de l'Islam n'était donc pas un vain signe! Les occidentaux, en maintenant le rapport de 12, dépréciaient l'argent et attiraient l'or.

Quiconque servait d'intermédiaire, pour le change ou pour les échanges de métaux entre le monde chrétien et le monde musulman, gagnait près de 100 pour 100 sur chaque transaction. En effet, douze livres d'argent, équivalant en Occident à une livre d'or, achetaient en Orient près de deux livres de ce métal, lesquelles s'échangeaient couramment, dans la chrétienté, contre vingt-quatre livres d'argent. De ces vingt-quatre livres, on tirait en pays islamique, environ quatre livres d'or, qui payaient quarante-huit livres d'argent en pays catholique, etc. En vertu de la progression continue du bénéfice, le capital doublait à chaque marché et la richesse du négociant s'accroissait de façon vertigineuse : il avait vraiment trouvé la pierre philosophale, il transmuait l'argent en or! Et cette transmutation reposait uniquement sur la différence artificielle et fictive de la valeur intrinsèque des métaux précieux, suivant que l'on considérait cette valeur d'après le poids oriental de 6 1/2 pour 1 ou d'après le poids romain de 12.

S'il s'agissait de lingots, la livre était une livre pondérable, le trafic était très simple. S'il s'agissait de monnaies, la livre était une « livre de compte », mesure fictive dont le type matériel n'existait point et qui était constituée par un certain nombre de pièces fixé par les édits impériaux. Tant que l'existence du basileus maintint l'unité de frappe dans la chrétienté, cette « livre de compte » correspondait toujours à un nombre déterminé de

pièces d'or, d'argent et de bronze dans tous les pays catholiques, et il en était de même, avec un rapport différent, dans toutes les contrées islamiques sous le contrôle tout-puissant du khalife. Mais lorsqu'au début du treizième siècle, les latins renversèrent l'empire grec et qu'en 1258 les gengiskhanides mongols, après avoir pris Bagdad, supprimèrent le khalifat, la valeur nominale et nominative de chaque pièce, étant fixée par des décrets royaux, varia suivant les temps, les lieux, les circonstances, les caprices des souverains, les intérêts du moment ; le mécanisme des changes devint infiniment plus complexe.

Pour le simplifier, les agioteurs transformèrent les monnaies en lingots. Mais les rois, dont ces manœuvres lésaient les droits, et compromettaient l'autorité, édictèrent des pénalités très fortes contre quiconque rognait ou détruisait des pièces. Les trafiqueurs de métaux sentirent qu'il leur fallait dissimuler et masquer leurs entreprises sous des symboles incompris des pouvoirs de fait : ils adoptèrent, tant en Occident qu'en Orient, les légendes alchimiques mises en vogue par les Arabes. Dès lors on jeta les monnaies au creuset sous prétexte de transmutation métallique. Les malins firent de l'or par l'agio ; les idéalistes cherchèrent à en faire par leur industrie, ce qui amena de très belles et importantes découvertes.

L'alchimie donna naissance à la chimie et la science apparut, comme une force nouvelle, projetée en ce monde par le génie et recueillie par la spéculation. La politique aussi, sans doute, s'empara de cette force, car on voit paraître les plus célèbres alchimistes au moment où quelque grand pouvoir financier, se trouvant atteint par les pouvoirs de fait, a intérêt à opérer des virement importants, secrets et rapides.

Contemporain de la suppression des Templiers, Raymond Lulle cherche le grand-œuvre, parcourt le monde islamique et réalise la transmutation des métaux. Moins d'un quart de siècle plus tard, Édouard III, ayant donné ordre à tous les vaisseaux anglais de rapporter à chaque voyage une certaine quantité d'or, faisait frapper à son effigie des monnaies de ce métal par des

monétaires musulmans, en adoptant le rapport arabe de 6 1/2 pour 1 et comme type de ses pièces celui choisi par Abd el Melik en 692, pour affirmer son indépendance : un guerrier armé d'une épée nue et se tenant debout dans un vaisseau flottant sur les flots de la mer! *In hoc signo vinces,* l'Angleterre posait ainsi ses prétentions à l'hégémonie maritime, mais elle révélait du même coup, à l'histoire, les pactes qui firent sa fortune et lui ouvrirent, grâce au traité conclu avec le roi de Suède, les voies d'Asie par Arkhangel. Les souverains anglais étaient les porte-balle du Temple!

Peu avant la naissance de Jacques Cœur, en 1394, les « Hébrieux » à leur tour étaient chassés de France avec droit de réaliser leurs biens, mais sans espoir d'être officiellement rappelés. Alors on vit s'élever soudain la fortune merveilleuse de Nicolas Flamel, modeste écrivain public « faisant des inventaires, dressant des comptes, arrestant les dépenses des tuteurs et mineurs » et gagnant médiocrement sa vie.

Un jour il lui tomba entre les mains, pour la somme de deux florins, un livre fort vieux au premier feuillet duquel étaient écrits ces mots : « Abraham le Juif, prince, prêtre, astrologue et philosophe, à la gent des Juifs, par l'ire de Dieu dispersée aux Gaules, salut! » Au second feuillet, l'auteur consolait sa nation et, pour aider ses frères captifs à payer les tributs aux empereurs, il leur enseignait la transmutation métallique en paroles communes, peignait les vaisseaux, les couleurs et tout le reste, sauf le premier agent, dont il ne disait mot, mais qu'il figurait par des images diverses aboutissant à « un beau rosier fleuri eschelant contre un chêne creux[1] au pied duquel bouillonnait une fontaine d'eau très blanche qui s'allait précipiter dans des abîmes après avoir passé par les mains d'infinis peuples qui fouillaient en terre la cherchant, mais parce qu'ils estaient aveugles, nul ne la connaissait, fors quelqu'un considérant le poids[2]. »

[1] Creuset,

[2] *Explication des figures hiéroglyphiques du cimetière des Innocents,* par Nicolas Flamel traduite de latin en français par P. Arnauld, gentilhomme poitevin.

N'y avait-il pas, en ces paroles, une allusion très claire au mécanisme des changes permettant aux initiés de transmuer l'argent en or par le trafic des lingots, grâce au différent rapport de valeur adopté entre les métaux précieux par les chrétiens et les musulmans? L'abîme où tombait, après avoir passé par les mains des divers peuples intermédiaires, l'eau vive de la mystérieuse fontaine, n'était-il pas ce royaume du Milieu où le *changium khan,* le maître des changes, retenait tous les lingots et tout le numéraire apporté de loin par les commerçants?

Nicolas Flamel, n'étant point au courant de ces choses, chercha longtemps avant de découvrir que l'agio était ce premier agent ignoré des peuples aveugles, à travers lesquels circule la monnaie d'argent comme une eau blanche dont on cherche en terre la matière première, comme si la vraie source de la finance se trouvait dans les mines!

Après avoir médité sérieusement le sens des figures allégoriques, d'après les instructions à lui données par maître Canche, un médecin juif qu'il avait découvert en Espagne en allant faire pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, Nicolas Flamel ne fit-il point part à son confrère Pierre Cœur, le marchand pelletier de Bourges, de ce qu'il avait découvert? Le jeune Jacques n'apprit-il pas de l'ancien écrivain public que « seuls les gens considérant le poids », c'est-à-dire jetant au creuset les monnaies pour en faire des lingots, avaient en main ce premier agent des transmutations métalliques et que le grand œuvre procédait, en réalité, de Mercure, l'ubiquiste dieu du commerce qu'Abraham le Juif montrait, dès sa première enluminure, ailes aux talons et caducée en main!

Qu'en sa jeunesse, celui qui devait être un jour « Monseigneur l'argentier » ait été initié aux secrets de la finance et de la métallurgie par le docte Nicolas Flamel en vue de l'œuvre qu'il avait mission d'accomplir, il n'y aurait là rien d'invraisemblable, puisque les chapiteaux et vitraux de Bourges, comme les portails de la loge et du logis de Montpellier sont ornés des mêmes figures symboliques, des mêmes rébus alchimiques que

l'avaient été les murs du cimetière des Innocents et l'église Saint-Jacques-la-Boucherie par iceluy Nicolas.

Le grand marchand, si subtil d'entendement et si bien muni de chevance qui, le premier parmi les Francs, descourut en les mers du Levant, était au dire de ses contemporains un homme sans lettres, *sine litteris*[1], mais qu'avait-il besoin d'employer le langage littéraire, le latin, la langue classique des sophistes et des rhéteurs, pour exprimer ses pensées ou raconter ses actes, celui qui sut écrire, en des volumes de pierres si merveilleusement illustrés, les secrets de sa vie, de sa fortune, de sa puissance?

A Bourges, comme titre du tome premier de son œuvre merveilleuse, se dresse, au-dessus de la porte, la statue équestre du maître : l'argentier est là monté sur un mulet ferré à rebours. Qu'est-à-dire, sinon que l'étalon monétaire du financier est chose servile et inféconde, qu'il est instrument de transport, outil de circulation et ne vaut que par l'orientation bizarre et anormale des bases sur lesquelles il s'appuie?

A Montpellier, pour servir d'épigraphe au tome second des actes de Jacques Cœur, le logis du ministre de Charles VII est orné de l'androgyne des philosophes, ailes aux épaules, hermine en main. N'est-ce pas un symbole de l'inépuisable fécondité du négoce trouvant en lui-même les éléments de sa propre reproduction et l'assurance d'un pouvoir arbitral d'autant plus étendu que seront plus nombreux, fructueux et rapides les marchés et les transactions?

A la Loge, où les commerçants tenaient bourse, se réunissaient pour discuter leurs affaires et agiotaient à leur aise, on accédait « par trois portaux faits en forme de fourneaux à l'imitation de ceux de Nicolas Flamel. Sur l'un se voyait un soleil plein de fleurs de lys, sur l'autre une lune environnée d'une couronne d'espines. Sur le second portail était un arbre fruitier portant les armes de Jacques Cœur et un écusson marqué du carac-

[1] Thomas Basin.

tère chimique de l'or, le pied de l'arbre était entouré par des branches de roses. Sur le portail du milieu, à côté de l'écu de France soutenu par deux griffons, se remarquait un cerf avec collier fleurdelysé ; tout cela était enrichi de couleurs et d'inscriptions que, malheureusement, l'histoire ne nous a pas conservées[1]. »

Tous ces emblèmes n'étaient-ils point les mots d'une langue allégorique susceptible d'être entendue par ceux qui ont des yeux pour voir que la finance est l'une des forces les plus puissantes de la politique des nations ! Ne disent-ils pas clairement le secret de l'argentier ? Jetant en ses creusets du Lyonnais les pièces de tout aloi, de toute provenance, de toute marque qui gênaient les transactions, il s'arrangea de manière à ce que l'exploitation des mines de Saint-Genis, de Joux et de Chessy servît de prétexte et de couverture à l'agio international enrichissant la France d'or par l'exode du cuivre et de l'argent européens. Par là beaucoup d'intérêts particuliers furent lésés ; les républiques italiennes virent leurs monopoles compromis, les négociants français eux-mêmes se plaignirent bientôt de ne pouvoir rien gagner à cause « d'iceluy Jacquet » et les marchands espagnols firent chorus.

Cependant iceluy Jacquet ne travaillait pas uniquement pour lui-même. Il avait conçu de plus vastes desseins qu'un enrichissement personnel. Agent conscient d'une très haute politique, il allait en poser les assises en tous les lieux propres à recevoir les jalons marquant la route commerciale qu'il rêvait d'ouvrir, par la France, entre la Germanie et l'Orient. En vue de son but, il se fit inscrire au nombre des citoyens de Marseille, puis établit, en cette ville soumise au roi René d'Anjou, un comptoir dont il confia la garde à l'un de ses principaux facteurs. A celui de Montpellier fut préposé le mari d'une de ses nièces, Jean de Village, homme intelligent, actif, d'une probité à toute épreuve et d'un dévouement absolu.

[1] Voir Barel.

Libre de ses actes désormais, riche des nombreux deniers et de l'expérience acquise en ses voyages et en ses entreprises, Jacques Cœur vint, en 1435, se réinstaller à Bourges comme maître de l'hôtel des Monnaies. Avec l'agrément du roi, il fabriqua des pièces ayant un titre semblable à celles de Bourgogne, ce qui facilita grandement la conclusion de la paix d'Arras. Le duc Philippe se détachait de plus en plus des Anglais, ses sujets se fatiguaient des entraves apportées au négoce par les constantes altérations du numéraire. L'initiative prise par Jacques Cœur d'affiner sur le fin, c'est-à-dire d'employer exclusivement les procédés d'affinage par la coupellation, de façon à obtenir et maintenir des monnaies fortes et de plus haut titre, fit plus pour décider le grand conseil de Bourgogne à obtenir du duc qu'il s'alliât avec Charles VII que tous les arguments des clercs ou les prouesses des guerriers.

Afin de mettre un terme aux abus résultant de la vénalité ou de l'ignorance des affineurs, dont le nombre s'était accru outre mesure durant les années de détresse, le roi décréta la monopolisation de l'affinage en les mains de quatre officiers de la couronne spécialement préposés à cette charge.

Le connétable de Richemont, dont les exploits et les talents militaires rappelaient ceux de Duguesclin, venait de prendre Paris et de recouvrer l'Ile-de-France.

Les quatre affineurs du royaume furent partagés entre la cité lutécienne et la ville de Lyon. Jacques Cœur fut établi maître général des monnaies et prépara dès lors activement les réformes qui devaient mettre fin aux mutations ruineuses pour les officiers royaux, pour le clergé, les nobles et pour toute la nation. Il reporta le franc au neuvième du marc et restaura, dans le monnayage, un ordre, une stabilité qui ne furent plus démentis sous ce règne.

En 1438 et 1443, des ordonnances interdirent les opérations du change à toutes gens non autorisés, favorisant ainsi le ministre qui était le grand changeur, le grand armateur de France et qui devenait officiellement argentier, c'est-à-dire

intendant de la maison du roi. Dès lors, il eut entrée au Conseil et l'on reconnaît, en toutes les mesures proposées et adoptées, l'initiative, l'influence, l'action de ce « vif génie évidemment doué de la sagesse de ce monde[1] ».

Dès le mois de décembre 1438, toutes les aliénations du fonds ou des revenus du domaine royal extorquées depuis vingt ans au roi de Bourges furent annulées; un dénombrement général des fiefs de la couronne fut ordonné, puis on fit, pour ainsi dire, l'inventaire de la richesse et des ressources nationales, le cadastre des propriétés fut établi, la première statistique des populations fut relevée. Jacques Cœur put compter un million sept cent mille clochers en France; il attribua une moyenne d'un château, chastel ou chastillon pour douze clochers; il fit nombrer les basiliques, monastères, palais royaux, féodaux et épiscopaux, hôtels de ville, halles publiques, ponts, aqueducs, etc. Tout fut pointé, inscrit, cadastré, et l'on put, en connaissance de cause, calculer l'assiette de l'impôt.

En 1439, les États généraux furent convoqués à Orléans pour discuter deux questions importantes : 1° le vote d'une taille et de taxes fixes; 2° la création de l'armée permanente. Le Conseil avait fourni un plan complet des finances et de l'organisation militaire de la France. Naturellement Jacques Cœur avait pris une grande part à ces travaux préparatoires; on reconnaît son esprit d'ordre, d'économie, sa clairvoyance administrative, son expérience pratique, sa prudence et son énergie. Les revenus du domaine devaient suffire à l'entretien de la maison royale; les aides et gabelles aux dépenses intérieures; la taille, attribuée exclusivement à la solde de l'armée, devait être fixée à un million deux cent mille francs par an pour tout le royaume.

Les troupes cantonnées dans les places-frontières seraient assurées de leur subsistance, payées de mois en mois par des officiers spéciaux dépendant entièrement du pouvoir royal ; elles se trouveraient ainsi sans cesse à la disposition du pays et pourvoiraient à sa défense.

[1] Thomas Basin.

Dominée par la préoccupation de faire cesser le brigandage et les horreurs de « l'écorcherie », la majorité des États accueillit le projet avec enthousiasme ; la taille annuelle fut accordée une fois pour toutes ; la question du maintien de l'armée après la fin de la guerre ne fut même pas posée. Le 2 novembre 1439 parut l'ordonnance de réformation de l'armée promulguée « par loi et édit général, perpétuel et non révocable par forme de pragmatique sanction ». On ne réfléchit pas que la royauté pouvait désormais gouverner sans recourir aux assemblées nationales et que, munie de troupes à ses ordres, la monarchie deviendrait de plus en plus absolue; tout le monde était enchanté de voir cesser les désordres des routiers et d'échapper aux impôts arbitraires. Ces grandes réformes allaient, du reste, achever la ruine des Anglais et permettre de les « bouter bientôt hors de toute France ».

En vain Henri VI aux abois fit-il un appel désespéré aux alchimistes, clercs et laïques, leur offrant les plus beaux privilèges, leur assurant le droit de s'associer pour la recherche et la réalisation du grand œuvre. La pierre philosophale était, par l'agio, dans les mains de Jacques Cœur! Par dérogation spéciale aux décrets défendant le commerce à tous les officiers de la couronne, lui seul avait droit de continuer son négoce ; ses affaires prospéraient et il était à même, grâce aux bénéfices du trafic, peut-être aussi aux commandites secrètes des pouvoirs auxquels son nom servait de raison sociale, de prêter au roi sans intérêts les sommes énormes qu'il fallait pour soutenir la guerre. Avec ses propres fonds l'administrateur des finances venait ainsi au secours de l'État!

Comme ministre de France, l'argentier conduisait les affaires étrangères du royaume et il donnait un caractère officiel aux relations de diplomatie et aux traités de commerce établis par lui avec l'Orient ; il surveillait et dirigeait, au nom et au profit de Charles VII, avec l'appui du pape et le concours des chevaliers de Rhodes, un important mouvement financier, en mettant à profit les conditions du change au lieu de les subir comme l'avaient fait trop longtemps les négociants français.

Jacques Cœur ! ce nom était devenu la raison sociale des moines, des bourgeois de France et du parti guelfe d'Italie, comme celui des Médicis représentait l'oligarchie communale et démocratique de Florence. Arrivés l'un et l'autre au pouvoir, presque en même temps, Jacques Cœur et Cosme I semblent avoir été posés simultanément sur deux cases de l'échiquier européen par les deux partners invisibles qui disposent les pièces et font mouvoir les pions de la grande partie mondiale. Une lutte sourde, mais terrible et sans merci, s'engageait, sous le couvert de ces deux hommes, entre la Germanie et les méditerranéens.

II

LES PHALANSTÈRES DE JACQUES CŒUR ET LA FRANC-MAÇONNERIE ALLEMANDE.

Le grand drame du quinzième siècle n'avait pas seulement la France pour théâtre. Dans toute l'Europe la politique des affaires succédait à celle des râfles brutales opérées auparavant par les routiers pour le compte de pouvoirs qui n'étaient pas toujours visibles. Désormais la conquête militaire allait reculer lentement devant la conquête financière; on marchait vers l'ère sans violence et, pour en préparer l'avènement, le désordre était régularisé: les guerriers comme les pirates, les soldats comme les marins allaient être enrégimentés, disciplinés et placés sous le contrôle, sous la maîtrise apparente des États, sous la police des hanses et des gouvernements.

La période de Jacques Cœur présente une particularité curieuse : elle est en quelque sorte le diorama du monde moderne. Au premier plan se dressent des êtres qui incarnent chacune des fonctions essentielles de notre société dans un type dont notre époque fournit la menue monnaie. Durant les vingt années qui s'écoulent depuis l'élévation de l'argentier au pouvoir jusqu'à sa chute, se déroule, pour ainsi dire, l'histoire actuelle avec ses plaies, ses vices, ses côtés brillants, ses grandeurs, ses espérances, ses déceptions, ses ruines. Les institutions, les

entreprises, les industries, que nous voyons évoluer, se montrent dans les plans les plus lointains.

Tout ce que Jacques Cœur a esquissé se réalise ; par contre, tout ce qu'il a établi s'évanouit. On tente de supprimer les armées permanentes ; on ébranle les assises du protectorat français en Orient. Mais les grands magasins, halls, bazars qui sont en germe dans les établissements commerciaux du capitaliste de Bourges, sont installés maintenant dans toutes les villes. Les phalanstères, dont il a donné le modèle dans ses exploitations minières, se voient nombreux sur notre sol. Voici, d'après Siméon Luce, comment ils fonctionnaient au quinzième siècle :

« Les travailleurs des mines du Lyonnais et du Beaujolais étaient nourris, logés, habillés, blanchis, éclairés[1],

L'inventaire du mobilier d'exploitation, le détail des dépenses faites après la confiscation ordonnée par le roi, donnent l'idée d'une nourriture substantielle et abondante et montrent que les mineurs n'étaient pas moins bien couchés que nourris. Les lits étaient installés dans une espèce de grand dortoir ou « poêle » attenant aux cuisines et que l'on chauffait l'hiver au moyen de bouches de chaleur. C'était en mieux le système des casernes appliqué à la classe ouvrière, une sorte de *cœnobium* industriel, de monastère laïque dont l'organisation reposait essentiellement sur le respect de la discipline et sur l'économie domestique de toute communauté.

Un ouvrier tombait-il malade, était-il blessé en travaillant dans la mine? On faisait venir de Lyon un médecin ou un maître chirurgien pour le soigner jusqu'à complète guérison.

Les mineurs touchaient des salaires fort élevés, si l'on tient compte du pouvoir de l'argent vers le milieu du quinzième siècle. Ils trouvaient, dans des occupations champêtres revenant à intervalles réglés, une diversion au sombre travail souterrain. Chaque exploitation minière comprenait une certaine étendue de prairies et de vignobles. Tantôt personnellement, tantôt comme

[1] Voir Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans.*

propriété indivise avec les frères Baronnat de Lyon, Jacques Cœur faisait mettre en œuvre le sol et le sous-sol. Les ouvriers, ayant à faire fort peu de dépenses pour leur entretien, réalisaient des économies sur leurs gages ; ils avaient la faculté d'acquérir des parcelles de terre et devenaient ainsi propriétaires fonciers. C'était, on le voit, l'idéal ; il avait été conçu et réalisé pour des Allemands !

« Les usines ou martinets où l'on ouvre, où l'on fond, où l'on affine le plomb, l'argent et le cuivre sont remplis d'Allemands. Les contre-maîtres préposés à la surveillance des ouvriers mineurs, et que le compte établi par Jean Dauvet appelle des « maîtres de montagnes », sont presque tous des Allemands, comme les ingénieurs et « géométriens ». [1].

Pourquoi Jacques Cœur établissait-il une colonie allemande ? Pourquoi, en ses mines de Saint-Genis, de Joux et de Chessy, confiait-il l'extraction du minerai, la fonte et l'affinage des divers métaux à des Germains, casernés en des phalanstères et autorisés à devenir acquéreurs du sol de France ?

C'est que, doué d'une clairvoyance et d'une hardiesse prodigieuses, initié sans doute aussi par les pouvoirs qui, secrètement, préparaient les transformations, le ministre de Charles VII avait compris que la communauté d'intérêts devait rapprocher les nations continentales, que l'heure de puissance des peuples péninsulaires était passée, que celle de la civilisation boréenne et occidentale allait sonner et se marquait déjà de l'ombre projetée par l'aiguille du Temps.

Pour hâter cette heure et assurer à la France la maîtrise en ce nouveau cycle, l'Argentier tenta de réaliser une ligue franco-teutonne en s'appuyant sur deux forces déjà existantes : la franc-maçonnerie de Saint-Jean, née sur le Rhin, et la Ligue hanséatique, créée depuis 1341.

Pendant la construction de la cathédrale de Strasbourg, prodigieux ouvrage qui illustra la corporation des tailleurs de

[1] Voir Siméon Luce.

pierres, les confréries de maçons des pays rhénans s'étaient associées. En 1439, la flèche de la cathédrale avait été achevée par Jean Hültz de Cologne; les façades furent terminées par les deux Prag et Hotzninger. Sous les auspices de ce dernier, les maître ès œuvres de toutes les loges ou confréries teutoniques se décidèrent, en 1459, à régulariser définitivement cette sorte de syndicat professionnel; convoqués dans ce but, les membres de ces loges se réunirent en assemblée générale à Ratisbonne, fixèrent les règles pour la réception des apprentis, compagnons et maîtres, établirent des signes secrets auxquels les affiliés devaient se reconnaître.

Tout avait été préparé depuis plus d'un quart de siècle. La charte de Cologne, datant de 1535, en fournit la preuve. Ce document, rédigé « d'après les plus anciennes chartes et les monuments relatifs aux principes, aux rites et aux usages de l'ordre très antique et très secret de la société vénérable consacrée à Jean précurseur du Christ », s'exprime en ces termes :

« Rien n'indique que notre association ait été connue avant l'an 1440, sous d'autre dénomination que celle de FF.·. de Jean; c'est alors, d'après ce qui nous a paru, qu'elle commença à prendre le nom de confraternité des francs maçons[1]. »

En 1440, Jacques Cœur triomphait en France. Ayant fait adopter par le conseil du roi et par les Etats généraux de la nation les importantes réformes des finances, de l'impôt et de l'armée, il était en mesure de reprendre la politique de Charles le Sage; il se sentait assez puissant pour concevoir l'espérance de réaliser les plans ébauchés jadis par les ministres issus du tiers état et qu'après la mort du prudent monarque, leur protecteur et leur maître, les seigneurs des fleurs de lys appelèrent dédaigneusement les « marmousets ».

Fort de son immense fortune, fort aussi de la situation vraiment exceptionnelle qui faisait de lui le grand changeur, l'unique armateur du royaume, le chef des entrepôts commer-

[1] L'original de la charte de Cologne se trouve dans les archives de la Loge d'Amsterdam. Voir les *Sociétés secrètes et le temps présent*, par N. Deschamps, t. I.

ciaux de Sarfa, Jacques Cœur imprimait à l'architecture et aux arts une impulsion nouvelle ; il se plaisait à faire créer un style, à faire exécuter des ornementations d'une originalité à la fois sévère, hardie, expressive dans sa demeure de Bourges, luxueusement construite.

Au-dessus d'une des fenêtres de cette curieuse maison de banque si amoureusement ornementée de sculptures symboliques, l'argentier s'est fait représenter revêtu d'un camail tout brodé de cœurs et de coquilles ; en sa main gauche il tient un marteau de maçon. N'y a-t-il pas là un indice de son affiliation secrète à la confrérie germanique des tailleurs de pierre, aux loges rhénanes des FF.·. de Jean? C'est l'opinion de Louisa Stuart Costello [1], qui, vivant en Angleterre, avait eu sans doute connaissance du très curieux rituel de cette première franc-maçonnerie, rituel déposé le 13 octobre 1730 chez un alderman de Londres, par Samuel Pritchard, se déclarant le dernier membre d'une loge constituée, jurant que le catéchisme possédé par lui était authentique et qu'il le remettait aux mains des autorités afin qu'il ne fût ni oublié ni détruit.

L'introduction de son rituel révèle une sorte de hiérarchie secrète des loges et montre la franc-maçonnerie de 1440 sous son véritable aspect d'association industrielle et mercantile recomposant, dans l'ombre, les antiques hanses saxonnes, de manière à concentrer le monopole du commerce en des mains d'autant plus tenaces qu'avec le temps elles deviendront plus invisibles.

« Des maçons acceptés sortent les réels maçons, dit l'introduction du rituel ; de ceux-ci sortent les *Cormogons*, dont le grand Maître, le *Polgi* tire son origine des Chinois. La société la plus libre et la plus ouverte est celle du *Grand Kaileber*, laquelle consiste en une compagnie choisie de gens responsables dont le but principal concerne le commerce et les affaires, provoquant une amitié mutuelle sans contrainte, violence ou restriction [2]. »

[1] *Jacques Cœur the french Argonaut and his time*, London, 1847.

[2] *Mansonry dissected* by Samuel Pritchard. Voir le texte anglais dans *la*

Jacques Cœur non seulement fit partie d'une société de cette sorte, mais il fut, au quinzième siècle, le Grand Kel-ber d'Occident. La locution hébraïque *Kel-ber* signifie « l'Élu de l'Assemblée, l'Élu de l'Église ». Or Jacques Cœur reçut du pape, ainsi que nous le verrons plus loin, un sauf-conduit l'investissant du caractère sacré de délégué du Saint-Siège. En cette qualité, et aussi comme adepte de l'art maçonnique, il eut un accès facile auprès des Timourides ; le firman remis à Jean de Village par le soudan de Babylone en 1447 était, en effet, adressé « au roy très chrestien en nom de saint Jean qui baptisa le Christ ».

Il y a là tout un mystère historique à pénétrer. Dans les usines ou « martinets » du Beaujolais a dû être forgée et cachée la petite clé du cadenas dont sont fermées les lèvres de l'homme vêtu de vert que l'argentier fit peindre sur un vitrail de Bourges et qui tient en sa main droite une banderolle portant les mots : *En bouche close n'entre mouche*, tandis que, de sa main gauche, il tend une petite baguette d'or.

Le vert est la couleur de l'Islam. Ne doit-on pas voir en cette figure un symbole du Timouride musulman, intermédiaire du monde jaune, avec qui Jacques Cœur fit alliance pour se procurer l'or, base de sa puissance, source de sa fortune ? Les rébus étaient en pleine faveur à la cour de Charles VII. Jacques Cœur, Étienne Chevalier, le roi lui-même avaient un goût très prononcé pour ces subtilités qui, dans la circonstance, indiquent moins peut-être des tendances frivoles que des esprits ingénieux. Reprendre ces rébus et chercher à les déchiffrer n'est pas faire œuvre inutile, car ils sont les indices précieux d'alliances très mystérieuses.

Comme pendant au personnage à robe verte et à capuchon jaune se voit, sur le vitrail révélateur, un homme vêtu de bleu portant un camail à longues oreilles et tenant une main sur sa poitrine comme pour montrer son cœur, tandis que, de son

Maçonnerie écossaise par Nicolas de Bonneville, ouvrage imprimé à l'Orient de Londres en 1788.

autre main, il serre une banderolle sur laquelle est écrit ce seul mot : « Taire ».

« Le signe du Maître, dit le rituel des maçons de Saint-Jean, est : la main posée sur le sein gauche pour ouvrir la Loge et installer les ouvriers au travail. »

Jacques Cœur a ouvert « la Loge » à Montpellier ; il a installé les ouvriers allemands au travail dans ses mines ; il s'est fait représenter, à Bourges, avec un marteau de maçon ; n'est-ce pas lui vraiment qui, sur ce vitrail, se montre vêtu du bleu, couleur de France, pour donner le signe du Maître.·. des francs-maçons de Saint-Jean ?

Franc-maçon lui-même et employant des francs-maçons pour l'exploitation des mines, il ne redoutait nulle indiscrétion. Les géométriens et ouvriers allemands appartenaient certainement aux Cormogons. Le mot *kor* en hébreu signifie creuset, fourneau ; *moug* veut dire fondre, *oun* est la marque du pluriel. Les Kormougon ou Cormogons étaient donc des fèvres, des fondeurs de métaux, des manieurs de creusets, des ingénieurs construisant les fourneaux ; bref, des hommes s'occupant de métallurgie.

Quant au nom de leur grand maître : le Polgi ou Volgi, il n'est pas moins significatif. *Plg*, en hébreu, veut dire diviser, distribuer, séparer. « Polgi » était un des mots employés au moyen âge pour désigner les Cosaques, et ces peuples, venus avec Batou-Khan, tiraient effectivement leur origine des Chinois. Leur hetman a fort bien pu être le « Polgi » servant, à la fois, de diviseur et d'intermédiaire, à travers les siècles, entre les *Serphatti* ou chefs de commerce de France et le *changium Khan* résidant en Chine.

En 1399, après une lutte de dix années, Timour Leng avait brisé le Kiptchak, désagrégé les pays où coulent l'Yaïk (l'Oural) et l'Idil ou Volga. Tokhttamich, souverain de ces contrées, avait été traqué et obligé de se réfugier en Sibérie ; le joug liant les Slaves à l'empire mongol était rompu ; le véritable « Polgi », maître des Cormogons, était désormais l'iman de Transoxiane

et il avait conclu, ainsi que nous l'avons montré, un traité de commerce avec Charles VI de Valois dès l'année 1403. Ce traité était la suite de négociations commencées sous le règne de Charles le Sage en vue de rétablir le transit international par la Germanie et la Slavie entre la France et Samarkande.

La Ligue hanséatique, fondée sur l'initiative des villes de Hambourg et Lubeck, s'élevait alors comme une nouvelle puissance susceptible de servir d'assise à la civilisation des peuples continentaux; elle avait intérêt à faire ébranler les monopoles séculaires des républiques italiennes dans le Levant.

Les routes conduisant aux contrées orientales étaient fort convoitées par les diverses nations d'Europe; les commerçants des différents États s'ingéniaient à en découvrir de plus rapides, de plus commodes, de plus sûres ou de moins fréquentées; ils cachaient soigneusement à leurs concurrents les chemins qu'ils avaient réussi à ouvrir.

Les Allemands se dirigeaient vers les marchés asiatiques par les pays de l'Elbe, d'où il fallait passer aux régions danubiennes menant à la mer Noire. Une autre voie plus commode, celle de la Vistule, appartenait aux Polonais, le chemin par le Niémen également. Lorsque l'alliance des hussites de Bohême et des rois de Pologne eut amené l'écrasement des chevaliers teutoniques à la bataille de Tannenberg en 1410, la route de l'Elbe se trouva fermée et les Germains durent jeter les yeux du côté de la seule voie qui restât ouverte : celle du Rhin. En remontant le fleuve on arrivait en Alsace et, de là, un canal pouvait amener à la Saône et au Rhône, à la Méditerranée, c'est-à-dire en Égypte, en Syrie et dans tous les marchés du Levant.

L'empereur Charles IV et le roi Charles le Sage avaient déjà rêvé de le créer; leur entrevue de 1378 avait été ménagée dans ce but; sans la mort des deux souverains il eût peut-être été atteint. La Ligue hanséatique et les confréries de francs-maçons du Nord, reprenant les grandes visées commerciales et politiques de l'auteur de la « Bulle d'or », résolurent d'accéder à la Méditerranée et de se faire les intermédiaires entre les deux grands

centres du trafic des métaux : la Scandinavie et l'Égypte. L'alliance avec la France était indispensable pour la réalisation de ce dessein. Avant d'obtenir officiellement cette alliance du souverain (ce que les villes confédérées n'eussent pu faire sans l'intervention de l'empereur), on la conclut officieusement avec le puissant ministre de Charles VII. Les Hanséates se ménagèrent l'appui de Jacques Cœur. L'intelligence, la haute situation et l'affiliation de monseigneur l'argentier aux sociétés secrètes d'outre-Rhin étaient susceptibles de faire réussir l'entreprise.

Les colonies allemandes implantées dans le Beaujolais furent les premiers jalons posés sur la route de transit. Puis vint l'établissement, à Lyon, de trois grandes foires annuelles de vingt jours chacune. Le conseil de France avait compris la nécessité de relever cette ville, « une des clés du royaume, lieu de réunion naturel de tant de régions diverses ». En même temps les foires franches de Champagne étaient rétablies. Les marchands et gens de métiers reprenaient leurs « hantises ». Après la paix d'Arras Jacques Cœur avait établi, avec l'agrément du duc de Bourgogne, un comptoir à Bruges. Cette ville, qu'un canal navigable pour les navires de fort tonnage mettait en communication avec le port d'Ostende et la mer du Nord, était le grand entrepôt des Hanséates. Depuis que la Ligue assurait la sécurité et faisait la police de la Baltique, l'union conclue avec les rois de Suède, de Norvège et de Danemark lui permettait d'opérer des transactions importantes dans les pays scandinaves. Ces contrées étaient lieux de rencontre pour les trafiqueurs de métaux, et cela parce qu'on y accordait une évaluation fixe au rapport de valeur entre l'argent et l'or.

Au temps de la Hanse païenne les monnaies de toutes provenances étaient échangées là comme si elles eussent été lingots ; les pièces d'or payaient huit fois et demie leur poids en pièces d'argent, quels que fussent le titre et l'estampille des espèces. Il en était encore ainsi, en 1434, au temps d'Éric le Poméranien, roi de Suède et de Danemark. La facilité d'acheter et vendre les pièces au poids sans distinction d'aloi et de frappe

avait attiré un numéraire énorme en Scandinavie ; le peuple, ayant le troc comme système d'échange, employait fort peu de monnaies, seuls les trafiqueurs de métaux faisaient les cours, exportant ou important des pièces. Les Hanséates se firent une spécialité de ce négoce ; mais lorsque la voie de l'Elbe leur fut fermée par la coalition des hussites et des Polonais, ne pouvant plus accéder aisément aux grandes foires de Novgorod, où venaient des commerçants de toutes les parties de l'Asie, il se trouvèrent embarrassés de tout le numéraire qui, en Europe, n'avait point cours et qu'ils ne pouvaient rendre, contre marchandises, aux peuples chez lesquels ces pièces circulaient.

Ce fut alors que les monnaies d'argent recueillies en Scandinavie par les vaisseaux de la Hanse vinrent se faire fondre, ainsi que le cuivre de Thuringe, de Saxe, de Hanovre et de Suède dans les martinets de Jacques Cœur.

Un auteur arabe du quinzième siècle, Makrisy, nous apprend comment se fit alors le trafic des métaux entre les tenants de l'Islam et le grand chef commercial des entrepôts de Sarfa. « Les monnaies de cuivre appelés *fels*, dit-il, se multipliant beaucoup, les Francs importèrent du cuivre rouge à cause de l'avantage qu'ils y trouvaient. Les Francs, par ce moyen, enlevaient tous les dirhems ; en Égypte on fondait les dinars et les Francs les remportaient dans leur pays. »

Le dirhem était une pièce d'argent équivalent à six *fels* de cuivre ; le dinar était une monnaie d'or qui valait dix dirhems. « J'ai laissé à la Perse son dinar et à la Syrie son dirhem »; cette parole attribuée à Mahomet assurait la stabilité du taux des pièces et celle du rapport de six et demi pour un entre les métaux précieux, la relation du dirhem au dinar étant établie par le Coran.

La spéculation révélée par Makrisy explique admirablement la rapide fortune de Jacques Cœur, transporteur du cuivre fourni à ses mines par les Hanséates du nord. L'entrepôt principal de ce commerce était Famagouste, dans l'île de Chypre. A Rhodes on fondait les briques d'argent provenant de monnaies transfor-

mées en lingots; ces briques étaient marquées de trois fleurs de lys : le sceau de France! Six livres et demie de cet argent acquéraient près de deux livres d'or en Égypte, « où se fondaient les dinars » de Perse redevenus lingots pour permettre à Jacques Cœur de réaliser les transmutations métalliques dont les emblèmes furent inscrits à Bourges et à Montpellier.

Pour éviter le contrôle du pouvoir sur ses opérations secrètes, monseigneur l'argentier s'était fait « bailler et adcenser » par le Roy certaines mines jusques à douze ans.

Il existe dans les archives de la Cour des comptes une pièce disant : « Carles, par la grâce de Dieu roy de France... avons donné et octroyé licence, auctorité de mettre sus et ouvrir... les mynes tant d'or que d'azur, d'argent, d'estaing, plomb, léton, acier, comme aultre métail. »

L'extraction du minerai, la fonte et l'affinage se faisaient sur place, on pouvait augmenter le rendement apparent par des apports secrets de métaux monnayés que l'on jetait au creuset. Ce fut en raison de procédés de cette sorte que les mines du Lyonnais et du Beaujolais donnèrent de si beaux résultats sous la gérance de Jacques Cœur et devinrent soudain à peu près improductives lorsque le roi les eut confisquées. Ni Jean Dauvet, ni le fermier qui lui succéda ne réussirent à couvrir les frais. Avec l'aide des francs maçons de Saint-Jean, des Kormogons de Germanie et de la Ligue hanséatique, l'argentier drainait les monnaies de l'Allemagne et des contrées du nord. Une fois ouvré et affiné, qui donc eût distingué un lingot provenant de cette source de celui composé de minerai naturel? L'atelier monétaire de Lyon était pourvu de métal destiné à la frappe ; Charles VII n'en demandait pas davantage ; les finances se rétablissaient, la prospérité succédait à la ruine. Le roi jouissait de ce triomphe ; il ne cherchait point encore à savoir pourquoi et comment il s'était produit.

III

JACQUES CŒUR ET SUFFOLK. — TRÊVES MARCHANDES AVEC L'ANGLETERRE

Par son union secrète avec les Hanséates et les francs-maçons de Saint-Jean, Jacques Cœur créait des débouchés nouveaux aux produits naturels et industriels de la France; par ses relations avec le monde islamique il se procurait l'or nécessaire au rétablissement des finances; de l'Orient ses vaisseaux rapportaient des épices, des objets d'art, des fourrures, des pierres précieuses, des étoffes de prix; pour assurer l'écoulement de ces marchandises, deux choses étaient indispensables : la paix et des fêtes.

Par goût, par tempérament, Jacques Cœur aimait le mouvement, les spectacles, les magnificences du luxe; il travailla donc avec l'activité, l'énergie, l'habileté qui faisaient le fond de son caractère, à écarter, les uns après les autres, les nombreux obstacles s'opposant à la pacification momentanée du pays. Pendant la Praguerie il était à Amboise, auprès du roi, prêt à soutenir jusqu'à la mort, comme les autres bourgeois du conseil, l'œuvre patriotique des réformes susceptibles d'assurer à la nation la tranquillité intérieure. Sous l'influence d'Agnès Sorel, Charles VII avait déployé, en cette circonstance, une autorité inflexible; à cette attitude les conjurés ne s'étaient point attendus et ils avaient cédé assez vite devant la volonté royale. Cependant la création du cadastre, la réformation de l'armée, l'avilissement et le retrait des monnaies faibles, la fixation de l'impôt lésaient trop d'intérêts privés pour être adoptés aisément. Les ennemis de l'ordre, écorcheurs et princes, se groupaient secrètement; le duc de Bourgogne, tout en manifestant des sentiments de conciliation, tentait de réunir Dunois, les ducs d'Alençon, de Bretagne et Charles d'Orléans, récemment revenu d'Angleterre. Philippe le Bon avait réussi, en 1439, à faire étendre à tous ses états les trêves marchandes conclues avec Henri VI pour les Pays-Bas.

Profitant des troubles de la Praguerie, Somerset s'était emparé d'Harfleur ; York et Talbot défendaient Pontoise contre Charles VII qui avait mis lui-même le siège devant la ville. Si la guerre s'engageait sérieusement avant que la réorganisation de l'armée française fût terminée, de sérieux revers étaient à craindre, d'autant plus que les princes renouaient des intrigues menaçantes, que Paris, surchargé de tailles, frémissait sous le joug et que le moindre échec pouvait être le signal d'une révolution désastreuse pour la royauté.

Triste, découragé, n'osant jouer cette suprême partie, le roi hésitait, parlait de retraite. Par bonheur, Jacques Cœur savait qu'à la cour de Londres on était réduit aux expédients, qu'Henri VI avait dû accorder, en 1440, à la société Fanceby, Kirkeby, Ragny and C° le droit de fabriquer de l'or sophistiqué dont on fabriquait la monnaie destinée à la solde des troupes. Liés par leurs serments, les essayeurs publics n'avaient point dénoncé la fraude; cependant l'argentier de France en avait eu connaissance; il réussit à persuader à Charles VII qu'à la première victoire des troupes françaises le parti de la paix prévaudrait en Angleterre et obtiendrait la conclusion des trêves indispensables à l'organisation des cadres et de l'effectif de l'armée nationale créée par la Pragmatique-Sanction de 1439. On ne s'amusa plus, dès lors, à vouloir prendre Pontoise par famine; pendant quinze jours les canons et bombardes de Jean Bureau, grand maître de l'artillerie, battirent la ville matin et soir; puis, dans un terrible assaut, la cité fut conquise. Dans la même semaine la garnison française de Conches surprenait Évreux; le roi et le connétable, sans s'attarder à entendre les doléances des Parisiens, auxquels ils ne pouvaient procurer de soulagement immédiat, marchèrent vers l'Anjou, le Poitou, la Saintonge pour y rétablir l'ordre troublé par les exactions de La Trémoïlle et des chefs de compagnies. Puis ils portèrent secours à la ville de Tartas, en Gascogne, que les Anglais de Guyenne avaient assiégée.

Cette activité ne faisait point l'affaire des « princes du sang »,

vexés de ce qu'un conseil de « petites gens » fît si bien sans eux les affaires du royaume; une nouvelle coalition, dont le comte d'Armagnac était l'âme, se forma. Le comte avait traité secrètement avec Glocester et demandé l'appui des Anglais. Mais, suivant la prévision de Jacques Cœur, les récentes victoires de Charles VII et l'état de plus en plus déplorable des finances de Henry VI avaient fourni au parti de la paix des arguments puissants. La faction du duc de Glocester devait reculer devant l'influence croissante du cardinal de Winchester et du comte de Suffolk.

Celui-ci était le petit-fils d'un négociant de Hull, William de la Pole. Sous Édouard III, grâce à de rapides succès amenés par le change et l'agio, ce marchand était devenu le plus grand possesseur de monnaies de la contrée et, comme tel, avait été fait chevalier banneret et baron de l'échiquier. Son fils Michel avait suivi ses traces; le roi l'avait créé comte de Suffolk. Ce titre, après sa mort et celle de l'aîné de la famille, tué à la bataille d'Azincourt, avait passé au fameux Suffolk qui fit construire en 1428 les bastilles et la ligne de circumvallation autour d'Orléans. Lors de l'intervention victorieuse de Jeanne d'Arc, après avoir vainement tenté de faire renaître le courage des assaillants, il avait couru s'enfermer dans Jargeau avec ses trois frères. Deux avaient été tués pendant le siège; le plus jeune et Suffolk lui-même, cédant à l'injonction de la Pucelle leur demandant « de ne se faire mie détruire », s'étaient rendus et avaient été emmenés prisonniers auprès de Charles VII.

Quelles affaires avantageuses le descendant des grands marchands britanniques noua-t-il à la cour de France durant sa captivité, qui paraît avoir été assez douce ? L'histoire ne le dit point; mais elle montre Suffolk négociant, avec une active ténacité, la conclusion de trêves qui permirent à Jacques Cœur d'étendre ses opérations commerciales en Angleterre et à la reine Marie d'écouler dans cette contrée, de façon très avantageuse, « ses vins d'Aunis et d'Anjou, qu'elle envoyait, par le port de la Roche, à Londres et autres villes d'outre Manche ».

Déjà, grâce aux ententes secrètes de Jacques Cœur et de Suffolk, les villes hanséatiques de Vandalie avaient recouvré, dans la Grande-Bretagne, les privilèges perdus à la suite de la suspension des hostilités entre la Pologne et l'ordre teutonique. Le grand maître avait noué, en 1433, une alliance défensive avec la Hanse, et des difficultés avaient, dès lors, surgi avec l'Angleterre ; mais par l'influence de Suffolk tout s'arrangea ; il y eut traité daté de Londres le 22 mars 1436 et ratifié le 7 juin 1437. Les trêves marchandes consenties en 1439 à la Bourgogne et aux Pays-Bas étaient également l'œuvre du comte ; elles étaient le prélude de celles qu'il rêvait de conclure avec la France. Pour faciliter et sanctionner la transaction qu'il souhaitait, il résolut de marier Henri VI à une princesse appartenant à la famille des Valois. Son choix s'arrêta sur Marguerite d'Anjou, « fille au bon roi René de Sicile » ; c'était une jeune enfant de quinze ans, douée d'une beauté, d'une intelligence, d'une énergie extraordinaires. Les « gouverneurs » d'Angleterre, espérant que la reconnaissance attacherait Marguerite à leur parti et les soutiendrait, grâce à son influence sur le roi, contre les mouvements de l'intérieur, adoptèrent l'idée du comte de Suffolk. Le cardinal de Winchester rêvait la paix dans l'espoir de tourner les armes des princes chrétiens contre les Turcs par une nouvelle croisade ; il engagea donc ses amis à se montrer favorables à l'alliance française.

Suffolk se chargea de la conduite des négociations. Henri VI lui donna des pouvoirs illimités, lui pardonnant d'avance « les erreurs de jugement dans lesquelles il pourrait tomber » et tout ce qu'il pourrait faire ou subir de désastreux pour l'Angleterre. Cette singulière rémission des fautes à commettre fut ratifiée par le parlement. Cependant des discussions violentes éclatèrent.

Le « bon duc Humphrey », partisan de la guerre à outrance, disait hautement que les services rendus par le cardinal Beaufort et le comte de Suffolk dans les ambassades étrangères, quoique souvent applaudis par la Chambre des lords, ne procuraient d'avantages qu'aux ennemis du roi ; que Winchester, du reste, pos-

sédait de trop grandes richesses pour qu'elles fussent honorablement acquises, qu'il prêtait à Henri VI des sommes considérables sans demander d'intérêts, il est vrai, mais en exigeant des gages qu'il conservait; ayant rendu l'acquittement des obligations plus difficile en stipulant que le remboursement lui serait fait, non en argent, mais en or marqué au coin d'Angleterre et de juste poids[1]; que sans cesse il fraudait la couronne au moyen de ses officiers préposés à recevoir directement, en son nom et à son profit, des droits de douane au port de Southampton.

Malgré ces énergiques protestations, Glocester n'osa point intervenir lorsqu'il s'agit de se prononcer au sujet du mariage royal devant le parlement. Le comte de Suffolk avait cependant rudement abaissé l'orgueil britannique. Le gouvernement français avait exigé que les conférences s'ouvrissent à Tours, et les plénipotentiaires ne s'étaient guère montrés complaisants; ils n'avaient plus proposé aux Anglais l'investiture de la Guyenne et de la Normandie comme en 1435 et ils n'avaient consenti qu'à une trêve de vingt-deux mois : du 1er juin 1444 au 1er avril 1446; pendant cette trêve, chacun garderait ce qu'il tenait. Le mariage du roi d'Angleterre avec Marguerite d'Anjou était conclu en même temps que la trêve; il en devenait, en quelque sorte, la garantie et la sanction. Mais le bon roi René, ruiné par les luttes incessantes qu'il avait dû soutenir en Lorraine et dans le royaume de Naples, ne pouvait assigner aucune dot à sa fille. Suffolk ne réclama ni terres, ni argent, ni promesses; il alla même plus loin et consentit à céder la ville du Mans et à restituer tout ce que les Anglais possédaient dans le Maine à Charles d'Anjou, oncle de Marguerite : c'était mettre entre les mains des Français une des clefs de la Normandie, celle précisément qui fermait cette province du côté de la Loire, où Charles VII tenait sa cour. Dans les circonstances où elle était faite, cette cession constituait une trahison des intérêts britanniques; on effaçait d'un

[1] Voir *The Comprehensive History of England*. Blackie and son, Glascow Edinburgh and London. Vol. I.

trait de plume tous les efforts de Henri V en compromettant ses conquêtes.

Il faudrait peu connaître le caractère pratique des gens d'outre Manche pour supposer que l'un des plus puissants mercantis de la Grande-Bretagne ait pu faire diplomatiquement une telle combinaison, sans y trouver quelque avantage. Comment, en outre, expliquer que tout le parlement, le conseil du roi, y compris Glocester lui-même, eussent publiquement approuvé la conclusion d'un mariage dans de telles conditions, si l'ambassadeur ne leur eût montré des avantages et des compensations énormes?

Quels pouvaient être ces avantages, bénéfices et compensations? Pour Suffolk, ce fut l'exercice du pouvoir souverain en Angleterre jusqu'à sa chute, arrivée à la suite de la perte de la Normandie et après les premiers succès des Français en Guyenne en 1450. Pour les barons de l'échiquier, ce furent des débouchés pour le trafic des armes, des draps et des métaux.

Depuis les guerres avec la France, les Anglais s'étaient mis à fabriquer les armes de trait, la poudre à canon et autres engins nécessaires aux troupes d'archers et d'arquebusiers. Cette industrie les dispensait d'acheter très cher à l'Italie les outils d'invasion, les instruments de conquête et une branche nouvelle s'ajoutait au négoce national. Bientôt la fabrication britannique ayant pris une grande extension, grâce aux capitaux engagés dans ces entreprises par les seigneurs qui ne dédaignaient pas de se livrer aux transactions lucratives, et même par les ecclésiastiques et les abbés des monastères profitant des franchises assurées aux domaines religieux par rapport aux droits coutumiers, il arriva que les commerçants exportèrent ce qu'auparavant ils importaient. Par là même, ils firent une concurrence sérieuse aux pourvoyeurs de la chrétienté : Vénitiens, Génois et autres méditerranéens : ceux-ci s'en alarmèrent d'autant plus que l'Angleterre était alors strictement protectionniste.

Aucun Anglais ne pouvait rien vendre à un marchand étranger, sauf contre espèces ou marchandises immédiatement délivrées, ce qui rendait impossible l'agiotage en usage à Gênes. Aucun

marchand étranger ne pouvait rien vendre en Angleterre à un autre marchand étranger, sous peine de confiscation des choses ainsi vendues, et cela afin que le roi ne subît aucune perte et le commerce local aucun dommage. Les mercantis ne venaient donc point, dans les ports britanniques, pour y trafiquer entre eux, mais pour y chercher les objets d'importation, laines et étain, ou pour y importer de la mercerie, des vins et des épices.

Durant la longue période d'expérience et d'essais qui suivit l'avènement des Lancastre, les tendances mercantiles de l'Angleterre s'étaient développées, l'ère des grands marchands avait succédé à celle des véritables *landlords*, possesseurs de domaines fonciers qu'ils mettaient eux-mêmes en œuvre. Les entraves et obstacles à la liberté du négoce, en éloignant un peu des marchés anglais les capitalistes continentaux, avaient contribué à développer l'initiative privée dans toutes les classes de la nation. Mais restait toujours à résoudre la question des débouchés : ce fut celle-là qui fut débattue sans doute entre Suffolk et Jacques Cœur; le résultat fut une association pour la conclusion des trêves; l'argentier de France y voyait l'occasion de fêtes nombreuses, le ministre anglais savait que les vaisseaux fleurdelisés viendraient bientôt, en les ports d'outre-Manche, chercher les armes de trait et autres habillements de guerre destinés à être portés au soudan de Babylone et accueillis par celui-ci en vertu des traités signés avec la cour des Valois.

Les actes du procès de Jacques Cœur permettent d'établir la réalité de cette exportation :

Fut trouvé ledit Jacques Cœur chargé par lesdites informations, dit l'arrêt de condamnation, d'avoir fait mener grande quantité de harnais aux Sarazins et mescroyants; iceluy Jacques Cœur afin que ses galères fussent mieux traitées et qu'il pût tirer deux ou trois cents esportes de poivre sans payer le droit du soldan, avait envoyé et fait présenter par ses gens certaine grande quantité de harnais ou habillements de guerre et d'autres armes invasives, c'est assavoir des crèvequins, haches, guisarmes, couleuvrines, voulges, jazerans et autres et qui, pis était, avoit fait présenter lesdits harnais audit soldan en nostre nom combien que, de ce faire, n'eust charge, ni commission

de par nous et était commune renommée que, par le moyen desdits harnais ainsi transportés audit soldan et aux Sarrazins par ledit Jacques Cœur, iceux Sarrazins avaient gagné une bataille sur les chrétiens dont on nous donnoit blasme de l'avoir souffert, cuidant ceux qui nous donnoient blasme que ce fust de notre congé et volonté, combien qu'il n'en fust rien. »

Quels étaient ces gens qui donnaient blasme au roi de France? Où avait été prise cette grande quantité d'armes transportées dans le Levant? Charles VII avait-il vraiment ignoré les transactions opérées par son ministre? Autant de questions auxquelles il faut répondre si l'on veut bien saisir les motifs et l'importance des trêves marchandes conclues avec Suffolk.

Angelo Acciajuoli, Otto Castellain et les autres agents entretenus par Cosme de Médicis en France n'étaient point étrangers aux insinuations dirigées contre « le premier marchand français qui, descourant les mers, par avant incognues aux Francs, alla au Levant et eust commerce avec les gens de par de là ».

Dès 1446, on avait tenté de mettre Charles VII en garde contre son trop adroit et trop puissant ministre.

« En retournant de ouyr messe, dit un chroniqueur du temps, le roi trouva sur son lit le présent dicté dont la teneur s'ensuyt :

« Le mal payer, faux conseillers,
Les discours d'aucuns chevaliers,
Impositions et gabelles
Ont élevé guerres nouvelles,
Qui jamais jour ne finiront,
Tant que telles choses dureront;
Car maints servent le roy français
Qui, pourtant, de cœur sont Anglais. »

Il y avait là une allusion évidente aux ententes de Suffolk et de Jacques Cœur; celui-ci venait précisément d'entrer au grand conseil; il avait été envoyé précédemment en Auvergne pour faire fiance d'une somme de cent vingt mille livres et il était parmi les commissaires royaux auprès des États du Languedoc, charge fort lucrative qui, outre les « espèces » et gratifications données par les bonnes villes, rapportait, à chaque titulaire, deux mille livres payées par le trésor du roi. Les malveillants

que l'argentier nomma plus tard « ses hayneux » n'ignoraient point la part prise par lui aux lois de finances, à la répartition des impôts, à l'établissement du cadastre; ils voyaient, en outre, avec peine et envie ses comptoirs et ses facteurs rayonner, tant par mer que par terre, sur l'Égypte, la Berbérie, le Maroc, la Syrie, la Perse, l'Inde, la Transoxiane; ils pressentaient ses relations intimes avec l'Allemagne et l'Angleterre et ils avaient résolu de le perdre et d'ébranler d'un seul coup sa puissance et son crédit.

Mais ils avaient compté sans Agnès Sorel, dont l'influence auprès du roi était toute-puissante; tant que vécut la favorite, il fut impossible d'ébranler la fortune de l'argentier. Toutefois le capitaliste de Bourges tenait, par la bourse, les plus grands seigneurs du royaume. Une terrible conspiration se forma dans l'ombre sur l'invite et la direction des Génois et des Florentins.

Ce n'était pas une petite affaire que de ruiner le pouvoir d'un homme qui se trouvait à la tête de la politique mondiale et des intérêts combinés de l'Europe et de l'Asie. Aussi ne négligea-t-on rien pour arriver au but; les Florentins, passés maîtres dans les arts magiques, eurent recours à des procédés de cette sorte pour atteindre celui qui avait osé deviner et contrecarrer leurs entreprises. On lit dans les lettres de rémission délivrées en décembre 1459 à un nommé Jean Mignon que celui-ci avait fait et livré au Florentin Otto Castellain « deux figures de cire dites d'envoûtement pour mettre feu Jacques Cœur, lors argentier, en notre male grâce et lui faire perdre son office; l'autre pour faire que ledit Otto Castellain, Guillaume Gouffier et leurs compagnons fussent mis en nostre bonne grâce et amour ».

Cette reconnaissance faite par le roi lui-même d'un tel fait montre combien fut ténébreuse, acharnée, machiavélique l'action des agents de Côme Ier contre Jacques Cœur. Sur un envoûtement s'était basée la grande fortune de Suffolk; par un envoûtement devait se briser la toute-puissance de son associé l'argentier. En effet, c'était à la suite du procès fait à la duchesse de Glocester et de sa condamnation pour tentative de magie contre

Henri VI que le comte de Suffolk avait pu atteindre le « bon duc Humphrey » et se débarrasser de ce rival, dangereux en raison de sa popularité incontestée. Dès lors, libre de toute opposition sérieuse et de tout contrôle gênant, il avait pu livrer aux galères de Jacques Cœur les armes et habillements de guerre destinés à pourvoir les Transoxianais prêts à marcher, au premier bruit de croisade, contre les Turcs Osmanlis. Cette croisade était le rêve du cardinal de Winchester; dans le but de l'organiser, il avait monopolisé les douanes de Southampton et thésaurisé l'or durant de longues années. Aussi ne s'était-il point opposé à l'exportation des armes, du moment qu'il s'agissait de préparer l'action commune des musulmans de Samarkande et des chrétiens occidentaux contre les Ottomans. Lui mort, Suffolk continuait l'œuvre avec l'appui de la reine Marguerite et le concours des barons intéressés à l'entreprise, au grand dommage des conquêtes de France qui se trouvèrent compromises et, pour cela, bientôt perdues.

Effectivement, dès la conclusion des trêves et tandis que des fêtes nombreuses masquaient la formation rapide de l'armée française, disciplinée d'après les plans de 1439, Jacques Cœur avait conçu le projet de hâter le recouvrement de la Normandie et de la Guyenne afin d'avoir paix solide et ferme et de marcher au vrai but de sa mission, c'est-à-dire à la croisade et à la reprise des lieux saints.

Le consentement de Charles VII à une alliance définitive avec les Timourides était indispensable à la réalisation de ces projets. L'argentier, dans le but de forcer la main au roi, donna un caractère officiel aux relations établies par lui dans le Levant. Puis, au moment où les préparatifs de la campagne de Normandie rendaient ses services financiers d'une nécessité absolue et ses ententes avec Suffolk infiniment précieuses, Jacques « se trouvant en un lieu secret où le roy et lui besognaient de choses plaisantes, dit à Charles VII :

« Sire, sous ombre de vous, je cognois que j'ai de grands biens, profits et honneurs et mesme dans le pays des infidèles, car, pour votre

honneur, le soudan a donné sauf conduit à mes galères et facteurs de pouvoir aller sûrement en ses pays quérir et lever des marchandises en payant trévage assez compétent, par quoy j'ay de grands profits. Sire ce que j'ay est vôtre ». Et comme le roi lui faisoit requeste de luy prester argent pour entrer en Normandie, il répondit qu'il presteroit deux cent mille escus, ce qu'il fit.

Voyant que le roi lui montrait grand amour, il lui demanda congé d'envoyer au soudan un harnais à la façon des marches de France, ce que le roy luy octroya. Et sur cet octroy il envoya ledit harnais au nom du roy au soudan par Jean de Villaige.

Un des témoins du procès de l'argentier, Jean Nosse, déclare en effet qu'étant à Montpellier, Jacques Cœur lui montra « en son hostel deux ou trois douzaines de guisarmes et de haches, de beaux cranequins et arbalestes d'acier, un riche zazeran, de belles salades garnies d'argent et une coupe dorée destinés à un présent au soudan pour avoir faveur au fait des galées et en acquit des devoirs d'icelles galées. »

Mais il y a loin de ce harnais de luxe à la quantité d'habillements de guerre dont parle l'arrêt de condamnation. Tout porte donc à croire que la demande adressée par Jacques Cœur à Charles VII était destinée à rendre officielle une chose déjà réalisée en partie et à permettre l'extension d'un commerce lucratif à la réussite duquel Suffolk avait intérêt. L'attitude du ministre anglais au moment de la prise de Rouen parut tellement singulière à Londres que, dans la Chambre des communes, se forma contre lui un parti puissant que lord Cromwell dirigea de ses conseils secrètement, « *Domino Cromwell secrete laboranti*[1]. »

Patiemment ce parti enquêta, rechercha, accumula preuves et présomptions contre Suffolk durant les années où, en France, Otto Castellain, Acciajuoli et les autres Florentins recherchaient et accumulaient calomnies et présomptions contre Jacques Cœur. Les deux actions se combinaient dans l'ombre sans que les intéressés aperçussent les trames formées et se doutassent des pièges tendus sous leurs pas. Lorsqu'en 1450, Suffolk fut traduit devant

[1] Voir *Histoire d'Angleterre* par John Lingard, traduite par le baron de Roujoux, 1843.

le parlement, comme accusé de haute trahison, il se leva, supplia le roi Henri VI de se souvenir que son père était mort au service de son pays, que son frère aîné avait péri à Azincourt, deux autres de ses frères à Jargeau, que lui-même avait passé trente-quatre ans sous les armes, que son patrimoine et celui de ses enfants se trouvait en Angleterre. Était-il admissible qu'aucune promesse de l'ennemi, quelle qu'elle fût et quel qu'il fût, ait pu l'amener à devenir traître. Sur la requête du duc on inséra son discours aux archives, mais on n'en tint nul compte; il fut condamné sans avoir le droit de se justifier.

Ainsi advint-il pour Jacques Cœur. Ni les Anglais, ni les Français ne parlèrent des ententes secrètes qui avaient pu intervenir. Charles VII, quand on lui rapporta les défenses de l'argentier au sujet du harnais de guerre envoyé au soudan, ne les prit pas bien en gré, disant qu'il « n'était pas mémoratif d'avoir octroyé congé de faire ledit envoi ». Et ainsi, à la vérité, ajoute Georges Chastellain, « ce lui eust été charge ».

L'histoire n'a pas encore dit son dernier mot sur cette affaire beaucoup plus complexe qu'on ne semble l'avoir cru jusqu'ici.

Villon, qui était né en 1431, a résumé l'opinion du temps sur le procès de Jacques Cœur par ces quelques vers de son *Grand Testament* :

Selon les authentiques dits
Son fait ne connaistra jamais;
Quand, du surplus, je m'en desmects;
Il n'appartient à moi pescheur,
Aux théologiens le remects,
Car c'est office de prescheur.

En effet, pour pénétrer le mystère, il faut maintenant examiner les rapports de Jacques Cœur et de l'Église.

C.-B. Favre.

LA FRANCE

ET LA LIGUE CONTRE LE TURC

(1571-1573)

La Ligue conclue en 1571, et qui arrêta à jamais les progrès de l'Islam, fut l'œuvre d'un seul homme, du pape Pie V. A Rome, dès le mois de juin 1570, les cardinaux Morone, Alexandrini, Cesi, de Grassis, Aldobrandini s'entendaient, sous son inspisation, avec l'ambassadeur d'Espagne Zuniga et les cardinaux Granvelle et Pacheco. On discutait à voix basse; ce n'étaient que visites discrètes, conciliabules étouffés de diplomates en robes rouges aussi muets que des tombes. Des bruits contradictoires ne tardèrent pas à courir sous le manteau : les Vénitiens n'armaient que lentement et on les soupçonnait de rechercher une conciliation avec la Porte; « de toutes parts, écrivait notre ambassadeur à Rome, le cardinal de Rambouillet, il naît des difficultés[1] » ; le lendemain, au contraire, tout le monde paraissait désirer une prompte solution et la Ligue était faite. Parmi ceux qui écoutaient aux portes, Charles d'Angennes ne doutait pas que tant d'efforts ne s'en allassent « en fumée, belles paroles et escritures, » et que le Pape ne fût « condamné aux despens ». Ce n'est qu'un an après qu'il annonça au roi de France la conclusion de la Ligue, dont la publication officielle fut faite le 25 juillet 1571[2]. Quelques jours après, à Chypre, Famagouste, dont les remparts étaient

[1] Lettre du 28 août 1570, publiée par CHARRIÈRE (*Négociations de la France dans le Levant*, t. III, p. 119) Charles d'Angennes, évêque du Mans, portait depuis mai 1570 le titre de cardinal de Rambouillet.

[2] Elle avait été signée le 25 mai.

depuis quatre mois battus et minés par les Turcs, après avoir subi six assauts et vu périr la plupart de ses défenseurs, demandait à capituler, et le corps mutilé de l'héroïque Bragadino se dressait en face de ses murailles croulantes[1].

Charles IX avait été fortement sollicité d'adhérer à la Sainte Ligue, et le cardinal de Rambouillet avait toujours refusé de donner au Pape une réponse ferme, assurant que l'on verrait bien quelles étaient les bonnes intentions de Sa Majesté, toujours prête à « entrer en toute conjonction et union qui se fera pour le bien de la chrétienté », mais qu'elle ne voulait s'engager qu'à bon escient, « y veoir bien clair, et congnoistre, premier que de prendre aulcune résolution, de quel pied ung chascun cheminera[2]. » Ces sollicitations n'étaient du reste pas sincères et beaucoup étaient faites pour mettre le roi de France dans l'embarras et nuire à son nom de Roi Très-Chrétien ; il venait de traiter à Saint-Germain avec les protestants de son royaume et on tenait à le représenter comme pactisant à l'extérieur avec les infidèles. Si, au surplus, il se laissait prendre au piège et se lançait contre la Turquie, l'Espagne se tenait prête à prendre en Levant la place qu'il abandonnait. Le pape décida d'informer l'Europe de la conclusion de la Ligue ; il n'eut garde d'oublier Charles IX, espérant toujours qu'il « ne serait pas des derniers à y entrer, estant, dit le cardinal de Rambouillet, roy très-chrestien et premier fils de l'Église, » et donna mission à son neveu Michel Bonelli, dit *le cardinal Alexandrin*, de confirmer la nouvelle à Philippe II, et, après avoir passé en Portugal, de traverser les Pyrénées et d'agir à nouveau auprès de la cour de France.

Les intentions présentes du roi n'étaient cependant pas douteuses. En juillet 1571, en effet, s'acheminait vers Venise et Constantinople, au grand scandale de la chrétienté, François de

[1] Voir le récit du siège dans : P. Bizari, *Histoire de la guerre qui s'est passée entre les Vénitiens et la Sainte Ligue contre les Turcs... mise en françois par F. de Belle-Forest...*, Paris, 1571. In-8°. Et aussi, le récit d'un acteur du drame, Nestor Martinengue : *Relatione di tutto il successo di Famagosta*. Venise, 1572. In-4°.

[2] Lettres de novembre et décembre 1570.

Noailles, évêque de Dax[1], avec la mission non dissimulée de faciliter un rapprochement entre Venise et la Porte, de façon à isoler l'Espagne et à la laisser seule combattre le redoutable adversaire contre lequel elle n'aurait pas trop de toutes ses forces; ne succombât-elle pas dans la lutte, elle était du moins obligée de diriger tous ses efforts vers l'Orient et de ralentir son action contre les révoltés des Pays-Bas, qu'à l'instigation de Coligny, Charles IX se disposait à soutenir les armes à la main.

Noailles allait, en effet, représenter en Orient la politique hardie que le roi de France, avec sa fougue un peu maladive, avait résolu de suivre contre l'Espagne. Il conjurait son maître de rester insensible aux objurgations du pape, de « se contenter de regarder les remuemens qui se dressent en la maison du voisin[2], » et, de Lyon, lui adressait un copieux mémoire où il supposait réalisés les projets de mariage entre Élisabeth d'Angleterre et le duc d'Anjou, voyait les Pays-Bas secouer le joug de l'Espagne avec l'aide des fils de Catherine de Médicis, dont l'un régnerait « sur la plus grande isle du monde », et plaçait la couronne impériale sur la tête de celui des deux frères qui voudrait la saisir à la mort de Maximilien.

Il était encore à Venise, où il avait exposé au Sénat le but de son ambassade, lorsqu'arriva la nouvelle de la victoire de Lépante[3]. On ne put croire tout d'abord que la Ligue arrêterait là ses exploits, et on voyait déjà la flotte chrétienne soulever la Morée entière, tendre vers Négrepont dégarnie de défenseurs, et s'emparer des munitions de toutes sortes que les Turcs y avaient accumulées. Des esprits plus sages réfléchissaient par contre que la saison était très avancée et que « tous ces discours et infiniz aultres semblables s'en iroient en fumée[4]. » Mais, ce dont on par-

[1] Il avait déjà rempli plusieurs missions de confiance, en Angleterre, à Rome, à Venise. Voir: *Lettres inédites de François de Noailles, évêque de Dax*, publiées par Philippe Tamizey de Larroque. Paris, 1865. In-8.

[2] Charrière, III, p. 158 note et suiv.

[3] L'enthousiasme de l'Italie se manifesta par un nombre considérable de pièces de vers, dont beaucoup sont citées par Marianno d'Ayala, *Bibliografia militare-italiana antica e moderna*. Torino, 1854. In-8.

[4] Le cardinal de Rambouillet au roi, 7 novembre 1571.

lait surtout, c'est de la conduite qu'allait tenir le roi de France. Les uns insinuaient que, connaissant maintenant l'efficacité de l'alliance chrétienne, il n'hésitait plus et entrait dans la Ligue; les autres, au contraire, assuraient qu'il songeait toujours à se servir contre l'Espagne des forces turques, s'indignaient tout particulièrement de l'ambassade de Noailles et accusaient Venise de vouloir profiter de la victoire pour faire négocier à Constantinople, par l'ambassadeur de France, une paix avantageuse. Le pape, qui voyait dans le voyage de l'évêque de Dax la ruine de ses espérances, le faisait accuser d'hérésie et s'efforçait d'empêcher son passage à Raguse. « Si V. M., écrivait en novembre le cardinal de Rambouillet, pouvoit recouvrer, en payant ung vidimus, de tout ce qu'on a escript à Rome aux despans de vostre service et de voz affaires, il m'est advis que vostre argent ne seroit pas mal emploié. » Les Vénitiens eux-mêmes, qui jusqu'alors avaient espéré en une paix prochaine, paraissaient ne plus la désirer; et le doge Mocenigo adressait à Charles IX, dès la fin d'octobre 1571, une courte lettre où il le priait d'abandonner toute hésitation et « di far une presta et santa resolutione [1]. » Néanmoins, lorsqu'au début de janvier 1572, Noailles quitta Venise après trois mois d'attente, c'était avec la conviction que la Seigneurie, épuisée par la victoire, serait amenée sous peu à demander la paix avec la médiation de la France.

Arrivé à Raguse le 5 janvier, il y recevait avis des préparatifs formidables que les Turcs faisaient pour repousser au printemps prochain une nouvelle attaque des chrétiens, ainsi que des efforts des Espagnols pour prendre pied en Turquie, sous prétexte de négocier la rançon des enfants d'Ali-Bacha qu'ils avaient entre leurs mains depuis Lépante: il recueillait aussi, sur l'adhésion probable de l'empereur à la Ligue, des bruits qui lui faisaient craindre pour la réalisation de ses projets. Si, en effet, Maximilien manifestait l'intention de prendre les Turcs à revers, il est probable que ceux-ci n'attendraient pas de recevoir les premiers

[1] Bibl. nat., ms. fr. 16072, fol. 9. Orig. parch.

coups, feraient face à ce nouvel adversaire qui menaçait directement leur capitale; et, ce déplacement du théâtre de la guerre, qui détournerait « ceste gresle » des Vénitiens, aurait pour effet d'inciter la Seigneurie à continuer une guerre dont elle ne souffrirait plus directement. Il était évident que Venise se montrerait d'autant plus disposée à traiter que le péril serait plus menaçant. Noailles insistait donc, dans ses lettres au roi, pour que l'on agît auprès des princes de l'Empire et qu'on leur remontrât tout ce qu'ils avaient à perdre dans une guerre contre la Turquie. Vienne, ce boulevard de la chrétienté, une fois emporté, les hordes musulmanes s'arrêteraient-elles en si beau chemin de conquête, et ne verrait-on pas l'Allemagne entière ravagée pour avoir aveuglément suivi cette maison d'Autriche de laquelle elle n'avait souffert jamais que « playe et calamyté[1] ? » Cet évêque allait jusqu'à conseiller une alliance entre le roi très chrétien, les luthériens allemands et la reine d'Angleterre, pourvu, ajoutait-il, « qu'on ne perde point de temps et que les personnes ecclésiastiques, j'entends ceulx qui sont prestres *materia et forma*, n'ayent aucune communication de ce qui se traicte en ceste affaire, qui se peult dire aujourd'hui la plus seure base et sollide fondement qu'on pourroit geter pour rendre la couronne de France formidable à tous ses ennemys. » Charles IX, informé par son ambassadeur à Venise, M. du Ferrier, que peut-être la Turquie attaquerait la Ligue sur terre, par la Bosnie, comprenait aussi que ce serait décider l'empereur, craignant pour ses frontières, à se jeter dans les bras de l'Espagne, qui se verrait ainsi soulagée du plus gros poids de la guerre, et chargeait Noailles de détourner le Grand Seigneur de toute entreprise du côté de l'Autriche. « Je ne désire rien de plus, écrivait-il en janvier 1572, que conserver le repos de l'Allemagne et tirer cette pauvre républicque d'entre la presse où elle s'est mise, *pour laisser les autres seuls jouer la partye*... »

Noailles atteignit Constantinople en mars 1572, sonda aussitôt le Vizir et le Sultan sur la question de la paix, et put écrire au

[1] Note de Noailles envoyée au roi, de Raguse, p. p. CHARRIÈRE, III, p. 245 n.

roi que le sort des Vénitiens était entre leurs propres mains : les Turcs traiteraient dès que la Seigneurie en manifesterait le désir par l'intermédiaire de la France.

Cependant, tout en continuant à considérer la paix comme le but de son ambassade, il souhaitait que Venise ne recherchât pas de suite sa médiation. La politique de la France devait se résumer, écrivait-il au roi[1], en ces mots : « Star a veder, comme ont fait les Vénitiens et les autres, pendant que vous avez esté sur le théâtre. » La France n'était pas en mesure d'entreprendre contre les Turcs une guerre en laquelle il était fort à craindre qu'elle arrivât toujours « trop tard au butin et trop tost aux coups » ; et si, par hasard, ses forces, déjà épuisées par tant de guerres, venaient à la trahir, elle aurait tout à craindre de sa redoutable voisine qui, disait l'ambassadeur, « n'a accoustumé de laisser perdre une seule occasion de lui mal faire quand elle s'est offerte. » Très partisan de l'édit de pacification à l'intérieur, Noailles repoussait toute politique d'oubli et de conciliation envers l'ennemi du dehors. Il fallait au contraire profiter de ce que Philippe II était obligé de se découvrir pour agir vigoureusement contre lui et frapper au défaut de la cuirasse. C'était toujours aux Pays-Bas qu'il voulait que l'on allât chercher le point faible de l'Espagne, sans toutefois s'engager à fond, — car le roi devait conserver pour quelque temps encore « le repos en sa maison », — mais en permettant à toutes ces bandes, qui, depuis les guerres civiles, maniaient si habilement l'épée et l'arquebuse, huguenots ou papistes, de « s'aller promener » en Flandre par mer et par terre. Pour attaquer ainsi à revers la monarchie espagnole, il était indispensable que la lutte engagée dans la Méditerranée, et dont Lépante avait terminé la première phase, se poursuivît avec assez d'ardeur pour forcer Philippe II à y concentrer toutes ses forces. Noailles se promettait donc de ne pas hâter la paix entre Venise et la Porte, mais plutôt de ménager des négocia-

[1] Cf. un mémoire qu'il adressait à Charles IX au commencement de 1572, p. p. CHARRIÈRE, III, p. 253 n. e suiv.

tions possibles et de faire sentir à la Seigneurie la nécessité de son intervention.

Toute cette politique, c'était bien celle de Coligny lui-même, celle de Charles IX à ce moment, celle dont on aperçoit les effets dans l'alliance avec l'Angleterre, dans les préparatifs de Strozzi à Brouage, et dans l'expédition de Genlis et de La Noue en Flandre (mai 1572)[1]. Bien qu'elle ne fût pas exclusivement protestante, puisque c'était aussi celle de prélats français, l'évêque de Dax et le cardinal de Rambouillet, il est évident que Charles IX subissait ici l'influence de Coligny et de son entourage. Duplessis-Mornay, dans un mémoire qu'il lui adressait à cette époque, allait même plus loin et conseillait la guerre ouverte : « La guerre, disait-il, se fait plus par fer que par or, plus par hommes que par argent ; » la France est aujourd'hui prête à la lutte : « l'espée du gentilhomme est aiguisée, du bourgeois desrouillée, le soc du laboureur forgé en cousteau...[2] » Il n'était bruit en Europe que des préparatifs militaires du roi de France, et de tous côtés arrivaient à la cour les avis des craintes et des inquiétudes de l'Espagne ; M. de Saint-Goard à Madrid, M. de Ferrals à Rome, M. du Ferrier à Venise se rencontraient pour signaler au roi les hésitations que le parti espagnol de la Ligue mettait à marcher contre les Turcs et à se dégarnir entièrement du côté de la France. La France, cependant, ne cessait de proclamer son désir de la paix, et Charles IX ne se faisait pas faute d'assurer le Roi Catholique de sa « bonne et sincère amitié ». Mais ce n'était que fausses protestations, et on va voir s'affirmer l'aversion royale pour la politique de l'Espagne et de la Ligue dans l'incident auquel donnera lieu l'aventureuse expédition de Charles de Lorraine, marquis de Mayenne.

Depuis la fin des guerres civiles en France, un grand nombre

[1] Cependant, La Noue n'avait pas sur l'alliance turque les idées de l'amiral. Son *Discours sur les Turcs*, qu'il écrivit en 1584, est un appel ardent à la réconciliation de l'Europe chrétienne contre les Turcs, dont l'amitié, disait-il, « offense la piété ». (*Discours politiques et militaires du seigneur de la Noue*. Basle, 1587. In-8.)

[2] *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*. Paris, 1824. In-8

de Français étaient descendus en Italie, où leur turbulence avait souvent inquiété MM. du Ferrier et de Noailles, qui craignaient de les voir s'enrôler sous la bannière de la Ligue et donner ainsi, aux yeux des Turcs, un démenti à l'attitude de neutralité que la France prétendait conserver. « Telle liberté, écrivait en 1571 l'évêque de Dax au roi, engendre une merveilleuse desfiance et soubçon en voz affaires du cousté de Levant... »

Leurs craintes furent justifiées. Fascinés par Lépante, d'autres plus nombreux vinrent se grouper autour d'un soldat expérimenté, le comte Sarra Martinengue, qui, après le siège de Malte par Piali-Bacha, s'était retiré à la cour de France, « le plus doux et gratieux gentihomme qu'il estoit possible de voir », dit Brantôme. Il rassembla bientôt une troupe d'un millier de Français qu'il vint mettre au service de Venise[1]. M. du Ferrier se flattait d'avoir dissuadé quelques-uns de ses compatriotes de poursuivre une si folle entreprise. « J'ay parlé, écrivait-il à Charles IX, à aucuns des principaux gentilshommes françois, qui ont creu mon conseil et se sont retirez doucement... » Peut-être, cependant, exagérait-il son influence ; car, de son aveu même, Venise avait encore « grande espérance ès françois du conte Martinengue. » En juillet 1572, Noailles, arrivé à Constantinople, signalait les sujets du roi « qui continuent toujours à se venir perdre » à la suite de Martinengue. Les Turcs, du reste, commençaient déjà à s'inquiéter de rencontrer tant de Français dans les rangs de leurs ennemis et à se demander si le roi ne se jouait pas de leur crédulité ; il n'était de semaine que l'on n'amenât à Constantinople un convoi de prisonniers parmi lesquels on comptait toujours une forte partie de Français, et notre ambassadeur voyait le moment où l'on s'en prendrait à sa personne.

Ce fut bien autre chose lorsque se répandit le bruit que le « marquis du Maine, » — c'est ainsi que l'on appelait le second

[1] M. du Ferrier signale « les cappitaines Bressaille de Dauphiné, Arnault de Béziers et Lucques de Marseille. » Tous les historiens de la guerre de 1571-1572, Bizari, Natale Conti, Paolo Paruta, etc., parlent de l'expédition de Martinengue.

fils de François de Lorraine, le futur duc de Mayenne, — avait quitté la cour malgré les défenses du roi, passé les Alpes avec deux ou trois cents gentilshommes, et, après avoir fait annoncer son arrivée, venait offrir ses services au Sénat de Venise. Celui que Barbey d'Aurevilly appellera « le dernier des Guises de toutes les manières », entraînait alors à sa suite, pour combattre l'infidèle, toute une jeunesse ardente dont les noms nous sont malheureusement inconnus[1]. Il n'arriva en Italie que dans les premiers mois de 1572, pendant que son oncle, le cardinal de Lorraine, se rendait au conclave qui suivit la mort de Pie V. Nous trouvons dans les *Délibérations du Sénat de Venise relatives aux affaires de France*[2] que, dès février, la Seigneurie connaissait son intention et savait même que deux mille fantassins devaient l'accompagner. Le Sénat, dont les préparatifs pour la campagne prochaine étaient terminés, trouva ce chiffre excessif ; et, craignant de n'avoir pas de place pour tant de monde sur ses galères, souhaitait que le marquis du Maine n'amenât avec lui que trois ou quatre cents hommes ; il donnait ordre à son ambassadeur en France de lui parler dans ce sens.

Venise lui avait donc formellement promis le passage, espérant peut-être ainsi décider en France un mouvement qui entraînerait derrière le marquis la noblesse française et le roi lui-même. Elle s'aperçut vite qu'elle s'était trompée. Charles IX n'avait pas plus tôt appris cette équipée qu'il faisait savoir au coupable et à la Seigneurie le déplaisir qu'il éprouvait, et M. du Ferrier employa tout son zèle à faire avorter cette fâcheuse expédition. On retrouve, dans une de ses lettres, datée du 12 juin 1572[3], la trace de ses efforts ainsi que celles de la résistance opi-

[1] Nous relevons dans Brantôme, éd. Lalanne, t. VI, p. 473, le nom de Balthasar de la Chastre, sieur de Bésigny, comme ayant accompagné Mayenne, et, p. 347, ceux de MM. de Bussy et de la Ferté ; ce dernier fut blessé au pied pendant l'expédition.

[2] Copies exécutées pour la Bibliothèque nationale, fonds ital. 2010, fol 181 et suiv.

[3] Bibl. nat., ms. fr. 15534, fol. 184-191. Cette lettre, fort longue, est inédite.

niâtre de Mayenne, et de la mollesse de Venise à satisfaire aux observations royales. C'est en vain qu'il fit au jeune homme un noir tableau du mécontentement de Charles IX et lui représenta qu'il était « le premier de sa maison qui lui eust désobéy ». Mayenne répliquait qu'il n'avait jusqu'ici rien fait qui pût diminuer la gloire du roi, et qu'au moment où celui-ci le rappellerait pour son service, il retournerait lui faire hommage de son dévouement. Du Ferrier, le voyant affaibli d'une fièvre quarte, « le visage tout jaune... si jeune et malade, sans aucun gouvernement et si mal accompagné, » le supplia de réfléchir au danger de mort que de gaieté de cœur il allait courir. Il lui représenta encore que Venise, voyant elle-même le tort qu'elle avait eu de s'engager envers lui et de lui promettre le passage par son ambassadeur, cédait aux réclamations du roi et était décidée à ne plus l'admettre sur ses galères. Cette dernière remontrance le fâcha plus que tout le reste, et il s'écria que, par n'importe quel moyen, il était résolu de passer la mer, sur la plus chétive barque s'il le fallait, et « quand bien il devroit mourir, s'asseurant, disait du Ferrier, que V. M. n'en seroit marrie. » L'ambassadeur restait consterné devant la folie de ces jeunes gens, qui, à part quelques-uns âgés de 26 à 27 ans, étaient « enfans sans aucun poil de barbe[1] », habiles comme écoliers en faute à fuir les sermons du trop zélé ambassadeur, allant même jusqu'à s'affubler de noms de guerre pour déjouer son importune curiosité[2].

M. du Ferrier, cependant, espérait encore les voir abandonner leur projet, pourvu que Venise leur refusât le passage. Dans une audience qu'il obtint du Sénat, il rappela toutes les raisons qui poussaient son maître à demander le retour de ses aventureux sujets : le but à coup sûr, dit-il, était louable, mais le royaume, très affaibli, pouvait d'un moment à l'autre avoir besoin de tous

[1] « Ils auroient besoing d'estre encore trois bons ans soubz la charge d'un escuyer, et m'asseure tant de vostre bénignité et humanité que cette faulte et désobéissance leur sera pardonnée. » Lettre du 12 juin.

[2] « Ceux que je pourrois cognoistre en les voyant se cachent de moy, et les autres s'imposent mots nouveaux... » *Id.*

ses défenseurs; les troubles des Flandres étaient toujours, et maintenant surtout, une menace pour ses frontières; quelle serait enfin la position de l'ambassadeur du roi à Constantinople si un prince de Lorraine combattait ouvertement l'allié de la France? Le Sénat répondit avoir toujours sous-entendu l'assentiment de Charles IX, et promit de dissuader Mayenne de son entreprise. Mais ce n'était là que bonnes paroles destinées à calmer l'ambassadeur; il était bien décidé à laisser passer les Français[1]. La veille même du jour où du Ferrier rendait compte au roi de ses démarches, le 11 juin, le Sénat arrêtait la réponse qui serait faite à l'ambassadeur de France : le roi connaissait le zèle de la Seigneurie à satisfaire à tous ses désirs, mais, devant l'insistance du marquis, et puisqu'il était décidé à passer coûte que coûte, ne valait-il pas mieux que la République le protégeât contre sa propre témérité et son inexpérience? Une galère et quelques fustes furent donc mises à la disposition de Mayenne et des siens, et le capitaine général de la mer, Foscarini, fut informé du renfort qui lui arrivait[2].

Au même moment, arrivait en France une lettre de Noailles donnant avis d'une offre du Grand Seigneur, qui mettait deux à trois cents galères à la disposition du roi, s'il voulait commencer la guerre « tant du costé de Flandres que devers l'Espaigne[3]. » L'évêque de Dax avait répondu aux Turcs que la France n'avait pas l'intention d'entreprendre quoi que ce fût « contre ung si grand et si puissant prince que le roy d'Espaigne, » et regrettait qu'ils n'eussent point tenté une habile diversion en appuyant les Maures révoltés de Grenade. Avec ces deux plaies aux flancs, les Gueux au nord, les Maures au sud, dont Noailles rêvait de faire deux mortelles blessures, le colosse espagnol eût été bien malade. Mais le grand vizir revenait toujours à ses moutons et ne chantait « jamais autre chanson que de faire la guerre en Espaigne. » Les promesses de ces gens, disait Noailles, « sont en tout temps

[1] Délibération du Sénat du 11 juin 1572.
[2] Délibération du 12 juin.
[3] Lettre du 5 juillet 1572, p. p. CHARRIÈRE, III, 278.

fort doubteuses; » il n'y a rien à attendre d'eux tant qu'ils auront affaire aux Vénitiens et aux Espagnols, « car la partie est trop forte. » Fallait-il donc désirer la paix entre la Porte et la République? A la vérité, si elle se faisait, on pourrait peut-être compter sur la flotte du Sultan; mais, d'un autre côté, faisait remarquer au roi le prudent conseiller, « vous seriez seul à la guerre, attendant vostre secours de bien loing, et, ceulx-cy seroient repos là où vous y estes à présent presque tout seul, et voyez à l'entour de vous tout le monde en guerre, et pouvez attendre tout à loisir le comble de vos commoditez, regardant cependant de tous costez les nauffrages qui se feront, dont il n'est possible que le briz n'en vienne jusques à vous[1]. »

La campagne de 1572 ne réalisa pas les espérances de Noailles. Don Juan d'Autriche, inquiet des préparatifs de Strozzi et des mouvements des Flandres, n'abandonna qu'à regret le bassin occidental de la Méditerranée. Les flottes ennemies se rencontrèrent à plusieurs reprises sans combattre, et les opérations militaires se bornèrent à la défense de Dulcigno, où Martinengue fut blessé, et aux échecs des Vénitiens devant Sainte-Maure et Castelnovo. Le rôle des Français fut assez effacé. Le 23 juillet 1572, M. du Ferrier annonçait le passage à Raguse de Mayenne et de sa suite : « M. le marquis du Maine estoit arrivé à Gravouse, distant cinq ou six mil de Ragouse, où les sgrs. ragouzois avoient envoyé devers luy deux ambassadeurs qui l'avoient fort honorablement conduit et festoyé audit Ragouse, dont il partit le jour après pour continuer son voyage vers Corfu[2]. » Caracciolo[3] le cite dans son dénombrement de l'armée de la Ligue réunie à Corfou depuis le 1er septembre; il suivit la flotte chrétienne sur la côte de Morée, à Modon, où il apprit la nouvelle de la Saint-Barthélemy[4], et là se bornèrent ses exploits. Il rentra en France,

[1] Lettre du 31 juillet 1572, p. p. CHARRIÈRE, III, 287-293.

[2] CHARRIÈRE, III, p. 296 n.

[3] *I commentarii delle guerre fatte co' Turchi da D. Giovanni d'Austria dopo che venne in Italia.* — Fiorenza, 1581. In-4°. P. 78-79.

[4] « La qual cosa porse incredibil piacere a tutti, et massimamente al mar-

gagna probablement Paris et arriva en février 1573 devant la Rochelle, à la suite du duc d'Anjou[1].

Cependant, à Constantinople, Noailles attendait toujours le moment propice pour brusquer les négociations de paix entre Venise et les Turcs. L'événement subit du 24 août n'avait en rien modifié la politique de la France, malgré les nouveaux efforts de l'Espagne pour entraîner Charles IX dans la Ligue et les bruits mensongers qu'elle faisait courir sur l'adhésion du roi. L'ambassadeur de Venise en France, Michieli, partit à la fin de septembre 1572 après avoir prié de tenir secrètes les intentions pacifiques des Vénitiens, « de crainte que, sans cette caution, écrivait Charles IX au président du Ferrier, ils se trouvassent tout à coup privez de l'espérance de ladite paix, et de la faveur et assistance de leur coalliez, ou bien que le G. S., venant à connoistre quelque chose de leur nécessité, ne leur proposast des conditions tant plus dures et malaisées à supporter[2]. . » M. du Ferrier devait donc s'entendre avec l'évêque de Dax pour « moyenner tout repos » à la Seigneurie. Mais Noailles, que l'équipée de Mayenne avait déjà fort inquiété, et qui se prit en outre à craindre pour sa personne lorsqu'il apprit les intentions du roi sur Alger[3], Noailles, qui depuis quelque temps déjà se plaignait d'un trop long séjour en Levant, abandonna tout à coup son poste et fila d'une traite à Raguse, d'où il annonça à Charles IX qu'il laissait à Constantinople « quelque homme de bien pour tenir l'œil à tout ce qui surviendra[4]. » Il était parti laissant croire au G. S. que ses offres tant de fois répétées allaient être acceptées ;

chese di Omena per la morte dell'ammiraglio, mortal nimico della casa di Guisa. » CARACCIOLO, p. 92

[1] Cf. CAURIANA *De obsidione Rupellæ commentarius*, p. p. la Société littéraire de la Rochelle. — La Rochelle, 1856. In-8.

[2] 1572, 28 sept. CHARRIERE, III, 310 n.

[3] Le 11 mai 1572, Charles IX apprenait à son ambassadeur que les Barbaresques d'Alger lui avaient demandé de les « recevoir en protection », notamment contre les Espagnols. Il avait accepté leurs propositions et pensé envoyer son frère d'Anjou comme roi moyennant un tribut payé annuellement à la Porte. Cf. E. FRÉMY. *La question d'Alger sous Charles IX*. (*Rev. d'hist. dipl.* 1888.)

[4] M. de Présault.

Sélim dans une lettre qu'emportait l'ambassadeur, promettait, pour le printemps de 1573, une flotte de 200 galères qu'il voulait envoyer jusqu'à Toulon et félicitait le roi de son alliance avec les huguenots d'Angleterre et d'Allemagne et du mariage de sa sœur avec Henri de Navarre[1]. C'était, disait Noailles, « le plus ample et advantageux traicté qui jamais feust tiré de Levant. »

Charles IX n'apprit pas sans surprise le coup de tête de son ambassadeur, et celui-ci, après réflexion, se décida à reprendre la route de « ce périlleux exil de Constantinople. » Depuis quelque temps déjà, les Turcs, qui avaient refusé la cession d'Alger, offraient, en compensation, d'agir auprès de la diète de Pologne pour faire réussir l'élection d'Henri d'Anjou, et le roi les assurait de nouveau de son amitié. D'un autre côté, le pape envoyait en France le cardinal Orsini, avec mission de s'assurer des intentions du roi du côté des Flandres, de faire auprès de lui une nouvelle tentative en faveur de la Ligue, et même d'offrir au duc d'Anjou le commandement d'une armée sur terre[2]. Bien que Charles IX eût fait savoir au pape que cette démarche serait inutile[3], le légat vint jusqu'à lui, et le roi, après avoir protesté de son dévouement à la chrétienté et fait allusion à la Saint-Barthélémy, mit en avant la faiblesse du royaume pour refuser une dernière fois[4]. Il écrivait à Noailles le 30 novembre 1572 : « J'ay esté sollicité vivement d'entrer en cette Ligue, mais, d'autant que, au besoin l'amy se faist connoistre et que les affaires du G. S. estoient en nécessité, je me suis résolu non seulement n'y entendre, mais ay voulu... le favoriser en ce que j'ay peu... ce que je vous prie faire sonner par delà... C'est en la poursuite que je fais du royaume de Poloigne pour mon frère[5]... » L'alliance turque

[1] Charrière, III, p. 313 et 314 n.

[2] Cf. une lettre de M. de Ferrals du 11 sept. 1572, p. p. H. de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, IV, p. 138 n.

[3] Cf. une lettre du commandeur Petrucci à François de Médicis du 2 sept. 1572, dans *Négociations de la France avec la Toscane*, III, p. 834.

[4] Lettre à M. de Saint-Goard, du 5 octobre, p. p. Charrière, III, p. 329 et 330 n.

[5] Charrière, III, p. 341.

était donc indispensable à la France, et, pour que la Porte ait toute liberté dans cette nouvelle affaire, il devenait urgent qu'elle signât enfin la paix avec Venise, d'autant plus que les entreprises contre l'Espagne n'étaient point abandonnées, et que le roi pensait d'emprunter à son allié « une notable somme de deniers, comme de trois millions d'or », pour « travailler le roy d'Espagne de deçà. »

La paix fut signée le 7 mars 1573, grâce à Noailles, car Sélim y faisait des difficultés. Sur le conseil du Grand Vizir, l'évêque de Dax avait remis un mémoire au Sultan et ainsi sut terminer l'affaire. « Ledit arzé, écrivit-il à M. de Ferrals, fust faict le mardy; le mercredi, un des dragomans le traduisit; le jeudy il est mis entre les mains dudit bassa; le vendredi il le présente et faict voir à son maistre; le samedi la paix est conclue. » Les conditions en étaient dures pour le vainqueur : Chypre demeurait aux mains des Turcs, ainsi que les villes qu'ils avaient prises en Albanie; Venise donnait 300,000 ducats au Grand Seigneur, 50,000 au premier vizir et augmentait encore le tribut que Zante payait annuellement. Aussi, Noailles, qui s'était refusé à débattre pour la Seigneurie les conditions de la paix et qui n'avait employé ses efforts qu'à engager les Turcs dans une voie conciliatrice, ne voulut-il pas que le nom de son maître fût prononcé, car, vraiment, il n'y avait pas « d'honneste lieu pour l'y faire nommer en quelque sorte[1]. »

La Ligue était désormais dissoute et ce résultat dû à la seule influence de notre ambassadeur auprès de Sélim et des vizirs, qu'il avait séduits, assure Brantôme[2], par sa haute taille et par un certain air turc que lui donnaient sa barbe courte et ses moustaches tombantes.

N'oublions pas, dans ce succès, la part du roi de France. L'histoire traditionnelle nous montre la race des grands Valois s'anéantissant dans la misérable trinité de ses derniers descen-

[1] Lettre au roi, du 8 mars 1573. Charrière, III, 365.
[2] Ed. Lalanne, V, 57.

dants, les fils de Catherine de Médicis et d'Henri II : François II, pauvre enfant débile et triste, mort du moins sans avoir pu nuire ; Charles IX, scrofuleux, déséquilibré, fiévreux, d'intelligence intermittente et vague ; Henri III enfin, sur lequel on s'est particulièrement acharné dans la grossièreté des plaisanteries et des injures. Et cependant Charles IX, puisque c'est lui qui nous occupe, fut-il bien l'halluciné qu'on nous représente, toujours à cheval, courant droit devant lui à travers bois et halliers, s'essouflant à forcer le cerf, ce symbole matériel d'une insaisissable chimère qu'on ne nous dit pas? Car, outre une cruauté dont on n'a pas de preuves, qu'est-ce qu'on lui reproche : sa souplesse au maniement des armes, son habileté à plier son cheval aux airs de manège, courbettes ou passage[1], ses galops éperdus à la suite de sa meute[2] !

Il est au moins une période de sa courte vie où il fit acte de roi et chercha à se soustraire à la fascinante domination que sa mère exerçait sur lui : las de voir se répandre tant de sang français, il avait rappelé à lui les protestants, l'amiral et la reine de Navarre et s'était enthousiasmé pour une guerre que Coligny lui représentait comme traditionnelle et qui devait conduire à l'effondrement de la maison d'Autriche. Il ne sut pas soutenir jusqu'au bout celui que très sincèrement un jour il appela son « père » : et, du plan grandiose qu'ils avaient adopté tous les deux, il ne resta rien, si ce n'est l'honneur d'en avoir rêvé l'accomplissement.

Pierre Flament.

[1] Cf. Brantome, V. 276.

[2] On sait que Charles IX laissa un traité incomplet de la chasse au cerf, qui ne fut publié qu'en 1625, sous ce titre : *La chasse royale, composée par le roi Charles IX... très utile aux curieux et amateurs de chasse*. Paris, Rousset, pet. in-8.

M. H. Chevreul, dans l'édition qu'il donna en 1859, fournit quelques détails intéressants sur cette absorbante passion du roi dont elle causa la mort. Voir aussi : H. de la Ferrière. *Les deux cours de France et d'Angleterre au XVIe siècle*. Paris, 1895. In-8.

COMPTES RENDUS

Napoléon et la paix, par Arthur-Lévy. 1 vol. in-8 de 663 pages. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

Cet important ouvrage, qui se présente sans dates ni titres de chapitres, est à peu près une étude sur la politique extérieure de Napoléon depuis le commencement du Consulat jusqu'à la prise de Berlin en 1806. Il est inspiré par une phrase du *Mémorial* où Napoléon affirme qu'il a « toujours été attaqué. » Aussi bien l'auteur adopte-t-il toutes les affirmations de Napoléon : il déclare dans la préface (p. II) qu'« après bien des circuits, il faut toujours revenir aux paroles de l'Empereur pour découvrir la vérité. » M. Arthur-Lévy est amené par la position de son sujet à étudier surtout la rupture de la paix d'Amiens et la rupture de Napoléon avec la Prusse. En feuilletant son livre, voici quelques-unes des constatations qu'on y rencontre :

Tout de suite le premier Consul rechercha l'alliance prussienne, et sa confiance en Frédéric III « se traduisit par l'offre presque candide de l'annexion du Hanovre à la couronne prussienne » (p. 37). Au recès de 1803, en échange de quelques parcelles de territoire, soit 2,750 kilomètres et 12,500 âmes, la Prusse recevait 10,000 kilomètres carrés et plus de 50,000 âmes (p. 42) ; alors « gorgée de ses espérances » (p. 53), elle ne chercha plus qu'à se rapprocher de la Russie. Cependant l'Angleterre, par les manœuvres les plus déloyales, déchirait le traité d'Amiens ; la rupture fut « l'œuvre de quelques esprits uniquement préoccupés de leurs intérêts mercantiles. » L'Angleterre se plaignit de la mission du colonel Sébastiani en Orient : pourtant elle n'avait pour objet que de « s'assurer des conditions dans lesquelles l'Égypte était évacuée et de ramener les Français qui étaient dans les hôpitaux » (p. 89). — Il faudrait pourtant dire aussi que le rapport de Sébastiani, publié au *Moniteur officiel* du 3 janvier 1803, tout plein de renseignements sur l'état des troupes et des fortifications en Égypte, contenait notamment cette phrase : « Six mille Français suffiraient aujourd'hui pour reconquérir l'Égypte. » — « En face de la conspiration impitoyable qui menaçait presque l'existence du pays dont il était le chef, Napoléon représentait certainement le bon droit, l'équité, la modération et l'aversion pour les luttes fratricides de peuple à peuple ; et ce n'est pas la passion des entreprises guerrières qu'il faut constater en lui, c'est son opiniâtreté à vouloir la paix » (p. 96). — « Napoléon, tant qu'il ne s'agit pas des Bourbons, n'est point un abatteur d'arbres généalogiques. Il en est, au contraire, bel et bien un conservateur » (p. 104). La réserve est d'importance. — Napoléon ne sortit que tard de « cette attitude humiliante où il s'est usé pendant des mois à épuiser l'un après l'autre, parfois aux dépens de sa dignité personnelle, tous les moyens de conjurer les malheurs qui vont fondre sur l'Europe » (p. 129). — Abreuvé de vexations, il n'avait apporté dans ses relations avec la Prusse que ménagements, empressement amical et presque obséquiosité » (p. 188). Il eut pour la Prusse « une sollicitude constante (p. 233). » Pour prouver sa bonne foi, il laissa quatre jours durant, au ministère, l'ambassadeur d'Autriche « compulser à son aise les correspondances de nos ministres à l'étranger, les rapports, les dépêches de nos agents, en un mot tout ce qui constitue le secret particulier

d'une diplomatie » (p. 312) — « Attiré traîtreusement, par des provocations de guerre, dans cette vaste arène qui s'appelle l'Europe, il ressemble au taureau harcelé; le salut est pour lui dans les résolutions rapides, foudroyantes, dans les coups brusquement décisifs de l'animal traqué qui fonce sur l'adversaire et le désarçonne » (p. 240) — « C'est ainsi que chaque coalition nouvelle contraignit Napoléon à étendre ses conquêtes, destinées à tenir en respect, loin de France, ses ennemis opiniâtres . Le grand-duché de Berg, la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, la Westphalie, l'Italie, la Suisse et la Confédération germanique ne furent point autre chose que des tampons contre les invasions des Russes, des Autrichiens, des Suédois et des Prussiens... La main mise solidement sur la Hollande, la Sicile, le Portugal et l'Espagne, n'avait pour objet que de se garantir contre les débarquements possibles des Anglais ou de leurs complices, et de conserver une action sur les mers, dont le gouvernement britannique entendait demeurer éternellement le maître omnipotent .. Aucun trône ne fut créé avec le parti préconçu d'assurer une position aux parents de l'Empereur... Le royaume de Westphalie, dont bénéficia Jérôme Bonaparte, ne fut pas non plus une conception française » (p. 259-262). Si, en fin de compte, Napoléon fut vaincu et emprisonné à Sainte-Hélène, ce fut à cause de son « indulgence envers les dynasties européennes », de son âme « trop prédisposée aux solutions amiables » (p. 655). Il est évident en effet que, si Napoléon avait renversé tous les rois de l'Europe, ils n'auraient pas pu s'unir pour le vaincre.

Napoléon fut même souvent le défenseur de la morale outragée par la vie privée de certaines femmes, dont l'influence fut autrement considérable que la sienne sur la persistance de l'état de guerre. Ainsi la reine de Naples « était une des hontes de son sexe, et ses relations scandaleuses avec Acton, son favori, sont trop célèbres pour qu'on ait à les rappeler » (p. 263). Napoléon souffrait de voir la couronne d'Espagne en des mains indignes, surtout celles de « cette reine dépravée, capable en sa verte vieillesse de toutes les turpitudes, sous l'ascendant de son amant de bas étage, furieuse d'amour, oubliant sa pudeur de femme » (p. 266-267). — La reine Louise de Prusse est particulièrement maltraitée, en des phrases qui sont le développement singulièrement appuyé des allusions de l'Empereur. Il faut voir le tsar Alexandre, ensorcelé par cette belle furie, « s'enfermer à double tour, à Memel, pour qu'on ne vienne pas le surprendre et l'induire à des tentations trop dangereuses qu'il voulait éviter » (p. 56). Et plus tard à Potsdam, quand on revenait du théâtre, le roi, la reine et le tsar, « ce devaient être, en ces poétiques nuits d'octobre, de délicieux petits voyages sur les routes tapissées de feuilles tombantes aux premiers frissons de l'automne » (p. 371). La reine d'ailleurs était admirablement belle, surtout quand elle avait le costume de colonel de son régiment de dragons : « Des zibelines et des dentelles contournaient une discrète échancrure ménagée sur le devant du corsage. Les cheveux, flottant en blondes et soyeuses ondulations, semblaient se dénouer des fourragères d'or qui s'entrecroisaient autour d'un schako rouge à visière noire » (p. 551). Ce fut elle le principal auteur de la guerre de 1806, et M. Arthur-Lévy rappelle qu'un écrivain allemand insinue que, quand elle revint des bains de Pyrmont, « le roi, séparé depuis si longtemps, et pour la première fois, de sa femme, la vit revenir avec une impatience de jeune marié, et que ce serait dans les effusions du retour que la reine parvint à décider le roi à une guerre immédiate » (p. 507). Que pouvait en effet Napoléon contre de tels arguments ?

Bien au contraire, il n'avait pour les souverains d'ancienne lignée que de la considération, une espèce de respect superstitieux « Pendant presque toute sa vie, il mit en eux une sorte de confiance respectueuse, où la superstition avait sans doute autant de part que le regret constant de son obscure extraction » (p. 45). — « Bizarrerie de la nature humaine! Cet homme, à l'intelligence si complète, si dégagée le plus souvent des préjugés, souffre, à l'instar de tout roturier parvenu à la fortune, de ne pas avoir ce qu'on appelle de très belles relations, de ne pas être reçu dans ce qui s'intitule la meilleure société. Il voudrait pouvoir dire : Mon allié le roi » (p. 118) — « Il eut essentiellement, à toutes les époques de sa vie, le souci de ce que pensaient de lui les rois par droit de naissance » (p. 160). - « Pénétré d'un saint et presque superstitieux respect pour la majesté royale, il n'osa pas l'anéantir complètement chez ses ennemis » (p. 161). — « Il avait un faible pour les princes régnant par droit d'hérédité » (p. 332) Cela est dit à propos de l'électeur de Wurtemberg, dont Napoléon fit un roi, sans doute pour pouvoir arrondir cette phrase : « Mon allié le roi. »

Voilà certes un Napoléon tout nouveau, si nouveau qu'on ne le reconnaît plus, que lui-même sans doute n'aimerait pas à se voir sous ces apparences moutonnières.

Ce n'est pas que par contre il convienne de lui attribuer à lui seul toutes les responsabilités de la guerre de 1805-1806; elles furent partagées entre les divers belligérants. L'Empereur avait beau jeu à rappeler à ceux qui en Russie s'indignaient du meurtre du duc d'Enghien, que le tsar Alexandre avait pour principaux conseillers les assassins de son père (pp. 208-210) Il est bien certain que la politique de la Prusse fut alors d'une indécision assez souvent voisine de la déloyauté, et qu'elle en fut un moment comme mise au ban de l'Europe. Mais ces vérités sont compromises par les exagérations que nous avons dites, et par la facilité avec laquelle M. Arthur-Lévy passe sur les reproches encourus par son héros. Il dit bien qu'après la paix d'Amiens l'Angleterre refusa d'évacuer Malte; il ne dit pas que Bonaparte refusa d'évacuer le Piémont et la Hollande, qu'il annexa Gênes : « La question de Gênes, dit-il, *si elle en était une*, aurait pu se régler devant un congrès » (p. 298) Il passe un peu vite sur la Confédération du Rhin : « L'empire germanique, qui avait soutenu les princes allemands, était expirant Quoi de plus naturel, dès lors, que, trop faibles pour se maintenir seuls, ils se soient réfugiés sous l'abri solide de la nation française qui avait des intérêts majeurs à conserver leur existence ? » (p. 515) Quoi de plus naturel, ajouterai-je, que la Prusse se soit émue de l'établissement de la domination française en Allemagne, jusqu'à l'Elbe? — Il est possible de mettre l'auteur en contradiction avec sa propre thèse : après la capitulation de Mack à Ulm, Napoléon déclare qu'il veut « faire des sacrifices, même de grands sacrifices » (p. 379) La veille d'Austerlitz, le tsar déclare à Savary que la première condition de la paix serait que l'Autriche ne fût pas amoindrie « La prétention était singulière, assure M. Arthur-Lévy. Ainsi l'Autriche aurait provoqué une guerre, aurait fait perdre à l'armée de Boulogne le bénéfice éventuel d'une descente en Angleterre; tous les intérêts de la France auraient été bouleversés, des vies humaines auraient été sacrifiées, et l'on érigeait en principe qu'on laisserait intégralement à l'auteur de ces maux les moyens de recommencer à bref délai ! » (p. 381) Quels grands sacrifices Napoléon voulait-il donc faire à la cause de la paix ? — Après Iéna, Napoléon exigea, entre autres choses, pour

négocier un armistice, que la Prusse ne se mêlerait désormais et sous aucun prétexte des affaires d'Allemagne (p. 618). Lors des pourparlers de l'été de 1806, Napoléon insista sur la Sicile « que réclamait la France, désireuse, après tant de sacrifices, de garder une sorte d'escale dans la Méditerranée qui, sans cela, n'aurait été qu'un lac anglais » (p. 509).

Comment concilier enfin tout le sujet de ce livre avec cette page (la p. 438) : « A l'étranger, partout et principalement en Allemagne, Napoléon est le véritable instrument de la Révolution. Les armées ne semblent faire des trouées que pour ouvrir un passage aux souffles violents de liberté et d'émancipation humaine. Comme un chef de bandes révolutionnaires, il ne conquiert que pour détruire : régime féodal, glèbe (?), corvées, juridictions seigneuriales, iniquités subies par les misérables vilains, monopoles des grades supérieurs militaires et civils réservés jusqu'ici à la noblesse, tout va disparaître au rayonnement des couleurs du drapeau de France. Ce fut la mission certaine de Napoléon de renverser en Allemagne et en Italie l'abominable système des petits princes, de réveiller l'esprit du peuple, de balayer les débris d'une féodalité épuisée et de laisser le champ libre au développement des formes nouvelles et meilleures de la vie publique. » Cela est suffisant, à défaut d'autres raisons, pour contredire les affirmations de la préface, — résumé de tout le livre, — que « la responsabilité des quinze années de guerre du Consulat et de l'Empire ne peut pas être imputée à Napoléon, que durant tout son règne il n'eut au contraire pour objectif que la conclusion d'une paix équitable, solide, accordant à la France le rang qui lui était dû ». La grandeur du rôle historique de Napoléon n'a rien à y perdre.

E. Driault.

Mémoires du lieutenant-général de Suremain. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1902, in-8°.

En 1792, M. de Suremain, gentilhomme bourguignon, était capitaine dans le régiment d'artillerie où le lieutenant Bonaparte avait fait ses premières armes. Le hasard de l'émigration le conduisit en Suède. Il y prit du service et y vécut vingt et un ans. On le chargea, pour son début, de présider à l'éducation militaire du jeune roi Gustave IV, un prince médiocre, vaniteux et entêté, dont il nous trace un portrait d'apparence aussi ressemblante que peu flatteuse. Il avait ainsi un pied à la cour et la vit de fort près. Une fois majeur, son royal élève ne lui garda plus, à la vérité, qu'une bienveillance assez distraite ; mais Suremain était fort en crédit auprès de l'oncle du monarque, le duc de Sudermanie, chargé de la régence pendant ses premières années, et qui lui succéda sous le nom de Charles XIII. Il lui dut beaucoup et ne l'oublia jamais. La reconnaissance inspirée par cet excellent protecteur s'épanche amplement dans quelques-unes des pages les plus attachantes de ces mémoires. Nous ne pouvons douter qu'elle ait eu les plus justes titres, car Suremain n'était pas taillé en courtisan.

On le voit se soucier assez peu de la faveur de Gustave IV, dont il juge, comme elle le mérite, l'incohérente et téméraire politique. L'enfance du roi de Suède avait témoigné de quelque désordre mental dont la suite marqua trop évidemment le retour, quand, en haine de Napoléon, il rompit avec l'empereur Alexandre, dès que celui-ci l'eut pour allié. Cet étrange coup de tête coûta au royaume la Finlande, et au souverain la couronne.

Suremain, qui avait vaillamment combattu sous les étendards suédois au

cours de cette désastreuse campagne, se trouvait de retour à Stockholm, lors de la révolution de palais qui précipita l'insensé. Il en connaissait tous les acteurs; il put, dans le moindre détail, en observer toutes les circonstances et nous en a donné la relation la plus vivante comme aussi, je pense, la plus complète qui eût encore paru dans notre langue.

L'avènement de Charles XIII inaugure une période heureuse de sa vie, mais traversée bientôt de menaces. Car le roi était vieux, son héritier présomptif, le prince d'Augustembourg, mourut subitement. La diète alors désigna Bernadotte, et Suremain ne l'aimait guère. Même, si nous l'en croyons, il se garda trop de gagner la bienveillance du nouveau prince royal. Il opposa quelque raideur aux démonstrations gasconnes qu'on ne lui épargnait pas plus qu'aux autres. Mal lui en prit : Bernadotte s'arrangea pour ne pas retenir en Suède le compatriote boudeur.

Informé, comme il l'était, des dessous de la politique, Suremain n'épargne rien des intrigues, des surprises, des malentendus qui aboutirent à ce coup de théâtre : l'élection de Charles-Jean. Il nous en a tracé un récit fort curieux, et le portrait du personnage ne l'est pas moins. En dépit de la prétention hostile, trop manifeste, il a bien ce je ne sais quoi qui permet de croire à une ressemblance assez exacte.

En 1813, Bernadotte, qui faisait encore bon visage à Suremain, l'emmena guerroyer contre Napoléon. Il y avait là pour l'émigré un cas de conscience, prévu dès longtemps. Tout dévoué à la Suède, il n'entendait point, nous dit-il, la servir contre sa patrie. Il avait pris ses précautions et fait, d'avance, d'expresses réserves à cet égard. On en recueille la preuve dans ses mémoires; on lui en donne acte volontiers et on lui en sait gré. Aussi n'est-ce pas sans un pénible désappointement qu'on le voit, après cela, au fort de la bataille de Leipzig, mettre en batterie les canons suédois. Ce jour-là, Suremain fut aussi léger de scrupules que ce Bernadotte qu'il estimait peu. Il a néanmoins en propre une excuse que l'autre n'avait pas : il était émigré. Pour trop de ses pareils, et des meilleurs, la notion du devoir devint un objet de contradiction et de perplexité. Ce fut la douloureuse fatalité de l'émigration.

Suremain comptait mourir en Suède. Le prince royal, je l'ai dit, en décida autrement. Avec l'agrément de Louis XVIII, l'ancien officier du régiment de La Fère vint alors achever sa carrière militaire où il l'avait commencée, dans l'armée du Roi Très Chrétien. Puis sonna l'heure de la retraite. Bien des notes, des lettres, des papiers lui demeurant de ses années de Suède, Suremain employa les premiers loisirs de sa vie à rédiger les Mémoires qui viennent de nous être révélés, et dont cette imparfaite analyse laisse à peine soupçonner le très vif intérêt.

Léon Béclard

Francesco Guardione, Gioachino Murat in Italia (con carteggi e documenti inediti). Palermo, Alberto Reber, 1899, in-16.

Comme le proclame un préambule, ce livre est consacré à la gloire de Murat, considéré comme « l'homme de la Révolution qui régénéra un peuple déchu » (p. 10). L'auteur a donc naturellement écarté tous les faits qui, dans la carrière de Murat, n'appartiennent pas à l'histoire de l'Italie. Il a réussi à donner à cette partie de la carrière de son héros une réelle unité ; il n'est cependant pas certain que Murat ait sacrifié toutes ses pensées à la

cause de l'Italie, car il lui arriva de songer au trône de Pologne, et il eût préféré le trône de Madrid à celui de Naples.

Après quelques pages rapides sur le premier séjour de Murat en Italie, lorsqu'il imposa au roi de Naples d'alors l'armistice de Fuligno et mit garnison à Tarente, M. G. écrit un intéressant chapitre sur Murat roi de Naples; il le loue d'avoir enlevé Capri aux Anglais, fait cesser l'état de siège dans la Calabre, réconcilié les partis politiques par des mesures généreuses, réprimé le brigandage, assuré la prospérité matérielle de son royaume (Ch III). — Le chapitre de la guerre de l'indépendance (Ch. V) est le plus important ; c'est en effet le centre du sujet ; Murat, par ambition autant que par dévouement à la nationalité italienne, appela toute la péninsule à l'indépendance et fut acclamé un moment par les populations : « Murat l'Italique. » Il y a là cependant une importante lacune; car le point essentiel de cette question est dans la rivalité de Murat et du vice-roi Eugène ; il y a eu à ce moment entre Murat et le gouvernement autrichien des relations qu'il serait nécessaire de rappeler; elles ont compromis la résistance habilement organisée dans le nord par le prince Eugène; le vice-roi d'Italie se trouva pris entre les troupes autrichiennes et celles de Murat. Cela est fâcheux pour la pureté de la gloire du roi de Naples ; il est regrettable au point de vue historique que M. G. n'ait pas cru devoir le dire. Murat affirmait, et son historien répète, qu'il s'était perdu par attachement pour la France ; cela encore comporterait quelques sérieuses réserves.

Enfin, les derniers chapitres de ce livre racontent les derniers mois de la carrière du héros ; sa retraite à Toulon, puis en Corse ; sa dernière tentative de débarquement au Pizzo ; son échec, sa captivité et sa mort. M. G., au sujet de ce retour de Corse, qui fut comme le retour de l'île d'Elbe de Murat, n'apporte rien de décisif sur la question du guet-apens qui aurait été préparé à Murat sur la plage du Pizzo. Les dernières pages sont intéressantes et émues. En un mot, ce petit livre est un panégyrique du roi Joachim ; il est impossible au lecteur impartial de partager toute l'admiration dont il est fait.

E. Driault.

Henri IV et les députés de Genève, Chevalier et Chapeau-rouge, par Francis de Crue, professeur à l'Université de Genève. Paris, Picard et fils. 1901, in-8°.

M. Francis de Crue, professeur à l'Université de Genève, est l'auteur de nombreuses publications historiques, à la fois savantes et attrayantes, qui lui ont valu des titres sérieux à la reconnaissance du public lettré.

Sa *Vie du connétable de Montmorency*, ses études sur *le Parti des politiques*, *La Molle et Coconnat* comptent parmi les contributions les plus utiles apportées, au cours de ces dernières années, à l'histoire du seizième siècle.

L'ouvrage que nous analysons aujourd'hui ne le cède en rien aux précédents. Aussi bien la méthode de travail de M. de Crue est-elle la plus précise et la plus claire qui soit. C'est en somme, le récit complet des relations politiques entre Genève et la France jusqu'à la fin du règne de Henri IV, que nous donne l'érudit Genevois dans ce volume de 450 pages.

Jusqu'en 1536, la vaillante petite république s'était trouvée enserrée au milieu des possessions de la maison de Savoie dont elle avait secoué le joug quelques années auparavant. Les succès militaires remportés en cette année-là par François Ier et ses alliés de la Suisse occidentale eurent comme premier résultat de désenclaver Genève et de lui assigner comme voisins les

Bernois au nord et les Français à l'ouest. Mais bientôt de nouveaux périls s'accumulèrent autour d'elle. Les traités de Cateau-Cambrésis (1559) et de Lausanne (1564) lui firent perdre successivement le contact avec les deux seuls États dont elle put attendre quelque appui contre les entreprises d'Emmanuel-Philibert. Secourue pendant les guerres de religion par les Églises huguenotes qui lui faisaient tenir des troupes de renfort en échange des subsides pécuniaires qu'elle leur accordait, la cité calviniste devint, dès 1579, la protégée attitrée de la royauté française.

Ce serait une tâche malaisée — et nous ne l'entreprendrons pas — que de défendre la mémoire de Henri III et de reviser le jugement de l'histoire à son endroit. Il serait injuste, toutefois, de ne pas reconnaître qu'il prit l'initiative d'un acte infiniment politique, le jour où il convia deux cantons suisses, Berne et Soleure, à s'unir à lui pour mettre Genève à l'abri des ambitions savoyardes.

On trouvera dans l'ouvrage de M. de Crue le récit mouvementé des efforts faits par les Genevois en vue d'obtenir du roi très chrétien des secours que celui-ci, aux prises avec des difficultés intérieures insurmontables, n'était plus en mesure de leur accorder. Les expéditions militaires dirigées de Genève par Sancy et Guitry contre les terres de Savoie, les missions successives remplies à la cour de France par les Genevois Rozet, Rotan, Normandie, Boissin, sont résumées avec beaucoup de netteté dans les premiers chapitres de l'ouvrage.

Au demeurant, c'est à partir de 1585 seulement que Genève entretient auprès des rois de France des agents revêtus du caractère diplomatique et chargés de missions durables. Dès cette époque, en effet, les syndics et conseils de la cité du Léman affirment avec succès en toutes occasions qu'ils agissent au nom d'un État souverain

Du 22 janvier 1592 au 16 mai 1597, date de son décès, survenu à Paris, Paul Chevalier, sieur de Fernex, accomplit trois importantes « délégations » auprès de la personne du roi. L'on peut dire de lui qu'il fut le premier ministre résident que la République de Genève ait entretenu à la cour de France. Ses longues chevauchées à la suite de l'armée royale, ses visites aux villes de la région de l'ouest et du midi, ses instances en vue de solliciter le remboursement ou, à tout le moins, la vérification des créances de son gouvernement envers la couronne et les églises de France, ainsi que l'exécution de lettres de naturalité au profit des Genevois résidant dans le royaume, son activité diplomatique aux cours des négociations engagées à Lyon puis à Suze entre les plénipotentiaires du roi et ceux du duc de Savoie, avec lequel Genève traitait, d'ailleurs en secret, de la paix, font l'objet d'un exposé détaillé, dans le texte duquel l'auteur intercale à point nommé de fort opportunes citations.

La tâche dévolue à François Chapeaurouge-Dauphin, successeur de Chevalier à Paris, semble avoir été particulièrement lourde et malaisée, car Henri IV ne pardonnait pas aux Genevois d'avoir, à son insu, conclu une trêve avec la Savoie Le nouvel envoyé s'en acquitta, toutefois, à la satisfaction complète de ses commettants De 1597 à 1609, soit seul, soit en compagnie de Jacob de Soully-Anjorrant, il n'accomplit pas moins de onze missions en France, procura l'inclusion — tardive — de sa patrie aux traités de Vervins et de Lyon, mais ne réussit pas, en revanche, à empêcher la définitive annexion du pays de Gex que les troupes de la République avaient

cependant occupé durant onze ans. Du moins, parvint-il à obtenir du roi la démolition du fort Sainte-Catherine, une modification au tracé de la route militaire Milan, Val d'Aste, Franche-Comté, Bruxelles, qui, sans son intervention eût amené les Espagnols aux portes de Genève, des avis utiles à la veille, et au moment de l'escalade et de la conjuration de Du Terrail, des concessions importantes en faveur de ses compatriotes établis dans le bailliage de Gex (Articles de Poitiers, du 27 mai 1602), les bons offices de l'ambassadeur français en Helvétie à l'époque de la conclusion de la paix de Saint-Julien entre la Savoie et Genève, enfin la cession d'Avully et de Chancy à cette dernière (avril 1604)

Ce fera l'honneur de Chapeaurouge d'avoir servi, avec une intelligence toujours en éveil, la politique de ses collègues du conseil de Genève, politique qui consistait le plus souvent à opposer l'un à l'autre les deux puissants protecteurs de la petite république lémanique : le roi de France et les seigneurs de Berne. En revanche, abusé par les préparatifs du rapprochement franco-savoyard, c'est bien à tort qu'il prête à l'héritier de l'inspirateur du traité de Soleure le dessein de s'emparer de Genève et qu'il estime que les dangers dont est menacée, selon lui, l'indépendance de sa ville natale viennent plutôt de Paris que de Madrid. Ainsi que le remarque avec beaucoup de sagacité l'auteur de ce livre, Henri IV s'était fort bien rendu compte de l'intérêt qu'il y avait pour sa couronne à se faire, tout à la fois, le protecteur de Genève et celui des Ligues grises, les deux républiques gardiennes des passages que convoitait l'Espagne, et il n'eût jamais consenti à s'aliéner les sympathies d'une partie du corps helvétique au prix d'une annexion dont l'opportunité était, en somme, fort contestable.

Le volume de M. de Crue est, nous l'avons dit, d'une lecture attachante. L'auteur, très avisé quant aux circonstances de la vie publique à la fin du seizième et au commencement du dix-septième siècle, a puisé aux meilleures sources. Est-il au bout de sa tâche? Certaine communication faite par lui à l'Académie des sciences morales et politiques nous permet d'espérer que *Louis XIII et les députés de Genève* fera suite, sous peu, au premier volume d'une série qui promet d'être fertile en découvertes du plus haut intérêt.

E. Rott.

Souvenirs du lieutenant-général, vicomte de Reiset (1814-1836), publiés par son petit-fils, le vicomte de Reiset. IIIe vol. Calmann Lévy, éd. 1902.

Marie-Antoine de Reiset a été un brillant soldat; son nom est inscrit sur l'Arc de triomphe et ses actions d'éclat, ses blessures, lui méritaient bien cet honneur. Au moment où commence le troisième et dernier volume de ses *Souvenirs*, sa carrière militaire est pour ainsi dire terminée : nous le retrouvons bien commandant le corps d'occupation en Catalogne et, pendant quelques mois, inspecteur général de cavalerie; mais ce sont les récits de l'officier de la maison du roi, du gentilhomme de la Chambre, qui remplissent ce volume et qui en font l'intérêt. Les historiens qui s'occuperont de l'époque de la Restauration y trouveront de précieux matériaux. Nous en avons déjà eu la preuve dans les polémiques de presse qui ont été récemment soulevées à propos de Mrs Amy Brown et de ses enfants.

Reiset était bien placé pour juger les hommes et les choses. En mars 1815, il protège avec les gardes du corps la retraite du prince; après avoir licencié sa compagnie à la frontière, il rejoint Louis XVIII à Gand; il l'accompagne

à son retour en France. Il est l'ami du maréchal Ney, il connaît mieux que personne les détails de sa défection, de son procès, de sa fin lamentable. Il faisait partie de l'escorte, quand Marie-Caroline des Deux-Siciles a été reçue au carrefour de la Croix-Saint-Hérem par la famille royale; il était présent à son mariage avec le duc de Berry. Il se trouvait à l'Opéra au moment où le malheureux duc a été assassiné, et il ne l'a pas quitté pendant son agonie. Il était au pavillon de Marsan une demi-heure après la naissance du duc de Bordeaux. Il était de service à Saint-Cloud, lorsque Louis XVIII eut une attaque d'apoplexie, quelques semaines avant sa mort. Le 16 août 1830, il recevait à Cherbourg les adieux de Charles X partant pour un exil qui, cette fois, devait être définitif.

Depuis le jour (1er mai 1814) où, sur le conseil du maréchal Ney, Reiset a été saluer Louis XVIII à Compiègne, sa fidélité aux Bourbons et sa reconnaissance ne se sont jamais démenties ; il a précédé de quelques mois dans la tombe le vieux roi qu'il avait si bien servi.

Cte DE C. L.

Mes souvenirs. La guerre de Crimée et la cour de Napoléon III, par le comte DE REISET. Préface par Robinet de Cléry. Plon-Nourrit, éd. 1902.

M. le comte de Reiset [1] a beaucoup vu, au cours de sa longue carrière diplomatique, il a beaucoup retenu et il raconte bien; aussi, le second volume de ses mémoires obtient-il, comme le premier, paru l'année dernière, un légitime succès. Il nous transporte à Saint-Pétersbourg où, en 1852, il est nommé premier secrétaire d'ambassade et où, pendant plusieurs mois, il remplace, comme chargé d'affaires, son chef, le général de Castelbajac. Il fait le portrait du tsar Nicolas, qui était « impressionnable, irascible, d'une extrême vivacité et d'une grande obstination.... que personne ne pouvait retenir, quand il avait pris une détermination; » du grand-duc Alexandre, le futur empereur, dont il raconte le mariage avec la princesse Marie de Hesse, « un charmant roman d'amour, bien rare à rencontrer dans une famille souveraine; du grand chancelier, le comte de Nesselrode, des principaux personnages de la cour et du monde diplomatique. Il dépeint la vie russe : « à côté de l'étiquette la plus sévère, le plus grand laisser-aller; » en somme « vie facile et aimable, contrastant avec la gravité des événements qui se préparaient. » Ce sont de curieuses anecdotes, de jolis tableaux, tels que la bénédiction des eaux de la Néva, la célébration de la Pâque russe, la première garde à la porte de Péterhof du petit-fils de l'empereur, âgé de huit ans.

M. de Reiset profite d'un congé pour aller revoir les amis qu'il avait laissés à Turin. Il nous donne d'intéressants détails sur la vie privée de Victor-Emmanuel, sur les deuils successifs de la maison de Savoie, sur les agissements du comte de Cavour.

Enfin, il décrit la cour de Napoléon III, qu'il connaît bien, ayant épousé mademoiselle de Sancy de Parabère, dont la mère était dame du palais de l'impératrice. Parmi les nombreuses pages qui mériteraient d'être citées, nous signalerons le récit du mariage du prince Napoléon avec la vertueuse princesse Clotilde, mariage de raison, s'il en fut, aussi peu populaire à Paris qu'à Turin.

[1] Il était le neveu du lieutenant général, dont on vient d'analyser les *Souvenirs*.

Au point de vue diplomatique, les souvenirs de M. le comte de Reiset (nommé ministre plénipotentiaire en 1856) ont une réelle importance. Ils contiennent des appréciations nouvelles relativement aux causes qui ont amené la guerre de Crimée et la guerre d'Italie.

M. le comte de Reiset n'est pas un homme de parti, il est un témoin sincère; ainsi que le dit l'auteur de la préface, « il a pendant toute sa vie loyalement servi la France : à l'âge où il est arrivé, il n'a plus au cœur d'autre amour. »

Cte DE C. L.

Un ambassadeur russe à Turin (1792-1793). Dépêches de S. E. le prince Alexandre Bélosselsky de Bélozersk publiées par la princesse Lise TROUBETSKOI, née princesse Bélosselsky de Bélozersk. — Paris, Ernest Leroux éd.

Pendant les années 1792 et 1793, les événements tragiques qui se précipitaient en France avaient leur contre-coup dans toute l'Europe et formaient la principale préoccupation des chancelleries. Il devait en être particulièrement ainsi à la cour de Victor-Amédée III, beau-père du comte de Provence et du comte d'Artois, et le diplomate russe, qui y était accrédité, avait lui-même tant d'accointances avec notre pays que, littérateur distingué, il a écrit en français la plupart de ses ouvrages. Aussi dans ses dépêches est-il toujours question de la France. Quand il raconte les journées révolutionnaires, il ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà ; et ses récits, de seconde main, contiennent forcément bien des inexactitudes. Nous le trouvons plus instructif quand il rend compte des embarras de toute sorte au milieu desquels se débattait la cour de Turin. Victor-Amédée s'exprimait librement avec l'ambassadeur. Il se plaint des émigrés, qu'il considère comme dangereux, pour la plupart, « par leurs inconséquences, leurs bravades et leur inconduite. Quant aux enragés des clubs, il faudrait les étouffer à frais communs. Je tâche de leur défendre l'entrée de mes états, mais ils percent toujours sous différents prétextes. Il y a un de ces infâmes, qui est ministre de France à Gênes et qui, ayant une imprimerie dans sa maison, ne cesse de faire circuler ici des motions incendiaires pour soulever la populace contre les juges de paix et les prêtres, ceux-ci contre les évêques et les soldats contre les officiers. » Quelques jours après, ce ministre de France, Semonville, était envoyé avec des pouvoirs extraordinaires à Turin, Parme et Modène. Victor Amédée refusa de le recevoir, lui interdit de dépasser Alexandrie et prévoyant une rupture diplomatique, fit passer des troupes en Savoie et à Nice. Trop nombreuses pour ne pas annoncer des intentions hostiles, elles étaient insuffisantes pour repousser une agression. Montesquiou prit l'offensive, il passa la frontière et « les Piémontais, affolés, s'enfuirent à fond de train. En dix-sept heures, ils firent vingt lieues, sans repos et sans nourriture, comme s'ils fuyaient le glaive flamboyant de l'ange vengeur. »

Les succès de l'escadre française furent aussi foudroyants que ceux de l'armée de terre et les villes du littoral se rendirent sans combat.

En tête du volume se trouve une généalogie de la maison des Bélosselski, plus ancienne encore, sinon plus considérable, que celle des Troubetskoï, dont la princesse Lise a publié l'histoire il y a quelques années.

C. L.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA SEIZIÈME ANNÉE (1902)

Bureau de la Société 1

Liste des membres et Conseil d'administration 2

Recueils périodiques avec lesquels la *Revue* échange ses publications .. 17

L'évolution du Pangermanisme au dix-neuvième siècle et la diplomatie, par M. Luigi KRAUSS 19, 189

De la fidélité des Gascons aux Anglais pendant le moyen âge, par M. Edouard TROPLONG 51, 238, 410, 481

Les Suisses, l'Espagne et la Ligue, par M. Ed. ROTT 69

La neutralité belge pendant la guerre de 1870-71, par M. le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE 92

La Hollande et l'Europe au commencement du dix-neuvième siècle, par M. VAN DER KEMP 103

Les projets de descente en Angleterre, d'après les archives des affaires étrangères, par M. P. COQUELLE 134

Comptes rendus 158, 303, 467, 635

Une négociation diplomatique du duc de Choiseul relative aux jésuites, par M. Alfred BOURGUET 161

L'audience de congé du marquis Tsêng à Pékin en 1878, par M. A. VISSIÈRE 176

Solution pacifique des conflits, par M. le baron D'AVRIL 231

Responsabilités de la rupture de la paix d'Amiens, par M. P. COQUELLE 267

Assemblée générale de la société 321

Compte rendu de M. le trésorier 322

Rapport de MM. les secrétaires 324

Allocution du président 342

Quelques projets d'arbitrage international et de paix perpétuelle aux dix-septième et dix-huitième siècles, par M. DE BEAUFORT 351

Le dernier duc de Mantoue, par M. le comte HORTIC DE BEAUCAIRE 368

Le peintre Jacques-François Martin et la mascarade Turque de 1748, par M. A. BOPPE 401

Politique et diplomatie de Jacques Cœur, par M. C.-B. FAVRE 438, 579

Savary de Lancosme. — Un épisode de la Ligue à Constantinople, par M. Abel RIGAULT 522

La France et la Ligue contre le Turc (1571-1573), par M. Pierre FLAMENT 619

Comptes rendus 635

Table des matières de la seizième année (1902) 645

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS

Avril (le baron d') 231, 467
Baguenault de Puchesse (le comte) 92, 159, 316, 317, 319, 477
Barral (le marquis de) 324
Barral (Octave de) 308
Beaufort (M. de) 351
Béclard (Léon) 315, 638
Boppe (M. A.) 401
Bourguet (Alfred) 161
Boutry (Maurice) 316, 319, 476, 480
Coquelle (P.) 134, 267
Courcel (le baron de) 342
Driault (E.) 635, 639
Favre (M. C.-B.) 438, 579
Flament (M. P.) 478, 619
Horric de Beaucaire (comte) 368
Krauss (Luigi) 19, 189
Lavollée (René) 303
Lacombe (Bernard de) 473
Pingaud (Léonce) 314
Rigault (Abel) 522
Rott (Édouard) 69, 470, 640
Troplong (Édouard) 51, 238, 410
Van der Kemp (P. H.) 103
Vissière (A. de) 176

Le gérant : J. BOURDEL.

JX
3
R48
1902

Revue d'histoire diplomatique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY